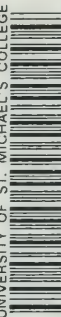


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01985834 9



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



DOM GUÉRANGER

ABBÉ DE SOLESMES



DOM GUÉRANGER 1842

Portrait by Charles-Émile Bouché



THE HONORABLE CHANG AND CHUNG

CHANG AND CHUNG

DOM GUÉRANGER

ABBÉ DE SOLESME

PAR UN MOINE BÉNÉDICTIN

de la Congrégation de France

TOME PREMIER

Avec un portrait en héliogravure

Deuxième édition



PARIS

LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^{ie}

Imprimeurs-éditeurs

8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

PARIS

LIBRAIRIE H. OUDIN
G. OUDIN ET C^{ie}

Imprimeurs-éditeurs

24, RUE DE CONDÉ — 6^e

Tous droits réservés



FEB 16 1960

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Copyright 1909 by Plon-Nourrit et Cie.

DOM GUÉRANGER

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES DE PROSPER-LOUIS-PASCAL GUÉRANGER

(1805-1829)

Sur leur déclin, les siècles parfois deviennent maussades, et c'est volontiers sur l'Eglise que s'exerce leur méchante humeur. Avant d'arriver à la tourmente de violence et de sang qui marqua ses dernières années, le dix-huitième siècle y avait préludé par la destruction et le sacrilège. Les premiers efforts de l'impiété furent dirigés contre la vie religieuse dans son expression la plus entreprenante et la plus active : la compagnie de Jésus. Une vaste conjuration s'ourdit contre elle; les rois y entrèrent. Le Portugal, l'Espagne, Naples, la France, avant même d'avoir arraché à la faiblesse de Clément XIV ce que leur avait obstinément refusé la fermeté de Clément XIII, procédèrent contre les jésuites par les mesures ordinaires de la sécularisation, de la suppression violente, de la spoliation la moins déguisée. Le signal une fois donné, on ne s'arrêta plus. Semblables dans leur vertige à l'homme inconscient qui sape son point d'appui, gouvernements et ministres, ivres de josphisme, aveuglés par les doctrines nouvelles, en vinrent à se persuader qu'il n'y avait pour eux de sécurité qu'à la condition de se liguier contre l'Eglise et de se défendre contre la liberté de ses institutions. Un pressentiment secret leur disait que la société européenne était menacée; ils se persuadèrent que le péril venait surtout de l'ordre religieux.

En France le branle fut donné par quelques évêques, et sous le spécieux prétexte de ramener les religieux à leur ferveur première. Sans doute, parmi les six cent quatre-vingt-onze monastères bénédictins qui existaient alors sur le sol français, quelques-uns se ressentaient de l'affadissement trop naturel aux institutions qui ont beaucoup duré et de qui la fatigue trahit la vieillesse. C'est le sort commun de tout ce qui est créé. L'historien antique nous a parlé des empires qui, à la longue,

semblent ne pouvoir plus soutenir leur grandeur, *eo creverunt ut magnitudine laborent sua*. Cet affaissement, s'il n'est sans cesse conjuré par la fermeté de ceux qui gouvernent et la vigilance de ceux qui obéissent, est plus rapide et plus voisin là où la condition est plus haute et la vocation plus élevée au-dessus de la nature. Encore faut-il observer que les faiblesses étaient rares et, dans la plupart des provinces bénédictines, tenues en échec par la fidélité de l'ensemble; nous en trouvons le témoignage jusque dans les papiers de cette célèbre commission des réguliers, dont le but avéré était bien moins de réformer que de détruire; elle est peu suspecte dans l'hommage qu'elle rend à des vertus dont elle ne voulait plus. Aussi bien, les monastères que la commission des réguliers a taxés sévèrement n'ont-ils jamais été entendus dans leur cause; leur état intérieur ne nous est connu que par ceux-là mêmes qui s'apprétaient à partager leurs dépouilles. Et s'il faut enfin tout dire, les premiers coupables de la déchéance dont souffrait en France l'état religieux étaient pour la plupart ceux qui, après l'avoir provoquée, la dénonçaient aujourd'hui et se préparaient à en recueillir le misérable bénéfice.

Nous n'avancions rien ici qui ne puisse être démontré avec surabondance. La vie monastique, à la fin du dix-huitième siècle, fut considérée comme coupable, non de ses propres fautes mais de ses malheurs, et châtiée par ceux qui l'avaient d'avance diminuée, frappée, réduite à la détresse. Le rapport du Bureau de la juridiction sur le relâchement des ordres religieux, déposé par l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, dans l'Assemblée du clergé de France (septembre 1765), signale, il est vrai, en gémissant l'affaiblissement de la vie religieuse dans les diverses provinces du royaume; il énumère complaisamment les appels comme d'abus que l'humeur processive de certaines congrégations portait trop souvent devant les tribunaux séculiers; il déplore avec les paroles de Trithème l'inobservance qui envahit les monastères. Là se borne son enquête. Une réticence prudente lui interdit de remonter plus haut, de rechercher les causes et de mettre à nu la plaie profonde qui rongait alors l'ordre monastique presque tout entier (1). Lorsque saint Grégoire, dans une pensée d'affection et de pitié, confiait à un évêque un évêché vacant *in commendam*, afin de remédier par là au veuvage de l'église privée de son pasteur, il ne pressentait assurément pas la triste fortune qui s'attacherait à cette mesure et au nom qu'elle porte : « la commende ».

Il n'est que trop vrai : le jansénisme, l'esprit de l'*Encyclopédie* avaient pénétré dans certains milieux monastiques. Ça et là, l'inobservance, l'esprit de révolte, d'interminables procès avaient contribué à diviser en deux camps les fils d'une même règle et les frères d'une même pro-

(1) *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. VIII, 2^e partie, col. 1407 et suiv.

fession. Il est vrai aussi que chez quelques-uns plus accessibles aux influences mondaines, le sens même de la vie monastique s'était perdu. On vit en cette même année 1765 où se tenait l'Assemblée du clergé de France, vingt-huit religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, c'est-à-dire la presque unanimité des religieux prêtres de l'abbaye, présenter au roi une requête où ils sollicitaient, dans l'intérêt de leurs études, la triste faveur de renoncer à leur habit, de n'avoir plus que le seul nom de cénobites, d'être affranchis de presque tous leurs devoirs monastiques. Tout cela est vrai. Le monde avait pénétré dans les cloîtres; mais qui donc lui avait donné licence d'y pénétrer? Qui avait appauvri et dépeuplé les monastères? Les prélats commissaires ne pouvaient l'ignorer; moins ils en parlent, plus on songe à la plaie de la commende dont ils bénéficiaient trop pour la dénoncer.

L'ordre bénédictin avait jeté en France de profondes racines. Contemporain des origines de la monarchie, il avait grandi près d'elle et faisait corps avec la nation. Ni les dévastations des Normands, ni l'avidité et l'esprit de pillage des grands seigneurs, ni même les guerres de religion n'avaient découragé la vigueur patiente qui, au cours des siècles, avait créé, maille par maille, le réseau de maisons monastiques étendu sur la France et l'Europe occidentale. La société d'alors n'avait pas encore aperçu le péril dont la menaçaient ces milliers de monastères; elle n'y voyait que des asiles de prière, des écoles de sainteté, des foyers d'éducation et de doctrine, des centres toujours rayonnants de bienfaisance et de charité. La naissance de familles religieuses nouvelles n'avait pas dépossédé l'institution monastique de la situation privilégiée que lui avaient constituée à la fois son antiquité et ses longs services. Honoré de la faveur des princes et des rois, l'ordre bénédictin avait ajouté durant le cours des siècles, aux terres conquises par son travail, les possessions territoriales dont l'avaient doté la reconnaissance des grands et la libéralité des hauts seigneurs qui s'étaient voués à Dieu sous la règle de saint Benoît. Les grandes abbayes étaient par leur étendue de vrais fiefs; dès Charles Martel, elles avaient commencé à récompenser la fidélité de ses leudes. Mais à l'époque dont nous parlons, la commende avait tout envahi. Là où le saint-siège l'avait interdite, le roi se faisait attribuer, par arrêt du conseil, la nomination des supérieurs réguliers, et, en échange de cette faveur royale, imposait au monastère *en règle* un tribut qui équivalait à la commende elle-même. Ailleurs l'abbé commendataire, évêque ou grand seigneur, s'adjudgeait les deux tiers des revenus; c'est avec le dernier tiers, s'il n'était pas convoité et envahi par le tout-puissant suzerain de l'abbaye, que l'on devait faire face à toutes les charges de la conventualité.

Un monastère pouvait même être affranchi de la commende sans en être beaucoup plus heureux. Je ne cite qu'un exemple emprunté à l'une

de ces grandes abbayes des « anciens bénédictins » qui ont tant illustré le Nord de la France et la province ecclésiastique de Cambrai. L'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, avait conservé son privilège; elle était *en règle*, comme on disait alors. Mais elle devait payer soixante-dix mille livres de pension au cardinal de Choiseul, vingt mille livres à divers parasites, cinquante mille livres environ pour les charges de l'abbaye; ces prélèvements une fois accomplis, les moines vivaient sur le reste, et c'était fatalement aux maigres ressources fournies par ce reste que leur nombre devait se proportionner et se réduire.

La vassalité de l'état monastique ne se traduisait pas seulement par des diminutions matérielles : la dignité et le recueillement des religieux en recevaient aussi de fâcheuses atteintes; l'exactitude de l'observance et l'esprit de pauvreté étaient chaque jour menacés davantage dans des monastères afferchés par d'insatiables exigences et envahis par la vie séculière. Les plus prospères d'entre eux, désignés par leur richesse même à l'avidité de la noblesse ecclésiastique ou laïque, furent les premiers à réduire le nombre de leurs moines; puis, lorsque ce nombre était devenu insuffisant et même dérisoire, lorsque les rares survivants étaient visiblement hors d'état de suffire aux devoirs de leur vie conventuelle, on les reléguait dans un autre monastère, et l'abbé commendataire entra en pleine possession de l'enclos délaissé.

Pour l'honneur de la vie monastique, une voix s'éleva afin de dénoncer aux prélats français la source du mal et la nature du remède. Il faudrait lire en son entier, dans sa gravité douce et fière, la lettre du prieur de Saint-Amand, telle que M. Charles Gérin l'a insérée dans son opuscule, *les Bénédictins avant 1789*. On avait interrogé ce digne prieur sur l'état de sa maison, le nombre de ses religieux, les abus qui menaçaient l'observance :

Le nombre des religieux qui était autrefois plus considérable, dit-il, et que les commendes successives ont fait diminuer, n'est présentement que de quarante-quatre religieux profès et deux candidats... Pour ce qui est des abus, je n'en connais point d'autres que ceux qui, à l'occasion de la commende, se sont introduits particulièrement dans l'administration du temporel... sur lesquels abus je n'oserai m'expliquer davantage sans ordre exprès, de crainte de déplaire en faisant trop connaître la vérité. Si l'on en demande le remède, je dirai, ce qui est reconnu de tout le monde, qu'il n'y en a point d'autre que de remettre et laisser les abbayes de nos provinces en règle... (1)

Mais les prélats, grands seigneurs, avaient de bons motifs pour faire la sourde oreille et n'inviter pas le prieur de Saint-Amand à s'expliquer davantage. Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de

(1) Charles GÉRIN, *les Bénédictins français avant 1789, d'après les papiers inédits de la commission des réguliers*, p. 4.

Toulouse, était abbé commendataire de l'abbaye des prémontrés de Bassefontaine, au diocèse de Troyes. Il avait fait supprimer l'abbaye et des possessions du monastère avait arrondi les dépendances de son château. Il était, au diocèse de Montauban, abbé de Moissac; au diocèse de la Rochelle, abbé de Moreilles; au diocèse de Rouen, abbé de Saint-Wandrille et abbé de Saint-Ouen; au diocèse d'Amiens, abbé de Corbie. Transféré à l'archevêché de Sens, il s'attribua en propriété l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif dont il fit abattre l'église. Son revenu annuel montait à près de sept cent mille livres. Le futur rapporteur de la commission des réguliers devait trop à la commende pour en penser du mal; il avait trop puisé aux richesses monastiques pour consentir à y renoncer. Le dessein auquel il se voua avec une rare persévérance et une incontestable habileté n'était pas la réforme, mais la destruction de l'ordre religieux en France; et, grâce à l'énergie qu'il y déploya, après les ruines entraînées par la commende, la commission des réguliers, qu'il résuma tout entière et anima de son esprit, eut le loisir, de 1768 à 1789, de pratiquer des coupes sombres dans la forêt touffue des monastères de France.

Sur sa proposition, l'Assemblée du clergé de France avait adopté en 1765, pour rétablir dans les monastères l'ordre et la régularité, le projet de recourir à Rome et d'implorer l'appui du pape. Le pape s'appelait alors Clément XIII. Il avait donné la mesure de son énergie en luttant pour les jésuites contre la coalition des souverains. On pouvait pressentir qu'il ne se prêterait pas sans répugnance à un complot trop peu déguisé. Aussi le nom du pape ne fut-il prononcé dans l'Assemblée du clergé de France que pour fournir à Loménie de Brienne l'occasion d'insinuer qu'il y avait une procédure plus sommaire que le recours à Rome, c'était le recours au roi (1). Le parlement abonda dans le même sens. Consulté, il répondit qu'interroger Rome, c'était attenter au pouvoir du roi et à l'autorité des évêques, et que, d'ailleurs, l'intervention du saint-siège n'était pas nécessaire pour opérer la réforme désirée. Aussi par un arrêt de son conseil, à la date du 23 mai 1766, le roi signifia-t-il tout d'abord au clergé de France que la réforme des religieux ne regardait que lui seul. Le pape n'obtenait dans l'arrêt du conseil que l'honneur d'une prétermission; il y était fort nettement déclaré que le pouvoir royal s'exercerait en l'espèce, nonobstant tous privilèges et exemptions de quelque genre qu'ils pussent être. Et afin que personne n'eût le loisir de se méprendre sur le caractère résolument schismatique d'une mesure royale qui frayait la voie à la constitution civile du clergé, un autre arrêt du conseil d'Etat, pris le lendemain du premier (24 mai 1766) et en présence de Sa Majesté le roi très chrétien,

(1) *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France, loc. cit., col. 1410-1411.*

réclamait pour la puissance séculière toute autorité dans les causes ecclésiastiques, lui attribuait le pouvoir exorbitant d'admettre ou d'exclure à son gré les ordres religieux et de frapper de nullité les vœux qui ne seraient pas émis dans les formes déterminées par le pouvoir civil. Le conseil d'Etat eut conscience que ce régalisme était excessif, partant sujet à critique; et, pour se mettre à l'abri de toute contradiction, fit défense que rien fût entrepris, écrit ou publié contrairement aux principes énoncés dans le décret royal. Déjà on bâillonnait les victimes.

C'est alors et sous ces influences que prit naissance, pour accomplir la réforme des ordres religieux, la célèbre commission dite des réguliers. Elle se composa de dix membres, cinq empruntés à l'épiscopat français : M. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, président; M. de Brienne, archevêque de Toulouse, rapporteur; M. de Jumilhac, archevêque d'Arles; M. Phélieux d'Herbault, archevêque de Bourges; M. de la Marthonie, évêque de Meaux. Les cinq autres commissaires avaient été pris au sein du conseil d'Etat; ils s'appelaient : Daguesseau, d'Ormesson, Joly de Fleury, Feydeau de Marville, de Boynes. Le secrétaire désigné fut l'avocat Thiériot. L'arrêt du 23 mai permettait à la commission de s'adjoindre des religieux, naturellement qualifiés pour aider de leurs lumières un effort qui se proposait de les réformer; la commission se garda d'user de ce droit. L'Assemblée du clergé de France avait voulu s'adresser au pape; même, ayant pleinement conscience de cette loi canonique en vertu de laquelle ce qui tient l'être du saint-siège ne peut être modifié ou cesser d'exister que par lui, les évêques, nous le savons par l'aveu de Brienne lui-même, avaient écrit, pour le saisir de la question, à Clément XIII une lettre qui ne fut jamais remise (1). De la sorte dans cette commission instituée pour la réforme des réguliers, les seuls dont l'avis fut négligé furent le pape de qui dépendaient les réguliers, et les réguliers eux-mêmes que la plus élémentaire équité prescrivait d'entendre dans leur cause.

Nous n'éprouvons ici aucun embarras à reconnaître que l'ordre monastique, l'ordre de Saint-Benoît, au cours de sa longue vie de quatorze siècles, a ressenti plusieurs fois le besoin d'une réforme. Ceux-là seulement se pourront étonner de cet aveu qui oublie que la vocation religieuse est angélique et que la nature des hommes ne l'est pas. Ceux-là seulement seront tentés de se scandaliser qui n'auraient jamais lu que l'Eglise, cette institution expressément divine, réclama parfois aussi pour elle-même le bénéfice d'une réforme. Qu'on se rappelle l'époque du concile de Trente. Mais, comme l'Eglise, l'ordre monastique, lorsqu'il dut se réformer et remonter à sa ferveur première, n'eut besoin que

(1) *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France, loc. cit.* Pièces justificatives, col. 477-478.

de lui-même et trouva dans ses ressources propres le principe assuré de sa rénovation. Dieu suscita en sa faveur des hommes de sa droite, et la réforme s'accomplit par le simple retour à la règle, à l'esprit, à la sève première.

Êtres vivants et complets, les sociétés religieuses ne se relèvent pas au prix de secousses mécaniques ni d'impulsions extérieures. La commission des réguliers en eut-elle conscience? Son dessein avoué était de réformer. Mais encore, pour réformer, il faut un titre, une compétence, une juridiction. L'autorité ne se présume pas. Les moines, réunis en congrégations, ne relevaient que du souverain pontife. N'était-ce pas la plus osée de toutes les témérités, la plus audacieuse des usurpations que cette commission des réguliers, établie par le seul pouvoir civil, composée de cinq évêques sans mandat et de cinq conseillers d'Etat, investie par Louis XV du pouvoir exorbitant de réformer toutes les communautés du royaume, poursuivant son œuvre durant les huit dernières années du règne, supprimée par Louis XVI le 19 mars 1780 et renaissant le même jour, acharnée à son œuvre maudite jusqu'aux premières heures de la Révolution, et ne s'effaçant enfin devant un tribunal plus hardi et plus odieux encore qu'après avoir d'avance justifié et préparé sa barbarie. Les faits ont leur logique, et la méconnaissance du droit porte ses fruits de mort. Sans doute, dans la composition, l'esprit et peut-être les intentions, il y eut quelque différence entre la commission des réguliers de 1766 et le comité ecclésiastique institué ensuite par l'Assemblée nationale. Mais tous deux étaient voués à la même œuvre qui s'accomplit à deux degrés : les premières ruines appelèrent les secondes; la commission dite des réguliers fut initiatrice et, coupable de ses propres méfaits, fraya encore le sentier aux destructions définitives.

Elle trahit d'ailleurs ouvertement son dessein dès le premier moment. Alors même qu'elle eût consenti, aux termes de l'arrêt royal et comme l'équité élémentaire aurait dû l'y incliner, à accueillir en son sein quelques religieux éprouvés et à s'éclairer de leurs lumières, la cause de l'ordre monastique n'en eût pas moins couru un grand péril. Mais, nous l'avons vu, elle se jugea compétente et suffisamment éclairée. Elle crut que ses délibérations seraient plus simples, ses décisions plus fermes, si elle jugeait à huis clos. L'ordre monastique n'eut même pas un avocat d'office. Le gallicanisme et les doctrines parlementaires se donnèrent la main. La commission se fit concile pour fixer d'autorité, au mépris des lois de l'Eglise et contrairement aux prescriptions du concile de Trente, l'âge où dorénavant à peine de nullité pourrait être émise la profession religieuse. Elle se fit chapitre général pour prescrire la rédaction de constitutions claires et uniformes, et interdire ou permettre de recevoir des novices. Elle usurpa l'autorité apostolique afin de supprimer

celles des maisons religieuses qui lui parurent faire double emploi, celles aussi dont les religieux semblèrent en nombre insuffisant. Au mépris des solennelles malédictions contenues dans les chartes antiques contre les spoliateurs des monastères, elle promena la destruction à travers ces institutions de prière et de charité. Elle sema l'anxiété jusque dans les monastères à qui elle laissa le droit de vivre. Les ferments de désordre s'accrurent, activés par les mesures violentes. Ce qui faisait la terreur des vrais religieux devenait l'encouragement des mauvais. Il y eut des protestations; mais les temps étaient sombres, Clément XIV était faible. Les cris des victimes se perdirent dans le bruit confus des destructions elles-mêmes et dans le vertige d'une société tout entière emportée aux abîmes. Et lorsque fut accompli ce premier travail de destruction, à l'aurore de la Révolution, à l'heure où la commission des réguliers était sur le point de léguer au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale l'héritage de son œuvre néfaste, quatre congrégations bénédictines avaient entièrement disparu. Des guilielmites, des célestins, des camaldules, des exempts, il ne restait plus qu'un nom. Les biens de leurs trente-huit monastères avaient, selon la formule usitée, fait retour à la nation. De soixante-dix monastères qui formaient en 1765 la congrégation dite « des anciens bénédictins », vingt et un avaient succombé sous les coups de la commission instituée, croyait-on, pour les réformer. Dans son ensemble, la seule famille bénédictine perdit ainsi plus de soixante monastères; le nombre de ses religieux, qui était en 1770 de six mille, n'était plus en 1790 que de quatre mille environ. Sans doute, les congrégations plus puissantes tenaient encore devant l'orage, mais non sans avoir reçu, elles aussi, de cruelles blessures, ni sans être violemment ébranlées; elles demeuraient debout, mais atteintes au cœur et vouées à périr.

A la dernière heure de son existence, quelques mois à peine avant d'être remplacée par le comité ecclésiastique, la commission des réguliers laissait d'ailleurs échapper, dans un mémoire anonyme mais inspiré par elle, le secret des motifs qui avaient déterminé les prétendus réformateurs. Le mémoire contenait le plan complet de la réforme de l'ordre de Saint-Benoît, avec, en marge, cette simple réflexion qui trahit son dessein et en constitue toute la moralité : « Sept millions de revenu annuel rendus au public (1) ». Hélas! le public ne devait pas jouir de l'aubaine espérée. La richesse monastique est tout entière subordonnée à son usage et s'évanouit dans les mains du spoliateur.

Encore n'était-ce là que le premier acte. Le 20 août 1789, l'Assemblée nationale confia à un comité de quinze membres, qui prit le nom de « comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale », l'examen des ques-

(1) Ch. GÉRIN, *les Bénédictins français avant 1789...*, p. 43.

tions religieuses pendantes et la recherche des solutions. Deux évêques seulement y prirent place et disparurent bientôt sous le nombre. L'attention de l'Assemblée fut quelque temps divertie par des soucis plus urgents; mais dès le 28 octobre de la même année, sur la proposition de son comité, elle s'empressa du moins, par le décret suivant, de préciser son dessein :

L'Assemblée nationale ajourne la question sur les vœux monastiques; cependant, et *par provision*, décrète que l'émission des vœux sera suspendue dans tous les monastères de l'un et de l'autre sexe, et que le présent décret sera porté de suite à la sanction royale et envoyé à tous les tribunaux et à tous les monastères (1).

L'entrée de jeu ne présageait rien de favorable, et, jusque dans le sursis, il y avait une menace. Mais lorsque l'Assemblée nationale eut enfin trouvé le loisir d'aborder la question des religieux, aux quinze membres du comité ecclésiastique, elle adjoignit quinze autres députés, choisis dans les rangs de la gauche et qui fortifièrent d'autant la majorité acquise déjà : « Avec ce renfort, dit Durand de Maillane, le comité se mit en état d'aller et d'opérer. » Il opéra comme il suit. Le jeudi, 11 février 1790, en sa séance du matin, le comité ecclésiastique, par l'organe de l'avocat Treilhard, proposa aux délibérations de l'Assemblée la réforme des ordres religieux. L'urgence de cette réforme lui venait surtout d'un décret antérieur de l'Assemblée nationale, affectant au paiement des dettes de l'Etat une somme de quatre cent millions à prélever sur les biens ecclésiastiques. Supprimer les monastères, c'était aider l'Etat à couvrir son déficit.

Pourtant le rapport présenté à l'Assemblée nationale parut empreint d'un reste de modération et comme de pitié. N'y avait-il pas lieu de laisser subsister quelque chose de la vie religieuse? Les religieux avaient-ils mérité de disparaître jusqu'au dernier? Ne pouvait-on les conserver, au moins dans les campagnes et les petites villes? Le soulagement des malades, l'éducation publique, le progrès des sciences ne plaidaient-ils pas contre une suppression totale? Quoi qu'il en soit, le rapport, en déterminant le sort des religieux, avait eu un mot de compassion pour les religieuses.

Vous croirez sans peine, disait-il, qu'en nous occupant du sort des religieux, nous n'avons pas oublié d'autres victimes que la faiblesse de leur sexe rend encore plus intéressantes. Elles sont dignes, en effet, de toute votre protection; et votre cœur, qui jusqu'à ce jour a répondu à toutes les plaintes qu'on vous a adressées, ne sera pas froid et insensible pour elles seules (2).

(1) *Moniteur universel*, 29 octobre 1789. Réimpression, t. II, p. 103.

(2) *Ibid.*, 12 février 1790, t. III, p. 346.

C'était attendrissant. Les larmes versées sur les religieuses se séchèrent vite; et, si l'on avait pu se méprendre un instant sur le dessein que poursuivait la Révolution, toute incertitude fut dissipée par la précision menaçante des trois questions auxquelles aboutit le rapport de l'avocat Treillard :

1^o Abolira-t-on les ordres religieux?

2^o Quel sort fera-t-on aux religieux qui ne voudront pas rester dans les maisons et dans l'habit de l'ordre?

3^o Quel sort fera-t-on à ceux qui voudront rester dans les maisons et dans l'habit de l'ordre (1)?

C'était net et froid comme l'acier du couperet. Il y eut d'éloquents protestations; elles ne changèrent rien aux dispositions de l'Assemblée. Le duc de La Rochefoucauld, — c'était un précurseur, — déclara que les ordres religieux avaient pu être utiles dans le passé, mais qu'aujourd'hui ils ne l'étaient plus et n'avaient plus de titres à vivre (2). Le protestant Barnave soutint que les ordres religieux sont incompatibles avec l'ordre social et le bonheur public (3). Garat enchérit encore et s'appliqua à démontrer que la religion, l'éducation nationale, les indigents, les finances, les familles, les droits de l'homme enfin gagneraient à la suppression des ordres religieux.

Voici, s'écria-t-il en terminant, ma profession de foi. Je jure que je n'ai jamais pu concevoir comment l'homme peut aliéner ce qu'il tient de la nature, comment il pourrait attenter à la vie civile plutôt qu'à la vie naturelle. Je jure que jamais je n'ai conçu comment Dieu pourrait reprendre à l'homme les biens et la liberté qu'il lui a donnés (4).

Du moment que Garat ne pouvait concevoir les ordres religieux, les ordres religieux étaient perdus. Ils devaient fatalement succomber sous les coups de cette logique. Telle était la stupeur générale que ces déclamations n'étonnaient presque plus. La nation muette semblait se demander comment tout cela finirait. Recueils et journaux de l'époque nous ont livré le détail anecdotique des procédés mis en œuvre pour ameuter le peuple contre des institutions que l'on décriait comme barbares et surannées et dont la perte était d'avance résolue. Nous n'y empruntons rien. Telle était la misère des temps que parfois les victimes elles-mêmes se firent les complices de leurs persécuteurs. Il y eut telle séance où l'Assemblée nationale entendit la lecture d'une adresse, rédigée par les religieux et les supérieurs de Saint-Martin-

(1) *Moniteur universel*, 13 février 1790. Réimpression, t. III, p. 354.

(2) *Ibid.*, p. 355.

(3) *Ibid.*, p. 355.

(4) *Ibid.*, 14 février 1790, p. 362.

des-Champs, qui offraient à la nation toute leur fortune évaluée à un million huit cent mille livres de revenus et dévorée d'ailleurs par les abbés commendataires. N'ayant plus de quoi vivre au milieu de richesses qui n'étaient plus à eux, ils demandaient qu'il leur fût assuré à chacun quinze cents livres de pension : « On les rendra ainsi à la patrie et à la liberté qu'ils partageront avec les autres; ils serviront les autels et instruiront la jeunesse (1). »

L'Assemblée nationale n'avait pas besoin de ces invitations. La discussion des conclusions de Treilhard fut des plus sommaires. Déposé et lu le 11 février, le rapport fut discuté le 12. L'Assemblée nationale, dès le 13, se trouva très suffisamment éclairée; la séance finit à huit heures. Les députés s'en allèrent goûter un repos mérité. Ils avaient rendu les décrets qui suivent :

ARTICLE PREMIER. L'Assemblée nationale décrète, comme articles constitutionnels, que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques solennels des personnes de l'un et de l'autre sexe; déclare en conséquence que les ordres et congrégations de l'un et de l'autre sexe sont et demeurent supprimés en France, sans qu'on puisse, à l'avenir, en établir d'autres.

ART. II. Les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères, pourront en sortir, en faisant leur déclaration à la municipalité du lieu. Il sera indiqué des maisons pour ceux ou celles qui préféreront ne pas profiter des dispositions du présent décret.

ART. III. Les religieuses pourront rester dans les maisons où elles sont aujourd'hui, l'Assemblée les exceptant expressément des dispositions sur les ordres monastiques, dont elle ordonne la réunion en un petit nombre de maisons (2).

On reconnaît la saveur de cette prose législative. Un siècle la lègue à un autre siècle, et les procédés ne changent pas. L'impiété, le fanatisme sectaire, la haine de l'Eglise et de Dieu, l'avidité, la jalousie basse et forcée se liguent ensemble contre le bien. Ce sont les accès réguliers de l'apostasie qui est faite de haine et de peur. Avant même d'avoir reçu un commencement d'exécution, les dispositions de la première heure qu'un reste d'équité ou de pitié avait obtenues de l'Assemblée furent mises en oubli; la violence et l'échafaud bientôt ne distinguèrent plus. L'ignoble et sinistre curée commença. Ensemble, commission des réguliers et Assemblée nationale avaient supprimé près de trois mille couvents et monastères et livré à tous les vents du siècle, comme une poussière vivante, plus de vingt-six mille religieux.

Peut-être est-il des hommes, à ce point fascinés par l'idole du « légisme », que toute mesure, une fois inscrite dans un décret ou dans le texte d'une

(1) *Moniteur universel*, 25-28 septembre 1789. Réimpression, t. I^{er}, p. 520.

(2) *Ibid.*, 14 février 1790, t. III, p. 363.

loi, leur paraît équitable et justifiée. Ceux qui échappent à cette fascination n'ont pas de peine à reconnaître que, dépouillée de ses artifices juridiques, la mainmise de l'Etat sur les biens des religieux constituait, — et le concordat l'a reconnu, — un attentat contre la richesse la plus sacrée par son origine, par son but et par son usage. Ce n'était que le brigandage à main armée et au profit de l'Etat. Celles des abbayes qui, au cours de l'effroyable tourmente, ne furent ni incendiées, ni détruites, ne survécurent que pour être affectées à tous usages. Heureuses encore celles qui devinrent des palais épiscopaux ou des séminaires! D'autres furent converties en préfectures, musées, bibliothèques, maisons pénitentiaires, bâtiments de fermes, casernes, haras. Tous les offices de l'administration nouvelle se mirent à l'aise dans les édifices dépeuplés. Comme tout cela se faisait en vertu d'un décret, tout cela parut naturel et juste. L'œuvre de dix siècles disparut en dix ans. Le nom et jusqu'au souvenir des moines s'effaça rapidement de la mémoire même de ces contrées qu'ils avaient créées de leur travail et de leurs bienfaits, comme les abeilles font leur ruche. Des trésors artistiques et littéraires que les siècles avaient réunis dans l'archive et la bibliothèque des monastères, des livres, des chartes, des manuscrits, il se fit durant plusieurs années une telle dilapidation que l'on créa pour elle un mot nouveau : « le vandalisme ». A diverses reprises, la Convention s'émut et arrêta des mesures pour réprimer le gaspillage. Ce qui survécut fut porté aux bibliothèques publiques, dont souvent il constitue aujourd'hui encore le fonds le plus considérable et le plus sérieux.

Puis vint pour la France la grande diversion créée par la gloire militaire; le concordat pacifia la France et lui rendit une hiérarchie, des prêtres, des autels. C'était beaucoup, au sortir d'une des plus effrayantes crises qui aient secoué notre pays.

Toutefois, dit Mgr l'évêque de Poitiers, on pouvait se demander si, dans cette restauration du sanctuaire, dans cette recomposition de la tribu sacrée, un élément essentiel n'avait pas été oublié. Tandis que les frontières des provinces ecclésiastiques et des juridictions diocésaines étaient décrétées par le chef de l'Eglise sur un plan nouveau, que la carte géographique des paroisses se refaisait par le concert des évêques et du gouvernement, que les cadres du clergé et du ministère pastoral se regarnissaient; on put croire que c'en était fait de cette grande institution, qui a occupé, dès le commencement, une place si considérable dans le christianisme; de cet ordre monastique dont Bossuet a dit qu'il trouvait dans ses annales ce qu'il y a de plus beau dans l'histoire de l'Eglise universelle et dans celle de nos églises particulières. Or, il n'est guère possible d'en douter, la nouvelle Eglise de France, privée de ce complément, n'aurait jamais su remonter à la hauteur de ses destinées, et les pensées de miséricorde, que le pontife invisible nourrissait sur elle à l'heure où il la faisait passer par la grande tribulation, auraient été frustrées de leur effet.

Tandis que cette question se posait dans l'esprit d'un petit nombre de sages, sans qu'aucune chance de solution favorable vînt s'offrir à eux, une humble cité des bords de la Sarthe possédait déjà la réponse, éclos dans un modeste berceau. Au sein d'une famille chrétienne et digne de l'honneur que le ciel allait lui départir, le quatrième jour du mois d'avril mil huit cent cinq avait vu naître un enfant prédestiné; et, ce jour-là même, le baptistère de Notre-Dame de Sablé avait placé sous le triple patronage d'un saint docteur, d'un saint roi et d'un saint pape, en lui donnant les noms de Prosper-Louis-Pascal, celui qui serait connu du monde entier sous le nom de dom Guéranger (1).

Son père, Pierre Guéranger, chrétien de mœurs austères et graves, appartenait à cette bourgeoisie de province que ni l'incrédulité ni l'esprit révolutionnaire n'avaient entamée. Originaire de la ville du Mans où il revint dans la suite, il avait d'abord embrassé l'état militaire auquel il renonça bientôt pour n'avoir pas à porter les armes contre la Vendée. Esprit cultivé, il avait cru faire œuvre utile à la religion et à son pays en ouvrant à Sablé, dans un ancien couvent de religieuses du tiers ordre de Saint-François, une école où il recueillit les enfants de la petite ville, alors fort délaissés; car le personnel de l'ancien collège avait été dispersé par la force publique, du jour où son dernier supérieur, M. l'abbé Cosnard, avait refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé; le local du collège était depuis 1795 affecté à la gendarmerie.

C'est en 1799 que Pierre Guéranger occupa, à Sablé, l'ancienne maison des élisabéthines, convertie par lui en école. Il s'était marié très jeune. Sa femme, Françoise Jarry, lui donna six fils, deux desquels moururent en bas âge. Les autres s'appelaient : Frédéric, l'aîné; Edouard, qui fournit une longue carrière et laissa au Mans une mémoire pleine de vénération (2); Prosper, dont nous retraçons la vie; Constantin, le plus jeune, qui fut comme son frère honoré du sacerdoce et mourut en 1862, le 30 décembre, curé de la Chapelle-Saint-Aubin.

A la date du 3 août 1806, un arrêté du préfet du Mans restitua à la ville de Sablé les bâtiments de l'ancien collège; puis, un décret impérial du 3 novembre 1807 y créa une école d'enseignement secondaire. L'Empire s'essayait à relever les ruines de la Révolution. L'estime publique appela Pierre Guéranger à la direction du nouvel établissement. On touchait à cette année 1808 où Napoléon confiait l'enseignement public à l'Université impériale, à titre exclusif. M. Pierre Guéranger était âgé d'environ trente ans; il obtint le grade de bachelier ès lettres; car, aux termes de l'article 3 du décret organique de l'Université, « nul

(1) *Oraison funèbre du T. R. P. dom Prosper Guéranger. Œuvres de Mgr Evêque de Poitiers*, t. IX, p. 36-37.

(2) *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, année 1895, p. 16-32.

ne pouvait ouvrir d'école, ni enseigner publiquement, sans être membre de l'Université et gradué par une de ses facultés ». Deux professeurs lui furent adjoints. Toute la famille Guéranger quitta alors l'ancien convent des élisabéthines où était né le petit Prosper, pour le collège de Sablé, établi dans l'ancienne maison de ville des moines de Solesmes. Prosper Guéranger avait trois ans; une disposition secrète le mettait déjà en rapport avec ce passé monastique que Dieu l'appelait à relever.

Le prieuré alors désert de Saint-Pierre de Solesmes n'est distant de Sablé que d'une demi-lieue. Les pas de l'enfant y furent guidés de bonne heure, et la trame de ses pensées n'était pas débrouillée encore que déjà lui étaient devenus familiers les groupes de statues qui ornent le transept de l'église priorale et qu'on appelait dès lors du nom qui leur est demeuré : « Les Saints de Solesmes ».

Le moine et le moine de Solesmes n'était-il pas déjà, se demande M. Cartier, dans cet enfant qui dès l'âge de trois ans désignait à sa bonne le vieux prieuré comme but de ses promenades? Il s'extasiait devant ces arcades, ces boiseries, ces tables, ces bassins qui avaient servi aux moines. Tout lui semblait d'une grandeur merveilleuse, et il ne se lassait pas de voir et de toucher. Ses impressions étaient plus vives encore, lorsqu'il pouvait se glisser dans l'église déserte et contempler ce monde de statues, ces apôtres, ces anges, ces femmes, ce dragon aux sept têtes. Il questionnait alors, et son imagination recueillait avec avidité tout ce qu'on lui racontait des religieux qui avaient fait faire ces statues (1).

La vie de l'enfance n'a guère d'événements. Elle est comme repliée et en bouton, indifférente à ce qui se passe autour d'elle; les changements extérieurs ne l'affectent pas. De tout, elle ne recueille que des impressions. Sans doute, dans ce silence des bruits du monde, Dieu forme et façonne l'âme prédestinée. Il la garde aussi; ses anges veillent. L'abbé de Solesmes a raconté souvent qu'un beau dimanche, alors que ses parents s'étaient rendus à la grand'messe, il faillit être victime de son imprudence. Dans le cabinet de son père, il avait soigneusement observé une petite fiole d'encre verte qu'il pressentait être de saveur délicieuse. En l'absence de ses parents et grâce à l'inattention de la personne à qui on l'avait confié, il se mit en devoir de goûter à ce nectar. Monter sur une chaise, saisir la fiole, avaler son contenu, fut l'affaire d'un instant. Il n'alla pas jusqu'au bout; l'âcreté malfaisante de ce breuvage sans nom l'arrêta, à demi empoisonné. Pris de malaise subit puis de convulsions, il avoua tout, protestant d'ailleurs qu'il n'eût rien laissé dans la fiole si elle n'eût été si mauvaise. Quelques jours de régime lacté le rétablirent; mais il garda longtemps le souvenir très présent et très désagréable de l'affreuse encre verte.

C'est de sa mère que Prosper Guéranger reçut ses premières leçons

(1) E. CARTIER, *les Sculptures de Solesmes*, p. 123.

de lecture. Sa vivacité d'esprit était extrême. Il réussit promptement aux études de l'enfance. Physiquement et par les traits du visage, c'est à son père qu'il ressemblait. Il avait aussi, de lui, l'amour des choses de la religion, le goût inné des pompes et des fonctions liturgiques; c'est à sa mère qu'il devait la répartie rapide, l'humeur enjouée. Enfant, il songeait à devenir évêque.

La maison paternelle, au lendemain de la Révolution, réunissait assez régulièrement des prêtres et d'anciens religieux qui avaient confessé la foi, au péril de leur vie, durant la période qui venait de s'achever. Ce fut un air d'héroïsme et d'énergie que l'enfant respira dès la première heure; ce furent des récits de vaillance qui éveillèrent sa curiosité. Sa pétulance naturelle s'apaisait le soir, au foyer, lorsque son père lisait, dans le recueil de Mésenguy, l'histoire du saint. Ces premières lectures l'initièrent aux actes des martyrs et à la vie des solitaires de l'Orient. Ses naïves songeries l'invitaient à reproduire les hauts faits des Hilarion et des Antoine. Justement, tout auprès du prieuré de Solesmes, en un endroit appelé « la Poulie », il y a des coins solitaires; de l'autre côté, au delà de la Sarthe, des rochers nus forment une rampe escarpée où l'on aperçoit, à demi perdues dans des touffes de verdure, des excavations qui serviraient facilement de retraite et d'abri. La rêverie de l'enfant se berçait de vie solitaire. De vie cénobitique dans le prieuré voisin, il n'était pas question encore; l'enfant propose et Dieu dispose.

Un goût très vif pour la lecture s'alliait en lui à une ardeur extrême pour le jeu. Les *Aventures de Télémaque* avec celles de Robinson, l'épopée de *Don Quichotte* et les *Erreurs de Vert-Vert* eurent ses premières attentions. Il était âgé de huit ou neuf ans, lorsque le *Génie du christianisme* et un volume dépareillé de la Bible de Saey éveillèrent en lui des idées plus graves. De bonne heure, il commença l'étude du latin qui bientôt lui devint familier; mais lectures et jeux ne perdirent jamais leurs droits; peut-être même empiétèrent-ils quelquefois.

Les jeux se ressentaient de l'époque et lui empruntaient leur caractère : ils étaient belliqueux. Partout, il n'était question que de guerres, de victoires de la grande Armée, de Napoléon. Sablé avait parfois à héberger des troupes françaises; parfois aussi on y voyait des prisonniers de guerre, espagnols, autrichiens. Dans les églises elles-mêmes, les chaires parlaient de triomphes et les mandements des évêques prescrivaient des *Te Deum*; un souffle de guerre et de gloire militaire passait sur toute la France. Prosper Guéranger prit parti. Il se déclara bonapartiste dans un pays demeuré très attaché à l'ancien régime, et malgré les querelles de son confesseur. Dans les terrains vagues qui avoisinent Sablé, les petites compagnies de chouans et de napoléoniens se rencontraient, armés de marrons d'Inde et d'autres projectiles aussi redoutables, et luttaient avec acharnement. Parfois c'était Austerlitz et quelquefois Waterloo.

Le lendemain, on courait à la revanche. Les deux armées rivales se retrouvaient en ligne; ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. Prosper Guéranger était des plus intrépides. Il se battait pour « son empereur ». Il ne savait pas qu'entre deux marches de la grande Armée « son empereur » avait pris, du camp de Wilna, un arrêté impérial défendant, contre les déprédations organisées par la « bande noire », l'église du prieuré et les « Saints de Solesmes ». Aussi bien, cette nouvelle, même connue de lui, n'aurait pu rien ajouter à sa bravoure.

Il fit sa première communion en 1816, âgé de onze ans, et reçut la confirmation l'année suivante, des mains de Mgr Montault des Iles, évêque d'Angers. Sablé est par sa position aussi voisin d'Angers que du Mans; et les infirmités de Mgr de Pidoll ne lui permettaient pas de faire la visite de son diocèse. Bientôt après, Prosper Guéranger commença son éducation historique avec l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury qui devint son livre de chevet et son oracle. Il fut gallican et un peu janséniste par le hasard de ses premières lectures. C'est un spectacle peu banal de voir ainsi se grouper autour de cet enfant, comme pour le circonvenir, les influences et les doctrines contre lesquelles s'emploiera toute sa vie.

Le jour où M. Pierre Guéranger voulut assurer à son jeune fils le bénéfice d'une culture plus étendue, en l'absence de toute institution ecclésiastique que le décret de 1808 n'eût pas tolérée, il songea naturellement au lycée d'Angers. Edouard, l'aîné de Prosper, l'y avait précédé. Le lycée d'Angers n'était alors ni meilleur ni pire que les autres lycées de France. Il avait pour proviseur un ecclésiastique d'un âge avancé, l'abbé Tardy; l'aumônier, qui s'appelait Jacques Pasquier, était un jeune prêtre, zélé, de cœur très droit, intelligent, très dévoué à l'œuvre souvent ingrate qu'il avait à accomplir. Dès la première heure, il fut le conseil et l'ami de Prosper Guéranger, et, de 1818 à 1822, l'instrument choisi de Dieu pour cultiver les dons exquis de cette jeune âme et en préparer la maturité.

Il ne semble pas que Prosper ait été, à Angers, l'élève prodige. Il ne témoigna aucun goût ni aucune disposition pour les sciences dites exactes. Comme Augustin enfant, il n'éprouvait qu'ennui à s'entendre dire que deux et deux font quatre : *Duo et duo sunt quatuor, odiosa mihi cantio erat*. Peut-être mettait-il un peu d'exagération à prétendre qu'il devait reculer devant une division, dès que le diviseur se composait de plusieurs chiffres; mais il demeure à peu près certain que les sciences demeurèrent pour lui un livre fermé. Même dans l'ordre des études littéraires, son esprit, d'une promptitude et d'une pénétration extrêmes, se pliait difficilement aux lenteurs méthodiques de l'enseignement reçu. Son application était simplement ordinaire. Il dut le succès de ses études à une facilité innée beaucoup plus qu'à l'assiduité de son travail.

D'après son propre témoignage, il avait plus de foi que de piété. A cette époque où régnait encore le préjugé janséniste, les meilleurs esprits estimaient que c'était beaucoup de communier cinq ou six fois l'an. Et pourtant ce fut au cours de son année de quatrième, la première passée au lycée d'Angers, que prit en lui une forme précise cette vocation sacerdotale qu'avaient entrevue ses plus jeunes ans. Le *Génie du christianisme*, effleuré déjà, les *Martyrs* de Chateaubriand furent ses lectures préférées. Les imitations bibliques rencontrées dans les *Méditations* de Lamartine lui inspirèrent le goût de lire l'Écriture; l'abbé Pasquier seconda son attrait et lui donna la traduction de Genoude qui ne le quitta plus.

Si le hasard de ses lectures l'avait déterminé à être gallican avec Fleury, le bonheur de ces mêmes lectures le fit douter des assertions de Fleury. Prosper Guéranger avait dix-sept ans; il était en classe de seconde, lorsque *le Pape* de Joseph de Maistre lui fit concevoir le moyen âge et le rôle de la papauté plus exactement que l'historien gallican ne le lui avait montré. En même temps la *Législation primitive* de M. de Bonald l'initiait aux lois générales de la société.

L'adolescence qui paraît inattentive est souvent douée d'une singulière perspicacité. Dans cette jeune société du lycée, Prosper Guéranger n'avait pas tardé à se faire distinguer par une nuance de gravité qui tempérerait son enjouement, et surtout par le sérieux qu'il apportait à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Un de ses condisciples, plus âgé que lui d'un an, d'une humeur enjouée, de figure spirituelle, de mimique expressive, lui donna le surnom de « moine » qui fit aussitôt fortune et le suivit jusqu'à sa sortie du lycée. Cette désignation prophétique n'avait d'ailleurs aucune intention méchante. Pourquoi le condisciple qui la mit en cours avait-il, lui, reçu le nom de « Bobèche »? Quel rapport pouvait exister entre ce nom et celui à qui la petite société lycéenne le décerna? Il faudrait, pour le découvrir, analyser dans ses plus secrètes finesses le vocabulaire imagé des écoliers. Quoi qu'il en soit, de son vrai nom, Bobèche s'appelait Edmond Geffroy; il entra depuis à la Comédie-Française, devint sociétaire en 1836 et se fit applaudir jusqu'en 1877 dans l'*Hetman* de Déroulède, sur la scène de l'Odéon. Mais en 1821, Geffroy ressemblait à beaucoup d'écoliers de son temps et de tous les temps. Dire de lui qu'il était paresseux serait injuste; seulement, il était occupé ailleurs.

Combien de fois, écrit Léon Boré, dans notre salle d'études où il était placé près de Prosper Guéranger, n'ai-je pas entendu le futur acteur du Théâtre Français dire, au dernier quart d'heure, à son obligant voisin, avec la sereine confiance qu'inspire une bonté mille fois éprouvée : « Moine, il est temps de me passer ta copie. » Geffroy, dessinateur habile et passionné, exerçait ses crayons soit dans le style classique, soit dans le genre grotesque, durant les doux loisirs

qu'il devait au rigide observateur de la règle. L'indulgence gracieuse de celui-ci savait du reste qu'elle ne faisait aucun tort à l'érudition grecque ou latine, en favorisant cette autre vocation déjà si prononcée (1).

D'autres camarades de Prosper Guéranger se firent un nom : Charles Louvet, maire de Saumur et qui fut, à la dernière heure de l'Empire, ministre de l'agriculture et du commerce; Victor Pavie; Léon Boré, l'orientaliste; Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes*; et celui qui fut ensuite l'abbé Jules Morel.

En 1821, M. Pierre Guéranger renonça à la direction du collège de Sablé, pour occuper une chaire de professeur au lycée du Mans. La cité de Saint-Julien, qui avait au sixième siècle sollicité la vie bénédictine, accueillait au dix-neuvième le jeune homme prédestiné que Dieu avait désigné pour sa restauration. En dépit de l'horoscope de Geffroy, Prosper Guéranger ne songeait pas alors à la vie monastique; mais les dispositions de Dieu l'acheminaient, à son insu, vers le but ignoré de sa vie. Il rêvait d'un poème épique. Les bibliothèques l'attiraient aussi et tentaient sa curiosité toujours avide. Les lectures les plus variées le charmaient également; et en cette même année de rhétorique où un professeur distingué l'initiait à l'art d'écrire, les *Soirées de Saint-Petersbourg* et les *Considérations sur la France*, la *Monarchie selon la charte* et l'*Essai sur l'indifférence*, même le *Système théologique* de Leibniz que M. Emery venait de publier, donnèrent à ses pensées une ample matière et un commencement de direction.

Dès l'enfance, nous l'avons vu, et sans interruption, la vocation sacerdotale avait sollicité les attraits de Prosper Guéranger. Au lendemain de sa rhétorique se posa pour lui la question suivante : « Où se fera le cours de philosophie? Au lycée d'Angers sous M. Damiron? Au séminaire du Mans? » L'hésitation dura peu. Les adieux furent faits au lycée. Le Mans l'emportait sur Angers, et le séminaire sur M. Damiron. On était en novembre 1822.

Après un siècle de recherches et de tâtonnements, l'accord semble fait aujourd'hui, du moins dans les écoles catholiques, sur la définition de la philosophie et le caractère propre de son objet. On est assez généralement d'avis que la philosophie ne saurait être un roman de la pensée, créé de toutes pièces, sans aucun contact avec la réalité et le sens commun. On a fini par s'apercevoir aussi qu'elle ne peut se borner à devenir une simple nomenclature, le catalogue historique des diverses solutions données aux problèmes de la pensée, de la réalité, de l'action. Ainsi l'idée a fini par se dégager peu à peu que la philosophie comprend le système ordonné et cohérent des lois générales de la pensée, de la réalité, de l'action morale : elle est le fruit de la raison réfléchie

(1) *Le Monde*, 15 et 16 février 1875.

prenant conscience de ses procédés; la culture et l'expression systématique des premières données de la raison, comme la théologie est la culture et l'expression systématique des données de la foi surnaturelle.

Aujourd'hui, ces réflexions ne sont plus neuves : elles l'eussent été au commencement du dix-neuvième siècle. Le dédain où était tenue la vieille scolastique, le discrédit du cartésianisme, l'indécision d'une pensée philosophique sollicitée à la fois par les audaces d'un sensualisme grossier, par les objections du scepticisme, par la rêverie allemande, par la variété des théories contradictoires, laissaient la raison sans appui, sans direction, sans stabilité. L'enseignement philosophique se ressentait de cette nuit noire au milieu de laquelle l'esprit humain se débattait entre les systèmes. Un cours de philosophie n'était trop souvent qu'un recueil incohérent de thèses sans lien, d'exposés flottants, d'objections sans vie, de réfutations sans portée, où les jeunes esprits n'embrassaient que des ombres. Cette pénurie philosophique était vivement ressentie.

Je ne pouvais revenir de mon étonnement, a dit Jouffroy dans une page célèbre, qu'on s'occupât de l'origine des idées avec une ardeur si grande qu'on eût dit que toute la philosophie était là, et qu'on laissât de côté l'homme, Dieu, le monde, et les rapports qui les unissent à l'énigme du passé, et les mystères de l'avenir, et tant de problèmes gigantesques, sur lesquels on ne se dissimulait pas qu'on fût sceptique. Toute la philosophie était dans un trou où l'on manquait d'air et où mon âme, récemment exilée du christianisme, étouffait (1).

L'enseignement philosophique des séminaires n'échappait pas complètement à cette faiblesse. Aux soixante-sept élèves groupés autour de sa chaire, le professeur de philosophie du Mans avait donné comme texte les *Institutiones philosophicæ* de Lyon, un manuel en trois petits volumes, de latin suffisant mais de saveur très cartésienne, et dont l'auteur avait en 1792 encouru la censure de l'Index, à raison du jansénisme impliqué dans ses *Institutiones theologicæ*. Il est vrai que trois théologiens éminents, *tres doctissimi theologi*, disait la préface, assuraient avoir éliminé des *Institutiones philosophicæ* toute réflexion dont aurait pu s'inquiéter la plus sévère orthodoxie. C'était trop peu encore pour accrédi- ter le livre; et le professeur ne rachetait pas entièrement l'insuffisance du manuel. Il est dès lors facile de pressentir ce qu'était un enseignement philosophique, où de jeunes élèves, au sortir d'études littéraires souvent très rapides, discutaient en latin, selon les formes austères de l'argumentation syllogistique, pour ou contre des questions auxquelles nul exposé historique ou doctrinal ne les avait initiés. Ni connaissance réelle, ni discipline de l'esprit ne s'obtiennent par de tels procédés.

Il y avait à cette pénurie une diversion; mais cette diversion elle-même était un danger. La controverse mennaisienne sur la certitude, ouverte

(1) *Nouveaux mélanges philosophiques*, p. 83.

en 1820 par la publication du deuxième volume de l'*Essai sur l'indifférence*, passionnait alors tous les esprits. On y voyait une légitime réaction contre l'égoïsme cartésien. La mêlée confuse où depuis deux siècles s'entre-choquaient les systèmes avait fini par décourager la pensée. L'excès même de la négation ramenait violemment en arrière une génération qu'effrayait, avec la disparition de la vérité, le spectacle des ruines amoncelées par la philosophie séparée. Au commencement du dix-neuvième siècle, cette disposition générale, ce regret de la vérité perdue fit un instant la fortune de toutes les théories qui humiliaient la raison et ne lui laissaient d'autre alternative que de croire ou de périr. Traditionalisme, doctrine du sens commun, fidéisme, durent à ce découragement de la pensée leur jour de faveur. Imprudents ou emportés, beaucoup de jeunes esprits s'applaudirent de voir cette raison humaine, si fière hier encore de son émancipation prétendue, ne trouver enfin d'appui et de certitude que dans sa déférence aveugle à la foi, à la tradition, à l'autorité du genre humain.

Quand la vérité se donne, disait audacieusement Lamennais, l'homme la reçoit : voilà tout ce qu'il peut; encore faut-il qu'il la reçoive de confiance et sans exiger qu'elle montre ses titres; car il n'est même pas en état de les vérifier (1).

On n'aperçut pas universellement, dès la première heure, les périlleuses conséquences auxquelles se heurtait la doctrine nouvelle. D'ailleurs la réputation de M. de Lamennais, son allure de chef de parti, le succès du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*, entraînèrent même les hésitants. Au séminaire du Mans, le professeur de philosophie M. Arenger, le répétiteur M. Nourry, étaient mennaisiens. Prosper Guéranger fit comme eux; il prit parti contre les cartésiens et pour le « sens commun ». « Le sens commun, disait plus tard l'abbé de Solesmes, nous ne l'avions vraiment ni les uns ni les autres; mais je crois que nos camarades cartésiens étaient encore plus absurdes que nous. » Et il ajoutait : « Je n'ai d'ailleurs compris ces questions comme bien d'autres, qu'après être sorti du séminaire. »

Le cours de philosophie, qui eut peu de charmes, s'acheva le 10 août 1823. Prosper Guéranger reçut la tonsure des mains de Mgr de la Myre-Mory, évêque du Mans, dans la chapelle de la Visitation Sainte-Marie. Malgré les aridités rebutantes de l'étude, malgré l'ardeur des discussions, l'année avait été bénie de Dieu. Les impressions un peu jansénistes de la première enfance s'effaçaient graduellement dans une dévotion plus affectueuse et plus tendre; l'âme s'ouvrait, nous le savons par les lettres du temps, aux joies de l'Incarnation, aux tendresses du Cœur sacré

(1) *Pensées diverses*, p. 468.

de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Peut-être certains privilèges, que la doctrine et la piété reconnaissaient de concert à Notre-Dame, n'avaient-ils pas encore trouvé grâce devant lui; mais il compensera si bien dans la suite ce léger retard! La tonsure donnait alors accès au grand séminaire. Le prêtre qui en avait la direction portait un nom que la France, après le diocèse du Mans, a beaucoup connu et qui reviendra souvent au cours de cette histoire. Il s'appelait Jean-Baptiste Bouvier. Il fit bon accueil à Prosper Guéranger et lui ouvrit la bibliothèque du grand séminaire durant la période de trois mois qui précéda l'ouverture du cours de théologie. Ce fut pour le jeune séminariste une occasion, la première, de feuilleter les hagiographes, les bollandistes et ces grandes éditions des Pères de l'Eglise qu'il n'avait connus jusque-là que par les analyses de Fleury.

Quand Prosper Guéranger entra au grand séminaire du Mans, au mois de novembre 1823, le personnel enseignant, outre le supérieur M. Bouvier, dès lors appliqué à la préparation de son manuel de philosophie et de son cours complet de théologie, se composait de MM. Heurtebize, Hamon et Lottin. Les doctrines mennaisiennes étaient en faveur auprès du professeur de théologie dogmatique, M. Heurtebize, et du professeur d'Écriture sainte, M. Lottin. Le professeur de théologie morale, M. Hamon, était d'un gallicanisme étroit et rigide. Quant à M. Bouvier, il était, en principe, gallican, peu favorable aux idées mennaisiennes, pourtant avec une petite porte ouverte de leur côté. Ce courant nouveau de la pensée catholique, dont il ne présentait pas tout l'avenir, lui inspirait un sentiment complexe, formé d'inquiétude, de curiosité et quelquefois même d'intérêt. Au grand séminaire, à cette époque, l'histoire ecclésiastique et la liturgie, le droit canon et la théologie pastorale ou ascétique n'avaient pas de titulaires. On connaissait de nom saint Thomas et Suarez. La discipline et la piété laissaient un peu à désirer. Prosper Guéranger s'appliqua avec conscience à l'étude de la théologie. Elle lui sembla austère, presque revêche. Les procédés d'enseignement en faisaient une science de pure mémoire, sans vue d'ensemble, sans unité systématique, partant sans grande jouissance de l'esprit. Aux heures de liberté, il revint à l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, mais tempérée cette fois par la critique de Marchetti et avec une déférence moins complète aux assertions de l'historien gallican. A cette époque de sa jeunesse cléricale se rapporte une grâce insigne que l'abbé de Solesmes a rappelée souvent :

Le huit décembre mil huit cent vingt-trois, dit-il, je faisais ma méditation, le matin, avec tout le séminaire; et j'avais abordé mon sujet, le mystère du jour, avec mes vues rationalistes. Et voici qu'insensiblement je me sens entraîné à croire Marie immaculée dans sa conception. La réflexion et le sentiment s'unissent chez moi sans effort dans la contemplation de ce mystère; j'éprouve

une joie très douce dans mon acquiescement : aucun transport, la paix seulement dans une conviction sincère. Marie avait daigné me transformer de ses mains bénies. Je n'en dis rien à personne, d'autant que j'étais loin alors de sentir la portée qu'avait pour moi cette révolution intérieure.

Trente ans plus tard cette grâce reçue et gardée dans le secret s'épanouira dans le *Mémoire sur l'Immaculée Conception*.

En même temps que la main de Notre-Dame le préparait ainsi aux œuvres futures, l'idée de la vie monastique, comme condition de l'étude assidue de l'antiquité, s'offrait à lui. Les grandes éditions des mauristes lui révélaient ce que pouvait produire le patient travail du cloître bénédictin. Des efforts louables avaient été d'ailleurs tentés en France, pour recueillir dans les monastères qui existaient encore les survivants, de jour en jour plus rares, des sécularisations violentes accomplies par la Révolution; et sans doute l'écho de ces tentatives qui toutes avortèrent parvint à l'oreille de Prosper Guéranger. Ceux qui n'ignorent pas quelles industries divines s'emploient à la formation des âmes et à la longue préparation des desseins providentiels aimeront à reconnaître, dans ces obscurs pressentiments, un appel d'en haut, l'indication lointaine encore de la vocation définitive. Il n'était pas question pour lui à ce moment de relever en France l'ordre de Saint-Benoît, mais seulement de se retirer au Mont-Cassin, pour s'y livrer aux études ecclésiastiques avec plus de loisir qu'on n'en pouvait espérer dans la vie de prêtre séculier. Le professeur de théologie dogmatique, confidant de ces pensées, les encourageait et y inclinait un peu pour lui-même.

Le 10 août 1824 se termina la première année de théologie. Prosper Guéranger reçut les ordres mineurs. Les trois mois de vacances commencèrent. Affranchi des cours réguliers et des exercices qui morcellent la journée au grand séminaire, voulant préluder à la vie bénédictine telle qu'il la concevait alors, ayant d'ailleurs sous la main les trésors de la bibliothèque, il poursuivit avec une admirable assiduité le cours de ses lectures. Elles n'avaient rien de superficiel; le fruit en était consigné dans des notes manuscrites. Lire n'était jamais pour lui ce qu'il est pour le grand nombre, une forme un peu adoucie du désœuvrement intellectuel; c'était étude réelle, application constante et suivie. Tout alla bien dans les premiers temps : œuvres de théologie, de philosophie, d'histoire, de politique générale, rien n'était de trop pour cette immense avidité.

Après ces vacances studieuses, la rentrée au grand séminaire se fit en novembre 1824. Prosper Guéranger ne tarda pas à expier la faute commise. On ne méconnaît pas impunément, même à cet âge de la vigueur première, les lois de la modération. La nature, surmenée, se venge. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés depuis la rentrée que les symptômes les plus alarmants se déclarèrent. L'estomac se refusait à toute nourri-

ture, les douleurs d'entrailles étaient très vives et continues; travail, lecture, conversation, tout était au-dessus de ses forces. L'insomnie l'éprouvait cruellement. Les médecins constatèrent une gastro-entérite aiguë, et le malade fut rendu à sa famille. La thérapeutique de la région et de l'époque lui imposa une diète rigoureuse et, dans le dessein de relever cette constitution anémiée, la soumit au régime des sangsues et de l'eau de gomme. Grâce à ces soins, l'état du malade ne tarda pas à être désespéré.

Ce fut l'excès du mal qui amena le remède. Reconnaissant que tout leur art était impuissant à le guérir, les médecins abandonnèrent le jeune séminariste à la grâce de Dieu et opinèrent que, dans son état, on pouvait le laisser courir le risque de ses fantaisies. Il avait dix-neuf ans. Le traitement subi durant plusieurs semaines l'avait réduit à une maigreur extrême. Il ressentit un peu de faim; du laitage, quelques bouchées de viande le soutinrent d'abord, et peu à peu, l'estomac consentit à reprendre ses fonctions. De cette maladie de sa jeunesse, l'abbé de Solesmes garda néanmoins, durant toute sa vie, des douleurs d'entrailles qui tourmentaient ses matinées et l'obligeaient au repos absolu.

Encore ne fut-ce qu'après six longs mois de patience et d'efforts gradués que le travail redevint possible. Et quel travail! Seules, les lectures les plus simples, n'exigeant qu'un minimum d'application, furent possibles et permises, — une page d'abord, puis deux, tant la fatigue cérébrale était grande, — avec de longs intervalles de repos pour reconquérir peu à peu le droit à l'attention. A la longue, ce devint un triomphe pour lui qu'une lecture facile, soutenue pendant une demi-heure. La longue épreuve qu'il venait de traverser et la crainte d'une rechute furent pour lui le commencement de la sagesse, et l'année s'écoula tout entière dans les lenteurs de la convalescence. Lorsqu'il se retrouva sur pied, en juillet, et capable ou à peu près de reprendre le cours de ses études, il était trop tard pour regagner l'année perdue; la santé n'était revenue qu'à l'heure même où l'année allait finir, les élèves du grand séminaire être licenciés et les vacances de 1825 commencer. Donc le temps des études régulières était perdu; du moins, les trois mois de liberté ne le furent pas pour les lectures. Reprises avec plus de modération qu'autrefois, elles furent aussi sérieuses. De juillet à novembre, il lut les Pères apostoliques et s'appliqua aux origines de la tradition surnaturelle; il avait abordé la lecture de saint Irénée, lorsque recommencèrent les cours du grand séminaire en novembre 1825.

M. Bouvier, qui s'était attaché à M. Guéranger et applaudissait à ses goûts studieux, crut qu'il y avait lieu de ménager des forces encore chancelantes. La deuxième année de grand séminaire avait appartenu à la maladie et à la convalescence; il usa d'un procédé bienveillant pour que la troisième année assurât le plein rétablissement de cette chère

santé. L'usage voulait qu'un séminariste de troisième année fût régulièrement député au séminaire de philosophie avec rang de directeur. Chargé des fonctions de maître des cérémonies à la cathédrale, avec une heure de classe aux enfants de la maîtrise, il prenait place au conseil du supérieur pour l'admission, à la tonsure, des élèves de philosophie. En échange, le jeune titulaire était presque complètement dispensé de l'assiduité aux cours du grand séminaire; car son travail de troisième année se bornait à assister, l'après-midi, au cours de morale. M. Bouvier choisit Prosper Guéranger pour cette situation de professeur surnuméraire et de séminariste libre. En même temps que la confiance du supérieur était pleinement justifiée, cette disposition bienveillante fut pour l'élu un grand bienfait. Elle lui imposait quelques charges, mais lui assurait aussi une large part de liberté. Il revint donc à saint Irénée, puis aborda Clément d'Alexandrie. L'amour de l'antiquité ecclésiastique le prenait tout entier. Témoin de cette maturité et de cette gravité studieuse, M. Bouvier ne crut point déroger aux lois de la sagesse par d'autres dispositions de faveur. La deuxième année fut réputée complète, encore qu'elle n'eût été représentée que par l'assiduité de quelques jours seulement; et la troisième année, celle en cours, adoucie déjà par privilège, fut néanmoins considérée comme devant être la dernière. Cette année une fois écoulée, Prosper Guéranger ne rentrerait plus au grand séminaire que pour y recevoir les ordinations.

Alors commençait à se dessiner, dans le clergé de France, un travail salutaire et profond qui se poursuivit jusqu'au concile du Vatican où il a trouvé son terme et son fruit. Nous voulons parler de la réaction contre le gallicanisme. Il est bien prouvé aujourd'hui que, parmi les défections dont l'Eglise avait eu à gémir à l'époque de la Révolution, beaucoup avaient pris naissance dans un secret richérisme et dans l'attachement du clergé de France aux principes et libertés de l'église gallicane. Un évêque constitutionnel avait dit autrefois à la tribune de l'Assemblée nationale :

Au moment où vous décrétiez la constitution civile du clergé, ce chef-d'œuvre de votre sagesse et de votre zèle pour le maintien de la pureté primitive de la religion, je faisais voir aussi, dans mes leçons théologiques, que les principes en étaient déjà consignés dans les quatre articles de la déclaration du clergé de 1682 (1).

Sur de telles lèvres, l'assertion peut sembler suspecte; la flatterie est toujours voisine du mensonge. Sans aucun doute, Bossuet eût nettement désavoué la parenté de la déclaration avec la constitution civile; et ce n'est pas dès la première heure qu'on aperçut clairement la saveur schis-

(1) *Moniteur universel*, 19 mars 1791. Réimpression, t. VII, p. 651.

matique des quatre articles. Elle eut besoin du temps pour se traduire. Mais enfin la logique est plus forte que la volonté des hommes; elle se joue de leurs timides réserves; en vain, nous protestons contre ses lois; nos actes une fois posés portent, en dépit de nos étonnements, leurs fruits naturels. Que gallicanisme et constitution civile fussent liés ensemble comme cause et effet, c'est ce que reconnaissait ouvertement un autre évêque intrus, venu à résipiscence : « J'ai été trompé, disait au supérieur de Saint-Sulpice M. Emery, l'évêque de Viviers, M. de Savines, par les libertés de l'église gallicane. C'est en les suivant, en les poussant à leurs dernières conséquences, que j'ai été mené si loin. Je médite, à ce sujet, une déclaration qui étonnera bien du monde. Seuls, les théologiens que l'on nomme en France ultramontains me paraissent conséquents. »

Nous l'avons dit déjà, il s'en faut bien que le clergé de France, au milieu des troubles, ait pris conscience exacte du péril que lui faisaient courir ces prétendues libertés. Chez un grand nombre d'ailleurs, malgré les erreurs de l'éducation cléricale qu'ils avaient reçue, une heureuse inconséquence fit de ces hommes dont la dogmatique était inexacte de généreux confesseurs de la foi. Aux heures solennelles, la fierté du baptême et du sacerdoce, un sens invincible de l'orthodoxie triomphèrent du préjugé. Néanmoins, c'était beaucoup trop déjà que les prêtres assermentés eussent pour eux la logique. Aussi, au lendemain de la Révolution et de l'Empire, après l'acte souverain du concordat qui, en témoignant hautement de la souveraineté pontificale, déchirait la déclaration de 1682, lorsque se leva dans l'Eglise une génération sacerdotale nouvelle, elle reconnut, en faisant l'inventaire de ces doctrines gallicanes qui avaient porté des fruits si amers, que son devoir était d'y renoncer; et Dieu, pour le lui rappeler avec une rare vigueur, suscita un homme de génie : l'abbé de Lamennais.

Au moment où nous a conduits notre récit, le nom de M. de Lamennais est sur toutes les lèvres. Son autorité est grande dans le clergé de France. Décrié avec énergie par plusieurs, il est aussi défendu par d'autres avec courage. On répète partout le mot de l'évêque d'Hermopolis, après lecture du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* : « Cet ouvrage réveillerait un mort. » Lorsqu'on lui cherche des égaux dans le passé, les noms de Bossuet et de Pascal se présentent d'eux-mêmes. L'abbé de Lamennais est pour tous le défenseur de la religion et du catholicisme. Il ne s'est pas laissé entraîner encore, sous le coup des contradictions et des désaveux, à ces thèses courroucées de politique générale, dont le but avoué est de refaire le monde sur un plan nouveau. Pourtant le deuxième volume de l'*Essai*, paru en 1820 et suivi rapidement de deux autres, constitue déjà une digression philosophique; plusieurs disent une déviation. La contradiction, un instant éblouie, reprend ses droits. L'abbé

de Lamennais la supportait mal. La colère est mauvaise conseillère; et la théorie du « sens commun » prêtait à la critique. Le bon sens du comte de Maistre l'avait pressenti dès l'apparition du volume inérimé :

J'ai bien compris, disait-il à l'ombrageux écrivain, la raison par laquelle vous échappez aux attaques qu'on vous porte, celle de la *raison universelle*. Le temps me manque, monsieur l'abbé, pour me jeter dans cet océan. Je vois bien quelques véritables difficultés; mais je ne cesserai de vous dire : « Courage!... Ne répondez rien; allez votre chemin sans faire attention aux cigales : l'hiver viendra bien après l'automne. » Si j'avais un conseil à vous donner, ce serait celui-ci, avec votre permission : *Ne laissez pas dissiper votre talent*. Vous avez reçu de la nature un *boulet*; n'en faites pas de la *dragée*, qui ne pourrait tuer que des moineaux, tandis que nous avons des tigres en tête (1).

« Donnez-nous quelque chose de grand », avait dit le comte de Maistre à la même page. Ce « quelque chose de grand » fut un nouvel ouvrage de Lamennais : *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. L'ouvrage dut plaire à l'auteur du *Pape*. Il parut en deux parties, l'une en 1825, l'autre en 1826. La même logique ardente qui, dans *l'Essai sur l'indifférence*, avait rappelé à la société humaine les droits de la religion, revendiquait cette fois, en face de l'athéisme politique qui s'essayait en France, la liberté de l'Eglise et son affranchissement du pouvoir civil. Les quatre articles de la déclaration en sortirent fort malmenés. Les libertés de l'église gallicane furent surprises à fournir complaisamment des armes contre l'Eglise catholique à tous ses ennemis, parlementaires, jansénistes, constitutionnels, libéraux. Malheureusement le gallicanisme faisait corps avec la Restauration; l'attaquer, c'était violer l'arche sainte. Quatorze évêques suivis ensuite par quelques-uns de leurs collègues protestèrent, dans une déclaration adressée au roi, contre l'ultramontanisme. Un procès fut intenté à M. de Lamennais qui confia à Berryer sa défense. Le tribunal de police correctionnelle de la Seine était ainsi appelé à prononcer sur une question dogmatique. Lorsque l'avocat défenseur eut terminé, le président du tribunal ayant demandé à M. de Lamennais s'il avait quelque chose à ajouter, le terrible prévenu répondit en ces termes :

Non, messieurs, je n'ai rien à ajouter au discours que vous venez d'entendre. Seulement je dirai deux mots touchant les questions dogmatiques traitées dans mon écrit. Bien que la cour n'en soit pas juge, comme elles ont néanmoins servi de prétexte au procès qui m'est intenté, je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché à tous les principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du chef de l'Eglise, que sa foi est ma foi, sa doctrine ma

(1) *Lettres et Opuscules inédits du comte J. de Maistre*, t. II (1869), n. 172, p. 26.

doctrine, et que jusqu'à mon dernier soupir je continuerai de la professer et de la défendre.

Lamennais fut condamné à trente francs d'amende et aux dépens; les exemplaires de l'ouvrage furent saisis et détruits. La déroute du gallicanisme commençait. La sentence du tribunal de police correctionnelle n'eut pas de succès auprès du clergé de France; et si M. Bouvier réclama en faveur du premier article de la déclaration que M. de Lamennais avait trop méconnu selon lui, on pressent de quel côté inclinaient désormais toutes les préférences doctrinales de Prosper Guéranger. Son gallicanisme de déférence, très ébranlé déjà, dut mourir ce jour-là.

Au mois de juin de cette même année 1826, quelques mois avant l'époque de l'ordination et du sous-diaconat, Mgr de la Myre-Mory, évêque du Mans, fut frappé d'une attaque d'apoplexie et reçut les derniers sacrements. Prosper Guéranger, comme maître des cérémonies, devait accompagner le chapitre; il le fit et fut témoin des déclarations de l'évêque à ce moment suprême. Avant de recevoir la sainte communion en viatique, Mgr de la Myre-Mory protesta devant tous qu'il voulait mourir dans la foi de l'Eglise catholique. Cette profession de foi lui eût semblé insuffisante, s'il n'avait ajouté aussi qu'il voulait mourir dans l'adhésion parfaite aux doctrines de l'ancienne Sorbonne, et en conformité de pensée avec la déclaration que les quatorze évêques venaient d'adresser au roi pour défendre les quatre articles contre la critique de l'abbé de Lamennais. Et, de tout cela, il exprima le désir qu'on fit parvenir l'attestation écrite à Mgr l'évêque d'Hermopolis, ministre des cultes. On le voit, le gallicanisme n'était pas chassé de partout. Tel était même l'esprit de l'ancienne génération sacerdotale que nul ne parut s'étonner d'une profession de foi d'ordre si composite.

L'évêque du Mans survécut à cette dure secousse, mais demeura paralysé du côté droit. L'ordination de fin d'année fut donnée par Mgr Duperrier, évêque de Bayeux. C'est le 16 juillet 1826 que Prosper Guéranger reçut le sous-diaconat :

Je commençai à réciter le bréviaire, dit-il. J'en étais heureux et fier; j'y trouvais tout superbe. Je dois dire cependant que, dans ce bréviaire de l'église du Mans, certaines antiennes conservées de la liturgie romaine, celles par exemple de la Circoncision, du très saint Sacrement, de la Nativité de la sainte Vierge, me causaient une impression particulière; j'y sentais une autre saveur qui m'intéressait.

Déjà le sens de la liturgie catholique était éveillé dans son âme; d'instinct surnaturel, il discernait la prière de l'Eglise d'avec les formules sans onction et sans autorité que des mains imprudentes, lorsqu'elles n'étaient pas coupables, y avaient substituées.

Au lendemain du sous-diaconat, le séjour au grand séminaire achevé,

une question se posait d'elle-même : quel sera l'emploi des années qui doivent s'écouler maintenant jusqu'à l'époque du sacerdoce? Avant la spoliation révolutionnaire, cette question eût été facilement résolue par la collation d'un bénéfice qui eût permis au jeune sous-diacre de poursuivre ses études, pour le plus grand honneur de Dieu et de l'Eglise; mais depuis le concordat et l'ère nouvelle ouverte par lui, une sinécure studieuse n'était plus possible. Il n'existait plus de bénéfice; et la Révolution avait créé dans les rangs du clergé des vides que les plus ingénieuses combinaisons étaient impuissantes à combler. Selon un usage qui a persévéré longtemps dans certains diocèses de France, les clercs, parvenus au terme de leurs études théologiques avant l'âge du sacerdoce, étaient employés au professorat. Une chaire de cinquième était vacante au collège de Château-Gontier; Prosper Guéranger devait en être pourvu à la fin des vacances. Adieu les chères études, les longues lectures, la familiarité des Pères et des historiens! Demain commence le professorat, la longue série des cours, des surveillances, des corrections de devoirs; puis, le professorat terminé, la condition très noble mais aussi très assujettie du prêtre séculier dans le ministère de vicaire et de curé : telle était la perspective qui s'ouvrait dès lors aux yeux attristés du jeune sous-diacre, lorsque la main de Dieu disposa toutes choses sur un autre plan.

Le curé de la cathédrale du Mans était alors M. Bureau, curé de Notre-Dame-du-Pré avant la Révolution. Il avait eu le loisir de voir à l'œuvre le jeune maître des cérémonies que M. Bouvier avait accrédité auprès de lui; il en estimait la gravité et l'esprit. Le secrétaire particulier de Mgr de la Myre venait d'être nommé à la cure de Fresnay; aussitôt le curé de la cathédrale songea à Prosper Guéranger pour lui succéder auprès de l'évêque du Mans. Il avait grande autorité; son ouverture fut accueillie avec faveur. Sans plaider trop longuement, il lui fut aisé de démontrer à son jeune protégé que devenir le secrétaire d'un évêque infirme lui assurait plus de loisir que devenir professeur de cinquième à Château-Gontier. Les études pourraient continuer encore; les bibliothèques demeureraient à sa portée. La proposition était inespérée. L'abbé Guéranger fut présenté à l'évêque et agréé par lui. Quinze jours après, le secrétaire improvisé avait son appartement au palais épiscopal et entra en fonctions. C'était une vraie bénédiction de Dieu.

Claude-Madeleine de la Myre-Mory appartenait par sa naissance à une des plus anciennes familles de la noblesse de Guyenne. Malgré son titre d'aîné, il avait embrassé la carrière ecclésiastique et pris sa licence au collège de Navarre; puis, à Saint-Sulpice, était devenu le condisciple de Talleyrand, le futur évêque d'Autun. Dès son sacerdoce, il avait été adopté comme grand vicaire par Mgr de Puységur, évêque de Carcassonne, et l'avait suivi à l'archevêché de Bourges. La protection de Mgr de

Puységur et la faveur de la cour avaient valu au grand vicaire la mense de l'abbaye de Preuilly, au diocèse de Tours, et un prieuré situé dans le diocèse du Mans, Saint-Martin-d'Oizé. La bienveillance du cardinal de Bernis, ambassadeur de France auprès de Pie VI, lui promettait un brillant avenir, lorsque survint la Révolution. L'abbé de la Myre-Mory émigra et se retira en Piémont. Lorsque les armes françaises pénétrèrent en Italie, il demanda un asile au prince-évêque de Brünn, en Moravie, et y séjourna jusqu'à son retour en France en 1800, où il fut nommé chanoine de la métropole de Paris par le cardinal archevêque de Belloy. Lorsque le cardinal Maury vint occuper le siège de Paris, le chapitre métropolitain, invité à donner des pouvoirs à l'intrus, s'était exécuté d'abord et avait prêté les mains à l'œuvre schismatique; seul, le grand-vicaire, M. d'Astros, rappelé à son devoir par un bref de Pie VII, avait résisté à Napoléon qui le fit enfermer à Vincennes, en guise d'étrennes, le 1^{er} janvier 1811. Le cardinal Maury passa outre à l'opposition pontificale, prit quand même possession de l'archevêché de Paris, grâce à la délégation qu'il tenait du chapitre et offrit à M. de la Myre le poste de vicaire général, devenu vacant par la disgrâce de M. d'Astros. L'abbé de la Myre eut peur de Vincennes : il accepta. Il n'avait pas l'âme héroïque.

La Restauration d'ailleurs fut indulgente, et, par la faveur du grand aumônier, il fut quand même nommé par Louis XVIII au siège de Troyes, puis au siège du Mans en 1820. Il avait alors plus de soixante ans. Même après la Révolution, il fut évêque d'ancien régime : nombreux domestique, table ouverte, salon très fréquenté par l'aristocratie du pays; avec cela, de belles manières, une parole affectueuse, une réelle distinction, des habitudes de grand seigneur et de vie large qui épuisaient tout son traitement et tout son revenu : tel était le prélat auprès de qui allait vivre Prosper Guéranger. Très éprouvé par son attaque récente d'apoplexie, l'évêque ne pouvait plus dire la messe; les médecins lui avaient de plus interdit la récitation du bréviaire et toute application aux affaires. C'est dire que toute l'influence dans le gouvernement et l'administration d'un vaste diocèse, qui ne fut démembré que plus tard par la création de l'évêché de Laval, revenait au premier vicaire général, M. Bouvier, déjà supérieur du grand séminaire et évêque de fait.

Il y avait à côté de l'évêque une autre puissance, Mlle de Cassini, sa nièce. Depuis son retour de l'émigration, l'évêque lui avait confié le soin de sa maison. Elle tenait le sceptre domestique d'une main ferme, un peu impérieuse même, sauf les interruptions amenées par la série très variée de ses vocations. Successivement elle avait tenté d'être carmélite à Poitiers, puis trappistine à la Val-Sainte sous la direction de l'abbé de Lestrangé. Deux fois déjà elle était revenue, après des tentatives infructueuses, reprendre sa place auprès de son oncle et avait dépassé la cin-

quantaine, lorsqu'elle sentit renaître son désir de la vie religieuse. Cette fois elle projetait d'entrer chez les dames du Sacré-Cœur et n'attendait pour cela que l'accomplissement d'un devoir de conscience. Avant de s'ensevelir dans le silence, elle voulait obtenir de son oncle qu'il renonçât à une charge que désormais elle reconnaissait être au-dessus de ses forces. C'était sur les conseils de sa nièce que l'évêque, en 1821, avait autorisé la création d'une communauté de dames du Sacré-Cœur dans l'ancienne abbaye de bénédictines de Notre-Dame-du-Pré. Mlle de Cassini entra chez les dames du Sacré-Cœur, y prit le voile, y fit ses vœux, en sortit, appartint ensuite à la secte de Michel Vintras où elle eut le bon sens de ne pas demeurer trop longtemps, et termina enfin par une mort chrétienne une vie tourmentée et aventureuse. Prosper Guéranger, en homme avisé, se tint à distance de ce caractère difficile.

L'usage voulait que l'évêque, lorsqu'il venait au chœur, fût assisté à son siège par deux chanoines honoraires, dont l'un était toujours le secrétaire particulier. Or, n'étant pas prêtre, le jeune secrétaire ne pouvait être chanoine honoraire. L'évêque puisa dans ses souvenirs d'ancien régime des motifs et des exemples pour donner le costume de chanoine à qui n'en pouvait encore porter le titre. Les honneurs du rochet, de l'aumusse et de la mosette décernés à un secrétaire de vingt et un ans ne firent un peu de sensation que dans le jeune clergé; les vieux chanoines ne s'en émurent pas, non plus que de l'office de la prédication que l'évêque confia dès lors à son secrétaire.

Six mois après au printemps de l'année 1827, Mgr de la Myre-Mory, sur l'ordre des médecins, dut prendre les eaux de Bourbonne. Mlle de Cassini l'accompagna. Avant son départ, il voulut donner à son jeune secrétaire un témoignage d'affection. N'espérant pas être rentré en sa ville épiscopale avant le jour où Prosper Guéranger recevait la prêtrise, il lui remit sous un pli son titre de chanoine honoraire, en exprimant le désir que son secrétaire une fois prêtre prit aussitôt possession, nonobstant l'absence de l'évêque. Lui-même signa les lettres que le secrétaire garda par devers lui. L'évêque absent, Prosper Guéranger rentra dans sa famille et poursuivit à loisir, avec une santé maintenant raffermie, ses études sur l'antiquité ecclésiastique. Les controverses mennaisiennes, les problèmes de gouvernement ecclésiastique soulevés par le gallicanisme, les cas de conscience qu'entraînait parfois pour les chancelleries diocésaines l'oubli des réserves pontificales, le déterminèrent à porter son attention sur les droits et l'autorité du souverain pontife. Il n'interrompit ces recherches que pour aller le samedi saint, 14 avril 1827, recevoir le diaconat des mains de Mgr Charles Montault, évêque d'Angers; puis, l'évêché du Mans ayant sollicité et obtenu de Rome une dispense d'âge, il se rendit à Tours auprès de Mgr de Montblanc, afin de recevoir de lui l'onction sacerdotale. Elle lui fut donnée dans la cha-

pelle de l'archevêché. La cérémonie fut marquée d'un incident; l'archevêque de Tours était assisté de M. Dufêtre, son vicaire général, depuis évêque de Nevers, et de M. David, supérieur du grand séminaire, tous deux ayant un pontifical à la main.

L'ordination était commencée, racontait l'abbé de Solesmes; j'en suivais avec recueillement les formules que m'étaient familières. Après les litanies, je m'aperçus que l'évêque ne m'imposait pas les mains, non plus que les prêtres assistants, mais qu'il avait passé immédiatement à l'allocution : *Oremus fratres charissimi, Deum Patrem omnipotentem*, etc., et que ni lui ni les prêtres ne tenaient la main droite sur moi. Inquiet au plus haut point de cette omission qui allait rendre douteuse mon ordination, je crus devoir réclamer :

— Monseigneur, dis-je à l'archevêque, vous omettez l'imposition des mains.

Surpris, le prélat me répond :

— Monsieur l'abbé, on pense à tout, occupez-vous de vous-même; puis il continua de lire la formule, toujours sans imposition des mains. J'insiste de nouveau; et enfin les deux prêtres, lisant plus attentivement la rubrique qui précède l'allocution, avertissent l'archevêque qui me dit : « Vous avez raison, je vous demande pardon. » Et il s'avance vers moi, m'impose les mains, et les deux prêtres après lui.

Le lendemain, 7 octobre, était la fête du Saint-Rosaire, qui coïncidait cette année-là avec le propre anniversaire de la victoire de Lépante. L'ordre bénédictin célèbre à cette date la fête de sainte Justine de Padoue dont les auspices présidèrent au quinzième siècle à la réforme monastique d'où est sortie la congrégation du Mont-Cassin. Mais, sur l'heure, ces coïncidences échappèrent à la pensée du nouveau prêtre. Notre-Dame et saint Benoît n'en avaient pas moins accueilli les prémices de son sacerdoce. Il n'était pas jusqu'à la présence de l'abbé de Melleray, dom Antoine Saulnier de Beauregard, qui n'en fût un témoignage. S'il n'imposa pas les mains au futur abbé de Solesmes, c'est qu'il était en habit court, selon ses habitudes hors de son monastère. Il convoitait l'abbé Guéranger pour son abbaye et s'en ouvrit même à Mgr de la Myre qui avertit son secrétaire de se tenir sur ses gardes. Mais l'avis était superflu; le nouveau prêtre, qui jusqu'alors avait entrevu la vie monastique surtout comme une solitude studieuse, n'avait nul souci de renoncer à ses chers livres pour se livrer exclusivement au travail manuel.

Avant de regagner la ville du Mans dans la spirituelle et bienveillante société de dom Antoine de Beauregard, l'abbé Guéranger voulut aller faire ses dévotions à saint Martin. Il se rendit seul à Marmoutiers. De l'antique abbaye il ne restait alors que ruines et décombres sur un emplacement désolé. Son émotion fut vive dans cette enceinte sacrée :

Je suppliai à genoux le grand évêque, nous dit-il, de prendre sous sa protection le pauvre nouveau prêtre que sa dévotion avait amené sur ces ruines. Et

me souvenant ensuite des pensées qui m'avaient occupé plus d'une fois dans le passé au sujet de la vie monastique, ému jusqu'au fond de l'âme par le spectacle que j'avais sous les yeux, je me mis à réciter le *Rorate*. Je trouvai l'expression de ce que je ressentais dans les paroles d'Isaïe : *Ecce civitas sancti facta est deserta... Jerusalem desolata est, domus sanctificationis nostræ et gloriæ tuæ, ubi laudaverunt te patres nostri*. Je demandai à Dieu qu'il suscitât des hommes de zèle pour relever tant de ruines, pour alléger la sainte Eglise du joug de captivité qui pesait sur elle, depuis qu'on l'avait privée des saintes institutions qui faisaient sa gloire et sa liberté.

Dieu exauça cette prière sans doute inspirée par lui. Et l'apôtre des Gaules si dévotement invoqué obtint de Dieu que son jeune client eût un jour la joie de faire reflourir la vie monastique dans un sanctuaire qu'il avait aimé autant que Marmoutiers lui-même, Ligugé.

L'abbé Guéranger prit congé de Mgr de Montblanc, qui fut très gracieux et ne sembla aucunement se souvenir du petit incident de l'ordination. L'abbé de Melleray et son jeune compagnon arrivèrent au Mans dans l'après-midi du 8 octobre. La première messe fut dite le lendemain, 9 octobre, fête de saint Denys l'Aréopagite, à la cathédrale, à l'autel de Notre-Dame-du-Chevet; le nouveau prêtre fut assisté par M. le chanoine Bureau, curé de la cathédrale, dont l'affection s'était témoignée déjà. Et comme Mgr de la Myre, avant son départ pour les eaux de Bourbonne, avait témoigné de son désir de conférer la dignité de chanoine à son secrétaire particulier dès après son ordination sacerdotale, les lettres qui en faisaient foi furent remises au chapitre assemblé. De menues oppositions, provoquées sans doute par l'ennui qu'inspira une élévation si rapide, déterminèrent M. Guéranger à retirer ses lettres et à porter toute la cause devant l'évêque, à son retour. M. Bouvier ne se montra pas autrement étonné de ce contre-temps. Lorsque Mgr de la Myre rentra dans sa ville épiscopale, en novembre 1827, et fit cesser d'autorité les lenteurs de l'installation, on eut l'explication et le motif du retard dont avait souffert le nouveau canonicat : l'abbé Guéranger prit possession de sa stalle, mais en compagnie de trois autres chanoines, ses aînés, à qui M. Bouvier voulait assurer, par bénéfice d'âge, la préséance.

Avant le retour de Mgr de la Myre était survenu un événement beaucoup plus considérable. L'abbé Guéranger avait été plusieurs fois invité à dire la messe dans la communauté des dames du Sacré-Cœur, dont nous avons parlé déjà. Or, cette communauté se servait du missel romain.

Pour ne pas déroger à ses usages, dit l'abbé de Solesmes, je me conformai aux habitudes de l'aumônier. Malgré mon peu de penchant pour la liturgie romaine, que d'ailleurs je n'avais pas étudiée sérieusement, je me sentis bientôt pénétré par la grandeur et la majesté du style employé dans ce missel. L'emploi de l'Écriture sainte, si grave, si plein d'autorité, le parfum d'antiquité qui émane de ce livre, tout m'entraîna à comprendre que je venais de découvrir dans ce

missel l'œuvre encore vivante de cette antiquité ecclésiastique pour laquelle je m'étais passionné. Le ton des missels modernes me parut alors dépourvu d'autorité et d'onction, sentant l'œuvre d'un siècle et d'un pays, en même temps que le travail personnel... Ces impressions ne se présentèrent pas à moi dès le premier jour d'une manière très précise; mais elles se firent sentir assez vivement tout d'abord pour que la pensée d'adopter le bréviaire romain, que je pressentais devoir être le complément du missel, ne tardât pas à naître dans mon esprit. J'en vins même bientôt à ne plus vouloir célébrer la messe ailleurs qu'au Sacré-Cœur, parce que je ne retrouvais en aucun autre lieu ce cher missel qui parlait comme les Pères, tandis que l'autre parlait comme le premier venu.

Sur ces entrefaites, il eut à reprendre domicile à l'évêché. Mgr de la Myre était revenu des eaux de Bourbonne, et sa nièce avec lui. Une seconde saison avait été d'avance prescrite par les médecins. Mlle de Cassini, admise au noviciat des dames du Sacré-Cœur, signifia à l'abbé Guéranger qu'il lui reviendrait dorénavant d'accompagner l'évêque dans les sorties exigées par sa santé. L'année 1828 s'ouvrit. La pensée d'adopter le bréviaire romain suivait son cours; elle devenait constante. La veille de la fête de saint Julien, premier évêque et patron de l'église du Mans, l'abbé Guéranger aborda Mgr de la Myre :

— Monseigneur, lui dit-il, je songe à vous demander la permission de réciter le bréviaire romain?

— La permission? reprit l'évêque, mais ce serait bien plutôt à nous qu'il la faudrait pour ne pas le dire.

— Mais puisque vous consentez, Monseigneur, je voudrais commencer dès aujourd'hui.

— Très bien, l'abbé; mais je vous avertis qu'il est plus long que le nôtre. Je le connais pour l'avoir récité durant l'émigration.

— Mais n'est-il pas vrai, Monseigneur, que le bréviaire entraîne le missel? Ayant l'honneur de vous dire la messe tous les jours, vous conviendra-t-il que je la célèbre dans le missel romain?

— Pourquoi pas, l'abbé? le missel romain ne vaut-il pas bien le nôtre?

Tout était donc pour le mieux. Le bréviaire et le missel romains, depuis cette entente avec l'évêque, furent adoptés pour l'usage personnel de l'abbé Guéranger. Sa voix ne cessera plus d'être unie à la voix de toute l'Eglise; sa prière, à la prière catholique. Commencée le 27 janvier 1828 en la fête de saint Julien, cette communauté de prière avec l'Eglise romaine ne sera plus interrompue par lui jusqu'au 27 janvier 1875. L'office de saint Julien fut le dernier que récita dom Guéranger, avant d'être appelé à mêler sa voix à la voix de la Jérusalem céleste.

Les fonctions de secrétaire particulier laissaient à l'abbé Guéranger de nombreux loisirs; il poursuivit ses études. Avril vint, amenant un nouveau départ pour les eaux de Bourbonne. Malgré ses prédictions et ses vellétés de noviciat, Mlle de Cassini durant les premiers jours

accompagna son oncle. Le secrétaire fut aussi du voyage. Ce lui fut une occasion de voir Chartres et de visiter, avec une curiosité émerveillée, la cathédrale de la « Virgo paritura ». On fut à Paris vers la Pentecôte. Mgr de la Myre ne pouvait, à raison de son infirmité, solliciter une audience du roi; mais il voulut, en évêque grand seigneur, rendre visite aux membres du haut clergé de Paris. En accompagnant son évêque infirme et en le soutenant de son bras, l'abbé Guéranger vit Mgr de Quélen archevêque de Paris, le cardinal d'Isoard archevêque d'Auch et Mgr l'évêque d'Hermopolis qui venait de céder à l'évêque de Beauvais le portefeuille de l'instruction publique.

L'arrêt à Paris dura dix jours. L'abbé Guéranger eut le désir et prit le temps d'assister aux séances de la Chambre des députés. Il y alla deux fois. Nous ne résistons pas à la tentation de demander aux lettres échangées avec son frère Edouard l'impression qu'il en recueillit. Ceux qui connaissent les milieux parlementaires nous diront si les mœurs d'alors sont demeurées les mœurs d'aujourd'hui. Le lecteur n'aura pas de peine à s'expliquer, par la liberté même de la correspondance privée, l'audace de l'expression.

Je suis allé deux fois à la Chambre des députés. C'est un spectacle qu'il faut voir pour se faire une idée de notre république. C'est là que j'ai vu les Benjamin Constant, les Lafayette, les Keratry, les Dupin, etc., etc., tous gens qui, à commencer par le président Royer-Collard, ont des figures de réprochés. Le premier coup d'œil sur l'assemblée nous apprend tout de suite à quelle heure nous sommes en politique. La gauche, remplie; à droite, quelques individus épars; le centre droit, bien garni : c'est une si belle chose que les milieux! Et si quelque royaliste hasarde à la tribune, dans un discours courageux, l'une de ces maximes monarchiques qui semblent aujourd'hui surannées et gothiques, il faut entendre les murmures, les cris, quelquefois les vociférations de la gauche, la voix des huissiers, le bruit de la sonnette présidentielle, les appels polis du président au calme et à la paix... On dirait que les ministres sont sur la sellette. On tire sur eux de toutes parts; ils font la meilleure mine qu'ils peuvent. Après tout, que leur veut-on? Ils sont pourtant des modèles de docilité! Ils font des projets de loi libéraux, ils prennent des mesures de police libérales; ils sont de leur temps. Ils font toutes les concessions possibles, et ils sont méprisés. Il faut avouer que le monde est bien difficile (1).

Mlle de Cassini demeura à Paris où elle attendit au Sacré-Cœur le retour de son oncle. En se rendant à Bourbonne, Mgr de la Myre et son secrétaire s'arrêtèrent à Marolles (Seine-et-Oise) et y séjournèrent quelques semaines chez un gentilhomme bourguignon, M. de Broin, qui avait épousé une nièce de l'évêque. La population de Marolles vivait dans un oubli complet de ses devoirs religieux; l'abbé Guéranger, aidé par les hôtes chrétiens qui l'avaient accueilli, s'employa avec zèle à rendre à

(1) Lettre du 25 mai 1828.

l'église abandonnée sa décence et sa propreté; il évangélisa, organisa une procession du très saint Sacrement avec reposoir et détonations; de mémoire d'homme, Marolles n'avait vu spectacle pareil. On voulait garder l'abbé Guéranger comme euré. Il promit simplement de revenir, et vers le milieu de juin évêque et secrétaire partirent pour les eaux de Bourbonne. Ils étaient arrivés à Troyes, lorsque leur parvint le numéro du *Moniteur* qui contenait les ordonnances du 16 juin. Le séjour de Bourbonne-les-Bains dura jusqu'au 10 août. L'évêque du Mans n'y retrouva pas la santé; le secrétaire n'y trouva guère d'intérêt; et ce fut avec un soupir de soulagement qu'il partit de Bourbonne pour se rendre chez une autre nièce de Mgr de la Myre, Mme la comtesse de Laurencin. Durant son séjour, l'abbé Guéranger eut le loisir de voir de près le clergé bisontin, signalé à toute l'Eglise de France par son attachement aux doctrines romaines. Telle était la vigueur de cet admirable clergé qu'il avait déterminé son archevêque, Mgr de Villefranccon, à désavouer la signature imprudemment donnée par lui à la déclaration gallicane de 1826. C'est parmi ces vaillants que l'abbé Guéranger rencontra pour la première fois l'abbé Doney, depuis évêque de Montauban et mennaisien déterminé, l'abbé Gousset, qui fut archevêque de Reims et cardinal, l'abbé Mabile, plus tard évêque de Saint-Claude puis de Versailles.

L'anxiété était grande à cette heure-là même parmi les catholiques de France. Les tristes ordonnances du 16 juin, contresignées l'une par Portalis, l'autre hélas! par l'évêque de Beauvais, Mgr Feutrier, avaient déchaîné toutes les ardeurs de la polémique religieuse et provoqué les protestations de presque tout l'épiscopat. Six prélats seulement n'avaient pas jugé à propos, et ce pour des raisons variées, de donner leur adhésion à la protestation de leurs collègues; mais enfin, le mémoire remis au roi le 1^{er} août 1828 portait soixante-treize signatures. Cette presque unanimité d'un épiscopat non suspect dans son attachement à la royauté montrait à tout esprit non prévenu la flagrante iniquité des ordonnances. Pour pallier le caractère odieux des mesures prises contre les jésuites qu'on n'avait pas osé nommer et contre les écoles secondaires ecclésiastiques dont on limitait le nombre et les élèves, c'était bien vainement que le roi attribuait aux séminaires de France une subvention annuelle d'un million deux cent mille francs, qui semblait être la rançon de leur servitude: la conscience générale ne fut pas dupe. La faiblesse de la royauté laissait s'ouvrir une ère de persécution religieuse et entraînait en lutte avec l'épiscopat. Cependant, la police ministérielle interceptait les lettres adressées au souverain pontife Léon XII par les prélats signataires du mémoire de protestation et en même temps, pour déconcerter les résistances épiscopales, faisait circuler le bruit d'une note secrète du cardinal Bernetti, conseillant aux évêques de « se confier en la haute piété et la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances et de marcher

d'accord avec le trône ». Sans examiner davantage l'authenticité de la note, les évêques se crurent désavoués par Rome. Il y eut un moment d'indécision.

Il est affligeant, écrivait M. Vuarin, de voir comme tout va à la débandade parmi ceux qui paraissaient si décidés et si unis dans les représentations faites au roi. Je ne comprends rien à la mystification opérée par le message Bernetti. Le temps éclaircira ce mystère.

Le temps l'a éclairci en effet, et la publication de la note montra plus tard qu'on en avait intentionnellement falsifié le contenu. Mais le ministère n'en recueillait pas moins le bénéfice immédiat de sa perfide manœuvre et le prestige de la royauté, déjà si durement atteint, s'amoin-drissait de jour en jour. « Les ordonnances contre les jésuites contristent tous les hommes d'ordre et de sens, écrivait M. de Villèle, par la violence qu'on a faite au roi qui les a longtemps refusées. » Les paroles de M. de Lamennais étaient amères; il avait conscience qu'on allait à l'anarchie par l'impiété: « On se préoccupe des Bourbons, on a raison, disait-il; je crois qu'ils auront le sort des Stuarts. »

L'abbé Guéranger qui suivait avec attention la marche des événements écrivait à son frère Edouard :

L'épiscopat s'est couvert de gloire par les apostoliques réclamations qu'il a présentées au roi. On sait que cette démarche n'a pas obtenu l'approbation du gouvernement; mais rien n'empêchera ces dignes pasteurs des peuples de dire qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes... Prions beaucoup pour l'Eglise et pour ces pauvres Bourbons à qui il faut bien pardonner un peu de ne pas ménager nos intérêts, quand ils n'aperçoivent même pas les leurs (1).

De Besançon, l'évêque revint à Marolles et son secrétaire reprit son apostolat auprès de la population si délaissée. L'évêché de Versailles lui donna des pouvoirs; durant six semaines, avec un admirable dévouement, il fit fonction de curé, réhabilitant les mariages, conférant le baptême, préparant à la première communion des adultes de vingt-cinq ou trente ans, réveillant ce pauvre peuple de la longue désuétude religieuse où il s'était endormi depuis l'époque de la Révolution. Il exerça le même ministère dans le diocèse de Meaux où il demeura jusqu'à la Toussaint dans la famille de M. le comte de la Myre, neveu de son évêque. Germigny était tout proche avec les souvenirs de Bossuet. L'église paroissiale lui montra encore la vieille chaire vermoulue où l'évêque de Meaux faisait le prône et, à l'entrée du chœur, le banc où il s'appuyait, lorsqu'il catéchisait les enfants. De Meaux on revint à Paris, et Mlle de Cassini reprit auprès de son oncle sa place accoutumée. Elle l'accompagna au Mans; mais ce fut pour le déterminer enfin, de concert avec M. Bouvier, à rési-

(1) Lettre du 18 août 1823.

gner une charge que ses infirmités ne lui permettaient plus de soutenir. Au printemps de 1829, sans faire d'adieux, sans attendre même que Rome eût accepté une démission trop motivée, Mgr de la Myre quitta le Mans de nuit pour se retirer à Paris. Mlle de Cassini était libre. Sur les instances de l'évêque démissionnaire et de sa famille, l'abbé Guéranger consentit à accompagner dans sa retraite ce pauvre prélat infirme dont les jours étaient désormais comptés.



CHAPITRE II

L'ABBÉ GUÉRANGER A PARIS. — PREMIERS TRAVAUX LITTÉRAIRES

(1829-1831)

Les lettres de l'abbé Guéranger à son frère Edouard nous livrent le secret du chagrin qu'il éprouva lorsqu'il dut s'éloigner de sa famille et de son pays. Le cœur faillit lui manquer au moment du départ; il songea un instant à demander à l'évêque que sa parole lui fût rendue.

Après une hésitation, dit-il, je me levai et me rendis auprès de Mgr de la Myre, que je trouvai aussi peu ému que s'il se fût agi d'une promenade. Il fut donc fort raisonnable, à coup sûr, plus que moi; et de ce, ne le blâme ni moi non plus. Il faisait nuit encore, lorsque nous commençâmes à rouler. Les rues du Mans étaient désertes; et malgré l'obscurité je vis que le postillon nous faisait passer par une certaine rue, devant une certaine porte... Monseigneur s'endormit; je restai avec mes souvenirs et trouvai que l'exil est chose bien triste (1).

Mgr de la Myre demanda l'abri de ses derniers jours au séminaire des Missions étrangères à Paris. Le curé de la paroisse s'appelait M. Desgenettes. Il procura à l'évêque un appartement au rez-de-chaussée, où la nombreuse famille de la Myre avait accès facile sans nuire au recueillement du séminaire; il obtint aussi pour l'abbé Guéranger des pouvoirs très étendus. Les circonstances si variées de sa vie semblent disposées par la main de Dieu avec un art ingénieux pour le mettre successivement en contact avec les hommes et les milieux qui doivent contribuer à sa formation intérieure.

Mon évêque, raconte-t-il, s'adressait pour la confession à un père jésuite que l'on faisait avertir et qui venait au séminaire. C'était le P. Varin, l'une des colonnes de la société des Pères de la foi. Je lui donnai ma confiance; il s'attacha à moi et me fit beaucoup de bien. C'était la première fois que je m'adres-

(1) Lettre du 15 février 1829.

sais à un religieux. Je trouvai dans ce saint vieillard un sens pratique, un amour de Dieu, une suavité de conduite, avec une autorité que je n'avais jamais rencontrés nulle part. En un mot, sans en avoir une idée distincte, je commençai à sentir ce que c'était qu'un religieux.

Au moment où il venait de s'éloigner de toute sa famille, cette affection surnaturelle fut pour lui une consolation et une force. La bibliothèque des pères de la rue de Sèvres lui fut ouverte. Il y trouva des éléments d'information que le Mans n'avait pu lui fournir; et sa vie se partagea bientôt entre les soins qu'il devait à son évêque, les fonctions du ministère et les chères études.

La marche intérieure de sa pensée, non moins que les faits politiques du temps, lui faisait ensemble une loi de rechercher, dans l'antiquité ecclésiastique, les titres traditionnels des doctrines romaines. Peu à peu, de ces matériaux recueillis et s'organisant d'eux-mêmes naquit l'idée d'un travail historique et dogmatique tout à la fois, où prendraient place les témoignages de la tradition sur les prérogatives des pontifes romains. Avant même de s'être mis en rapport avec l'abbé de Lamennais, Prosper Guéranger était en possession de l'idée directrice qui orientera tout le travail de sa vie. Lui du moins ne s'en écartera jamais.

Telles étaient en 1829 la gloire et l'influence de M. de Lamennais, que tout ce qui se tournait vers Rome se rangeait d'instinct autour de lui. Son courage, son audace, sa fierté chrétienne, son éloquence ardente avaient depuis quatre ans déjà groupé à la Chênaie une pléiade de jeunes esprits qui lui étaient absolument dévoués. Il était le chef incontesté de l'ultramontanisme, c'est-à-dire du catholicisme conséquent. La congrégation de Saint-Pierre, créée par lui, formait dès lors le noyau de ces travailleurs intrépides qui marchaient à l'assaut du gallicanisme ébranlé. D'anciens condisciples de Prosper Guéranger étaient entrés à la Chênaie; ils faisaient maintenant partie du système et gravitaient, enthousiasmés, autour de l'astre central. Seul le lien religieux manquait encore à ce groupe de disciples : M. de Lamennais leur imposa des vœux de cinq ans.

Mais le péril, — et M. de Lamennais ne l'aperçut pas, — était premièrement dans l'ivresse de l'étude et l'entraînement d'un labeur intellectuel presque effréné auquel se subordonnait toute la vie. Il n'est pas bon que des prêtres n'aient d'autre souci que d'étudier et qu'ils rapportent à ce but premier la plénitude de leur activité. Dieu ne veut pas que le sacerdoce ou la vie religieuse qui sont pour lui dévient vers d'autres desseins. Jean-Marie de Lamennais n'avait pas le génie de son frère; mais, au prix de sa sainteté et de son esprit surnaturel, il a bien mieux réussi et son œuvre est durable.

Le péril d'ailleurs, à la Chênaie, était bien plus encore dans le courant d'adulation qui régnait autour du maître. Il avait presque pris les proportions d'un culte. M. de Lamennais était couramment appelé l'« inf-

table » et accueillait sans embarras les témoignages de la plus enthousiaste admiration. C'était une dangereuse invitation à la superbe.

Il est difficile de dire, a écrit le cardinal Wiseman, comment M. de la Mennais obtint sur les autres une influence si grande. Il était d'un aspect et d'une mine peu propres à commander le respect, d'une stature petite et frêle, dépourvu de dignité dans le maintien ou de supériorité dans le regard, et n'ayant aucune grâce extérieure... Plusieurs fois, à différentes époques, j'ai eu avec lui des entretiens prolongés : il était toujours le même. La tête penchée, tenant les mains jointes devant lui ou les frottant doucement l'une dans l'autre, il savait, en répondant à une question, se répandre en un flot de pensées coulant spontanément et sans rides... Il embrassait en une fois le sujet entier et le divisait en ses différents points, aussi symétriquement que l'eussent fait Fléchier ou Massillon... Tout cela se faisait d'un ton monotone mais doux, et son raisonnement était si serré, si poli, si élégant que, si vous eussiez fermé les yeux, vous auriez pu croire que vous assistiez à la lecture d'un livre accompli (1).

Henri Lacordaire nous introduit aussi dans l'intimité de M. de Lamennais et de son école :

Dès le lendemain de mon arrivée (mai 1830), il me fit appeler dans sa chambre et voulut que j'entendisse la lecture de deux chapitres d'une théologie philosophique qu'il préparait : l'un sur la Trinité, l'autre sur la création. Ces deux chapitres, par la généralité et la singularité de leur conception, étaient la base de son œuvre. J'en entendis la lecture avec étonnement; son explication de la Trinité me parut fautive, et celle de la création encore plus. Après le dîner, on se rendit dans une clairière où tous ces jeunes gens jouèrent très simplement et très gaiement avec leur maître. Le soir, on se réunit dans un vieux salon sans aucun ornement. M. de la Mennais se coucha à demi sur une chaise longue; l'abbé Gerbet s'assit à l'autre extrémité, et les jeunes gens en cercle autour de l'un et de l'autre. L'entretien et la tenue respiraient une sorte d'idolâtrie dont je n'avais jamais été témoin. Cette visite, en me causant plus d'une surprise, ne rompit point le lien qui venait de me rattacher à l'illustre écrivain.

Le charme opérait donc chez Lacordaire comme chez Wiseman malgré de réels dissentiments.

Sa philosophie, poursuit Lacordaire, n'avait jamais pris une possession claire de mon entendement; sa politique absolutiste m'avait toujours repoussé; sa théologie venait de me jeter dans la crainte que son orthodoxie même ne fût pas assurée. Néanmoins, il était trop tard (2).

Lacordaire voyait en M. de Lamennais le fondateur de la *liberté chrétienne et américaine* : « Oter l'Église de l'état d'engrènement où elle est

(1) Cardinal WISEMAN, *Souvenirs sur les quatre derniers papes*, 2^e partie, chap. VII, p. 315. (Traduction de l'abbé A. GEMMERE.)

(2) Comte de MONTALEMBERT, *Testament du P. Lacordaire* (1870), chap. II, p. 52-53.

chez nous, pour la mettre dans l'état d'indépendance absolue où elle est en Amérique : voilà ce qui est à faire avant tout (1). » Ce fut la considération dernière qui attacha Lacordaire à M. de Lamennais.

Les démarches décisives des hommes tiennent à ce qu'ils sont et à leurs pensées profondes. Tout ce que nous venons de dire sur M. de Lamennais et son école explique d'avance comment l'abbé Guéranger côtoya l'école mennaisienne et comment il n'en fut pas.

Au cours de l'année 1828, il y avait eu déjà échange de lettres avec l'abbé Gerbet. Les relations se nouèrent avec le maître en février 1829. Du séminaire des Missions étrangères, l'abbé Guéranger lui écrivait :

Monsieur l'abbé, pénétré de la plus grande déférence pour vos avis dans tout ce qui peut intéresser de près ou de loin l'Eglise de France, je prends la liberté, sans avoir l'honneur d'être connu de vous personnellement, de vous soumettre un projet qui m'occupe depuis longtemps, et à l'examen duquel j'ose vous prier d'apporter quelque attention.

Comme vous l'observez dans votre dernier et magnifique ouvrage, il n'est que trop fondé le reproche que l'on fait au clergé d'être au-dessous du siècle et de manquer de la véritable instruction ecclésiastique qu'on a le droit d'attendre de lui. Mais ce défaut ne se fait pas seulement sentir par l'absence totale de l'érudition historique...; il est une autre partie de l'instruction, celle sur laquelle repose immédiatement notre sainte religion, cette science qui est à proprement parler la science du catholique, et qui, de nos jours, presque entièrement éteinte, menace de se perdre pour jamais. Je veux parler de l'étude de la tradition. On n'étudie plus de nos jours l'antiquité ecclésiastique, et pourtant il est bien clair que la théologie tout entière n'a pas d'autre base. A quoi bon s'exercer à une scolastique usée et insuffisante et ne pas remarquer que la première, la plus forte, je dirais presque l'unique raison de nos dogmes est dans la tradition... N'est-il pas à regretter, en particulier, que quelque défenseur du catholicisme n'ait point encore consacré son talent à déployer le magnifique tableau des éclatants témoignages de la tradition sur l'autorité pleine et universelle du chef de l'Eglise?

L'Eglise, la tradition, le pape, toute la vie et la pensée de l'abbé de Solesmes ne semblent-elles pas condensées dans ces lignes du jeune prêtre?

Voici, poursuit-il, le projet que je prends la liberté de soumettre à vos lumières. Un ouvrage qui recueillerait tous les témoignages sur lesquels s'appuie l'autorité de la chaire apostolique, depuis les paroles du Sauveur du monde jusqu'à nos jours; qui suivrait dans tous ses développements cette puissance suprême à laquelle tous les siècles ont rendu hommage; qui, par la seule évidence des faits, montrerait cette primauté de doctrine et de juridiction que célèbrent

↑ (1) J. CRÉPON, *Lettres du R. P. H.-D. Lacordaire à Théophile Foisset* (1886), t. I^{er}, XLV, p. 194. — FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. I^{er}, chap. III, p. 143.

les Pères et les conciles et ruinerait le système de l'accroissement progressif du pouvoir de Rome; cet ouvrage exécuté même avec des talents ordinaires pourrait servir puissamment à dissiper mille préjugés...

Plein de confiance dans vos grandes lumières ainsi que dans votre bonté, je me suis adressé à vous, monsieur l'abbé, comme à l'homme le plus capable de me donner conseil pour cet objet. Heureux si mon idée obtient votre approbation! heureux si je puis partager avec vous dans un degré bien inférieur, sans doute, l'honneur de venger la gloire du saint-siège et faire parler la tradition de l'Eglise sur l'étendue et la nature de la puissance du souverain pontife, aussi haut que vous l'avez fait, quand vous avez proclamé le dogme de l'Eglise sur l'institution des évêques (1).

La réponse de M. de Lamennais ne se fit pas attendre. Un jeune prêtre, chanoine de l'église du Mans, offrait au maître ses vingt-trois ans, de la santé, des loisirs, un goût très décidé pour l'antiquité ecclésiastique, des recherches de plusieurs années déjà sur les monuments de la tradition relatifs à l'autorité du pape, un dévouement sincère à l'Eglise; comment M. de Lamennais n'eût-il pas été désireux de l'unir à ce faisceau d'esprits généreux qui, auprès de lui, sous sa direction, s'employaient à réveiller en France la connaissance de l'antiquité chrétienne? Sans doute aussi, Léon Boré, qui dès lors était à la Chênaie, se souvint-il auprès de Lamennais de son condisciple au lycée d'Angers; peut-être ses instances affectueuses furent-elles pour quelque chose dans les encouragements de la lettre et dans l'invitation qui la terminait.

Nul doute, monsieur, répondait Lamennais, que l'ouvrage dont vous me parlez ne fût très utile; il ne faudrait pas cependant qu'il fût trop long pour être lu, surtout s'il n'a pour but que d'établir par la tradition les prérogatives divines du saint-siège. Une histoire des papes aurait peut-être plus d'intérêt et serait d'une utilité plus grande qu'un simple traité dogmatique; elle produirait aussi, je crois, plus d'impression, surtout sur les lecteurs laïques. Lorsque vous serez décidé là-dessus, je tâcherai de vous indiquer quelques-uns des ouvrages qui me paraîtront pouvoir être consultés avec le plus de fruit. Mais pour répondre, monsieur, à votre confiance par une confiance égale, je vous dirai que plusieurs personnes s'occupent en ce moment de travaux analogues à celui que vous avez en vue. Il serait extrêmement à désirer qu'on pût coordonner ces travaux divers et ne faire en quelque sorte qu'une action commune de toutes ces actions partielles et différentes. Or, on ne saurait y réussir qu'en formant un corps spécialement occupé des études. Ce corps existe, ou du moins les premiers éléments en sont réunis. Si vous étiez libre de votre personne, comme ce que vous me dites me le fait croire, et si le zèle de Dieu et de son Eglise vous inspirait la pensée de vous joindre à ceux que le même zèle a unis, je vous proposerais de venir avec nous. Vous trouveriez ici beaucoup de secours en livres, de la liberté et des cœurs qui vous aimeraient. Dans tous les cas, je vous demande le secret sur cette communication. Si la Providence vous appelait ailleurs, je

(1) 19 février 1829.

n'en demeurerais pas moins uni à vous, monsieur, par tous les sentiments dont je vous prie d'agréer l'assurance.

F. DE LA MENNAIS (1).

A la lettre du maître était jointe une lettre de Léon Boré. L'ancien condisciple de Prosper Guéranger, qui l'avait revu en 1827 et avait pu mesurer comment il entendait la théologie, ne contenait pas son allégresse à la pensée de voir son ami à la Chênaie. Les allures de l'abbé Guéranger avaient plus de mesure. Pour lui, l'abbé de Lamennais était le chef incontesté et vénéré de l'école ultramontaine; son génie et son éloquence appelaient naturellement à lui tous les tenants des doctrines romaines. La déférence de l'abbé Guéranger ne le portait pas plus loin. Les lignes de son travail étaient dès lors nettement dessinées, et il était fort éloigné d'épouser un système philosophique, ni de s'inféoder à la conception politique que le lendemain allait voir éclore. « Je n'ai pas voulu, disait-il, me jeter dans les hasards. »

Le 3 mars 1829, nouvelle lettre. L'abbé Guéranger précise son dessein :

Je songe moins, dit-il, à un traité de dogmatique sur la puissance pontificale qu'à une histoire de l'exercice de cette même puissance, d'après les fastes de l'Eglise.

Et il donnait en raccourci le plan de son œuvre, embrassant au cours de l'histoire ecclésiastique tous les faits où se traduit la souveraineté de la chaire apostolique dans l'ordre de la discipline et de la foi.

Je me laisse peut-être éblouir, ajoutait-il, par la richesse d'un tel sujet; mais je ne puis m'empêcher de le regarder comme très utile, quand je considère que nos auteurs français les plus renommés, les Fleury, les Tillemont, les Duguet, et même hélas! les Bossuet, ont complètement faussé l'histoire de l'Eglise et renversé la tradition, tout en la proclamant comme le seul guide à suivre.

La mission de dévouement qu'il avait à remplir auprès de son évêque infirme lui servit de motif pour se dérober à l'invitation de venir prendre sa place à la Chênaie.

Je viens enfin, monsieur l'abbé, à la dernière partie de votre aimable lettre. Sans doute ce serait pour moi le comble du bonheur de travailler sous vos yeux...; mais des obstacles invincibles m'empêchent de suivre le vœu de mon cœur. Je ne suis pas libre. Depuis plus de deux ans, aumônier et secrétaire de Mgr de la Myre, évêque du Mans, lorsque ce prélat a donné sa démission et est venu se retirer à Paris, mon affection, ses instances, les conseils de mes supérieurs m'ont déterminé à le suivre dans sa solitude. J'y ai assez de loisir pour me livrer un peu aux travaux du ministère et consacrer à l'étude une partie considérable de mon temps. Je dois rester à Paris jusqu'à la mort de mon bon évêque; elle est

(1) 22 février 1829.

peut-être bien prochaine. Soixante-quatorze ans, le côté droit paralysé, un tempérament apoplectique, c'est plus qu'il n'en faut pour justifier mes craintes. Alors, il me faudra, soit retourner dans mon diocèse, soit accepter un emploi ecclésiastique quelconque à Paris, n'ayant point une position indépendante qui puisse me faire subsister. Je n'en demeure pas moins reconnaissant de l'insigne honneur que vous m'avez fait en me proposant de m'associer à vos travaux.

Le maître reconnu de bonne grâce la valeur de ces raisons, mais ajouta néanmoins dans une lettre qui suivit la première de quelques semaines seulement :

Je conçois que votre position est en ce moment fixée par la Providence. Quand la même Providence la changera, s'il vous convenait d'unir vos efforts aux nôtres, j'en serai personnellement charmé. Un des avantages de l'état que nous avons choisi est que chacun, soit qu'il s'applique à l'étude ou à d'autres travaux, est parfaitement libre de tout soin, de tout embarras et de toute prévoyance personnelle (1).

L'invitation était donc maintenue. Les lettres qui se succédèrent régulièrement au cours de 1829 et 1830, en même temps qu'elles signalaient à l'abbé Guéranger les grandes collections de documents qui devaient lui servir, s'efforçaient de l'attacher à l'école par des liens de collaboration et, sans le distraire du grand travail commencé, sollicitaient de lui quelques articles pour le *Mémorial*. « Les bons, disait le maître, ont besoin d'être soutenus par ce genre d'écrits (2). »

Le *Mémorial* était aux mains de l'abbé Gerbet et, depuis 1824, l'organe officiel de l'école de M. de Lamennais. Il soutenait avec une ardeur infatigable les doctrines romaines. Dans ses rapports avec l'école mennaisienne et dans cette invitation à collaborer au périodique ultramontain, Prosper Guéranger, nullement soucieux de célébrité, de gloire, ni d'aucun avantage humain, ne vit qu'un moyen de se dévouer à la cause supérieure qui dès cette heure même était déjà au centre de sa pensée, comme elle dominera et résumera toute sa vie : servir l'Eglise romaine, en dégager la constitution divine des altérations gallicanes sous lesquelles un enseignement de plusieurs siècles l'avait défigurée, aider la polémique ultramontaine dans la lutte qu'elle avait à soutenir contre une école richériste forte encore, soutenue qu'elle était par le vieil épiscopat et par le gouvernement. Il ne pensait être qu'un soldat : Dieu voulut en faire un chef et constituer entre ses mains les armes que d'autres mains laisseraient tomber. C'est la science liturgique, nous allons le voir bientôt, qui lui fournit l'occasion décisive d'entrer en lutte pour les doctrines romaines. La liturgie et les doctrines romaines, n'est-ce point déjà l'abbé de Solesmes tout entier?

(1) Lettre du 15 mars 1829.

(2) Lamennais à l'abbé Guéranger, 31 décembre 1829.

Le mois de juin de cette année 1829 lui apporta une grande douleur. Depuis un an déjà, la santé de sa mère s'était beaucoup affaiblie. Mme Guéranger, de nature si vive et si ardente, était grandement éprouvée par l'inaction à laquelle ses souffrances l'avaient réduite. Ce n'était que de loin et par les lettres de son frère Edouard que l'abbé Guéranger pouvait assister au déclin de cette vie si chère. « Notre bonne mère est bien souffrante depuis quelque temps (1) », disait une lettre de mars. Puis, en avril : « La santé de notre mère n'est pas meilleure (2). » Prosper Guéranger lui écrivait pour la consoler et l'encourager. Ces lettres lui faisaient du bien. Elle les réclamait et les recevait comme une grâce; elle vivait de la pensée de son fils absent. Edouard Guéranger ne voulait pas d'ailleurs croire à un dénouement prochain; il n'y avait pas trace d'anxiété dans ses paroles. La tranquillité de l'absent s'était formée jusqu'alors de la tranquillité de son frère. Et puis, Dieu dispose ainsi toutes choses que les fils les plus aimants n'ont jamais songé que leur mère pût mourir. C'est une surprise dans la douleur; il ne semblait pas que cela dût arriver jamais. Pourtant, une lettre du 1^{er} juin disait à Edouard :

Parle-moi de la santé de maman. Le médecin m'a un peu effrayé, en me laissant entrevoir la possibilité d'une crise heureuse. Tout cela me tourmente beaucoup, quoique j'éprouve une grande consolation, en pensant à la manière chrétienne dont elle supporte ses souffrances.

Le 17 juin, son cœur lui dictait pour sa mère une lettre qu'elle ne lut pas, qui ne fut pas même envoyée. Il se faisait petit enfant, affectueux et caressant pour elle. Un enfant ne grandit pas pour sa mère; et sans doute le sacerdoce du fils augmente encore cette disposition.

J'ai besoin de causer avec vous, ma chère petite maman; il y a longtemps que je n'ai eu ce bonheur. Je suis bien un peu en retard avec papa; mais je suis sûr qu'il voudra bien ne pas me savoir mauvais gré et qu'il me répondra en votre nom. S'il pouvait me donner de meilleures nouvelles de votre santé, il serait bien heureux et moi aussi; car, pour être à cinquante lieues de vous, je n'en partage pas moins toute la peine que vos souffrances font endurer à tous ceux qui vous entourent. Comme eux, je n'ai qu'une consolation, l'espérance, et puis la résignation si chrétienne que vous faites paraître sur ce lit de douleur où le Seigneur veut vous retenir.

Il assurait à sa mère l' instante prière qu'il adressait à Dieu pour elle et la part qu'il lui réservait filialement dans l'offrande quotidienne du saint sacrifice. Le Seigneur lui donna-t-il le pressentiment de ce qui se passait à l'heure même? il était orphelin déjà, lorsqu'il écrivait ces paroles :

J'espère que Dieu sera touché de nos vœux et qu'il vous conservera à nous

(1) Lettre du 9 mars 1829.

(2) Lettre du 4 avril 1829.

tous, qui avons si grand besoin de vous. Cette épreuve passagère n'aura fait que servir d'exercice à votre vertu; et tôt ou tard, nous aurons la joie de vous voir recouvrer la santé. Si pourtant Dieu ne le voulait pas, s'il voulait nous enlever notre bonne mère pour la rendre plus heureuse, nous n'aurions qu'à adorer, qu'à nous soumettre à cette Providence qui nous aime et dont nous avons reçu tant de bienfaits.

La lettre est demeurée inachevée. Nous y apprenons du moins ce que ce fils pouvait dire, ce que cette mère était capable d'entendre, et de quelle foi était trempée leur commune affection. Une lettre d'Edouard lui apprenait à cette heure-là même que leur mère était retournée vers Dieu. Elle avait rendu le dernier soupir le 15 juin vers trois heures de l'après-midi, sans angoisse, sans agonie, sans souffrance, aidée de la prière de tous les siens qui l'entouraient. Un seul était absent, et c'est dans la solitude de l'immense Paris que cette douleur vint le chercher sans l'abatte. Les dernières paroles écrites à cette mère tant aimée le montraient déjà incliné sous la main de Dieu; il n'avait rien à changer à son attitude. Une large part de consolation lui avait été apportée par la lettre de son frère : le trépas avait été si doux; de cette dépouille chérie, de ces traits non altérés par la mort, il y avait comme un rayonnement de paix.

Je pense, chère mère, disait Edouard Guéranger en s'adressant encore à elle, je pense que c'est à votre protection que nous devons tous le calme et la résignation qui m'étonnent moi-même. Votre première demande au Seigneur en paraissant devant lui a été pour vos enfants : vous l'avez prié de sécher nos larmes.

Adieu, mon frère, mon ami. Puisses-tu éprouver, en lisant ma lettre, le calme que je ressens en te l'écrivant (1).

Mais ni la foi ni les consolations chrétiennes ne suppriment la douleur; le premier instant fut l'aceablement. C'était la première fois que la main de Dieu frappait si près de lui : c'était sa mère; il était loin et il était seul. Ceux qui ont bien connu l'abbé de Solesmes ont remarqué qu'il ne s'est jamais familiarisé avec l'aspect redoutable de la mort. Toute sa vie il tressaillit devant elle comme devant l'œuvre la plus austère de la justice de Dieu. Mais au moment de cette première blessure dont son cœur saigna toujours, il eut un cri de détresse infinie; puis le prêtre se ressaisit :

Je bénis Dieu bien sincèrement de ce qu'il a voulu visiter notre mère sur son lit de douleur; et, malgré les larmes qui coulent de mes yeux, mon espérance est pleine d'immortalité (2).

Son père le dissuada de revenir au Mans où son cœur le portait; et

(1) Lettre du 16 juin 1829.

(2) L'abbé Guéranger à son frère Edouard, 18 juin 1829.

lorsqu'il dût ensuite quitter Paris, ce ne fut point pour visiter la tombe encore fraîche de sa mère ni pour pleurer avec les siens : Mgr de la Myre se rendait de nouveau à Marolles, puis à Gué-à-Trême, où le séjour devait se prolonger jusqu'à la fin de septembre.

La santé de Mgr de la Myre, éprouvée un instant à Paris, s'était un peu relevée. Il attendait dans un bref délai l'acceptation pontificale de sa démission et l'expédition des bulles de son successeur, M. Carron curé de Saint-Germain de Rennes, proposé pour le diocèse du Mans. A cette heure-là même paraissait le livre de l'abbé Gerbet, *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, qui fit grande sensation dans le clergé. L'abbé Guéranger en recommandait la lecture à son frère Edouard.

Ce livre était depuis trois mois le sujet de l'attente générale, lui écrivait-il, et l'on peut dire que, loin d'être au-dessous des espérances que l'on avait conçues, il les a dépassées et de beaucoup. L'ouvrage a paru le jour même de mon départ pour Marolles; mais nous ne partions pas si vite que je n'aie pu me le procurer (1).

Le voyage de 1829 ne fit que répéter celui de l'année précédente : Marolles et les soins donnés à ses ouailles de circonstance, Gué-à-Tresmes et la gracieuse hospitalité de M. le comte de la Myre, dont il avait joui déjà. Le comte de la Myre était officier d'ordonnance du ministre de la guerre. Son titre lui fut maintenu sous le ministère du prince de Polignac que le roi venait d'appeler à la présidence du conseil. « Grand événement! disait l'abbé Guéranger à son frère Edouard, à la vue de cet effort de réaction. Seulement, ajoutait-il, Charles X aura-t-il la force de soutenir ce qu'il a commencé? Non, le propre de la faiblesse est de se montrer parfois audacieuse, mais pour retomber plus bas, une minute après (2). »

On attendait de Rome la réponse qui devait rendre la liberté au vieil évêque : ce fut la mort qui vint à pas comptés. La nuit qui suivit le 30 août, vers trois heures du matin, le valet de chambre de Mgr de la Myre vint à la hâte avertir l'abbé Guéranger que son maître était sous le coup d'une attaque violente d'apoplexie. La connaissance était entière. L'abbé Guéranger entendit la confession du prélat et, le docteur ayant reconnu que la crise était des plus graves, lui donna les derniers sacrements. Il nous a rapporté lui-même les derniers jours de sa mission auprès de l'évêque.

Le saint Sacrement n'était point gardé à la chapelle du château. Je célébrai la sainte messe dans la chambre de M. de la Myre à qui j'avais tout d'abord administré l'extrême-onction. Je lui donnai la sainte communion. Je crus devoir auparavant lui faire confesser la doctrine du saint-siège sur l'étendue

(1) Lettre du 12 juillet 1829.

(2) Lettre du 11 août 1829.

des droits du souverain pontife, en réparation du langage qu'il avait tenu au Mans en 1826. Il répéta après moi et avec effusion qu'il protestait de sa soumission parfaite au pontife romain, qu'il n'avait point d'autre foi ni d'autre doctrine que celle du pontife romain; et enfin je lui fis déclarer que, dans sa soumission, il ne séparait pas la personne du pontife romain de la chaire du pontife romain. Puis j'achevai la messe.

Les jours suivants amenèrent un peu de soulagement. Le 7 septembre au soir, veille de la Nativité de la sainte Vierge, en se retirant, Mgr de la Myre témoigna le désir de faire la sainte communion le lendemain. Il avait eu toujours une dévotion fervente pour Notre-Dame. La nuit fut calme, mais à quatre heures du matin, alerte soudaine : Mgr de la Myre venait d'être frappé de nouveau; il était sans connaissance. L'agonie se déclara aussitôt, et le médecin mandé en toute hâte arriva au moment où le prélat rendait le dernier soupir. Mgr de la Myre mourait évêque du Mans. Le bref par lequel Léon XII le dégageait des liens qui l'attachaient à cette église n'arriva qu'un peu plus tard.

Les funérailles de l'évêque furent simples. L'abbé Guéranger les présida. Un certain nombre de prêtres des environs se joignirent à lui. En l'absence de Mgr l'évêque de Meaux, il célébra solennellement, le 10 septembre, la messe *de obitu* et prononça de l'autel l'oraison funèbre du prélat défunt. Il crut de son devoir aussi de rédiger une relation des derniers moments de Mgr de la Myre, qu'il envoya au chapitre du Mans. L'évêque avait laissé des affaires embarrassées; son infirmité depuis longtemps le mettait dans l'incapacité de régler ni de prévoir. Autant par affection pour l'abbé Guéranger que dans le dessein de faire un peu d'ordre dans tout l'arriéré, M. le comte de la Myre le pria de demeurer près de lui une quinzaine de jours. Le secrétaire y consentit et accomplit jusqu'au delà de la mort le rôle de dévouement qu'il avait accepté auprès de son évêque.

Par ces fonctions mêmes remplies avec une distinction et une gravité auxquelles la famille de Mgr de la Myre avait hautement rendu hommage, l'abbé Guéranger s'acquit l'estime et la sympathie affectueuse de tous; les consciences et les âmes allaient comme d'elles-mêmes vers ce jeune prêtre d'une maturité déjà achevée. Il ne nous est pas interdit de penser qu'en faisant entrer son élu dans l'intimité de cet évêque d'ancien régime et de sa famille si distinguée et si chrétienne, Dieu a voulu lui faire recueillir quelque chose de ce parfum exquis, de ce ton élevé et digne, auquel le ministère du prêtre ne renonce pas sans un amoindrissement de son efficacité. Mgr Pie n'a pas hésité à le reconnaître :

Ce que le jeune prêtre recueillit de ses entretiens intimes avec ce prélat et du contact quotidien avec sa noble famille et avec les survivants de l'ancien monde laïque et ecclésiastique qui venaient le visiter dans sa retraite à Paris,

imprima sur son caractère et sur sa vie un cachet qui ne s'effaça jamais. Homme de lutte et de réaction, on retrouvera chez lui, jusque dans les conflits les plus ardents et les contradictions les plus énergiques, ce tempérament de langage et ces accents de modération qui décèlent la force en même temps que la courtoisie... Il est impossible d'avoir étudié et fréquenté les hommes et les choses du passé ecclésiastique de la France, sans demeurer sous une impression profonde d'admiration et d'estime; et toute bouche sacerdotale qui se respecte s'écriera avec Joseph de Maistre : « Elle a péri, cette sainte, cette noble église gallicane! Elle a péri, et nous en serions inconsolables si le Seigneur ne nous avait laissé un germe (1). »

De Marolles l'abbé Guéranger revint à Paris, au séminaire des Missions étrangères. Qu'allait-il devenir, déraciné qu'il était de son diocèse par l'œuvre de dévouement que son évêque lui avait demandée? Retourner au Mans, c'était peut-être s'offrir à la disgrâce d'un aréopage administratif qui ne lui avait pas encore pardonné sa rapide élévation et le tenait pour suspect à raison de ses idées mennaisiennes. Mennaisianisme et ultramontanisme, c'était tout un à cette époque. En tout cas, retourner au Mans, c'était appartenir dorénavant aux œuvres très hautes mais aussi très dévorantes du ministère paroissial et par conséquent renoncer à tous les travaux commencés. Par ailleurs demeurer à Paris, n'était-ce pas rompre avec son diocèse d'origine et affronter les chances toujours redoutables d'une séparation définitive? Il écrivait à son frère Edouard : « Mon cœur ne peut se trouver à l'aise dans ce tumulte parisien auquel je crains de ne m'accoutumer jamais. » Cette indécision même ne lui était-elle pas un motif d'accueillir l'invitation de M. de Lamennais? La Chênaie ne lui offrait-elle pas le loisir, les longues études, le silence, une société choisie? Cette solution, si elle se présenta à son esprit, fut aussitôt écartée. Nous y voyons une preuve décisive que l'abbé Guéranger, en s'attachant à M. de Lamennais, voyait en lui le porte-drapeau des doctrines romaines, sans entrer pour cela dans les doctrines philosophiques du maître ni adopter toutes les tendances de l'école dont il était le chef.

La Providence elle-même s'empressa de lui épargner une trop longue indécision. En dehors du P. Varin, l'abbé Guéranger n'avait guère de relations dans le clergé de Paris qu'avec un jeune prêtre attaché à la paroisse des Missions étrangères, l'abbé de Valette. Ancien élève de l'école polytechnique, il avait ensuite reçu les ordres et l'archevêque de Paris lui avait donné à la paroisse des Missions étrangères la place précédemment occupée par M. Sibour. Nommé ensuite aumônier des pages à Versailles, il avait proposé au curé des Missions étrangères, M. Desgenettes, comme son remplaçant possible au poste qu'il laissait vacant, l'abbé Guéranger. C'était aller au-devant de la pensée du pieux curé.

(1) *Oraison funèbre du T. R. P. dom Prosper Guéranger. Œuvres complètes de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 39.

Il s'en ouvrit à Mgr de Quélen qui, sans incorporer l'abbé Guéranger au diocèse de Paris, le nomma prêtre administrateur de la paroisse. Il était temps. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, la paroisse royale, avait convoité aussi l'ancien secrétaire; il arriva second, lorsque la décision était prise : l'abbé Guéranger demeura aux Missions étrangères.

C'est là, au moment où son curé lui avait demandé son premier prône pour le troisième dimanche de novembre, qu'une lettre de son frère Edouard vint le sommer affectueusement de faire le voyage du Mans; il ne pouvait consentir à ce que des mains étrangères bénissent son mariage. L'abbé Guéranger avait pressenti son frère en une lettre empreinte d'une douce et fraternelle taquinerie :

Voici donc que je prends des devoirs : il faut les observer. La résidence est de rigueur pour un prêtre de paroisse, et tu me demandes d'aller au Mans? Je te vois déjà à ces mots faire la grimace; il faut donc que je te console. Oui, la résidence est de rigueur, mais... mon curé me laisse carte blanche pour aller au Mans, autant et aussi longtemps que cela me sera nécessaire et discrètement agréable (1).

Le mariage avait été fixé au 4 novembre. Ce fut une grande joie pour les deux frères, entre qui régnait une particulière intimité, de se revoir au déclin de cette année si douloureuse. Edouard était parfaitement heureux. Mlle Euphémie Gallois était une personne accomplie, d'un sens chrétien très élevé, très digne de celui qui devenait son époux, très digne aussi de celui qui devenait son frère par alliance. L'abbé Guéranger appela les bénédictions du ciel sur cette union. L'âme de la mère défunte sembla sourire à ce bonheur qu'elle avait préparé de ses mains; pour toute la famille, un rayon de joie vint tempérer la douleur commune.

Dès le 11 novembre, l'abbé Guéranger était de retour à Paris. Il y retrouvait l'atmosphère d'ennui dont il a parlé souvent, et la solitude dut lui peser davantage après la courte réunion du Mans. Il eut le loisir de faire visite à Mgr Carron qui venait de prêter serment et n'attendait pour prendre possession du siège épiscopal que son audience de congé. L'entrevue fut des plus courtoises. L'évêque nommé témoigna ouvertement qu'il n'était pas disposé à se dessaisir, même en faveur du diocèse de Paris, des droits qu'il avait sur la personne de l'abbé Guéranger. Lui de son côté ne songeait pas à renoncer à son diocèse, ni pour Paris ni pour la Chênaie. Le séjour de Paris n'avait d'autre motif que de poursuivre ses études, avancées déjà, dans des conditions de loisir que son diocèse d'origine ne pouvait lui assurer au même degré. Peut-être l'abbé Guéranger laissa-t-il entrevoir la tristesse excessive dont il disait à son frère que Paris lui semblait tout trempé; quoi qu'il en soit, le chanoine et l'évêque se trouvèrent d'accord. Cette explication loyale était

(1) Lettre du 13 octobre 1829.

opportune, car Mgr Carron, sans le laisser voir tout d'abord, avait été mécontenté du retour à Paris : l'entretien qu'il eut avec l'abbé Guéranger effaça toute impression fâcheuse.

L'évêque m'a déclaré, écrivit-il à son frère Edouard, que son dessein était de me conserver, et qu'à l'occasion il penserait à moi pour une place quelconque, dans la ville du Mans, compatible avec mes travaux. Je n'ai pas, ajoutait-il, grand travail à la paroisse. J'ai administré deux personnes qui sont parties dans les vingt-quatre heures; mon premier prône est pour le quatrième dimanche de janvier. Je vais confesser dans un couvent soixante ou soixante-dix enfants, et j'aurai un catéchisme de préparation à la première communion pour les tout petits enfants, qui me prendra fort peu de temps. Mon curé me l'a offert préférentiellement à un autre beaucoup plus élevé... Il sait que je veux étudier et met la plus grande obligeance à m'en donner les moyens (1).

Est-ce donc que le Seigneur ne laisse les âmes prendre repos que dans leur vocation réelle? Toujours est-il que ces facilités ne le fixaient pas à Paris.

Ne va pas croire pourtant que la passion du ministère s'empare de moi. Non je quitterais mes fonctions dès demain sans le moindre regret. Je n'ai aucun attrait particulier pour cette vie-là (2).

Il inclinait vers le Mans. D'autres à côté de lui s'efforçaient de le fixer à Paris. Le comte et la comtesse de la Myre lui voulaient beaucoup de bien et usèrent de leur crédit auprès de M. de Montbel, collègue de M. de Polignac au ministère de l'instruction publique, pour obtenir en sa faveur une situation plus assurée. Son nom fut prononcé pour la fonction de secrétaire général au ministère; le titre échut à M. l'abbé Vayssière. On n'en venait pas moins dire à M. Desgenettes : « Vous avez dans la personne de M. Guéranger un sujet que vous ne garderez pas. Nous le voulons à la Grande Aumônerie; et vous ne l'auriez jamais eu, si nous avions pu tout de suite le placer convenablement. » Le curé des Missions étrangères répondait qu'il n'avait pas d'illusion et s'attendait bien que M. Guéranger ne lui resterait pas toujours. Il gardait néanmoins pour lui la même cordialité affectueuse. Aussi bien l'abbé Guéranger ne se souciait aucunement de courir cette carrière parisienne qui s'ouvrait devant lui, alors surtout que l'évêque du Mans avait si ouvertement revendiqué ses droits. Consentir aux projets de la Grande Aumônerie eût été se mettre en désaccord avec des engagements antérieurs; c'eût été aussi, malgré la grande liberté laissée aux titulaires des charges de cour, s'éloigner du Mans. Enfin, nul ne pouvait plus alors se dissimuler l'imprudenece qu'il y aurait eu à entrer dans le clergé officiel

(1) Lettre du 26 novembre 1829.

(2) *Ibid.*

de la cour, à l'heure même où visiblement la monarchie de la Restauration était sur son déclin. Le bénéfice le plus clair que l'abbé Guéranger recueillit de ces négociations, c'est qu'on lui accorda, avec l'accès à la grande bibliothèque royale et à la bibliothèque particulière du roi, le pouvoir d'en emporter chez lui pour ses études tous les livres qu'il voudrait. La lettre qui donne à M. Edouard Guéranger ces détails ne se termine pas moins sur ce post-scriptum irrévérencieux : « Nous avons eu de la neige ici, de sorte que Paris, qui n'était jusqu'à présent que la plus malpropre des villes, est maintenant le plus horrible des bourbiers. Ah! que le bon Dieu m'en tire (1)! »

Ce fut la révolution de Juillet qui l'en tira. Elle était dès lors imminente, inévitable. Dès février 1829, l'abbé de Lamennais avait publié son livre : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*. Il n'avait fait que traduire la pensée de tous en le commençant par ces paroles :

Que la France et l'Europe s'acheminent vers des révolutions nouvelles, c'est maintenant ce que chacun voit. Les plus intrépides espérances, nourries longtemps par l'intérêt ou l'imbécillité, cèdent à l'évidence des faits, sur lesquels il n'est plus possible à qui que ce soit de se faire illusion. Rien ne saurait demeurer tel qu'il est; tout chancelle, tout penche : *Conturbatæ sunt gentes, et inclinata sunt regna...* (2).

Le monde intellectuel et moral a ses lois aussi inflexibles que celles du monde physique, ajoutait-il; et selon ces lois, toute idée, tout principe, tout système en action dans la société tend incessamment à réaliser ses dernières conséquences. Nulle volonté humaine, si puissante qu'elle soit, ne peut arrêter ce développement. Il est donc nécessaire, en ce sens, que les théories libérales pénètrent de plus en plus l'ordre politique, dominant de plus en plus le pouvoir... Ce que le libéralisme a obtenu n'est que bien peu de chose, comparé à ce qu'il lui reste à exiger encore; il n'a fait qu'un pas vers le but où il marche forcément. Et quel est ce but? Nous le répétons : l'abolition du catholicisme (3).

Les avertissements du moins n'ont pas manqué au siècle. Seulement, ils viennent trop tard, lorsque le mal est déjà sans remède. Et puis, il est beaucoup d'hommes à qui les avertissements sont importuns, sous prétexte que les choses ne vont pas si mal et qu'après tout elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier. Mgr de Quélen, en son mandement sur la mort de Léon XII, avait eu devoir réprover avec solennité la thèse ultramontaine de l'abbé de Lamennais. Les réponses de M. de Lamennais parurent en mars et avril : elles étaient foudroyantes. Malheureusement, au cours de son livre, l'auteur, qui ne savait ni voiler ni taire sa pensée et qui peut-être se souvenait trop des critiques dirigées par le P. Ro-

(1) Lettre du 26 novembre 1829.

(2) Préface, p. v.

(3) Chap. VIII, p. 220-221.

zaven contre la théorie du sens commun, avait mêlé à l'expression de son estime pour la compagnie de Jésus de fortes réserves qui amenèrent une rupture.

On ne trouverait nulle part, disait-il, de société dont les membres aient plus de droits à l'admiration par leur zèle, et au respect par leurs vertus. Après cela, avait-il le tort d'ajouter, que leur institut si saint en lui-même soit exempt aujourd'hui d'inconvénients même graves; qu'il soit suffisamment approprié à l'état actuel des esprits, aux besoins présents du monde, nous ne le pensons pas. Mais ce n'est ici ni le lieu ni le moment de traiter cette grande question, et nous ressentirions une peine profonde, s'il nous échappait une seule parole qui pût contrister ces hommes vénérables, à l'instant où le fanatisme de l'impie persécute sous leur nom l'Eglise catholique tout entière (1).

Hélas! elle était dite, la parole injuste et imprudente contre laquelle il protestait et qu'il prononçait quand même. A la rue de Sèvres, on ne songea jamais à faire retomber sur l'abbé Guéranger les méfaits du chef de l'école mennaisienne. Il écrivait à Lamennais, il demandait ses avis et gardait toutefois devant lui sa liberté. Et dans une lettre écrite du Mans après la mort de Mgr de la Myre, alors qu'il était libre et maître de sa vie, nous voyons qu'il avait fait agréer oralement à l'abbé Gerbet les raisons qui le déterminaient à ne pas se joindre à l'école de la Chênaie :

Notre nouvel évêque a permis à trois de nos jeunes gens de se rendre parmi vous. Cela devrait bien me tenter moi-même; mais vous m'avez entendu raisonner là-dessus, et vous savez que, sans habiter sous le même toit que tant de vigoureux athlètes, je n'en suis pas moins, à la vie et à la mort, dévoué aux doctrines que vous défendez (2).

Il voulut témoigner de cette fraternité libre en écrivant dans le *Mémorial catholique*, selon l'invitation qu'il avait reçue de M. de Lamennais. Il y donna quelques essais : *Une thèse de théologie en Sorbonne*, 31 janvier 1830 (3), *Translation des reliques de saint Vincent de Paul*, 15 mai 1830 (4). L'abbé Guéranger n'est pas encore en possession de sa manière; il n'est lui-même, et tout entier déjà, que dans les *Considérations sur la liturgie catholique*, 28 février, 31 mars, 31 mai, 31 juillet 1830 (5).

L'école mennaisienne s'était établie avec une rare vigueur, pour ruiner les doctrines gallicanes, sur le terrain très ferme mais peut-être un peu limité de la doctrine abstraite. Elle ne remontait pas le cours entier de la tradition antique. Les ouvrages qui étaient sortis de l'école

(1) Chap. VI, p. 169.

(2) Lettre du 27 octobre 1829.

(3) *Mémorial catholique*, t. I^{er} (nouvelle collection), p. 17-25.

(4) *Revue catholique*, t. I^{er}, p. 111-121.

(5) *Mémorial catholique*, t. I^{er} (nouvelle collection), p. 49-57; 79-90; 181-189; 241-256,

ultramontaine avaient universellement un caractère polémique et politique. C'était sans doute la loi du temps, la condition de l'heure, le résultat d'études limitées à un but déterminé. Nul ne semblait se préoccuper de la liturgie ni des formes de la prière publique. Nul surtout ne paraissait avoir souci de la déviation que les doctrines jansénistes et gallicanes avaient sournoisement créée dans l'Eglise par l'introduction des liturgies particulières. Elles avaient pourtant amené le schisme à l'état chronique, la séparation d'avec l'Eglise romaine sur un point sensible et délicat entre tous : la prière publique et les formes authentiques selon lesquelles l'Eglise offre à Dieu l'hommage de la création naturelle et de la Rédemption. En portant le débat sur ce terrain nouveau, en abordant le gallicanisme par ce côté de la liturgie, qu'il en eût ou non dès lors la conscience réfléchie, l'abbé Guéranger portait son effort contre les œuvres vives de la doctrine schismatique : il frappait vraiment au cœur.

Seuls les inattentifs peuvent contester que la liturgie soit une prédication, la seule souvent que le peuple comprenne, celle qui saisit les masses par les yeux en même temps que par la pensée. Il y a de longs siècles que le saint pape Célestin a affirmé que la loi de la prière établit la loi de la croyance. C'était donc préparer le retour à l'Eglise romaine que d'inspirer à la France le regret de la liturgie catholique qu'elle avait désapprise. L'unité de la prière impliquait l'unité de la doctrine. C'était aussi, pour l'abbé Guéranger, entrer résolument dans le sentier lumineux que lui frayait le Seigneur lui-même. Devant cette décision première, tous ceux qui pour connaître l'abbé de Solesmes n'ont nul besoin de ces pages reconnaîtront facilement l'aurore de toute sa vie laborieuse : *Justorum semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem*. Solesmes consacré tout entier à sa prédication liturgique, les *Institutions liturgiques*, l'*Année liturgique*, la restauration de la prière traditionnelle en sa glorieuse intégrité; l'attachement à l'Eglise romaine, la *Monarchie pontificale* et la doctrine de l'infailibilité : tout est en germe déjà dans cette première démarche. Le comte de Maistre a dit : « Il n'y a rien de si difficile que n'être qu'un. » Il peut se faire que ce soit chose impossible dans la nature humaine, si ondoyante et si diverse, si instable et si indécise. Dieu supplée, dans une âme loyale et docile, par une direction intérieure constante, toujours obéie, afin de nous donner ce spectacle vraiment unique de toute une vie humaine rassemblée dans le faisceau de la cohérence parfaite et de l'unité.

Les *Considérations sur la liturgie catholique*, écrites il y a trois quarts de siècle, méritent d'être lues aujourd'hui encore. Bien qu'elles aient atteint leur but et que peut-être elles l'aient dépassé, elles demeurent, au meilleur sens du mot, des pages d'actualité à raison des vues doctrinales qui y sont semées. Par la gravité pleine de leur langue, elles semblent échapper à la rouille et au discrédit qui atteignent si vite les écrits

d'un autre âge. Elles respirent ce courage chrétien et cette chrétienne fierté qui naissent spontanément de la possession consciente de la vérité. Certes, le spectacle était peu banal de voir ce prêtre de vingt-quatre ans aborder nettement et sans autres préliminaires l'institution liturgique créée par le gallicanisme.

La cessation complète des études liturgiques parmi nous, disait-il, est le résultat d'une cause toute particulière, d'une cause qui devait nécessairement en entraîner la ruine, quand bien même un affreux bouleversement n'eût pas menacé d'éteindre entièrement le feu sacré dans notre malheureuse patrie. Depuis plus d'un siècle, l'introduction des *nouvelles liturgies* dans l'église de France préparait cet humiliant résultat. En effet, quel moyen d'étudier une langue qui se divise chaque jour dans une multitude de dialectes qui n'ont entre eux aucun rapport et tendent sans cesse à effacer les derniers traits de ressemblance qu'ils pourraient avoir conservés avec cette langue mère qui ne les reconnaît plus?

Je sais que je vais heurter bien des préjugés et faire de l'opposition sur une matière qui semble n'être plus du domaine de la discussion; mais, on est toujours fort quand on a raison, et je mets au défi tout homme de sens, tout théologien de contester mes principes, comme tout logicien de se refuser à mes conséquences (1).

Laissons à la jeunesse cette belle audace; n'y avait-il pas du courage dans ce défi?

De ce principe que la liturgie est le langage de l'Eglise, l'expression de sa foi, de ses vœux, des hommages qu'elle rend à Dieu, il déduit que ses caractères essentiels sont l'antiquité, l'universalité, l'autorité, l'onction, et remarque ensuite que ces caractères appartiennent à la liturgie catholique, et à elle seulement. L'effort premier n'allait à rien moins en réalité qu'au renversement des liturgies françaises, établies dès lors si universellement dans notre pays qu'elles eussent semblé en possession indiscutée, si le saint-siège n'avait cru parfois devoir protester encore contre les innovations, mais timidement, indirectement, avec mesure et comme avec une sorte d'indulgence lassée pour un mal que l'on croyait sans remède.

Toute liturgie que nous aurions vu commencer, qui ne serait pas celle de nos pères, ne saurait donc mériter ce nom. Un peuple n'est pas arrivé jusqu'au dix-septième siècle de son existence sans avoir un langage suffisant à sa pensée (2).

L'abbé Guéranger montrait la liturgie sortant des catacombes avec l'Eglise et se déroulant sous les yeux étonnés du paganisme vaincu :

Cette Eglise (romaine), sur les fondements de laquelle, suivant l'expression de

(1) *Mémorial catholique*, 28 février 1830, p. 49-50.

(2) *Ibid.*, p. 51.

Tertullien, Pierre et Paul avaient répandu leur doctrine avec leur sang, cette Eglise première n'eut qu'à consulter ses glorieux souvenirs pour former un corps complet de liturgie; et les temples bâtis par Constantin virent commencer dans leur enceinte, pour ne plus les voir interrompues, les solennités de l'année chrétienne... L'Eglise... eut une langue digne d'elle, langue divine, qui pouvait s'enrichir dans le cours des siècles, mais qui ne pouvait plus rien perdre. Ainsi tout eut son expression, les confessions de sa foi, les soupirs de son espérance, les ardeurs de son amour, les besoins de ses enfants, les gémissements de ses pécheurs. L'Eglise parle pour les siècles; pour elle, point de vicissitudes; sa voix est toujours la même. Dès son premier jour, elle sut tout dire à son divin Epoux (1).

Le parallèle avec les liturgies nouvelles était saisissant :

Je vois, disait-il, une église s'enorgueillir d'un siècle de possession; d'autres, plus modestes, compter jusqu'à soixante, cinquante, quarante années; quelques-unes, plus humbles encore, ne justifier que de dix ans, de quatre ans, d'un an même. Le dirai-je? il est des églises en France (j'en pourrais citer deux et n'ai pas fait de recherches spéciales), il en est qui, l'année prochaine, avec le secours des imprimeurs, se trouveront en mesure pour dater de 1831 les liturgies que leurs habiles construisent, de foud en comble, dans le silence du cabinet!... Que faisiez-vous donc avant tous ces changements? Avec qui priez-vous, il y a deux siècles (2)?

Il termine par un mot sur la mélodie des nouveaux offices :

De nouvelles paroles exigeaient un nouveau chant... L'abbé Le Bœuf, savant compilateur, fut chargé de noter l'antiphonaire et le graduel de Paris. Après avoir passé dix ans à placer des notes sur des lignes et des lignes sous des notes, il fit présent au clergé de la capitale d'une composition monstrueuse, dont presque tous les morceaux sont aussi fatigants à exécuter qu'à entendre. Dieu voulut faire sentir par là qu'il est des choses que l'on n'imité pas, parce qu'on ne doit jamais les changer (3).

Langage de l'Eglise lorsqu'elle parle à Dieu, la liturgie est universelle et une comme l'Eglise même; nous assistons, dans le second article (4), au lent travail de l'Eglise assurant dans le monde, par la communion de la prière, la communauté de la foi. Et comme si cette assertion avait eu besoin d'une contre-épreuve, le jeune liturgiste nous montre dans l'affaiblissement de la foi, dans une tendance à se soustraire à la primauté de l'Eglise romaine, le principe des innovations qui s'établirent en France au mépris des dispositions du concile de Trente en sa xxv^e session.

Les *Considérations* furent très remarquées.

(1) *Mémorial catholique*, 13 février 1830, p. 52.

(2) *Ibid.*, 28 février 1830, p. 54-55.

(3) *Ibid.*, p. 57.

(4) *Ibid.*, 31 mars 1830, p. 79 et suiv.

Toutes les personnes que j'ai vues, écrivait l'abbé de Lamennais, ont beaucoup goûté vos deux articles sur la liturgie. Vous feriez, je crois, un bien réel en continuant d'écrire de temps en temps dans le *Mémorial*, ce qui vous détournerait peu de votre grand travail (1).

Il le fit. Le *Mémorial* du 31 mai contenait un troisième article, relevant un troisième caractère de la liturgie catholique, l'autorité, et montrant combien en sont dénuées les liturgies nouvelles qui n'ont pour elles ni les siècles chrétiens ni la catholicité. Comment pourraient-elles revendiquer l'autorité, ces compositions hâtives qui ne viennent ni de Rome, ni des évêques, mais de simples littérateurs étrangers à la hiérarchie? Pour mettre sur les lèvres des chrétiens la parole que l'Eglise adresse à Dieu, quels étaient donc les titres des Mézenguy, des Foinard, des Vigier, des Rondet, des Valla, des Santeul? Pour reléguer dans l'oubli les hymnes de saint Ambroise et de saint Grégoire, de Prudence et de Sédulius, suffit-il de la versification, même élégante « d'un homme dont la légèreté, le bel esprit, les goûts profanes s'alliaient si mal avec la gravité de son habit »?

« Enfant en cheveux gris, a dit La Bruyère, homme de la plus excellente compagnie, bon convive surtout... », (Santeul) faisait les beaux jours de l'hôtel de Rambouillet : et il aura passé de là dans le sanctuaire, et ses hymnes seront écrites à côté des cantiques qu'une sainte douleur, un vif sentiment des grandeurs et des miséricordes divines inspirèrent au roi prophète (2)!

Il y avait mieux, et l'abbé Guéranger n'avait garde de l'oublier (3). Un autre poète liturgique, dont le nom a toujours été associé à celui de Santeul, Charles Coffin, auteur lui aussi de bien des hymnes insérées au bréviaire de Paris, n'appartenait même pas à l'Eglise catholique; il lui était rebelle, repoussé par elle, hautement revendiqué par le jansénisme; et non contentes de lui donner ce salut que l'apôtre de la dilection veut qu'on refuse à l'hérétique, c'était à ce même hérétique que les liturgies nouvelles demandaient l'expression de leur prière!

Le coup de hache était solidement enfoncé, en plein bois. L'assaillant avait, dès la première heure, demandé la permission de frapper :

Nous ne voulons pas, avait-il dit, attaquer ici la liturgie parisienne. Si nous n'ignorons pas l'esprit qui lui donna naissance, nous connaissons aussi celui qui a présidé à ses dernières améliorations, et nous savons lui rendre justice. Désormais pleinement orthodoxe, elle n'a contre elle que certains principes généraux auxquels d'ailleurs elle ne pourrait donner satisfaction qu'en cessant d'exister (4).

(1) Lamennais à l'abbé Guéranger, 15 avril 1830.

(2) *Mémorial catholique*, 31 mai 1830, p. 187.

(3) *Ibid.*, p. 188.

(4) *Ibid.*, 28 février 1830, p. 50, note.

C'était, avec respect, enfoncer le poignard.

Le gallicanisme s'en émut. Il feignit de croire que les *Considérations* avaient pour dessein de faire scrupule aux ecclésiastiques de ce qu'ils récitaient le bréviaire de leurs diocèses, et ne trouva dans le cri d'alarme qui venait d'être jeté que de l'inconséquence, de la prévention et de l'exagération. Ce fut le sentiment de *l'Ami de la religion et du roi*, alors rédigé par M. Picot qui se crut appelé à relever les liturgies particulières du discrédit qu'un écrivain anonyme avait voulu leur infliger. « Depuis que ces réflexions étaient rédigées, ajoutait-il, il a paru dans le même recueil (qu'il ne désignait pas) un troisième article sur la liturgie catholique, dans le même goût que les précédents (1). »

La réponse ne se fit pas attendre. Six jours après, la *Revue catholique* insérait une réplique au rédacteur de *l'Ami de la religion et du roi*, réplique vive, trop moqueuse peut-être. M. Picot sortit fort maltraité de la leçon d'histoire liturgique qu'il s'était imprudemment attirée. Le problème historique demeurait debout : trente ans après la fameuse constitution *Quod a nobis* de saint Pie V, sur les cent trente diocèses dont se composait alors la France, il n'en était pas six qui n'eussent adopté l'ensemble de la liturgie romaine; et voici qu'en 1830 douze diocèses à peine étaient demeurés fidèles à cette belle uniformité. L'église de France avait donc abandonné sur ce point l'Église romaine et déchiré en lambeaux, selon l'expression du saint pape, la communion des prières et de louanges qui doivent être adressées au Dieu unique d'une seule et même voix, *communione illam uni Deo, una et eadem formula, preces et laudes adhibendi, discernserunt*. Il demeurait aussi trop évident, par le nombre des bévues qui émaillaient ses articles et furent relevées avec quelque cruauté, que le rédacteur de *l'Ami de la religion et du roi* était mal préparé à une controverse liturgique. N'avait-il pas eu l'idée malencontreuse d'invoquer l'autorité de saint Vincent de Paul mort en 1660, en faveur d'un livre publié en 1735?

Cela me rappelle naturellement, lui répond son impitoyable adversaire, l'anachronisme tout récent d'un grand vicaire fort attaché à vos maximes gallicanes. Quelqu'un lui objectait que saint Vincent de Paul s'était comporté en ultramontain dans ses controverses contre les jansénistes. « Toujours est-il, reprit le grand vicaire, qu'il n'a jamais improuvé la déclaration de 1682. » Je cite cet anachronisme, parce qu'il est dans le goût de celui qui vous est échappé (2).

La réplique de M. Picot au « très jeune ecclésiastique », dont il avait réussi à percer l'anonyme, fut irritée mais prudente; et, après quelques

(1) 9 juin 1830, n° 1652, t. LXIV, p. 134.

(2) *Revue catholique*, t. 1^{er}, p. 151-173 (15 juin 1830).

mots de conclusion (1), l'abbé Guéranger retourna à ses articles. Le quatrième caractère distinctif qu'il reconnut à la liturgie catholique est l'onction.

Cette qualité si touchante peut être sentie, disait-il excellemment : elle ne saurait être définie. C'est l'expression ravissante d'une confiance filiale à laquelle se réunit le chaste abandon de l'épouse; c'est l'œuvre de l'Esprit d'amour qui prie en l'Eglise par d'ineffables gémissements (2).

Aussi l'onction est-elle, de son caractère, incommunicable. Il n'est de prière revêtue d'onction que celle que Dieu forme lui-même, inspire et soutient. Elle est en quelque sorte imprégnée de l'Esprit, dont elle devient comme le véhicule, et établit l'âme dans le calme, la paix et l'ordre. L'Eglise sait la langue qu'il faut parler à Dieu; et sa prière, en même temps qu'elle apporte au Créateur un hommage digne de lui, forme dans l'âme les dispositions que Dieu aime et qui nous le font honorer mieux. C'est ainsi par son principe et par ses résultats que l'onction se peut décrire. Mais alors même qu'une définition exacte est au-dessus des prises de notre pensée, il suffit de remarquer combien exclusivement ce caractère est celui de la liturgie catholique, l'expression de la sainteté de l'Eglise dans sa prière même.

Que la sainteté ait son langage inimitable, la sainteté de l'Eglise surtout, c'est chose si constante que les hérétiques mêmes l'ont reconnue. Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, portait toujours sur lui le traité de saint François de Sales, *l'Introduction à la vie dévote*, et le lisait souvent : « Parmi tous nos évêques, disait-il, pas un n'est capable d'écrire de cette sorte qui ressent tellement le ciel et la façon des anges! »

Il n'est pas impossible, remarque l'abbé Guéranger, de trouver dans les offices nouveaux de belles parties et quelquefois de belles applications; mais c'était une liturgie que nous attendions. Hors de là, que trouvons-nous dans les nouveaux bréviaires? Une compilation de textes décousus, étonnés souvent de se trouver ensemble... Tout respire la gêne, la fatigue, l'anxiété. Trop souvent on s'aperçoit qu'un tel travail n'a pu s'accomplir, à coups de concordance, que par des gens qui, ayant créé un système, n'ont pas voulu en avoir le démenti... (3).

J'ai quelquefois entendu dire, ajoute-t-il, qu'il était avantageux de trouver dans son office les plus beaux arguments de la religion, d'y sentir cette force démonstrative qui tient en haleine et empêche d'oublier ce qu'on sait... Mais qu'arrive-t-il? On étudie et l'on ne prie pas. Ces grands amateurs de l'étude qui la veulent trouver partout, souvent n'étudient qu'en récitant leur bréviaire. Cette nouvelle méthode produit pour eux deux résultats. Elle occupe leur esprit et les dispense de prier. Etrange abus! Comme si toute étude dans

(1) *Revue catholique*, t. I^{er}, p. 208-213 (15 juillet).

(2) *Mémorial catholique*, 31 juillet 1830, p. 241.

(3) *Ibid.*, p. 244-245.

la prière n'était pas criminelle, sinon cette étude du cœur qui se fait *sans bruit de paroles* et qui forma les Augustin, les Bernard et les Thomas d'Aquin (1)!

Ces pages auxquelles nous avons largement emprunté, parce que dans ce jeune prêtre de vingt-quatre ans elles nous font pressentir l'abbé de Solesmes tout entier, parurent le 31 juillet 1830. L'abbé Guéranger n'était plus alors à Paris; l'anniversaire de la mort de sa mère l'avait ramené au Mans dès le 13 juillet. Pendant ce temps, Paris se donnait le luxe d'une révolution. Les fameuses ordonnances, insérées au *Moniteur* du 26 juillet et prononçant la dissolution de la Chambre et la suppression de la liberté de la presse, avaient déchaîné l'émeute. Trois jours suffirent à l'insurrection pour se défaire d'une royauté qui s'était abandonnée elle-même. Une fois de plus, les événements donnaient raison aux sentiments de Joseph de Maistre qui dès 1819 écrivait à M. de Bonald :

Vous ne m'avez jamais dit, monsieur le vicomte, si vous croyez à la charte; pour moi, je n'y crois pas plus qu'à l'hippogriffe et au poisson rémora. Non seulement elle ne durera pas, mais elle n'existera jamais; car il n'est pas vrai qu'elle existe. Dieu n'y est pour rien d'abord : c'est le grand anathème (2).

La révolution de 1830 parut dirigée à la fois contre la royauté et contre l'Eglise. Au Mans, des cris de « Mort aux prêtres! » furent poussés par les rassemblements populaires. Un instant, par réaction, on crut dans les contrées si catholiques de l'Ouest à la possibilité d'une nouvelle Vendée. « Le temps n'y est plus, disait M. Bouvier : il n'y aura ni réaction ni anarchie. Le parti qui a fait la révolution appellera au trône le duc d'Orléans. Les puissances européennes seront mécontentes; mais aucune ne voudra se compromettre en faveur de la branche déchuë, et toutes finiront par reconnaître le nouveau roi. »

Cependant les passions antireligieuses à Paris étaient portées à l'extrême. Le costume ecclésiastique qui jusque-là désignait le prêtre à l'outrage l'exposait maintenant aux dernières violences. Qu'allait faire l'abbé Guéranger? Retourner à Paris? rentrer dans la fournaise? renoncer à cette heureuse fortune qui l'en avait fait sortir à temps? Toute la famille s'employait à lui persuader que c'eût été une folie. D'autre part, M. Desgenettes le rappelait avec instance. Il n'hésita pas; il revêtit un habit séculier, laissa croître une fine moustache qui lui donnait l'air d'un étudiant de bonne famille et se munit d'un passeport pour aller du Mans à Paris. Nous devons à ces circonstances le signalement authentique de Prosper Guéranger, à la date du 28 août 1830 : âgé de vingt-cinq ans; taille 1 m. 65 (5 pieds 1 pouce); cheveux blonds; front

(1) *Mémorial catholique*, 31 juillet 1830, p. 246.

(2) 29 mai 1819. *Lettres et opuscules inédits du comte J. de Maistre* (1869), t. I^{er}, n. 157, p. 517.

découvert; sourcils blonds; yeux bleus; nez court; bouche moyenne; barbe blonde; menton rond; visage ovale; teint peu coloré. Tel qu'il était, il ne put être reconnu par ses deux voisins de diligence qui regrettaient amèrement que l'animation politique se calmât, sans avoir amené l'extermination de tous les prêtres. « Aussi longtemps qu'il en restera un, il se battra sur la brèche », se disaient-ils. Ils ne savaient pas si bien dire. Les relais de Chartres et de Rambouillet permirent à l'abbé de dire son bréviaire; il arriva à Paris sans avoir livré son incognito.

Le changement de physionomie était d'ailleurs si complet que M. Desgenettes y fut pris tout d'abord et ne consentit qu'avec peine à reconnaître son auxiliaire. Le saint euré était fort découragé, sans sécurité personnelle dans un milieu où moins qu'un autre il pouvait se dissimuler, incapable d'exercer son ministère et résolu à donner sa démission pour sortir d'une ville que la prophétie d'Orval avait condamnée à l'incendie. Ce n'est pas la dernière terreur causée par cette prophétie. Puisque Paris devait avoir le sort de Sodome, on irait en Suisse. Le comte O' Mahony, du *Mémorial*, s'y était rendu déjà. On fonderait une revue; le titre en était choisi : elle s'appellerait *l'Invariable*. L'abbé Guéranger pourrait en être un des rédacteurs avec appointements. Il y eut un instant de désarroi extrême. Après tout, la Suisse n'était pas le seul pays où l'on pût trouver un abri; pourquoi pas l'Italie, ou la Russie, ou l'Ecosse? Au milieu de cette indécision, l'abbé Guéranger qui n'appartenait pas au diocèse de Paris écarta les offres de son euré et le pria néanmoins d'aviser l'archevêché de deux retraites au lieu d'une. En fin d'octobre, le euré devait se réfugier en Suisse, l'abbé Guéranger se retirer au Mans. Il poursuivit son ministère, pendant les derniers mois qui lui restaient encore à Paris, jusqu'au départ de M. Desgenettes. « Rien, dit-il, n'était plus triste à voir que ce clergé travesti, le ruban tricolore à la boutonnière. »

La note comique ne faisait pas défaut : « Je n'ai pu me figurer le P. Varin en costume fashionable, lui écrivait la comtesse de la Myre. On ne sait si l'on doit rire ou pleurer. J'ai appris que vous aviez un chapeau gris d'une élégance remarquable (1). »

La note tragique non plus : un prêtre fut couché en joue, à l'autel, dans une église de Paris. On courait risque de la vie à porter aux mourants les derniers sacrements. Or, chacun des prêtres auxiliaires de la paroisse avait son jour de garde. L'abbé Guéranger fut averti de porter l'extrême-onction et le viatique, rue de Sèvres, à la mère d'un des héros de Juillet. Le fils était absent, mais il pouvait rentrer à l'improviste. Son ministère achevé, le sacristain congédié, l'abbé se retirait, lorsque le visiteur redouté fit irruption dans l'escalier. La vue du sacristain le mit en forte défiance; sans doute il eût fait un mauvais parti au prêtre qu'il

(1) Lettre du 12 février 1831.

s'attendait à rencontrer. Son courroux et ses soupçons s'évanouirent, lorsqu'il se trouva en face d'un jeune homme de petite taille, de mine spirituelle, d'habit très laïque, qui fredonnait un air connu et descendait lestement l'escalier par la rampe. Cette haine du prêtre, qui avait fait explosion à l'avènement de la monarchie de Juillet, ne s'apaisa un peu que vers 1832, lorsque le dévouement du clergé et les ravages du choléra en adoucirent l'expression violente.

Le mouvement politique qui aboutit à la révolution de 1830 semble avoir déterminé une crise dans la pensée de l'abbé de Lamennais et l'avoir engagé dans une étape nouvelle. Homme d'église jusque-là, soucieux surtout du côté théologique des questions du temps et légitimiste d'instinct, malgré qu'il eût depuis longtemps déjà pressenti la chute de la royauté, les événements de 1830 le révélèrent soudain comme homme politique. C'était un manifeste déjà que le chapitre sur les « devoirs du clergé dans les circonstances présentes », qui avait clos en 1829 son livre sur les *Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*. N'espérant plus rien de la royauté et comprenant bien que la pensée de la révolution, voilée du nom de libéralisme, était de ruiner l'esprit chrétien, n'attendant rien non plus du régime qui devait succéder à la Restauration, l'abbé de Lamennais s'appliquait à montrer l'isolement résolu où l'Eglise se devait maintenir.

L'Eglise, écrivait-il, ne saurait s'allier avec le libéralisme, que ses doctrines actuelles rendent l'ennemi le plus ardent de l'Eglise et du christianisme, en même temps qu'elles renversent la base de la société et consacrent tous les genres de tyrannie et d'esclavage. Elle ne saurait s'allier avec le pouvoir politique, qui travaille à la détruire en l'asservissant, afin d'établir sur ses ruines un despotisme absolu. Et d'ailleurs s'allier au libéralisme, tant qu'il restera sous l'influence des théories qui l'égarent maintenant, ce serait s'allier à l'anarchie même, à ce qui n'a de force que pour dissoudre, sans pouvoir reconstruire jamais; et s'allier au pouvoir, tel que l'ont fait les maximes athées qui l'affranchissent de toute règle et de toute dépendance, ce serait s'appuyer sur ce qui tombe, sur ce que nulle puissance mortelle ne saurait désormais soutenir, et aliéner les peuples de la religion, en sacrifiant à quelques hommes tristement aveuglés leurs droits les plus saints et leur légitime avenir.

Ainsi exposée à la fois aux agressions des gouvernements et du parti qui partout s'efforce de renverser les gouvernements, l'Eglise, pour rester ce qu'elle doit être, sera contrainte de s'isoler de la société politique et de se concentrer en elle-même, afin de recouvrer, avec l'indépendance essentielle à l'accomplissement de ses destinées ici-bas, sa force première et divine (1).

Pour l'Eglise se concentrer en elle-même, c'était, selon M. de Lamennais,

(1) *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise* (1829), chap. ix, p. 258-259.

resserrer les liens qui unissent les églises particulières au chef que Jésus-Christ a proposé pour les conduire.

Donec, le clergé doit, plus que jamais, resserrer ces liens sacrés, repousser les doctrines qui tendent à les affaiblir, se presser autour du centre de l'unité catholique, de la chaire du prince des apôtres, et opposer à ses ennemis comme un invincible rempart d'obéissance et d'amour (1). Tel est son premier devoir. Le second, c'est que l'Eglise, évitant de lier ou de paraître lier indissolublement sa cause à celle des gouvernements qui l'oppriment, se fortifie en elle-même, au milieu de la lutte des peuples et des rois, sans y prendre aucune part directe... Qu'elle se considère comme indépendante et veuille l'être en effet: qu'elle se montre telle en tout et toujours; qu'au lieu de laisser mettre ses droits en compromis, elle en use sans timidité, sans hésitation, et bientôt elle reprendra un ascendant immense, car elle est le seul pouvoir réel qui subsiste aujourd'hui (2).

Suivaient des encouragements aux évêques, des invitations à l'enseignement de la vérité surnaturelle.

N'était-ce pas l'aurore d'une politique nouvelle et la mise en cours d'idées qui ne s'effaceront plus? M. de Lamennais ne confondait d'ailleurs aucunement avec la cause de la liberté, qu'il déclare sainte et chrétienne, les altérations anarchiques qu'y a mêlées à dessein le libéralisme politique de son temps. Il reconnaît ce qu'il y a de logique profonde et providentielle dans ces grands courants qui secouent et entraînent les peuples.

Nous le disons sans détour, poursuivait-il, ce mouvement (vers la liberté) est trop général, trop constant pour que l'erreur et les passions en soient l'unique principe. Dégagé de ses fausses théories et de leurs conséquences, le libéralisme est le sentiment qui, partout où règne la religion du Christ, soulève une partie du peuple au nom de la liberté. Ce n'est autre chose que l'impuissance où est toute nation chrétienne de supporter un pouvoir purement humain, qui ne relève que de lui-même et n'a de règle que sa volonté (3).

L'abbé de Lamennais aime à se replacer à ce point de vue.

Le libéralisme, dit-il ailleurs, considéré dans ce qu'il a d'universel et de permanent, n'est autre chose que le désir invincible de liberté inhérent aux nations chrétiennes, qui ne sauraient supporter un pouvoir arbitraire ou purement humain (4).

Nous aurions, dans cette impatience secrète de tout joug qui ne serait pas celui de Dieu, l'explication de ce phénomène aperçu déjà par Bossuet :

(1) *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise* (1829), chap. ix, p. 260.

(2) *Ibid.*, p. 263-264.

(3) *Ibid.*, chap. II, p. 32.

(4) *Ibid.*, chap. III, p. 87.

« Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. »

Quoi qu'il en soit, nous assistons ici à la genèse de ce qu'on a appelé le libéralisme catholique. Devant ce grand mouvement des peuples qui les portait vers la liberté, en face des pouvoirs athées, résolus à l'être et pourtant menacés eux-mêmes par un faux libéralisme qui ne faisait que continuer la révolution et préparer l'anarchie, l'abbé de Lamennais crut que l'attitude de l'Eglise devait être à son époque celle de la concentration, de l'action indépendante, un effort de recueillement. On s'était appuyé sur les rois; désormais, on s'appuierait sur les peuples. La formule de « l'Eglise libre dans l'Etat libre » n'était point conçue encore; mais si elle se fût présentée à son esprit, Lamennais ne l'eût pas désavouée. Il l'eût regardée comme la formule de l'heure présente, comme le terme idéal de la tendance actuelle, mais en lui donnant cette valeur spéciale : *l'Eglise libre*, c'est-à-dire affranchie de toute sujétion politique et de tout lien concordataire, exerçant sans entraves son œuvre d'enseignement et de sanctification; *dans un Etat libre*, c'est-à-dire affranchi de ce despotisme qu'implique toujours un pouvoir qui ne relève que de l'homme et ne connaît d'autre loi que sa volonté.

Pour donner ce grand coup de barre, il avait pris le parti de renoncer au *Mémorial catholique* et de créer un journal résolument politique, *l'Avenir*. Le fondateur était l'abbé Gerbet; le programme avait paru dès le mois d'août 1830. Le personnel de la rédaction comprenait, avec l'abbé de Lamennais et l'abbé Gerbet, M. de Coux, l'abbé de Salinis, Rohrbacher. De Fribourg où il s'était retiré, M. Desgenettes plaidait auprès de l'abbé Guéranger sous une forme très affectueuse, très pressante, en faveur de la Suisse. *L'Invariable* allait paraître; on promettait au rédacteur en chef de beaux honoraires; toute la rédaction n'était composée que de ses intimes amis (1). Ce fut en vain : l'évidente vocation de M. de Lamennais retint encore auprès de lui l'abbé Guéranger. « J'ai vu ce soir, lui écrivait M. Desgenettes le 31 octobre, que vous êtes enrôlé dans *l'Avenir*. Ce ne sera jamais mon journal, je suis trop vieux pour apprendre ce nouveau catéchisme. » De son côté, l'abbé de Lamennais écrivait à Mgr l'évêque du Mans pour s'assurer la collaboration de l'abbé Guéranger et le faire renoncer au projet suisse. « Vous ne pouvez à mon avis, écrivait-il à l'abbé Guéranger lui-même, être mieux qu'où vous êtes. N'allez point ailleurs. Ce sont des fous qui vous proposent de faire une folie (2).

Les questions pratiques de la vie ne se peuvent résoudre qu'au mieux des circonstances, et la décision de l'abbé Guéranger était prise déjà de

(1) L'abbé Desgenettes à l'abbé Guéranger, 19 octobre 1830.

(2) 3 novembre 1830.

collaborer à *l'Avenir*. Il est aisé de reconnaître pourtant qu'il portait avec lui une préoccupation secrète. Le programme du journal était irréprochable; les tendances de quelques rédacteurs étaient inquiétantes. Tels d'entre eux rêvaient d'une alliance avec les groupes révolutionnaires de l'Europe. Ces utopies dangereuses déplaisaient à l'abbé Guéranger. La sentence prononcée contre les concordats le faisait réfléchir : l'Eglise avait vécu depuis longtemps déjà sous cette tutelle concordataire, qui impliquait reconnaissance de son autorité sociale et du suprême pouvoir monarchique de son chef. L'Eglise avait accepté cet abri, elle le maintenait : un prêtre ou un groupe de chrétiens pouvaient-ils prendre sur eux le rôle de le dénoncer et de le détruire? Et quel serait le lendemain? La suppression du budget des cultes, la sécularisation des édifices religieux, la détresse subite de l'Eglise catholique, étaient-ce là des éventualités au-devant desquelles on dût courir de gaieté de cœur? L'abbé de Lamennais n'aimait pas la contradiction; son intelligence était de nature despotique. Il répondit avec une pointe de mauvaise humeur :

Que le clergé le veuille ou non, l'état des finances obligera bientôt à supprimer le salaire; et quoi qu'on en dise, je suis convaincu que ce sera un immense bonheur pour la religion.

Vous avez mal entendu l'article dont vous me parlez. Si l'on ôtait à la religion ses édifices publics, ce serait une vraie persécution. Mais, dans cette hypothèse même, la religion serait-elle perdue? Voilà ce qu'on a discuté, rien autre chose (1).

De telles réponses n'avaient rien qui satisfît l'abbé Guéranger. Serré un jour d'un peu près au sujet de son parti pris de coquetterie avec la révolution européenne, l'abbé Gerbet se dérobaît par une boutade : « Que voulez-vous? répondait-il. Il faut de toute nécessité passer par la démocratie pour revenir à la théocratie. » En d'autres termes, il fallait dégoûter les peuples de l'autorité pour les y ramener. Le jeu était plein de péril. Sans méconnaître que les conditions du temps et les conseils mêmes de la prudence peuvent parfois suspendre l'exercice plénier du droit chrétien et laisser aux catholiques le loisir de réclamer, pour les institutions religieuses, les dispositions libérales de la charte et les conditions de droit commun, l'abbé Guéranger se refusait à reconnaître l'idéal d'une société chrétienne dans cette séparation hors nature de deux autorités, qui se doivent appui mutuel et concert affectueux en vue du bien de ces peuples qui sont confiés à l'une et à l'autre.

Lacordaire de son côté saluait comme l'aube d'une rénovation la décision prise par Lamennais. Il renonça sur-le-champ à son projet de partir pour l'Amérique avec Jules Morel.

(1) Lamennais à l'abbé Guéranger, 3 novembre 1830.

Cette nouvelle, dit-il, me causa une joie sensible et comme une sorte d'enivrement : elle justifiait à mes yeux le rapprochement peu compréhensible qui avait eu lieu entre M. de la Mennais et moi. M. de la Mennais n'était plus le complice des doctrines absolutistes repoussées par l'opinion générale; mais, transformé tout à coup, je trouvais en lui le défenseur public des idées qui m'avaient toujours été chères, et auxquelles je n'avais pas cru possible que Dieu envoyât jamais un tel secours et une si magnifique manifestation (1).

Les premiers numéros de *l'Avenir* amenèrent à M. de Lamennais, du fond de l'Irlande, une recrue de premier ordre dans un jeune homme de vingt-cinq ans : il s'appelait Charles de Montalembert. Les colonnes de *l'Avenir* s'ouvraient ainsi à tous les libéralismes : libéralisme français, dans la personne de Lacordaire; libéralisme anglais, dans la personne de Montalembert; libéralisme des Etats-Unis, dans la personne de M. de Coudry.

Pour l'abbé Guéranger, c'était beaucoup. Il partit de Paris vers la fin d'octobre, inquiet et troublé. Le *Mémorial* remplacé par *l'Avenir*, la direction politique du nouveau journal, l'abandon de la part qu'il avait prise à la publication de la *Collectio selecta Patrum* de l'abbé Caillaux, la traduction des œuvres ascétiques de saint Alphonse de Liguori, commencée déjà et devenue impossible, une vie littéraire déconcertée, le lendemain indécis : il n'eut d'autre joie à ce départ que la pensée de revoir les siens. Il fit son entrée dans *l'Avenir* par un article du 24 octobre, il fit ses adieux à *l'Avenir* par un article du 28 octobre, tous deux sur ce sujet : *De la prière pour le roi*. Il faut en noter avec soin l'occasion et l'idée.

A la différence de la charte de 1814 qui disait encore : « La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat », ce qui lui reconnaissait une existence et une situation de droit, la charte constitutionnelle de 1830 s'était bornée à constater un fait matériel : c'est que la religion catholique, apostolique et romaine était professée par la majorité des Français. La religion catholique était au rang de tous les autres cultes chrétiens, et, à ce dernier titre, ses ministres recevaient des traitements du trésor public. Des catholiques trouvaient qu'il était difficile d'être tout à la fois plus injurieux et plus inexact. A un gouvernement qui témoignait à l'Eglise un si parfait dédain, beaucoup croyaient que l'Eglise faisait la part trop belle en lui donnant une place dans sa liturgie et sa prière; même les hommes de l'ancien régime s'offensaient de cette prière, comme si elle eût impliqué la reconnaissance officielle et une sorte de consécration du pouvoir nouveau. L'attitude de neutralité armée que *l'Avenir* avait prise dès la première heure devant les pouvoirs politiques ne le disposait pas non plus à donner, dans la prière publique de l'Eglise,

(1) Comte DE MONTALEMBERT, *le Testament du P. Lacordaire*, chap. II, p. 53-54.

une place à ce pouvoir qu'il professait ignorer. Il est si facile de confondre l'Etat et la société, de mêler ensemble les questions purement politiques dont l'Eglise peut se désintéresser et les causes sociales auxquelles elle ne saurait, sous peine d'abdiquer, demeurer étrangère. L'étude attentive de la tradition et de la vie historique de l'Eglise avait donné à l'abbé Guéranger sur l'Eglise, sur son rôle dans la société, sur son attitude en face des pouvoirs politiques, une conception assez différente de celle qui avait prévalu autour de lui. Aussi, s'élevant tout d'abord au-dessus de la région des rivalités dynastiques et des rancunes, demande-t-il à l'enseignement apostolique, à la tradition et à l'histoire de l'Eglise la réponse à ces trois questions :

Y a-t-il pour l'Eglise une obligation de prier pour les gouvernements? Quel est le sens et la nature de cette obligation? Les gouvernements ont-ils des ordres à donner à l'Eglise en cette matière (1)?

Ainsi posée, ainsi élevée, la question était facilement résolue : l'Apôtre lui-même n'avait-il pas à l'époque de Néron rappelé aux chefs des communautés chrétiennes le devoir de la prière pour tous les hommes, et spécialement pour les rois et pour tous ceux qui sont constitués en dignité, *pro regibus et omnibus qui in sublimitate sunt*; afin, ajoute-t-il, que nous puissions mener une vie paisible et tranquille dans l'exercice des vertus chrétiennes, *ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate?*

On pourrait peut-être, au cours de ces deux articles, signaler au passage certaines notes qui sont de l'heure ou du milieu; mais la doctrine est haute, la pensée est mûre, et, par une tactique habile autant que fière, ce n'est pas seulement aux gallicans scandalisés et aux gouvernements séculiers, c'est aux gens de son propre journal que l'abbé Guéranger donnait un bon conseil et une utile leçon. Le devoir de l'Eglise de prier pour les peuples et pour les rois lui vient de sa mission divine et n'implique aucune inféodation, aucune servilité.

Ce n'est pas au prince qu'il appartient d'ordonner quelque chose dans l'assemblée des fidèles; et, pour être le ministre de Dieu dans la société, il n'a rien de commun avec ceux qui sont appelés ministres et dispensateurs des mystères de Dieu. Si ces principes sont incontestables, quand il s'agit de ces monarques qui reconnaissent tenir leur couronne de la grâce de Dieu et se font gloire de porter le glaive pour la défense de l'Eglise, combien plus encore doivent être éloignés de la pensée d'intervenir dans l'accomplissement des devoirs religieux, ces gouvernements qui n'ont même pas à nous montrer le nom de Dieu inscrit dans la charte qui les a élevés au pouvoir. Effets de la puissance populaire, investis d'une domination terrestre, ils ne reconnaissent point tenir d'en haut leur souveraineté. Tout est civil, tout est séculier dans leur éléva-

(1) *L'Avenir*, n° 9, 24 octobre 1830.

tion et dans leurs droits. Placés en présence de l'Eglise comme à la frontière d'un pays libre et inoffensif, s'ils sont sages, ils profiteront de l'influence morale dont elle usera toujours en faveur de l'ordre; s'ils sont justes, s'ils sont clairvoyants, ils n'iront point s'immiscer dans les affaires d'un état, le plus indépendant de tous (1).

L'abbé de Solesmes ne connut jamais d'autre politique. Il était homme d'église : ni frondeur, ni servile, ni partisan, équitable envers tous régimes, de pensée accueillante pour tous les pouvoirs établis dans la mesure de leur attitude envers l'Eglise. Il demeura dans la suite en relations avec M. de Lamennais et l'abbé Gerbet, mais n'écrivit plus dans *l'Avenir*. Et ce lui fut une surprise, à son retour au Mans, de trouver des sympathies pour le journal, là-même où il devait le moins les attendre. Sans renoncer à son gallicanisme adouci non plus qu'aux inquiétudes que lui inspiraient les tendances du journal, M. Bouvier témoigna de son dessein d'être compté parmi les actionnaires de *l'Avenir*. L'administration du journal avait émis des actions au taux de trois mille francs. M. Bouvier s'offrit comme actionnaire par l'entremise de l'abbé Guéranger; M. de Lamennais accepta avec reconnaissance. Les trois mille francs furent versés, mais ensuite M. Bouvier ressentit des inquiétudes. Les assurances que lui donnait l'abbé Gerbet ne le calmaient qu'à demi; ces inquiétudes d'ailleurs ne durèrent pas longtemps. En novembre 1831 survint la débâcle de *l'Avenir*; les trois mille francs sombrèrent avec tout le reste, et M. Bouvier ne parla jamais de cette équipée ultramontaine, la seule sans doute qu'il se soit permise au cours de sa vie.

Lorsque Napoléon en 1807 élevait la prétention de se passer du souverain pontife dans l'institution des évêques et, conformément aux principes de la déclaration, demandait au métropolitain la juridiction pour le suffragant, et au chapitre de la métropole la juridiction pour le métropolitain lui-même, les frères Lamennais avaient consacré six ans de travail à recueillir, dans la tradition ecclésiastique de l'Orient et de l'Occident, avec les témoignages de l'infailibilité pontificale, les monuments de la juridiction universelle du chef de l'Eglise. Il se passa, dès après l'avènement de la monarchie de Juillet, un fait analogue. Une seconde fois l'épiscopat en France parut menacé, non dans l'acte de l'investiture mais dans l'acte de désignation de la personne. L'article 17 et dernier du concordat de 1801 avait stipulé que, « dans le cas où l'un des successeurs du premier consul ne serait pas catholique, le mode de nomination aux archevêchés et aux évêchés serait réglé, par rapport à lui, par une nouvelle convention ». La charte de 1830 ne reconnaissant plus la religion catholique comme religion de l'Etat français, les pouvoirs politiques faisant profession ouverte d'athéisme et la France une fois

(1) *L'Avenir*, n° 13, 28 octobre 1830.

livrée à la chance d'avoir à sa tête un prince hérétique, il semblait périlleux d'abandonner plus longtemps à des incroyants sinon à des ennemis le choix des pasteurs de l'Eglise. La dernière fille du peuple peut se choisir un époux à son gré; les églises de France devaient-elles attendre le leur des mains d'un pouvoir étranger? N'était-ce pas abandonner aux chefs de l'armée mécréante la désignation éventuelle des chefs de l'armée catholique? Et n'était-il pas à redouter que le pouvoir, à qui on laissait ainsi le choix de ses adversaires, fût tenté de les recruter tels qu'il n'eût rien à en craindre? N'y avait-il pas lieu dès lors à cette revision du concordat, dont le principe était d'ailleurs formulé dans le concordat lui-même? De cette anxiété très légitime et trop souvent justifiée naquit le livre *de l'élection et de la nomination des évêques*. L'abbé Guéranger le fit paraître au printemps de 1831, avec cette épigraphe empruntée à une lettre de Pie VIII : *Libera est institutione divina, nullique obnoxia terrence potestati, intemerata sponsa immaculati Agni Christi Jesu*.

Tous les catholiques comprennent aujourd'hui, disait l'auteur, que le sort de l'église de France dépend de la solution donnée à cette importante question : Le gouvernement conservera-t-il la nomination aux évêchés? C'est là qu'est le secret de notre avenir : la ruine complète ou la résurrection du catholicisme (1).

Tout le livre est un avertissement. Ce qu'il nous dit de l'élection et de ses formes antiques, de la part que l'Eglise y a donnée, pour de sages motifs et dans une mesure discrète, au peuple et aux princes, l'histoire qu'il nous retrace des investitures, des réserves pontificales et enfin des concordats, met en pleine lumière, avec la souple fermeté qu'apporte l'Eglise à s'adapter aux mouvements de l'histoire, l'esprit d'intrusion et l'incompétence absolue du pouvoir politique en matière d'élection des évêques. L'avertissement n'eut pas de sanction pratique, puisque le saint-siège ne tarda pas à instituer les évêques nommés par le pouvoir nouveau. Mais les principes demeurent, les faits historiques aussi; et, à la lumière de tout ce qui s'est passé durant les derniers jours du concordat, nul ne saurait méconnaître combien le livre fut opportun et avec quelle sûreté de vue il avait signalé l'écueil. S'il consent à remarquer la plénitude d'information historique répandue sur tout le traité, la déférence religieuse qui s'adressait aux évêques afin d'établir leur concert, la soumission respectueuse qui en appelait au jugement du pontife romain pour obtenir de lui la solution de la question posée par son livre; enfin, s'il observe à quelle distance l'auteur se tient des doctrines de *l'Avenir* et de l'éloignement systématique pour les concordats, le lecteur avisé reconnaîtra dans ce prêtre de vingt-cinq ans quelque chose de cette maturité théologique dont l'évêque de Poitiers saluait la plénitude dans

(1) *De l'élection et de la nomination des évêques*, préface, p. 1.

le livre de *la Monarchie pontificale*. Il n'est pas jusqu'à cette question du *nobis nominavit*, depuis lors si vivement discutée, qui ne trouve au chapitre XIII de *l'élection des évêques* ses éléments historiques et sa solution très précise.

En même temps qu'elles marquaient aux divers régimes qui ont réuni dans une action commune le sacerdoce et l'empire, et leur titre et leur précarité, les lignes que nous allons citer témoignent aussi d'une conception très élevée de la vie de l'Eglise et de la souplesse vigoureuse et ferme qui lui fait adapter sa divine constitution aux conditions variables des sociétés humaines. Les canonistes laïques feignaient de regarder le concordat de Léon X comme une manœuvre habile de l'ambitieux pontife, alors que d'autres, adversaires passionnés des concordats, ne consentaient à voir dans ce même traité qu'une victoire du gallicanisme et de la puissance séculière.

Loin de là, dit excellemment l'abbé Guéranger, il est facile de prouver que le concordat de 1516 n'est ni l'œuvre de François I^{er}, ni l'œuvre de Léon X; qu'il est tout simplement le résultat de la situation de l'Eglise à l'époque où il fut conclu. Chaque chose a son temps dans l'Eglise. D'abord, les élections se font sans le concours des princes; embrassent-ils le christianisme? on admet leur suffrage, leur avis, leur agrément. Les investitures conférées par le pouvoir séculier respectent-elles la liberté des élections? Rome les tolère; menacent-elles de tout asservir? Rome leur déclare une guerre d'extermination. Vient les réserves qui sauvent l'Eglise. Elles vieillissent à leur tour; les nominations royales les remplacent. De nos jours, la société chrétienne se dissout; le régime des concordats, qui n'est fondé que sur elle, la suivra dans sa décadence. Rien de brisé, rien de heurté; seulement les modifications successives d'un même principe (1).

L'ouvrage parut sans nom d'auteur et fut bien accueilli. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, en témoignant à l'abbé Guéranger de son regret de n'avoir pu le fixer à Paris, le remerciait en ces termes de l'exemplaire reçu en hommage :

Votre ouvrage sera lu avec un grand intérêt, et vous ne pouvez douter que je ne mette un soin extrême à l'étudier. Tous les évêques de France se feront un devoir de l'examiner aussi... Le salut nous viendra, comme vous le dites, de la chaire principale à laquelle il appartient d'interroger, d'instruire et de diriger toutes les autres. C'est elle qui dans sa sagesse jugera quelles modifications il convient d'apporter à cette partie essentielle de la discipline ecclésiastique (2).

M. l'abbé de Lamennais ne voulut voir dans le livre sur *l'élection des évêques* que le côté qui flattait son système : « J'espère, écrivait-il, que

(1) *De l'élection et de la nomination des évêques*, chap. XII, p. 200,

(2) Lettre du 16 juin 1831,



votre ouvrage sur les concordats fera du bien en contribuant à dégoûter le clergé d'un système devenu si funeste (1). »

A la même date de juin 1831, Lacordaire en dit du bien dans les colonnes de *l'Avenir*, tout en formulant d'expresses réserves (2). La divergence était inévitable. L'idéal de Lacordaire, auquel était dévoué et dont périra *l'Avenir*, était depuis longtemps la rénovation de la société par le double affranchissement de l'Eglise séparée de l'Etat, de l'Etat séparé de l'Eglise. Aux derniers jours de sa vie, rappelant l'idée qui en avait été la règle, il disait encore :

Au temps de ma jeunesse, la question libérale ne se présentait à moi qu'au point de vue de la patrie et de l'humanité; je voulais, comme la plupart de mes contemporains, le triomphe définitif des principes de 1789, par l'exécution et l'affermissement de la charte de 1814. Tout était là pour nous. L'Eglise ne se présentait à notre pensée que comme un obstacle; il ne nous venait pas à l'esprit qu'elle eût besoin elle-même d'invoquer sa liberté et de réclamer dans le patrimoine commun sa part du droit nouveau. Quand je fus chrétien, ce nouveau point de vue m'apparut : mon libéralisme embrassa tout ensemble la France et l'Eglise (3).

L'abbé Guéranger se bornait à prendre son parti de ce qui était pour Lacordaire un idéal. C'était le conflit de la thèse et de l'hypothèse; il ne cessera plus.

Chose remarquable, *l'Ami de la religion* (4), persuadé qu'on ne pouvait être de l'école mennaisienne sans en épouser toutes les théories, eut distingué des traces de libéralisme dans un livre auquel Lacordaire reprochait d'être trop peu libéral. Rien n'était pour l'auteur plus souhaitable que ces critiques qui s'annulaient réciproquement par leur contradiction.

Pour veiller de plus près à l'impression de son livre, l'abbé Guéranger avait revu Paris en mai 1831. Il ne rentra au Mans que vers le 15 août. Ce séjour de plusieurs mois à Paris et l'intimité dans laquelle il vivait avec le personnel de *l'Avenir* lui permirent d'assister le 9 mai à un épisode qui est devenu une page d'histoire. C'est l'épisode de la fondation de la première école libre par Lacordaire, directeur, MM. de Montalembert et de Coux, professeurs, en exécution anticipée de l'article 69 de la charte de 1830. Lacordaire avait publiquement annoncé son dessein; il en avait avisé le préfet de police. Le jour venu 9 mai, le directeur et les professeurs improvisés réunirent à un quatrième étage de la rue des Beaux-Arts, n° 3, une vingtaine d'enfants en blouse qui s'assirent devant deux

(1) Lettre du 18 juin 1831.

(2) *L'Avenir*, n° 244, 17 juin 1831.

(3) Comte de MONTALEMBERT, *le Testament du P. Lacordaire*, chap. II, p. 54.

(4) T. LXVIII, p. 111-118 (19 mai 1831); t. LXIX, p. 49-54, 193-197 (9 et 30 août 1831); t. LXX, p. 1-6 (1^{er} novembre 1831).

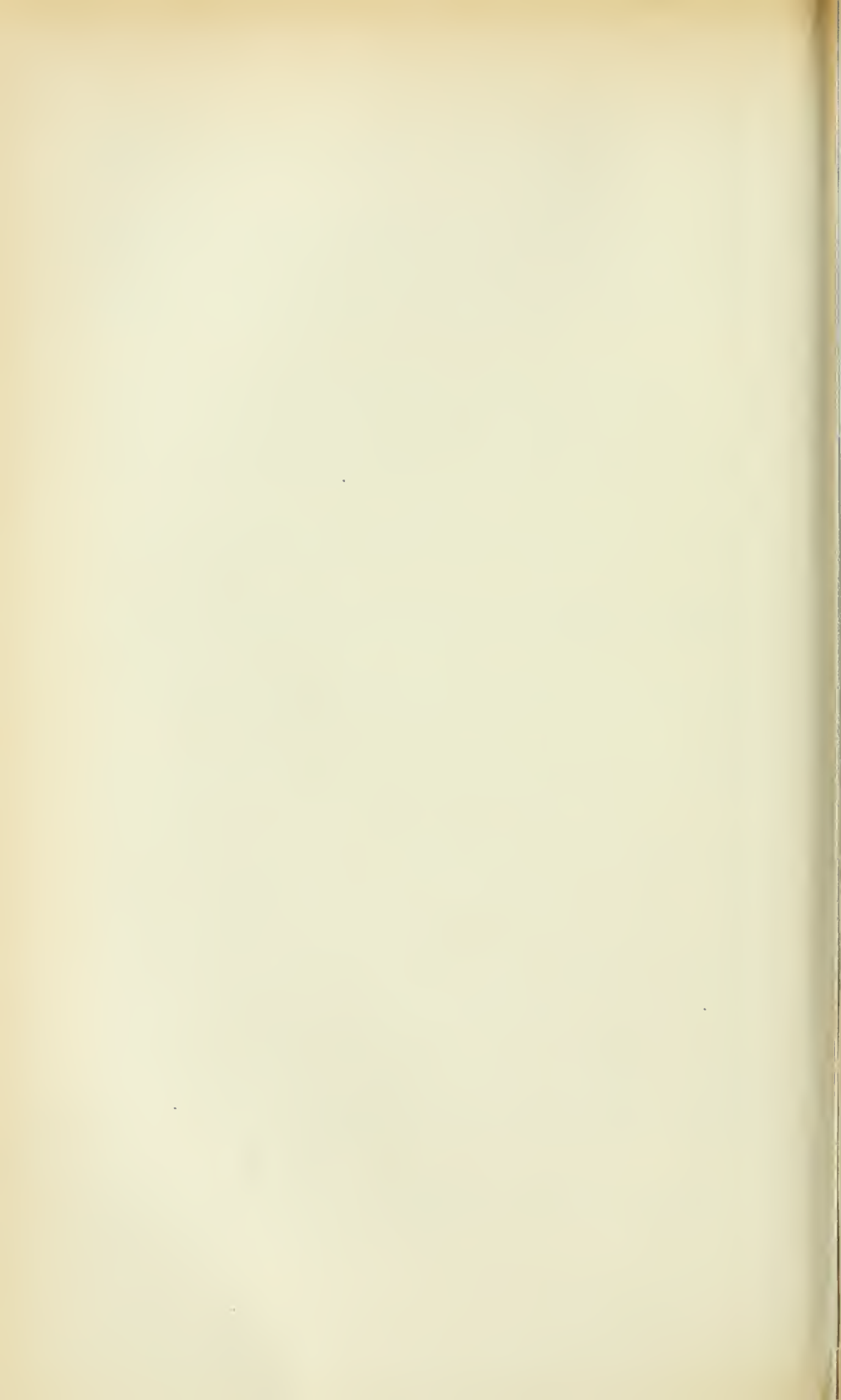
méchantes tables en bois noirci. Les professeurs étaient debout; une douzaine de curieux et de témoins dont était l'abbé Guéranger, debout aussi. Lacordaire prit la parole.

Je le vois encore, écrivait l'abbé de Solesmes, sous sa petite redingote noire. Son allocution s'adressait aux enfants qui n'y pouvaient rien comprendre et écoutèrent, impassibles. Il parla en tribun, proclama inauguré dans cette mansarde le règne de la liberté de l'enseignement et souhaita à ces rejetons d'un grand peuple qu'il avait devant lui de devenir, par la liberté, des hommes et des saints, d'être meilleurs que leurs pères et inférieurs à leur postérité.

Le lendemain et le surlendemain commencèrent les opérations politiques : l'école fut dissoute, l'appartement mis sous scellés. De là naquit le procès de l'école libre dont l'histoire est dans le souvenir de tous les catholiques. Malgré l'éloquence de Lacordaire et le fameux plaidoyer de Montalembert devant la cour des pairs, dix ans durent s'écouler encore avant que la France obtînt cette liberté qu'elle a depuis laissé perdre.

Durant ce même séjour, l'abbé Guéranger assista aux funérailles de Grégoire. L'évêque constitutionnel trop fameux n'avait consenti à aucune rétractation de ses erreurs, et l'archevêque de Paris avait dû lui refuser les derniers sacrements. Entre l'évêque constitutionnel et l'archevêque de Paris, le gouvernement de Juillet prit parti sans hésiter : il fit occuper l'église paroissiale de l'Abbaye-au-Bois pour assurer des funérailles à son étrange client, et compensa par les honneurs militaires qu'il lui fit décerner ce qui manqua à la dignité religieuse de la cérémonie.

L'abbé Guéranger rentra au Mans et reprit sa vie d'études. Le vicaire général M. Bouvier n'avait cessé de prendre intérêt à ses travaux. Comme il n'y avait nulle chaire d'histoire ecclésiastique au grand séminaire du Mans, l'abbé Guéranger laissa entrevoir au vicaire général, supérieur, que cet enseignement lui agréerait assez. L'ouverture ne parut pas déplaire. Au bout de quelques jours pourtant, M. Bouvier écarta résolument le projet qui ne lui avait souri qu'un instant et, à la réflexion, conseilla à l'abbé Guéranger la composition d'un manuel d'histoire ecclésiastique à l'usage des séminaires : « De la sorte, lui dit-il, vous ferez un bien plus étendu que si vous parliez dans une seule chaire. » L'abbé Guéranger se dit que peut-être le manuel n'eût pas été inconciliable avec l'enseignement, ni le bien limité avec le bien plus étendu; mais il se garda d'insister. Son activité, n'étant pas épuisée par les fonctions de chanoine honoraire, continua à se concentrer dans ses études aimées. Il ne les interrompit parfois que pour exercer, à la demande de la portion ultramontaine du clergé manceau, le ministère de la prédication.



CHAPITRE III

SOLESMES

(1831-1833)

La situation des ordres religieux en France avait été définie par les trois articles de la loi constitutionnelle du 19 février 1790. Nous en avons parlé déjà. Des dispositions ultérieures avaient aggravé encore la sévérité des mesures premières. En effet, l'Assemblée nationale le 18 août 1792 s'encourageait à abolir les ordres religieux par la pensée « qu'un Etat vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie; et que le moment où le corps législatif achève d'anéantir les corporations religieuses est aussi celui où il doit faire disparaître à jamais tous les costumes qui leur étaient propres et dont l'effet nécessaire serait d'en rappeler le souvenir, d'en retraer l'image ou de faire penser qu'elles subsistent encore (1) ». Trois ans plus tard, la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) prononçait que « la loi ne reconnaît ni vœux religieux, ni aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme (2) ».

Le concordat de 1801 ne prononça pas le nom des ordres religieux, ni ne stipula de façon explicite la possibilité de leur résurrection; mais il fut suppléé à ce silence par le onzième des articles organiques ainsi conçu :

Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et séminaires. Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés.

Et lorsque le saint-siège, par la plume du cardinal Caprara, réclama auprès de M. de Talleyrand contre les dispositions des articles organiques,

(1) DUVERGIER, *Lois et Décrets*, t. IV, p. 382.

(2) Art. 352. *Moniteur universel*, 27 août 1795, n° 340. Réimpression, t. XXV, p. 576.

ce ne fut que sous une forme bien discrète, et sans même prononcer le nom des maisons religieuses, qu'il osait demander :

A-t-on bien réfléchi sur cette suppression? Plusieurs de ces établissements étaient d'une utilité reconnue, le peuple les aimait; ils le secouraient dans ses besoins, la piété les avait fondés, l'Eglise les avait solennellement approuvés sur la demande même des souverains; elle seule pouvait donc en prononcer la suppression (1).

Le conseiller d'Etat Portalis, après une discussion canonique dont la hauteur affectée dissimulait mal l'indigence, répondait au cardinal :

Les ordres religieux ne sont pas de droit divin, ils ne sont que d'institution ecclésiastique...; s'ils existent, il est nécessaire qu'ils répandent la bonne odeur de Jésus-Christ. Conséquemment, les établissements religieux sont de la nature de ceux que le souverain peut permettre ou refuser sans blesser ce qui est de nécessité de salut...

Il n'était plus temps de donner un nouvel être à des institutions qui ne sont plus adaptées à l'esprit du siècle. Dans les choses qui tiennent à l'opinion, on est bien plus gouverné par les mœurs que par les lois. Chaque siècle a ses idées dominantes : le siècle des institutions monastiques est passé (2).

Soit esprit révolutionnaire, soit instinct de despotisme, Napoléon n'aimait pas les ordres religieux.

Des moines, disait une note de M. de Champagny au cardinal Caprara, l'empereur n'en veut point. Il n'y en avait pas du temps des apôtres, il n'y en a point en France, l'Italie n'en a pas besoin; mais dans ces temps de crise, il lui faut des soldats pour la défendre contre les infidèles et les hérétiques (3).

En famille et lorsqu'il était affranchi de la réserve qu'impose le langage diplomatique, l'empereur parlait plus clairement encore et montrait dans la spoliation un moyen de gouvernement.

Allez votre train, écrivait-il à sa sœur Elisa, la future grande-duchesse de Toscane; supprimez les couvents... (4). Ne perdez pas un moment, pas une heure, pour réunir tous les biens des couvents au domaine... Ne vous mêlez dans aucun dogme; emparez-vous des biens des moines; c'est là le principal et laissez courir le reste (5).

Toutefois dans la suite Napoléon se relâcha un peu de ce régime

(1) Emile OLLIVIER, *Manuel de droit ecclésiastique français, texte et commentaires* (1886), p. 143.

(2) PORTALIS, *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de 1801* (1845), 1^{re} partie, p. 226, 231-232.

(3) Comte D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise romaine et le premier Empire* (1868), t. II, pièces justificatives, p. 459.

(4) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XII, pièce 10244 (17 mai 1806), p. 462.

(5) *Ibid.*, pièce 10265 (24 mai 1806), p. 483.

draconien. Le décret du 3 messidor an XII (22 juin 1804), en même temps qu'il prononçait la dissolution de l'association des pères de la foi et pressait l'exécution des lois qui s'opposent à l'admission de tout ordre religieux dans lequel on se lie par des vœux perpétuels, n'en laissait pas moins apercevoir le bénéfice de l'autorisation pour les associations, soit existantes soit futures, moyennant le visa impérial de leurs statuts et règlements.

La Restauration ne pouvait se montrer plus exigeante. Aussi l'ordonnance du 29 février 1816 et la loi du 24 mai 1825 consacrerent-elles le principe de l'autorisation. Malgré le peu de sécurité, trappistes et trapapistines, capucins et chartreux n'avaient pas attendu les dernières années de la Restauration pour reprendre en France leur mission de charité et de zèle. La compagnie de Jésus s'était même si fortement reconstituée qu'elle avait provoqué les inquiétudes du gouvernement. Nous avons dit un mot des ordonnances de 1826 dirigées contre elle.

Au milieu de ce réveil en France de presque toutes les formes de la vie religieuse, la vie bénédictine ne s'était pas relevée encore. Pourtant, dès 1814 un effort avait été tenté. Le dernier grand prieur de Saint-Denys, dom Verneuil, avait survécu à la Révolution. C'est à lui qu'était échue le 8 octobre 1789 la mission de lire, dans la salle capitulaire de la royale abbaye, le décret de l'Assemblée nationale qui prononçait la dissolution et confisquait les biens des réguliers. Toutefois, la psalmodie sacrée n'avait cessé à Saint-Denys qu'à dater du 14 septembre 1792. La grande église bénédictine, paroissiale depuis le concordat, avait été confiée en 1814 à celui-là même qui, après en avoir été le dernier prieur, en devenait le premier curé. Il eut l'honneur d'y accueillir le roi Louis XVIII. Dom Verneuil avait conservé l'amour de sa vocation. L'année suivante, avec d'anciens moines il avait adressé au roi une requête par laquelle il sollicitait l'honneur de relever l'ancienne congrégation de Saint-Maur. *L'Ami de la religion* avait prêté sa voix à cette pensée courageuse.

Des hommes choisis, épurés par le feu de la Révolution, auraient à cœur, disait le journal, de ressusciter un corps qui n'a pas été d'ailleurs aboli par l'Église et qui a été autrefois si utile à la société, aux lettres, à l'instruction publique. Pourquoi ne le serait-il pas encore, si on veut bien le protéger (1)?

Cet appel eut peu d'écho. Dom Verneuil et quelques moines se réunirent pourtant en novembre 1816, avec l'autorisation royale, à Senlis. Une partie des religieux reprit les exercices réguliers, l'autre se consacra à l'éducation des enfants patronnés par l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. L'œuvre végéta quelque temps; dom Verneuil

(1) *L'Ami de la religion et du roi*, t. III, n. 56, p. 483.

mourut; l'idée de rétablir la congrégation fut abandonnée. C'était avec des éléments tout neufs que Dieu voulait relever l'édifice bénédictin.

Au reste, il ne semblait pas que l'heure fût venue encore. Les dispositions du régime de Juillet ne donnaient aucune lueur d'espérance. Sans doute, l'ardente polémique de *l'Avenir* et les efforts de l'« Agence générale » pour la liberté religieuse retinrent souvent le gouvernement sur la pente hostile où il s'engageait; mais il était né d'une explosion révolutionnaire et antireligieuse: les institutions monastiques n'avaient donc à attendre de lui que des sévices, non des faveurs. Le 28 septembre 1831, une force armée de six cents hommes avait cerné l'abbaye de la trappe de Melleray, dans la Loire-Inférieure, et le sous-préfet de Châteaubriant, fort de ce déploiement militaire, avait signifié au Père abbé, dom Antoine de Beauregard que nous connaissons déjà, la dissolution et la dispersion de sa communauté. L'abbé protesta avec dignité, refusa les passeports dont l'officier administratif s'était muni pour procéder plus sûrement à l'expulsion hors de France de toute la communauté, réclama au nom de l'inviolabilité du domicile et se pourvut auprès de M. de Montalivet. Le sursis fut de courte durée. Une semaine plus tard, les gendarmes à cheval entraient au galop dans la cour de l'abbaye et obligeaient de force soixante-dix moines anglais, qui ne pouvaient se réclamer de la loi française, à s'embarquer sur la frégate *l'Hébé* où ils eurent à souffrir les pires traitements. Du moins, ceux-là trouvèrent-ils en Irlande, à Mount-Melleray, puis en Angleterre, un accueil hospitalier dans un pays libre. L'abbé, signalé par ses relations légitimistes à la sévérité du gouvernement, fut jeté en prison et quelques-uns de ses moines avec lui. La France, si secouée qu'elle eût été par la passion antireligieuse, n'était pas mûre encore pour ces audaces de l'arbitraire. Le pays s'émut; le tribunal de Nantes, dessaisi par la loi qui lui interdisait sous peine de forfaiture d'entreprendre sur les actes de l'administration, se déclara incompétent. Il fallut à l'abbé de Melleray de longs jours et une rare ténacité pour rentrer enfin dans son monastère et y reprendre peu à peu, avec quelques moines seulement, les exercices du cloître.

A cette heure-là même, l'abbé Guéranger, seul, sans nom, sans ressources, sans appui, rêvait de restauration bénédictine. La vie monastique s'offrait à lui comme un centre de prière, un levier d'action pour l'Eglise, en même temps qu'un loisir studieux. Les projets ébauchés autrefois se précisaient dans sa pensée. Il ne songeait plus aujourd'hui au Mont-Cassin; mais le souci de la vie religieuse ne l'avait jamais quitté. Ce souci persévérant explique l'intérêt qu'il avait porté d'abord à la société fondée par M. de Lamennais sous le nom de congrégation de Saint-Pierre et donne le sens des questions qu'il adressait volontiers à son ami Léon Boré: « Y aura-t-il une règle? Y aura-t-il des vœux? »

Sans doute, le moment politique n'était pas favorable; le souvenir des moines était effacé; la sympathie n'irait guère dans le diocèse du Mans à ce jeune prêtre qui voulait souffler sur des cendres éteintes. Au point de vue de la prudence, il n'y avait que difficultés, obstacles, motifs de s'abstenir et d'ajourner. Mais si la sagesse humaine mesure les difficultés, la sagesse surnaturelle les ignore; sa force est là : elle est plus haut encore.

Toutes les fois, dit le comte de Maistre, qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le créateur, et qu'il produit une institution quelconque au nom de la divinité, quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénûment absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance dont il s'est fait l'instrument; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison.

C'est d'appartenir à Dieu et de se laisser guider par lui, qui a fait au cours de sa vie le trait caractéristique de l'abbé de Solesmes. Sa force tout entière s'est formée de cette souplesse. L'évêque de Poitiers l'a dit en des termes qu'on ne peut que répéter après lui :

Les grands types de patriarches sont simples comme la vraie grandeur; le cachet de leur personnalité est d'en avoir le moins possible devant Dieu et d'être exclusivement dominés et terrassés par lui. Pas de systèmes, pas de combinaisons, pas d'arrangements dans leur sainteté : ils s'acheminent selon que Dieu les soulève et les porte, les mène et les ramène. A la voix du Seigneur, à la voix de son ange, ils ne savent que répondre : *Adsum*, me voici (1).

Cette plénitude de souplesse à Dieu ne laisse plus à l'instrument le loisir ni de compter les obstacles, ni de se décourager de sa propre faiblesse : il est porté intérieurement et va dans le sillon lumineux tracé devant lui.

Mais encore, cette vie bénédictine, où l'établir? Dans quelle région jetterait-elle ses premières racines? Les conduites divines disposeraient-elles une fois de plus que cette terre du Maine, qui avait appelé saint Benoît et accueilli les ossements de la vierge Scholastique sa sœur, fût désignée pour abriter le nouveau rejeton de cette vie monastique que leur sainteté illustra? L'abbé Guéranger n'en savait rien. Voici par quels humbles moyens Dieu signifia sa volonté.

Un ancien notaire de Saint-Denis d'Anjou, M. Cosnard, s'était retiré à Sablé. Il avait deux sœurs, Milles Manette et Perrette, et deux filles, Euphrasie et Marie. Ces deux dernières avaient fait leur éducation au Sacré-Cœur du Mans. La confiance de Mgr de la Myre ayant donné l'abbé Guéranger aux religieuses du Sacré-Cœur comme prédicateur et comme

(1) *Oraison funèbre du T. R. P. dom Prosper Guéranger. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 45.

chapelain, l'intérêt qu'il témoigna à Mlle Euphrasie Cosnard provoqua la reconnaissance de son père; d'où invitation de revenir à Sablé et promesse de s'y rendre. C'est au cours de juillet 1831 que l'abbé Guéranger accomplit sa promesse. Il rencontra dans la famille Cosnard un jeune prêtre, son aîné, d'un cours après le sien; leurs souvenirs communs créèrent aussitôt entre eux des relations faciles. L'abbé Auguste Fonteinne était depuis deux ans vicaire de Sablé. Il demanda à l'ancien enfant de chœur de Notre-Dame de Sablé de prendre la parole à la messe paroissiale, le dimanche suivant. Mais il s'agissait de bien autre chose que d'un sermon.

L'abbé Guéranger n'avait pas oublié le picuré de Solesmes, si familier à ses premières années. Le désir de le revoir avait même incliné son cœur à accepter l'invitation du bon notaire. Un motif de plus, très pressant celui-là, c'est que le prieuré de Solesmes, appelé par la méprise des journaux l'abbaye de Solesmes, était mis en vente. Acheté les 4 et 6 avril 1791 avec les métairies qui en dépendaient par M. Henry Le Noir de Chantelou pour la somme de cent quarante-six mille livres, il avait échappé à la dévastation, grâce à la fermeté de son acquéreur. Car un préfet de la Sarthe, M. Auvray, ayant convoité pour la cathédrale du Mans les statues dites « les Saints de Solesmes », l'évêque du Mans, Mgr de Pidoll, n'y avait point vu d'obstacle, et un arrêté préfectoral du 6 brumaire an XII (31 octobre 1803) avait décidé que « les statues existantes dans l'ancienne église des ci-devant religieux bénédictins de Solesmes en seraient retirées et transportées au Mans; et qu'il serait procédé à cette opération par le sieur Renouard, bibliothécaire du département, membre de la société des arts, assisté du sieur Lemaire, sculpteur (1) ».

M. Le Noir de Chantelou se pourvut aussitôt contre cette tentative d'expropriation forcée et, se reportant à l'acte de vente du 4 avril 1791, démontra que le prieuré lui avait été adjugé sans réserve des statues, qui dès lors étaient son bien et nullement un domaine national. Le droit était évident; mais dans ce conflit entre un individu et une administration puissante, les contestations traînèrent en longueur. Abrisé qu'il était par la préfecture, le bibliothécaire s'emporta jusqu'à pénétrer de force dans l'église, après avoir fait briser les portes. L'exploit devait se renouveler encore dans la suite. Le conseiller d'Etat au département des domaines nationaux ayant refusé de faire droit aux réclamations du propriétaire évincé, M. Le Noir de Chantelou usa d'une suprême ressource : il fit appel à la justice de l'empereur Napoléon. C'était au cours de la marche vers la Russie. De son quartier général de Wilna en Lithuanie, le 11 juillet 1812, l'empereur rendit un décret par lequel était rapporté l'arrêt du conseil de préfecture, et M. Le Noir de Chantelou reconnu comme légitime propriétaire des statues de Solesmes (2). Le

(1) *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes* (1846), p. 92.

(2) *Ibid.*, p. 94-95.

décret portait une date chère à la piété bénédictine. Le 11 juillet est la fête de la Translation en France des reliques de saint Benoît. Vingt-et-un ans plus tard à pareil jour, la vie monastique devait recommencer au prieuré.

En 1825, le prieuré et l'église passèrent aux mains de trois riches propriétaires des environs, moyennant la somme de trente mille francs. La spéculation était médiocre, et les nouveaux acquéreurs, après avoir échoué successivement dans leur dessein d'en faire un séminaire puis une verrerie, désireux d'un placement meilleur, se résolurent à mettre en vente l'ancienne propriété monastique. C'était un appel à l'intervention de ce que l'on appelait la bande noire : entreprise de spéculation, insouciance de l'art, ignorante des souvenirs, guidée par l'esprit du lucre sans scrupules, achetant à vil prix, dévalisant et dépeçant ensuite et, comme le roi barbare, ne laissant rien que des ruines là où elle avait passé. Comment le souvenir des trésors de l'église priorale n'alluma-t-il pas la cupidité des spéculateurs avides? Il est difficile de l'expliquer aujourd'hui. L'abbé Guéranger voulut sauver cette grande relique. Il s'adressa à M. Gerbet et, par lui, proposa à M. de Lamennais l'achat de Solesmes. Il fut répondu que l'on n'avait pas de fonds disponibles pour cela, et le prieuré demeura sans acquéreur.

Ne pouvant rien pour obtenir la maison, l'abbé Guéranger s'efforça de recruter les hommes qu'il pensait y grouper autour de lui; ses vingt-six ans ne lui donnèrent pas assez d'autorité pour s'assurer le concours résolu d'aucun de ceux qu'il fit les confidents de ses projets. Qui est-ce qui connaissait encore les moines? Ils étaient entrés dans l'histoire du passé. Le gouvernement était si hostile, le lendemain si précaire, le clergé si rare, l'action extérieure si urgente, l'Eglise si dénuée de ressources pour fournir à un objet de luxe comme la vie monastique! Rêver de résurrection bénédictine était une imprudence, une folle témérité. N'y avait-il pas pour un ecclésiastique d'autre emploi honorable de sa vie?

Les choses en étaient à ce point dans le cours du mois de juillet 1831, lors de la visite à Sablé. La pénurie d'hommes et d'argent ne détournait pas l'abbé Guéranger de son dessein. La première promenade se fit dans la direction du prieuré. On marchait vers l'étoile. Rien n'avait changé. Il retrouva les souvenirs de sa première enfance, la route ombragée et sinueuse qui va de Sablé à Solesmes, à gauche la Sarthe coulant silencieuse, les rochers de l'autre rive, l'aride Poulie, enfin la masse austère du prieuré que dominait l'antique clocher à pans coupés; puis, à l'intérieur de l'église, les chères statues sur qui s'était posée la muette contemplation de ses regards d'enfant. Il retrouva surtout cette émotion trempée de tristesse qui l'avait saisi déjà à Marmoutiers, au lendemain de son sacerdoce, devant le spectacle d'une désolation toute pareille et d'une dévastation plus profonde encore. L'âme navrée deux fois, et de la soli-

tude présente, et de son impuissance pour l'avenir, il demanda au prêtre qui l'accompagnait de joindre sa voix à la sienne pour réclamer la rosée divine qui fait tout revivre. Ensemble, ils chantèrent les trois premières strophes du *Rorate*. L'ange de l'église déserte sourit à cette reprise de possession encore si discrète et à des accents que ces lieux ne connaissent plus.

Durant les dix jours qu'il passa à Sablé, d'autres visites furent faites au prieuré; l'abbé Guéranger mûrissait son projet en silence devant Dieu. Il n'en livra pas le secret à l'abbé Fonteinne. Il se borna à demander à Mlle Manette Cosnard, dans les termes les plus vagues, si on pourrait espérer de trouver un peu d'aide et de ressources dans le pays, au cas où une communauté viendrait s'établir au prieuré. « Je ne sais, répondit-elle; et nous, nous pourrions si peu de chose! » L'abbé Guéranger par discrétion n'avait pas songé à l'appui que ses hôtes lui pouvaient donner; le « peu de chose » de ces saintes âmes s'éleva dans la suite à plus de deux cent mille francs.

Je quittai Sablé, dit l'abbé Guéranger, et rentrai au Mans, heureux d'avoir revu Solesmes et plus rempli que jamais du désir de réaliser dans l'ancien monastère le projet qui avait toutes mes pensées. Ma jeunesse, l'absence complète de ressources temporelles, le peu d'appui que je trouvais chez ceux que je pensais m'associer, rien ne m'arrêta. Je n'y songeais même pas, me sentant poussé à aller de l'avant. Je priais de grand cœur pour obtenir le secours de Dieu; mais il ne me venait même pas à la pensée de demander à connaître sa volonté.

Lorsque Dieu, qui tient les âmes en sa main comme le cours des eaux vives, crée en elles cette conviction, il ne leur laisse aucune disposition humaine ni d'ambition ni d'anxiété. La force surnaturelle se traduit dans une action continue mais paisible. La tendance de toute la vie est de se maintenir dans le contact avec Dieu. Les études et les prédications ordinaires ne furent un instant interrompues, l'anniversaire venu de son sacerdoce, que par quelques jours de retraite que l'abbé Guéranger alla passer à la trappe du Port-du-Salut. Il ne dit rien de ses projets à son confesseur de rencontre; et lorsqu'il revint par Sablé, lorsque recommencèrent avec l'abbé Fonteinne les pèlerinages quotidiens au prieuré, il garda tout d'abord le même silence et retint longtemps sur ses lèvres une confiance qui attendait une occasion opportune, tant elle redoutait d'être prématurée. Un des derniers jours d'octobre 1831, les deux jeunes prêtres avant d'entrer au prieuré s'assirent sur une des roches de la Poulie, la face tournée vers le monastère silencieux. « Elle est vraiment belle, cette maison, dit l'abbé Guéranger à son compagnon. J'en voudrais faire une maison de prière et d'études. Oui, je songe au rétablissement des bénédictins dans ce monastère; et plusieurs prêtres du diocèse du

Mans ne sont pas éloignés de se joindre à moi. » La confiance fut accueillie avec intérêt, avec tant d'intérêt que le charme de l'amitié aidant, l'abbé Fonteinne s'offrit lui-même : « Je ne vous apporte nulle science et nulle richesse, disait-il avec simplicité; mais je pourrai vous être utile pour le temporel de la communauté. »

De retour à Sablé, l'abbé Guéranger fit part à Mlle Manette de la recrue qu'il venait de faire. Il dévoila alors tout son dessein. Manette le dit à sa sœur Perrette, les deux tantes le dirent à leurs deux nièces, et dès lors toute la pieuse famille s'attacha deux fois à l'œuvre projetée, et parce qu'elle était de l'abbé Guéranger, et parce que l'abbé Fonteinne y avait sa part. Les commencements des œuvres de Dieu sont appuyés sur cette humilité : *Abcondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis.*

Les projets sont toujours chose facile; les obstacles se montrent au jour de l'exécution. L'abbé Guéranger ne tarda guère à s'en apercevoir. L'abbé de Lamennais, consulté sur le projet de restauration bénédictine, avait semblé tout d'abord favorable; puis, ayant pris plus nettement conscience des difficultés dont sa société de Saint-Pierre n'avait pas réussi à triompher, il s'était ravisé et hésitait. « C'est quelque chose de semblable que j'aurais voulu faire à la Chênaie », disait-il. Et comme l'abbé Guéranger protestait qu'il ne voulait, lui, rien faire de neuf mais simplement reprendre dans un vrai monastère l'ancienne vie bénédictine, Lamennais lui objecta : « Mais dans la vie bénédictine, il y a l'obligation du chœur et les longues heures de l'office divin! » L'abbé Guéranger répondit que c'était là précisément ce qui l'avait déterminé. Lamennais lut avec intérêt le mémoire où était exposé le projet de restauration bénédictine, écouta les explications et convint que les ordres religieux étaient indispensables à l'Eglise de France. Sans se dissimuler que l'heure fût inopportune, l'abbé Gerbet fut bienveillant et promit de s'employer pour assurer quelques ressources qui ne vinrent pas. M. de Coux conseilla à l'abbé Guéranger, puisqu'il n'avait pas en main de quoi acheter le prieuré, de le prendre en bail. M. de Montalembert, que sa générosité portait à acquérir Solesmes et à rendre possible une œuvre qui lui avait plu, n'avait à ce moment que très peu de fortune; du moins, il présenta l'abbé Guéranger au marquis de Dreux-Brézé qui promit cinq cents francs pour le jour où l'œuvre passerait du projet à l'existence réelle. La promesse fut tenue, un an après, avec une exacte fidélité.

Le futur bénédictin était devenu si étranger aux affaires de *l'Avenir* qu'il ne sut que trop tard combien il avait mal choisi son moment auprès des rédacteurs du journal. Les finances étaient épuisées; le fonds constitué par les actions, dévoré; évêques, prêtres, catholiques étaient effrayés des thèses enflammées auxquelles se laissait emporter le libéralisme

effréné de ses rédacteurs. La séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, prônée comme un idéal et prêchée comme un droit; la liberté des cultes, la liberté de la presse, données comme le corollaire obligé du libre arbitre de l'homme, et, par un étrange retour des choses, les conquêtes de la Révolution s'abritant ainsi d'une sorte de droit divin; l'Eglise au contraire se réduisant à n'être plus dans l'Etat qu'une secte religieuse comme une autre; l'incomparable talent des rédacteurs servant chaque jour de porte-voix à d'étonnantes audaces : tout ce parti pris de révolution et de violence avait réuni contre *l'Avenir* ceux-là mêmes qui avaient applaudi à l'éclat de ses débuts. Les évêques en proscrivirent la lecture, la nonciature le désavoua, les abonnés s'éloignèrent. A ce point de la crise financière et politique, après treize mois de lutte, l'abbé de Lamennais annonça dans le dernier numéro du journal, 15 novembre 1831, qu'il allait partir pour Rome et demander au souverain pontife soit de consacrer soit de réprouver les doctrines de *l'Avenir*. Lamennais, Lacordaire, Montalembert, partis de Paris le 22 novembre, étaient à Gênes le 12 décembre : « M. de Lamennais fatigué par le voyage, Lacordaire avec un mal de gorge, Montalembert seul bien portant », écrivait l'abbé Gerbet (1). Ils arrivèrent le 18 à Florence, à Rome le dernier jour de l'année 1831. Ils y demeurèrent plus de six mois. Nous verrons dans la suite comment l'abbé Guéranger s'efforça de se rendre utiles les lenteurs de cette triste négociation.

Cependant, l'abbé Fonteinne, « le père cellérier » comme on disait dans l'intimité, entra en pourparlers avec les propriétaires du prieuré. Il n'était riche que d'espérances et de pressentiments; mais son allure était d'abord entreprenante, sauf à se rebuter dès le premier obstacle, à s'en prendre à son peu d'habileté ou même à une méchante fatalité qui le poursuivait personnellement. L'abbé Guéranger avait fort à faire pour le soutenir dans les durs moments que traversa dès ses débuts une œuvre toute hérissée de difficultés : « Mon révérend père, lui disait son futur prieur et abbé, vous n'avez pas le sens commun de vous livrer encore une fois à vos interminables jérémiades. » N'était-ce pas pour relever ce courage abattu qu'il lui traçait pompeusement les lignes de l'œuvre qu'ils commençaient ensemble dans l'humilité? Une vraie gerbe de feu d'artifice : « la théologie, l'histoire de l'Eglise, un journal de science ecclésiastique; tout cela allant à bien par des soins diligents et grâce à la magie du nom bénédictin. Nous sortirons de la pauvreté; pourquoi pas? puisque Picot a fait fortune. Les postulants arrivent; nous voici à même de fonder une nouvelle maison. Puis nous créons une imprimerie pour reproduire ces éditions de nos ancêtres de Saint-Maur que toute l'Europe achète au poids de l'or. L'imprimerie prospère grâce

(1) L'abbé Gerbet à l'abbé Guéranger, 23 décembre 1831.

à la main-d'œuvre de nos frères convers. Dans dix ans, nous sommes cinquante ou soixante religieux de chœur; cela suffit pour trois maisons. Une société bénédictine, c'est un être vivant avec tous les avantages d'un seul individu et tous les moyens d'action d'une immense famille. Chacun est appliqué à un travail spécial, toutes les branches du savoir humain sont abordées. Le monastère devient une réelle université; il fait tomber ce reproche d'infériorité dans la science que l'on adresse si souvent aux catholiques, il recueille les traditions des peuples, étudie les langues orientales, évoque l'antiquité, déchiffre les hiéroglyphes, en un mot, cimente une fois de plus l'alliance de la science et du catholicisme, etc. (1). »

En attendant, le vicaire de Sablé, qui était assuré de ne se jamais vouer à l'égyptologie, bornait son souci à triompher de la première difficulté, suffisante à elle seule pour tenir en échec toute l'exécution de ce plan gigantesque. Saint Benoît avait au moins une caverne, et les nouveaux bénédictins n'avaient pas de maison. Lorsque l'abbé Fonteinne aborda M. Salmon, l'un des trois propriétaires du prieuré, il se heurta désagréablement à une mise à prix de quarante mille francs. La maison d'ailleurs, assurait M. Salmon, était convoitée par des agents de la bande noire, et le conseil général avait songé à y établir une école normale primaire. La proposition de prendre la maison à bail pour trois ans n'eut aucun succès.

Malgré ce premier échec, l'abbé Guéranger crut devoir, aussitôt son retour de Paris, saisir l'évêque de son dessein. Mgr Carron accueillit tout d'abord avec faveur l'ouverture qui lui était faite et applaudit au choix de la règle de saint Benoît pour le futur institut; mais il réclama quelques jours de réflexion. Ces quelques jours passés, il donna sa réponse; elle était dilatoire. La réunion projetée à Solesmes tendrait à devenir une école, disait-il; et les relations personnelles et bien connues de l'abbé Guéranger avec M. de Lamennais donneraient à cette école une couleur fâcheuse aux yeux de beaucoup. Non que l'évêque fût personnellement hostile à M. de Lamennais, il s'en fallait de tout; mais étant le plus jeune de tous les évêques de France, il devait s'abstenir, dans une querelle encore pendante, de prendre un parti en donnant congé à une école mennaisienne de s'ouvrir publiquement dans son diocèse. L'abbé Guéranger s'efforça en vain de distinguer la question de Solesmes et celle de *l'Avenir*; l'évêque persévéra dans sa pensée et ajourna à plus tard, c'est-à-dire jusqu'au prononcé du jugement apostolique sur les doctrines de Lamennais, la suite éventuelle qu'il y aurait à donner au projet (2).

C'était un temps d'arrêt forcé. Il n'y eut néanmoins ni décourage-

(1) Lettre du 26 décembre 1831.

(2) Lettre de l'abbé Guéranger à Montalembert, 18 janvier 1832.

ment ni surprise. L'abbé Guéranger savait fort bien que les œuvres de Dieu ne s'improvisent pas. Encore fallait-il prendre les mesures pratiques que prescrivait ce contre-temps. L'abbé Fonteinne apprit à M. Salmon, le propriétaire, que les pourparlers étaient suspendus, l'évêque n'ayant pas jugé à propos d'accorder sur l'heure l'autorisation de s'établir, mais que tous obstacles seraient levés au cours de l'année 1832 commencée déjà. C'était non pas livrer mais laisser pressentir le caractère de l'œuvre que l'on voulait réaliser à Solesmes. Le propriétaire à qui on rendait sa parole la reprit avec un peu d'humeur, menaçant de détruire un côté du cloître pour tirer parti de sa propriété, fit valoir les offres d'autres acquéreurs, parla de nouveau des menaces de la bande noire. Tous ces dires avaient au moins une part d'exactitude. Un instant même le bruit courut que les richesses artistiques de l'église priorale allaient passer aux mains de Victor Hugo; l'auteur de *Notre-Dame de Paris* fit prendre en effet des informations sur les sculptures de Solesmes.

N'y avait-il rien à tenter pour faire fléchir un peu la sévérité de l'arrêt épiscopal? L'évêque était réputé de caractère très tenace. On ne l'avait jamais vu revenir sur une décision prise; et le vicaire général, M. Bouvier, avec d'autres confidents et amis de l'abbé Guéranger, ne pouvait que s'attrister d'un insuccès auquel il ne voyait pas de remède. La présence à Rome des rédacteurs de *l'Avenir* sembla un moyen de sortir de cette impasse. Le comte de Montalembert avait témoigné grand intérêt à l'œuvre et à la personne de l'abbé Guéranger: n'était-il pas légitime d'user de cette influence amie? Ecrire au souverain pontife dans le plus grand secret, lui livrer filialement le projet de restauration bénédictine, solliciter de lui un encouragement et en plus une assurance apostolique adressée à l'évêque du Mans que Rome voyait de bon œil l'œuvre projetée, n'était-ce pas du même coup faire tomber tous les scrupules de l'évêque dont la conscience était mise en paix par la parole du souverain pontife et rattacher à Rome dès sa première heure une institution qui n'avait d'autre dessein que de la servir? Comment résister à l'attrait d'une si ingénieuse combinaison?

La lettre au souverain pontife Grégoire XVI fut écrite, écrite en latin, datée du 18 janvier 1832, fête de la Chaire de saint Pierre à Rome. Elle était enveloppée d'une autre lettre très longue adressée à Montalembert, contenant le récit des hésitations épiscopales et des industries qui devaient en triompher: il ne s'agissait que d'obtenir deux brefs, un à l'évêque pour vaincre sa résistance, l'autre à l'abbé Guéranger pour l'aider dans une carrière difficile. Cela ne se refuse jamais à une œuvre catholique qui commence, disait-il, alors surtout que cette œuvre crée à Rome, en France, grâce à la situation canonique des réguliers, un point d'appui contre le gallicanisme dont les retours offensifs sont toujours à craindre. L'abbé Guéranger ne voyait aucun obstacle au

succès de cette négociation dont la naïveté d'ailleurs n'était faite que de son ignorance des hommes et du moment politique. Que M. de Lamennais, pensait-il, fût heureux auprès du pape, et ce n'était plus qu'un jeu pour lui d'obtenir le bref d'encouragement, peut-être même l'approbation de l'institut; si au contraire on ne pouvait rien gagner pour *l'Avenir*, M. de Lamennais n'en demeurerait pas moins, à Rome, l'éloquent défenseur du saint-siège, l'écrivain si hautement considéré par Léon XII et Pie VIII; et le dédommagement que Rome lui donnerait, pourquoi ne serait-ce pas un peu de faveur accordée à cette restauration que Lamennais avait honorée de ses encouragements?

L'abbé Guéranger, en s'excusant d'ajouter quelque chose aux soucis de Montalembert, lui montrait aussi une sérénité qui ne se démentait pas.

Grâce à Dieu, lui écrivait-il, à Dieu qui ne veut pas que les vieilles gloires de son Eglise périclitent, je suis plein d'espérance; et si j'avais besoin d'un encouragement, votre sympathie pour mes projets me l'eût assuré. Travaillons ensemble à refaire à petit bruit une miniature de notre cher moyen âge; le jour viendra où nous recueillerons le fruit de nos efforts, et où vous viendrez, le bâton de pèlerin à la main, demander l'hospitalité au manoir des bénédictins de Solesmes. Comme il sera beau de parler des progrès de la nouvelle société chrétienne, assis nous-mêmes sur un débris de l'ancienne et mariant le présent au passé!

Vous voudrez bien communiquer cette lettre à M. de la Mennais, en lui présentant aussi l'hommage de mon dévouement et de ma reconnaissance. Ne m'oubliez pas auprès de M. Lacordaire, et veuillez agréer l'assurance de l'affection bien tendre et de la vive sympathie avec lesquelles, depuis longtemps et à votre insu, j'étais et suis pour jamais votre dévoué serviteur (1).

La réponse de Montalembert, impatientement attendue, était datée de Rome 9 février; elle ne donnait pas beaucoup d'espoir. Il se sentait flatté et un peu fier d'être associé à l'œuvre de la restauration bénédictine; mais il avait peu d'influence. La démarche des rédacteurs de *l'Avenir*, si catholique et si simple, disait-il, avait embarrassé la cour de Rome. Les ambassades de France et de Russie s'employaient auprès du pape afin d'obtenir une condamnation; les évêques gallicans, les adversaires du système philosophique, les politiques, puis ceux-là aussi, — et ils étaient légion, — que *l'Avenir* dans sa campagne de treize mois avait durement traités, s'étaient coalisés contre l'ennemi commun. Ceux qui voudraient s'assurer de l'énorme quantité de fiel que peut contenir un journal n'ont qu'à lire *l'Ami de la religion* de l'année 1832 : on y trépigne autour du lion blessé; deux ou trois fois par semaine, on y commente en termes envenimés les retards de l'audience pontificale

(1) Lettre du 18 janvier 1832.

et les difficultés que M. de Lamennais rencontrait auprès de Grégoire XVI. L'humanité n'est pas belle lorsqu'elle hait, et lorsqu'elle le laisse voir. Montalembert livrait à l'abbé Guéranger comme à un ami discret la confiance des dures épreuves où se débattaient les trois pèlerins; puis avec un tact très sûr, comprenant que l'œuvre de la restauration bénédictine n'avait rien à gagner à être présentée au pape par M. de Lamennais, il l'avait maintenue très indépendante de l'affaire de *l'Avenir*, comme elle l'était en effet. Le livre sur *l'élection des évêques* avait été remis au cardinal Pacea, doyen du sacré collège, qui en avait été fort satisfait et l'avait offert au pape.

En même temps que le cardinal Pacea, Montalembert avait voulu intéresser à l'œuvre bénédictine le P. Ventura, très au fait de l'état des esprits à Rome. La pensée du P. Ventura fut qu'il n'y avait rien à espérer, que les embarras politiques où se trouvait alors la cour romaine ne permettraient l'expédition d'aucun bref ni encouragement direct. Deux mois plus tard le 30 avril, écrivant du Mont-Cassin, Montalembert faisait « l'historique de tout ce qui s'est passé relativement à notre pauvre cher projet » de relever en France l'ordre bénédictin. Il avait intéressé à l'effort de l'abbé Guéranger les moines de l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-murs. L'abbé était alors le R. P. Bini qui jouissait à Rome d'une grande considération. « Au dire de tout le monde, ajoute Montalembert, il est au nombre des cardinaux nommés *in petto* par le pape et sera proclamé prochainement. »

L'abbé Bini avait d'abord accueilli l'ouverture avec assez de réserve, craignant qu'il n'y eût là un effort pour obtenir subrepticement l'approbation pour une œuvre mennaisienne; puis, rassuré par l'accent de Montalembert, il avait paru s'intéresser à l'affaire. Admis au réfectoire monastique, Montalembert avait eu le loisir de parler à la communauté réunie des espérances qu'on avait conçues pour le rétablissement en France de l'ordre de Saint-Benoît. Les vieux moines soulevèrent des objections inspirées surtout par la mésaventure toute récente des trappistes de Melleray; les moines plus jeunes applaudirent à la tentative. Ce qui valait mieux encore, c'était l'assurance donnée ensuite par le P. Bini de présenter l'affaire au pape et de la traiter avec la congrégation, pourvu que tel fût l'avis du cardinal Lambruschini. Cette réserve ruina à elle seule tout le bénéfice de la promesse du P. Bini. Le cardinal Lambruschini avait reçu la pourpre des mains de Grégoire XVI. Nonce en France où il n'avait guère eu le loisir de connaître la nouvelle royauté, persuadé d'ailleurs que le saint-siège, menacé par le contre-coup de toutes les révolutions, devait se ménager l'appui des gouvernements européens, il possédait en toutes questions concernant la France toute la confiance du souverain pontife. On ne pouvait rien sans lui, rien contre lui, alors même qu'il n'était pas encore en possession de la secrétairerie

d'Etat. Aussi l'abbé Bini et le cardinal Pacea lui-même ne voulaient-ils rien tenter qui ne fût approuvé par Lambruschini.

Le pape, qui dès 1831 pour s'éviter des querelles avait reconnu tous les gouvernements de fait sans toutefois préjuger leur légitimité, ne consentit pas malgré les instances du cardinal Pacea à lire le traité sur *l'élection des évêques*, pour n'y point rencontrer une contradiction de la mesure qu'il avait prise de préconiser les évêques nommés par le régime de Juillet. Le vent était donc à l'insuccès; et, pour que rien n'y manquât, le cardinal Lambruschini interrogé par l'abbé de Saint-Paul avait repoussé très nettement toute idée de faire intervenir le saint père, même par la voie la plus détournée et la plus discrète, dans les affaires de la restauration bénédictine. « Le moindre signe d'encouragement, avait-il dit au pape à ce sujet, suffirait pour compromettre Rome aux yeux du gouvernement. »

L'échec était aussi complet que possible. Montalembert terminait ainsi cette lettre désolée :

M. de la Mennais, que j'ai laissé à Frascati où j'irai le rejoindre sous peu, m'a chargé de mille amitiés pour vous. Vous êtes absolument dans la même position que lui. Il s'y résigne admirablement, le cœur plein de foi et d'une invincible espérance. J'espère qu'en automne nous nous réunirons tous en France (1).

Au milieu de ces surprises douloureuses, l'abbé Guéranger ne semble jamais avoir perdu même un instant ni sa belle confiance ni sa liberté d'esprit. Il poursuit ses études sur la décadence et la restauration de la science ecclésiastique. Le sujet s'élargissait devant lui. C'est un traité de la foi qu'il avait tout d'abord voulu écrire; la question avait été mise à l'ordre du jour par les controverses sur la certitude. Il y avait entre l'abbé Gerbet et l'abbé Guéranger un échange si confiant et si affectueux que nous retrouvons dans une lettre d'avril 1832 les grandes lignes de ce traité :

J'y voudrais établir, disait l'abbé Guéranger, que la foi est un acte de la volonté qui fait adhérer l'intelligence aux vérités révélées de Dieu, que la vraie théorie de la foi catholique est celle qui réunit la plus grande certitude sur le fait de la révélation à la plus entière liberté d'adhésion à cette révélation. Pour prouver et expliquer tout cela, mon livre se divise en deux parties : la première traite de la foi naturelle, c'est-à-dire de la certitude, des rapports de l'homme avec la vérité connue par les moyens ordinaires; la seconde renferme la jonction de la foi naturelle à la foi surnaturelle, lorsque l'âme élevée veut entrer dans les voies surnaturelles. Cette théorie, parfaitement théologique, complète dans toutes ses parties, explique les erreurs de l'école dans ces derniers temps, montre ce qu'il y a d'invariable dans l'enseignement de tous

(1) Lettre du 30 avril 1832.

les âges et ce que le défaut d'une bonne théorie de la certitude devait produire d'inconvénients... Elle s'accorde merveilleusement avec la doctrine de l'Eglise sur la grâce (1).

Mais à la réflexion, ce traité ne lui semblait plus que la préface d'un grand travail de rénovation théologique destiné à relever l'enseignement des formes chétives auxquelles on l'avait malheureusement réduit.

On voit que l'âme est libre et que ses recherches ne sont pas d'ordre vulgaire. Qu'il y ait un souci persévérant de la vie bénédictine et, dès cette heure-là même, une idée exacte de ce qu'elle doit être, on ne saurait non plus le méconnaître.

Je n'ai rien reçu de Rome qui me permette d'aller en avant. J'attends et ne me décourage pas. La maison est toujours en vente; la Providence semble la garder. En ma qualité de bénédictin futur, je vous dois des remerciements pour ce que vous avez dit de nous dans votre troisième conférence (il s'agit des conférences de philosophie catholique qui eurent en 1832 tant de succès). Seulement je ne voudrais pas que vous regardiez les anciennes congrégations comme propres seulement à l'érudition. Il est vrai que pour ce genre de travail, elles ont laissé des titres magnifiques à la reconnaissance de la postérité. Mais, ajoute-t-il, — et c'est ici que nous touchons du doigt la maturité de la conception bénédictine chez ce prêtre de vingt-six ans, — il faut reconnaître que la plupart des auteurs et écrivains du moyen âge étaient des moines et que le cloître bénédictin donnait à l'Europe, en ce temps-là, des hommes d'un génie vaste, original, approprié à la société contemporaine. Papes, docteurs, hommes d'Etat, tout était moine à cette époque... Ce fut seulement à l'heure où ils ne pouvaient plus être que des érudits, qu'on vit les moines concentrer toute leur action dans l'étude des manuscrits (2).

La Tribune catholique avait comme journal religieux succédé à *l'Avenir*. M. Bailly de Surey en ouvrit les colonnes à l'infatigable écrivain qui y donna plusieurs articles sur l'état de l'enseignement théologique (3) et ne cessa, à dater de cette heure, d'entretenir avec le vénérable fondateur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul les plus courtoises relations.

En juin 1832, une échauffourée légitimiste qui éclata subitement dans la Sarthe fournit au gouvernement le prétexte d'une répression vigoureuse. Il sommeillait dans les provinces de l'Ouest un reste de chouannerie qui se réveilla. Quelques poignées d'insurgés se montrèrent çà et là, puis se dissipèrent d'elles-mêmes sans entrer en conflit avec la force publique. On feignit de croire à un complot; et parce que, parmi le clergé, quelques-uns étaient suspects d'attachement à la légitimité

(1) Lettre du 30 avril 1832.

(2) *Ibid.*

(3) 7 juillet, 12 août, 17 octobre, 14 décembre 1832.

et d'autres prenaient une attitude frondeuse, l'autorité s'arma d'une sévérité extrême. Ce fut ou peu s'en fallait l'état de siège. Mgr Carron fut invité à ne pas sortir de Laval où il s'était trouvé au commencement de l'insurrection. Les prisons du Mans et de la Flèche s'ouvrirent pour les curés d'Épineu-le-Chevreuil, d'Auvers-le-Hamon, et d'autres prêtres qu'on soupçonnait de « carlisme ». Il y eut des visites domiciliaires et des perquisitions. L'abbé Fonteinne fut dénoncé comme ayant des idées avancées. *L'Avenir* dont il était lecteur assidu fut regardé comme journal légitimiste; ses papiers et sa correspondance furent saisis par le juge de paix de Sablé, M. Pillerault. Les lettres de l'abbé Guéranger semblèrent à l'honorable magistrat remplies de beaucoup de mystère. Il y était question d'un *M. Machin* que personne ne connaissait à Sablé, et d'une *bicoque* également ignorée de tous. C'étaient les termes convenus pour désigner le prieuré et son propriétaire, M. Salmon. Le digne juge de paix qui n'avait pas la clef crut tenir en mains les fils d'une conspiration. M. Fonteinne fut sommé dans les formes officielles de déclarer ce qu'était la bicoque et qui était M. Machin. Il s'y refusa nettement; un ami qui lui écrivait, répondit-il, pouvait lui écrire dans les termes qu'il jugeait à propos. D'où procès-verbal de mutisme; la correspondance déclarée suspecte; une des lettres où les termes employés semblaient envelopper plus de mystère fut envoyée au parquet de la Flèche d'où elle revint quelques jours après, saine, sauve et inexplicquée.

Ceci n'était que grotesque, tandis qu'au petit séminaire de Précigné les événements avaient une couleur tragique. Là, les imprudences avaient été réelles. Les ardeurs politiques du supérieur et des régents avaient passionné les élèves des cours supérieurs; c'était à qui s'enrôlerait le premier sous les ordres de la duchesse de Berry. On faisait l'exercice avec des bâtons en attendant le mousquet. Une même chaleur de sentiment royaliste avait éclaté aux deux séminaires du Mans. En l'absence même de Mgr Carron que le gouvernement avait confiné à Laval, il avait suffi à M. Bouvier, pour tout faire rentrer dans l'ordre, de signifier aux deux maisons qu'il réprouvait toutes ces ardeurs et qu'il n'hésiterait pas à dénoncer à l'autorité civile toute velléité légitimiste. Mgr Carron n'eût pas sans doute avoué toute la conduite de son vicaire général; toutefois l'urgence de la situation et l'absence de l'évêque créaient à M. Bouvier une sorte de dictature, et on le savait en bons termes avec le préfet. Son influence ne réussit cependant pas à sauver la maison de Précigné.

Le dimanche 3 juin, le président du tribunal de la Flèche, faisant fonctions de procureur du roi et de juge d'instruction, se transporta au petit séminaire de Précigné. Il était accompagné de la force armée. Les plus minutieuses perquisitions ne purent rien découvrir de suspect. Mandat d'amener fut néanmoins décerné contre tous les maîtres. Seuls,

le supérieur et trois régents furent maintenus dans la maison pour régler les comptes et remettre le séminaire aux mains de l'autorité ecclésiastique; ils étaient prisonniers sur parole et devaient huit jours après rejoindre aux prisons de la Flèche les sept professeurs qui les y avaient devancés. A cette nouvelle, M. Bouvier mande chez lui M. Heurtebize et M. Guéranger, les prie de partir dès le lendemain matin pour Précigné avec pleins pouvoirs pour agir au mieux des circonstances et licencier sur l'heure les deux cents élèves, s'ils sont trop échauffés pour terminer leur année d'études, ou les maintenir jusqu'à l'époque des vacances régulières. En cette dernière hypothèse qui avait toutes les préférences de M. Bouvier, il avait été pourvu par lui à la création d'une direction nouvelle succédant à la direction incarcérée tout entière. M. Heurtebize était nommé supérieur; M. Guéranger, sous-supérieur. Le vicaire général ignorait sûrement que cette dernière nomination sitôt connue donnerait corps aux inquiétudes conçues nommément par le nouveau curé de Sablé et le supérieur prisonnier. Tous deux s'étaient appliqués souvent à démêler la nature des visées sans aucun doute ambitieuses qui ramenaient si souvent, du Mans à Sablé, le jeune et actif chanoine. Après y avoir mûrement réfléchi, ils avaient conclu que certainement il convoitait la direction du petit séminaire de Précigné. Ces Guéranger avaient tous la vocation et l'ambition de l'enseignement.

Loin d'être le couronnement de vellétés qui d'ailleurs n'eussent pas été excessivement ambitieuses, les nominations éventuelles données par le vicaire général étaient bien plutôt la ruine de tous les projets de l'abbé Guéranger. On se mit en route dès le lendemain à cinq heures du matin. Ce voyage de deux prêtres, à travers un pays ému par l'insurrection et semé de détachements de gardes nationaux, manqua d'intérêt. Les baïonnettes se croisaient à l'improviste sur le poitrail du cheval. Les voyageurs étaient arrêtés et conduits au poste. Aux relais ils avaient à comparaître devant des officiers municipaux avinés. Malgré le sauf-conduit qui leur avait été donné par la préfecture, l'accueil était souvent farouche, et ordre leur fut signifié à plusieurs reprises, d'un ton de menace croissante, d'avoir à déguerpir au plus tôt. Cheminé, Tercé, Noyen, Sablé furent les étapes forcées de cette triste expédition, assaisonnée encore d'insolences et de huées. On arriva à Précigné. Le supérieur, M. Bellenfant, et le maire de Précigné, M. Rigault, étaient avertis.

Dans nombre de conflits humains, le drame voisine avec le vaudeville. Chose étrange! les amis du séminaire de Précigné plaidaient pour sa suppression; ses adversaires réclamaient son maintien. Le bon supérieur était-il convaincu que nul ne pouvait réussir là où il venait d'échouer? Voulait-il évincer, par une manœuvre de la dernière heure, un rival dont il avait redouté l'ambition? Ou bien les passions légitimistes étaient-elles vraiment parvenues à un tel degré que les comprimer ne fût plus

chose possible et qu'elles dussent faire explosion au cours des deux derniers mois d'études? La trame des pensées de l'homme est chose si complexe que la sagesse infinie, plus sûre que la conscience elle-même, peut seule la débrouiller. Quoi qu'il en soit, le digne supérieur fit valoir à ses successeurs désignés l'état violent des esprits, les alarmes des familles, l'impossibilité absolue de rétablir l'ordre, et conclut au licenciement comme indispensable. Au contraire, chez M. Rigault, maire de Précigné, orléaniste décidé, et dont les dénonciations avaient provoqué la visite judiciaire d'une institution qu'il n'aimait pas, on n'hésita pas à affirmer que la sagesse et la distinction des nouveaux supérieurs ne tarderaient pas à apaiser cette jeunesse plutôt encore déçue que coupable. Mme Rigault enchérit. Elle ne dit pas, son mari non plus, — mais c'était sans doute dans le désir de maintenir la question dans sa sphère haute et désintéressée, — elle ne dit pas que des vacances anticipées de deux mois frustreraient la population de Précigné d'une part des profits annuels que lui valait le séminaire et partant exciteraient des murmures contre ceux qui en auraient provoqué le licenciement.

Il y avait matière à perplexité. Les deux envoyés ne laissèrent rien entrevoir de leur pensée secrète. Aux instances et interrogations du supérieur, ils se bornèrent à répondre que la nuit porte conseil et qu'ils avaient besoin de se consulter. On prit congé. D'un avis commun, l'abbé Heurtebize et l'abbé Guéranger reconnurent que le licenciement était nécessaire. Ils le dirent le lendemain au supérieur qui parut en éprouver du soulagement et, comme Régulus, prit d'un cœur vaillant et presque léger le chemin de sa prison. La décision fut bien accueillie, on le pense, de tout le personnel des élèves; ils furent aussitôt restitués à leurs familles. Les deux députés rentrèrent au Mans, tandis que M. Bellefant se rendait à la Flèche; sa captivité y fut douce et la liberté lui fut rendue au bout de quinze jours. M. Bouvier parut d'abord étonné de la décision prise; puis il en reconnut le bien fondé. D'ailleurs les arrêts de Mgr Carron étaient levés; il rentrait dans sa ville épiscopale. Son premier acte fut de pourvoir aux postes vacants dans le diocèse; et, comme si Dieu eût voulu que l'œuvre de Solesmes parût deux fois déconcertée même avant de naître, l'abbé Fonteinne, de vicaire de Sablé, devint le 22 juin curé d'Asnières.

Or d'Asnières il ne pouvait plus aussi facilement que de Sablé suivre les affaires, recueillir les bruits, négocier avec M. Salmon. Et de plus, l'évêque consentirait-il l'heure venue à se dessaisir en faveur de Solesmes d'un de ses curés, au lendemain surtout de son installation dans une paroisse nouvelle? Après avoir tremblé pour lui, l'abbé Guéranger gémissait maintenant sur son associé qu'une vague venait de rejeter loin de Solesmes; et, voici pour comble d'infortune ou mieux pour l'épreuve de sa confiance surnaturelle que M. Bouvier voulait le fixer

lui-même au Mans, auprès de lui, auprès des siens, à titre d'aumônier de la Visitation. Le vicaire général eût été bien plus pressant encore, s'il avait su l'échec qu'avaient essuyé à Rome les efforts de Montalembert. Sans doute entrer dans les vues de M. Bouvier, c'était renoncer à l'œuvre projetée; mais aussi n'était-ce pas lâcher la proie pour l'ombre qu'écarter une offre si pleinement conforme à l'ensemble de ses goûts, sous l'espoir frivole d'une restauration bénédictine qui n'avait rien d'assuré, ni hommes, ni ressources, ni abri, ni lendemain, ni même congé d'exister aujourd'hui? Dieu trancha lui-même la question. Dans un sentiment de courtoisie affectueuse pour le monastère de la Visitation, l'évêque invita la communauté à se prononcer entre deux candidats à l'aumônerie. L'abbé Guéranger fut écarté comme d'apparence trop jeune; son concurrent heureux avait un an de moins que lui; mais il était de taille plus haute et d'aspect plus mûr. Il était écrit que l'abbé Guéranger ne serait ni supérieur de Précigné ni aumônier de la Visitation. La décision intervenue le fixa pour jamais. L'intérêt constant que M. Bouvier prenait à l'œuvre si traversée de la restauration porta même l'abbé Guéranger à rédiger, pour vaincre les timidités de l'évêque, un exposé de motifs que le vicaire général aurait présenté et appuyé comme avocat officieux : la marche des événements, plus rapide, écarta ce projet.

L'abbé Guéranger se trouvait chez l'abbé Jules Morel à Angers, lorsque les journaux français leur apportèrent le texte de l'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI. Sans doute, les longs services de l'abbé de Lamennais eussent incliné le souverain pontife à la longanimité. Malgré la coalition redoutable qui s'était formée contre *l'Avenir*, malgré les instances des gouvernements, il eût peut-être été possible, au prix de prudentes lenteurs, d'indications affectueuses, de corrections de détail, en réformant sur plus d'un point l'exagération des doctrines, de conserver à l'Eglise romaine cette plume qui valait une épée. Il n'est pas douteux que la pensée du souverain pontife se refusa dès l'abord à une condamnation. Mais l'âme altière et un peu farouche de l'abbé de Lamennais était fort incapable de s'accommoder des lenteurs romaines; elle avait des impatiences et des ressauts terribles qui faisaient la terreur de ses amis. Rome ne se hâtait pas de répondre au mémoire présenté à Grégoire XVI, dès les premiers jours de février, par les rédacteurs de *l'Avenir*. « Puisqu'on ne veut pas me juger, disait Lamennais à l'internonce de Florence, je me considère comme acquitté. » Et il prenait avec Gerbet les mesures nécessaires au relèvement de *l'Avenir*. Lacordaire, retourné à Paris dès l'invitation qu'il en avait reçue du cardinal Paea, écrivait sous le coup d'une vive terreur à Montalembert demeuré près de l'abbé de Lamennais :

Charles, écoute bien ce que je vais te dire. Quand M. de la Mennais créa

l'Avenir, il perdit une grande partie de ses anciens amis, des plus ardents de ses collaborateurs; s'il exécute son nouveau plan, souviens-toi qu'un plus grand nombre d'amis et de collaborateurs l'abandonneront, et que, trompé par les libéraux dans une action sans possibilité de succès, il n'y a rien d'assez triste dans le langage pour dire ce qui arrivera (1).

Lacordaire, on le voit, était loin des ravissements qui lui avaient fait saluer comme une aurore providentielle, à la fin de 1830, l'adhésion de M. de Lamennais à la politique libérale. Mais Rome, provoquée, défiée même par l'attitude de l'abbé de Lamennais, ne pouvait plus garder le silence. Elle se devait à elle-même de dire hautement cette vérité que réclamait d'elle le monde troublé et indécis. Comme conscience de l'humanité baptisée, elle ne pouvait se refuser à la parole qui guide l'action commune; elle le pouvait d'autant moins que les rédacteurs de *l'Avenir* s'autorisaient de son nom. Il y avait équité à retenir la société et le clergé catholique sur la pente de tendances périlleuses, en même temps qu'une part de tendresse à épargner à M. de Lamennais et à ses amis les dangers d'une plus longue déviation.

L'encyclique, datée du 15 août 1832, réprova, avec une netteté vigoureuse qui n'a rien perdu aujourd'hui encore de sa forte saveur, les nouveautés doctrinales qui inquiétaient alors l'Eglise.

Il serait absurde et injurieux pour l'Eglise, disait-elle après le concile de Trente, qu'ayant recueilli la doctrine du Seigneur et des apôtres, recevant chaque jour l'influence de l'Esprit de Dieu qui lui enseigne toute vérité, elle eût besoin de je ne sais quelle rénovation ou régénération nouvelle, comme condition de son influence actuelle et de son accroissement.

Liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de la presse étaient signalées et proscrites; et afin que nul ne pût se méprendre sur l'intention pontificale, l'encyclique rappelait aux peuples, au milieu des excitations publiques à la révolte, l'éternel devoir de la fidélité et de la soumission aux pouvoirs établis. C'est à Munich, le 30 août, sur la fin d'un banquet donné aux pèlerins par les catholiques de la grande cité, que Lamennais reçut, de la main d'un envoyé de la nonciature, avec une lettre du cardinal Pacca, le texte de l'encyclique. Il lut rapidement et dit à voix basse à ses deux collaborateurs: « Je viens de recevoir une encyclique du pape contre nous; nous ne devons pas hésiter à nous soumettre. »

Ces événements ont été racontés dix fois. On n'en abrège le récit que le cœur serré. L'histoire du catholicisme au dix-neuvième siècle eût été si différente de ce qu'elle fut, si l'abbé de Lamennais eût persévéré dans cet acte de soumission. C'est dans la région profonde d'une âme que se noue ou se dénoue parfois la destinée d'une société. Un autre que

(1) R. P. LECANUET, *Montalembert*, t. I^{er}, p. 311.

l'abbé de Lamennais eût éprouvé une violente tentation de révolte, explicable après tout par l'arrêt brusque de la vie lancée tout entière en avant. Puis les réflexions calmes seraient venues; doucement la foi aurait fait son œuvre, apaisé la souffrance, versé son baume sur la blessure, endormi avec de douces paroles l'âme si grande et le cœur si meurtri. Il serait sorti plus fort de l'épreuve, trempé comme l'acier, et sacré ainsi que l'apôtre, pour des œuvres nouvelles. Pauvre grand génie! la soumission fut la première, mais elle ne fut qu'un sursaut; elle n'atteignit pas assez profondément. L'âme se ressaisit avec des sentiments de courroux et de révolte. Ses lettres d'alors portent les traces des sentiments tumultueux qui l'agitaient. Avant même d'être écrits, les pamphlets qui s'intitulèrent : *Paroles d'un croyant*, *Affaires de Rome*, sont en germe dans sa pensée. Il a renoncé à sa vie d'apôtre. Sainte-Beuve le lui dira plus tard : il a abdiqué brusquement sans nul souci des âmes qu'il avait provoquées à la foi et qu'il délaissait à l'improviste. Car, c'est à l'abbé de Lamennais qu'il s'adresse, le critique sceptique et sensuel qui ne nous a pas accoutumés à ces accents, lorsqu'il dit :

Combien j'ai su d'âmes espérantes que vous teniez et portiez avec vous dans votre besace de pèlerin, et qui, le sac jeté à terre, sont demeurées gisantes le long des fossés! L'opinion et le bruit flatteur et de nouvelles âmes plus fraîches, comme il s'en prend toujours au génie, font beaucoup oublier sans doute et consolent; mais je vous dénonce cet oubli, dût mon cri paraître une plainte (1).

Toutefois on n'aperçut pas dès le premier moment toute la profondeur de cette ruine. Le monde ne savait que la déclaration des anciens rédacteurs de *l'Avenir*, telle que l'avait publiée *la Tribune catholique* en date du 11 septembre 1832. L'abbé de Lamennais était rentré à la Chênaie; ses anciens disciples s'étaient de nouveau groupés autour de lui. L'abbé Guéranger lui rappelait l'œuvre bénédictine à qui l'approbation épiscopale était assurée désormais et sollicitait de l'abbé Jean de Lamennais quelques frères convers. Ayant eue devoir féliciter le maître de sa belle soumission et le questionner sur ses travaux, il en reçut cette réponse où se termine toute relation entre eux.

Je suis charmé, monsieur et bon ami, que les obstacles qu'avait rencontrés l'exécution de votre projet soient levés enfin, quoique j'aie un peu changé d'avis sur le fond, depuis que je vous ai vu. Les choses vont si vite de nos jours qu'on ne peut que camper dans une opinion quelle qu'elle soit. Ce sont des tentes qu'on plante le soir et qu'on enlève le matin... Quant aux frères comme il vous en faudrait, c'est une sorte de gens difficiles à trouver. Toutefois j'en parlerai à mon frère; ne doutez pas que, s'il s'en présente de convenables, nous ne nous fassions un vrai plaisir de vous les adresser.

(1) C.-H. SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. I^{er} (1846), M. de la Mennais, 1836, *Affaires de Rome*, p. 187.

Nous n'avons jamais considéré l'encyclique que comme un acte de diplomatie, sollicité par les souverains pour arrêter l'action catholique qui les inquiétait. Nous connaissions trop bien les faits pour nous y tromper un seul instant, et nous n'en devons pas moins obéir comme catholiques. C'est ce que nous avons fait, et notre déclaration n'implique rien de plus. Le pape m'en a fait témoigner sa pleine satisfaction...

Je m'occupe, en effet, de l'ouvrage dont vous me parlez, mais sans aucun projet de publication au moins prochaine. S'il me prenait envie de faire réimprimer en ce moment le symbole des apôtres, il se trouverait renfermer dix ou douze hérésies pour le moins. Or je ne voudrais pas causer cette mortification aux apôtres (1).

Grandes furent la surprise et la déception de l'abbé Guéranger à la lecture de cette lettre dont le persiflage dissimulait mal la profonde irritation. Quant à lui, dès que l'encyclique eut paru, il en avait aussitôt mesuré la portée doctrinale et y avait reconnu sans peine la réprobation des principes libéraux de *l'Avenir*. S'il avait eu grand souci de lui-même, il lui eût été facile peut-être de montrer que l'abbé de Lamennais, pour lui, n'avait jamais été que le chef de l'école ultramontaine, non le théoricien du sens commun, ni l'écrivain ultra-libéral de *l'Avenir*; mais il avait depuis presque dix ans la réputation de mennaisien. Au Mans comme partout, les appréciations communes étaient simplistes. L'esprit humain aime à généraliser, et l'on fait assez couramment honneur à chacun de tout ce que contient l'étiquette du groupe où il s'est rangé. Avec sa nature généreuse et droite, l'abbé Guéranger regardait comme peu séant d'entrer dans des distinctions même fondées et, ayant accepté le nom de mennaisien avant l'encyclique, de se dérober par une apparente subtilité au devoir d'y renoncer le lendemain de sa publication. Il était de ceux qui ne se croient pas déshonorés par un acte d'obéissance et qui pour l'accomplir feraient bon marché d'une part de leur renom. Dès le 20 septembre, il avait adressé à l'évêque du Mans une lettre d'entière adhésion à l'encyclique pontificale.

Avec pleine sincérité et, ajoutait-il, sans effort, j'adhère à la désapprobation des principes condamnés dans la bulle... et vénère dans la chaire de saint Pierre l'oracle et le guide de tous les chrétiens.

Et si je m'empresse, Monseigneur, de vous adresser ainsi l'expression de mes sentiments, ce n'est pas que je veuille me donner une importance que je n'ai pas et ne puis avoir; ce n'est pas non plus que je croie cette protestation nécessaire auprès de Votre Grandeur après toutes les marques de bienveillance dont vous n'avez cessé de m'honorer. J'ai seulement voulu éclairer votre juste sollicitude que j'avais éveillée l'année dernière, lorsque j'eus l'honneur de vous entretenir du projet de congrégation pour lequel je sollicite l'agrément de Votre Grandeur.

(1) Lettre du 30 novembre 1832.

La réponse de Mgr Carron était empreinte de la plus grande bienveillance :

Je ne suis point surpris, disait-il, de vos sentiments au sujet de l'encyclique de Grégoire XVI; je n'attendais pas moins de votre piété, de votre docilité à la voix du prince des pasteurs; mais j'ai du plaisir à vous dire qu'on ne peut être plus touché que je le suis de la manière dont vous m'avez exprimé ces sentiments. Rien n'était plus propre à augmenter encore la bonne opinion que j'avais conçue de votre caractère et de votre cœur. A mon retour au Mans (la lettre de l'évêque était datée de Bourgneuf, près Laval), je serai charmé, monsieur, de causer de nouveau avec vous de vos projets et de vous renouveler l'expression de mon sincère attachement (1).

C'était un premier pas; il fut décisif. Dorénavant l'œuvre sera encore diversement contrariée; elle ne s'arrêtera plus. Toutefois la faveur épiscopale arrivait presque trop tard. L'abbé Fonteinne se rendait d'Asnières à Sablé un jour d'octobre 1832. En passant à côté du monastère, il jeta les yeux sur la chère demeure et reconnut avec terreur que le travail de démolition dont il savait la menace, avait réellement commencé. Fatigués de détenir une maison qui ne leur rapportait rien, désolés que la publicité donnée dans les journaux ne leur eût encore amené aucun acquéreur sérieux, espérant d'ailleurs que la vente des matériaux les aiderait à rentrer dans leur mise de fonds, les trois propriétaires avaient donné congé de détruire. Un côté du cloître était attaqué déjà, l'église priorale aurait ensuite son tour. Le monument tout entier n'aurait donc échappé au vandalisme de la Révolution que pour disparaître plus sûrement, victime des calculs étroits de ses pacifiques propriétaires.

Arrêter le marteau démolisseur n'était possible qu'en se portant acquéreur, et comment s'engager avant que l'évêque eût donné sa parole? Tout retard était préjudice; chaque jour passé élargissait l'œuvre néfaste. Aussi fut-ce avec une joie mêlée encore d'anxiété que l'abbé Guéranger se rendit à l'audience de son évêque, le 8 novembre, après avoir recommandé ses intérêts à saint Benoît et à sainte Scholastique. Dès qu'il apprit que le travail de destruction avait commencé, Mgr Carron s'empressa de laisser l'abbé Guéranger libre de traiter avec les propriétaires et d'arrêter le marteau des démolisseurs. Il demanda quels étaient les associés sur lesquels on pouvait compter pour relever à Solesmes la vie bénédictine. L'abbé Guéranger lui nomma ses premiers compagnons, M. l'abbé Boulangé, l'aumônier de la Visitation du Mans, celui-là même que le suffrage des religieuses lui avait préféré; l'abbé Fonteinne, que nous connaissons déjà; l'abbé Daubrée, un des disciples de l'école de la Chênaie; l'abbé Bouchereau; l'abbé Le Boucher. Il y

(1) Lettre du 1^{er} octobre 1832.

eut de la part de l'évêque des surprises, des objections, pas de difficultés lérieuses. Saint Benoît et sainte Scholastique avaient entendu la prière de leur dévot client. Mgr Carron fut aimable, l'abbé Guéranger exprima sa vive reconnaissance et sortit, l'âme joyeuse, de l'audience, après s'être engagé à présenter à l'approbation épiscopale, dès le surlendemain, se règlement de la petite société qui allait enfin bien que timidement prendre naissance; car elle ne pouvait être encore qu'un essai de vie monastique.

Il n'existe peut-être pas dans l'histoire de la vie bénédictine un semblable précédent. L'abbé Guéranger n'était pas moine, non plus que ceux qu'il réunissait autour de lui. Un noviciat à Saint-Paul de Rome ou au Mont-Cassin n'était point chose possible : que serait alors devenu le prieuré? Par ailleurs, on ne s'improvise pas une filiation, on n'entre dans une lignée existante que par la voie régulière de l'adoption. Nul ne peut de lui-même se créer fils de saint Benoît, même en prenant sa règle, son habit, et en occupant une maison ou une terre autrefois bénédictine. Il est de droit naturel, pour appartenir à une race, d'en avoir reçu la sève vivante, l'investiture, la filiation. Aussi, là où la transmission régulière de la vie a subi par la force des événements une réelle rupture, c'est à une vie monastique antérieure, à un monastère vivant, ou bien c'est à la paternité souveraine du pontife romain qu'il faut demander de renouer la continuité interrompue. On n'usurpe pas un nom, une race, une noblesse; et la lignée vraie ignore ceux qui n'ont pas été greffés sur elle : *Omne vivum ex vivo*.

Ces conditions étant essentielles en tout ordre, la réunion projetée à Solesmes n'avait le caractère ni d'un monastère proprement dit ni même d'un noviciat canonique : ce ne pouvait être qu'un postulat lointain, un essai, une préparation à la vie monastique, une sorte de coagulum auquel, en son temps, l'autorité apostolique donnerait la vie et l'être régulier définitif. Au moins, n'y avait-il dans l'esprit du restaurateur aucune indécision sur le caractère de cette société. Elle se réclamait de saint Benoît, sinon encore comme père du moins comme patron. Elle prenait sa règle, sinon comme forme actuelle du moins comme idéal de sa vie intérieure et extérieure. La maturité achevée, la pleine conscience de ce qu'on est et de ce qu'on veut être sont nettement visibles dès le début :

Les membres de l'Association régulière établie dans le diocèse du Mans, sous la protection et bienveillance de Mgr l'Evêque, se sont réunis dans le dessein de se vouer à l'observation de la règle de saint Benoît, dès que la demande qu'ils en adresseront au saint-siège, en temps et lieu, aura été accueillie. Mais ils doivent dès maintenant s'exercer aux vertus religieuses et aux pratiques régulières que le saint patriarche a prescrites aux membres de sa glorieuse famille.

Et la première parole inscrite à la première ligne de cette règle, comme l'axiome pratique de la vie qu'elle relève, est la pensée de saint Benoît : « On ne préférera rien à l'office divin », *Operi divino nihil præponatur*. Le premier devoir monastique est la prière; vient ensuite l'étude, puis le détail de l'observance. Les vœux étaient simples et limités à un an. Les attributions de chaque office dans le monastère étaient déterminées avec précision. Il est à remarquer seulement que, par une déférence exagérée pour la compétence personnelle de celui qui était désigné comme cellérier, c'est-à-dire économe de la maison, par reconnaissance aussi pour les services déjà rendus, la règle stipulait en faveur du cellérier une situation de privilège à notre sens dangereuse. Il se trouvait en effet, dans son département des choses matérielles, affranchi de tous, et le prieur lui-même devait s'incliner devant lui. Cette condescendance était de trop. L'humilité fut ici mauvaise conseillère; et il n'y avait certes pas lieu de faire exception à la loi bénédictine qui met dans la main de l'abbé la souveraineté sur tous les offices du monastère.

A cette réserve près, — et nous devons reconnaître le sentiment de démission personnelle auquel obéissait l'abbé Guéranger, — on ne peut qu'admirer la sagesse et la discrétion vraiment bénédictine qui ont inspiré ces pages. Elles n'ont eu besoin cinq ans plus tard que d'être complétées pour mériter dans leurs grandes lignes l'approbation pontificale. Elles s'étaient calquées sur la règle, mais avec un sentiment de discrétion et de mesure qui les adaptait au présent. Mitiger les exigences, c'était les proportionner aux conditions réelles. Il est deux points sur lesquels ce règlement s'écarte des prescriptions de la règle : l'abstinence perpétuelle et l'office de nuit.

Il me sembla, écrivait ensuite l'abbé de Solesmes, que le recrutement de notre petite société serait impossible sans cette modification. La suite a démontré que la plupart des sujets que l'Esprit de Dieu a conduits à Solesmes n'auraient pu persévérer dans leur vocation sans l'adoucissement de l'abstinence, et s'il eût fallu interrompre le sommeil de nuit par la célébration de matines. Je sens toutefois, ajoutait-il, la responsabilité que j'ai contractée devant la Majesté divine en décidant ces graves questions, et je la supplie de pardonner à ma témérité, d'avoir égard à ma faiblesse et à mon peu de vertu.

C'est à Dieu, à qui l'abbé de Solesmes s'en remettait humblement, qu'il appartient de juger les âmes et de peser leurs décisions. Mais l'histoire de notre congrégation, l'histoire aussi d'autres sociétés qui ont commencé par des austérités indiscrettes et se sont vues ramener, à travers une série d'atténuations tardives, à une plus sage mesure, montre bien où était la discrétion. Il est facile d'ériger en règle des audaces. Nous semblons nous grandir dans ces tensions tout idéales et dans un déploiement d'énergies qui ne sont que sur le papier. L'ardeur naturelle

et humaine des commencements se complaît dans ces exagérations, où ni l'homme, ni les institutions ne peuvent longtemps se maintenir. Lorsque le patriarche des moines d'Occident, qui avait commencé par les rigueurs de la vie érémitique, se créa une famille de cénobites et leur donna cette règle dont a parlé saint Grégoire, *scripsit regulam discretione præcipuam*, il n'est pas improbable que nombre de ses contemporains l'aient regardée comme fort au-dessous de son renom d'austérité. Comment, dirent-ils se demander, la mortification effrayante de ses commencements a-t-elle abouti à de telles condescendances? Quelle distance il y a des pères d'Orient aux moines d'Occident! Quelle distance même entre Benoît anachorète et Benoît abbé! Une telle mitigation ne ressemble-t-elle pas au relâchement?

Et cependant, partout où a manqué cette conscience exacte de la nature humaine, de ses conditions actuelles et du fardeau moyen qu'elle devra porter dans un effort continu, les sociétés religieuses n'ont jamais échappé à la dure alternative, ou de réduire leur règle par un régime d'exceptions qui en dément toute la sévérité verbale, ou de distribuer l'observance par une sorte de répartition du travail entre les religieux, les uns voués à la prière, d'autres au travail, d'autres à la mortification : le monastère dans son ensemble réalisant toute la règle, mais aucun des religieux ne l'observant dans son intégrité. L'esprit de saint Benoît est autre; il l'a porté à stipuler qu'il n'y aurait dans la règle rien de trop ardu ni de trop difficile : *in qua institutione nihil asperum nihilque grave nos constituturos speramus*. Par un calcul de haute et noble sagesse, le saint patriarche a organisé la vie monastique de façon à n'effrayer pas les faibles et à laisser aux vaillants une large zone où se pourrait déployer leur énergie, *ut sit quod et fortes cupiant, et infirmi non refugiant*.

Cet adoucissement des observances régulières, qui laisse encore une large place à la mortification, nous semblerait plutôt une effusion de l'esprit de saint Benoît; mais puisque enfin c'est à Dieu que l'abbé Guéranger en appelle, nous voulons laisser la question à ce tribunal même auquel elle fut portée par lui. Nous espérons pourtant que, devant celui qui juge les justices elles-mêmes, le nombre des âmes à qui cette affectueuse condescendance a ouvert l'accès de la vie religieuse plaidera efficacement et obtiendra un verdict d'indulgence. Ce fut la pensée de l'évêque du Mans qui, après avoir lu attentivement cet essai de constitutions bénédictines, en approuva volontiers les cent quarante-neuf articles à la date du 19 décembre 1832.

Cette approbation une fois obtenue, l'abbé Guéranger pouvait aborder activement son œuvre. Il y manquait toutefois une chose, mais aussi indispensable que les hommes et la maison : les premières ressources d'argent nécessaires pour acheter l'une et faire vivre les autres durant les premiers jours. C'est à recueillir quelques milliers de francs, première

mise de fonds indispensable, que furent employés les derniers mois de 1832 avec les premiers mois de 1833. Les deux jeunes prêtres furent bien des fois rebutés; on ne s'intéresse guère à ce qui n'est encore qu'un projet; les largesses ne vont d'elles-mêmes qu'à une œuvre existante, non à celle qui n'existe pas encore. C'est un cercle; il faut bien que toute chose soit d'abord en projet, et pour commencer elle a besoin d'aide; si l'aide ne vient pas, il n'y aura jamais d'œuvre réelle à qui les générosités pourront parvenir. Mais c'est le cercle où tournent et se tourmentent et meurent parfois les espérances qui ne reposent que sur la charité publique. Quelquefois même les refus étaient assaisonnés d'un peu de moquerie. Des moines! A quoi bon? Il y avait tant de paroisses délaissées et tant de bien à faire par le monde! Encore une originalité, se disait-on, plus inoffensive, il est vrai, des anciens lecteurs et tenants de *l'Avenir!*

Vers cette même année 1832, où la vie bénédictine se relevait péniblement, parurent les *Etudes historiques* de Chateaubriand. Le grand écrivain avait assez vécu pour assister à la ruine de tout ce qu'il avait aimé; et, parvenu au déclin de la vie et de sa gloire, il jetait sur les choses politiques un dernier regard triste et désabusé. Une pensée le consolait :

J'ai commencé, disait-il, ma carrière littéraire par un ouvrage où j'envisageais le christianisme sous les rapports poétiques et moraux; je la finis par un ouvrage où je considère la même religion sous ses rapports philosophiques et historiques (1).

Dans la préface de cet ouvrage qu'il regardait comme son testament littéraire, ayant eu l'occasion de signaler les documents à consulter pour l'histoire de France, il avait voulu rendre « un éclatant hommage à cette école des bénédictins que rien ne remplacera jamais ». Et il ajoutait :

Si je n'étais maintenant un étranger sur le sol qui m'a vu naître; si j'avais le droit de proposer quelque chose, j'oserais solliciter le rétablissement d'un ordre qui a si bien mérité des lettres. Je voudrais voir revivre la congrégation de Saint-Maur et de Saint-Vanne dans l'abbatiale de Saint-Denis, à l'ombre de l'église de Dagobert, auprès de ces tombeaux dont les cendres ont été jetées au vent au moment où l'on dispersait la poussière du trésor des chartes. Il ne fallait, aux enfants d'une liberté sans loi et par conséquent sans mère, que des bibliothèques et des sépultures vides (2).

L'abbé Guéranger écrivit au vicomte de Chateaubriand que son vœu

(1) CHATEAUBRIAND, *Œuvres complètes*, t. IV (1832); *Etudes historiques*, t. I^{er}, avant-propos, p. III.

(2) *Ibid.*, préface, p. XVII-XVIII.

allait peut-être se réaliser, à la réserve toutefois de ce qui concernait l'abbaye royale de Saint-Denys. Sans rien solliciter directement d'une fortune que le grand écrivain reconnaissait avoir épuisée dans un but politique, il lui demandait s'il ne consentirait pas, au moyen d'une brochure écrite de sa main, à subvenir à l'œuvre naissante. Le grand homme fatigué, harcelé par d'autres publications promises, n'osa s'engager et répondit en ces termes au solliciteur :

Paris, ce 11 décembre 1832.

Votre lettre, monsieur l'abbé, adressée à Genève, m'est revenue à Paris et m'a trouvé malade. Ne pouvant encore écrire moi-même, je dicte au hasard quelques mots pour vous prouver à la fois ma reconnaissance de la confiance que vous me témoignez, et ma bonne volonté pour votre œuvre en espérance. Mais, monsieur, je n'ai pas un sou vaillant, et si j'ai des amis riches et pauvres, les premiers ne me donneraient rien et les autres n'ont rien à me donner. J'ai rêvé aussi le rétablissement des bénédictins; et je voulais placer la congrégation renaissante à Saint-Denys, auprès des tombeaux vides et de la bibliothèque vide; le temps n'aurait pas manqué de remplir ceux-là, et j'aurais compté pour remplir celle-ci sur le travail de mes nouveaux Mabillon. Mais l'homme propose et Dieu dispose; mes songes s'en vont comme le reste de ma vie qui va bientôt passer. Puisque vous êtes jeune, monsieur, rêvez mieux que moi; et comme nous sommes tous deux chrétiens, nous irons trouver, quand il plaira à Dieu, l'éternité si savante et la seule réalité qui ne s'altère point. Là, monsieur, nous trouverons nos vieux bénédictins bien plus instruits encore qu'ils ne l'étaient sur la terre; car ils étaient hommes de vertu comme de science; et maintenant ils voient de leurs yeux l'origine des choses et les antiquités de l'univers.

Comptez-moi, monsieur, je vous prie, au nombre des bénédictins honoraires de Solesmes : je trouverai vingt francs à votre service, et si vous me les demandez, je vous les enverrai aussitôt, voire quarante francs, en y pensant bien et en calculant toutes mes ressources.

Addictissimus et humillimus servus,

F. DE CHATEAUBRIAND,
e neocongregatione S. Mauri.

Malgré son peu d'aptitude au rôle de quêteur, l'abbé Guéranger tendit la main auprès de M. Desgenettes, son ancien curé, qui, depuis son retour à Paris, avait passé des Missions étrangères à Notre-Dame-des-Victoires, de M. de Cazalès, de M. Bailly, de M. de Régnon, un courageux défenseur de l'Eglise qui s'était illustré dans la défense des trappistes de Melleray. Un voyage à Nantes sembla tout d'abord s'annoncer sous d'heureux auspices et se termina infructueusement. En échange, il est d'autres générosités qui s'offrirent d'elles-mêmes. La reconnaissance nous fait une loi de rappeler ici le nom du marquis Anatole de Juigné

et du vicaire général M. Bouvier. Les premières ressources ainsi recueillies devaient être épuisées promptement, il était aisé de le prévoir, par les réparations qu'exigerait une maison inhabitée depuis plus de quarante ans, par l'achat du modeste mobilier, par les frais premiers de la sacristie et de la bibliothèque. Et quelles seraient de plus les exigences des propriétaires?

On le sut bientôt. L'abbé Fonteinne avait réussi, en renouant les négociations, à arrêter le travail de destruction commencé. Du Mans où il suivait les pourparlers avec inquiétude, l'abbé Guéranger pressait son cellérier de conclure; il pouvait redouter à toute heure de voir le prieuré lui échapper. Voici quelles furent les conditions de l'accord verbal conclu le 12 décembre 1832 entre l'abbé Fonteinne, agissant au nom de l'abbé Guéranger, et le propriétaire, M. Salmon : un bail de trois ans, à raison de mille francs par an; versement immédiat des trois termes, soit trois mille francs; et, à l'expiration des trois ans, faculté aux locataires d'acheter moyennant la somme de trente-six mille francs. Ces humbles détails ont leur intérêt, ne fût-ce que pour démontrer que les religieux ont à l'origine réellement acquis de leurs deniers une propriété qui dès lors devenait leur bien, leur abri, et dont ne pouvait les dessaisir, eux, citoyens paisibles, aucune disposition équitable d'un peuple vraiment civilisé.

Sitôt obtenues, les conditions furent portées à la connaissance de l'abbé Guéranger, avec invitation pressante de venir confirmer de sa signature l'accord verbal intervenu. Jusque-là en effet rien n'était définitif. Or le service régulier de la voiture du Mans à Sablé était interrompu par le mauvais état des routes encombrées alors par une neige épaisse. Il n'y avait d'autre ressource que de faire seller un cheval et de fournir à franc étrier la distance qui sépare le Mans et Sablé, en compagnie du garçon porteur des dépêches. Pourquoi pas? L'apôtre saint Paul s'est bien fait descendre par une corbeille le long de la muraille de Damas. Tous procédés sont bons pour arriver à temps, et il y avait urgence. On irait donc à cheval à ce pressant rendez-vous. La chevauchée fut vraiment épique; l'abbé de Solesmes l'a racontée avec sa franche gaieté :

Ma bête était un vétérân de la cavalerie de l'Empire, mis depuis à la réforme, qui avait dû, en son temps, être monté par quelque puissant cuirassier. Il avait la peau déchirée en plus d'un endroit, ce qui était peu de chose; mais sa hauteur était telle qu'à grand-peine mon pied pouvait parvenir à l'étrier, et sa grosseur ne permettait guère à un homme de ma taille de l'enfourcher sérieusement. Je ne tardai pas à reconnaître tout à la fois qu'il était, l'âge aidant, de naturel très calme, mais que son trot devait absolument manquer de douceur. Le moment de partir venu, je me hissai sur mon coursier et traversai les rues du Mans, en compagnie du garçon de la poste qui portait ses dépêches dans un sac de cuir suspendu en bandoulière.

L'équipage fit naturellement grande sensation; la lenteur même de l'allure laissait à la curiosité publique tout le loisir d'observer en détail et de s'égayer longuement. Les brocards ne manquèrent pas. La conversation, par le grand froid qu'il faisait, était peu animée. La marche des deux cavaliers n'était guère ponctuée que par la recommandation périodique du garçon de poste : « Tapez, monsieur Guéranger, sans cela nous n'arriverons pas. »

On arriva pourtant à Noyen, à quatre lieues de Sablé. Le relai donna à l'abbé Guéranger un cheval qui ne différait du premier que par la couleur. Le cavalier improvisé commençait à se fatiguer. Il n'avait pas l'habitude du cheval. Puis, au moment de prendre la première décision pratique qui engageait l'avenir, il eut vivement conscience de tout ce que pouvait recéler d'inconnu cette direction nouvelle où il allait entrer, sans appui, sans ressources, sans hommes, sans expérience. Le bel entrain avec lequel il avait jusque-là mené son projet s'effaça soudain pour le laisser en face de la parole évangélique : « Quel est celui d'entre vous qui, avant de bâtir une tour, ne prend un instant de loisir pour s'assurer d'abord qu'il a tout ce qu'il faut pour la bâtir? Autrement, après qu'il aura placé les assises premières, tous s'en viendront et se moqueront de lui : « Voyez cet homme qui a commencé à bâtir et n'a pu donner à son œuvre la dernière main! »

L'abbé Guéranger en était là de ses désolantes réflexions, lorsqu'il arriva, brisé, au bac de Parcé. Il descendit de cheval, cette fois pour n'y plus remonter, et préféra achever à pied le reste de la route. Il était enfin à Sablé à huit heures du soir, harassé, rompu, épuisé de fatigue. Pour l'achever, on lui apprit que l'abbé Fonteinne n'était plus à Sablé; il n'avait pas espéré une telle diligence et s'en était retourné à Asnières; il reviendrait le lendemain 14 décembre. M. Salmon fut convoqué seul, car il se portait garant pour ses copropriétaires. Par les soins de M. Cosnard, un sous-seing fut dressé; et, moyennant versement anticipé de trois mille francs, montant des trois termes du loyer, le prieuré de Solesmes entra aux mains de l'abbé Guéranger.

Son histoire recommençait après une interruption de quarante-trois ans. Cette histoire fut souvent tourmentée; les événements ne lui manquèrent pas. C'est à cette même date du 14 décembre que soixante-quatre ans plus tard, en 1896, la force publique, après avoir remplacé les moines à l'intérieur de l'abbaye durant quinze ans d'occupation continue, rougissant enfin de son rôle, se retira sans bruit pour y revenir quatre ans après. Nous le rappelons sans colère, n'attendant rien du monde et seulement pour que nos arrière-neveux apprennent, le jour où le bon sens et la liberté auront triomphé en France, à quel despotisme notre patrie a définitivement échappé.

L'affaire qui venait de se conclure ne tarda pas à s'ébruiter, provo-

quant des sentiments divers. On se souvenait peu des anciens moines; et, au lieu d'attendre à l'œuvre les deux jeunes prêtres, chacun apprécia à son gré leur tentative. Les dispositions étaient fort diverses; les jugements le furent aussi. Le curé de Sablé redoutait que les religieux ne se livrassent au ministère et que l'influence de l'abbé Fonteinne en particulier ne continuât à s'exercer encore dans une paroisse qui avait gardé de lui bon souvenir. Au conseil de l'évêque, il se trouva un vieux chanoine qui tira l'horoscope de la maison en murmurant : « Ils feront là du mennaisianisme ». Mgr Carron ne retira pourtant rien de sa bienveillance première. Il affranchit sur l'heure l'abbé Fonteinne du souci d'une paroisse qui déjà s'était grandement attachée à lui et insistait pour le conserver. Libres tous deux, les deux prêtres associés s'appliquèrent à préparer le nid. Les rôles se distribuaient d'eux-mêmes : l'abbé Fonteinne se dévoua surtout à l'œuvre des réparations matérielles qui étaient considérables; l'abbé Guéranger s'occupa de l'église, de la sacristie et de la bibliothèque. Il avait de plus et surtout le souci de recueillir un peu d'argent; l'abbé Fonteinne garda pendant toute sa vie le soin de le dépenser.

Dans une maison bénédictine, on ne saurait se passer de livres. La bibliothèque personnelle des deux jeunes prêtres s'enrichit, moyennant un millier de francs, des exemplaires doubles de la bibliothèque du grand séminaire : un lot de six cents volumes dont faisait partie la collection des conciles de Labbe. Un exemplaire complet des *Acta sanctorum* des hollandistes était en vente chez un libraire de Paris, au prix de douze cents francs. Il y eut conflit entre la tête et le cœur de l'abbé Guéranger : il s'agissait des *Acta sanctorum* et il fallait douze cents francs ! Le cœur disait : « Achetez; demain un acquéreur empressé et riche vous ravira ce trésor. » La tête répondait : « Mais vous n'avez en mains que le pain de quelques jours ! » Ce fut comme toujours le cœur qui l'emporta. La veille de Noël, les hollandistes furent retenus. O joie ! il était temps encore. Les cinquante-trois volumes vinrent de Paris au Mans, furent visités, chargés sur un tombereau et expédiés à Sablé. Autre aubaine : un curé de la Ferté-Bernard, l'abbé Grenesche, faisait l'envoi généreux de plusieurs centaines de volumes et l'accompagnait de ces lignes aimables : « Le peu que je fais pour vous ne me donnerait pas le droit d'aller dans les commencements surcharger de mon inutilité septuagénaire votre petite communauté. Les petits voyages sont finis pour moi. »

Une joie franche et cordiale anima ces premiers travaux d'installation, accrue encore, lorsque la société des deux prêtres s'augmentait de quelques nouveaux venus, candidats eux aussi de la vie nouvelle et qui venaient s'y essayer. Comme on n'avait pas encore recruté de frères convers, chacun s'improvisait dans leurs fonctions, qui en cuisinier, qui en marmiton.

Je vous éris, dit une lettre de l'abbé Guéranger à son frère Edouard, de la procure de notre chère abbaye, du coin du feu. Dom Gilbert est à côté de moi, occupé autour d'une volaille qui rôtit et d'une soupe aux choux qui va bientôt bouillir. Dom Morin, le tablier à la ceinture, met le couvert, tandis que dom Fonteinne lave la vaisselle, veille au sel, au beurre et à mille autres choses admirables.

On se réjouissait ainsi un jour; le lendemain, les moines improvisés retournaient à leurs devoirs, et le souci d'argent revenait, sans altérer néanmoins la joyeuse liberté d'âme qui régnait en souveraine.

Jamais d'ailleurs, cette sérénité ne fut plus nécessaire. Les éléments eux-mêmes semblèrent un instant conjurés contre le prieuré. Comme si les quarante-trois années d'abandon n'eussent pas suffi à démanteler la vieille demeure monastique, la foudre était venue frapper le campanile et, pénétrant dans le monastère, avait dévasté l'escalier en spirale, dit escalier de matines, qui donne accès rapide du monastère à l'église. Les anciens propriétaires, soucieux de leurs intérêts, avaient maintenu en assez bon état de conservation l'ancienne demeure des moines qui pouvait se vendre, mais avaient complètement négligé les réparations, même les plus urgentes, exigées par la toiture de l'église. Au mois de janvier 1833, un violent ouragan survint; le vent entra dans la tour de l'église par les baies inférieures et s'engouffra dans la toiture qu'il fit éclater par plus de vingt pieds carrés. Les madriers, chevrons et matériaux descendirent comme une trombe sur la toiture du cloître à l'intérieur. Les ruines elles-mêmes s'appliquaient à détruire; il fallut presque trois ans pour réparer ce désastre.

L'abbé Guéranger, durant les six premiers mois de 1833, prit le bâton du pèlerin et l'aumônière du quêteur et s'en alla avec sa naïve confiance solliciter l'obole de la charité chrétienne. Ses étapes furent Laval, Nantes, Paris. Laval se recommandait à lui par un grand renom de foi et de générosité; malheureusement sa réputation de mennaisien l'y avait précédé. Solesmes n'existait pas encore; les deux jeunes prêtres, qui s'étaient dévoués à le faire revivre et ne songeaient qu'à Dieu et à l'Eglise, se débattaient péniblement dans l'étreinte de la misère; et déjà avait été prononcée contre eux, par un religieux de réputation, la parole qui décourage la charité : « Ce sont des sectaires. » Une personne riche de Lyon, que les recommandations de l'abbé Gerbet, croyons-nous, avaient vivement intéressée à l'œuvre bénédictine, se vit aussi sur les entre-faites déconcertée dans son généreux dessein par la même formule : « C'est un foyer de mennaisianisme. »

De Laval, les pressantes invitations de M. de Régnon amenèrent à Nantes l'intrépide quêteur. Mais là encore, le patronage de M. de Régnon rappelait l'inquiétant souvenir du journal *l'Avenir* et des polémiques de l'année précédente. Les membres de la haute société nantaise étaient

d'ailleurs distraits de toute autre pensée par le mouvement dynastique qui s'était prononcé, nous l'avons vu déjà, dans les départements de l'Ouest. C'était à un soulèvement politique éventuel et à l'entretien des bandes qui se préparaient à le soutenir, qu'allaient toutes les ressources de l'aristocratie. Peut-être un sermon de charité eût-il contribué à gonfler un peu l'escaecelle. L'évêque de Nantes avait été incliné à la bienveillance par l'affectueuse recommandation de Mgr Carron; mais soit que le moment fût jugé trop inopportun et qu'au lendemain de l'affaire de Melleray on redoutât d'appeler de nouveau, pour un motif religieux et sur une région mal notée déjà, les sévérités du gouvernement, soit que les petites passions et rivalités humaines partout présentes eussent desservi l'abbé Guéranger dans son projet, le sermon ne fut pas donné. La collecte fut modeste et le plus clair bénéfice de ce voyage fut pour l'abbé Guéranger de passer quelques jours à la trappe de Melleray, auprès de dom Antoine de Beauregard, en contact avec la haute expérience d'un vétéran de la vie monastique.

Au milieu des inquiétudes qui l'assiégeaient, en face d'un présent précaire et d'un avenir incertain, ce fut une heureuse fortune, pour le restaurateur en France de l'ordre bénédictin, de pouvoir puiser à cette sérénité et à cette expérience qui le préparait à tout, en lui répétant : « Je ne me plaindrai jamais du bon Dieu quand il est question de malheur. Il m'y a souvent plongé jusqu'au menton, jamais par-dessus la tête. » Dom Antoine avait recueilli autour de lui, après la violente expulsion dont son monastère avait été victime, une trentaine de religieux. Il fut affectueux pour l'abbé Guéranger qu'il avait connu, nous l'avons dit déjà, qu'il avait même convoité. Il lui promit et lui donna un père de chœur et un convers qui ne parvinrent ni l'un ni l'autre à s'acclimater; ils disparurent de Solesmes au bout de quelques jours. Le vénérable abbé de Melleray témoigna le regret que Solesmes renonçât à l'abstinence perpétuelle et à l'office de nuit, tout en reconnaissant que l'adoucissement était exigé par la santé moyenne de nos jours. Il applaudit au règlement d'études dressé pour Solesmes et déplora le sort des monastères que les idées de M. de Ranée obligeaient à se donner, en dépit de la règle et à leur détriment, des supérieurs sans doctrine.

Toutefois certaines réflexions de l'abbé de Melleray eussent été de nature à troubler même la plus intrépide confiance. Il regardait comme mal assurée une fondation dont tous les membres se formaient en même temps et commençaient à la même heure. Cette égalité primitive, cette absence originelle d'une autorité indisputée et d'une expérience antérieurement acquise présageait, selon dom Antoine, de graves périls pour l'avenir. L'obéissance monastique ne pouvait sans danger être mise à pareille épreuve. Il faut reconnaître que ces inquiétudes étaient trop justifiées, et l'événement leur donna pleine raison. L'abbé Guéranger devait

apprendre à ses dépens que l'éminence des services rendus, la supériorité de la vertu et de l'intelligence ne sont pas des titres devant lesquels les hommes consentent à s'incliner longtemps; mais il était trop tard pour regarder en arrière; après tout, il n'avait fait que se prêter docilement au fil des circonstances, telles que la Providence les avait ménagées. Cette réflexion le rassurait sans doute et le défendait contre l'abattement; car les chances de succès facile et rapide s'effaçaient l'une après l'autre : les quêtes étaient peu fructueuses, les prévisions, menaçantes, et les premières vocations sur lesquelles il avait cru pouvoir compter s'évanouissaient comme le mirage d'un instant. De six postulants qui avaient donné leur nom à l'œuvre naissante, cinq furent empêchés ou reculèrent; le sixième n'entra à Solesmes que trente ans plus tard. Ce n'est pas qu'au premier bruit de restauration bénédictine, les demandes d'admission n'eussent afflué aux mains de l'abbé Guéranger; mais étaient-ce vraiment des moines en espérance ceux qui ne voyaient dans le monastère que le loisir aristocratique, *otium cum dignitate*, et qui commentaient, sous forme de remerciement, le vers bien connu :

O Melibæe, Deus nobis hæc otia fecit;

ceux encore qui pour être accueillis étalaient tantôt leurs parchemins et leurs licences, tantôt leur système de philosophie ou leurs articles historiques; celui-ci, le dégoût du monde où il n'a plus rien à faire depuis qu'il y a perdu toute sa fortune; celui-là, des idées très arrêtées en fait d'architecture, auxquelles il soumet d'avance la restauration du monastère qui n'est pas encore le sien?

Aussi la fête de saint Benoît fut-elle célébrée le 21 mars dans une intimité qui ressemblait beaucoup à la solitude. L'église priorale était encore livrée aux ouvriers. Avec la permission et en présence du curé de Solesmes, l'abbé Guéranger chanta la messe dans l'église de la paroisse. M. Fonteinne était au lutrin devant un vieux graduel romain in-folio, venu de l'ancien couvent des élisabéthines de Sablé. C'est sous cette forme bien discrète que la liturgie romaine, exilée depuis quatre-vingts ans, réapparaissait, timide, au jour de saint Benoît. L'assistance se composait de l'abbé Le Boucher mandé pour la fête, de deux vieilles femmes du bourg de Solesmes et, en plus, d'un hôte qui était venu sans rien savoir, sans être attendu. Il s'appelait Edmond de Cazalès et avait des vellétés bénédictines. Dès lors il se préparait à traduire la vie de Catherine Emmerich, que Brentano venait de donner à l'Allemagne. Une grande intimité s'établit presque aussitôt entre l'abbé Guéranger et M. de Cazalès. Tout en étudiant les sculptures de l'église dont il voulait parler dans la *Revue européenne* (1), M. de Cazalès apprit

(1) T. VI, p. 583-595 (juillet 1833).

que, Laval et Nantes ayant trop peu donné, c'était à Paris que l'abbé Guéranger voulait s'adresser maintenant. « A Paris, dit Cazalès, il n'y a qu'une personne qui puisse prendre intérêt à l'œuvre de Solesmes ». Il nomma Mme Swetchine. Les rapports de M. de Cazalès avec Mme Swetchine lui permettaient de donner à l'abbé Guéranger une lettre d'introduction auprès de l'illustre convertie.

Une fois encore, il fallut donc laisser l'abbé Fonteinne à l'œuvre matérielle, lui promettre le journal exact de tout ce qu'on se proposait de faire ou de tenter et partir pour Paris. Le 16 avril de cette année 1833, l'abbé Guéranger entra pour la première fois dans le salon de Mme Swetchine, muni de la lettre de M. de Cazalès. C'est à lui qu'il faut demander le récit de cette première entrevue de deux âmes que rien ne séparerait plus.

Je me trouvai, disait-il plus tard, en face d'une femme de cinquante ans, d'une taille courte, avec assez d'embonpoint, d'un visage étranger, louche du regard, aux mouvements un peu brusques, le tout tempéré d'une distinction rare, avec une expression de douceur et de bonté que l'on rencontre rarement au même degré. Elle lut la lettre de M. de Cazalès, puis se tourna vers moi avec un intérêt marqué, désirant m'entendre parler de l'œuvre projetée à Solesmes. Quand elle eut appris que cette œuvre avait la prière et la louange divine comme but principal, elle versa des larmes de joie, et il me fut facile de reconnaître en elle la femme sainte et généreuse qui avait sacrifié à Dieu tous les biens de ce monde. Elle écouta ensuite avec transport ce que je lui dis des travaux d'étude religieuse auxquels on se livrait dans l'ordre de Saint-Benoît, et bientôt elle me promit son concours pour aider l'œuvre dans tout ce qui serait à sa portée. Dès ce moment-là même, nous nous sentîmes étroitement liés. Je lui promis de venir la voir le plus souvent qu'il me serait possible, et elle m'indiqua une heure où je serais toujours reçu. Je n'étais donc plus isolé. Solesmes avait rencontré tout d'abord une vive sympathie dans une âme si noble et si sainte. Mme Swetchine, l'amie intime de Joseph de Maistre, était la plus belle conquête que l'Eglise eût faite de nos temps sur le schisme grec, et mes rapports suivis avec elle me firent mieux connaître personnes et choses.

Le séjour à Paris dura près de trois mois, du commencement d'avril à la fin de juin. Là encore, comme à Nantes, l'abbé Guéranger s'adressa tout d'abord à l'archevêque, Mgr de Quélen, qui, depuis le pillage de l'archevêché, habitait la maison du Sacré-Cœur. A Paris comme à Nantes, il songeait à un sermon de charité qui eût fait connaître l'œuvre naissante; à Paris comme à Nantes, il se heurta à un refus et finit par voir qu'il y avait un malentendu entre ses interlocuteurs et lui. Hommes d'ancien régime, accoutumés à l'union étroite des deux pouvoirs, abrités par l'attache politique qui leur donnait leur place de droit dans le pays, toute tentative de créer une institution religieuse qui ne dût rien à la tutelle de l'Etat et ne se réclamât que de la liberté et du droit commun,

en face surtout d'un gouvernement hostile, leur semblait constituer un péril. Agir de la sorte, c'était, croyaient-ils, appeler une intervention de l'Etat et exposer l'œuvre elle-même à périr de mort violente. L'intérêt premier de ces nouvelles institutions les obligeait à n'appeler pas l'attention sur elles. Si elles s'établissaient, que ce fût sans bruit, — car le bruit était une provocation, — sans que le public fût saisi de leur naissance; faute de ce silence prudent, elles risquaient de périr dans leur berceau.

La pensée de l'abbé Guéranger était tout autre; il ne voulait d'autre égide que celle de la liberté. Demander l'autorisation lui semblait humilier l'Eglise. Il avait prévu sans doute l'hypothèse de vexations qu'il eût été trop naïf de ne pas pressentir; mais, homme d'Eglise avant tout et conscient de ses droits, puis, comme fils de l'Eglise, résolu à la soumission et à la docilité envers le pouvoir, ne lui demandant aucune faveur et ne lui mesurant pas son obéissance, il croyait que le sens de la liberté était en France assez éveillé et la magistrature, assez équitable, pour reconnaître à des citoyens sans reproche le droit de respirer et de vivre dans leur pays. L'article premier du concordat stipulait que la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Or, pensait-il, cet article est menteur et la religion catholique n'est pas librement exercée en France, s'il est telle institution appartenant soit à l'essence, soit à l'intégrité de la religion elle-même, qui ne peut s'établir ni se développer. Je ne serais pas libre comme catholique, si l'Etat m'interdisait d'aller à la grand'messe et m'imposait une messe basse; je ne serais pas libre davantage dans l'exercice de ma religion, si une contrainte politique me maintenait dans l'exercice des préceptes, sans me permettre de pratiquer les conseils de religion selon les règles qui ont été approuvées par l'Eglise. L'article cinquième de la charte de 1814, reproduit par la charte de 1830, me garantit à son tour l'exercice de ma religion : mon droit d'être religieux se confond avec mon droit d'être chrétien.

Telle était la pensée de l'abbé Guéranger. Il faut reconnaître que les évêques, plus au fait que lui des susceptibilités politiques du moment, ne le détournaient de tout acte un peu bruyant que dans le souci de sa propre sécurité.

Le fait est, a-t-il rapporté lui-même, que le côté politique de la fondation de Solesmes ne m'avait en rien préoccupé jusqu'alors. J'avais profité de mon séjour à Paris pour y rédiger et faire imprimer un prospectus de l'œuvre, sans songer que j'y attaquais une légalité à peine endormie; il ne m'était pas venu à la pensée qu'un sermon dans une église de Paris, pour aider au rétablissement d'une institution supprimée par la loi, fût autre chose qu'un usage légitime de la liberté conquise en juillet 1830. Malgré toute sa bienveillance, Mgr de Quélen écarta l'idée d'un sermon, insista sur l'illégalité des ordres religieux, tout en

déplorant le fait, et me fit sentir qu'il n'y aurait aucun recours, si le gouvernement venait à demander des explications ou même former opposition.

Cependant le prospectus de l'œuvre (1), non content de circuler dans Paris, était reproduit par les *Annales de philosophie chrétienne* (2) et la *Revue européenne* (3) où M. de Cazalès raconta son voyage à Solesmes. La *Tribune catholique* et la *Gazette du clergé* publièrent le 7 août 1833 une *lettre sur le rétablissement des bénédictins en France*. L'appui de M. Bailly, de l'abbé Desgenettes, de Mme Swetchine donna un peu d'élan à la souscription ouverte en faveur des bénédictins. Un instant même, on put espérer qu'une parcelle de la richesse monastique, échappée à la Révolution, aiderait la vie bénédictine à se relever. Dom Verneuil en mourant avait laissé en dépôt à l'un de ses frères en religion, dom Groult, avec la maison de Saint-Vincent de Senlis, une somme considérable affectée d'avance à l'œuvre d'une restauration monastique. Grâce au curé de Notre-Dame-des-Victoires, des relations furent nouées entre l'abbé Guéranger et dom Groult. Même en ne prélevant qu'une part de ce riche dépôt, dom Groult aurait facilement assuré à la nouvelle fondation bénédictine la sécurité et le pain de chaque jour. Il accueillit l'abbé Guéranger avec bienveillance, lui ouvrit très grande sa maison mais non son escarcelle, le détourna de mêler aucune *moinerie* à son institution nouvelle et l'invita à porter son activité vers l'enseignement. Il fut bientôt manifeste qu'on ne parlait pas la même langue.

L'abbé Guéranger eut alors le loisir de revoir le comte de Montalembert et Lacordaire. Son ancien condisciple Victor Pavie le présenta à Sainte-Beuve. La seule reconnaissance le mena chez Chateaubriand. Une disposition providentielle avait arrêté sans aucun doute que la pauvreté, et à certaines heures la pauvreté compliquée de détresse, serait durant toute sa vie la compagne assidue de l'abbé de Solesmes. Même appuyé par d'admirables dévouements, il ne retira pas de ses efforts tout le fruit qu'il en pouvait attendre. Lorsqu'il en fit le total, sa collecte ne dépassait pas deux mille cinq cents francs, et l'œuvre de la réparation les avait presque dévorés d'avance. La cotisation organisée par Mme Swetchine monta à six cents francs la première année, s'éleva peu au-dessus de ce chiffre et s'éteignit en 1838.

Mais le plus clair bénéfice de ce séjour de plusieurs mois, après le dévouement de Mme Swetchine, fut pour l'abbé Guéranger de nouer ou de renouer des relations avec des hommes tels que les abbés Gerbet, de Scorbiac, de Salinis qu'il vit à Juilly, l'abbé Dupanloup, l'abbé Combalot, l'abbé Gillis depuis vicaire apostolique d'Edimbourg, Dugas

(1) *Sur le rétablissement des bénédictins en France à Solesmes* (in-8° de 8 p., 1832).

(2) T. VI (1^{re} série), 1833, p. 398-400.

(3) T. VI, 1833, p. 442-445.

Montbel, le traducteur d'*Homère*, Pouqueville, de l'Institut, qui lui témoignèrent un vif intérêt. M. l'abbé Maret, le futur évêque de Sura, vint aux Missions étrangères pour se renseigner sur l'œuvre bénédictine; mais cette visite n'établit pas de rapports suivis; on ne devait se retrouver en conversation que beaucoup plus tard. Des postulants aussi se firent connaître, parurent, disparurent : le seul qui persévéra fut M. l'abbé Daubrée, ancien élève de la Chênaie, retiré à Juilly où il attendait le signal du rendez-vous à Solesmes.

En somme, disait dom Guéranger, l'œuvre ne marchait pas à pas de géant; mais Dieu me maintenait au cœur une confiance dont rien ne rebutait la simplicité. Je priais beaucoup et avec ardeur; et ma prière n'était jamais troublée par l'inquiétude. Je reconnais maintenant avec évidence que j'étais soutenu; car pour peu que j'eusse réfléchi humainement, il était trop clair que je n'avais pas à ma disposition les éléments par lesquels une pareille œuvre pouvait réussir. J'avais grande confiance à visiter la Vierge noire, qui est conservée dans la chapelle des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. C'est la Madone qui était autrefois dans l'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Etienne-des-Grès, et aux pieds de laquelle saint François de Sales obtint la délivrance d'une tentation contre la confiance en Dieu. Devant cette image vénérée, je recommandais mes labeurs à la Reine du ciel, je la priais de les bénir; après quoi, je me retirais sans jamais ressentir la moindre anxiété.

Lorsque l'abbé Guéranger prit congé de Mme Swetchine et revint au Mans vers la fin de juin, ce fut pour y trouver de nouvelles surprises. Mgr Carron avait été contraint par l'aggravation de son état de santé à se retirer à Vichy. L'évêque n'avait cessé de témoigner sa bienveillance à l'œuvre naissante. Son absence, à l'heure même de ses premiers commencements, était pour l'abbé Guéranger plus qu'un contre-temps. L'évêque ne pouvait présider à l'installation, comme il l'avait promis, comme l'abbé Guéranger l'avait publiquement annoncé. Par ailleurs, il était impossible de reculer davantage une date qui était si bien choisie : c'est celle où tous les calendriers de l'Occident placent la translation en France des reliques de saint Benoît, et il y avait une sorte d'engagement public à commencer ce jour-là. L'évêque interrogé répondit qu'il serait à la cérémonie d'installation mais d'esprit et de cœur seulement; il déléguait pour présider en son nom celui des vicaires généraux qui se trouverait libre le 11 juillet (1). Or, le 11 juillet, M. Bouvier devait honorer de sa présence la soutenance des thèses de théologie au grand séminaire; il ne pouvait donc présider la cérémonie. Le second vicaire général, lecteur assidu de *l'Ami de la religion*, voyait de mauvais œil l'œuvre commencée à Solesmes et se récusait. Un instant, on put croire que, selon la prévision éclairée de l'évêque, « M. Guéranger s'installerait

(1) Mgr Carron à l'abbé Guéranger, 23 juin 1833,

tout seul ». Néanmoins, pour s'éviter cet ennui, l'abbé Guéranger proposa à M. Bouvier une démarche auprès d'un vénérable chanoine, M. Ménochet, vicaire général honoraire, qui goûtait peu lui aussi les idées ultramontaines mais se recommandait par l'honneur de sa vie sacerdotale. Au cours de la Révolution, il avait vaillamment refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, ce qui lui avait mérité de passer plusieurs mois sur les pontons à Rochefort. Il était donc ultramontain de cœur, sans l'être encore d'esprit. Malgré ses préventions, il accepta l'offre qui lui était faite de présider, au nom de l'évêque absent, l'humble renaissance de la vie bénédictine. L'abbé Guéranger l'en remercia sur l'heure; chaque année Solesmes en rappelle le souvenir. On prit jour, on fixa l'ordre de la cérémonie, on attendit que vînt la date du 11 juillet 1833 où saint Benoît devait reprendre possession.

CHAPITRE IV

LES DÉBUTS D'UNE RESTAURATION BÉNÉDICTINE

(1833-1835)

A l'aurore de ce premier jour de vie monastique, 11 juillet 1833, l'abbé Guéranger réunissait autour de lui trois compagnons, dont deux prêtres, l'abbé Fonteinne et l'abbé Daubrée, et un diacre, l'abbé Le Boucher. Le personnel des convers se composait de quatre postulants; celui d'entre eux qui était à l'office de la cuisine, un jeune homme du nom de Garnier, ne persévéra que dans ses fréquents retours au bercail; il y revenait régulièrement à la fête de Pâques et toutes les fois qu'il se trouvait sans emploi dans le monde : c'était le postulant à forme intermittente.

La hiérarchie du petit monastère avait été constituée dès la veille : l'abbé Guéranger élu prieur avait choisi comme sous-prieur le P. Le Boucher, comme cellérier le P. Fonteinne. La première fonction liturgique du prieur avait été de bénir, avec la délégation du vicaire général, une petite cloche qui reçut les noms de Marie-Pierre. Ses accents appelèrent les religieux aux premières vêpres et à complies, puis le lendemain aux matines et aux laudes de la Translation de saint Benoît. Depuis c'est elle qui, chaque année le 11 juillet, a gardé le privilège de sonner l'*Angelus* pour affirmer ainsi son droit d'aïnesse devant les bourdons qui écoutent, silencieux, son humble voix. Les associés, à qui nous donnons par anticipation le titre de moines et de religieux, avaient adopté le rit romain, maintenu depuis à Solesmes jusqu'aux premières vêpres de Noël en 1846 où il céda au rit monastique. Le modeste prieuré, fondé en l'an 1010 par Geoffroy de Sablé pour la rédemption de son âme et de tous ses parents passés et à venir, reprenait vie après quarante-trois ans de solitude et de silence. Le dernier prieur du monastère, dom de Sageon, était mort en 1799 aux environs du Mans, après avoir refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé; ce qui

lui avait valu les honneurs ordinaires des confesseurs de la foi, la prison et les mauvais traitements.

Fidèle au rendez-vous donné, M. le chanoine Ménochet était arrivé de la veille et avait été accueilli, dans le monastère improvisé, avec un empressement mêlé de respect et de joie. Une trentaine de prêtres étaient présents, témoins de la fondation nouvelle. Lorsque Marie-Pierre eut annoncé l'heure de tierce, les religieux se réunirent à l'église paroissiale. M. Ménochet, précédé de la croix et de tout le clergé, s'y rendit à son tour; et c'est au chant de *In convertendo Dominus captivitatem Sion* que la procession entra dans le prieuré. La messe fut chantée par le chanoine vicaire général; MM. Morin et Boulangé étaient ministres, se consolant ainsi de n'être pas ou de n'être pas encore membres du petit monastère. A l'évangile, le vicaire général passant outre à de vieux préjugés célébra dans une touchante allocution la restauration inattendue de cette institution monastique si glorieuse, dont les troubles révolutionnaires n'avaient pu détruire le germe. Il trouva dans son âme généreuse des expressions bienveillantes pour saluer les membres de la nouvelle communauté; et, comme si l'acte de charité qu'il venait d'accomplir eût effacé tout vestige des inquiétudes qu'il avait témoignées tout d'abord, il demeura désormais tendrement attaché à cette œuvre qu'il avait bénie dès son berceau.

Au dîner où selon la règle régna le silence, on lut la vie de saint Benoît par saint Grégoire le Grand. Le service de la table se fit avec un peu d'embarras; les surprises sont inévitables dans les premiers jours. L'indulgence et la bonté du vénérable chanoine sauvèrent les religieux servants d'une confusion trop grande. « C'est vraiment un bonheur pour moi, mon cher et révérend père prieur, écrivait-il dans la suite, de savoir que vous conservez quelque souvenir de l'intérêt que j'ai pris à votre pieux établissement; croyez bien qu'il sera constant et invariable (1). » Et il tint parole. L'abbé de Solesmes ne parlait jamais de M. Ménochet qu'avec reconnaissance et vénération.

A dater de ce 11 juillet 1833, l'office divin à l'église et l'ordre des exercices dans le monastère n'ont plus subi à Solesmes d'autres interruptions que celles que l'expulsion violente leur a imposées. Les lettres à Mme Swetchine nous traduisent les dispositions de ces premiers temps. Dom Guéranger avait promis à sa vénérable amie de lui écrire dès le jour même de l'installation. La promesse avait été imprudente; il ne put l'acquitter que le surlendemain.

Madame, ce n'est qu'aujourd'hui 13, à l'issue de matines, que je trouve un instant pour m'entretenir avec vous, avec le même abandon et le même

(1) Lettre du 18 septembre 1833.

bonheur que si j'étais dans votre hôtel de la rue Saint-Dominique... Notre cérémonie d'avant-hier a été tout à la fois brillante et touchante... Monseigneur, toujours aux eaux de Vichy, s'était fait remplacer par celui des grands vicaires qui devait mettre le plus de dignité et d'à-propos dans cette cérémonie. Je ne vous donne point de détails, parce que vous les verrez dans la *Tribune catholique*. Je vais écrire à M. Bailly de vous envoyer le numéro, dès qu'il aura paru.

Notre maison va bien. Le meilleur esprit anime tout le monde. De la simplicité, de la joie, de l'amour pour la prière et pour l'étude : voilà les dispositions qui animent tous les membres de la nouvelle communauté. Il n'y a pas assez d'enthousiasme dans ces dispositions pour qu'on puisse croire qu'elles ne sont que passagères; il y en a assez pour leur donner une vie et un élan qu'elles gravent de plus en plus dans les âmes...

Je ne vous ai pas dit encore que mercredi, veille du jour de notre installation, ils m'ont élu prieur. Je ne pouvais guère me flatter qu'il en fût autrement; toutefois, cette élection m'a accablé. Sentir peser sur soi la responsabilité d'une œuvre qui importe à Dieu et aux hommes, être en même temps chargé de tout créer et de tout diriger, en grand, en détail, au spirituel, au temporel, c'est vraiment atterrant quand on y réfléchit. J'ai bonne confiance en celui qui ne trompe point et qui a promis qu'il ne nous chargerait point au delà de nos forces, sans augmenter sa grâce en proportion de nos besoins...

Quant au chapitre des finances, nous sommes pauvres et très pauvres... Il nous est venu un peu d'argent de-ci de-là, mais peu à la fois et au jour le jour. Le Seigneur pourrait nous dire comme à ses Apôtres : « Quand je vous ai envoyés, dites, avez-vous manqué de quelque chose? » Je ne m'attarde pas à vous recommander nos besoins; je sais trop combien notre petite maison vous est chère... et vous savez aussi, je crois, avec quelle tendresse filiale et respectueuse j'ose me dire votre très humble et très obéissant serviteur (1).

Mme Swetchine répondait :

Ce n'est pas seulement parce que j'ai tant fait lire votre lettre que je la sais si bien, mais parce qu'elle continue nos bonnes causeries par son accent simple et sincère. Elle m'a fait un vrai plaisir : j'y ai retrouvé votre douce et pénétrante piété, votre confiance qui ne cesse d'être un bonheur que pour devenir un mérite, et tout ce que la jeunesse, quand elle a été soumise et fidèle, ajoute au charme des impressions. J'attendais cette lettre depuis longtemps, me fondant sur votre promesse d'écrire le jour de votre installation. Je calculai de ce jour-là, même après avoir espéré plus tôt; mais tous ces calculs portés à faux ne m'ont pas donné un seul moment d'appréhension, aucun doute de votre bon souvenir. Quand Dieu est le principe d'un rapprochement ou qu'il en est le ciment, quand on est sûr de se retrouver en lui, aucune séparation réelle ne devient possible, et la défiance même peut la défier. On sait d'ailleurs que les saints, qu'ils écrivent ou n'écrivent pas, prient toujours; et j'étais bien sûre pour ma part de ce *souvenir utile*, auquel ne nuirait pas même la brèche qu'a soufferte notre premier et mutuel engagement, vous de

(1) Lettre du 13 juillet 1833.

m'écire le 11, moi d'avoir la sainte messe ce jour-là dans ma petite chapelle. J'ai bien compris vos raisons. Il faut que vous compreniez les miennes : c'est le temps qui vous a manqué, et à moi un prêtre. Mais croyez-moi, vous n'avez point à vous en plaindre : les voûtes de Saint-Thomas ont reçu mes vœux les plus ardents, les plus recueillis, et l'ange de l'École n'est sûrement pas resté indifférent aux destinées des nouveaux bénédictins (1).

L'amic de Joseph de Maistre avait eu déjà le loisir de lire dans la *Revue européenne* l'article où Edmond de Cazalès faisait connaître au public l'œuvre de Solesmes, mais attendait encore sur la cérémonie d'installation les détails promis par la *Tribune catholique* et que nous connaissons. Après avoir constaté un peu de lenteur dans la souscription, malgré l'actif et généreux dévouement de plusieurs, sa lettre s'achevait sur une note un peu grave, mais que l'âme du jeune prier était capable d'entendre sans se décourager.

Il se rencontrera, lui disait-elle, il ne faut pas se le dissimuler, beaucoup d'obstacles, résistances sourdes, préventions latentes ou imaginaires, pour que rien n'y manque, pas même les fantômes. Chaque jour, il faut se battre, et sur un autre terrain. Les uns redoutent dans les nouveaux bénédictins le jansénisme de leurs prédécesseurs; les membres de l'Institut tremblent de s'intéresser en vous à des ultramontains. M. de Montalembert me chargeait hier de vous dire que vos succès à Lyon étaient fort compromis par le soupçon de votre secrète attache à M. de la Mennais et à son système. Le juste milieu voit en vous des carlistes; les carlistes sont choqués de votre désintéressement des choses de ce monde. Enfin un haut et grave personnage me disait en dernier lieu que ce qui manquait à votre établissement, c'était de n'être pas régulièrement fondé par des religieux du Mont-Cassin, envoyés officiellement à cet effet. Rien n'est si aisé que d'avoir raison contre chacun d'eux; mais qu'est-ce qu'avoir raison, lorsqu'on n'est pas assez heureux pour convaincre et pour dissiper entièrement de si étranges nébulosités? Eh bien! la prévention, dans ses confusions de temps, de choses, de vérités et de personnes, me paraît moins déplorable encore que cette profonde indifférence qu'on ne peut souvent réveiller, même pour lui faire donner cinq francs, et que ce terrible silence qui, en laissant deviner toutes les objections, ne donne même pas l'occasion de les combattre (2).

L'affection de Mme Swetchine lui donne souci de tout ce qui peut, de près ou de loin, atteindre une œuvre et aussi une personne à qui elle s'intéresse presque maternellement. Elle redoute un instant d'avoir été peu encourageante.

Je vous ménage peu, dit-elle, dans ce compte rendu; et ma lettre, qui aurait tant aimé à vous donner la consolation d'apprendre de rapides progrès, ne fera

¹ (1) Lettre du 20 juillet 1833. Comte DE FALLoux, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 364.

(2) *Ibid.*, p. 364-365.

qu'ajouter à vos inquiétudes. C'est cela de plus que la bonté de Dieu aura à guérir. Et c'est surtout parce que je m'abandonne à lui que je ne vous épargne aucune de mes appréhensions. Je veux vous faire connaître en même temps que ma confiance n'en est nullement ébranlée, et que j'attends une réponse à mon humble et silencieuse interrogation sur l'avenir que la Providence vous destine. Je ne vois pas qu'elle ait encore prononcé; mais ce dont je suis certaine, c'est que les hommes et les éléments ne feront qu'exprimer sa volonté...

Mon livret de souscription ne va pas mal. J'ai eu la très vive satisfaction d'y inscrire le nom de M. Desjardins qui prend chaque jour plus d'intérêt à votre œuvre, comme chaque jour semble l'affranchir davantage pour le ciel. Je n'ai rien vu de comparable à l'équité, à la force, à l'indépendance de ses jugements, du moment où son attention y a répandu sa lumière; c'est bien celui-là qui n'est ni à Apollo, ni à Céphas, mais à Dieu.

Malgré tout mon respect pour les hauts devoirs, les occupations multipliées et diverses qui vous sont imposées,... je voudrais bien conserver avec vous des relations régulières et habituelles, à des intervalles marqués par vous-même... Vous me parlerez de vos affaires, puisque toutes choses dans ce triste monde, même les choses divines, ont leur face aride et raboteuse; mais aussi vous me parlerez de Dieu, de sa miséricorde, de son amour, de cette paix céleste que la mollesse mondaine ou simplement humaine voudrait prendre pour le repos. Dieu a promis la paix, parce qu'il a voulu nous donner l'onction; mais ce n'est point aux dépens de cette activité de l'âme qui est une de ses vertus (1).

Nous nous sommes laissé entraîner à citer un peu longuement, n'ayant nul procédé plus sûr pour dessiner exactement le lien de dévouement, de respect et de confiance qui, dès la première heure, unit ensemble ces deux âmes si capables de se comprendre et de s'aimer saintement. Les lettres de Mme Swetchine à dom Guéranger ont été insérées dans le volume des *Lettres inédites de Mme Swetchine*, publiées par M. le comte de Falloux (2). Mais le noble comte, sur l'invitation de dom Guéranger lui-même, y a pratiqué de larges coupures qui souvent nous ont paru supprimer de ces lettres l'élément le plus intime et le plus personnel.

Par Mme de Meulan, belle-sœur de M. Guizot, Mme Swetchine s'était efforcée d'incliner la faveur du ministre vers l'œuvre bénédictine. Le prieur de Solesmes en eut un peu d'inquiétude et comme un mouvement de recul.

Vous avez grand tort, écrivait-il quelques jours plus tard à sa vénérable correspondante, vous avez grand tort de prendre la peine de nous recommander aux gens du gouvernement; c'est imprudence véritable. Ma tactique a toujours été de me passer de préfet et de sous-préfet et de maire. Nous nous passerons aussi de ministres. Nous sommes dans le droit commun; il nous serait tout à

(1) Lettre du 20 juillet 1833. Comte de FALLoux, *op. cit.*, p. 366.

(2) P. 361-419.

fait maladroit de faire ou de faire faire des actes qui supposeraient qu'on s'y sentirait mal établi (1).

Ce désintéressement et cette fierté religieuse ne manquaient pas de mérite, alors que la petite communauté composée de huit personnes n'avait d'autre revenu régulier que l'honoraire des messes de deux prêtres, et que, les frais d'installation ayant tout dévoré, l'avoir complet, chargé de subvenir à la vie de ces huit personnes, se montait le 11 juillet au soir à la somme de cinq francs. Et ce mois de juillet ne s'était même pas écoulé encore que la passion qui ne sommeille pas s'exerçait déjà sur Solesmes et accroissait encore la gêne de ses débuts.

Nous connaissons déjà *l'Ami de la religion* et son directeur, M. Picot. M. Picot était laïque, mais ne se croyait pas moins investi par ce qui restait de gallicanisme d'un droit de vigilance, de censure, de direction générale dans les questions religieuses. Son journal était demeuré le moniteur presque officiel du clergé. Les mésaventures récentes de *l'Avenir* n'avaient fait que le confirmer dans sa ligne et accroître son autorité auprès de ses lecteurs. Il suivait avec une rare avidité toutes les étapes de la chute de M. de Lamennais, — chute qu'il semblait savourer comme un triomphe, — et donnait place à tous les désaveux mortifiants pour un journal dont il avait eu à se plaindre. Nombre d'anciens partisans de M. de Lamennais se hâtaient de diviser leur cause d'avec la sienne; et alors même que ces désaveux émanaient de personnages entièrement ignorés du public, *l'Ami de la religion* leur donnait la célébrité d'un instant, accueillait leurs dires et insérait avec complaisance tous actes témoignant que le clergé se séparait de M. de Lamennais. Il tenait à jour le catalogue officiel de la désertion et considérait comme suspect quiconque, ayant appartenu de près ou de loin à l'école de *l'Avenir*, n'avait pas consenti depuis l'encyclique *Mirari vos* à se refaire une créance immaculée, en abjurant entre les mains de M. Picot. Chacun pressent que l'abbé Guéranger n'en avait éprouvé nul besoin. Après avoir cessé toutes relations avec M. de Lamennais révolté, sa lettre à Mgr Carron avait désavoué, dans une mesure de générosité que l'on peut taxer d'excessive, toute doctrine en désaccord avec l'enseignement pontifical. Selon lui, M. Picot n'avait pas qualité pour décerner un brevet d'orthodoxie, et M. Picot, qui comme gallican refusait au pape d'être le juge de la foi, avait à coup sûr mauvaise grâce à s'en considérer comme le gardien authentique. Mais un homme qui possède un journal religieux échappe difficilement, s'il a obtenu la faveur de son public, à la subtile tentation de se regarder comme le régulateur de la pensée religieuse et de n'estimer les personnes qu'en fonction de leur docilité à son enseignement quotidien. A cette tentation M. Picot avait

(1) Lettre du 5 août 1833.

succombé. Il avait d'ailleurs ses entrées dans les évêchés, les séminaires et les presbytères; la faveur ecclésiastique aidant, il n'était pas loin de se croire l'oracle de l'Eglise de France.

A cette disposition acquise se mêlait une part de rancune. M. Picot n'avait pas su oublier encore certains articles du *Mémorial* où la liturgie parisienne avait été autrefois fort malmenée. La liturgie parisienne, c'eût été peu de chose; mais M. Picot lui-même avait été traité durement et, sans assez de mesure peut-être, mis en face de ses multiples ignorances. Il ne manquait pas de fiel. Aussi lorsque parut la nouvelle des débuts de Solesmes, les journaux religieux ayant applaudi, *le Constitutionnel* et *le Figaro* ayant donné leur note maussade, M. Picot prit aussitôt son parti : il dénigra et dénonça aux catholiques comme suspecte l'œuvre approuvée pourtant par l'ordinaire du lieu, l'évêque du Mans. Un éloge pompeux de la congrégation de Saint-Maur, des plaisanteries assez lourdes sur le titre de bénédictin honoraire que M. de Chateaubriand s'était décerné, une allusion au livre *de l'élection des évêques*, aux articles sur la liturgie et un rappel venimeux des relations avec M. de Lamennais n'étaient qu'un prélude. L'attaque ouverte se démasquait ainsi :

Nous nous étonnons, à dire le vrai, que des hommes qui veulent se faire bénédictins repoussent toute liaison avec les bénédictins qui restent en France. Ils avaient annoncé dans leur prospectus qu'ils aspiraient à faire sortir de ses ruines cette antique congrégation de Saint-Maur, et puis ils la mettent entièrement à l'écart; ils évitent tout rapport avec elle, ils s'isolent de ces grands noms des Mabillon et des Montfaucon, qu'ils avaient invoqués d'abord et qui les auraient protégés de leur renommée. A quoi se rattache donc la nouvelle association? Qu'est-ce que des bénédictins qui ne passeront point par les épreuves accoutumées? Qui les dirigera dans leur noviciat? Y aura-t-il même un noviciat? On nous dit que le 11 juillet ils ont nommé un prieur; mais des novices ont-ils jamais élu un prieur? Ce prieur d'ailleurs est aussi novice que les autres. Quels que soient ses talents, son esprit, sa vertu, son instruction, il ne peut encore bien connaître l'esprit de la règle, et il est difficile qu'il y forme les autres.

Telles sont les réflexions que nous suggère une entreprise que nous regrettons de ne pouvoir louer exclusivement. Les nouveaux associés ont des intentions droites, tout nous porte à le croire; mais il est à craindre qu'ils n'aient pas parfaitement calculé la marche à suivre pour assurer le progrès de leur œuvre. Que serait-ce si les novices de Solesmes, au lieu de se former dans la retraite et le silence aux vertus de leur état, allaient se lancer immédiatement dans la carrière des lettres, publier des ouvrages, se livrer à des recherches d'érudition, même publier un journal?

Et après l'expression d'un si louable souci de la dignité religieuse, M. Picot laissait tomber de sa plume cette hautaine réflexion :

La suite nous apprendra dans quel esprit la maison de Solesmes sera dirigée, et si ce sera une communauté édifiante, utile et inaccessible à l'amour des nouveautés. C'est l'amour des nouveautés qui, dans le siècle dernier, a perdu diverses congrégations; et d'autres nouveautés seraient plus fatales encore à un corps naissant et qui n'offre pas tous les gages possibles de durée (1).

L'œuvre naissante était décriée dès sa première heure. Le P. Guéranger averti s'était efforcé de prévenir cette cauteleuse dénonciation qui signalait complaisamment les vices de l'œuvre entreprise, avec l'évident espoir de l'étouffer dès le berceau. A peu près à la même date que l'article, il avait adressé au rédacteur du journal une lettre qui parvenue trop tard ne put arrêter la dénonciation dont nous venons de donner des extraits et à qui M. Picot avait naturellement décerné les honneurs de la première page. La lettre ne fut insérée que tardivement, dans le numéro du 8 août, avec une contrainte visible, en petit texte, après les faits divers du journal. Elle était précédée d'une courte présentation :

Nous recevons la lettre suivante de Solesmes; nous nous faisons un devoir de l'insérer au plus tôt. On remarquera que, lorsque l'auteur l'a écrite, il n'avait point encore eu connaissance de l'article qui a paru dans notre numéro de mardi 30 juillet. Les sentiments qu'il montre dans sa lettre nous font espérer qu'il voudra bien ne point se montrer blessé de ce qu'il pouvait y avoir de désagréable pour lui dans l'article. Nous le félicitons de sa déclaration sur l'encyclique et nous faisons des vœux pour qu'il dissipe de plus en plus, par la sagesse de sa conduite, les préventions qu'on pouvait avoir conçues sur lui par rapport à certaines opinions.

La lettre du prieur était ainsi conçue :

Du Prieuré de Solesmes, diocèse du Mans, ce 1^{er} août 1833.

Monsieur le rédacteur,

Placé à la tête de l'établissement qui vient de se former à Solesmes, diocèse du Mans, sous la règle de saint Benoît et les statuts de la congrégation de Saint-Maur, je viens vous prier de vouloir bien donner place dans votre journal, l'un des organes du clergé, aux réclimations suivantes que j'ai l'honneur de vous adresser tant en mon nom qu'en celui de mes frères.

L'établissement de Solesmes ne s'est formé qu'avec l'autorisation et les encouragements de Mgr l'évêque du Mans. C'est de lui que nous tenons tout ce que nous sommes, et un seul acte de sa volonté pourrait dissoudre notre réunion, sans que pour cela il nous vint en pensée d'opposer la plus légère résistance.

Notre but principal en nous réunissant à Solesmes a été d'y établir une maison de retraite et de prière où pût reflleurir quelque ombre des anciennes vertus

(1) *L'Ami de la religion*, 30 juillet 1833, n. 2134, t. LXXVI, p. 607 et suiv.

du cloître, et d'offrir un asile aux âmes qui, appelées à la vie religieuse, ne trouvent point en France les secours nécessaires pour suivre leur vocation.

Notre but secondaire a été de nous livrer à l'étude de la science ecclésiastique, considérée tant en elle-même que sous ses rapports avec les autres branches des connaissances humaines. L'Écriture sainte, l'antiquité chrétienne, le droit canonique, l'histoire enfin seront les principaux objets de nos travaux. Du reste, nous sommes loin de nourrir des prétentions incompatibles avec la faiblesse d'une institution qui ne fait que naître; nous voulons seulement consacrer fidèlement au service de l'Église tous les instants que nous laissons libres la célébration des divins offices.

Nous ne sommes point une école et n'entendons appartenir à aucune école. Avant d'admettre un homme dans notre société, nous ne nous enquérons point de sa façon de penser sur des questions que la souveraine autorité de l'Église a cru devoir laisser libres. Toutefois nous exigeons de tous nos frères une entière soumission à toutes les décisions et à tous les enseignements du siège apostolique, et en particulier à la lettre encyclique de N. S. P. le pape Grégoire XVI en date du 18 des calendes de septembre 1832, laquelle lettre encyclique est pleinement expliquée dans ses intentions par le bref apostolique récemment adressé à Mgr l'archevêque de Toulouse.

Quant aux affaires du jour et aux questions politiques, nous ne saurions avoir la pensée d'y prendre part. Cette prétention nous semblerait ridicule dans des moines et coupable chez des hommes qui doivent tout leur temps à la prière et à l'étude.

Nous déposons avec confiance cette protestation dans votre journal, monsieur le rédacteur, et nous espérons que, par ce moyen, elle pourra parvenir jusqu'à ces personnes qu'on nous dit avoir pris de notre réunion une occasion de scandale. Nous le leur pardonnons de grand cœur et les prions de croire que, pas plus qu'elles-mêmes, nous ne connaissons d'autre parti que celui de Jésus-Christ et de son Église, ni d'autre docteur infallible que celui auquel seul la prière du Fils de Dieu a mérité une foi qui ne manquera jamais.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, les sentiments respectueux de votre très humble et très obéissant serviteur.

Fr. GUÉRANGER, prêtre (1).

De concert avec l'évêque du Mans, M. Bouvier, vicaire général, adressa à *l'Ami de la religion* une série de rectifications fort précises qui ne laissaient rien subsister de l'article malencontreux. La lettre du vicaire général fut insérée, elle aussi, avec un commentaire embarrassé, dans *l'Ami* du 15 août (2). M. Picot jouait de malheur. Il n'était pas jusqu'à ce grief de s'être volontairement isolé des survivants de l'ancienne congrégation de Saint-Maur qui ne fût démenti par les faits; mais la passion n'y regarde jamais de si près.

Il faut dire en effet à l'honneur des mauristes qui vivaient encore

(1) *L'Ami de la religion*, 8 août 1833, n° 2138, t. LXXVI, p. 61-63.

(2) N° 2141, t. LXXVII, p. 111-112.

que la nouvelle de la restauration bénédictine ne les laissa pas insensibles. Au commencement de cette année même et quand la réunion de Solesmes n'était encore qu'en projet, un moine vénérable du diocèse de Nantes, dom Lecomte, non content d'applaudir à ce réveil bénédictin, avait témoigné le désir de venir finir ses jours à Solesmes. Son projet avait ravi le cœur de l'abbé Guéranger qui parlait de dom Lecomte comme d'un saint. Mais dom Lecomte avait deux sœurs qui vivaient avec lui et qui lui représentèrent trop éloquemment les obstacles que son âge et ses infirmités élevaient contre une telle résolution. Dieu le rappela à lui peu de temps après le rétablissement de Solesmes. Nous avons vu déjà comment l'abbé Guéranger s'était ouvert de son projet à dom Groult, l'héritier de dom Verneuil. D'autres vétérans de l'ordre monastique avaient souri aux espérances nouvelles. Dom Chabbert devenu chanoine de Tours, en se réjouissant de la restauration bénédictine, regrettait que son âge lui interdît d'apporter à cette œuvre un concours réel :

N'ayant que des années et des infirmités sans autre compensation à offrir à votre établissement, je ne peux que m'en tenir au plaisir que je ressens de le voir s'élever et de prier Dieu de le bénir en disant : *Nunc dimittis, Domine.*

Et, dans un sentiment très humble et très juste, il ajoutait :

Je crois que le bien petit nombre de religieux profès des différentes congrégations, qui composent en France l'ancien ordre bénédictin, vous sera absolument inutile et nul pour les mêmes raisons que je vous allègue. Nous ne sommes plus que trois mauristes dans le diocèse, et combien de diocèses où il n'y en a plus! (1)

C'étaient les mêmes encouragements tempérés des mêmes réserves que le prieur de Solesmes recevait de toutes les régions voisines. Dans le Maine, dom Fréard, chanoine honoraire, en Normandie, dom Dubreuil, en Bretagne, dom de Broise, chanoine de l'église de Rennes, témoignaient de leur joie comme aussi de l'incapacité où ils se trouvaient de reprendre le joug de la vie monastique, après environ un demi-siècle de désuétude. Ces éléments vieillissés et d'une éducation d'ancien régime eussent sûrement alourdi de leurs habitudes et de leurs infirmités une communauté naissante. L'Évangile nous avertit du danger que l'on court à se composer un vêtement d'étoffe vieille et d'étoffe neuve, cousues ensemble. Dieu voulut que la dévolution s'accomplît par l'intervention du saint-siège et que la sève bénédictine fût à son heure empruntée à sa source première, l'abbaye du Mont-Cassin.

Mais des événements de détail, où se révélait la main de Dieu,

(1) Lettre du 28 juillet 1833.

montrèrent bien que la congrégation de Saint-Maur s'inclinait vers son humble héritière. Son dernier supérieur général, dom Ambroise-Augustin Chevreux, après avoir refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, fut arrêté et emprisonné aux Carmes où il trouva la mort dans les journées de septembre 1792. Lorsqu'elle apprit la restauration à Solesmes de la vie bénédictine, la pieuse dame, qui avait abrité les derniers jours du vénérable religieux, remit à dom Guéranger, avec le portrait au pastel de dom Chevreux, le sceau de la congrégation de Saint-Maur et le cachet ordinaire du général. Elle y joignit un antiphonaire du rit monastique, manuscrit sur vélin, à l'usage du célébrant au chœur de Saint-Germain-des-Prés. Les reliques de l'ancienne congrégation, les sceaux de la dernière administration, l'image vénérée et sans doute unique du dernier supérieur général qui avait effacé, par sa glorieuse confession de la foi et par l'effusion de son sang, les défaillances de plusieurs de ses fils, tout ce sacré dépôt faisait retour aux mains de la famille nouvelle. Par-dessus la rupture violente d'un demi-siècle, Dieu se plaisait à renouer le lien de vivante continuité qui unissait à l'arbre glorieux d'hier l'humble rejeton d'aujourd'hui.

Les souhaits de bienvenue vinrent même d'au delà des frontières et, dès le premier jour, montrèrent aux associés de Solesmes que la sympathie de leurs frères les soutenait dans leurs débuts. Le jour de leur réunion 11 juillet, un moine français, dom Claude Perrot de l'abbaye de Notre-Dame-des-Ermites d'Ensiedeln, saluait le monastère naissant dans les termes de la plus fraternelle dilection. Il semblait que ce fût tout à la fois et une bénédiction du saint patriarche et une caresse de Notre-Dame pour le prieuré. Les relations de sainte fraternité ainsi commencées ne cessèrent plus; à dater de ce jour, joies et épreuves furent communes entre les deux monastères; joies partagées sont plus douces, épreuves partagées sont plus tolérables.

Ainsi commença la vie de Solesmes : des obstacles, des contradictions, des difficultés sans nombre et une part de sympathie réconfortante venant des amis de Dieu. L'âme de dom Guéranger puisait, dans la profondeur même de sa résolution et dans la conscience de la volonté divine, une confiance sans bornes et une disposition habituelle qui était le calme et l'assurance plutôt encore que la tension énergique. Jour par jour, il allait accomplissant son œuvre dans une sorte d'optimisme tranquille et résolu. Il transfigurait les conditions chétives du présent dans les radieux espoirs de son œuvre qu'il entrevoyait déjà adulte et développée. Toute sa vie il garda cette belle confiance; elle résista jusqu'au bout, victorieuse, à tous les efforts qui s'employaient pour la réduire. Un sentiment de reconnaissance affectueuse l'avait porté à écrire à l'abbé de Melleray, dom Antoine de Beauregard, la

nouvelle de son installation et le bonheur de ses premiers débuts. La réponse fut austère, mêlée de pressentiments que l'expérience inspirait et que les événements s'appliquèrent à justifier.

Mes réflexions d'autrefois, disait l'abbé, n'étaient que le résultat de l'expérience, le fruit de la connaissance que j'ai pu acquérir du cœur humain en gouvernant les hommes : elles n'ont rien perdu à mes yeux de leur gravité. Je désire très fort me tromper; mais les heureux succès de vos commencements me causent beaucoup de joie sans me convaincre encore.

Tous les établissements ont, comme disent les hommes du jour, leur lune de miel, *initia fervent*. Un petit nombre d'hommes pieux, sensés, instruits, ayant les mêmes vues et, par-dessus toutes, celle de plaire à Dieu, sont ainsi armés d'un courage et d'une ferveur de novices. Avec cette grande dose de bonne volonté, les premières difficultés s'aplanissent et tout semble aller pour le mieux. Mais le nombre s'accroît; il se rencontre bientôt et nécessairement des hommes d'un caractère difficile et d'une vertu âpre, moroses, fâcheux : il y en a partout, et ce serait un miracle que vous en fussiez toujours exempts. Eh bien! avec les bases frêles sur lesquelles vous commencez à édifier, il ne faudrait qu'un de ces esprits bizarres pour troubler votre paix. Dans une communauté nombreuse, dirigée par des règles constantes et depuis longtemps en vigueur, gouvernée par des religieux d'une expérience blanchie, qui ont longtemps obéi avant de commander, la machine marche, en quelque sorte, toute seule, les esprits chagrins sont tout de suite réduits au silence. Mais ici, vous n'irez qu'en tâtonnant. Vous ne connaissez pas encore bien le terrain sur lequel vous marchez. Trop de tolérance, vous détruisez dès le commencement ce que vous vouliez établir; trop de sévérité, vous irritez des hommes attachés à leur sens et peu dociles. Vous ne pouvez en appeler à des règles qui ne sont établies que d'une manière générale, qui partant ne peuvent fixer des points particuliers qu'il faut arrêter à chaque moment. Vous ne pouvez en appeler non plus à une expérience que vous n'avez pas. Les uns vous trouveront trop facile, les autres diront que vous êtes trop exigeant; les robustes trouveront la nourriture trop bonne, les faibles ou délicats la trouveront trop grossière. Si les premiers enfants de saint Benoît n'étaient pas exempts de ces misères, quel sera le moyen de vous en garantir?

Ce que je vous dis n'est nullement pour vous décourager, mais pour vous rappeler la difficulté presque insurmontable de faire pratiquer une règle qui n'est pas invariablement tracée, et alors surtout qu'on ne peut, par l'expérience et une longue pratique, prévenir les plaintes, conjurer les murmures ou avoir le droit de les comprimer (1).

Le vénérable abbé regrettait aussi l'abandon du silence rigoureux pour les pères de chœur et pour les frères convers. Nul doute que ces critiques ne lui fussent inspirées par l'air de nouveauté de l'œuvre entreprise et par la différence de ses observances comparées à la sévérité de l'ordre de Cîteaux. Un détail nous aidera à reconnaître la trempe

(1) Lettre du 5 août 1833.

antique de dom Antoine. Dans l'un de ses séjours à Melleray, l'abbé Guéranger avait appris de l'abbé lui-même à quelle épreuve matérielle il soumettait ses postulants. Afin de s'assurer d'abord que le candidat à la vie monastique était de taille à supporter les usages de son abbaye, il lui faisait servir un plat entier de pommes de terre bouillies. C'était, renouvelée, l'épreuve de Procuste : ceux-là étaient reconnus aptes à la vie monastique qui pouvaient absorber la montagne féculente; les autres, non. A ce système, il était indispensable d'avoir toujours double vocation, l'une pour l'âme, l'autre pour l'estomac; faute de cette dernière, la première échouait misérablement. Il n'est pas douteux que les habitudes sévères de Cîteaux et la lettre de la règle de saint Benoît, garanties desquelles dom Antoine jugeait imprudent de se départir, n'aient déterminé l'accent de sa lettre; le dessein du jeune prieur et sa conception de la vie monastique différaient en effet de l'intransigeante austérité de Cîteaux. Il faut néanmoins reconnaître, et la suite nous le montrera surabondamment, que les difficultés de gouvernement présentes par l'abbé de Melleray n'étaient que trop réelles et ne pouvaient être complètement conjurées. Elles ne se traduiront que trop dans les années qui suivront; seulement à cette heure première, elles n'apparaissent aux yeux de dom Guéranger qu'impréçises et voilées : ses amis, et entre autres le digne curé de Notre-Dame-des-Victoires, les apercevaient mieux que lui. Ce dernier lui écrivait :

J'ai une confiance entière que Dieu vous bénira et que vous réussirez. C'est son œuvre, mon ami, elle est marquée à son coin, celui de la contradiction; mais que rien n'ébranle votre courage, ni n'arrête vos efforts. *Pressuram habebitis*, il faut vous y attendre; mais *confidite, ego vici mundum* (1).

Les lettres à Mme Swetchine révèlent les pensées intimes de dom Guéranger.

Dieu est à Solesmes, écrit-il. Il y habite par sa présence réelle comme dans votre chère chapelle; il y réside constamment aussi par sa Providence. Voilà tout à l'heure un mois passé, et notre Père qui est dans les cieux nous a donné notre pain quotidien, assaisonné de quelques contrariétés et de bien des consolations.

Nos offices se font bien. Notre charmante église est toute fière de nous; car depuis quarante ans elle n'avait vu que des amateurs et pas entendu une prière. A présent elle entend de la psalmodie depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à neuf heures du soir; et, chose merveilleuse, pas un de nous n'est fatigué. Moi qui étais exténué de courses, de veilles, de contradictions, je me relève de jour en jour; je prends de l'embonpoint sur mon rocher...

Il y avait néanmoins un revers à cette médaille :

(1) Lettre du 30 août 1833.

Si vous saviez, madame, ajoutait-il, de quel déluge d'occupations et de tracasseries je suis submergé depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir! Depuis trois semaines et plus que nous sommes ici, je n'ai pas appris la valeur de ce que j'apprenais autrefois dans un jour. Les offices m'appellent cinq fois le jour à l'église; les visites et une incessante correspondance me dérobent les plus belles heures : donner l'instruction aux frères convers, faire la conférence aux pères de chœur, confesser presque tout ce monde-là, décider presque toutes les questions de cuisine et de réfectoire, dévorer les contrariétés physiques et morales dont est semé le commencement de toute œuvre, porter le soin et l'inquiétude de l'avenir, surveiller l'opinion publique, prévenir les calomnies, conjurer les préventions, calculer ses actes, ses mouvements, ses paroles, afin de ne choquer personne, être aimable, autant que possible, envers tous! Enfin Dieu sait ce qui nous convient; il est le Maître, et il est bon.

Telle était, chez dom Guéranger, la plénitude de la joie et de la charité qu'elle ne lui laissait guère apercevoir les faiblesses de son entourage.

Mes amis sont vraiment choisis par la Providence. Nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme; nous n'avons qu'un seul esprit, une seule pensée, une seule volonté. Une vertu élevée, une grande droiture d'esprit et de cœur a produit ce phénomène chez ceux qui me sont associés. Je dis phénomène, car où sont les deux hommes qui se ressemblent au point de vivre unanimes en toutes choses durant une semaine? (1)

Le phénomène, s'il exista, ne dura guère; mais la main de Dieu voilait momentanément aux yeux de son fidèle serviteur la grande solitude où il était plongé. Au dehors, les dénonciations de M. Picot produisaient leur fruit : il est tel diocèse pour qui Solesmes était déjà un nouveau Port-Royal, la citadelle de l'hérésie. En échange, je ne sais quel comité royaliste de Paris dénonçait le pauvre prieuré comme un obstacle à une restauration légitimiste! C'est de l'affection toujours attentive de M. Bailly que venaient ces échos. Celui qui les compare avec la réalité reconnaîtra à quels excès aveugles se porte d'elle-même la passion, à moins qu'il ne se demande quel est au fond le dessein et l'inspirateur de cette opposition.

Nous voilà quelques hommes bien inoffensifs, bien silencieux sur notre rocher, disait une lettre à Mme Swetchine; depuis un mois que nous y sommes, nous n'avons eu encore que le temps d'y faire nos offices et de nous former à nos règles, et déjà, dans la plaine, on nous travestit, on nous grossit, on nous représente comme hostiles et menaçants. Quelle pitié! (2)

Et pourtant, même en butte à ces contradictions, dom Guéranger dissuadait la noble dame de rechercher pour lui aucune faveur gouver-

(1) Lettre du 5 août 1833.

(2) Lettre du 9 août 1833.

nementale. Son sens religieux le portait à ne relever que de la liberté et de l'Eglise. L'évêque du Mans dès son retour de Vichy avait projeté de confirmer de sa visite l'essai de vie monastique qu'il avait plusieurs fois encouragé. Il se rendit en effet du Mans à Sablé; à une demi-lieue de Solesmes, ses forces le trahirent : il fut obligé de rebrousser chemin. Quinze jours plus tard, 27 août 1833, il mourait presque subitement, emportant dans sa tombe la reconnaissance et les regrets de la petite communauté que cette mort soudaine laissait sans appui, sans défense, exposée à de tels assauts que M. Bouvier lui-même crut devoir un instant dissimuler son intérêt et conseilla au prieur de s'effacer devant les clameurs, d'ailleurs fort discordantes, de la coalition formée contre lui.

L'heure était venue où l'abbé de Lamennais, après avoir semblé s'incliner devant la parole pontificale, prenait à tâche de provoquer l'anxiété des catholiques et d'inspirer à Rome des doutes sur la sincérité de sa soumission première. Il avait dès lors en portefeuille les *Paroles d'un croyant*. Il n'en était que plus facile de créer au loin l'inquiétude, de représenter Solesmes comme une succursale de la Chênaie et de rendre suspect le renoncement de ses membres aux doctrines que Rome avait proscrites. Le bruit vint que les dénonciations avaient franchi même les Alpes, étaient parvenues jusqu'au souverain pontife et que des paroles de blâme avaient été prononcées contre Solesmes et l'œuvre qui y commençait.

Rester silencieux sous le coup de ces odieuses pratiques était malaisé. Un fils de l'Eglise n'a pas le droit de laisser suspecter sa foi. Le prieur de Solesmes adressa le 14 novembre au cardinal Lambruschini une lettre qui devait être mise sous les yeux du pape et qui repoussait, avec des accents émus et dans les formes les plus explicites, des imputations déshonorantes pour lui et pour sa maison. La réponse de Rome ne se fit pas attendre. Le curé de Notre-Dame-des-Victoires, qui s'était porté garant des principes de dom Guéranger, reçut de l'internonce, Mgr Garibaldi, et fit parvenir à Solesmes l'assurance que l'esprit du souverain pontife n'était aucunement prévenu contre les bénédictins. Il n'est pas impossible que la caution de M. l'abbé Desgenettes ait été grandement utile en la circonstance à dom Guéranger. L'excellent curé de Notre-Dame-des-Victoires ne songeait pas à s'en prévaloir; mais, avec un sens très élevé des conditions où s'établissent et se maintiennent les œuvres de Dieu, il achevait sa lettre par ces mots :

Courage, mon cher prieur, de la force! Vous n'êtes pas au bout de vos épreuves, mon cher enfant; vous en verrez d'autres. Votre entreprise est un chef-d'œuvre. Celui qui vous en a inspiré l'idée vous en fera payer la main-d'œuvre. *Confidite!* (1)

(1) Lettre du 7 octobre 1833.

La vacance de l'église cathédrale du Mans dura plus de deux mois. On crut un instant que M. Desgenettes, désigné d'abord pour Ajaccio qu'il avait refusé, consentirait par affection pour Solesmes à accepter l'évêché du Mans. De son côté, *l'Ami de la religion* avait désigné pour ce siège un prêtre du diocèse d'Evreux qui fut nommé à l'évêché de Clermont. Les lenteurs du gouvernement firent croire quelques jours à un remaniement de la circonscription diocésaine, qui eût dès lors donné un évêque à Laval. M. Picot s'élevait, au nom du principe sacré de l'économie, contre la pensée d'un démembrement (1). Ses alarmes durèrent peu; une ordonnance royale de nomination désigna pour l'église de Saint-Julien M. Jean-Baptiste Bouvier, vicaire général et supérieur du grand séminaire. Un mérite incontestable, un grand sens pratique, de longs services rendus au diocèse sous les trois derniers évêques, la faveur qu'il avait obtenue auprès du gouvernement par les décisions mesurées et habiles d'une administration dont il avait longtemps porté presque tout le poids, un ensemble de qualités faites de fermeté, de savoir et de prudence l'avaient signalé déjà : préconisé le 20 janvier, il reçut la consécration épiscopale le 21 mars 1834. Il devait occuper le siège du Mans pendant plus de vingt ans.

Dom Guéranger applaudit à une disposition divine qui plaçait à la tête du diocèse un homme dont il avait reçu tant de marques d'intérêt. Le nouveau prélat lui écrivait :

Je vous remercie du fond du cœur des sentiments que vous m'exprimez en votre nom et au nom de vos coassociés. Je fais et ferai toujours les vœux les plus sincères pour que votre œuvre prospère; je la secondrai de mes efforts (2).

Et en vérité, l'appui paternel de l'évêque était indispensable au monastère naissant. Les critiques n'avaient pas désarmé; et on ne sait qu'admirer davantage, ou la sérénité invincible et joyeuse de celui qui présidait aux commencements d'une œuvre si chétive, si délaissée, si menacée, ou l'extraordinaire acharnement dont elle était poursuivie. Le P. Le Boucher, qui avait titre de sous-prieur, devait être promu au sacerdoce, et Mgr Bouvier, qui se rendait à Paris pour y recevoir la consécration épiscopale, avait, dans une pensée d'affection pour dom Guéranger, projeté de se faire accompagner par le jeune diacre et de le présenter à Mgr de Quélen pour le faire ordonner par lui. Une indisposition du P. Le Boucher à Paris même déconcerta ce projet; néanmoins le séjour qu'il fit au Mans et le voyage à Paris dans la société de l'évêque ne furent pas sans fruit. Il écrivait à son prieur combien les dispositions du prélat étaient affectueuses, mais aussi de combien de dénonciations l'esprit de Mgr Bouvier était assailli. Sans même se calmer

(1) *L'Ami de la religion*, 16 novembre 1833, n. 2181, t. LXXVIII, p. 102-103.

(2) Lettre du 5 décembre 1833.

à cette pensée que l'évêque du Mans était à coup sûr, par sa situation même, l'homme le mieux renseigné sur la question, lettres de Toulouse, lettres de Lyon affluaient pour l'incliner à la défiance et le sommaient presque d'abattre ces fauteurs du mennaisianisme, sous peine de se ranger lui-même à cette gent maudite. La fermeté de Mgr Bouvier résistait fort bien à ces odieuses tentatives; elle ne fit que s'accroître encore, lorsque Mgr de Quélen qui avait connu dom Guéranger désavoua hautement la polémique de M. Picot et témoigna de son désir d'accueillir à Paris la première colonie qui sortirait de Solesmes (1).

Mais il était infiniment prématuré de songer à fonder à l'extérieur, alors que Solesmes existait à peine et ne se soutenait que par miracle. L'affection éclairée de Mme Swetchine avouait ne s'expliquer pas comment la petite maison durait encore. Et pourtant, il était mille détails que la discrétion de dom Guéranger lui épargnait.

Vous ne concevez pas, dites-vous, madame, comment nous existons depuis six mois que nous sommes installés; je vous répondrai aussi franchement que je n'y conçois rien. Le jour succède au jour, et le pain quotidien nous arrive. Il y a une Providence particulière pour les communautés que Dieu veut (2).

Et comme si Dieu eût voulu revendiquer pour lui seul le miracle de cette durée, il semblait prendre à tâche d'annuler les efforts humains. Le projet d'une édition des œuvres de saint Jean Chrysostome, qui avait été confiée à Solesmes et à qui on avait sacrifié d'autres offres, s'évanouit par le dédit du libraire. Une traduction des œuvres de saint Alphonse de Liguori, qui promettait vingt volumes, s'arrêta au premier, parce que l'éditeur exigeait un volume par mois. D'autres publications se préparaient : les *Annales ecclésiastiques de l'église du Mans*, la *Vie de saint Julien*, une réédition du *Liber pontificalis* de l'église du Mans, donné par dom Mabillon au troisième volume de ses *Analecta* mais d'après un manuscrit assez inexact. « Pour cette œuvre, disait le prieur de Solesmes, nous nous entr'aidons tous (3). »

C'est là en effet le charme, la garantie et le secret de l'efficacité du travail monastique : l'appui mutuel, la coordination des efforts et des recherches, la mise en commun des richesses et des trouvailles de chacun. D'ailleurs, alors même que dom Guéranger s'efforçait de faire honneur à ses frères de leur part de collaboration, il était trop évident que le fardeau du travail ne reposait que sur ses épaules. Lui seul avait un nom, une autorité, une formation. Le plaindrions-nous de n'avoir pas réussi à grouper autour de lui, dès la toute première heure, cette pléiade d'esprits distingués que le Seigneur donna à Lacordaire, ni ces vigueurs

(1) Le P. Le Boucher à D. Guéranger, 3 janvier 1834.

(2) Lettre du 11 décembre 1833.

(3) Lettre à Mme Swetchine, 11 décembre 1833.

d'intelligence et de travail qui vinrent un peu plus tard se ranger près de lui? Quelles sont les œuvres que n'aurait pu réaliser, dans le calme silence du cloître, avec le travail régulier, patient, coordonné, sous la direction d'un chef qui était un maître déjà, l'élite généreuse ainsi réunie? Dieu qui est le vrai fondateur des familles religieuses en disposa autrement dans le secret conseil de sa sagesse et de sa bonté. Il voulut l'enseigne de la pauvreté sur ce berceau; il exigea l'humilité absolue de ces commencements. L'âme même de dom Guéranger, à vingt-huit ans, eût-elle résisté suffisamment à l'entraînement purement humain et à l'ivresse si naturelle du succès? Le monastère qu'il voulait fonder eût-il acquis ses vraies traditions de doctrine, de prière, de vie surnaturelle, dans l'expérience périlleuse de ce trop facile et trop glorieux début? Il n'y a point, ce nous semble, de témérité à en douter. Telles âmes que la richesse eût corrompues ne se sauvent que dans la pauvreté. C'eût été grand détriment et grande méprise, si ce rejeton de vie bénédictine avait commencé comme la congrégation de Saint-Maur avait fini, et si dom Guéranger, emporté avec ses premiers associés dans le mouvement des lettres, des recherches et des études, et oubliant en partie la formation religieuse des âmes à lui confiées, eût renouvelé à Solesmes la douloureuse expérience de la Chênaie.

Dieu y pourvut. Il maintint longtemps autour de dom Guéranger une réelle solitude morale. Après l'enthousiasme et l'entente des premiers jours, les divergences de caractère se traduisirent nettement et justifèrent les appréhensions de l'abbé de Melleray. A la distance où nous sommes aujourd'hui de ces événements, nous ne croyons pas devoir taire, par une discrétion exagérée, les industries divines qui réduisirent et endiguèrent l'emportement d'activité que l'on aurait pu redouter. L'abbé Jules Morel, ancien condisciple de dom Guéranger au lycée d'Angers, avait voulu après son départ de la Chênaie visiter le nouveau prieuré. Il y avait été accueilli comme un frère; ses relations avec le prieur et M. Daubrée lui étaient un titre à la confiance et à la familiarité de tous. Il ne tarda pas à s'assurer que le souci du lendemain, — la plaie nécessaire des maisons pauvres, — inspirait à chacun des projets merveilleux au sens de chacun pour faire prospérer la maison naissante. Celui-ci rêvait d'un collège, celui-là d'une école de hautes études; d'autres songeaient au ministère extérieur, à un établissement agricole, au voisinage d'une grande ville. Le monastère reproduisait un peu l'image de cette communauté chrétienne que l'apôtre a si finement raillée: *Cum convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet, doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet.* « Mais vous, demandait Jules Morel au prieur, vous devez bien avoir une pensée vous aussi? » — « Oui, répondait dom Guéranger, je veux m'instruire par la tradition de ce que pense et de ce que veut l'Eglise. »

Cette solitude morale s'accrut bientôt du départ de M. Daubrée, dont les qualités de cœur et la délicatesse eussent été un appui. Dom Guéranger, sans se départir de sa sérénité habituelle, donnait à Mme Swetchine la nouvelle de cette défection : « Nous avons perdu, disait-il, un de nos confères que j'aimais beaucoup; sa santé n'a pu se faire à notre genre de vie mais surtout à l'office divin (1). »

Le confrère ainsi regretté se souvenait lui aussi du petit monastère et son cœur se serrait à la pensée de Solesmes : « Si quelques amis ne venaient me voir, écrivait-il après son départ, je serais bien isolé ici et je sentirais d'une manière poignante notre séparation. Personne ici ne s'occupe des choses qui sont notre vie. » Et au milieu de cette solitude dont il souffrait le premier, il trouvait dans son cœur de quoi comparer à la souffrance dont il était cause :

Je pense avec amertume aux peines qui sont les vôtres. Plus vous allez, plus le fardeau s'alourdit. Oh! qu'il vous faut et qu'il vous faudra de générosité et de courage! Que vous êtes seul, n'est-ce pas?... Qu'il est pénible de marcher sans savoir précisément où Dieu nous conduira! (2)

Dieu lui avait préparé du moins dans l'affection dévouée de Mme Swetchine une première indemnité de toutes ces tristesses. La noble femme soumettait à dom Guéranger avec confiance divers écrits pieux qu'elle destinait à une publicité discrète, dans l'intérêt de « ses amis dispersés qui pourraient y prendre plaisir ». Au moment de les publier, la timidité toujours reprenait le dessus; et les hésitations firent si bien que les essais ne virent enfin le jour que dans la collection qu'en a donnée le comte de Falloux sous ce titre : *Madame Swetchine, Journal de sa conversion, Méditations et prières*.

Je viens de finir mes litanies ébauchées depuis longtemps, écrivait-elle au prieur de Solesmes. Pour ne plus les voir ni m'en occuper, je vous les envoie en vous priant de les revoir et de les supprimer tout entières, si vous le trouviez convenable. J'y joins, pour dorer la pilule, une lettre du comte de Maistre, dont vous désirez posséder l'écriture... Quant à mes litanies, je vous renouvelle les pouvoirs les plus étendus, je vous arme de tous les instruments de supplice que l'écriture peut craindre : Changez, effacez impitoyablement. Seulement, dans vos corrections, n'usez de votre esprit que pour retrancher, afin qu'il n'y ait pas trop de disparate.

Puis elle s'étonnait elle-même de sa démission confiante.

Dites pourquoi, entourée d'amitiés, de talents, de complaisances chrétiennes, mondaines, et au moins deux fois spirituelles, pourquoi c'est à soixante lieues que je consulte; pourquoi c'est à vous si jeune, dont l'amitié est si nouvelle,

(1) Lettre à Mme Swetchine, 11 décembre 1833.

(2) L'abbé Daubrée à D. Guéranger, 26 janvier 1834.

que je soumetts ces très humbles essais. Vous ne me le diriez pas, et c'est à cause de cela que je vais vous le dire. Ma bien sincère confiance va vous chercher par cet instinct qui sait reconnaître la volonté et l'habitude de donner une attention consciencieuse aux choses les plus insignifiantes et les plus légères, dès que l'on s'en est chargé. Elle vient aussi de la conviction qu'il n'est pas de foi plus ardente que la vôtre, qu'il n'est pas de cœur plus touché de Dieu et qui, par cela même, puisse mieux reconnaître ce qui vient de lui. La retraite, le recueillement où vous vivez viennent encore ajouter à la force de ces motifs. Ne savez-vous pas par vous-même combien s'aiment ceux qui aiment vraiment le bon Dieu? (1)

Dom Guéranger ne trouvait pas le loisir de répondre sur l'heure; Mme Swetchine reprenait la plume :

Je suis un peu inquiète de vous : l'exactitude habituelle a cet inconvénient de ne pouvoir se permettre un retard sans qu'on lui assigne une cause pénible. Il y a eu dimanche dernier quinze jours que je vous ai écrit, sans recevoir un mot de réponse. Vous pensez bien que ce n'est pas un reproche que je vous en fais... Ce que je redoute, c'est que vous ne soyez nullement coupable d'oubli et que votre volonté ne soit entrée pour rien dans votre silence. Je vous envoyais dans ce paquet une lettre autographe du comte Joseph de Maistre; et si cette lettre eût été mon seul envoi, depuis plusieurs jours je vous aurais interpellé sur son sort, mais j'y avais joint œuvre mienne, et je ne voulais pas que mon intérêt parût impatience d'auteur...

Je compte partir pour Vichy à la fin du mois prochain. Je tiendrais beaucoup à commencer par Solesmes; et il est probable que si vous ne venez pas avant la fin du mois, j'irai vous faire une petite visite. Ce n'est pas que cela me soit facile; mais de tous les voyages, c'est le seul qui me tente, et c'est bien le cas de céder à ce qui fait exception (2).

Le prieur s'excuse de son retard trop justifié : Mgr Bouvier était venu à Solesmes, et il avait fallu surseoir à tout autre souci.

Non, dit-il, je ne suis point malade, je vous l'aurais écrit; encore moins en voyage, mais fort exactement résidant à Solesmes, et si exactement que je ne vois aucune possibilité de vous aller trouver à Paris, d'ici longtemps peut-être (3).

Dom Guéranger applaudit au projet de Mme Swetchine, prétendant en dépit de Cassini que Solesmes est sur le chemin de Vichy et que les eaux en seront plus salutaires. Ce ne fut pourtant que vingt années plus tard et trois ans avant de mourir que Mme Swetchine accomplit son projet. A plusieurs reprises dans ses lettres, elle avait demandé qu'on priât pour qu'un calice s'éloignât de ses lèvres. Comme elle ne

(1) Lettre du 12 avril 1834.

(2) Lettre du 30 avril 1834.

(3) Lettre du 6 mai 1834.

disait pas quel était ce calice, ni l'amer breuvage qu'il contenait, dom Guéranger retenu par la discrétion n'interrogeait pas; il respectait le mystère de cette peine à laquelle il s'intéressait devant Dieu. Tout lui fut expliqué un peu plus tard. Après avoir permis au général Swetchine de séjourner en France, le tzar Nicolas se souvint en 1834 de cette auto-risation pour la retirer en haine de la foi catholique que Mme Swetchine avait embrassée. Un ukase rappela le général en Russie, lui interdisant le séjour de Moscou et de Saint-Pétersbourg et le confinant sévèrement dans un coin obscur. La cruelle mesure exilait Mme Swetchine de son unique patrie, l'Église catholique, épreuve pour elle d'autant plus dure qu'elle ne pouvait se méprendre sur le dessein de Nicolas : le tzar se vengeait de la courageuse conversion de cette grande chrétienne, en frappant son mari infirme qui n'avait pas comme elle la consolation de souffrir pour la foi. On obtint à grand-peine un sursis à la sentence impériale : Dieu écarta ensuite la douleur acceptée déjà et épargna la généreuse convertie. Dom Guéranger insistait vivement auprès d'elle pour obtenir qu'elle écrivit les mémoires de sa vie et de sa conversion : « Ce n'est qu'à la condition d'acquitter cette dette, lui disait-il, et de raconter les miséricordes de Dieu sur votre âme que vous chanterez son amour dans l'éternité. »

La vie conventuelle s'écoulait sans autres événements que les fêtes liturgiques venant en ponctuer la succession régulière. Dans ce rythme calme et doux, les moindres particularités forment saillie et donnent l'impression d'un incident. Le dimanche des Rameaux de l'année 1790 avait vu bénir des branches de laurier que l'ancienne communauté avait portées dans une dernière procession. La maison monastique avait été vendue plusieurs fois, visitée et pillée souvent; les petites branches de laurier avaient, même flétries, conservé leur bénédiction et, à raison de leur peu de valeur, échappé aux mille déprédations d'une église abandonnée. La liturgie sainte avait prononcé sur elles de solennelles formules qui à distance semblaient avoir été prophétiques : *Deus qui dispersa congregas, et congregata conservas*. Le mercredi des Cendres de l'année 1834, ces petites branches de laurier fournirent les cendres pour la cérémonie. A près d'un demi-siècle de distance, elles réunirent le passé au présent et témoignèrent de la fidélité de celui qui est la résurrection et la vie.

Le vendredi 2 mai vit une cérémonie plus solennelle et apporta un haut encouragement à la jeune communauté. Mgr Bouvier, après avoir fait dès le commencement de son épiscopat la part des occupations urgentes, vint à Solesmes pour conférer au P. Le Boucher l'ordination du sacerdoce. L'évêque fut reçu à la porte du monastère par le prieur et ses religieux. Dom Guéranger lui adressa la parole et, après avoir appelé l'hospitalité donnée par le monastère six siècles auparavant

à l'un de ses illustres prédécesseurs exilé de son siège, il dit à l'évêque combien sa présence était la bienvenue dans une maison qui ne faisait que naître et devait tant déjà à sa bienveillante affection. L'ordination eut lieu le lendemain. La cérémonie terminée, l'évêque prit la parole :

Les usages de l'Eglise veulent que les rits des ordinations s'accomplissent dans la ville épiscopale, disait-il, et s'il y a été dérogé aujourd'hui, c'est que j'ai voulu donner une preuve éclatante de mon estime pour la communauté de Solesmes et montrer d'une manière authentique toute la confiance que m'inspire cette œuvre naissante. Puissent mes efforts être secondés; puissent mes vœux être entendus, et l'on verra se former ici, avec le temps, une société précieuse à l'Eglise, digne de recueillir l'héritage de ces hommes dont le savoir et la piété ont tant illustré l'ordre de Saint-Benoît.

L'encouragement avait une grande opportunité; les petites méfiances, les jalousies étroites et mesquines, ennemies habituelles de tout ce qui les dépasse, n'avaient aucunement désarmé. Les postulants paraissaient, se présentaient, étaient accueillis, puis disparaissaient bientôt sans grossir la communauté. La première année révolue, lorsque revint la fête de la Translation, des cinq novices de 1833, quatre seulement y compris dom Guéranger entrèrent en retraite; bien plus le matin du 11 juillet 1834, l'un d'eux se retira. Trois firent des vœux d'un an. La petite communauté s'égrenait; de ces trois qui sont indispensables selon l'axiome du droit pour faire un chapitre, un se détacha encore dans la suite; finalement, des ouvriers de la première heure il ne resta auprès de dom Guéranger que le seul P. Fonteinne.

Dans cette pénurie d'hommes, le cumul des charges était forcé : le P. Fonteinne fut institué sous-prieur et cellérier. Malgré l'évident insuccès de cette première année que l'on avait commencée à cinq et que l'on finissait à trois, les lettres du prieur si délaissé ne laissent échapper ni un accent découragé, ni une velléité de renoncer à une œuvre mal née et non viable. Son invincible foi le soutint dans cette détresse.

Mais combien il fallait rabattre sans cesse des projets littéraires si étendus que l'on avait nourris d'abord! Dom Guéranger avait escompté d'avance des appuis qui lui faisaient défaut, une collaboration qui se dérobaient. Assez imprudemment, — mais la détresse d'argent est mauvaise conseillère, — il s'était engagé, nous l'avons vu, à fournir à un éditeur parisien la traduction des œuvres de saint Alphonse de Liguori en vingt volumes, à raison d'un volume par mois. L'œuvre n'était pas au-dessus des forces d'une communauté; elle dépassait absolument la capacité d'un homme seul, de santé fatiguée et de qui la vie était dévorée par le souci du spirituel et du temporel d'une maison à laquelle il devait

suffire. On ne tarda pas à constater l'inégalité de l'œuvre et de l'ouvrier; de là, invitations pressantes, reproches, contestations, échanges perpétuels de lettres qui retardaient encore le mouvement au lieu de l'accélérer; les plaidoyers entravaient la traduction. Le premier volume parut néanmoins vers la fin de juillet 1834; il portait une préface dite des éditeurs qui était, de fait, de la main de dom Guéranger. Il ne s'y bornait pas à marquer le rôle et la mission de saint Alphonse de Liguori dans les termes mêmes que devait quarante ans plus tard reproduire le bref de Pie IX lui reconnaissant le titre de docteur de l'Eglise; — c'eût été déjà un mérite réel à l'heure où l'œuvre de réaction accomplie depuis dans la théologie morale n'était encore que fort timidement commencée; — mais il avait eu l'ambition de dessiner à grands traits l'histoire et le développement de la théologie morale dans l'Eglise. Préludant à une théorie de progrès continu et de développement qui, malgré la faveur qu'elle a rencontrée, recèle néanmoins des côtés inquiétants et mal définis; ayant d'ailleurs sur le cœur ces thèses jansénistes qui de l'Eglise d'aujourd'hui en appellent sans cesse à l'Eglise d'autrefois, comme si au cours des âges il y avait eu en elle déchéance doctrinale, dom Guéranger, avec plus de résolution peut-être que de mesure, s'établit dans une thèse tout opposée: il sacrifie l'Eglise du passé à l'Eglise du présent.

Abondamment justifié lorsqu'il montre dans saint Alphonse de Liguori « l'homme marqué par la divine Providence pour exercer en son temps, sur toute l'Eglise de Dieu, une influence spéciale..., le docteur investi d'en haut d'un ministère dont le glorieux fruit sera la résurrection de beaucoup en Israël..., un anneau de plus à cette chaîne des Jean de la Croix, des Thérèse, des François-Xavier, des Philippe de Néri, chaîne merveilleuse au moyen de laquelle, depuis trois siècles, la terre s'est rapprochée du ciel (1) », il est beaucoup moins heureux, ajoutons qu'il est très contraire à la pensée qui a dominé toute sa vie, lorsqu'il dit de l'Eglise que dans ses premiers jours elle fut dure comme la Synagogue, qu'elle ignore les tendresses de la piété. Nous devons citer :

Si les premiers siècles ont laissé de nombreux témoignages pour établir, inébranlable à jamais, la foi des âges suivants en la présence réelle du Sauveur dans le mystère d'amour, pas une parole ne nous est restée de ces temps qui nous fasse penser que ces premiers chrétiens, nés seulement pour les bûchers, les chevalets et l'amphithéâtre, connussent ces entretiens mystérieux dont les saints des derniers temps ont savouré toutes les douceurs, dans le secret de la face du Seigneur (2).

(1) *Œuvres complètes du B. A.-M. de Liguori, traduites en français et mises en ordre par l'association religieuse établie à Solesmes sous la règle de saint Benoît (1834), préface, p. v, vi.*

(2) *Ibid.*, préface, p. x-x

L'onction serait donc un fruit qui mûrit lentement et que la main de Dieu réserve aux derniers jours!

A mesure que s'écoulent les jours passagers de la vie présente, à mesure que s'éclaircit ce nuage qui s'appelle le temps, le Christ confie à son Eglise de nouveaux secrets, il l'initie de jour en jour aux mystères de son cœur : *le Verbe fait chair* apparaît de plus en plus à des yeux mortels *plein de grâce comme de vérité*. Moins de voiles, on le sent, séparent les promesses des réalités : *ce n'est pas le ciel*, mais ce n'est plus la terre d'autrefois; et l'on peut dire de l'Eglise, mieux encore que de l'homme juste, que son sentier est semblable à la lumière sans cesse croissante jusqu'à ce qu'elle enfante le jour parfait (1).

Il n'est pas douteux que l'Eglise n'ait successivement adouci les sévérités de la pénitence primitive, ni qu'elle se soit maternellement adaptée aux conditions changeantes des sociétés. Mais il était peut-être excessif de supposer que jusqu'à saint Raymond de Pennafort ou à saint Alphonse de Liguori, l'Eglise n'avait pas eu conscience faute de temps des proportions exactes du devoir moral et chrétien. Dom Guéranger eût certainement reculé devant de telles conséquences. Et ici nous touchons du doigt le péril que l'on court à dessiner l'histoire du haut d'un axiome préconçu et d'un point de vue a priori. Ni la vie des individus ni la vie des peuples ne se prêtent à de telles constructions. C'a été la prétention d'une philosophie de ne voir dans l'histoire que le développement d'un théorème ou l'évolution jusqu'à pleine conscience d'un germe donné. Un amour secret de l'unité se plaît en nous à voir les choses ainsi ramassées dans un puissant raccourci qui nous aide à négliger le détail; mais ces audaces sont exposées à beaucoup de faillites. Les mouvements de l'histoire n'entrent pas dans des formules rigides et la réalité successive déborde de toutes parts les énoncés axiomatiques qui prétendent les contenir. Le fait, indocile, trahit la théorie, pendant que la théorie, jalouse, s'efforce de le ressaisir, le sollicite habilement et lui fait dire ce dont elle a le plus pressant besoin. Ainsi le préjugé doctrinal fausse et déforme tout ce qui le contredit; et cette loi d'évolution, ce développement continu où l'on croit avoir retrouvé le rythme des choses, implique facilement, si l'on n'y prend garde, l'inconscience des premiers siècles, l'état troublé et confus de la source apostolique, l'ignorance chez les martyrs de ce pour quoi ils donnaient leur vie.

Dom Guéranger était aussi éloigné que possible de ces dangereuses théories. C'était dans l'intelligence même de la tradition qu'il trouvait, lui, la raison du progrès, le moyen assuré de tout développement doctrinal. Mais il repoussait aussi de toute la vigueur de son baptême

(1) *Œuvres complètes du B. A.-M. de Liguori, traduites en français et mises en ordre par l'association religieuse établie à Solesmes sous la règle de saint Benoît (1834), préface, p. vii.*

des thèses jansénistes aujourd'hui fort oubliées, très en faveur encore de son temps; et peut-être ne sut-il pas résister, ayant à parler de saint Alphonse de Liguori dont la théologie était parfois qualifiée d'immorale, à la tentation de concevoir le développement de la doctrine pratique et de la piété sur un plan diamétralement opposé à la conception janséniste. L'histoire, selon l'hérésie, allait de la perfection à la déchéance; la préface de la traduction exigea que l'histoire allât de l'imperfection à la perfection. C'était plus voisin de la vérité, ce n'était pas la vérité. Cette préface fut très applaudie par quelques lecteurs qui l'appelèrent même un chef-d'œuvre d'érudition, de goût et de style. Mais bientôt dom Guéranger se vit trop heureux d'avoir échappé au lourd fardeau de l'édition désormais confiée à trois prêtres du diocèse de Paris, pour donner beaucoup d'importance à des éloges certainement exagérés.

Il commençait à respirer et sortait de l'extrême lassitude causée par le travail et les soucis, lorsque l'*Ami de la religion* trois mois plus tard signala avec une âpreté extrême les exagérations de la préface (1). « Et me voilà de nouveau commenté, réformé, tympanisé par l'intelligent M. Picot, écrivait dom Guéranger à Mme Swetchine. Chose charmante pour moi, si je n'étais père de famille (2). » Il laissa passer le petit orage, ayant d'ailleurs trouvé, jusque dans les excès d'une critique amère, l'occasion de limiter plus sagement sa pensée; et, trop satisfait de sa liberté reconquise, ne mit aucune passion à défendre une œuvre qui n'était plus sienne, une préface dont il ne parlait ensuite qu'avec un sourire de désintéressement.

Après les défections que nous avons dites, la communauté monastique s'accrut bientôt de vocations nouvelles dont la plus précieuse comme la plus durable fut celle d'un curé du petit village de Tassé, M. Julien Segrétain, âme simple et humble, vertueuse et dévouée, qui devait être après une courte éclipse l'appui et le bras droit de son abbé. La réputation de dom Guéranger s'étendait; ce jeune prieur, moine improvisé, sans formation antérieure, sans noviciat, ne laissait pas que d'intriguer un peu aux environs. Est-il interdit de penser qu'il y avait tout à la fois un grand sentiment de fraternité affectueuse et une pointe légère de curiosité dans la requête qui lui fut adressée vers cette époque, en l'absence de l'abbé, par les religieux d'une abbaye voisine? Les signataires de la lettre, après avoir offert leurs félicitations au prieur et au monastère nouveau, demandaient le sens pratique qu'il convenait de donner à divers passages de la règle de saint Benoît, relatifs soit à l'heure du lever de nuit, soit à la date où commence le carême monastique; et, dans un sentiment de grande bienveillance, faisaient ensuite porter leur enquête sur l'observance adoptée à Solesmes. Le prieur répondit,

(1) *L'Ami de la religion*, 4 octobre 1834, n° 2320, t. LXXX, p. 433.

(2) Lettre du 23 octobre 1834.

et sa lettre fut grandement goûtée. Elle était empreinte de déférence et de mesure et donnait la pensée de la tradition monastique sur les points controversés. Les solutions parurent même si sages et si conformes à l'esprit de saint Benoît qu'elles furent recueillies dans l'archive du monastère.

L'heure n'était-elle pas venue pour la petite fondation de solliciter auprès du saint-siège une approbation solennelle qui la conduisit à l'état adulte? Dom Guéranger ne s'y sentait pas porté; il avait trop conscience de ce qui manquait encore à son œuvre pour demander si tôt au souverain pontife une si solennelle consécration. Mme Swetchine voyait la question sous un angle un peu différent; elle se persuadait non sans motif que les catholiques ne commenceraient à s'intéresser un peu à l'œuvre de Solesmes qu'à dater du jour où la parole pontificale l'aurait encouragée et en quelque sorte absoute de ce reste de mennaisianisme dont, en certaine région, on la prétendait infectée. De Francfort où elle s'était arrêtée en chemin vers Saint-Petersbourg, Mme Swetchine insistait encore :

Ne croyez pas que mes tribulations m'aient fait oublier Solesmes. De toutes les phases de mes incertitudes et de mes craintes, de tous les points de mon voyage, je l'ai rappelé à l'intérêt de tout ce qui me conserve un bienveillant souvenir. Avant de quitter Francfort, j'en aurai parlé dix fois à des personnes que j'espère y intéresser particulièrement. Je ne veux pas oublier de vous dire que la chose la plus importante pour le progrès de Solesmes serait de pouvoir se prévaloir de quelque approbation ou encouragement donné par le souverain pontife. On a répandu, même à Paris, que le pape voyait avec défiance cette renaissance des bénédictins en France, que vous n'êtes en rapport avec aucune des maisons de votre ordre, etc... Rien ne doit troubler dans cette malveillance et ces présomptions; mais ce passé qui se mêle au nom de M. de la Mennais offre bien aussi sa part de difficultés. Il faut les vaincre toutes en un seul fait : un acte quelconque de Rome s'intéressant à ce que vous faites (1).

La sainte et noble femme avait puisé dans ses relations avec le comte de Maistre une grande fermeté de pensée; mais elle ne perdit jamais de vue le dessein de grouper ensemble et d'associer intimement, malgré des divergences de caractère peut-être inconciliables, des hommes qu'elle unissait sans peine dans sa large et presque maternelle affection. Dom Guéranger lui avait livré le secret du peu de sympathie qu'il éprouvait pour l'abbé Lacordaire. Mme Swetchine lui répondait :

Laissez-moi à présent vous demander une preuve d'amitié. J'ai une idée confuse que vous n'aimez pas M. Lacordaire; je crois que vous me l'avez dit. Eh bien! moi qui l'aime tendrement, je viens vous demander au nom de votre affection, au nom de celle que je vous ai vouée, au nom de ma profonde dou-

(1) Lettre du 28 août 1834.

leur et de cette cruelle séparation, de rendre bienveillantes vos dispositions pour lui. Etre à la fois les amis d'une même amie, c'est presque se trouver frères. Vous vous ressemblez peu ou point; vous avez dû facilement vous choquer ou vous déplaire; mais, croyez-m'en, c'est parce que vous ne vous connaissez pas, et l'effort que vous aurez fait pour moi, plus tard, tous deux vous en recueillerez personnellement le fruit. Je ne vous demande pas d'autre démarche que de me dire qu'*intérieurement* vous avez modifié une impression qu'on est toujours aise d'avoir vaincue; car l'indifférence même est trop loin de la charité pour ne pas opprimer un cœur chrétien (1).

Ah! l'admirable femme! comme elle entendait bien, avec les lois de la charité, les conditions du labeur chrétien qui ne s'accomplit heureusement que lorsque les ouvriers s'emploient dans l'union de leur âme et de leur effort, *humero uno et anima una!* Comme elle pressentait tout le détriement qui naîtrait pour l'Eglise de ces divergences premières, qui peu à peu rongent l'entente et s'achèvent dans l'hostilité! Qui pourrait dire ce qu'aurait été le dix-neuvième siècle et quel héritage il eût légué au vingtième, si le mot d'ordre de la charité et de l'entente à tout prix, sauf les droits de la vérité, avait été entendu et accepté de tous? Voici ce que répondit dom Guéranger :

Je n'ai eu besoin que de lire les lignes si belles et si chrétiennes que vous m'adressez au sujet de M. Lacordaire pour me trouver dans les dispositions mêmes que vous désirez de moi. Cela m'a été d'autant plus facile qu'il n'y avait dans mon cœur aucune antipathie, mais seulement cette sorte de répulsion que l'on éprouve en face d'un homme dont l'esprit, le cœur, l'organisation le font totalement différer de nous. Habitué à livrer nettement mon impression dans la causerie intime, j'aurai, ce qui m'arrive trop souvent, dit par abandon plus que je ne voulais; et vous aurez pris cela pour de l'antipathie. Voici donc ma profession de foi *avant votre lettre*; j'ajouterai celle *depuis votre lettre*. Je regardais M. Lacordaire comme un esprit brillant, une âme généreuse, un prêtre plein de l'esprit apostolique, et je l'admirais tel, malgré les ombres qui sont de nécessité dans toute forme humaine. Depuis, ayant songé à la source de ses convictions, à la noblesse de ses vues, à la parfaite dignité du prêtre en lui, aux œuvres de salut que Dieu produira par son ministère, je l'aime, je l'aime *intérieurement*. Il ne sera jamais pour moi l'homme dans l'âme de qui je verserai mon âme; mais désormais je prendrai une part de frère à tout ce qu'il fera, j'unirai en lui l'estime qu'on doit à un noble instrument de Dieu et l'admiration que mérite une très riche nature; en un mot, je veux qu'il ne me soit plus étranger. Et cette évolution intérieure, je la sens assez réfléchie pour ne pas la croire une pure complaisance, et assez libre pour pouvoir vous l'offrir au nom de l'amitié. Demandez-moi toujours des choses de ce genre : il y a mérite et bonheur à les accorder.

(1) Lettre du 28 août 1834. Comte DE FALLOUX, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 400.

Au sujet des négociations auprès de Rome, dom Guéranger témoignait moins de déférence à son amie.

Nous n'avons pas, disait-il, et nous ne pouvons avoir d'approbation de Rome sans l'avoir sollicitée, et nous ne pouvons canoniquement la solliciter qu'après plusieurs années d'expérience qui nous donneront des garanties de solidité. Jusque-là l'évêque diocésain nous suffit. Pour que Rome nous approuve, il faut qu'il y ait matière à approbation. On ne cueille pas un fruit quand il est vert encore, à plus forte raison quand il commence à peine à se montrer... Dans deux ans peut-être serons-nous assez constitués pour nous diriger vers la chaire de saint Pierre.

Et comme Mme Swetchine avait semblé se faire l'écho de critiques qui reprochaient avec amertume au jeune monastère de se tenir isolé des autres congrégations bénédictines, dom Guéranger n'a pas trop de peine à se justifier.

Quant à notre isolement des bénédictins étrangers, ajoute-t-il, les savants observateurs de ce fait ignorent que les bénédictins de Saint-Maur, auxquels nous voulons succéder et dont nous avons pris les règles, ont été toujours complètement étrangers aux bénédictins de Rome, du Mont-Cassin, de Suisse, d'Allemagne, etc. L'ordre de Saint-Benoît n'est pas, comme la compagnie de Jésus, une corporation unique sous un général. En Italie même, il n'y a pas moins de cinq congrégations bénédictines différentes sous cinq généraux différents. En France, Saint-Maur n'était pas Saint-Vanne, ni Cluny n'était Saint-Waast d'Arras. Il faudrait se donner la peine de savoir un peu d'histoire avant de faire de si hautes et si importantes remarques. Du reste nous avons et nous aurons, en grandissant, des rapports suivis avec différentes maisons de notre ordre (1).

Et dom Guéranger rappelait les affectueuses relations qui l'unissaient à Ensiedeln, au Mont-Cassin, à Saint-Paul de Rome, mais sans aucun lien fédératif dont l'idée, alors même qu'elle lui eût jamais souri, eût été pour sa maison naissante singulièrement prématurée.

Pour le moment et à cette heure où les éléments personnels d'un vrai monastère se cherchaient encore, et qu'une réelle cohésion n'avait pas groupé les âmes en une communauté, le prieur de Solesmes ne consentait à réclamer que la bienveillance de son évêque. Elle ne lui fit pas défaut. Un auteur classique a parlé d'infirmités communes aux grandes cités et aux petites villes, *vitiū magnis parvisque civitatibus commune* : c'est la méconnaissance du bien et l'envie, *ignorantiam recti et invidiam*. L'humanité ne s'est point depuis Tacite totalement transformée. Le petit montier était très décrié au loin, jaloué de près. Le bien s'accomplirait avec trop de joie, s'il n'était traversé par les chétives

(1) Lettre du 23 octobre 1834.

passions qui s'efforcent de décourager l'ouvrier. L'opposition la plus fatigante n'est pas celle des méchants. Et pour défendre ce petit commencement de vie monastique et en favoriser l'éclosion, ce fut à l'origine de Solesmes un bienfait signalé que la protection résolue de Mgr Bouvier, les visites rendues au monastère, les actes épiscopaux qui témoignaient de son affection. Une lettre du 27 novembre eut pour dessein et pour effet d'imposer silence aux imputations tenaces de mennaisianisme et d'orthodoxie douteuse. Insérée dans plusieurs journaux religieux, la lettre de Mgr Bouvier fit faire un peu de silence; *l'Ami de la religion* publia le 20 décembre (1) une notice presque affectueuse sur le prieuré de Solesmes : M. Picot déclarait poser les armes.

Ce fut au cours de cette trêve que le jeune prieur, reconnaissant envers la sainte Vierge de la grâce de lumière qu'il en avait reçue onze ans auparavant, bénit solennellement aux premières vêpres de la Conception de Notre-Dame la statue de la Madone, située à l'extrémité de la grande charmille. Il y eut procession et consécration à Marie immaculée, prononcée par le prieur en son nom et au nom des siens. L'iniquité des hommes et l'inclémence des temps ont suspendu la procession; la consécration se renouvelle chaque année à cette même date, telle qu'elle fut célébrée par dom Guéranger, vingt ans avant la proclamation du privilège de l'Immaculée. Les moines de Solesmes prirent dès lors la filiale coutume d'aller après les vêpres saluer la Madone en égrenant leur chapelet. Quand Dieu voudra, ils la reprendront.

L'année 1835, malgré de douloureuses surprises, vit se développer un peu les humbles commencements du prieuré. Mgr Bouvier accueillait avec faveur les vocations qui s'offraient pour Solesmes. Mais il est d'expérience que les désirs de vie religieuse même les plus ardents ne produisent sûrement leur fruit, s'ils ne rencontrent des conditions définies qu'il est malaisé de réaliser dans un monastère tout jeune : une parfaite régularité de l'ensemble, une société novitiale antérieure, accueillante, fortifiante. Il était une de ces vocations que le prieur avait beaucoup convoitée. Nous connaissons déjà le nom de M. l'abbé Morin, vicaire de la cathédrale du Mans, ami intime de dom Guéranger. Il s'était attaché de cœur à l'œuvre naissante. Son intelligence, sa piété, le charme de son caractère et ses relations eussent été pour le prieur de Solesmes un appui et une consolation souvent bien opportune. En la fête de saint Maur le 15 janvier, M. Morin s'était résolu à entrer; Mgr Bouvier avait donné son aveu, mais n'avait consenti à s'en dessaisir qu'avec une réserve. Durant quelques mois encore, M. Morin se devait à un ministère où il ne pouvait sur l'heure être remplacé dignement. Il commença néanmoins son noviciat dès le 12 février et retourna

(1) N° 2353, t. LXXXII, p. 337 et suiv.

à son poste, avec l'espoir de lui dire un adieu définitif après l'époque habituelle des premières communions. Au cours de ce délai que lui avait imposé Mgr Bouvier, il se considérait comme novice et traitait en cette qualité avec son prieur. Il songeait au retour, lorsque Dieu l'appela soudainement à lui. Il mourut au Mans, victime de son zèle, le 18 mai 1835. Dom Guéranger garda un souvenir fidèle et attendri de cet ami, de ce frère d'armes qui lui avait été montré seulement.

La Normandie lui avait amené M. Osouf, d'une famille patriarcale qui a donné à l'Eglise des prêtres, des religieux, des prélats. MM. Bossé et Hiron étaient venus dès 1834; ils se désistèrent tous deux après des péripéties diverses et retournèrent au clergé du Mans. Un jeune clerc du diocèse d'Angers, M. Jean Gourbeillon, était venu aussi frapper à la porte du monastère. A peine accueilli, il fut retiré violemment par l'autorité de son père, retourna au séminaire d'Angers où il attendit sa majorité, puis revint. Un peu auparavant, la recommandation de M. Chartier, curé de la cathédrale de Clermont, avait accrédité à Solesmes un jeune homme qui venait y achever l'œuvre de sa conversion et songeait dès lors à la vie monastique. Né à Brunswick, d'un ancien conservateur des forêts duciales, M. Charles Brandès s'était d'abord proposé d'abjurer à Rome même le luthéranisme; il déféra à de sages conseils et vint à Solesmes, muni d'une lettre de Lacordaire. Il y fut accueilli avec bonté par dom Guéranger qui reçut son abjuration le 25 mars 1835. Le lendemain, il entra au noviciat. Nous ne parlons pas de bien d'autres postulants qui ne firent au monastère qu'un très rapide séjour, — étoiles filantes qui n'apparaissent un instant que pour disparaître aussitôt sans laisser de trace ni de souvenir.

L'ukase qui l'avait menacée une fois rapporté, Mme Swetchine était rentrée en France, très souffrante. Au milieu même de sa réclusion et de ses douleurs, sa pensée se reportait sur Solesmes. Elle avait recueilli un juif converti, professeur d'hébreu, qui semblait avoir quelque velléité de vie religieuse. N'était-ce pas une indication? Le protégé de Mme Swetchine n'était-il pas tout désigné pour venir, comme le disait plaisamment dom Guéranger, semer un peu d'hébreu sur les guérets de Solesmes? L'espoir de Mme Swetchine fut déçu; quelques mois suffirent à montrer que cette vocation n'avait pas d'avenir. Il est rare que la conversion tardive, même parfaitement sincère, corrige la fougue naturelle et l'imagination désordonnée. Ce n'est qu'à la longue dans des trempes de cette nature que la foi devient souveraine; et la noble convertie qui n'avait rien gardé, elle, de sa vie d'autrefois, était amenée à redire de son protégé le mot de Mme de Sévigné : « Rien n'est si aisé que d'être catholique : c'est être chrétien qui est difficile ».

Un instant, on put espérer que les projets d'approbation romaine, caressés par Mme Swetchine, écartés par dom Guéranger, aboutiraient

quand même. Mgr Bouvier avait pris en main la cause de Solesmes et voulait saisir Rome d'une demande en approbation de l'œuvre et de ses constitutions. En rapportant à sa vénérable amie ces négociations qu'elle avait elle-même conseillées autrefois, dom Guéranger ne dissimulait pas qu'il les trouvait prématurées :

Nous sommes encore bien nouveaux, disait-il, pour être pesés dans une telle balance; mais une telle ouverture s'est trouvée que j'aurais craint de manquer à la Providence si je n'en eusse profité (1).

Voici ce qui s'était passé. Vers la fin de 1834, M. Desgenettes s'était trouvé en relations intimes avec le patriarche de Jérusalem, Mgr Foscolo, qui jouissait à Rome d'un grand crédit. Il fut parlé de Solesmes et de dom Guéranger. Le prélat indiqua une marche à suivre pour obtenir l'approbation; avant toute chose, il convenait que l'évêque la sollicitât lui-même. Mgr Bouvier hésita un instant devant la situation si précaire d'un monastère qui n'était pas assuré du pain de chaque jour; mais l'opportunité était grande; il se laissa déterminer et entra en relations avec le patriarche de Jérusalem. Nous ne saurions rapporter le détail d'une négociation qui n'eut point tout le succès qu'en avait espéré le curé de Notre-Dame-des-Victoires. La congrégation des évêques et réguliers que le souverain pontife avait saisie, fidèle aux usages consacrés, se borna à louer le dessein de la petite société monastique et à lui donner de précieux encouragements. Ce fut la matière d'une lettre que le cardinal Sala, préfet de la sacrée congrégation, adressa le 18 septembre 1835 à Mgr Bouvier. Il ne semble pas que dom Guéranger ait été fort ému de cette réponse dilatoire à une question qu'il avait estimée inopportune. Son anxiété était sollicitée ailleurs.

(1) Lettre du 6 septembre 1835.

CHAPITRE V

UN ESSAI DE RÉVOLUTION MONASTIQUE A SOLESMES

(1836)

L'échéance du 1^{er} janvier 1836 aurait pu amener un peu de terreur. Aux termes de l'accord conclu en 1833 avec les anciens propriétaires, le bail de trois ans qui allait expirer devait se convertir en une acquisition ferme du prieuré, moyennant une somme de trente-six mille francs, en trois versements. C'était donc douze mille francs à trouver, une fortune! La confiance de dom Guéranger ne s'alarmait pas de ces trois menaçants zéros; les amis de Solesmes s'employèrent pour aider la pauvreté du monastère. Parmi ces bienfaiteurs dont la générosité ou l'amitié courageuse prépara aux moines une retraite assurée, nous trouvons avec une filiale émotion le nom d'un grand vicaire du diocèse d'Angers, M. l'abbé Régnier, depuis évêque d'Angoulême, archevêque de Cambrai et cardinal. Néanmoins, ce ne fut qu'avec lenteur et une apparente parcimonie que Dieu mesura les ressources nécessaires pour assurer le lendemain. Si la richesse faisait défaut, les âmes du moins affluaient déjà comme à un centre de doctrine et de vie.

Deux émigrés polonais, Jérôme Kassiewicz et Pierre Semenenko, qui devaient ensuite fonder la congrégation des résurrectionnistes toute dévouée au relèvement de la Pologne, mûrissaient leur projet à Solesmes, lorsqu'ils s'y rencontrèrent en octobre 1835 avec le comte Charles de Montalembert, un ardent défenseur de ces deux causes qu'il regardait comme sacrées : la cause de la liberté et celle de la Pologne. La publication retentissante du livre *Paroles d'un croyant*, l'encyclique *Singulari vos* du 15 juillet 1834, les conseils affectueux et pressants de Mme Swetchine avaient enfin dénoué les liens qui l'unissaient encore à Lamennais. Sur la fin de 1834, il avait adressé spontanément au cardinal Pacea une lettre de soumission. Il voulait être, il était catholique avant tout; mais son âme demeurait navrée de la séparation et de l'éloi-

gnement auxquels il s'était condamné. Lamennais l'appelait à la Chênaie; Montalembert se refusait à une démarche qui eût rendu suspecte la sincérité de sa soumission. Il se ressouvint de dom Guéranger; peut-être Mme Swetchine l'encouragea-t-elle à demander à Solesmes avec un peu de solitude le repos si nécessaire à son âme meurtrie. Il cherchait alors une diversion intérieure et l'oublia dans un travail d'histoire religieuse. Avant de venir au prieuré, il fit parvenir à dom Guéranger quelques lignes où se lisent ensemble et son désir et sa discrétion un peu inquiète :

Monsieur l'abbé, il se pourrait que dans dix ou quinze jours, j'eusse devant moi la liberté de cinq ou six semaines que je désire consacrer au travail... Me serait-il possible d'aller jouir de cette liberté dans votre solitude? Avez-vous une chambre pour moi? Me permettez-vous de partager votre table frugale? Enfin pourrai-je goûter chez vous, sans vous gêner, la solitude que je cherche (1)?

La réponse de dom Guéranger fut ce qu'on pense bien : il avait eu le loisir déjà de reconnaître au cœur de Montalembert tant d'ardeur généreuse et dévouée.

Monsieur le comte, lui écrivait-il le 28 août, non seulement vous ne me gênez en rien, mais vous m'arrangerez beaucoup en réalisant votre aimable projet de venir passer six semaines dans notre solitude. Je fais des vœux bien sincères pour que les obstacles... soient levés par la Providence et me borne à vous prier de m'écrire en deux mots, sitôt que vous le pourrez, le jour de votre arrivée. Croyez encore une fois que vous ne nous causerez aucun embarras et soyez le bienvenu à l'ombre de notre petit cloître sous lequel votre nom a été prononcé déjà plus d'une fois.

Des chagrins de famille et la nécessité d'un voyage en Angleterre reculèrent jusqu'au commencement d'octobre la visite si désirée. Le pèlerin vint : on lui fit l'accueil le plus fraternel. Il entra à Solesmes, adopta pour sienne la vie des moines, se plia à leur règle, prit part à leurs récréations avec la cordialité la plus affectueuse et la plus aisée. Il écrivait à Rio :

Voici le cinquième jour que je suis dans cette solitude, et vraiment je m'en trouve à merveille. Je me lève à quatre heures (aie honte de ta paresse en lisant ceci) et vais aussitôt au chœur assister au chant de matines et de laudes, qui dure depuis quatre heures et demie jusqu'à six heures, puis je rentre chez moi et déjeune. A sept heures, prime, pendant une demi-heure; je n'y vais que rarement; puis lecture ou travail jusqu'à neuf heures. Alors tierce, la grand'messe et sexte jusqu'à dix heures; — deux heures de travail jusqu'au dîner, à midi. Ce dîner est plus que frugal : on fait maigre quatre fois la semaine, et on n'a jamais que juste ce qu'il faut pour calmer la faim. Il n'y a ni nappes, ni argen-

(1) Lettre du 25 août 1835.

terie; on mange avec des couverts de fer. Après dîner, on va au chœur chanter le *Miserere* pour demander pardon à Dieu d'avoir tant mangé, puis on a une heure de récréation. De deux à quatre, travail, lecture des journaux ou promenade si je voulais; à quatre heures, vêpres, puis travail jusqu'au souper qui a lieu à sept heures. A huit heures et demie, complies et prière jusqu'à neuf heures un quart : alors chacun rentre chez soi jusqu'aux matines du lendemain. Tous les jours se ressemblent. Je n'aurais jamais cru m'habituer ainsi; mais cela me réussit parfaitement; et je compte rester ici le plus longtemps possible, jusqu'à Noël, si je ne vais pas en Angleterre (1).

Montalembert n'a point ajouté, dans cette description datée des premiers jours, qu'il s'entraîna à partager les travaux des moines et se conforma à tout ce qu'il pouvait adopter des éléments extérieurs de leur vie. On a conservé à Solesmes le souvenir de sa fidélité à suivre les mouvements du chœur, en particulier au *Gloria Patri* qui termine les psaumes. L'inclination profonde que prescrit à ce moment le cérémonial monastique était ponctuellement accomplie et amenait en avant sur son front les boucles de son abondante chevelure blonde, qu'un geste de ses deux mains, toujours le même, ramenait ensuite. C'est pour écrire la vie de sa chère sainte, sainte Elisabeth de Hongrie, qu'il avait recherché la solitude de Solesmes. Les entretiens du prieur le charmaient.

C'est un homme très instruit, disait-il au premier abord, et dont la conversation apprend une foule de choses. Je vais devenir d'une force étonnante en théologie, liturgie, antiquités ecclésiastiques, etc. (2).

Il y puisa l'amour du travail suivi qui donna naissance plus tard aux études sur les moines d'Occident.

Le séjour à Solesmes, qui selon les projets de Montalembert devait être de cinq ou six semaines, se prolongea durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1835. Quelques jours seulement avant Noël, des obligations impérieuses le ramenèrent à Paris; mais les deux âmes avaient noué ensemble le lien d'une si étroite intimité que leur séparation fut douloureuse.

C'est un dur réveil que celui qu'on fait après un si beau rêve, écrivait dom Guéranger à son ami. Trois mois presque entiers se sont écoulés durant ce rêve, et jamais aussi longue époque de ma vie n'a été remplie par une sympathie si entière et si vive du cœur, de l'esprit et même de la vie extérieure. J'en garde au fond de mon âme pour toujours le souvenir si doux et si profond, mais triste, encore qu'il soit tempéré par l'espérance de vous voir revenir... Je conserve comme un dépôt sacré les prémices que vous m'avez données d'une amitié que

(1) Lettre du 12 octobre 1835. R. P. LECANCET. *Montalembert*, t. 1^{er}, chap. XVIII, p. 458-459.

(2) *Ibid.*

Dieu certainement a voulue. Allez et venez par ce monde, si vous le voulez; mais sachez toujours que mon âme ne vous perdra jamais de vue un instant.

Aux encouragements se mêlaient des avis relatifs à la vie de sainte Elisabeth et de souriantes allusions aux détails de la vie si jeune et si naïve qu'ils avaient menée ensemble.

Je vous quitte, on sonne le dîner. Vos chats n'y paraissent plus depuis votre départ. Le gros Minet surtout est inconsolable, il rôde sans cesse autour de votre chambre; la porte ouverte, il court s'étendre sur votre fauteuil auprès de la cheminée froide et déserte. Mouffetard paraît moins occupé de votre souvenir; cependant, aussi bien que le gros Minet, il s'abstient de paraître au réfectoire... Ceci vous prouvera du moins que vous ne sauriez être plus universellement regretté. Adieu, je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur (1).

Au milieu de ces entretiens et dans le charme de ces relations, dom Guéranger reçut d'un catholique de Mâcon des offres qui le firent tressaillir. Ce qui restait de la vénérable abbaye de Cluny allait être adjugé en vente publique. L'église du monastère avait été détruite; la grande propriété monastique, saccagée; mais l'abbaye elle-même un instant convertie en collège restait entière. Le collège n'avait pu se soutenir, et la maison de saint Hugues et de saint Odilon, cloître et jardins attenants à l'abbaye, tout cela était mis à prix. On en demandait deux cent mille francs. Le prieur de Solesmes prit dix jours pour réfléchir à cette proposition. Cluny, ce sanctuaire et cette gloire monastique, serait-il effacé de la terre? N'y avait-il aucun moyen de soustraire cette sainte retraite à la dévastation? Dom Guéranger répondait avec tristesse :

Nous ne pouvons songer à Cluny. Nous resterons à Solesmes dans notre petitesse. Nous avons tant de peine à recueillir les trente-six mille francs que coûte Solesmes; comment trouver deux cent mille francs pour Cluny (2)?

Elle approchait en effet l'échéance trop prévue du 1^{er} janvier 1836. Acquérir à titre ferme la propriété du prieuré était pour dom Guéranger une condition de l'approbation apostolique, en même temps qu'une nécessité de situation. Le dilemme pratique s'imposait : acheter aux termes du contrat de 1833 en versant la somme convenue, ou s'en aller planter sa tente ailleurs et renoncer au bénéfice des coûteuses améliorations apportées à la maison. Mais aussi où trouver les trente-six mille francs exigés par les propriétaires? On recourut aux emprunts. M. Verger, de Nantes, consentit un prêt de douze mille francs. Le P. Le Boucher s'en fut à Vaugirard négocier auprès de dom Groult d'Acy, l'ex-bénédictin à qui était échue une part de la fortune des mauristes, un emprunt

(1) Lettre du 24 décembre 1835.

(2) Lettre du 22 novembre 1835.

de même importance. Il y eut bien des hésitations, des pourparlers, des demandes de garanties, bien des soupirs, avant de se dessaisir à titre de prêt d'une part de cette fortune qui après tout n'était qu'un dépôt. Finalement, le consentement fut donné; bien plus, dans le cours de l'année, l'ex-mauriste ajouta au premier un nouveau prêt de six mille francs. Nous n'entrons dans le détail de ces négociations et de ces chiffres que pour constater une fois de plus que le prieuré fut réellement acquis et payé. A voir l'inconsciente tranquillité de la mainmise du pouvoir sur ces biens religieux, on pourrait songer qu'il n'y avait là qu'une propriété nominale. Il n'est pas sans intérêt peut-être de constater qu'elle était réelle, acquise à titre onéreux, contre un versement régulièrement accompli, conformément aux lois françaises qui régissaient et qui régissent encore la matière de la vente et de l'achat.

Néanmoins, toutes additions faites, il manquait six mille francs. Le prêt dernier fut consenti par M. de Montalembert. Le noble comte n'avait alors que peu de fortune personnelle, ce qui doublait la générosité de son acte. Il y mit le comble dans la suite en abandonnant à Solesmes la somme qu'il avait avancée, sans autre condition que deux messes à perpétuité pour le repos de son âme et de l'âme des siens. C'est par ce procédé que fut faite l'acquisition du prieuré. La difficulté financière était ainsi immédiatement levée par l'expédient de l'emprunt; elle était reculée, non résolue.

L'année nouvelle, qui réservait à dom Guéranger de dures épreuves, sembla tout d'abord sourire à ses efforts. Une lettre de M. de Montalembert vint le saluer dès les premiers jours de janvier.

Je suis honteux, mon cher ami, disait la lettre, de ne pas vous avoir écrit plus tôt.

La lettre fut interrompue, puis reprise :

Mon excellent ami, bien m'en a pris de mon retard puisqu'il me fournit l'occasion de vous communiquer une conversation importante que j'ai eue avec M. Guizot, hier, sur votre compte. A peine étais-je entré dans son cabinet qu'il me dit : « Ah! je sais que vous arrivez de Solesmes, et j'attendais votre retour pour vous communiquer un projet que j'ai conçu en faveur de cette maison. Voici : je suis décidé à faire continuer le *Gallia Christiana*; j'aimerais mieux confier ce travail à des bénédictins qu'à d'autres; vos amis voudront-ils s'en charger? »

J'ai été, comme vous le pensez bien, assez embarrassé par cette interpellation. Je n'ai voulu répondre ni oui ni non; j'ai dit que je consulterais, mais que je craignais bien qu'un travail qui exigerait des voyages nombreux ne fût pas d'accord avec votre vie sédentaire. J'ai vu que M. Guizot était assez surpris et presque peiné de ce que son plan ne me paraissait pas immédiatement exécutable par vous. Je lui ai dit que je vous en ferais part, et que, comme

vous étiez avant tout un homme de conscience, si vous l'acceptiez, son exécution fidèle et exacte serait garantie (1).

M. Guizot s'était enquis avec bienveillance du personnel, des ressources du monastère, et Montalembert avait en matière si délicate répondu avec prudence. Le ministre parlait avec intérêt de Solesmes qu'il supposait beaucoup plus important qu'il n'était en réalité.

Je n'ai pas besoin, mon cher ami, poursuivait Montalembert, de vous dire l'extrême importance de tout ceci pour votre avenir. Si vous êtes chargé par le Gouvernement d'un travail aussi considérable que la refonte du *Gallia Christiana*, il en résulte pour vous une sorte de reconnaissance officielle par l'Etat... Je conçois parfaitement les difficultés, à cause surtout du manque de sujets, qui m'a toujours paru, comme je vous l'ai dit souvent, la grande faiblesse de Solesmes. Vous êtes seul. Pourtant, il serait déplorable de laisser échapper une occasion si propice de prendre situation, gouvernementalement, politiquement, scientifiquement. Réfléchissez à tout cela, mon bon ami, et écrivez-moi ce que je dois dire à M. Guizot en attendant votre arrivée (2).

Dom Guéranger se proposait d'aller à Paris pour l'impression de son livre, *les Origines catholiques*, et le dessein de Montalembert était de présenter son ami à M. Guizot. Dans le but d'aider à Solesmes, Montalembert avait aussi sollicité de l'abbé Lacordaire un sermon de charité en faveur des bénédictins. Lacordaire n'accueillit pas ce projet. Sa situation était très contestée; une cabale s'était élevée contre lui afin de lui interdire après 1835 la chaire de Notre-Dame. M. Foisset nous semble avoir décrit fort exactement l'état des esprits :

Le vieux clergé ne pouvait se faire à cette prédication sans exemple, à cette façon insolite et presque laïque de traiter de la religion dans la chaire sacerdotale... On accusait Lacordaire de parler des choses de la religion dans un esprit *trop moderne*... La jalousie, l'esprit de rivalité, mais surtout, surtout l'esprit de parti (je sais ce que je dis) eurent grandement part à ce concert de clameurs et de blâmes (3).

Quoi qu'il en soit, cette levée de boucliers contre l'abbé Lacordaire l'obligeait à une extrême prudence, et il ne crut pas pouvoir donner aux bénédictins l'appui de sa parole. Malheureux de ce côté, Montalembert éprouvait encore d'autres ennuis plus personnels. Le journal où il avait voulu faire paraître son introduction à la vie de sainte Elisabeth semblait se dérober. « La pauvre chère sainte, disait-il avec tristesse, je n'ai guère le temps de lui donner une seule pensée au milieu de ce tourbillon. » Du moins s'employait-il pour Solesmes : « Je remettrai

(1) Janvier 1836.

(2) *Ibid.*

(3) FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. I^{er}, chap. VIII, p. 356.

au P. Le Boucher, après-demain, les six mille francs, et il vous les fera parvenir avec les douze mille de dom Groult par la diligence (1). »

Montalembert achevait ainsi :

Je n'ai pas le temps de vous parler de mon intérieur qui est toujours fort triste et fort sombre. Votre bonne et tendre lettre m'a fait à la fois du bien et du plaisir. Croyez bien que je regarde votre amitié comme un bienfait d'en haut d'autant plus précieux que je pouvais moins y compter. Je me flatte toujours qu'elle ne sera pas stérile. Bien souvent je me reporte à Solesmes, et je me retrouve assis à vos côtés, au réfectoire et au chœur. Combien j'ai pensé à vous en lisant ces admirables offices de la semaine de Noël ! Non, jamais rien ne fut si beau. Cette communauté de prière et d'admiration pour la liturgie sera toujours entre nous un lien intime, sacré et spécial, à côté de tant d'autres (2).

La réponse ne se fit pas attendre.

Je me chargerais volontiers, écrivait le prieur de Solesmes, du travail nécessaire pour continuer le *Gallia Christiana*, avec espoir de terminer cet ouvrage en la manière qu'il peut l'être, aujourd'hui que tant d'archives ont péri, que tant d'évêchés ont été supprimés, que tant d'abbayes ont disparu. Je m'en chargerais d'autant plus volontiers que le volume par lequel il faudrait commencer est celui de la métropole de Tours qui est la nôtre, et par conséquent celle qu'il serait moins pénible de visiter, celle aussi que nous connaissons le mieux. Mais les conditions d'un pareil engagement seraient celles-ci : 1^o qu'on me donnât un certain temps, comme cinq ou six ans, pour livrer le manuscrit prêt à l'impression; et j'exigerais cette condition à cause de mes grandes occupations et des circonstances particulières qui feraient peser sur moi la presque totalité de cet immense travail. Je ne pourrais promettre davantage consciencieusement, puisque je serais certain de ne pas pouvoir tenir mes engagements; 2^o nous exigerions une subvention qui non seulement indemniserait des frais considérables d'un pareil travail, non seulement représenterait le bénéfice raisonnable auquel tout auteur a droit, mais encore qui compensât, pour notre communauté qui est loin d'être dans l'aisance, les profits qu'elle pourrait faire par d'autres travaux littéraires sur lesquels elle compte pour subsister et qui seraient nécessairement sacrifiés à ce travail nouveau (3).

Par ailleurs, dom Guéranger demeurait soucieux de maintenir les traditions de la stabilité monastique, difficilement conciliable avec les exigences d'une publication entraînant de longs voyages et de longs séjours hors du monastère. De plus nous savons déjà qu'il redoutait toute attache officielle avec un gouvernement quel qu'il fût. C'était prudence. L'instabilité ministérielle sous le gouvernement de Juillet l'invitait peu à entrer dans les remous provoqués par les changements politiques. Que deviendrait la petite barque de Solesmes, signalée aux

(1) Lettre de janvier 1836.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du 8 janvier 1836.

sévérités des uns par les faveurs mêmes qu'elle aurait reçues des autres? Pourtant, il ne crut pas possible de se dérober à l'honneur qui lui était déféré et, vaincu par les instances de son ami, il promit un mémoire à M. Guizot sur la continuation du *Gallia Christiana*.

Montalembert s'étonnait un peu que son ami n'accueillît la proposition qu'avec des réserves.

Je suis affligé, mon excellent ami, du peu d'empressement que vous mettez à accepter l'offre de M. Guizot. Je crains que vous n'en appréciez pas toute la portée, toute l'utilité morale et matérielle; soyez sûr que quand vous serez reconnu par le Gouvernement de cette manière, vos adversaires, qui sont avant tout serviles, réfléchiront à deux fois avant de vous attaquer.

Le ministre persévérât de son côté dans son bienveillant dessein. « Dressez votre mémoire, ajoutait Montalembert en voyant fléchir les oppositions de son ami; soyez aussi modéré que possible dans vos demandes d'argent, et m'adressez le tout sur-le-champ (1). »

Etablir la nomenclature et la succession chronologique des archevêques et des évêques de France, avec la liste des monastères et la série de leurs abbés, fut une œuvre qui tenta de bonne heure l'érudition française. Il y eut des essais de ce genre dès la fin du seizième siècle mais encore informes et bientôt oubliés. « Le premier ouvrage vraiment sérieux où l'on ait entrepris d'établir la succession chronologique des archevêques et des évêques de France est dû à Jean Chenu, avocat au Parlement de Paris (2). » Son livre parut en 1621 sous ce titre : *Archiepiscoporum et episcoporum Gallie chronologica historia* (3). Un contemporain de Jean Chenu, Claude Robert, archidiaire de Chalon-sur-Saône et ami de Baronius, reprit ce même travail et lui donna en l'améliorant le nom qui lui est demeuré, *Gallia Christiana*. La condition de ces premières enquêtes est fatale : elles sont bientôt dépassées et vieillissent vite par la mise au jour de documents nouveaux qui ont échappé aux initiateurs. Claude Robert, qui ne se dissimulait pas les lacunes de son œuvre, la légua aux deux célèbres frères jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe, historiographes de France. L'Assemblée du clergé de 1645 invita elle-même les deux frères à la continuation du *Gallia Christiana* (4). Ils moururent; mais les deux fils de Scévole, Pierre-Abel et Nicolas de Sainte-Marthe, donnèrent en 1656 l'édition nouvelle en quatre volumes in-folio. Puis s'écoula un demi-siècle au cours duquel les bénédictins de

(1) Lettre du 18 janvier 1836.

(2) A. FRANKLIN, *les Sources de l'Histoire de France* (1877), p. 465.

(3) *Archiepiscoporum et episcoporum Gallie chronologica historia, qua ordo eorum a temporibus apostolorum incæptus ad nostra usque, per traducem succedentium servatus, ostenditur.*

(4) *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. III, p. 407.

Saint-Maur ne cessèrent de recueillir les matériaux d'une refonte nouvelle. Elle leur fut demandée par l'Assemblée du clergé de France en 1710 (1). Le supérieur général de la congrégation était alors dom Denis de Sainte-Marthe qui appartenait par une parenté éloignée à la famille des premiers auteurs. Afin de ne donner nulle atteinte aux droits ou prétentions du haut clergé, il fut résolu qu'on adopterait l'ordre alphabétique pour les provinces ou archevêchés, comme aussi pour les évêchés suffragants de chaque province. Le tome premier parut en 1715; il comprend les provinces ecclésiastiques d'Albi, Aix, Arles, Avignon, Auch. En 1785 parut le tome treizième qui contient la province de Trèves. Tous les documents recueillis pour l'histoire des quatre dernières provinces (Tours, Besançon [Vesuntio], Vienne, Utrecht) se perdirent durant la Révolution. Il n'en survécut que des fragments ou des épreuves tellement informes que, dans la suite, M. Hauréau a déclaré n'avoir pu en faire usage.

L'œuvre bénédictine devait se compléter par quatre volumes, un par province; et, ayant bien conscience que ce travail dépassait les forces d'un particulier, M. Guizot y conviait les religieux de Solesmes. Il ignorait, en s'adressant à un monastère, que c'était quand même à un seul homme qu'il abandonnait l'enquête immense. On conçoit vraiment que dom Guéranger ait hésité. Le mémoire qu'il soumit à M. Guizot demandait toutes facilités pour visiter les bibliothèques et les archives et un laps de cinq années pour la composition du quatorzième volume, premier de la continuation. Afin de sauvegarder la stabilité monastique « surtout en ces premières années de fondation durant lesquelles la communauté a un pressant besoin de la résidence de tous ses membres (2) », il sollicitait aussi du ministre de l'instruction publique la faculté de faire transporter à Solesmes tous livres et manuscrits indispensables à ses recherches.

Le mémoire fut adressé à Montalembert. Sur ces entrefaites, le gouvernement dont faisait partie M. Guizot fut mis en minorité sur une question de conversion des rentes 5 pour 100. De là, démission en masse du ministère, négociations rompues. Laissons parler M. de Montalembert :

Je croyais tout perdu pour ce pauvre projet qui m'a souri beaucoup plus qu'à vous. Hier soir (7 février) je vais chez M. Guizot pour lui faire mes adieux et mes compliments de condoléance. Je n'avais pas, je vous assure, l'intention de lui dire un mot de Solesmes; mais lui, se détachant du cercle d'ambassadeurs et de doctrinaires qui l'entourait, vint à moi et me dit : « Est-ce que je ne pourrai

(1) *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. VI, p. 1138-1145.

(2) Mémoire sur la continuation du *Gallia Christiana*, 29 janvier 1836.

pas faire quelque chose pour vos moines de Solesmes avant de m'en aller? » Je fus vraiment ému de cette sollicitude dans un pareil moment et lui parlai de votre mémoire. Il me dit de revenir ce matin. Je sors à l'instant de chez lui. Nous avons ensemble examiné votre mémoire, et, en ma présence, il a rédigé un arrêté qui prescrit : 1^o la continuation du *Gallia Christiana*; 2^o qui confie ce travail à M. Guéranger, etc., à condition que le premier volume sera livré au 1^{er} août 1841; 3^o qui vous accorde une allocation de quatre mille francs par an pendant les cinq années que durera ce travail. Je doute très fort que vos gens de Saint-Maur aient jamais été mieux payés (1).

M. de Montalembert ignorait que l'Assemblée du clergé de France en 1710 avait précisément alloué à dom Denis de Sainte-Marthe une somme de quatre mille livres (2). Quoi qu'il en soit et encore que l'arrêté pris en dernière heure pût être révoqué par un autre ministre de l'instruction publique, ce qui advint en effet, il n'en restait pas moins, comme le remarquait M. de Montalembert, une prise de possession très importante et, de la part de M. Guizot, une preuve de bienveillance très marquée.

Dom Guéranger avait maintenant pour se rendre à Paris, comme il l'avait projeté, un double motif : l'affaire du *Gallia Christiana* et l'impression de son livre sur les *Origines de l'Eglise romaine*. Il s'y rendit vers la fin de février et s'entendit cette fois directement avec M. Guizot au sujet du *Gallia Christiana*. L'entrevue fut des plus courtoises. L'arrêté pris par le ministre démissionnaire fut maintenu par son successeur; ampliation en fut donnée au préfet de la Sarthe, M. de Saint-Aignan; et le prieur de Solesmes se mit dès lors en quête des livres et documents premiers requis pour son travail : un exemplaire du *Gallia Christiana* des bénédictins, du *Gallia Christiana* des frères Sainte-Marthe, le *Dictionnaire* de Du Cange qu'il disputa à Sainte-Beuve et le *De re diplomatica*.

Au moment où le travail abondait, la Providence sembla même lui faire espérer des ouvriers. Place de la Sorbonne, chez M. Bailly son imprimeur, il fit la rencontre de M. du Lac de Montvert et s'attacha à lui de la plus vive affection. Les lecteurs de *l'Univers* ont connu longtemps le caractère si digne et si grave de M. du Lac; ils se rappellent aussi les lignes émus dont Louis Veuillot a salué la mort de son frère d'armes. On sait moins que le journaliste nourrit quelque temps la pensée d'entrer à Solesmes; seules, d'impérieuses exigences de famille le contraignirent d'y renoncer. D'autres encore se montrèrent, puis disparurent : la vie monastique a des attraits et des austérités qui expliquent tout.

Le prieur de Solesmes, à son départ, avait laissé le gouvernement

(1) Lettre du 8 février 1836.

(2) *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. VI, p. 1143,

de sa maison au sous-prieur, dom Le Boucher, nature trop sensible, qu'une formation religieuse nécessairement incomplète et une élévation prématurée défendaient mal contre la bizarrerie et la susceptibilité de son tempérament. Reconnaître un tort lui était difficile; il l'écrivait assez naïvement à son prieur quelques semaines avant les événements que nous devons raconter : « Cela me fait trop de peine, disait-il, de la part des personnes que j'aime de tout cœur et de toute âme, de penser qu'elles s'occupent de moi autrement que pour m'aimer, m'excuser et prier pour moi (1). » Il est incontestable néanmoins que ces trois devoirs, auxquels il réduisait l'action d'un supérieur, n'épuisent pas de façon absolue la part légitime d'intervention, dans une vie de religieux, de l'autorité régulière. Quoiqu'il en soit, le prieur absent trouvait au milieu du labeur ingrat qui réclamait son séjour à Paris le loisir d'écrire à son délégué; il l'initiait à ses démarches et sollicitait par lui l'avis favorable de la communauté à l'acquisition de vêtements sacerdotaux. Il ne reçut pas de réponse. Rebuté de ce côté, dom Guéranger écrivit à dom Fontaine, son premier compagnon, cellérier du petit monastère, à la date du 28 février. Sa lettre trahit l'inquiétude; on ne l'avait pas jusqu'alors accoutumé à ce silence qui semblait l'exclure.

Point de lettre de personne encore, mes chers et bien-aimés frères, gémissait-il : c'est tout de même trop long. Ma lettre se serait-elle égarée? Aurais-je mal conçu l'adresse? La poste l'a-t-elle rejetée? Toutes ces hypothèses me tourmentent. Dom sous-prieur serait-il plus souffrant? Mais, dans ce cas, pourquoi ne pas m'écrire les uns ou les autres?... Je ne sais que répondre quand on me demande de vos nouvelles; et Dieu sait si ce n'est que pour les autres que j'ai si grande envie d'en recevoir.

Non plus que la première cette lettre n'obtint de réponse. Quelques jours plus tard, dom Guéranger écrivait à un troisième, le P. Segrétain, et, voilant d'un ton joyeux et familier ses préoccupations secrètes, lui racontait ses allées et venues et les petites mésaventures d'un séjour à Paris en mauvaise saison. L'impression de ses *Origines* se poursuivait avec une lenteur extrême. Il ne se résignait pas pourtant à prolonger son absence et annonçait son retour à Solesmes pour la date antérieurement fixée. Au cours des détails sur les *Origines* et le *Gallia Christiana* se glissait la plainte accoutumée : « J'attendais de vos nouvelles. Les uns comme les autres, vous en êtes bien avares pour moi (2). »

Une seconde lettre au P. cellérier nous livre toute son anxiété :

Ce m'est une croix dure au delà de toute expression que d'être privé de tout rapport avec ceux que j'aime le plus au monde. Ecrivez-moi, vous. Que j'aie

(1) Lettre du 13 janvier 1836.

(2) Lettre du 10 mars 1836.

de vos nouvelles et de celles de mes frères! Au reste, ne parlez de rien : il ne faut pas qu'une telle conduite soit connue. C'est une humiliation que Dieu m'envoie; au dehors, ce serait un scandale. Gardez-m'en le secret, écrivez-moi. Que j'entende enfin une voix amie (1)!

Il ne fut pas davantage répondu à cette lettre qui était un cri de détresse; et chacun peut pressentir l'angoisse que portait dom Guéranger dans les visites officielles qu'il faisait à Paris, par intérêt pour une maison qui semblait n'être plus la sienne et prononçait contre lui, par son attitude de silence obstiné, une sentence d'exclusion. Les avances aimables de M. Prosper Mérimée, qui avait obtenu pour le monastère un subside de deux mille francs, furent écartées par le prieur de Solesmes, désireux de ne laisser au pouvoir aucun droit à faire valoir sur une maison à qui il aurait consenti des avantages. Montalembert le railla beaucoup de ses susceptibilités; mais les lèvres de dom Guéranger ne s'ouvraient guère au sourire, et le rapport du comte Beugnot et de Sylvestre de Sacy à l'Institut pour admettre à fraternité les bénédictins de Solesmes ne calmait pas la douleur que lui causait le silence inexplicable de tous les siens.

Dans une lettre à son clergé d'Hippone, saint Augustin a marqué pour jamais l'avantage et le péril de la vie monastique : « Je n'ai rien trouvé de meilleur, dit-il, que ce qui y est bon; je n'ai rien trouvé de pire que ce qui y est mauvais. *Difficile sum expertus meliores quam qui in monasteriis profecerunt; ita non sum expertus peiores quam qui in monasteriis ceciderunt* (2). » Tombant de plus haut, l'homme dans sa chute se brise tout entier; sa déchéance se mesure à sa hauteur première. Il est vrai tout à la fois que la vie religieuse est une garantie de salut et de perfection et que l'infidélité au devoir de la vie religieuse emporte aux derniers excès. Le monastère même le plus fervent n'abrite pas contre une chance de chute profonde l'homme qui ne lui appartient que par son corps et non par son esprit et sa docilité intérieure. Ces réflexions ont pour dessein d'écarter la surprise peut-être même le scandale dont un lecteur superficiel pourrait prendre occasion au spectacle de chutes retentissantes et souvent hélas! trop facilement prévues. Pourquoi n'irions-nous pas jusqu'au bout de notre pensée? La conscience s'aveugle plus facilement peut-être dans un milieu dont la loi est d'être plus surnaturel et d'appartenir tout entier à la perfection. Dieu châtie par la soustraction de la lumière commune ceux qui ont méprisé cette clarté plus haute à laquelle ils avaient voué d'appartenir. Chacun de nous est comptable de sa grâce. Puis si la vie monastique a ses grandeurs propres, elle a aussi ses périls spéciaux. D'autres ordres religieux possèdent

(1) Lettre du 7 mars 1836.

(2) *Epist.* LXXVIII, n. 9.

dans leurs devoirs extérieurs, avec l'exercice de leur activité normale; une distraction utile et comme une réelle diversion; la nature elle-même y trouve quelque relâche. Dans un monastère où la stabilité est la loi, la fermentation vitale est à vase clos; elle n'a d'issue que vers Dieu. En outre de ces conditions communes à toute maison proprement monastique, s'il se trouve que le monastère commence avec des éléments de rencontre, sans souvenirs, sans tradition vivante, sans le prestige d'une autorité ancienne, vénérable, incontestée, sans l'entraîn que donnent à une communauté adulte ses travaux d'hier, les souffrances ensemble endurées, l'atmosphère qu'on respire, sans la cohésion sur-naturelle, œuvre de la grâce et œuvre du temps, qui groupe les âmes en une réelle et étroite unité, de dures secousses sont à redouter. Il nous souvient que l'abbé de Melleray les avait pressenties et d'avance annoncées : elles entraient dans le dessein de Dieu. Peut-être d'ailleurs le travail des justes n'est-il pleinement efficace et entièrement agréé de Dieu que le jour où l'épreuve comme la lime les a affranchis même de la joie naturelle et de l'entraîn de leur activité.

Pendant que le prieur de Solesmes recueillait à Paris des ressources et un honneur qu'il s'appliquait à faire rejaillir sur sa communauté, une vraie révolution éclatait dans le prieuré. Le point de départ était insignifiant. Avant de quitter Solesmes, le prieur avait donné à un jeune religieux la charge de traduire Louis de Blois. Aujourd'hui, les novices bénédictins regarderaient, je crois, cette obédience comme un bienfait : le novice d'alors, qui avait d'ailleurs en renonçant à son essai de vie monastique un procédé très sûr pour s'affranchir de ce que son obédience avait pour lui d'intolérable, se rendit auprès du P. Le Boucher qui cumulait avec l'office de sous-prieur la charge de maître des novices, et se répandit en plaintes amères sur le triste sort de ceux qui appartiennent à la volonté d'autrui. Ce fut l'étincelle. Le sous-prieur l'écouta, le plaignit, applaudit même et finit par confier au novice mécontent combien il regrettaït lui aussi de n'avoir que trop peu d'influence sur la marche de l'œuvre solesmienne.

Le sous-prieur, qui rêvait collèges et ne voyait que dans l'enseignement l'avenir de la petite communauté, avait été fortifié encore dans son sens propre par ses conversations avec dom Groult, l'ex-mauriste dont nous avons parlé.

Une communauté un peu formée eût résisté, par ses habitudes acquises, à cette direction nouvelle; mais le sous-prieur avait en lui-même grande confiance : il se croyait mission divine pour tirer Solesmes de sa détresse financière. Dès lors dom Guéranger n'était plus que l'obstacle, la volonté aveugle et arbitraire qui engageait le monastère dans une voie sans issue. L'illusion, là où elle s'établit, crée une grossière bonne foi qui prend les formes de la conviction. Le chapitre de la communauté fut

réuni afin de statuer sur la demande faite par dom Guéranger de distraire, pour acquérir des ornements sacerdotaux indispensables, une part des ressources qu'il avait recueillies à Paris. Le chapitre fut orageux, le prieur absent fort critiqué. Les esprits s'échauffèrent par la mise en commun de leurs griefs personnels; le traducteur de Louis de Blois avait eu assez d'habileté pour faire le siège de chacun. Mais dom Fonteinne était absent : c'était l'homme du prieur, son compagnon des premiers jours; c'était de lui surtout qu'il fallait s'assurer.

Le P. Fonteinne se croyait une compétence supérieure dans les questions matérielles. Il nous souvient encore de la disposition exorbitante, insérée aux constitutions, qui dans les questions matérielles inclinait même l'autorité du prieur devant la souveraineté du cellérier. Dom Fonteinne pourtant n'était point satisfait. Comme Alexandre, il étouffait dans l'étroite enceinte de sa charge même démesurément élargie et n'attribuait qu'aux limites apportées à l'exercice de ses aptitudes la gêne dont souffrait la communauté, — la gêne dont il était souvent la cause par d'indiscrètes dépenses. A son retour, il fut circonvenu, entraîné par de longs plaidoyers auxquels se mêlèrent des calomnies basses dont l'auteur plus tard ne consentit plus à se souvenir. La communauté fut représentée comme gagnée tout entière au dessein suivant : déposer dom Guéranger, le chasser du monastère, en s'armant contre lui de l'autorité de l'évêque du Mans de qui on se proposait de désarmer l'affection au moyen de charges précises et par l'unanimité de tous les membres du monastère réunis contre le prieur.

Un instant l'intrigue faillit échouer. Epouvanté de son succès et harcelé par le remords, le sous-prieur se déroba pour demander avis à un monastère voisin. L'illusion se dissipa alors, la conscience reprit pied : il revint converti. Mais la main de ses complices le ressaisit aussitôt; et bientôt, prisonnier des entraînements qu'il avait déchaînés lui-même, il fut obligé sous peine de désertion de se remettre à la tête de ceux qu'il avait trop compromis, lui disait-on, pour avoir désormais le droit de les abandonner. C'est la cruelle logique de ces situations désordonnées. Le 21 mars, pour fêter le jour natal de saint Benoît, on décréta tous ensemble que dom Guéranger avait été infidèle comme Saül; que, comme Saül, il avait mérité d'être rejeté, déposé, expulsé; et, pour consacrer le caractère définitif de cette sentence qu'ils venaient de prononcer, les conjurés s'engagèrent en conscience à ne jamais livrer au prieur, à son retour, la connaissance des griefs qu'ils avaient articulés contre lui. L'engagement fut consenti par tous, profès et novices. Il fallait aussitôt saisir l'évêque. Le religieux qui avait refusé de traduire Louis de Blois accepta de rédiger le mémoire. Il y mit de l'ardeur. Le 24 mars après complices, sous-prieur et cellérier furent députés vers l'évêque. Le sous-prieur se dérobait encore; il fut de nouveau ramené.

Bientôt le mémoire, revêtu de l'unanimité des signatures, fut porté à Mgr Bouvier. Les deux moines délégués à cet effet s'étaient en même temps chargés d'arrêter dom Guéranger au Mans dès son arrivée et de lui signifier l'arrêt pris contre lui.

Dom Guéranger avait annoncé son retour pour le 25 mars. En l'arrêtant dès son passage au Mans, les deux moines voulaient s'épargner l'ennui de le revoir au monastère et d'avoir à s'expliquer avec lui. Ce projet fut déjoué par la piété de dom Guéranger, qui lui inspira la pensée de s'arrêter à Chartres le jour de l'Annonciation. C'était un jour de retard. Un des deux députés, fort désappointé de sa déconvenue, prétextua des affaires urgentes pour se dérober à une mission pénible; l'autre, qui avait déjà vacillé dans sa résolution, se tint renfermé au Mans durant toute la journée du 26, ne redoutant rien autant que l'apparition du prieur condamné par lui. Le drame tournait au vaudeville.

Ayant ainsi échappé, à son insu, à la tentative de foreclusion ourdie contre lui, dom Guéranger arriva à Solesmes le 26 mars, un jour plus tard qu'il ne s'était annoncé, à l'heure de la conférence spirituelle. Il se rendit au chapitre, reprenant dès le premier instant l'horaire régulier. La conférence était commencée; elle s'acheva dans la stupeur et l'embarras de tous. Au moment où elle se terminait, un instant avant le repas du soir, dom Fonteinne, ému, embarrassé comme on devine, prit la parole, en l'absence du sous-prieur, pour signifier à dom Guéranger que l'évêque du Mans était saisi d'un mémoire par lequel la communauté, unanimement, réclamait la déposition du prieur.

Saint Grégoire nous rapporte qu'après l'incident de la coupe empoisonnée que lui avaient offerte les moines de Vicovaro, saint Benoît se leva de table, *vultu placido et mente tranquilla*, l'âme et le regard tranquilles, et fit ses adieux à ses moines révoltés. Nous n'avons pas trouvé dans l'histoire d'exemple plus achevé de la paix invincible que Dieu met au cœur des siens. Dom Guéranger avait le même esprit. Sans trouver un mot de reproche ou d'amertume, il se leva de son siège de prieur, se dirigea vers une table voisine, écrivit sa démission et la remit au P. cellérier. Alors seulement il se hasarda à demander les motifs d'une telle décision : on ne lui répondit qu'en alléguant l'engagement de conscience contracté par tous de ne lui rien dire.

La situation devenait intenable. Connue au dehors, elle eût excité un réel scandale. Dom Guéranger recourut à Mgr Bouvier nanti déjà de la plainte. Quelles que fussent l'estime et l'affection de l'évêque du Mans pour le prieur de Solesmes, il ne crut pas possible de le maintenir en charge contre l'avis unanime de toute la communauté; et, sans même se demander ce que deviendrait en d'autres mains le monastère, de lui-même il écrivit à dom Guéranger et sollicita de lui sa démission, tout en l'assurant de son estime personnelle. Il résumait en quelques

mots la plainte de tous : le prieur n'avait pas l'esprit religieux; ses manières n'étaient point celles d'un supérieur de communauté. Sans doute Mgr Bouvier eût fort embarrassé les auteurs de la plainte, en leur demandant une définition précise de ce en quoi consiste l'esprit religieux. Peut-être la vivacité spirituelle et l'humeur enjouée, les saillies et réparties rapides de dom Guéranger dans la conversation de chaque jour avaient-elles semblé messéantes à ceux qui ne voient un supérieur de communauté que dans le nimbe d'une gravité voulue et d'une solennité hiératique.

Quoi qu'il en soit, lorsque dom Guéranger se rendit à l'évêché dans la matinée du 28, Mgr Bouvier était revenu déjà sur son impression première; il avait eu le loisir de reconnaître le peu de sérieux des griefs allégués par les moines et témoigna de son espoir de voir sous peu se calmer l'orage. Sans livrer au prieur de Solesmes le détail des plaintes élevées contre lui, il lui renouvela l'assurance de ses sentiments d'estime et d'affection. Dom Guéranger revint à Solesmes et rapporta à la communauté les dispositions où il avait trouvé Mgr Bouvier. Sans hésiter un instant, le sous-prieur et le cellérier montent en voiture et s'en viennent au Mans pour tenter auprès de l'évêque un nouvel effort. Ils eurent sans doute la fortune d'obtenir une audience immédiate; car, dès le lendemain vers midi, ils étaient de retour au monastère, porteurs des instructions épiscopales. La récréation finie, ils convoquèrent la communauté au chapitre, invitèrent le prieur à s'y rendre; et là, devant tout le convent assemblé, le P. Le Boucher, sous-prieur, déclara à dom Guéranger que l'évêque lui retirait la charge de prieur, le retranchait de la communauté et le dispensait de ses vœux. Après cela, les moines se retirèrent, laissant en tête à tête le prieur et le sous-prieur. On n'avait rien à se dire de plus. Lorsque dom Guéranger, voulant enfin obtenir le mot de cette étrange énigme et marquer ce qu'il y avait dans la mesure prise contre lui d'exorbitante cruauté, se rendit auprès du P. Fonteinne, il trouva dans la cellule du cellérier la communauté réunie, consternée sans doute de ce qui venait de se passer et toutefois obstinément muette sur les motifs de la déposition. L'engagement de conscience tenait toujours.

Il est advenu souvent dans l'histoire des hommes que la punition la plus cuisante infligée à des âmes désordonnées est précisément de les laisser à elles-mêmes et, au lieu de les contredire, de les abandonner à leur volonté révoltée. Et pourtant il ne semble pas que dom Guéranger se soit arrêté même un instant à la résolution si naturelle de se retirer : elle n'effleura pas son esprit. Il n'avait pourtant nul besoin de ces hommes qui le rejetaient; ceux qui l'écartaient ne vivaient que par lui. Il ne parut en lui ni fierté, ni découragement, ni colère. Tout l'avenir de l'œuvre monastique qu'il avait conçue fut sauvé par sa douceur paisible.

Ne pouvant s'imposer à ses frères, il leur demanda du moins de rester à Solesmes, à leur disposition; et, dès ce moment, s'abstenant de tout acte d'autorité, hôte dans sa propre maison, il attendit que l'intervention épiscopale dénouât la situation.

Il fut pourvu sur l'heure à la transmission de l'autorité. Dès l'après-midi de ce 29 mars qui avait vu la déposition du prieur, il fut procédé à l'élection de son successeur. Toute la communauté répugnant à obéir à l'un quelconque de ses membres actuels, les suffrages sans aucun doute guidés par le P. Le Boucher se portèrent vers un homme qui assurait par sa fortune l'avenir matériel de la communauté et était connu pour favorable à tous projets de collège et d'enseignement. Là, du moins, dans un vieux moine on aurait la plénitude de l'esprit religieux et monastique. Dom Groult d'Acy, dont le nom a été prononcé plusieurs fois, n'avait rien conservé de la vie monastique, pas même l'habit. Il était presque impotent, ne disait plus la messe et ne voyageait jamais sans une gouvernante, du nom de Mlle Agathe, qui espérait bien elle aussi recueillir quelques miettes de la fortune dont l'ex-mauriste était le dépositaire. Mais cette édifiante élection, outre les avantages présentis déjà, avait encore ce résultat précieux de convertir en un don ferme, on l'espérait du moins, le prêt de dix-huit mille francs consenti peu auparavant par le nouveau prieur. Cette considération avait été décisive.

C'était au sous-prieur comme grand électeur que revenait de droit l'honneur de notifier l'élection. Pour assurer de façon absolue le succès de sa mission, il fallait au préalable obtenir de dom Guéranger une lettre dans laquelle le prieur écarté insistât auprès du prieur élu pour le presser d'accepter le bénéfice de son élection. La lettre fut demandée; la lettre fut écrite dans les termes que l'on demandait. Nous devons renoncer à faire l'histoire de la république monastique improvisée à Solesmes par la révolution d'avril 1836. Mgr Bouvier ne savait pas la gravité du désordre; il était maintenu loin de là, captif d'un itinéraire antérieurement dessiné qui devait le conduire à Nantes pour la consécration épiscopale de Mgr de Hercé; et d'ailleurs estimant qu'il n'y avait nul péril en la demeure, il se bornait à assurer dom Guéranger de sa très sincère affection, en lui maintenant pour le diocèse tous les pouvoirs dont il jouissait avant l'essai de vie monastique. De son côté, dom Groult, surpris plus qu'aucun autre de sa propre élection, prenait prudemment ses garanties contre les chances éventuelles de la charge dont on prétendait l'investir. Il la devinait délicate; il la pressentait onéreuse. Et puis, il avait tant oublié! Le seul lien qu'il eût conservé avec la vie monastique consistait dans ce lambeau de l'ancienne fortune des mauristes qu'il gardait comme un dépôt sans doute, mais qu'un trop long usage l'avait presque accoutumé à gérer comme sa fortune personnelle,

et dont il lui eût été pénible de se dessaisir. A la nouvelle inattendue de son élection, il fit une réponse en deux parties : il accepta et en même temps se pourvut auprès de l'évêque du Mans, afin que son acceptation n'entraînât pour lui aucune obligation nouvelle de conscience et lui laissât comme auparavant la libre disposition de sa personne et de ses biens, sans engagement, sans résidence. Manifestement, le nouveau prieur comprenait tout autrement que dom Guéranger les devoirs de sa charge.

Au milieu de la tourmente, deux sollicitudes préoccupèrent l'âme de dom Guéranger. Il fallait à tout prix conjurer le scandale et en même temps ne rien ébruiter des étranges événements dont Solesmes était le théâtre. Une lettre à Montalembert du 13 avril, moins gaie peut-être que celles qu'échangeaient d'ordinaire les deux amis, ne porte nulle mention de la révolution domestique, alors pourtant que l'intimité et la discrétion de Montalembert eussent abondamment justifié une confiance; alors surtout que dom Guéranger avait pris avec le gouvernement des engagements précis au sujet du *Gallia Christiana*. Déjà il avait reçu des subsides et le travail se trouvait engagé : comment demeurerait possible dans les conditions nouvelles l'exécution de cet immense travail? Qui s'en chargerait dorénavant? L'incohérence régnait, l'embarras était extrême, compliqué encore par l'engagement pris par les moines révoltés de n'avoir avec le prieur aucune explication. En échange les séances du chapitre étaient d'une fréquence mouïe : l'absence de prieur et de sous-prieur avait fait du monastère un parlement en permanence, légiférant à la majorité des voix sur les plus insignifiantes questions.

Dom Guéranger demanda au chapitre que fussent réglées par la communauté réunie en conseil les conditions des travaux en cours de publication. Il y eut deux séances, le 28 et le 29 avril; elles aboutirent au règlement draconien qui suit :

La communauté a chargé son secrétaire de donner à dom Guéranger *communication écrite* des articles suivants, ainsi qu'il sera procédé désormais :

ARTICLE PREMIER. — Ainsi qu'il a été convenu, préalablement à toute autre condition, les quatre mille francs alloués par le ministère de l'Instruction publique seront répartis également entre dom Guéranger et la communauté. La communauté invite dom Guéranger à lui présenter *par écrit* ses conditions pour la coopération à laquelle *elle* s'est engagée pour cette affaire du *Gallia Christiana*.

ART. II. — L'ouvrage *les Origines romaines* sera publié au nom de la communauté et imprimé à frais et bénéfices communs entre dom Guéranger et la communauté.

L'article III concernait un arrangement éventuel au sujet des livres

dont la communauté se dessaisirait en faveur du travail du *Gallia Christiana*; et le IV^e était ainsi conçu :

La communauté, tout en exprimant à dom Guéranger ses remerciements pour ses offres d'enseignement en qualité de professeur, a cru devoir le décharger entièrement de la part qu'il a bien voulu y prendre pour les conférences de droit canonique.

L'acte ainsi libellé était signé du secrétaire du chapitre, le traducteur de Louis de Blois. C'était odieux jusqu'au cynisme; mais la passion ne se voit ni ne se juge.

Cette fois la rupture était consommée; le bruit de la démission commençait à se répandre. Dom Guéranger s'efforça, par une note adressée au journal de M. Migne, *l'Univers religieux* (1), de donner à l'événement dont le public était malheureusement saisi une couleur dont ses confrères n'eussent pas à souffrir. Après avoir rappelé que le monastère de Solesmes venait d'être chargé, par le ministère de l'Instruction publique, de la continuation du *Gallia Christiana*, la note ajoutait :

Cet accroissement de travail proposé à une maison qui avait déjà plusieurs opérations littéraires commencées a nécessité une mesure dont nous croyons devoir faire part à nos lecteurs qui s'intéressent à Solesmes. M. l'abbé Guéranger, qui remplissait depuis la fondation la charge de prieur et sur qui pesait une partie de la responsabilité littéraire de l'établissement, s'est senti de plus en plus dans l'impossibilité d'accorder les fonctions du supériorat avec cette multiplicité de travaux, surtout depuis les nouvelles obligations contractées à l'égard du public par l'acceptation du *Gallia Christiana*. Il a donc pris le parti d'offrir sa démission à Mgr l'évêque du Mans et à la communauté, afin de pouvoir s'occuper plus spécialement de la partie littéraire.

Et la note s'achevait en présentant au public le nouveau prieur, dom Groult d'Acy.

Lorsqu'elle parut le 7 mai, Mgr Bouvier était à Solesmes. Le sous-prieur, à la nouvelle de son arrivée, s'était un peu précipitamment porté au-devant de lui, à quelques lieues de distance du monastère. Le long entretien qui précéda n'empêcha point l'évêque dès son arrivée au prieuré de déclarer à la communauté réunie et muette de stupeur, qu'il n'avait donné ordre ni commission à personne de prononcer contre dom Guéranger ni la déposition, ni l'expulsion, ni la dispense des vœux religieux, notifiées dans la séance du 29 mars; que c'était à faux qu'on avait fait intervenir l'autorité épiscopale et que cette mesure intrusive était nulle de plein droit. Dom Guéranger demandait qu'il lui fût donné connaissance des griefs élevés contre lui; l'évêque préféra surseoir et commença l'enquête; elle finit peu avant minuit. Dom Guéranger

(1) Samedi 7 mai 1836, n° 775.

fut entendu comme les autres. Mgr Bouvier lui remit le fameux mémoire où la communauté avait réuni ses griefs; il ne put retenir cette exclamation : « Ah! mon pauvre père, de quelles cervelles êtes-vous entouré! »

C'était avec une nuance le mot de Montalembert : « Vous êtes bien seul! »

Le lendemain de l'enquête, l'évêque réunit de nouveau la communauté, prescrivit l'oubli de tout ce qui s'était passé, jeta au feu séance tenante l'odieux mémoire et se retira laissant le prieur de Solesmes à la tête d'une maison pacifiée par sa vigueur, mais néanmoins très secouée encore par la dure campagne qui venait de se terminer. Les hommes demeurent longtemps fatigués des coups qu'ils ont voulu porter; et alors même que la conscience, si elle s'éveille enfin, s'applaudit d'avoir échoué, la nature souffre malgré tout de n'avoir pas réussi. Il est naturel, dit un ancien historien, de garder rancune à celui que nous avons blessé, *naturalè est odisse quem læseris*. L'homme ne pardonne que bien difficilement le mal qu'il a voulu faire. Ce fut pour toute la vie de dom Guéranger la matière d'une charité attentive, patiente, ingénieuse de persuader aux siens qu'il ne se souvenait pas; eux se souvenaient toujours. Les irritations premières se réveillèrent souvent; et ceux qui ont plus intimement connu l'abbé de Solesmes dans toute la période de sa vie qui va s'ouvrir maintenant, se sont demandé si, dans la circonspection un peu timide de son gouvernement, dans la prudence craintive qu'il mettait à n'intervenir que lorsqu'il n'était plus possible de se dérober, il n'y avait pas une secrète blessure et comme un ressouvenir lointain de cet épisode douloureux. Il ne témoigna que bonté et indulgence; son âme néanmoins demeura durement atteinte. Malgré les industries aimantes qu'il déploya, il vit s'éloigner de lui, sans avoir réussi à les ramener à des idées plus saines, plusieurs de ceux qui avaient fomenté la révolte. On a dit que l'homme est de nature mobile; on pourrait dire tout aussi justement qu'il est de trempe obstinée. Il n'entre pas chez certains l'idée qu'ils aient pu se tromper en une heure de passion; et cette conviction absolue de leur impeccable droiture rend leur vie entière victime d'un faux point de départ.

Restait à régler la question du prieur intérimaire, dom Groult d'Acy. Un instant, Mgr Bouvier avait souri au plan qui eût laissé à l'ancien mauriste un priorat honoraire et investi dom Guéranger du titre de sous-prieur et de maître des novices; mais il ne tarda pas à reconnaître le caractère grotesque et injuste d'une combinaison qui eût donné gain de cause à la rébellion, diminué l'autorité réelle et soumis la vie à la mort. Dom Groult d'Acy, avec son âge, ses infirmités, ses habitudes et sa gouvernante, était hors d'état de gouverner un monastère. Mgr Bouvier lui offrit, en compensation du titre de prieur, le titre bien plus considérable de supérieur général de la congrégation; mais cette élé-

vation, sous laquelle l'ex-mauriste crut apercevoir un dessein voilé d'éviction, lui déplut; et pour un temps, il s'enferma dans un silence irrité d'où les avances de l'évêque ne réussirent pas à le faire sortir.

Toutes choses ainsi réglées par l'autorité épiscopale et les fauteurs de désordre s'étant écartés d'eux-mêmes, il fut loisible à dom Guéranger d'aller à Paris, durant quelques jours seulement, afin de hâter l'impression des *Origines de l'Eglise romaine* et rassurer sur l'avenir de l'œuvre ceux de ses amis que l'écho de sa démission avait inquiétés. L'amitié de Mme Swetchine lui donnait un droit d'être initiée à tout; Solesmes était un peu son œuvre, tant elle avait pour lui d'intérêt et de souci. Dès son retour, dom Guéranger lui écrivait :

Hier je n'ai pas eu une minute pour vous dire que, cette fois du moins, je n'ai pas trouvé la porte fermée. Toutes choses sont bien. Les deux révoltés ne sont pas rentrés; en revanche, les deux partisans qu'ils s'étaient créés se sont rangés, et de bon cœur. S'il y a encore de la croix, ce n'est plus du moins la croix qui domine tout (1).

Le public catholique, que la note de *l'Univers religieux* avait inquiété et surpris, fut rassuré par une note de *l'Ami de la religion* où M. Picot se donnait le facile plaisir de rectifier de haut, au détriment de M. Migne, une information qui avait été exacte en son temps.

On a dit que M. l'abbé Guéranger, qui avait depuis la fondation rempli la charge de prieur, avait offert sa démission à Mgr l'évêque du Mans, afin de pouvoir se livrer tout entier à la direction des travaux littéraires de la communauté. Cette nouvelle était prématurée. Nous savons de science certaine que Mgr l'évêque du Mans, après s'être transporté à Solesmes, a cru devoir maintenir M. l'abbé Guéranger dans ses fonctions, et que ce dernier continue de les exercer comme par le passé (2).

Cette note était d'autant plus opportune que l'on avait parlé de la dissolution de la communauté.

Non, elle n'était pas dissoute, mais au milieu des épreuves elle s'acheminait pas à pas vers l'âge adulte. Après trois ans d'essai, au cours desquels les religieux avaient fait des vœux d'un an, dom Guéranger crut qu'il y avait lieu d'étendre à cinq ans l'obligation des vœux qui dorénavant seraient émis. On avançait ainsi vers la perpétuité, le terme régulier et normal des vœux de religion. Les vœux de cinq ans pouvaient sans autre modification être émis sous le régime des premiers statuts approuvés par Mgr Carron. Ces statuts suffisaient aussi longtemps que durait l'état provisoire. D'ailleurs la vie bénédictine consiste bien plutôt dans l'observance de la règle et dans un esprit

(1) Lettre du 21 mai 1836.

(2) 31 mai 1836, n. 2661, t. LXXXIX, p. 406-407.

déterminé que dans un système de dispositions administratives, calculées pour faire face à tout ce qui peut survenir. Que telle soit la pensée de saint Benoît lui-même, aucun de ceux qui ont lu sa règle n'en saurait douter. Quant à la variété des cas et problèmes que nul artifice et nulle prévision ne sauraient résoudre d'avance, le législateur de la vie monastique y a pourvu par l'institution de l'autorité vivante, de l'autorité paternelle et toujours présente de l'abbé.

Cette conception du pouvoir monastique est devenue très étrangère à nos mœurs d'aujourd'hui, imprégnées qu'elles sont de parlementarisme et de défiance de l'autorité. Nous avons trop entendu la moralité du bon La Fontaine :

Notre ennemi, c'est notre maître :
Je vous le dis en bon français.

Sans entrer ici dans une étude comparée des formes de l'autorité, bornons-nous à noter que la conception bénédictine est calquée sur le mode même selon lequel s'exerce dans la famille l'autorité paternelle; que ce régime a donné naissance à de grandes institutions et les a soutenues durant de longs siècles; que ces mêmes institutions n'ont commencé à fléchir que le jour où a été atteint cet élément générateur de la famille monastique, la *patria potestas* de l'abbé. Et si, accoutumés que nous sommes aux systèmes modernes dans lesquels s'organise l'autorité, nous sommes tentés de trouver que ce pouvoir paternel et absolu met en péril et l'abbé lui-même et ses sujets, — l'abbé par l'étendue de son autorité, ses sujets par l'abus toujours possible de l'autorité, — une réflexion plus attentive parviendra peut-être à nous expliquer l'attitude déterminée qu'a sur ce point prise saint Benoît.

Il a voulu créer une milice d'obéissance. Il y a dans cette obéissance plus de fierté que le monde n'en suppose : *Ad te nunc meus sermo dirigitur, quisquis abrenuntians propriis voluntatibus, Domino Christo vero regi militaturus, obedientiae fortissima atque praeclara arma assumis*. Dans sa pensée de Romain, de Romain de haute et forte race, saint Benoît a prévu les périls de l'autorité paternelle; ils n'ont pas été pour lui un motif de diminuer l'autorité. Ce n'est pas sur un pouvoir diminué que l'on fonde une société; c'est moins encore sur un pouvoir entravé que l'on fonde une société d'obéissants. Il appartiendra d'ailleurs à cette société de choisir son chef; elle ne pourra donc s'en prendre qu'à elle-même si elle l'a choisi de trop peu de science et de vertu. Et pour aider l'abbé lui-même à se défendre contre l'orgueil de la vie ou l'arbitraire de ses décisions, saint Benoît s'est arrêté à un moyen d'une simplicité et d'une efficacité extrêmes : à plusieurs reprises, il lui rappelle le jugement de Dieu et l'exacte discussion que la justice éternelle instituera de tous les actes de sa vie et de son gouvernement. Nous avons

la faiblesse de penser que l'âme de l'abbé, si elle est vraiment soucieuse de Dieu et de sa part d'éternité, trouvera dans la gravité de cette perspective, contre les entraînements de la passion ou de l'humeur, un frein puissant et une garantie supérieure à tout. Une telle garantie vaut mieux à notre sens pour la dignité et l'efficacité de l'autorité, pour l'honneur et la fierté de l'obéissance, que toutes les divisions et les pondérations du pouvoir, que toutes les libertés de la discussion parlementaire et de la presse, que toutes les industries plus modernes dont nous n'avons pas le loisir de médire, mais dont le fruit premier est d'humilier le pouvoir devant ses subordonnés et dont le terme est trop souvent de remettre la solution de toute chose aux violents, aux brouillons, aux incompetents. Lorsque l'expérience aura suffisamment duré, l'histoire sans doute nous dira quelque jour si ces systèmes ingénieux d'équilibre et de balancements nous ont défendus contre les despotismes et s'ils ont réussi à donner à la société humaine plus d'ordre et de paix.

Aussi bien ce n'est pas notre affaire de réformer le monde, mais de dire sur quel plan la vie monastique a été conçue. Saint Benoît a dit qu'elle milite sous la règle et sous un abbé, *militans sub regula vel abbate* : — la règle qui assure la permanence et la continuité des grandes lignes de cette vie; — l'abbé qui l'applique et au besoin supplée à son discret silence. La règle écrite et l'autorité vivante s'appuient et se soutiennent mutuellement. Dom Guéranger avait de cette structure de la vie bénédictine une conscience très nette. Il avait appris de l'histoire que la multitude des lois est en raison du désordre de la société et qu'il est plus indispensable de créer des habitudes et des mœurs que de rédiger des textes législatifs. Souvent il disait : « Dans les institutions, l'époque où on promulgue beaucoup de lois écrites est celle où on les observe le moins. » Sans doute il aurait pu ajouter : « C'est l'heure où naissent, des textes diversement interprétés et quelquefois peu conciliables, les conflits épineux et les problèmes sans fin. »

Malheureusement sa pensée était tenue en échec autour de lui par une double opposition. Elle lui venait de sa communauté même, ombreuse, inquiète de sa dépendance à l'égard d'un homme et désireuse de règles menues et précises; elle lui venait aussi de l'esprit un peu formaliste de Mgr Bouvier, ému à la longue par les plaintes des brouillons et enclin par les habitudes de son esprit administratif à chercher dans des précisions de textes la solution de toutes les difficultés. Il demanda au prieur de Solesmes une rédaction nouvelle des statuts approuvés autrefois par Mgr Carron son prédécesseur et, selon lui, démontrés insuffisants. Le travail une fois terminé devait être déposé au chapitre, soumis aux observations de chacun; puis, ainsi amendé et complété, serait revêtu de l'approbation épiscopale! Dom Guéranger se mit à l'œuvre. Avant même que ces nouveaux statuts ne fussent achevés

arriva la date du 11 juillet, anniversaire de l'émission des premiers vœux. Il avait été préalablement entendu entre l'évêque et le prieur que cette fois les vœux seraient émis pour cinq ans. Un instant, l'évêque se laissa ébranler encore par les objections; il avait accordé, puis retira ce qu'il avait accordé. Mais une fois encore, les motifs que fit valoir auprès de lui le prieur eurent raison de ses scrupules. Les dyscoles, effrayés à l'aspect d'un plus long engagement, s'écartèrent d'eux-mêmes, et il ne resta pour émettre les vœux de cinq ans que dom Guéranger, dom Fonteinne, le P. Eugène Gourbeillon, le P. Charles Brandès. La maison ne s'était pas accrue en nombre; elle était du moins allégée de ses non-valeurs.

Et voici que les vocations nouvelles, obtenues par les douleurs qui avaient précédé, s'en vinrent combler les vides créés par la défection de plusieurs : le P. Osouf fit profession le 6 août, le P. Segrétain le 10 août. Tous deux furent de diligents ouvriers de la première heure. La Providence ne tarda guère à leur associer un frère plus jeune. Il appartenait à une bonne famille d'Angers. Après avoir suivi à Rennes les cours de droit, il avait fait à Saint-Sulpice ses études théologiques. Un rare mérite et l'affection de M. Régnier vicaire général, l'avaient fait nommer vicaire à la cathédrale d'Angers. Dès l'année précédente, il avait noué avec le prieur de Solesmes des relations assez intimes pour donner un souci à M. Régnier qui désirait conserver au diocèse d'Angers un prêtre d'une si haute distinction. La vocation fut la plus forte; et, durant une absence opportune du vicaire général, une lettre de Mgr Bouvier à son collègue d'Angers, Mgr Montault, fut si persuasive qu'il obtint le consentement désiré. Le jeune prêtre s'appelait Eugène Gardereau; il était ami de Jules Morel. Sa vocation était généreuse, pleinement surnaturelle. Elle fut une bénédiction pour dom Guéranger dans la solitude intellectuelle où il avait été confiné jusque-là. Eugène Gardereau reçut l'habit en octobre 1836 et fournit une longue carrière monastique; Dieu l'appela à lui en mai 1888, plein de jours, de travaux et de mérites, après une vie qui eût mérité plus que la brève mention que nous lui donnons ici. Peu d'hommes ont laissé sur terre au même degré ce souvenir délicieux dont nous parle l'Écriture, le parfum exquis d'une âme douce et affectueuse, toute faite de bonté, d'indulgence attentive et d'urbanité. D'autres vocations encore compensèrent les douleurs de la veille et donnèrent au jeune prieuré ce qui lui avait manqué jusque-là, le nombre.

Puis, à cette époque-là même, la Providence ménageait à Charles de Montalembert, très éprouvé par la mort de M. de la Ferronnays, une grande consolation. Il épousa Marie-Anne de Mérode, la plus jeune fille du comte Félix de Mérode, ministre du roi des Belges. Il en donnait la joyeuse nouvelle à son ami.

C'est à vous, lui écrivait-il, peut-être plus qu'à personne au monde, qu'il m'appartient de dire mon bonheur; en le faisant, je rends hommage à la miséricorde et à l'éternelle sagesse du Père céleste, sous les yeux de celui qui plus que personne au monde, l'année dernière à pareille époque, a sondé mon cœur.

Et, après avoir vanté le charme et les vertus de cette véritable Elisabeth que Dieu lui a réservée, Montalembert poursuit :

Ne croyez pas, mon cher ami, qu'au sein de mon bonheur actuel j'oublie ce Solesmes où il a commencé. Bien souvent ce doux et studieux séjour me revient au cœur et à l'esprit. Oh! qu'il m'a fait de bien! Oh! que je me félicite d'y avoir songé! (1)

Dom Guéranger avait obtenu de son ami, la vie de sainte Elisabeth terminée, qu'il abordât la vie de saint Bernard. « Il faut de toute nécessité, cher René, lui écrivait-il, que vous choisissiez ce sujet et que sans retard vous vous mettiez au travail. » Il voyait, dans les relations assidues de son ami avec la personne et la doctrine de l'abbé de Clairvaux, un achèvement de son esprit et de son cœur, le gage aussi d'une connaissance plus intime de l'esprit chrétien.

Vous me l'avez promis, lui disait-il d'un ton pressant : saint Bernard sera votre héros. Il deviendra, lui aussi, le cher saint Bernard. Venez seulement à Solesmes, et tout austère qu'il vous paraît, vous lui trouverez bientôt des charmes (2).

Montalembert était acquis à ce projet. Les joies de son mariage ne lui semblaient pas faire obstacle à des études nouvelles.

Je menace sans cesse ma femme de retourner à Solesmes, écrivait-il. Ce ne sera pas une simple menace. Je vous infligerai un et peut-être plusieurs séjours, lorsque mon *Saint Bernard* sera en train. Je veux faire plus, s'il est possible, que pour sainte Elisabeth (3).

La vie de saint Bernard ne parut jamais. Montalembert n'en fit que le portique et s'arrêta au seuil même de son sujet. Avant de tracer l'histoire de l'abbé de Clairvaux, il crut de son devoir d'étudier tout d'abord dans ses essais, dans ses tâtonnements premiers, dans sa constitution et dans sa législation définitive, cette vie monastique dont saint Bernard fut l'un des plus glorieux représentants. Au lieu d'une vie de saint Bernard, le monde catholique vit paraître beaucoup plus tard, au cours de dix ans, de 1867 à 1877, une collection de sept volumes intitulée : *Les Moines d'Occident*. Elle se termine à Calixte II.

(1) Lettre du 19 novembre 1836.

(2) Lettre du 16 juillet 1836.

(3) Lettre du 19 novembre 1836.

Entre le prieur de Solesmes et Montalembert qui se regardait comme l'*avoué* du monastère, il y avait assaut de questions intimes et de confidences affectueuses. De Venise, sur le chemin de Rome, Montalembert écrivait :

J'attends de vous une très longue lettre, pleine de détails sur Solesmes, le personnel, le matériel, des détails intimes, entendez-vous? Je me regarde toujours comme votre avoué. Me voilà en route vers cette Rome où j'allais, il y a juste cinq ans, muni de vos pleins pouvoirs. Que d'événements depuis lors! Et surtout que de miséricordes! Quelle bonne idée si vous veniez vous-même cet hiver à Rome! (1)

C'était l'heure même où l'abbé de Lamennais portait devant le tribunal de l'opinion publique la cause de ses démêlés avec Grégoire XVI. Le pamphlet intitulé *Affaires de Rome* parut à la fin de 1836. Non content de livrer à une juridiction très incompétente, dans un récit passionné, les phases diverses des négociations qui avaient abouti à l'encyclique *Mirari vos*, l'abbé de Lamennais, faisant selon sa coutume office de voyant et de prophète, avait cousu à son pamphlet un opuscule enflammé où il déplorait la déchéance de l'Eglise dans tous les Etats européens. Cela avait pour titre : *Des maux de l'Eglise et de la société, et des moyens d'y remédier*. Et comme s'il n'avait pas suffi encore d'un double pamphlet pour épuiser le fiel amassé depuis deux ans, le tout se terminait dans un épilogue de facture violente et apocalyptique, où le prêtre dévoyé appelait la malédiction et la foudre sur des pontifes « qui avaient chargé de chaînes le Christ lui-même ». De longues lignes de points sur lesquelles se terminait l'épilogue laissaient encore supposer des sous-entendus tellement effrayants que la plume s'était refusée à les préciser. Le pauvre grand génie, en proie tout entier à son humeur sombre et forcenée, roulait dans l'apostasie. Tous l'avaient abandonné. L'excès même de violence auquel il se laissait emporter ne lui laissait plus rien de commun avec ses anciens collaborateurs de *l'Avenir*. Pourtant, au souvenir de son premier voyage de Rome accompli cinq ans auparavant dans la compagnie de l'abbé de Lamennais, Montalembert crut prudent de pressentir les dispositions de Rome par une lettre latine dont il demanda la teneur au prieur de Solesmes. La lettre fut écrite; Rome fut clémente et le secrétaire des lettres latines assura Montalembert du gracieux accueil que lui méritaient son talent, sa soumission et ses services.

« Quelle bonne idée si vous veniez vous-même à Rome! » avait écrit Montalembert. Le mois suivant, dom Guéranger répondait à son ami. Il lui donnait sur la situation personnelle et matérielle du prieuré toutes

(1) Lettre du 19 novembre 1836.

les informations exigées. La lettre se terminait par ces mots : « Je vous verrai à Rome dans deux mois : c'est chose décidée. Mais de ce que je vous dis, pour mille raisons gardez-moi inviolablement le secret (1). » Là où les pressantes instances de Mme Swetchine avaient échoué, l'invitation de Montalembert avait réussi. Que s'était-il donc passé? Qu'est-ce qui avait pu gagner l'esprit de dom Guéranger à cette demande d'une consécration pontificale qu'il regardait naguère comme prématurée?

Il n'est pas interdit de penser que la présence à Rome de Montalembert, l'appuyant de son amitié et de ses relations, lui ait été un trait de lumière. Les événements de cette année 1836 avaient sans doute aussi démontré la nécessité d'établir l'œuvre monastique sur des bases définitives qui ne fussent plus à la merci d'un incident. En même temps des vocations plus nombreuses lui en fournissaient le moyen, et il était à présumer que le gouvernement de Juillet, qui récemment avait assuré au prieuré de Solesmes au moins sous forme équivalente le bénéfice de la personnalité civile, loin d'entraver à Rome la reconnaissance apostolique, serait heureux de voir honorée par l'autorité pontificale une institution qu'il avait le premier jugée digne de ses faveurs.

Néanmoins nous ne saurions ramener à de simples motifs d'opportunité les considérations qui guidèrent en tout ceci la conduite de dom Guéranger. Il s'inspira avant toute chose de l'histoire de la vie monastique et de l'expérience de ses besoins. Saint Benoît a pressenti dans le texte même de la règle que certaines de ses dispositions auraient éventuellement besoin d'être modifiées par les circonstances de lieux et de personnes. Tout en lui recommandant de garder la règle comme un dépôt sacré, le saint patriarche en plus d'un cas a laissé à l'abbé la fixation de maints détails de l'observance. L'Eglise intervint parfois elle aussi, après surtout que la vie monastique eut pris dans son sein une place officiellement reconnue par elle, pour modifier ou réformer certaines prescriptions de la règle bénédictine dont le motif n'existait plus. A son tour, la coutume elle-même a réformé çà et là des dispositions particulières; et, malgré le chapitre LVI, c'est avec ses moines, non avec les hôtes, que l'abbé prend ses repas.

Enfin, la largeur de la règle et, sur certains points, son imprécision voulue ont permis quelquefois d'y insérer des dispositions empruntées à d'autres règles. De là sont nés les coutumiers; de là aussi, lorsqu'on voulut donner une valeur obligatoire à des usages éprouvés, naquirent les constitutions ou déclarations, surajoutées à la règle dans le dessein tantôt de la préciser, tantôt de l'adapter à des habitudes nouvelles, quelquefois de la concilier avec des observances antérieures, quelquefois aussi d'en atténuer l'austérité. Il est facile de suivre dans l'histoire

(1) Lettre du 19 décembre 1836.

monastique, à partir de la *Disciplina cassinensis* de Paul Diacre et du Coutumier de Fulda, du *Capitulaire monastique* de saint Benoît d'Aniane et de la *Concordia regularis* de saint Dunstan, le développement de cette institution. Puis lorsque du grand tronc bénédictin surgirent successivement au dixième et au onzième siècle les formes monastiques très diverses qui portèrent les noms de Cluny, de Cîteaux, de Fontevrault, de Grandmont, de Camaldoli, auxquelles on pourrait rattacher même la grande famille carthusienne, les divergences d'interprétation et de pratique qui donnent à ces familles monastiques leur caractère propre et leur physionomie distincte durent être fixées par écrit. C'était la diversité même des groupements religieux et de leurs lois organiques qui à côté de la règle donna une place aux constitutions proprement dites. Plus tard encore, lorsque naquirent au début du quinzième siècle les premières réformes monastiques qui, pour se défendre plus efficacement contre le retour offensif du relâchement, groupèrent les monastères en congrégations, ces constitutions, nées autrefois d'une certaine tendance à la variété, trouvèrent alors leur raison d'être dans une recherche de l'unité, dans le désir d'une fédération des monastères. Le groupement en congrégation de plusieurs monastères ayant adopté la réforme ne pouvait avoir lieu en effet que moyennant l'adoption d'une forme de vie commune et une réelle parenté dans les usages; et saint Benoît n'ayant point établi les monastères en forme de congrégation, les constitutions durent sur ce point suppléer au silence de la règle, définir la nature du lien fédératif qui unissait ensemble les monastères et le caractère du pouvoir hiérarchique qui devait gouverner cet être nouveau et surajouté, la congrégation.

On conçoit sans peine qu'approuver ces constitutions ait été naturellement du ressort du souverain pontife. La dévolution était de droit, non pas seulement à cause de l'exemption et de l'appartenance immédiate au saint-siège, qui constitue la situation normale et le droit commun de l'ordre monastique, mais pour cette autre raison que les monastères qui au cours des siècles avaient épousé une même réforme appartenaient à des diocèses différents, quelquefois à des nationalités diverses. Leur imposer une loi commune ne pouvait être que le fait de l'autorité souveraine pour qui il n'existe dans l'Eglise de Dieu ni limitation ni frontières. Aussi l'acte solennel qui donnait aux constitutions force de loi était-il une irrécusable affirmation du caractère universel et immédiat de la juridiction du pontife romain. Tout monastère était un témoin de cette autorité souveraine; il était aussi, à raison de l'immunité qui le faisait relever plus étroitement du saint-siège, plus apte à lui fournir le point d'appui et quelquefois même la condition indispensable de l'exercice efficace de son autorité. On se souvient de telles époques, dans l'histoire de l'Eglise de Dieu, où la réforme des mœurs générales, la correction

du clergé, la gravité des élections, la liberté de l'Eglise furent maintenues ou restituées grâce seulement à l'appui que trouva, dans le réseau des monastères exempts, un pouvoir qui par eux pouvait en tout temps se faire sentir partout. Le particularisme étroit des églises nationales était sans cesse conjuré par ces boulevards de l'autorité pontificale; et peut-être n'est-il aucunement téméraire de voir dans cette situation d'avant-garde un des motifs de la haine de choix que les sectaires nourrissent contre des institutions politiquement inoffensives où l'on se borne à prier et à étudier.

Restaurer l'ordre monastique ne pouvait donc s'achever que dans un appel à l'autorité pontificale; et si durant les premières années la modestie des commencements avait détourné dom Guéranger de s'adresser si haut, la connaissance de l'histoire monastique et la conscience qu'il avait dès lors du rôle d'un monastère ou d'une congrégation devaient lui prescrire bientôt de donner à son œuvre cette indispensable consécration. Sans doute, pour obtenir l'approbation apostolique, il fallait se rendre à Rome, il fallait momentanément abandonner le prieuré tout secoué encore de sa crise, il fallait trouver tout ensemble et les frais d'un lointain voyage et la subsistance du monastère orphelin. Mais rien n'arrêta la résolution une fois prise, et la communauté ayant unanimement applaudi à la pensée de son prieur, il se mit à l'œuvre: s'aidant des déclarations et constitutions de la congrégation de Saint-Maur, il rédigea sur le plan du règlement provisoire déjà approuvé par l'évêque un corps de statuts qu'il pût offrir à l'approbation pontificale. Ces constitutions furent divisées en vingt-deux chapitres, subdivisés en quatre-vingt-sept articles. Elles furent insérées telles quelles ou à peu de chose près dans le bref de Grégoire XVI, *Innumeras inter*; et encore aujourd'hui, après des remaniements de détail qui n'en altèrent pas la substance, elles constituent avec la règle de saint Benoît la loi organique de la congrégation bénédictine de France.

CHAPITRE VI

ROME ET L'APPROBATION DES CONSTITUTIONS

(1837)

De Rome, à la date du 11 février 1837, Charles de Montalembert écrivait à dom Guéranger :

Mon très cher ami, je vous adresse cette lettre chez Mme Swetchine, ne sachant pas trop où vous êtes en ce moment et persuadé qu'elle vous la fera parvenir partout où vous serez. Je me suis beaucoup occupé de vous :

1^o J'ai obtenu pour vous un logement à San-Calisto, séjour d'été des bénédictins, auprès de l'admirable église de S.-Maria in Trastevere et dans une des plus belles et des plus saines portions de Rome. C'est pour vous un point immense de gagné, à cause de l'attitude que cela vous donnera ici, puis à raison de l'économie : la pension vous y coûtera moins qu'ailleurs. Vous irez donc, dès votre arrivée, trouver le R. P. Bini, procureur général de la congrégation, à Saint-Paul-hors-les-murs; il ne parle pas français, mais il faut espérer qu'en route vous aurez appris un peu d'italien. C'est de toute nécessité, surtout pour parler au pape. En arrivant, descendez à la maison où je suis avec l'abbé Lacordaire, via San-Nicolo de' Cesarini, 56.

2^o Je me suis fait introduire chez le cardinal Sala par la princesse Borghèse, qui a eu l'extrême bonté d'aller elle-même chez lui pour le disposer en ma faveur; je l'ai trouvé très aimable et bienveillant, mais féru de l'idée que vous vouliez *faire quelque chose de nouveau*; après mes explications, il m'a dit formellement que, s'il ne s'agissait que d'introduire quelques modifications dans l'ancienne règle, *cela ne souffrirait aucune difficulté*. Il m'a répété plusieurs fois qu'il vous recevrait avec le plus grand plaisir et ferait son possible pour vous.

3^o La princesse Borghèse, née La Rochefoucauld, dont je vous parlais tout à l'heure, est la première dame de Rome et y tient la plus grande maison. Elle vous sera très utile auprès du cardinal Sala, qui a pour elle une grande considération. Elle est pleine de bontés pour moi et vraiment éprise de *sainte Elisabeth*...

4^o Je vous ai beaucoup recommandé et vous recommanderai encore à Mgr Capaccini, qui remplace à la secrétairerie d'Etat le cardinal Lambruschini,

malade, et qui est le prélat tout à la fois le plus influent sur l'esprit du pape et le plus éclairé, le plus intéressant et le plus aimable de la cour de Rome. Je vous donnerai une lettre pour lui; il parle le français à merveille; il faut que vous gagniez sa confiance, et vous serez alors sûr de réussir.

5^e Enfin je vous donnerai une lettre pour notre ambassadeur, le marquis de Latour-Maubourg... Je vous conseille de lui confier votre affaire et de lui demander de s'y intéresser : cela ne peut que vous être très utile. Lacordaire, qu'il aime beaucoup, vous présentera à lui.

On ne saurait rien ajouter à l'affectueux intérêt que mit le comte de Montalembert à préparer toutes les voies. En même temps qu'il indiquait à dom Guéranger les avenues du succès, il lui rappelait dans quelle mesure l'influence de la compagnie de Jésus se pouvait employer en sa faveur. Lacordaire devait présenter le prieur de Solesmes au général des jésuites, « l'un des hommes les plus vénérables et les plus aimables que j'aie vus de ma vie », disait Montalembert. Il lui signalait aussi l'impression déplaisante produite à Rome par le sens d'ailleurs très peu fondé que l'on avait donné à l'affiliation de M. de Chateaubriand. A distance, on court fréquemment le risque de se méprendre; et le titre de néo-bénédictin ou de bénédictin honoraire que Chateaubriand s'était décerné avait presque fait scandale. Ce qui pouvait être plus grave encore, c'est le bruit commun qui accusait les bénédictins d'être gallicans et jansénistes comme leurs prédécesseurs, les moines de Saint-Maur, tandis qu'en France ils avaient été taxés d'être mennaisiens et partisans des doctrines de *l'Avenir*. Montalembert n'avait rien dissimulé des difficultés que rencontrerait la négociation :

Avant tout, disait-il en terminant, il vous faudra ici de la patience. On ne fait rien, absolument rien ici quand on est pressé. Ainsi il faudra vous résigner à rester longtemps loin de Solesmes et abandonner à Dieu le soin de tout ce qui peut advenir en votre absence... Je pars de Rome dans huit jours... Que ne puis-je vous dire au revoir, et à Rome?

Telles étaient les austères perspectives du voyage projeté. Une tentative de la dernière heure auprès de Mgr Bouvier faillit même en contrarier l'exécution. L'évêque était facile à se préoccuper au sujet du prieuré. Une lettre vint qui lui persuada que les religieux n'avaient eu, le jour où ils avaient consenti unanimement au voyage et au projet de dom Guéranger, ni réflexion ni liberté suffisante. La lettre n'était signée que d'un seul; il fallut que la communauté tout entière, y compris le religieux opposant, rassurât l'évêque par l'affirmation de son unanimité et par l'exposé des motifs qui aux yeux de tous justifiaient le voyage à Rome.

Tous préparatifs terminés, dom Guéranger célébra la fête de sainte Scholastique et partit de Solesmes le surlendemain 12 février. Le sous-

prieur, dom Segrétain, et le cellérier, dom Fonteinne, l'accompagnèrent jusqu'à Sablé. Chemin faisant, on régla ensemble certains problèmes d'administration provoqués par l'absence du prieur; puis, la séparation faite, commença le lent voyage. Les premières heures furent pleines d'anxiété. Dom Guéranger marchait vers l'inconnu. Les graves indications de Montalembert s'emparèrent de sa pensée et ne lui laissèrent pas de repos. Aussi longtemps que son âme avait été distraite par la présence des siens, par les préparatifs du voyage et les soucis matériels de chaque jour, elle avait partiellement échappé à l'étreinte; dans la solitude et le silence, elle se trouva envahie par de sombres pressentiments. Quel serait le fruit de son effort d'aujourd'hui? Quel pouvait être le bénéfice d'un voyage entrepris par un homme presque ignoré, dénué de ressources, représentant à Rome une maison qui quelques mois auparavant témoignait sans équivoque vouloir se séparer de lui? Que réservait cette Rome inconnue au pèlerin d'outre-monts? Et que deviendrait durant les longs mois d'absence l'humble monastère qui avait coûté déjà tant de souffrances? Ceux-là comprendront l'angoisse de ces réflexions, de qui les lèvres ont goûté parfois à l'amer breuvage. Dieu inspira à son serviteur de s'abandonner à la protection des saints anges, à l'appui de ces esprits célestes députés, nous dit l'Eglise, à la garde des élus de Dieu. Au Mans, sainte Scholastique, qu'il vénéra du seuil de son église fermée, lui fut secourable : Mgr Bouvier fut bienveillant; et, pour donner plus de poids à la supplique adressée au cardinal Sala et au pape en faveur de la restauration monastique de Solesmes, il voulut y intéresser aussi Mgr de Montblanc, archevêque de Tours, son métropolitain.

Soutenu par cette bienveillance, muni de lettres qui l'acréditaient à Rome, fortifié surtout de la prière qu'il avait sollicitée auprès des pieuses communautés de la Visitation et du Carmel, dom Guéranger se rendit du Mans à Paris, où il voulait, afin de le déposer en hommage aux pieds du souverain pontife, hâter l'impression de son livre sur les *Origines de l'Eglise romaine*, livré à l'imprimeur depuis 1836 et encore inachevé. Montalembert aurait souhaité en voir retarder la publication.

Il serait très imprudent, écrivait-il, de rien publier sur les « *Origines de Rome* » avant d'être venu ici, d'avoir vu les manuscrits de la Vaticane et les innombrables ouvrages d'érudition romaine à ce sujet. Vous ne pouvez de loin faire que de l'incomplet (1).

Dom Guéranger avait, lui, des motifs personnels de se hâter; et on peut sans aucun doute en appeler du jugement de Montalembert sur un livre qu'il n'avait pas lu.

(1) Lettre du 11 février 1837,

Les *Origines de l'Eglise romaine* n'étaient dans la pensée de dom Guéranger que le premier volume d'un ensemble d'études sur les origines catholiques, destiné à mettre en lumière les titres historiques de l'Eglise. Il y avait songé dès 1830. Son attention s'était portée tout d'abord sur les origines de l'Eglise romaine. Il avait pris pour base de son travail le *Liber pontificalis*, aujourd'hui si intelligemment restitué par les travaux de Mgr Duchesne, mais qui en 1836 n'était connu que par une seule édition française; en effet, c'était en vain que Benoît XIV avait signalé aux savants la source la plus féconde de documents authentiques et intéressants sur les huit premiers siècles de l'Eglise romaine : la vogue portait alors vers les études du moyen âge, et les travaux d'Holstenius et de Schelestrate, de Bianchini et de Muratori, demeuraient en France presque complètement ignorés.

Le dessein général des *Origines* était celui-ci : déterminer la succession historique des pontifes romains d'après la collection de catalogues la plus riche sans contredit qui eût paru jusque-là; puis assigner à chaque pontife sa notice puisée dans le *Liber pontificalis*, restituée selon les meilleurs manuscrits; concilier les difficultés; au besoin rectifier les erreurs; grouper enfin autour de cette notice constituant le noyau de l'histoire de chacun des pontifes romains tous les documents conservés par la tradition écrite ou monumentale. Avec les seuls moyens que mettait à sa disposition la science critique de son époque, dom Guéranger s'était imposé la tâche d'expliquer l'origine du *Liber pontificalis*, de reconnaître les textes sur lesquels il avait été composé et de montrer comment se rattachait à la plus haute antiquité ecclésiastique une chronique des papes poursuivie jusqu'au neuvième siècle. C'était réellement devancer son siècle et orienter les études de l'avenir. L'ouvrage, un in-4° de près de 600 pages, était dédié à Mgr Bouvier qui fut flatté de cet hommage; il ne portait comme nom d'auteur qu'une attribution collective : « Par les membres de la communauté de Solesmes ». Dom Guéranger avait voulu reporter sur Solesmes tout entier l'honneur d'un livre qui réellement ne venait que de lui seul.

Il n'est pas douteux que les travaux accomplis depuis sur le *Liber pontificalis* ont renouvelé toute la question par une enquête critique plus étendue et dépassé un travail qui remonte aujourd'hui à trois quarts de siècle en arrière. C'est la condition commune des initiateurs d'être promptement effacés par les œuvres mêmes qu'ils ont provoquées; c'est aussi un peu leur gloire de former l'assise première, l'assise ignorée sur laquelle s'élèvera après eux l'édifice de la science achevée et définitive. S'il se trouve çà et là, dans les *Origines de l'Eglise romaine*, des parties qui ont vieilli, nous n'avons point à les défendre. Les fils de dom Guéranger ont mieux à faire. Du moins, leur sera-t-il facile de recueillir, dans des pages qui ont conservé leur jeunesse et toute leur

saveur de foi profonde, avec l'amour de l'Église romaine et une filiale curiosité des titres qui fondent sa noblesse, l'expression dès lors très arrêtée chez dom Guéranger de ce que doit être la vie bénédictine. Le restaurateur de l'ordre monastique en France écarte avec une grande netteté les conceptions utilitaires ou naïves qui ont çà et là méconnu le caractère de cette forme de la vie religieuse.

Le seul défaut de réflexion, dit-il, pourrait porter les gens du monde à confondre un monastère de bénédictins avec une académie en permanence, au sein de laquelle chacun ne vit et ne respire que pour apprendre et écrire sans cesse. Telle n'est point la réalité de la vie claustrale... Le bénédictin peut être savant, mais il est moine avant tout; il est homme de prière et d'exercices religieux. Le chant des divins offices... absorbe une partie considérable de ses loisirs, et la science n'obtient de lui que l'excédent des heures que Dieu et l'obéissance ne réclament pas... Mabillon, Martène, Montfaucon et cent autres remplirent plus que qui que ce soit au monde la signification du nom de savants; mais rarement les vit-on laisser vacante au chœur cette *stalle* dont la désertion eût montré qu'ils auraient préféré l'isolement de l'esprit de l'homme à la société de Dieu (1).

On ne saurait non plus méconnaître que l'auteur des *Origines de l'Église romaine* ne se fût fermement établi dans le centre d'observation où il faut être pour comprendre l'histoire ecclésiastique. De Maistre avait parlé déjà de la présence réelle du souverain pontife sur tous les points du monde chrétien. Des protestants, comme Pearson et Dodwel, ont été amenés par l'évidence historique à reconnaître cette prééminence du pontificat romain : quel autre centre d'observation pourrait se proposer l'historien catholique que celui où se dénouent les problèmes et d'où partent, pour se répandre dans le grand corps de l'Église, l'influence vivante, la doctrine qui éclaire, la discipline qui régit, l'action qui sanctifie? Usurpée ou non, empruntée à la conception politique de l'empire romain ou fondée sur l'expresse volonté du Sauveur des hommes, cette autorité du siège de Rome, disait dom Guéranger en prédisant aux doctrines de la *Monarchie pontificale*, est de tous les temps et de tous les lieux. L'empire pacifique de l'amour et de la foi qu'elle a fondé n'a cessé, au cours des vingt siècles de son histoire, de sanctifier et de donner à Dieu ses élus, sans que d'avoir si longtemps duré lui ait rien enlevé de sa vigueur et de sa jeunesse et sans que les espérances et les prédictions de ses ennemis, mille fois trahies par l'événement, obtiennent d'elle autre chose qu'un sourire et une prière : *Dimitte illis; nesciunt quid faciunt*. Au milieu « des institutions humaines dont le propre est de vieillir en si peu de jours, n'est-ce pas le lieu de faire remarquer que

(1) *Origines de l'Église romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes, préface, p. xxv-xxvi.

la papauté est une chose merveilleuse en cela aussi que, lorsque tout tombe autour d'elle, elle seule ne s'en va point. Et certes, c'est là un étrange point de comparaison que cette institution désarmée, mais plus forte que les siècles et parcourant avec calme et vigueur mille révolutions qui devaient la tuer », auprès de nos créations éphémères, appliquées, ce semble, à nous montrer « que, si l'humanité demeure, les formes sociales ne font que passer... » Même en ce siècle de révolutions et de révoltes « il existe une autorité encore et pour toujours sacrée. Ce n'est pas dans quelque coin imperceptible de ce monde » qu'elle exerce son pouvoir : c'est sous nos propres yeux. « Elle a des sujets qui lui appartiennent de cœur, sans aucune limite de nations ou d'intérêts. Rome... est le point central où viennent chaque jour se confondre et l'obéissance des vieux Etats monarchiques de l'Europe, et la soumission des jeunes républiques du nouveau monde (1) ».

Ces pages écrites dès avant 1837 n'avaient qu'un dessein historique et non la couleur d'un plaidoyer. On conçoit néanmoins qu'elles aient plu à Rome; toute saveur janséniste ou gallicane en était absente. On s'explique mieux encore qu'elles aient déplu aux gens du *National* qui par la plume d'un M. Z...¹ eurent fait suffisant honneur à messieurs de Solesmes et au livre en écrivant : « C'est un ramas de documents apocryphes publiés par des bénédictins non moins apocryphes ». Telles sont les aménités ordinaires de la polémique. On peut croire que le critique inconnu qui prononçait de si haut eût été fort embarrassé de contester l'authenticité d'une seule de ces pièces qu'il écartait sommairement, comme jugées depuis longtemps par la science française et la science étrangère. Toute la presse ne porta point sur le livre des *Origines* le jugement sévère de l'écrivain du *National*; *l'Univers*, *l'Echo du monde savant*, *la France littéraire* eussent consolé dom Guéranger, s'il en avait eu besoin et s'il avait eu le loisir à Rome, où nous devons maintenant le suivre, de recueillir l'écho de ce qu'on disait de lui.

L'impression de ce grand in-4^o fut lente et coûta à son auteur mille délais et mille fatigues. Il voyait à chaque heure diminuer les chances du projet si longuement caressé d'arriver à temps à Rome pour y jouir de toutes les splendeurs liturgiques de la semaine sainte. Et ce trop long séjour à Paris, s'il lui permettait de revoir sa vénérable amie, Mme Swetchine, faisait courir de grands risques à la petite escarcelle qu'on lui avait créée pour le voyage. Les livres, les livres des saints surtout, exerçaient sur le prieur de Solesmes une toute-puissante fascination. Le 7 mars, après avoir célébré la messe de saint Thomas d'Aquin dans la chapelle de Mme Swetchine, la protection du docteur angélique lui fit rencontrer chez Méquignon les œuvres complètes du docteur séraphique

(1) *Origines de l'Eglise romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes, p. 10.

saint Bonaventure. Et le dilemme accoutumé se posa : « Je n'ai déjà que trop peu de ressources pour mon voyage; comment y faire un périlleux emprunt? » — « Il est vrai; mais notre bibliothèque ne possède point saint Bonaventure; et à mon retour le retrouverai-je? » Et le petit plaidoyer finit comme finissent ces plaidoyers : les œuvres de saint Bonaventure furent expédiées à Solesmes. Le docteur séraphique reconnut en maintes circonstances la dévotion de son client. Puis l'imprimeur se hâta; épreuves et corrections se succédèrent avec régularité. Dom Guéranger prit congé de Mme Swetchine et du bon M. Desgenettes un peu vivement : les adieux furent brusqués; et, muni d'un sauf-conduit où Mgr Garibaldi le recommandait à tous les officiers des douanes apostoliques, le prieur de Solesmes partit de Paris dans la journée du 10 mars, accompagné du P. Charles Brandès. Un mois presque entier s'était écoulé depuis ses adieux à Solesmes.

Auxerre et Chalon-sur-Saône ne furent que des relais rapides. De concert, les deux voyageurs renoncèrent à la voiture publique pour descendre la Saône jusqu'à Lyon. Sur le bateau se trouvait un jeune bénédictin anglais allant à Rome, lui aussi, et devant, lui aussi, loger à Saint-Calixte. On fit connaissance. Le nouveau compagnon de voyage s'appelait Bernard Ullathorne; il était dès lors grand vicaire de Mgr Polding, vicaire apostolique de la Nouvelle-Hollande, et devait ensuite illustrer le siège de Birmingham. On atteignit Lyon. La cathédrale et Notre-Dame de Fourvière eurent les attentions de dom Guéranger. Là il revit Frédéric Ozanam, l'un des jeunes ouvriers que M. Bailly, le fondateur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, avait dès la première heure associés à sa grande œuvre d'apostolat. Avignon et Marseille furent les dernières étapes : on prit place à bord du vapeur toscan le *Léopold II*, en partance pour Civita-Vecchia, non sans avoir d'abord visité Notre-Dame de la Garde et remis en ses mains les intérêts de toute la communauté : *Mater, serva eos in nomine tuo*.

La nuit et un commencement de mal de mer ne laissèrent pas saluer Toulon, les îles d'Hyères, Nice; mais l'équilibre physique était rétabli lorsque Gênes se montra. La mer était silencieuse et calme; les deux digues de la rade s'avançaient comme deux grands bras étendus pour accueillir les vaisseaux; un monde de villas, de dômes, de tours s'éveillait à la lumière du matin, parsemant de notes claires l'immense amphithéâtre de verdure qui, des massifs réunis des Alpes et de l'Apennin, s'abaisse lentement vers le golfe où se mire Gênes la superbe. C'était la veille du dimanche des Rameaux, 18 mars. Les pèlerins voulaient dire la messe le lendemain. L'hôtel où ils étaient descendus avoisinait l'église de l'Annunziata. Le sacristain fit d'abord peu d'accueil à leur demande. « Heureusement, dit dom Guéranger, nous fûmes tirés d'affaire par un grand gaillard d'observantin qui, après avoir vécu dix ans de

sa vie dans les Echelles du Levant, en était revenu pour devenir à l'Anunziata chapelain de la nation française. » Plus avenant que le sacristain aussitôt écarté par lui, il fit visiter aux pèlerins l'église à cette heure-là fermée au public, leur assura un autel pour le lendemain; puis, le lendemain venu, alors que la ville entière, s'associant à la solennité liturgique du jour, était transformée en un vaste marché de palmes, dom Guéranger, le P. Brandès, le P. Ullathorne prirent vers le soir le bateau pour Livourne.

La mer était mauvaise, l'escale à Livourne se prolongea durant quelques jours. Dom Guéranger eut le loisir d'aller à Pise et d'y dire la messe au Duomo, le 21 mars. De retour à Livourne, la mer n'était point calmée encore. Le P. Brandès attendit pour se rendre à Rome par mer avec les bagages; dom Guéranger, accompagné du D^r Ullathorne, gagna Florence par la voie de terre. Il espérait y rencontrer le comte de Montalembert; mais à l'heure même où il y arrivait le jeudi saint 23 mars, Montalembert en était reparti, n'ayant passé à Florence qu'une nuit. Faut-il d'avoir pu se concerter au cours des incidents d'un voyage si traversé, les deux amis eurent le chagrin de s'être rencontrés sans pouvoir se joindre.

Il y a vraiment une fatalité qui nous poursuit, écrivait dom Guéranger. Voyez ce qui est arrivé à Florence. J'y étais arrivé le jeudi. Je cours chez M. Kalesky, et là j'apprends avec une véritable désolation que vous veniez de partir à la même heure que j'arrivais, sept heures du matin ou environ. Cela m'a été fort dur et m'a fait prendre en grippe Florence, ville des déappointements les plus cruels (1).

Dom Guéranger en repartit dès le soir pour arriver à Rome le samedi saint à cinq heures du matin. Le P. Brandès l'y avait devancé de quelques heures.

Avant de se reposer sous aucun toit, dom Guéranger voulut réparer à l'instant un oubli. Dans l'émotion des adieux, au sortir de Solesmes, il n'avait pas, en prenant congé de son église, baisé le pied de la statue de saint Pierre. A Rome, ses premiers pas le portèrent vers la confession; il y déposa sur les marches, avec les clefs de son monastère, le dossier complet de toutes les pièces et lettres relatives à l'approbation. Sa prière se prolongea. La confession de saint Pierre est vraiment le centre de Rome et du monde; il n'est aucun lieu où la foi soit plus à l'aise et où l'émotion de l'âme chrétienne s'épanche plus librement devant Dieu. L'âme de dom Guéranger était faite pour goûter cette saveur de triomphe que les fidèles recueillent à Saint-Pierre de Rome.

O sainte Eglise romaine,... écrivait-il un peu plus tard, les puissances de l'en-

(1) Lettre du 9 juin 1827.

fer ne prévaudront jamais contre toi. Dilate tes portes, afin que tous les peuples se pressent dans ton enceinte : car tu es la maîtresse de la sainteté, la gardienne de la vérité... Dieu a humilié devant toi les hanteurs superbes, les cités d'orgueil. Où sont aujourd'hui les Césars qui crurent t'avoir noyée dans ton propre sang? Où sont les empereurs qui voulurent forcer l'inviolable virginité de ta foi? Où sont les sectaires que chaque siècle, pour ainsi dire, a vus s'attaquer successivement à tous les articles de ta doctrine? Où sont les princes ingrats qui tentèrent de t'asservir, toi qui les avais faits ce qu'ils étaient? Où est cet empire du Croissant qui tant de fois rugit contre toi, lorsque, désarmée, tu refoulais si loin l'orgueil de ses conquêtes? Où sont les réformateurs qui prétendirent constituer un christianisme sans toi? Où sont ces sophistes modernes, aux yeux de qui tu n'étais plus qu'un fantôme impuissant et vermoulu? Où seront, dans un siècle, ces rois tyrans de l'Eglise, ces peuples qui cherchent la liberté en dehors de la vérité (1)?

De Saint-Pierre, la dévotion de dom Guéranger le porta à Saint-Jean-de-Latran. La fonction liturgique du samedi saint y était présidée par le cardinal vicaire Charles Odescalchi. Il y rencontra le P. Brandès qu'une même dévotion avait amené à la basilique mère de toutes les églises. Une des premières visites fut pour Lacordaire descendu à Saint-Louis-des-Français. Lacordaire en écrivait à Mme Swetchine :

J'ai vu M. Guéranger, chère amie, et sa présence a été pour moi un grand secours et une grande consolation (2).

De son côté, dom Guéranger écrivait à Solesmes :

J'ai grand espoir dans le succès de nos affaires; mais... la mer était belle et calme aussi en sortant du port de Gênes. Vendredi je dois voir le cardinal Sala; la princesse Borghèse s'est chargée de m'y conduire. Cette dame a une grande influence; elle a mille bontés pour moi qui lui ai été recommandé par M. de Montalembert de la manière la plus pressante (3).

L'amitié de Montalembert s'était employée pour Solesmes avec une singulière habileté. Sans échapper aux lenteurs nécessaires qu'entraînent à Rome la discussion et l'examen de toutes causes graves, dom Guéranger, grâce à l'affectueux dévouement de son ami, pouvait rencontrer encore des difficultés; il ne devait du moins se heurter à aucun obstacle invincible. Bientôt commença pour lui le cours assidu des visites, des explications, des discussions, des mémoires; il serait fastidieux d'en relever ici le détail. Dom Guéranger lui-même ne se prêta à cet émiettement

(1) *L'Année liturgique. l'Avent* (16^e édit.). 3^e dimanche, p. 206.

(2) Lettre du 28 mars 1837. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine* (1866), p. 129.

(3) Lettre du 29 mars 1837.

de sa vie qu'en y voyant la condition nécessaire et la raison du succès final. Ses lettres se firent plus rares.

Pourriez-vous, écrivait Mme Swetchine à Lacordaire, m'expliquer l'inconcevable silence de M. Guéranger? Il devait m'écrire de la route, m'envoyer un érit de Marseille; et jusqu'ici je n'ai pas eu un mot de lui, pas plus de Rome que de Florence. Dites-lui, je vous prie, qu'il abuse étrangement de ma confiance et de mon amitié, et qu'il faudrait que je valusse plus ou moins que je ne vaux, pour prendre de si mauvais procédés en patience (1).

Lacordaire, qui avait été gagné par l'âme de dom Guéranger, répondait :

M. Guéranger vous avait écrit avant la réception de votre lettre du 18 avril. Ses affaires vont à souhait. Les jésuites... se sont montrés de très chauds amis et poussent au succès avec vigueur. J'en suis charmé pour les bénédictins et aussi pour eux... C'est sagesse que se faire des amis de ceux qui doivent un jour participer à l'influence que donnent la vertu et le dévouement. Tout va donc au mieux. La présence de l'abbé Guéranger a été aussi pour moi une véritable consolation; nous nous entendons à merveille sur toutes choses, théologie, philosophie, politique, présent et avenir. Il est si rare aujourd'hui de trouver un chrétien où la foi domine le reste (2).

Ces informations ne suffisaient pas; Mme Swetchine devenait exigeante.

Dites-moi donc, écrivait-elle deux mois plus tard, dites-moi ce que devient l'abbé Guéranger; je le perds une demi-douzaine de fois l'an, et ce n'est jamais sans le désir de le retrouver (3).

Avant de se rendre au palais de Saint-Calixte, dom Guéranger fut présenter ses devoirs à l'abbé de Saint-Paul, dom Vincent Bini. Il fut accueilli avec une rare bienveillance, à peine tempérée de curiosité, peut-être avivée de l'espoir secret que caressa bientôt l'abbé Bini d'infuser dans la congrégation du Mont-Cassin un peu de sang nouveau, en y faisant entrer l'élément français. Le danger était d'être absorbé avant même de naître. Une profession eut lieu à Saint-Paul le 28 mars; on y avait réservé des places d'honneur aux deux bénédictins français. De là, visite au palais Borghèse selon les pressantes invitations de Montalembert. La princesse voulut accompagner dom Guéranger chez le cardinal Sala, préfet des évêques et réguliers. L'entrevue ainsi préparée fut assez cordiale. Les termes de ce premier entretien, auquel la présence d'une grande dame ne permettait pas de devenir une audience d'affaires, furent promptement assez faciles pour que l'éminence en vint à féliciter

(1) Lettre du 18 avril 1837. Comte de Falloux, *op. cit.*, p. 134.

(2) Lettre du 4 mai 1837. *Ibid.*, p. 136.

(3) Lettre du 27 juillet 1837. *Ibid.*, p. 145.

la France de l'extraordinaire fécondité religieuse qui y régnait : « Il n'est jour, disait le cardinal, où il ne nous arrive d'au delà des monts pétitions d'approbation pour des règles et des congrégations nouvelles; ce ne sont que fondateurs, ce ne sont que fondatrices. » Et montrant sur sa table de travail un formidable entassement de dossiers : « On y pensera peut-être après ma mort », dit-il en souriant.

L'ironie, fort peu dissimulée, n'était pas pour déplaire; elle flattait les idées de dom Guéranger lui-même et pouvait lui laisser entendre que sa demande du moins n'était pas de celles que l'on ajournait si résolument. Il remit aux mains du cardinal la lettre de Mgr Bouvier avec le projet de constitutions : la congrégation était saisie. Le cardinal Sala avait la réputation, méritée à ce qu'il semble, d'être d'un abord difficile; à la troisième audience, il était presque gracieux.

Malgré ces belles apparences, dom Guéranger ne se faisait nulle illusion.

Le procès sera long, écrivait-il à Solesmes. Heureux serons-nous si le jugement est rendu avant la Saint-Pierre... J'ai vu le père Rozaven (un des consultants de la congrégation). Il m'a parlé avec franchise et m'a montré notre approbation comme devant souffrir de très graves difficultés (1).

Le P. Rozaven ajoutait néanmoins que le succès dépendrait en grande partie du consultant choisi. Et poussant la franchise jusqu'à l'extrême, il apprit à dom Guéranger que, lorsque l'affaire de Solesmes avait été portée en 1835 devant la congrégation, nommé consultant, il l'avait fait échouer à raison des anciennes relations du prieur avec l'école mennaisienne. On sait d'ailleurs quelle part avait prise le P. Rozaven à la controverse sur les opinions philosophiques de l'abbé de Lamennais et de l'abbé Gerbet. C'était vraiment jouer de malheur que passer alternativement pour mennaisien auprès du P. Rozaven, pour gallican auprès des Romains. Un ancien regrettait que les hommes n'eussent pas sur le cœur une toute petite fenêtre par laquelle chacun pût s'assurer de leurs pensées.

Je vous le donne en cent et en mille, écrivait dom Guéranger : on a peur que nous n'ayons intention de relever le gallicanisme et le jansénisme en France, et je suis obligé de donner des preuves que je ne suis pas gallican et janséniste. Il me fallait venir ici pour être réduit à cette nécessité. Heureusement notre livre (*les Origines de l'Eglise romaine*) vient à propos pour témoigner de notre orthodoxie (2).

Restait un autre souci : de quel œil le gouvernement français verrait-il l'approbation pontificale donnée à un ordre religieux? Mais là encore l'habileté aimante de Montalembert avait fait son œuvre et Lacordaire

(1) D. Guéranger à D. Segrétain. Lettre du 11 avril 1837.

(2) *Ibid.*

aussi avait aidé. La protection de l'ambassadeur de France était acquise à dom Guéranger, qui avait lui-même fourni les éléments d'une note destinée à rassurer sur les dispositions du gouvernement français Mgr Capaccini, chargé à la secrétairerie d'Etat de l'intérim du cardinal Lambruschini.

Le désir d'un succès rapide n'entraînait pas néanmoins dom Guéranger à accueillir les avances de l'abbé de Saint-Paul, dom Vincent Bini. En sa qualité de procureur général de la congrégation du Mont-Cassin près la cour de Rome, dom Bini jouissait dans les questions bénédictines, auprès des évêques et réguliers, d'une grande influence. Or, il nourrissait le dessein d'attirer à lui la cause de Solesmes pour s'attribuer ensuite le monastère relevé par ses soins. Dom Guéranger n'y pouvait consentir. A ce moment précis, il lui eût répugné de renoncer à porter le nom de cette congrégation de Saint-Maur qu'il songeait devoir être le sien. « Et puis, ajoutait-il, nous ne pouvons être des moines italiens (1) ». La variété des congrégations ou des provinces religieuses a été créée pour atténuer les rivalités et jalousies qui naissent presque inévitablement du frottement des nationalités diverses. L'ancien abbé de Saint-Paul, dom Zelli, encourageait le moine français dans sa résistance.

Il est naturel, pensait dom Guéranger, que nous fassions profession dans leurs mains; qu'il existe de plus un lien d'affiliation avec le Mont-Cassin, à raison même de l'isolement nécessaire de notre premier monastère, rien de mieux; mais rien au delà. Nous ne ferons rien sans notre indépendance monastique (2).

A l'heure même où dom Guéranger écrivait ces lignes à Solesmes, il avait reçu son billet pour l'audience pontificale. Avant de s'y rendre, il voulut revoir le cardinal Sala pour apprendre de lui si l'affaire avait fait un pas et si le consulteur avait été désigné. Sans répondre, l'éminence glissa dans une grande enveloppe toutes les pièces du dossier et, sous les yeux de dom Guéranger, écrivit cette suscription : « Au R. P. Rozaven, consulteur de la sacrée congrégation ». Tout était bien, pourvu que le consulteur de 1835 redevenu le consulteur de 1837 fût pleinement édifié et que la conversation et les écrits de dom Guéranger lui eussent démontré que Solesmes n'était pas un foyer nouveau de menaisianisme.

C'est le 11 avril de cette année 1837 que dom Guéranger fut admis à l'audience pontificale. Le P. Rozaven l'y précédait; dom Guéranger avait assez devancé son heure d'audience pour trouver le loisir avec le

(1) D. Guéranger à D. Segrétain. Lettre du 11 avril 1837.

(2) *Ibid.*

P. Rozaven d'une sérieuse conversation sur les doctrines de Lamennais. Le consultant fut introduit; son audience dura trois quarts d'heure. De quoi il fut question pendant ces trois quarts d'heure, dom Guéranger ne pouvait se le dissimuler après l'indiscrétion calculée du cardinal Sala; mais il reconnut bientôt à l'affabilité paternelle de Grégoire XVI que le P. Rozaven avait été aimable. Dom Guéranger déposa aux pieds du souverain pontife le livre des *Origines de l'Eglise romaine*. Le nom de M. de Lamennais ne fut pas prononcé. Le souverain pontife fit une rapide allusion aux intérêts qui avaient amené dom Guéranger à Rome, ajoutant que la congrégation étant régulièrement saisie, il n'y avait pas lieu de préjuger la question. Une réserve de Grégoire XVI, dont le prieur de Solesmes ne saisit pas aussitôt l'importance, fut relative au nom de *Congrégation de Saint-Maur* sous lequel la nouvelle famille monastique se présentait dans l'Eglise de Dieu. Sans rien pressentir de plus grave, dom Guéranger se borna à répondre que le titre était fort honoré en France et que l'obscurité même du nouveau monastère lui faisait un devoir de s'abriter de cette glorieuse protection. Doucement, le souverain pontife rappela comment la congrégation de Saint-Maur s'était laissé envahir à la dernière heure par les doctrines jansénistes, gallicanes et philosophiques, ce qui diminuait de beaucoup le renom de cette congrégation dont Solesmes voulait devenir l'héritier. Dom Guéranger ne comprit pas la portée du conseil enveloppé dans cette remarque, se bornant à répondre que Solesmes n'était héritier que sous bénéfice d'inventaire et n'avait rien de commun avec les fausses doctrines du siècle passé. Le souverain pontife, ne se sentant pas compris, n'insista point sur ce sujet et témoigna seulement de son désir de n'avoir point à s'occuper à nouveau de la solennité des vœux, contrariée en France par certaines dispositions législatives. Dom Guéranger répondit que pour lui la solennité des vœux n'appartenait pas à l'essence de la vie religieuse; il venait donc simplement demander au saint-siège que les moines de Solesmes fussent reconnus comme bénédictins et faisant les vœux des bénédictins. Et l'audience se termina par l'affectueuse bénédiction du souverain pontife.

Dom Guéranger ne tarda pas à apprendre de personnes très sûres qu'il y avait pour lui péril à vouloir garder le titre de *Congrégation de Saint-Maur*. La volonté du souverain pontife, encore qu'elle eût été au cours de l'entretien voilée dans son expression, était absolue de n'autoriser pas le rétablissement d'une congrégation monastique qui « avant de finir, ce sont les paroles mêmes de Grégoire XVI, avait perdu tout ensemble et la science et la foi ». Dom Guéranger s'inclina aussitôt, dans une docilité sans réserve, devant la pensée du souverain pontife, plus haute et plus éclairée que la sienne propre; et au cours de sa vie il ne cessa de rendre hommage à cette disposition divine qui, pour relever

la vie monastique en France, l'invitait à remonter plus haut, vers la source même, vers l'antiquité.

Laissés à leurs inspirations premières, a dit excellemment Mgr Pic, les nouveaux fils de saint Benoît auraient naturellement greffé la tige nouvelle sur le tronc de la congrégation de Saint-Maur, sauf à en modifier la sève par quelques correctifs. N'était-ce pas l'arbre qui ombrageait, naguère encore, de son feuillage, cette église et ce prieuré de Solesmes dans lesquels on venait de s'établir? Mais au-dessus des conceptions de l'homme il y a la sagesse de l'Église, s'exprimant par l'oracle du siège apostolique. Fils lui-même de saint Benoît, le pape Grégoire XVI voulut que cette famille renaissante cherchât plus loin et plus haut le principe de sa reconstitution (1).

Après avoir emprunté aux déclarations de Saint-Maur la plus grande partie de ses règles, la congrégation nouvelle n'irait pas plus loin et serait connue sous le nom de *Congregatio gallica*. La décision fut portée à la connaissance du P. Rozaven. Dès lors la question avait fait un pas de plus.

Pendant que dom Guéranger prenait langue dans ce monde de Rome si nouveau pour lui, Mme Swetchine avait songé à intéresser de nouveau à Solesmes le public français. Elle avait demandé au prieur de Solesmes une notice sur son œuvre; la notice devait être écrite entre Lyon et Marseille, ou bien entre Marseille et Civita-Vecchia, pour tromper l'ennui d'une longue route. Écrite, elle ne le fut jamais; et, répondant à Mme Swetchine, dom Guéranger bénissait les obstacles qui avaient retenu sa plume.

Naturellement, disait-il à sa sainte amie, j'aurais recommandé au public l'œuvre du rétablissement en France de la congrégation de Saint-Maur. Or sachez que tout a failli rompre ici précisément à cause de ce nom... Il a fallu renoncer à ce titre de Saint-Maur, si cher à la France et au monde savant, courir un instant le risque d'être incorporés à la congrégation du Mont-Cassin... Nous allons former une branche de l'ordre bénédictin sous le nom de congrégation de France; mais, je vous en prie, silence sur tout cela jusqu'à mon arrivée.

Je vois intimement Lacordaire et le connais de mieux en mieux. Il me semble l'avoir ignoré jusqu'ici : je suis persuadé qu'il a une mission à remplir et qu'il s'y prépare sans s'en douter... Il est devenu très doux, très simple, très humble. En un mot, Rome l'a transformé à ce point que j'ai pour lui de la vénération plus encore que de l'amitié. Je ne le connaissais pas tel. Il vous est attaché du fond de l'âme et avec une simplicité qui est de Dieu; mais de grâce, entre nous, n'en faites pas un chanoine de Paris!

Mme Swetchine s'efforçait alors de maintenir Lacordaire dans les bonnes grâces de Mgr de Quélen, qui venait d'opposer le plus inexpli-

(1) *Oraison funèbre du T. R. P. dom Prosper Guéranger. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers* (1879), t. IX, p. 42-43.

cable veto à la publication de la *Lettre sur le Saint-Siège* écrite par Lacordaire en réponse aux *Affaires de Rome*. Dom Guéranger appréciait sévèrement l'attitude de l'archevêque.

Il aura à répondre devant Dieu d'avoir empêché le bien qu'eût produit cette lettre si belle, si juste et, dans la circonstance, si décisive. Je l'ai lue et admirée sans restriction (1).

Les jours s'éconlaient en visites. Dom Guéranger croyait encore que l'examen de son affaire serait porté à la congrégation générale; il y avait dès lors obligation majeure d'aborder tous les cardinaux de la congrégation des évêques et réguliers, sous peine de s'assurer l'hostilité de celui qui eût été négligé. Dans la conversation, tous semblèrent favorables, sauf peut-être le cardinal de Gregorio que des ennuis personnels avaient mal disposé envers toutes maisons religieuses établies dans un pays où elles n'avaient pas de situation légale, et quelques autres éminences qui témoignèrent ne prendre aucun intérêt à la question. En même temps il fallait décourager, mais dans les formes les plus aimables, les prétentions de l'abbé de Saint-Paul à s'adjuger la congrégation de France. Le prieur de Solesmes avait l'appui de l'abbé Zelli, ancien abbé de Saint Paul; mais l'abbé Bini avait réussi de son côté à s'emparer de Charles Brandès, le compagnon de dom Guéranger. Les arguments de l'abbé Bini n'étaient pourtant pas sans réplique; il croyait que la congrégation de Saint-Maur avait été fondée par saint Maur lui-même, que les moines français étaient non des bénédictins mais des *maurini*, que toute la vie monastique en France ne s'était jamais rattachée que médiatement à saint Benoît et que Cluny même était sorti de saint Maur. Plus au fait de l'histoire monastique réelle, il eût moins insisté sans doute pour rattacher à saint Benoît une branche de l'ordre qui n'avait jamais cessé de lui appartenir. L'habileté de dom Guéranger parvint à ménager sans céder, à décourager sans déplaire; peu à peu, lorsqu'il devint évident que le prieur de Solesmes pouvait se suffire et que l'intervention d'influences extérieures ne lui était pas indispensable, à l'idée d'union succéda l'idée beaucoup moins périlleuse de l'affiliation.

Le secrétaire de la congrégation, Mgr Soglia, patriarche de Constantinople, avait donné à dom Guéranger les meilleures espérances. On était arrivé au milieu du mois de mai, et le prieur de Solesmes ressentait parfois de façon très vive l'ennui de l'absence; mais cet ennui était un peu atténué par les nouvelles qui lui venaient du prieuré. Tout était calme sous la sage direction du P. Segrétain : la gravité des circonstances portait les âmes à la prière et tous avaient confiance que le succès final couronnerait une campagne si bien conduite. L. P. cellérier

(1) Lettre du 28 mai 1837.

lui-même en était si assuré qu'il poursuivait avec la tranquillité d'Archimède la recherche des secrets de la peinture sur verre, qui d'ailleurs n'avaient jamais été perdus. Le souci, le travail, les démarches, les remaniements de textes, les écritures sans fin, les corrections d'épreuves sans trêve étaient le lot de l'absent. Alors même qu'on pouvait espérer le succès, on ne s'acheminait vers lui qu'avec une lenteur romaine qui pour le tempérament français est à elle seule une grande épreuve. Si la question de Solesmes était portée à la congrégation générale, au *congresso* de tous les cardinaux, la certitude d'y rencontrer des oppositions qui s'étaient déclarées déjà accentuerait encore cette lenteur. Il faudrait reprendre une à une et réduire l'une après l'autre chacune des objections qu'il est toujours facile d'élever contre un projet déplaisant : on s'exposait ainsi à une négociation de six mois.

Six mois de négociations! c'était l'été donné à Rome et, après l'été, l'hiver. Il ne restait pour échapper tout à la fois à la congrégation générale et à la dure perspective qu'elle laissait entrevoir qu'un seul procédé. Dans des précédents analogues, le souverain pontife, sur la demande du cardinal préfet, avait dessaisi l'ensemble de la congrégation pour remettre l'examen de la cause à une commission composée de quelques cardinaux seulement. Dom Guéranger sollicita cette remise et, par l'intermédiaire du P. Rozaven, crut pouvoir demander que ses intérêts fussent confiés au cardinal Sala, préfet, au cardinal Odescalchi, qui dès la première heure avaient été favorables, et au cardinal Castracane, d'abord redouté mais dont la pensée était aujourd'hui nettement acquise. A ces trois membres, le cardinal préfet en ajouta trois autres. La commission cardinalice, qui fut ainsi agréée par le pape, comprenait les éminentissimes Sala, préfet de la congrégation, Odescalchi, Lambruschini, Giustiniani, Polidori, Franzoni, Castracane. La solution avançait encore. Guidé qu'il était par l'estime singulière que son général, le vénéré P. Roothaan, professait pour dom Guéranger, le P. Rozaven, dont l'affectueux dévouement ne se démentit jamais, se mit aussitôt à l'œuvre. Il donna un votum favorable au corps de constitutions qui avait été offert à la congrégation et y inséra les douze articles relatifs au régime de la congrégation nouvelle, tels que dom Guéranger les avait rédigés d'après les conseils du P. Zelli. La part faite à la congrégation du Mont-Cassin demeura considérable; mais le jeune monastère avait besoin d'un appui, et ce lui fut une délicate pensée d'honorer, par ce lien d'affiliation première, le foyer de la vie bénédictine.

Avec une habileté affectueuse et infiniment prévoyante, le P. Rozaven, après avoir résumé les éléments de la cause, répondait par la teneur même de son votum aux objections qu'il présentait sur deux points, l'érection de Solesmes en abbaye et la perpétuité des supérieurs. Il pouvait sembler prématuré de donner le titre d'abbaye à un monastère

récent, alors surtout qu'il était le seul monastère de la congrégation naissante. Mais aussi, répondait le consultant, la maison de Solesmes devant être la source et la mère des autres maisons de la congrégation, n'est-il pas légitime de lui reconnaître dès la première heure l'autorité et la dignité maternelle? Ses enfants ne pourront que l'en honorer davantage.

Chose étonnante et qui serait inexplicable aujourd'hui à moins de se reporter à un état d'esprit qui a disparu, la question de la perpétuité des supérieurs était, dans les articles relatifs au régime, le point contesté. Le P. Rozaven ne craignait pas d'affirmer en 1837 que la perpétuité des abbés était la pensée de saint Benoît et un élément de sa règle. Il y avait du courage à le dire. L'oubli presque complet où était tombée avec la règle primitive la conception du monastère bénédictin, la condition précaire des supérieurs dans presque tous les ordres religieux, et enfin le système de la triennalité adopté par une grande partie de l'ordre monastique comme le seul moyen de se défendre contre la plaie de la commende et de soustraire à l'avidité des puissances séculières quelque chose de la richesse et de la vie des monastères, toutes ces causes réunies avaient insensiblement laissé croire que la précarité des supérieurs était la condition universelle. Trente ans après l'époque où nous sommes parvenus, un moine allemand était à Rome, sollicitant pour les supérieurs de la congrégation qu'il voulait restaurer la perpétuité, d'après une coutume que l'Allemagne avait conservée immémorialement. Il se heurta à des difficultés inattendues, à des objections bien plus inattendues encore. Sa requête était fortement motivée pourtant; mais le personnage très considérable qui l'accueillait avec une nuance un peu impatientée croyait évincer victorieusement le solliciteur en lui disant : « Mon cher abbé, tout cela est fort bien. J'estime pourtant qu'il ne faut pas prétendre mieux faire que les fondateurs qui ont eu des grâces spéciales. Saint Benoît vous a donné la triennalité : pourquoi ne pas s'y tenir? » Grand ébahissement du solliciteur! et le personnage qui répondait avec cette connaissance de la règle bénédictine était, auprès du saint-siège, le protecteur de l'ordre de Saint-Benoît!

Le P. Rozaven avait paré habilement à cet état d'esprit et à l'assaut trop redouté, en témoignant tout d'abord n'ignorer pas les objections qui d'elles-mêmes devaient s'élever contre la perpétuité des supérieurs dans les maisons surtout encore réduites en nombre. Mais, ajoutait-il, on ne saurait méconnaître non plus que c'est de vie bénédictine qu'il s'agit. La pensée de saint Benoît et la teneur de sa règle supposent la perpétuité; certaines dispositions additionnelles, au moyen desquelles on avait voulu composer avec l'esprit du jour, enlevaient d'ailleurs à la perpétuité tout ce qu'elle semblait conserver d'inquiétant aux yeux

de plusieurs. On avait sacrifié quelque chose à la triennialité; tous les trois ans en effet la communauté devait être provoquée à porter son jugement sur le gouvernement de son supérieur et l'avantage qu'elle en recueillait; ce n'était qu'après avoir subi victorieusement cet examen au cours de neuf ans de régime que le supérieur ayant fait ses preuves était reconnu définitivement comme perpétuel. L'expérience loyale de ces procédés, jointe à une intelligence plus étendue de la règle bénédictine, du caractère paternel de l'autorité et de la tradition historique de l'ordre de Saint-Benoît, a corrigé dans la suite ce que ces premières dispositions contenaient encore d'étranger aux mœurs monastiques.

Chacun des membres de la commission cardinalice reçut un exemplaire des constitutions avec le votum imprimé du consulteur. Tout ce qui pouvait faire difficulté avait été écarté, expliqué dans des entretiens ou dans des notes spéciales; et l'accueil que reçut dom Guéranger des membres de la commission lui semblait de bon augure. Seul l'abbé de Saint-Paul prétendait que l'affaire engagée contre son gré ne pouvait réussir; il avait même eu l'habileté d'amener le P. Brandès à son avis. Nous l'avons dit déjà, le compagnon de dom Guéranger ne se défendait pas assez contre les avantages personnels qu'on faisait miroiter à ses yeux; et si ces petites oppositions, dont un amour-propre inconscient faisait tout le motif, ne pouvaient ni compliquer ni retarder la marche de l'affaire désormais assurée, elles ne constituaient pas moins pour le prieur de Solesmes une souffrance: en effet, un dissentiment entre les deux moines venus ensemble à Rome pour obtenir l'approbation, s'il était tombé dans le domaine public, eût sans doute porté les cardinaux à se désintéresser d'une œuvre peu viable et dont les premiers éléments ne s'entendaient pas entre eux. Dans ces circonstances épineuses, le cardinal Odescalchi fut pour dom Guéranger un appui et un conseil.

Sans doute les soucis de la négociation en cours lui prenaient le plus clair de son temps et de sa pensée, mais dom Guéranger vivait quand même à Rome en pèlerin, l'âme attentive à la liturgie et à l'histoire, avivant chaque jour sa confiance et sa dévotion par la visite des sanctuaires vénérés: Sainte-Praxède et Saint-Paul-hors-les-murs, Sainte-Marie-Majeure et Sainte-Marie du Trastevere, Sainte-Cécile et la petite église de Saint-Benoît-in-Piscinula, bâtie sur l'emplacement de la maison qu'avait occupée le saint patriarche. Puis avec Lacordaire il faisait le pèlerinage des sept grandes basiliques. La commission était maintenant en possession de tous les documents qui pouvaient l'éclairer; une seule chose restait à faire: prier et attendre dans la paix l'issue finale.

Jusqu'alors le climat de Rome et les menaces de choléra avaient respecté sa santé.

Je me porte à merveille, écrivait-il au frère Gardereau, malgré la mauvaise

température de ce pays; je cours tant que je puis sans me fatiguer trop : je nage enfin dans cette chère Rome comme dans une mer d'admirables merveilles (1).

Parfois aussi les pèlerinages étaient momentanément suspendus pour aller aux nouvelles; les hommes, surtout les hommes très occupés, ne se souviennent que de ce qu'on leur rappelle souvent. Dom Guéranger comut les délais, les déceptions, les surprises.

Le cardinal Sala est toujours excellent, plein d'intérêt, ce qui ne l'a pas empêché, il y a huit jours, de me recevoir comme un chien importun. Il y a des épines au milieu des roses de Rome (2).

Les lenteurs nécessaires de la solution lui étaient surtout pénibles, parce qu'elles menaçaient le bon gouvernement de sa maison. Les travaux littéraires dont il était l'âme demeuraient suspendus. Les ressources d'un monastère qui vivait au jour le jour diminuaient sensiblement par le fait de l'absence prolongée de celui qui en était le pourvoyeur régulier. Chaque jour suggérait au cellérier des réparations nouvelles, des aménagements nécessaires; l'autorité si discrète du P. Segrétain était insuffisante pour tempérer cette fièvre de planter et de bâtir qui avait élu domicile chez le P. Fonteinne et ne s'apaisait un peu que sous l'influence de la maladie. Puis l'absence prolongée du prieur laissa supposer à quelques-uns qu'il avait quitté définitivement Solesmes et que, lui s'étant retiré, on allait tout licencier, tout liquider. Ce fut une panique. La nuée des créanciers grands et petits s'abattit sur la maison : les prêteurs exigèrent sur l'heure avec l'âpreté ordinaire en ces cas le montant de leurs créances. Ces nouvelles parvenaient à Rome avec les lenteurs postales du temps, faisant endurer à l'absent la terrible anxiété d'une crise dans laquelle son œuvre courait le risque de sombrer, avant même qu'il pût être avisé. Les lettres étaient si lentes! Huit jours de Solesmes à Rome, huit jours de Rome à Solesmes. Les indications, lorsqu'elles arrivaient enfin, étaient-elles encore l'expression exacte de ce qu'il convenait de tenter pour amortir la crise? Elle était parvenue à une acuité extrême par le dédit soudain d'un homme qui s'était engagé et se déroba. Une fois encore Dieu vint la dénouer; mais elle avait laissé dans le public des impressions fâcheuses qui ne s'effacèrent plus.

À côté de cette épreuve, dom Guéranger comptait pour fort peu de chose l'inapte interpellation d'un obscur député à la date du 8 juin 1837. Les récriminations que le *National* avait accueillies contre le livre des *Origines de l'Eglise romaine* furent portées, le croirait-on, à la tribune de la Chambre des députés. On discutait le budget de l'instruction

(1) Lettre du 24 mai 1837.

(2) D. Guéranger à D. Segrétain, 17 juin 1837.

publique. M. Isambert s'éleva avec indignation contre la subvention de quatre mille francs accordée par M. Guizot, en vue de la continuation du *Gallia Christiana*, à des hommes inconnus en qui l'interpellateur ne pouvait reconnaître le caractère de bénédictins et qui venaient de fournir un spécimen de leur critique. M. Isambert avait lu le livre des *Origines de l'Eglise romaine* et reconnu tout aussitôt qu'il n'était qu'une compilation indigeste, inspirée tout entière par le dessein de ressusciter de vieilles légendes apocryphes et par là de donner un peu de crédit aux prétentions ultramontaines. Sans prendre à son compte les opinions des moines de Solesmes, comme sans relever ce qu'il y avait d'un peu subit et improvisé dans la science de M. Isambert, M. Guizot se borna à répondre assez négligemment qu'ayant trouvé, dans les personnes visées par l'honorable préopinant, de la science, du zèle, du loisir, des moyens qu'il n'aurait pas trouvés ailleurs, il n'avait pas hésité à leur confier la continuation du *Gallia Christiana*. Le ministre avait assez de fierté et d'esprit de gouvernement pour revendiquer sans ambages tout l'honneur de la décision prise : il le fit. M. Isambert se le tint pour dit et pour un temps garda le silence (1).

D'ailleurs, à si grande distance, ce ne fut que par des lettres privées que dom Guéranger prit connaissance de cette alerte. De Vichy où l'avait ramenée sa santé, Mme Swetchine lui écrivait ces pages d'une inspiration si chrétienne :

Vous savoir arrivé d'abord, ensuite l'heureux cours qu'avaient pris vos affaires, les protecteurs que vous avez gagnés, m'ont été une vraie joie. La *congrégation de France*, présentant des souvenirs moins arrêtés que la *congrégation de Saint-Maur*, préparera les esprits à ne pas faire à la science une part trop aux dépens de la prière et de la foi, dans votre communauté nouvelle. J'ai toujours pensé que c'était un écueil à éviter. Si les bénédictins de Saint-Maur ont démérité devant l'Eglise, il est très juste et très simple qu'elle ne consente pas à les rétablir. Il y a des noms qui restent entachés et qu'il ne faut plus rappeler... Dans mon ignorance, j'ai été plus d'une fois prévenue contre la congrégation de Saint-Maur par le respect pour elle d'une foule de gens qui croient à peine en Dieu. Cette prévention était raisonnable : car enfin rien ne révèle autant l'essence d'une chose que la direction de ceux qui lui portent haine ou amour.

Mme Swetchine n'abordait que d'un mot la motion Isambert; mais elle s'étendait sur les rapports d'affection qu'elle jouissait de voir s'établir entre le prieur de Solesmes et le futur restaurateur en France de l'ordre de Saint-Dominique.

L'impression que vous produit M. Lacordaire et que je recueille moi-même de chacune de ses lettres me dit combien je dois être heureuse de votre mu-

(1) *Moniteur universel*, 8 juin 1837.

tuelle amitié et combien je dois désirer que vous la conserviez intacte au cours de vos deux vies. Qu'elle vous soit une douceur et un appui!

Et parce que dans les derniers mots de sa lettre dom Guéranger avait détourné Mme Swetchine, qui avait de l'influence auprès de Mgr de Quélen, de faire de Lacordaire un chanoine de Paris, la vénérée correspondante s'élève contre cette insinuation.

Il est permis à M. Lacordaire, dit-elle gravement, de ne pas me comprendre. Désirant le ramener, sans cesse j'ai été obligée de tronquer ma pensée, de la défigurer, de ne lui livrer aucun de mes jugements, aucune de mes craintes... Dans les choses qui nous touchent personnellement, nous sommes plus sujets à nous tromper; le temps et la distance trompent sur les impressions, sur la nature des rapports. A lui donc il était permis de par la nature humaine d'être sévère, voire même injuste pour moi! Mais vous, qui veniez de me quitter, avec qui j'ai tant causé à l'aise, qui me savez si en dehors de tout parti..., qui savez surtout que je n'ai pas plus d'ambition pour ceux que j'aime que pour moi-même, qui n'ignorez pas que je donnerais toutes les dignités même ecclésiastiques pour un degré de plus d'influence sur une *seule* âme humaine; que vous veniez, vous, me dire que je vais faire de Lacordaire un chanoine de Paris... vraiment cela n'est pas supportable; et gronder ici, ce n'est pas assez. Venez donc bientôt pour que nous vidions la querelle et que vous me retrouviez, grâce à Dieu, ayant assez marché dans cette voie de détachement et de séparation, assez du moins pour que la lumière en moi ne se soit pas obscurcie.

Je compte être retournée à Paris vers le 22 juillet. Si vous deviez revenir plus tôt, mandez-le-moi. J'abrègerais ici sans inconvénient : je veux absolument vous voir. Car quoique nous soyons du nombre des personnes qui pour s'entendre n'ont pas besoin de parler, j'ai grand soif de causer avec vous... Ne m'oubliez pas dans aucun de vos saints pèlerinages de Rome... Adieu. Vous serez aise de savoir que les eaux me font grand bien, et il me semble que tant que j'aurai de ses forces, je voudrais commencer par Vichy et finir par Solesmes (1).

Cependant, à Rome, la commission cardinalice poursuivait son examen : dom Guéranger espérait une solution prochaine et s'employait de son mieux à rectifier les questions, à fournir les explications décisives, à dissiper les préventions et les doutes, à écarter les surprises de la dernière heure. A la date du 8 juillet, il écrivait à Solesmes :

C'est demain soir, après l'*Ave Maria*, que se tient au Quirinal chez le cardinal Lambruschini, notre bon et zélé protecteur, la congrégation de cardinaux qui va décider de notre sort. Je vous écrirai la décision mardi 11. Grâce à la Madone..., grâce au P. Roothaan et au P. Rozaven, tout porte à espérer qu'elle sera conforme à nos désirs... Tout ne sera pas fini encore : il faut le rapport au saint père, il faut son approbation, et cela durera huit jours. Le saint père a

(1) Lettre du 16 juin 1837. Comte DE FALLOUX, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 402 et suiv.

témoigné le désir d'avoir un entretien avec moi avant de conclure. Demandez au Seigneur qu'il inspire en ce moment son vicaire et qu'il mette lui-même en ma bouche les paroles que je dois répondre... Priez bien pour moi qui ne vous oublie jamais... C'est demain la fête des Prodiges de la très sainte Vierge Espérons (1).

En 1796, sous le pontificat de Pie VI, des statues et peintures de la sainte Vierge avaient à Rome miraculeusement ouvert et fermé les yeux, et versé des larmes sur les épreuves de l'Eglise et de son chef. Les prodiges avaient été si constants qu'on avait institué une fête annuelle du rit double majeur pour en rappeler le souvenir. Elle se célébrait le 9 juillet. Précisément, dans le quartier du Quirinal, à l'angle de la *via delle Botteghe oscure*, se trouvait une de ces madones miraculeuses pour laquelle dom Guéranger s'était pris de dévotion, sans rien savoir d'ailleurs du prodige qui l'avait signalée, sans rien savoir surtout du jour où se réunirait la congrégation pour porter sur les constitutions un jugement décisif. Il était agenouillé aux pieds de la chère madone et remettait en ses mains maternelles tous ses intérêts, lorsque passèrent auprès de lui les carrosses des cardinaux se rendant au Quirinal. La présidence fut dévolue au cardinal Odescalchi, le cardinal Sala n'exerçant ses fonctions de préfet que dans le cas d'une congrégation générale. Le cardinal Odescalchi n'avait cessé de témoigner une grande faveur au prieur de Solesmes et s'était engagé à lui faire parvenir dès le soir même la réponse de la commission.

Dom Guéranger rentra à Saint-Calixte. Le message du cardinal Odescalchi lui fut remis à onze heures et demie du soir. A la réserve de la perpétuité qui n'était accordée qu'au seul supérieur de Solesmes et non aux autres supérieurs de la congrégation, toutes les demandes formulées avaient été accueillies. Rome y avait ajouté, dans sa considération personnelle pour le prieur, des distinctions que dom Guéranger n'avait pas songé à solliciter. Selon la promesse qu'il en avait faite, le 11 juillet fête de la Translation de saint Benoît, au jour anniversaire de la restauration de Solesmes quatre ans auparavant, dom Guéranger écrivait aux siens :

Mes très chers Pères et Frères,

J'ai enfin la consolation de vous faire connaître la décision de la sacrée congrégation des évêques et réguliers sur notre cause. Elle est favorable et dans un degré inespéré.

1^o Nos constitutions sont approuvées comme répondant au but que nous nous proposons, le rétablissement en France de l'ordre de Saint-Benoît.

2^o Ce que nous avons fait jusqu'ici est confirmé, le saint-siège imputant à

(1) D. Guéranger à D. Segrétain, 8 juillet 1837.

tous les religieux profès leur temps passé dans le monastère comme un vrai noviciat et accordant la même grâce aux novices.

3^o Nous sommes dès maintenant érigés en congrégation, sans avoir besoin d'une déclaration nouvelle quand nous aurons plusieurs maisons.

4^o Le prieuré de Solesmes est érigé en abbaye.

5^o Enfin, malgré mon indignité, je me trouve, par un acte spécial de l'autorité apostolique, élevé à la dignité d'abbé.

Je ne puis vous donner que les points principaux et remets à un autre jour le détail moins important. Toute cette affaire semble avoir été conduite à son dénouement par une influence spéciale de la divine Providence. Nous avons passé la journée d'hier en visites de remerciements. Les cardinaux paraissent convaincus d'avoir travaillé à l'œuvre de Dieu et s'en félicitent d'une manière qui nous touche au fond du cœur. Rendez grâces à Dieu et à Notre-Dame qui nous ont visiblement protégés.

La confirmation apostolique fut sollicitée et obtenue le jour de saint Bonaventure, 14 juillet, par le secrétaire de la congrégation, Mgr Soglia.

Dom Guéranger, afin d'atténuer pour dom Vincent Bini l'ennui d'une négociation où il avait eu trop peu de part, avait déterminé Mgr Soglia à solliciter du souverain pontife la faveur, pour lui, d'émettre sa profession entre les mains de l'abbé de Saint-Paul. Le pape y consentit. Désormais la congrégation bénédictine de France avait son être et Solesmes sa place dans l'Eglise de Dieu.

Quelques jours plus tard, dom Guéranger écrivait à Solesmes :

J'entre demain en retraite pour me préparer à la profession qui aura lieu le 26 juillet, jour de sainte Anne. Priez pour moi. Demandez à Dieu la plénitude des grâces qui me feront remplir le dessein de Dieu sur moi et me rendront utile à votre salut, à votre perfection et au service de la sainte Eglise. Il me manque bien des choses et plus même que je ne le puis sentir. Que Dieu daigne, dans l'intérêt de cette œuvre qu'il chérit et qu'il a sauvée tant de fois déjà, multiplier ses miséricordes et agréer le sacrifice absolu que je vais lui faire de ma personne et de toute ma vie...

Quant à vous, mes très chers pères et frères, voici comment le saint père a décidé que vous irez au Seigneur. Ceux d'entre vous qui sont profès pourront émettre, sitôt mon retour, leur profession solennelle après dix jours d'exercices spirituels; ceux qui sont novices pourront jouir de la même grâce, après avoir passé dix-huit mois au noviciat... J'espère pouvoir partir de Rome le 7 ou le 8 du mois d'août (1).

Le P. Charles Brandès avait espéré recevoir à Rome le sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise, et faire profession entre les mains de l'abbé de Saint-Paul, dom Vincent Bini, le même jour que dom Guéranger. A la réflexion il parut plus sage de réserver les droits de ses frères de Solesmes plus anciens que lui dans la religion et dont il fût devenu l'aîné un peu

(1) Lettre du 15 juillet 1837.

par surprise, s'il avait émis ses vœux à Rome en même temps que dom Guéranger et devant l'abbé de Saint-Paul. C'eût été contrevenir à une disposition très prudente de la règle de saint Benoît et suggérer au P. Brandès qu'ayant fait profession le même jour que son abbé et devant le même prélat, il devenait supérieur à ses frères, entraît dans la maison sans avoir été accueilli par elle et pouvait dans une mesure se croire l'égal de son abbé. Tout désordre dans les actes donne naissance à un désordre de pensées, et l'orgueil humain n'a nul besoin qu'on lui fournisse matière. Il fut décidé que le P. Brandès ne recevrait à Rome que le sous-diaconat et le diaconat; mais il parut plus convenable de surseoir, chez un sujet récemment converti, à la collation du sacerdoce et de déterminer aussi que sa profession, au lieu d'être émise à Saint-Paul, le serait à Subiaco le 30 juillet entre les mains de dom Guéranger de qui ce serait le premier acte pontifical.

Dès le 15 de ce même mois, dom Guéranger s'était constitué pour toute la durée de la retraite novice de Saint-Paul. Au cours des longues négociations maintenant couronnées de succès, il avait, par déférence pour le saint-siège dont il ne voulait pas préjuger la décision, adopté l'habit du clergé séculier; il reprit pour entrer en retraite les vêtements monastiques et se mit sous la direction de l'abbé de Saint-Paul. Ce furent des heures de repos, de recueillement, et pendant dix jours une trêve à tout autre souci que celui de son âme et de Dieu. Il ne nous est rien resté qui puisse nous aider à dire quelles furent les dispositions de dom Guéranger à cette heure solennelle. Ceux qui savent sa vie jusqu'à l'heure où nous sommes parvenus, ceux qui connaissent les œuvres auxquelles elle fut dévouée dans la suite, n'auront point de peine à pressentir la plénitude de docilité surnaturelle dans laquelle il se donna à Dieu non plus que l'effusion de grâce qu'il y mérita.

Cette profession monastique, germe de tant d'autres, eut lieu le 26 juillet 1837. Ce fut sainte Anne, la mère de la sainte Vierge, l'aïeule bénie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui offrit à Dieu de ses mains le premier profès, le premier abbé de la congrégation bénédictine de France. Durant la période des grandes chaleurs où les fièvres romaines rendent malsain le séjour au monastère de Saint-Paul, un certain nombre de moines se rendait quotidiennement à la basilique du grand apôtre pour y célébrer l'office divin. Nul n'y fit défaut ce jour-là. La colonie française y fut tout entière. Lacordaire accompagnait son ami dont le triomphe était le sien, dont la vocation religieuse préparait la sienne. La basilique de Saint-Paul, détruite par l'incendie de 1823, ne s'ouvrit pas pour la cérémonie. La sacristie avait été depuis le sinistre aménagée en église; sur l'autel était placée l'insigne relique du bras de sainte Anne, conservée dans le trésor de Saint-Paul. Il semblait que la petite congrégation naissante en ce jour fût remise à cette même

tendresse maternelle qui avait gardé la mère de Dieu. L'abbé de Saint-Paul commenta en langue italienne, avec une élégance qui fut très goûtée, la parole qu'adressait le prophète Ezéchiel aux ossements qui devaient revivre à la voix du Seigneur : *Ossa arida, audite verbum Domini*.

Ce n'est point le lieu de redire ici le charme et la gravité de la fonction liturgique au centre de laquelle s'accomplit la profession religieuse; il faut l'avoir vue, et l'avoir vue souvent, pour la bien comprendre. Elle ressemble à la création d'un chevalier du Christ : *Domino Christo, vero regi militaturus*, dit la sainte règle. Les paroles sacrées avaient ce jour-là pour les anges de Dieu des significations joyeuses, un sens d'une plénitude inaccoutumée. Le *Suscipe* du nouveau moine monta vers le Seigneur comme un nuage d'encens, et dans sa joie éternelle saint Benoît sourit à ce rejeton en qui il devait revivre. Les pompes liturgiques même dans un cadre réduit ravirent l'assistance. Lacordaire était dans la joie. Il écrivait à Mme Swetchine :

M. Guéranger est abbé perpétuel de Solesmes, ayant anneau, crosse et mitre, et chef de la congrégation des bénédictins de France, affiliée au Mont-Cassin. C'est un résultat merveilleux et qui doit nous porter à aimer de plus en plus l'Eglise romaine, si divinement habile à démêler ses vrais enfants. Je vais quitter Rome bientôt, après un voyage et un séjour qui ont été véritablement fructueux : car Montalembert et moi nous avons certainement préparé les voies à l'abbé de Solesmes (1).

Ce n'était pas le dernier bienfait que l'abbé de Solesmes eut à recueillir de cette amitié; nous le verrons sans retard.

Dès le lendemain de sa profession, l'abbé de Solesmes partit pour recevoir la profession du fr. Brandès. Il salua Tivoli, Vicovaro, Mandela, s'engagea dans l'austère vallée de la Sabine et arriva à la petite ville de Subiaco, dominant le cours de l'Anio qu'elle écoute murmurer et parfois gronder à ses pieds. Un peu plus loin, campée sur une hauteur, c'est l'abbaye de Sainte-Scholastique : elle semble, vigie attentive, observer, au sortir des montagnes amoncelées, la vallée toute ravinée où l'Anio a réussi à se frayer un étroit chemin. Les pèlerins firent une courte visite à l'abbaye et à son abbé octogénaire et, avant de faire l'ascension du *sagro speco*, se reposèrent un instant dans cette demeure hospitalière où les successeurs de dom Guéranger devaient dans la suite chacun à son tour recevoir un accueil si fraternel et si réconfortant; de là ils gravirent le dur chemin jusqu'à la grotte sainte, pleine des souvenirs du patriarche de la vie monastique en Occident. Le P. Brandès fit profession à Santa Scolastica le dimanche 30 juillet, entre les mains

(1) Lettre du 8 août 1837. Comte DE FALLoux. *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 147.

de son abbé, moine lui-même depuis quatre jours. Le cardinal Mattei était présent. L'abbé de Solesmes repartit dès le soir. Il avait promis au général des jésuites d'être rentré à Rome pour prendre sa part de la fête de saint Ignace. Parti de Subiaco à sept heures du soir, il arriva à Tivoli à minuit. L'officier qui avait la charge depuis les bruits de choléra de viser les cartes de santé refusa de donner audience avant huit heures du matin; on n'arriva à Rome qu'à midi; dom Guéranger s'excusa auprès du P. Roothaan de l'incident malencontreux qui l'avait tenu exilé de la fête.

Mais une fois rentré à Rome, l'abbé de Solesmes se trouva deux fois dans l'impossibilité d'en sortir. Le choléra avait commencé à sévir et fermait à ce point toutes communications avec le dehors que les villes sortaient en armes pour se défendre contre les voyageurs qui auraient pu leur apporter le fléau. En outre, le souverain pontife ayant voulu incorporer au bref d'approbation, *Innumeras inter*, tout le texte des constitutions, dom Guéranger était maintenu à Rome par la nécessité de surveiller de ses yeux et souvent d'activer le lent travail de l'impression. Puis il fallait unir aux constitutions les articles relatifs au régime, tels qu'ils avaient été proposés par le consultant et approuvés par la sacrée congrégation. Il fallait surtout éviter, dans le texte qui dorénavant ferait loi, toute suppression ou toute insertion fâcheuse qui eût soit vicié le bref, soit créé pour l'avenir de dangereuses complications. Le séjour de Rome devenait donc absolument nécessaire, alors qu'il avait cessé d'être sûr. L'abbé de Solesmes livrait à ses moines les motifs de son retard forcé. On sent un peu d'inquiétude jusque dans les assurances qu'il donne aux siens.

J'espère bien, leur disait-il, ne pas laisser mes os dans cette ville sainte; mais pourtant j'ai compris la haute sagesse qui a voulu que Solesmes produisît au plus tôt une seconde profession. Un simple moine, sans être ni prêtre, ni supérieur, peut être délégué pour recevoir une ou plusieurs professions; et le flambeau rallumé ne s'éteindrait pas (1).

Cette stipulation éventuelle qui désignait le P. Brandès était presque une menace: dom Guéranger n'avait poussé jusque-là les prévisions que parce qu'il avait conscience d'être atteint ou menacé par le mal. Sa constitution était saine plutôt que robuste; et les travaux et fatigues des derniers mois, qui avaient durement éprouvé ses forces, le livraient sans défense aux attaques du fléau. Encore s'il avait pu fuir un milieu empesté.

Malheureusement, disait-il, la mer sur laquelle je comptais est fermée à cause du choléra de Naples, Palerme, Livourne et Gênes. Reste le chemin par

(1) Lettre du 1 août 1837.

terre; mais en supposant qu'on nous laisse sortir de Rome, nous nous heurterons au cordon sanitaire et aux quarantaines. Je partirais quand même dès demain si le malheureux bref était expédié (1)

Lacordaire écrivait de son côté à Mme Swetchine :

Nous voilà, chère amie, en plein choléra. Après trois semaines d'incertitude, il s'est manifestement déclaré au commencement de la semaine dernière. Il y a eu hier un assez grand nombre de cas foudroyants : la princesse Massimo est morte. M. Sigalon, peintre français fort distingué, a été enlevé les jours précédents... L'abbé de Solesmes a eu un peu de fièvre qui est passée. Il attend toujours son bref... et il a envoyé devant lui le P. Brandès, son compagnon de voyage... Si le mal diminuait notablement d'ici à quinze jours, il est probable que je partirais avec l'abbé de Solesmes (2).

Une première atteinte du mal fut en effet sans conséquence, et il en restait si peu de trace que dom Guéranger put se rendre le 12 août à l'audience de congé qu'il avait sollicitée du souverain pontife. Grégoire XVI lui témoigna une affectueuse bonté, le félicita du succès de la négociation et de la cérémonie pontificale de Subiaco. La minute du bref fut signée par le pape le 22 août; mais dès le lendemain les progrès du fléau épouvantèrent Rome. Modène, la Toscane, la Méditerranée se fermèrent à tous ceux qui venaient des régions contaminées. L'abbé de Saint-Paul, dans l'intérêt de sa communauté, déclara que tout religieux atteint du mal serait aussitôt séparé de ses frères et livré à des soins mercenaires. Dom Guéranger à qui souriait peu cette perspective prit congé de Saint-Calixte et se retira dans un hôtel habité par des Français de sa connaissance. L'installation était meilleure et si le malaise revint, il ne réussit pas à le confiner dans sa chambre. Aux meilleurs moments du jour, il visitait avec Lacordaire les catacombes romaines. Les lettres qu'il adresse à Solesmes portent la trace visible de la fatigue et d'une préoccupation qui le poursuit, sans néanmoins nuire à sa confiance habituelle.

Ne vous inquiétez pas, écrit-il à ses fils à la date du 28 août, jusqu'ici il ne m'est rien arrivé; j'espère que, grâce à vos bonnes prières, il ne m'arrivera rien non plus ensuite. J'aurai le bref le 31...; je pourrais donc partir à la fin de cette semaine, mais hélas! à cause de cette malencontreuse maladie, les routes sont fermées, les diligences ne vont plus, toutes les villes de l'Etat romain sont armées contre ceux qui viennent de Rome, et le gouvernement n'a ni argent ni hommes pour mettre ordre à tout cela. Je prends toutes les précautions possibles; je suis même sorti de Saint-Calixte dont on a fait un lazaret, et suis venu demeurer en ville... Le principal préservatif est, comme vous le savez, de ne point se tourmenter et d'être sobre; je tâche, avec la grâce de Dieu, de

(1) Lettre du 1^e août 1837.

(2) Lettre du 21 août 1837. Comte DE FALLOUX, *op. cit.*, p. 147.

faire l'un et l'autre... Quand bien même il me faudrait mourir et être enterré ici, l'œuvre de Solesmes n'en irait pas moins son train; car l'oracle du siège apostolique ne parle point en vain... Mais je le répète, il est fort à espérer qu'il ne m'arrivera rien; et si je suis atteint, la maladie soignée à temps et avec intelligence cédera, et j'ai pris toutes mes mesures.

Le 1^{er} septembre, le bref fut délivré et l'abbé de Solesmes vivement atteint par le choléra. Lacordaire qui devait sortir avec lui vint à l'hôtel, le trouva souffrant et lui procura à dix heures du soir la visite du D^r Nicotera, médecin de l'ambassade française. Dom Guéranger dormait, on l'éveilla; il refusa de voir le médecin. Lacordaire revint le lendemain de très bonne heure. Son ami fut pris de vomissements. Sur-le-champ, Lacordaire retourna chez le D^r Nicotera qu'il ramena avec lui. Justement alarmé, le docteur prescrivit des remèdes énergiques et revint cinq fois dans la journée. Lacordaire fit très naturellement ce que sa bravoure de nature et son amitié lui inspirèrent. Dans sa lettre à Mme Swetchine, il avoue seulement le péril de son ami sans dire un mot de lui-même : « L'abbé de Solesmes a été sérieusement frappé et en danger pendant vingt-quatre heures; grâce à Dieu il est sain et sauf aujourd'hui (1). » C'était un des charmes de cette admirable nature que la simplicité tranquille de son dévouement. Il s'était mis à la disposition du cardinal vicaire dans l'intérêt des victimes et semblait confus des louanges que Mme Swetchine lui donnait. Dom Guéranger n'avait pas les mêmes raisons de garder le silence et se reconnaissait redevable de la vie, après Dieu, à la présence d'esprit et à la promptitude des soins qu'il reçut de Lacordaire. Lorsque M. de Falloux et le P. Roothaan avertis du danger vinrent rendre visite à l'abbé de Solesmes, il était presque convalescent déjà et dès le 5 septembre capable d'adresser à ses fils les lignes suivantes :

Je vous écris, assis à ma table, levé depuis une heure. J'ai été saisi vendredi de la maladie dont je portais le germe depuis quelque temps. Si je fusse resté à Saint-Calixte, il me paraît certain que je ne serais plus de ce monde. Ici, aucun soin ne m'a manqué; Dieu m'a retiré de la mort : que son saint nom soit béni et que sa volonté soit faite! Je vous quitte ne pouvant plus tenir la plume; il y a six jours que je n'ai mangé.

La faiblesse persévéra quelque temps; la secousse avait été très dure. Une autre lettre datée du 9 septembre, qui confirmait la nouvelle de son rétablissement, fut interrompue par la fatigue et ne se termina que trois jours plus tard; les forces mettaient grande lenteur à revenir. Même avec cette santé délabrée, il s'impatientait des délais apportés au retour. Le gouvernement avait sans doute fait publier que les routes étaient

(1) Lettre du 16 septembre 1837. Comte DE FALLoux, *op. cit.*, p. 149.

libres, mais il n'avait nul moyen de contrainte pour procurer qu'elles le fussent; en réalité, aucune voiture publique ne s'était ébranlée depuis un mois.

Toutes les routes sont fermées, écrivait Lacordaire, rien ne passe sinon la correspondance portée par des courriers à cheval. Toutes les villes et jusqu'aux bourgs et villages sont armés; on vous menace du fusil aux portes et on ne vous jette même pas un morceau de pain, fût-ce pour dix piastres. L'idée de la contagion a tourné la tête à ce pays, et je ne sais pas encore, malgré la diminution considérable du choléra et sa cessation prochaine, quand il nous sera permis de monter dans une voiture (1).

A distance et sans connaître l'état des choses, Montalembert écrivait à l'abbé de Solesmes :

Vous avez de grandes et importantes destinées attachées à votre personne; ce serait offenser Dieu... que braver le fléau dès qu'il y aura possibilité de partir. Par mer, cette possibilité doit exister déjà... Emmenez l'abbé Lacordaire avec vous; il n'a plus rien à faire à Rome. Combien je bénis Dieu de l'union et de l'amitié qui s'est établie entre vous! Quelle consolation pour moi votre ami à tous deux (2).

Ne pourrions-nous employer le délai forcé du retour à définir l'intimité des liens qui unirent dom Guéranger à l'abbé Lacordaire et à reconnaître l'influence exercée sur le restaurateur de l'ordre de Saint-Dominique par l'œuvre qui venait, sous ses yeux et avec son concours, d'être à Rome couronnée d'un plein succès? Le lecteur nous pardonnera les détails un peu menus dans lesquels nous serons peut-être entraînés; nous ne voyons pas d'autre procédé efficace pour résoudre une question de priorité, ici soulevée, et pour reprendre un petit problème qui nous semble avoir été résolu parfois après enquête insuffisante. Il s'agit de la part qu'aurait eue dom Guéranger dans la décision de Lacordaire relativement au rétablissement des frères prêcheurs: avoir contribué pour une part d'influence à un projet si intéressant pour l'Église catholique est assez glorieux pour que nous désirions en revendiquer l'honneur.

Un homme qui a été le compagnon, l'ami de Lacordaire et le confident de sa pensée intime a apporté sur ce point un témoignage décisif. Nous n'avons pas à présenter M. Cartier à nos lecteurs; le R. P. Chocarne l'a fait en des termes que nous ne pouvons que reproduire :

Le nom de M. Cartier était pour le P. Lacordaire synonyme de dévouement aussi profond que sûr. M. Cartier avait accompagné le père dans presque tous

(1) Lettre du 16 septembre 1837. Comte DE FALLOUX, *op. cit.*, p. 149.

(2) Lettre du 18 septembre 1837.

ses voyages pour le rétablissement de l'ordre en France. Il était pour lui quelque chose de plus qu'un ami, c'était un *familier*; aussi l'aimait-il d'une affection toute de famille. Quelques semaines avant sa mort, on lui rappelait cette affection si tendre, si modeste, si semblable à elle-même jusqu'à la fin; il leva les bras en disant : « Ah! Cartier! Cartier! (1) »

M. Etienne Cartier a écrit dans l'avant-propos des *Institutions de Cassien* traduites par lui :

Qu'il me soit permis d'acquitter une dette de gratitude envers l'ordre de Saint-Benoît au nom de tous ceux qui sont attachés à l'ordre de Saint-Dominique. Il est un fait peu connu et cependant bien constaté par l'historien du P. Lacordaire (2); c'est par l'exemple et les conseils de dom Guéranger que Dieu donna au grand orateur la pensée et le courage de rétablir l'ordre des frères prêcheurs. Ce fut en 1837 que l'abbé de Solesmes déposa dans le cœur de son ami le premier germe de sa vocation religieuse : il lui proposa de ressusciter l'ordre de Saint-Dominique, il lui en fit étudier les constitutions. La retraite faite par le P. Lacordaire à Saint-Eusèbe n'eut pour résultat qu'un projet vague que rendit encore plus incertain le succès des prédications de Metz et de Lyon.

A la fin d'avril 1838 cependant, le P. Lacordaire parla de son projet à M. le comte de Montalembert qui le combattit, tandis que dom Guéranger au contraire le pressait de le réaliser et de partir pour Rome. Au mois de juin, le P. Lacordaire vint faire une retraite sous la direction de l'abbé de Solesmes, et ce fut dans une cellule de l'abbaye que fut décidé le rétablissement de l'ordre des frères prêcheurs, pour le salut de tant d'âmes.

Je suis heureux d'en rendre un reconnaissant témoignage (3).

Le témoignage de l'illustre tertiaire de Saint-Dominique concorde de tout point avec les documents qui sont en nos mains. Nous avons prononcé déjà le nom de M. de Valette qui en 1830 avait été avec dom Guéranger administrateur à la paroisse des Missions étrangères. L'abbé de Valette était en 1837 aumônier au collège Henri IV. Très adonné à l'apostolat, nourrissant quelque idée de vie religieuse, il avait songé au rétablissement des frères prêcheurs. Au cours d'un entretien en mars 1837, il s'en ouvrit à dom Guéranger qui avait éprouvé toujours une vive sympathie pour la famille de saint Dominique et qui applaudit à ce projet. L'idée était, comme on dit, dans l'air, mais elle devait prendre corps dans une autre voie.

On sait assez les contradictions auxquelles se heurta la prédication de Lacordaire à Notre-Dame, sa retraite volontaire et les difficultés que rencontra auprès de Mgr de Quélen la publication de sa *Lettre sur le Saint-Siège*. Son âme droite et fière avait souffert de ces blessures.

(1) R. P. CHOCARNE, *le R. P. H.-D. Lacordaire* (1873), t. II, chap. xx, p. 303-304.

(2) FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire* (1870), t. I^{er}, chap. x, p. 441.

(3) P. xxiii-xxiv.

Il recherchait la solitude et le silence comme une diversion. La retraite à Saint-Eusèbe, — on peut le voir dans les lettres à Mme Swetchine et M. Cartier l'a exactement noté, — n'avait aucunement le caractère de l'élection d'un état nouveau. Les paroles quelquefois citées comme l'indice résolu d'une vocation dominicaine ne trahissent qu'une vague estime de la solitude, de la vie commune, de la vie religieuse en général avec un regret qu'elle soit devenue si rare dans l'Eglise de Dieu.

Au cours du mois d'août 1837, dans la chambre occupée par Lacordaire à Saint-Louis-des-Français, il arriva à dom Guéranger de dire que, les bénédictins rétablis en France, il manquait une restauration religieuse, celle des frères prêcheurs. Lacordaire demanda ce qu'étaient les frères prêcheurs. L'abbé de Solesmes dit en peu de mots ce que sa grande connaissance de l'histoire de l'Eglise lui rappela de l'ordre de Saint-Dominique, de sa mission, de sa haute doctrine et de ses saints. Lacordaire en fut frappé. La conversation se poursuivit : « Vous m'avez donné bien à penser l'autre jour, dit Lacordaire, pendant que j'assistais à votre profession. Vous avez fait là une grande chose. Moi, je suis exilé, immobilisé; mes ennemis sont puissants. Je ne sais ce que je vais devenir. » Et de fait, durant ce séjour à Rome, sa vie était en désarroi, livrée aux projets et aux tâtonnements. Un moment interrompu par la visite du supérieur du collège anglais à Rome, le D^r Wiseman, la causerie des deux amis reprit. Lacordaire était tout préparé à reconnaître l'importance des ordres religieux fondés pour l'action et de l'ordre de Saint-Dominique en particulier. Dom Guéranger lui parla des anciennes propositions de l'abbé de Valette. Lacordaire l'interrompit pour déclarer qu'il serait volontiers, lui, l'homme de cette œuvre-là et demanda qu'il lui fût permis d'étudier les constitutions de l'ordre.

Les constitutions d'un ordre appartiennent à sa vie intime et privée. Pourtant, quelques jours après cette conversation, au cours d'une visite qu'il fit à la Minerve, dom Guéranger recevait les félicitations du prieur, le P. La Marche, qui lui demanda :

— Et quand viendra notre tour, à nous aussi, de rentrer en France?

— Plus tôt peut-être que vous ne pensez, mon père; je viens précisément vous demander vos constitutions pour un jeune prêtre de mes amis qui voudrait faire connaissance avec l'ordre de Saint-Dominique.

— Volontiers! fit le prieur; puis se ravisant aussitôt : « Pourvu que ce ne soit pas pour l'abbé Lacordaire! »

Comment l'abbé de Solesmes se tira de ce pas, comment il interpréta cette réserve qui n'avait sans doute que le ton et la valeur d'une interjection, nous n'avons pas à le rechercher. Il reçut l'exemplaire des constitutions qui fut aux mains de Lacordaire durant quelques jours. Lorsqu'il rendit au P. La Marche l'exemplaire emprunté, dom Guéranger avoua sans détour qu'il l'avait prêté à Lacordaire et s'appliqua à effacer

de l'esprit de l'obligeant prieur les préventions que lui avait inspirées un caractère trop spécial, trop spontané peut-être, pour pouvoir être sympathique à tous et à première vue.

Lacordaire et dom Guéranger revinrent de Rome ensemble : il ne fut plus parlé des frères prêcheurs jusqu'à l'été suivant. Les lettres à Mme Swetchine ne portent aucune trace d'une décision prise par Lacordaire au sortir de la retraite de Saint-Eusèbe. Il écarte la chapellenie de Saint-Louis qui lui était offerte; mais c'est afin de se maintenir toute liberté de porter des conférences suivies à Metz et dans les grandes villes de province, puisque Paris lui demeure fermé. Aucune résolution n'est prise encore, et Lacordaire se sent assez libre pour songer à répondre à l'invitation du cardinal vicaire qui lui a demandé des conférences pour les étrangers présents à Rome durant l'hiver de 1837-1838 (1). Nous retrouvons le même accent, les mêmes projets et tout un programme de vie libre, dans ses lettres à Montalembert :

Je prêcherais de l'Avent à Pâques. Le reste de l'année serait employé à l'étude dans la ville où j'aurais prêché, puis à cultiver les âmes qui se seraient plus ou moins ralliées à la foi. Tous les hivers, j'irais dans une autre grande ville. J'évitais ainsi les journaux de Paris, les sténographes absurdes; j'évitais les coteries de la capitale et je pourrais faire un bien considérable (2).

Lacordaire hésitait entre le séjour à Rome pour dix ans et cette vie de prédicateur itinérant que les invitations pressantes de plusieurs prélats lui ménageaient; son hésitation n'était nullement compliquée alors d'un projet de vie religieuse inconciliable avec les deux premiers. Même à ses confidents les plus intimes, il n'est pas prononcé un mot qui suppose une pensée arrêtée de restauration dominicaine. Lacordaire l'a reconnu dans son testament, tel qu'il a été publié par le comte de Montalembert.

En rentrant en France, dit-il, vers la fin de 1837, je n'étais point décidé. Après avoir prêché à Metz, pendant l'hiver de 1838, une station qui fut très suivie, je revins à Paris. Là, je m'ouvris plus ou moins à ceux qui m'aimaient. Nulle part je ne rencontrai d'adhésion. Mme Swetchine me laissait faire plus qu'elle ne me soutenait. Les autres ne voyaient dans mon projet qu'une chimère (3).

Nous n'avons pas à rechercher ici les motifs qui ont déterminé Lacordaire, la veille de sa mort, à taire le nom de l'abbé de Solesmes. Il suffit de demander aux hommes raison de ce qu'ils disent; les questions

(1) Lettre du 4 juillet 1837. Comte de FALLOUX, *op. cit.*, p. 139.

(2) Lettre du 15 juillet 1837. FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. I^{er}, chap. IX, p. 411.

(3) Comte de MONTALEMBERT, *le Testament du P. Lacordaire* (1870), chap. V, p. 97-98.

historiques seraient infinies, s'il fallait leur demander compte en plus de ce qu'ils ne disent pas. Prétérition n'est pas crime, et Lacordaire a assez parlé, assez écrit pour que nous ne trouvions pas sujet à nous plaindre qu'il n'ait pas parlé une fois de plus. Une lettre à Théophile Foisset datée de Rome le 31 juillet 1837, après avoir raconté l'issue heureuse de la question de Solesmes et résumé les événements que nous connaissons déjà, ajoute :

Vous voyez là le résultat du triple voyage de Montalembert, de l'abbé Guéranger et de moi, et aussi une manifestation de cet instinct de Rome, qui a toujours été si admirable dans le discernement de ses véritables enfants (1).

Lacordaire songe sérieusement au retour en France.

Mais, dit-il à son ami, tout ce que je vais vous dire est entre nous... Désormais Paris m'est fermé...; je n'y remettrai les pieds qu'autant qu'on m'y emportera. La France est grande... Dans mon plan, j'irais à Metz pour l'Avent : j'y donnerais des conférences dans la cathédrale jusqu'à Pâques et un peu au delà... et j'irais passer les six mois d'été à Solesmes, dans une maison pieuse, ornée déjà d'une bonne bibliothèque, avec un homme fort instruit et fort aimable qu'est l'abbé Guéranger; et là, m'étant retrempé et fortifié, j'irais passer l'hiver suivant dans quelque autre grande ville. Je mènerais cette vie apostolique tant que je le pourrais; et si, avant la fin, aucun autre ministère ne se présentait, j'achèverais mes jours à Solesmes, tâchant de résumer mes idées et le fruit de mon travail dans quelque bon livre... L'abbé Guéranger approuve fort ce plan; Montalembert voudrait que je donnasse cet hiver, à Rome, des conférences (2).

En mars 1838, ce projet tient encore. Lacordaire écrit de Metz :

Après Pâques, je dois me rendre à Liège pour y voir mon frère, puis à Bruxelles et à Paris, et enfin à l'abbaye de Solesmes où je resterai cloîtré et caché cinq à six mois (3).

En tout ceci, la plus rare perspicacité ne saurait trouver un indice de l'appel divin qui, d'après un historien du P. Lacordaire, se serait fait entendre dès la retraite de Saint-Eusèbe avec un accent si arrêté :

C'est en ces jours d'un recueillement solennel que Lacordaire se sentit distinctement appelé à la vie *monastique* et qu'il conçut le dessein formel de faire revivre en France l'ordre de Saint-Dominique, *comme l'abbé Guéranger voulait y restaurer celui de Saint-Benoît* (4).

(1) J. CRÉPON, *Lettres du R. P. II.-D. Lacordaire à Théophile Foisset* (1886), t. II, LXXXI, p. 10.

(2) *Ibid.*, p. 11-12.

(3) *Ibid.*, LXXXIV, p. 20.

(4) FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. I^{er}, chap. x, p. 442.

Cette affirmation, démentie déjà par le témoignage de M. Cartier, ne se concilie pas avec le faisceau de témoignages que nous avons empruntés aux lettres et aux projets avoués de Lacordaire; il faut en appeler du récit de M. Foisset à un plus exact informé.

Le choléra était entré dans la période de décroissance, mais les communications régulières n'étaient point rétablies encore. On était vraiment prisonnier à Rome, et rien n'était aussi fatigant que le mirage des procédés chaque jour nouveaux mais toujours déçus, qui promettaient la fin de cette bizarre captivité. Aujourd'hui, la voie de terre était ouverte. Demain, il n'y avait d'autre ressource qu'un bateau marchand en partance au port de Ripa Grande, sur le Tibre : par là, on évitait les quarantaines de Civita-Vecchia; mais voici que la méchante goélette ne conduisait qu'à Livourne en huit ou dix jours au milieu des vents de l'équinoxe et exposait par conséquent les passagers à tous les ennuis combinés de la mer et du choléra. Le bateau marchand disparu, un steamer se promettait; il était fort bien conditionné, mais il ne parut pas. Durant cette longue attente, on tenait toutes malles prêtes afin de pouvoir partir sans retard. Dom Guéranger et Lacordaire, lassés tous deux de l'attente, entrèrent en négociations avec un voiturier qui leur promit de les conduire de Rome à Milan en treize jours. On partit le 25 septembre à cinq heures du matin et après quinze jours de voiture, à travers des fumigations innombrables, durement escortés tantôt par des dragons d'une grossièreté achevée, tantôt par des carabiniers qui ne valaient pas mieux que les dragons, les deux voyageurs parvinrent à Milan et s'y reposèrent trois jours. L'itinéraire du retour était fixé : Lausanne par le Simplon, Besançon, Villersexel où Montalembert se trouvait depuis quelques mois chez le marquis de Grammont, grand-père de sa femme. L'abbé de Solesmes avait été impérieusement sommé de s'y rendre.

Je vous déclare, lui écrivait Montalembert, qu'il faut absolument que vous veniez, — j'ai mille choses à vous demander sur tous sujets, — et pas pour quelques heures, pour deux ou trois jours *au moins*... Cela est tellement indispensable que si vous ne pouviez pas absolument venir, j'irais vous rejoindre à Chalon ou à Dijon; mais ce ne serait là qu'un pis aller. Venez vite. Ma femme et ma fille se portent bien. Est-ce que vous n'avez pas l'envie de connaître cette fille de sainte Elisabeth (1)?

L'abbé de Solesmes obéit. La réunion avait, en dehors de la joie commune de se revoir, un objet très grave. S'il ne fut pas dit un mot de la restauration de l'ordre de Saint-Dominique en France, on y discuta l'avenir de Montalembert lui-même. La question pour lui se posait

(1) Lettre du 23 juin 1837.

ainsi : devait-il poursuivre la carrière parlementaire où ses débuts lui avaient déjà conquis de l'autorité, ou bien entrer dans la diplomatie avec espoir d'arriver à l'ambassade de Rome et de servir fructueusement les intérêts de l'Eglise? L'avis de Lacordaire fut très résolu, et il semblera aujourd'hui étonnant, tant les événements se sont appliqués à le démentir. Lacordaire opinait pour la carrière diplomatique :

Tu n'as rien, disait-il à Montalembert, de ce qu'il faut pour faire un orateur. Je sais bien : ton discours à la Chambre des pairs sur la cause de l'école libre. Mais tu avais dix-neuf ans alors; ce fut un succès de curiosité. Je t'ai relu de sang-froid; il n'y a rien en toi de ce qui convient à la tribune. Fais comme ton père : sois diplomate.

Dom Guéranger fut d'un avis opposé. Selon lui, de grands succès avaient déjà marqué sa place et lui assuraient l'oreille de la Chambre des pairs. La carrière diplomatique est fort dépendante des ministères qui se suivent et ne se ressemblent pas; et, quand bien même l'ambassade de Rome lui fût assurée, ce qui n'était pas, y serait-il libre d'agir à son gré? Sa pensée personnelle ne serait-elle pas réduite à toute heure par les instructions de son gouvernement? Montalembert suivit ce dernier avis et fit bien, ce nous semble.

Il y eut, le dimanche 22 octobre à l'église de Villersexel, une messe paroissiale qui fut chantée par dom Guéranger, où Lacordaire fit le prône. Le lendemain, l'abbé de Solesmes prit le chemin de Paris, pendant que Lacordaire dans le silence de la grande demeure préparait la station d'Avent qu'il devait prêcher à Metz. Lacordaire et Montalembert avaient tous deux vivement insisté auprès de l'abbé de Solesmes pour qu'il fit à son retour une visite au roi; mais ils ne triomphèrent pas de la répugnance qu'éprouvait dom Guéranger à se chercher un appui en dehors du droit commun. Il ne pouvait se dérober pourtant à la nécessité de remettre aux mains du ministre des affaires étrangères, comte Molé, les commissions que lui avait confiées l'ambassade de Rome. L'entrevue fut des plus courtoises; une allusion effleura très rapidement la situation canonique donnée à Solesmes par l'approbation du souverain pontife. Naturellement il ne fut pas question d'une reconnaissance civile que dom Guéranger ne sollicitait pas et que le ministre sans doute n'était ni en mesure ni même en disposition de lui procurer.

Depuis de longs mois, Lacordaire gardait en portefeuille sa *Lettre sur le Saint-Siège* dont le veto puis les lenteurs calculées de l'archevêque de Paris avaient retardé la publication. Connue déjà de dom Guéranger qui en avait autrefois donné son sentiment à Mme Swetchine, la lettre avait été relue à Villersexel. L'impression en avait été résolue. Par délicatesse, Lacordaire attendait mais ne voulait pas attendre indéfiniment une réponse que l'archevêque ne lui adressa qu'après deux mois.

Lassé de ces lenteurs, il confia à dom Guéranger la mission délicate de pressentir les dispositions de Mgr de Quélen.

Si M. l'archevêque de Paris n'a pas répondu amicalement à ma lettre du 22 août dernier et qu'il ne soit pas dans la disposition d'y répondre prochainement d'une manière favorable, je vous prie de donner immédiatement l'ordre d'imprimer, à moins que l'état des choses bien connu de vous n'y mette un obstacle sérieux dont je vous laisse le juge absolu. Le silence de l'archevêque me dégage envers lui... Je vous laisse le maître de tout et dans tous les cas vous demande le secret le plus entier...

Adieu, mon cher ami, je n'ai que le temps de vous renouveler l'expression de mon sincère attachement à votre personne et à votre œuvre (1).

Dom Guéranger ne tarda pas à s'assurer que Mgr de Quélen avait répondu et qu'il pouvait par conséquent surseoir à l'exécution du mandat conditionnel à lui confié. A la fin de novembre seulement, les démêlés de l'archevêque de Cologne avec le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, l'internement du prélat septuagénaire dans la forteresse de Minden, l'énergique protestation de Grégoire XVI contre les violences prussiennes firent une loi à Lacordaire de publier cette *Lettre sur le Saint-Siège* dont les événements marquaient l'opportunité. Il écrivait à l'abbé de Solesmes :

Mon bien cher ami, vous saurez déjà que ma *Lettre sur le Saint-Siège* est publiée grâce à l'affaire de Cologne et sans que la bonne harmonie soit rompue avec M. l'archevêque de Paris... Que la Providence de Dieu est grande! Et ne semble-t-il pas que Dieu ait réservé ma *Lettre* pour un moment où les faits mêmes devaient en prouver la justesse? Tout cela m'a bien réjoui le cœur, et aussi le succès inespéré de mes conférences de Metz. J'arriverai à Solesmes vers la mi-mai. J'ai retranché dans ma *Lettre* les trois ou quatre pages relatives à M. de la Mennais, comme vous me l'aviez conseillé (2).

Dom Guéranger, comme bien l'on pense, ne séjourna à Paris que le temps strictement nécessaire. Son cœur le portait vers Solesmes. La plus longue étape, de Paris au Mans, fut fournie en un jour. Mgr Bouvier accueillit cordialement le nouvel abbé dont l'élevation était son œuvre; c'était à lui d'ailleurs que le souverain pontife confiait le soin, en le nommant pour la circonstance son délégué apostolique, d'ériger le monastère de Solesmes en abbaye et d'en donner possession à dom Guéranger, antérieurement reconnu comme abbé par le souverain pontife lui-même. Le lendemain 31 octobre, l'abbé de Solesmes revoyait son monastère après une absence de près de neuf mois. Si la joie fut grande au cœur des moines, au cœur de l'abbé, nous n'avons pas besoin de le dire; aussi bien, ces choses intimes, ces joies de famille et les ingé-

(1) Lettre du 25 octobre 1837.

(2) Lettre du 2 janvier 1838.

nieuses habiletés dont usa la pauvreté monastique pour mettre un peu de magnificence autour de ce prélat aimé, n'appartiennent pas à l'histoire : elle n'enregistre que les événements un peu considérables et abandonne aux annales du monastère le détail menu qui fait revivre et qui fait sourire. Un moine donna lecture du bref *Innumeras inter* auquel étaient annexées les constitutions, puis de l'acte d'érection et d'institution confié à Mgr l'évêque du Mans comme délégué apostolique. Dom Guéranger reçut en obédience les moines de l'abbaye nouvelle. Les premières vêpres de la Toussaint commencèrent aussitôt après. Solesmes était fondé et la vie bénédictine avait repris naissance sous la bénédiction apostolique.

Mais quelle année, très cher Révérendissime, écrivait Montalembert, que cette année 1837 qui aura vu fonder sur le rocher de Pierre notre cher Solesmes et qui aura enfin secoué le joug de l'absolutisme. Comme ce pape est grand, fort, généreux, en même temps que calme et modéré, dans sa sublime allocution! Quelle magnifique position il vient de prendre! Et pour nous tous quelle consolation, quel encouragement, quel bonheur!... Quel bonheur aussi que notre petite réunion de Villersexel et l'union complète qu'elle a scellée! Mon ange de femme vous aime beaucoup et vous dit mille choses gracieuses. Vous ne sauriez imaginer l'effet favorable que vous avez produit sur tout le cercle de Villersexel, bons et mauvais. Vous y êtes regardé comme le type de l'esprit, de l'agréable et de l'adroit, enfin un vrai séducteur. Donnez-moi force nouvelles sur l'intérieur de Solesmes (1).

Que vous me faites de bien, répondait l'abbé de Solesmes, de parler de notre petit concile de Villersexel. Dieu nous avait ménagé là de grandes et douces consolations en cette année si féconde. Permettez que par l'autorité de ma crosse j'en convoque un second à Solesmes, pour 1838. J'en laisse l'époque précise à votre choix. Saint Bernard joindra sa lettre de convocation à la mienne (2).

(1) Lettre du 25 décembre 1837.

(2) Lettre du 27 décembre 1837.



CHAPITRE VII

LA QUERELLE DES « PONTIFICALIA »

(1837-1840)

Après de longs mois de négociations et d'absence, l'abbé de Solesmes espérait sans doute un peu de loisir. Le monastère était érigé en abbaye; restait à justifier par un grand effort de tous la bienveillance pontificale qui lui accordait cet honneur prématuré. La préparation de ses premiers compagnons qu'un indult apostolique admettait à la profession solennelle, la direction religieuse des hôtes qu'amenaient au monastère la faveur romaine, les travaux littéraires annoncés et promis depuis longtemps, il n'était rien qui ne réclamât impérieusement son attention, avec en plus cette part de désarroi matériel et financier que le voyage avait entraînée après lui. Ce fut précisément l'heure où vint fondre un orage inattendu.

Il n'y a pas lieu ici de refaire, au sujet de la vie monastique, un plaidoyer que personne ne lira. Les hommes se déterminent rarement par des raisons: ils aiment ou haïssent pour des causes plus profondes. De leur côté les moines ne s'étonnent de rien. Néanmoins, pour un observateur impartial, à côté de l'attrait obstiné qui renouvelle et grossit sans cesse les rangs de cette milice, n'est-ce pas un curieux problème que la haine et la défiance invétérées qui se sont élevées contre elle et n'ont jamais désarmé? Voici des hommes qui n'ont nul souci de la politique, ne demandent rien au monde et ne fomentent point de révolutions. Leurs amis parfois leur reprochent de se désintéresser outre mesure des choses d'ici-bas. En cette époque d'effrénée concurrence, au sein de cette ardente rivalité pour qui la langue a trouvé un nom, la lutte pour la vie, ils se retirent volontairement d'un combat pour lequel ils n'étaient pas plus mal armés que bien d'autres et laissent vacante, ouverte à l'ambition de tous, la place qu'ils auraient pu briguer. Toutes les avenues des charges et emplois sont encombrées de candidats,

et voici que la retraite volontaire de chacun de ces hommes diminue d'un degré l'âpreté de la concurrence, augmente d'un point les chances de leurs rivaux, prépare le succès de ceux à qui il ne leur plaît pas de rien disputer. Au sortir du monde, ces hommes se réunissent pour prier, pour étudier, pour écrire, pour se sanctifier, pour obéir. La condition essentielle de leur retraite et les œuvres auxquelles ils sont voués, leur silence et leur prière ne sont pour personne un danger; ils ne sauraient entrer en conflit ni avec les particuliers, ni avec l'Etat. Pourtant l'Etat arme contre eux comme contre un danger public et le despotisme des monarchies et des républiques considère comme son premier intérêt de les mettre à néant. Sans doute cette hostilité s'explique souvent par la cupidité: on est si enclin à souhaiter la mort de qui on veut hériter. Il est bien rare cependant, et plusieurs fois la France l'a éprouvé, que les biens monastiques enrichissent le spoliateur. De ces biens sacrés, il ne reste rien aux sacrilèges.

Chez plusieurs, cette défiance armée ne s'explique bien que par un éloignement secret pour la réalité invisible et le pouvoir divin dont l'ordre monastique est une vivante et irrécusable affirmation; mais dans l'histoire l'ordre monastique est encore l'indice d'un autre pouvoir et d'une autre majesté.

Nous ne saurions faire ici un traité de l'exemption monastique, ni recueillir au cours des siècles les monuments de la discipline ecclésiastique qui l'a consacrée. L'exemption est un des phénomènes historiques les plus surprenants. Née de conditions originelles presque insignifiantes, elle a porté ensuite des fruits et produit des résultats inattendus. On devenait moine, à l'origine, par une décision toute personnelle et privée: le pouvoir épiscopal ou sacerdotal n'avait pas à intervenir et saint Benoît lui-même n'eut besoin que de saint Romain. Le moine d'ailleurs continuait à appartenir à l'ordre laïque et n'était par conséquent lié envers l'évêque par aucune promesse spéciale dérivant de la cléricature. Alors même que le développement de la vie monastique lui donna dans l'Eglise une place qu'elle ne pouvait plus ignorer, l'évêque voisin n'avait encore sur le monastère aucun droit spécial, parce que les personnes qu'une même vocation et l'amour d'une même règle avaient réunies appartenaient souvent à divers diocèses; elles venaient de régions diverses, *e diversis provinciis*, comme disent les anciennes formules de profession; par ailleurs les délimitations diocésaines n'avaient encore rien du caractère précis et rigoureux qu'elles ont connu depuis. Pour être affranchi de la juridiction épiscopale, il suffisait donc au nouveau monastère de s'établir sur une propriété qui ne fût pas le bien de l'Eglise; et la volonté des fondateurs était alors souveraine pour déterminer la condition juridique de la maison qui leur devait naissance. Parfois il était stipulé que ni archevêque, ni évêque, ni empereur, ni roi

n'avait aucun droit sur un monastère déterminé; c'est ce que portent en particulier les chartes de fondation de l'abbaye de Cluny et de l'abbaye royale de Saint-Denis. Les moines vivaient sous l'autorité du supérieur qu'ils avaient choisi et quelquefois sous la haute juridiction d'un évêque lointain qui leur avait été assigné dans la charte de fondation.

La protection de l'évêque de Rome était un honneur pour les grandes abbayes; elle fut recherchée par les rois fondateurs. Et de cette discipline de fait naquit une affirmation du pouvoir spirituel du pape sur toute la chrétienté. Le successeur de Pierre étant l'évêque de toute l'Eglise, son pouvoir est universel et immédiat : les pasteurs de l'Eglise sont brebis devant lui. Or, dans la trame continue de l'histoire, l'universalité de ce pouvoir avait son indice dans l'exemption régulière; car, sauf les cas prévus par le droit, les moines n'étaient soustraits à l'autorité épiscopale que pour appartenir directement au souverain pontife : ils étaient par essence les témoins de la monarchie de l'Eglise, une constante revendication de ses droits. Les grandes abbayes devenaient ainsi les boulevards de l'autorité pontificale, les abbés étaient les hommes liges du pape : ils recevaient de lui la juridiction. Afin d'honorer dans leur personne une autorité qui émanait de la sienne, dans le dessein quelquefois de récompenser de longs dévouements, comme aussi pour signaler à la vénération des peuples des hommes qu'avait honorés déjà le suffrage de leurs frères, le siège apostolique leur accorda de temps immémorial l'usage de certaines distinctions extérieures dites prélatiées ou pontificales, — l'anneau, la croix pectorale, la crosse, la mitre, — comme indice de leur dignité et de leur exemption. Ces concessions pontificales n'assurent à l'abbé aucun rang supérieur dans la hiérarchie d'ordre, mais seulement dans la hiérarchie de juridiction : il demeure diacre ou prêtre, selon ce que l'a fait son ordination; et au-dessus de ces distinctions de détail, la dignité épiscopale garde toute son intégrité, la plénitude de son droit divin, en un mot tout son éclat.

Pourtant, on conçoit que là où la pensée doctrinale que traduisent les *pontificalia* est peu comprise, l'indice extérieur devient facilement importun. Et si de mesquines rivalités s'en viennent compliquer et envenimer des conflits que la conversation d'une demi-heure aurait pu résoudre, les polémiques s'élèvent, les discussions s'égarent, les points de contestation se multiplient; les hommes cessent de pouvoir s'entendre, éloignés qu'ils sont les uns des autres par d'incurables défiances. Nous ne parlerons de ces tristes démêlés qu'avec mesure; à la distance de trois quarts de siècle, et les questions étant aujourd'hui surabondamment définies, nul ne saurait prendre un bien vif intérêt à une contestation qui, avec des alternatives diverses, dura plus de quinze ans. Les esprits faibles ou chagrins se demanderont peut-être avec scandale comment de tels démêlés, si longs et si âpres, sont possibles entre gens d'Eglise;

ils rappelleront l'exclamation familière du poète s'étonnant que tant de fiel entre dans l'âme des dévots. Il nous suffira peut-être, auprès d'eux, d'avoir rappelé à quelles raisons de doctrine et de discipline historique se rattachait le débat qui finalement se termina à l'avantage de l'abbé de Solesmes. Dom Guéranger était très élevé au-dessus de toute recherche personnelle, très enclin à faire litière de tout ce qui n'est que hochet, vanité ou réputation. Nul n'a été plus simple que lui; mais il était incapable, dans la conscience éclairée qu'il possédait du sens historique des choses, de transiger maladroitement sous l'influence d'une sotte humilité. Libre en effet de renoncer à des privilèges personnels, il ne l'était pas de renoncer aux privilèges de son abbaye et aux droits que lui conférait l'Eglise; et les motifs pour lesquels Fébronius et Van Espen ont poursuivi dans les privilèges des réguliers l'expression du pouvoir immédiat du souverain pontife étaient de nature à affermir sa conviction, si elle en avait eu besoin.

Au commencement de novembre, Mgr Bouvier voulut entourer d'une grande solennité la cérémonie qui réunissait dans la crypte de la cathédrale du Mans les cendres de ses trois prédécesseurs. Il exprima le dessein d'y inviter le nouvel abbé de Solesmes, mais se heurta au sein de son conseil à une mauvaise volonté évidente. On n'accueillait pas ce jeune abbé de trente-deux ans parvenu si promptement à de tels honneurs. Les semeurs de zizanie ne font défaut nulle part; ils firent remarquer à Mgr Bouvier qu'il y aurait dorénavant deux évêques dans le diocèse, puisque l'abbé était crossé et mitré. L'évêque ne parut pas s'en émouvoir. Les journaux religieux avaient gardé le silence; dûment avertis, ils ne donnèrent qu'à voix basse la nouvelle de la restauration bénédictine avec le bref pontifical accordé au livre des *Origines de l'Eglise romaine*. Dieu accorda une trêve de quelques jours. Elle fut remplie par la retraite, puis marquée le 20 novembre, après les premières vêpres de la Présentation de Notre-Dame, par la vêtue de trois religieux de chœur et de quatre convers; enfin, le lendemain, par la profession solennelle des quatre religieux profès des vœux de cinq ans qui pouvaient bénéficier de l'indult apostolique, les PP. Julien Segrétain, Augustin Fonteinne, Eugène Gourbeillon, Jean-Baptiste Osouf. La restauration bénédictine s'achevait dans cette quadruple profession à laquelle venait se rejoindre, malgré l'anticipation dont nous avons parlé autrefois, la profession du P. Charles Brandès.

Mais la trêve fut rompue bientôt et sous le plus insignifiant prétexte, comme si l'occasion eût été avidement cherchée. L'abbé de Solesmes avait été invité à présider une vêtue de postulante par la prieure du Carmel qui s'était munie, avait-elle assuré, de la permission de l'évêque. Après avoir voyagé une partie de la nuit, dom Guéranger se rendit directement au Carmel, célébra la messe, présida la cérémonie, fit l'exhor-

tation et, sitôt libre, s'empessa de rendre à Mgr Bouvier la visite que l'heure matinale ne lui avait pas permis de faire avant la vêtue. L'évêque sembla embarrassé :

— Avez-vous fait la cérémonie?

— Oui, monseigneur.

— Mais je ne l'ai pas autorisée.

Très surpris, dom Guéranger rappelle qu'il n'est venu que sur l'invitation de la prieure et sur l'assurance que monseigneur était avisé et consentant; rentré à Solesmes depuis si peu de jours, il lui eût été certes plus doux et plus simple de demeurer au milieu des siens.

— Avez-vous officié pontificalement? lui demande soudain l'évêque.

— Je ne le pouvais pas, monseigneur, puisque je n'ai là aucune juridiction. Crosse et mitre sont d'ailleurs demeurées à Solesmes: je n'ai usé à la messe que des distinctions prélatiques ordinaires, la croix et l'anneau.

La conversation n'alla pas plus loin. Dom Guéranger portait la croix pectorale, insigne d'une dignité que l'évêque lui avait obtenue et dont il lui faisait hommage, croyait-il, en la portant devant lui. Cela déplut. Un ennui ne vient jamais seul. L'abbé de Solesmes, à peine sorti de l'évêché, reçut chez son frère Edouard une invitation courtoise du préfet de la Sarthe (1) à passer chez lui pour recevoir une communication de M. Barthe, ministre de la justice et des cultes. Mis en mouvement par M. Isambert que nous connaissons déjà, ému par la note des journaux religieux, discrète pourtant, annonçant au public la restauration de Solesmes, le ministre avait conçu de l'inquiétude et priait dom Guéranger de se rendre à Paris pour s'expliquer sur le bref pontifical qui faisait de lui un abbé, et de Solesmes une abbaye. Il y avait coïncidence dans l'effort des deux juridictions.

Dom Guéranger fut moins ému de cette tentative qu'il n'avait été troublé de la conversation avec l'évêque; il répondit qu'il n'avait sur l'heure ni le temps ni le désir de se rendre à Paris et qu'il était aisé de donner satisfaction par lettre. Le préfet en convint; mais peu de jours après le ministre ayant insisté (2), dom Guéranger comprit qu'il y avait urgence et, dans une réponse d'une courtoisie et habile fermeté, fit observer qu'il eût considéré comme un honneur d'avoir avec M. Barthe un entretien; il eût certainement pu fournir toutes explications satisfaisantes. Cette restauration bénédictine dont semblait se préoccuper le gouvernement n'avait rien qui fût une menace pour la chose publique. Elle avait été obtenue du saint-siège, grâce à l'intervention de l'ambassadeur français à Rome, le marquis de Latour-Maubourg, et les négociations auprès du saint-siège avaient été singulièrement aidées par

(1) Lettre du 26 novembre 1837.

(2) Lettre du 1^{er} décembre 1837.

l'intérêt que le gouvernement français avait témoigné aux bénédictins en leur confiant officiellement la continuation du *Gallia Christiana*. L'abbé de Solesmes poursuivait :

Le souverain pontife n'a pas eu l'intention, en nous reconnaissant pour bénédictins, de nous placer dans une situation d'exception auprès de la loi française. De même que les chartreux et les trappistes qui vivent sur notre sol national, nous n'entendons nous écarter en rien du droit commun; nous sommes bénédictins pour notre conscience, comme ils sont pour leur conscience chartreux ou trappistes, comme d'autres sont, suivant ou contre leur conscience, saint-simoniens ou chatelistes.

Voilà, monsieur le ministre, tout le fond de l'affaire. C'est une application du principe de la liberté religieuse, une à coup sûr des plus pacifiques et des plus innocentes. Nous autres catholiques, nous croyons n'avoir rien fait dans l'ordre des choses religieuses aussi longtemps que le souverain pontife, qui tient pour nous la place de Dieu, ne nous a pas dit : « Vous êtes dans la bonne voie. »

J'espère, monsieur le ministre, que l'état de ma santé, assez mauvaise dans ce moment, me permettra de faire au printemps le voyage de Paris. J'aurai l'honneur alors de me présenter à votre audience et de compléter, autant que vous le jugerez nécessaire, les informations que je vous fais parvenir aujourd'hui (1).

Nous n'avons pas de preuves que ce supplément d'information ait été jamais réclamé ni fourni. Sans doute, au reçu de cette lettre, le ministre se tint pour satisfait. Le danger d'ailleurs n'était point de ce côté. La coterie jalouse qui entourait l'évêque exploitait contre dom Guéranger les qualités mêmes de Mgr Bouvier. L'évêque du Mans était homme de devoir très soucieux des détails de l'administration, très désireux du bon ordre; dans le monde de la politique et du clergé, on louait la sage fermeté de son gouvernement. On parvint à lui faire comprendre qu'une situation nouvelle exigeait des règlements nouveaux, que gouverner c'est prévoir, et qu'il était sage de conjurer par des définitions précises les empiétements possibles de cette dignité nouvelle qui venait de se dresser devant lui. C'est dès la première heure, disait-on, et avant tout précédent qu'il est opportun que les attributions respectives soient clairement déterminées; la dignité épiscopale est aujourd'hui encore intacte, la situation de l'abbé encore mal assurée; dom Guéranger est à beaucoup de titres l'obligé de l'évêque : sa reconnaissance et son impuissance lui feront une loi de céder et l'évêque aura ainsi assuré pour un avenir indéfini la paix de son église. Devant cet exposé de situation, Mgr Bouvier n'hésita plus; il vit l'ordre et la paix de son diocèse, l'intégrité de la prérogative épiscopale et fit ce qu'il croyait être son devoir. L'abbé de Solesmes se sentait très faible contre une

(1) Décembre 1837.

telle coalition de passions et d'influences; mais, gardien de privilèges assurés à l'ordre religieux par des dispositions apostoliques, il ne crut pas qu'il fût en droit ni de transiger ni de reculer. Dans cette lutte fort inégale et en face de procédés d'offensive dont il n'avait certainement pas pressenti la portée meurtrière, on ne lui ménagea pas les conseils, les conseils d'humilité surtout; — plusieurs ne consentirent à voir dans le conflit qu'une question de vanité personnelle; — dom Guéranger laissa dire. Un instant, lorsque l'on fut au plus fort de la querelle, des amis influents songèrent même qu'elle se pourrait apaiser en lui conférant la dignité épiscopale; la réponse de l'abbé de Solesmes fut péremptoire : « Non, dit-il, j'aurais alors les droits de l'évêque et trahirais la cause monastique. »

Avant de quitter le Mans, dom Guéranger voulut du moins établir les bases d'une entente. Invité à dîner par l'évêque, il devança l'heure, assuré qu'il était de voir la conversation revenir sur le terrain qu'il souhaitait : il ne se trompait pas. Mgr Bouvier lui parla de l'exaspération de plusieurs, de la vêtue présidée sans autorisation, de la messe « pontificale ». Ce n'était qu'une entrée en matière afin de rappeler les fameux décrets d'Alexandre VII qui avaient réduit pour les abbés l'usage des *pontificalia* et les distinctions prélatiques. L'abbé de Solesmes alléguait le concile de Trente, la coutume, les privilèges des congrégations dont il était l'héritier. Bref, une discussion canonique s'engagea. Elle ne pouvait aboutir. Mgr Bouvier, étonné de la résistance qu'il rencontrait soudain chez un prêtre dont il avait guidé les premiers débuts, y mit de l'ardeur et se laissa entraîner à dire à l'abbé de Solesmes que, quelles que fussent ses raisons, l'évêque serait toujours le plus fort. Dom Guéranger en convint : « Il est néanmoins de mon devoir, ajouta-t-il, de défendre mon droit. »

Il rentra à Solesmes le 27 novembre et ne fit pas mystère à sa communauté des dispositions nouvelles de l'évêque. A plus d'un indice on put remarquer qu'elles ne s'apaisaient pas. La prieure du Carmel désolée d'être la cause première de l'incident, écrivait à l'abbé de Solesmes qu'elle avait vainement attendu qu'on vînt lui demander compte de sa conduite et l'avertir que la vêtue était nulle faute d'autorisation; il devenait trop manifeste que l'affaire de la vêtue n'était qu'un prétexte et qu'il se tramait quelque chose.

En effet, Mgr Bouvier frappa un grand coup. Le 25 décembre, avant même d'avoir pu s'assurer, pour y conformer ses règlements, de la teneur exacte du bref apostolique qui relevait en France l'ordre bénédictin, il régla d'autorité la question de Solesmes. Sa théologie enseignait encore que les bulles des papes n'obligent dans les diocèses qu'à dater de la libre promulgation des évêques; pourtant il se déclarait obligé en conscience de faire observer dans toute sa rigueur un décret de la con-

grégation des rites, sans vouloir y admettre aucune dérogation même légitime. Il était bien plus étrange encore que, sans avoir été provoqué d'aucune sorte, il eût devoir sur un ton âpre et qui sentait l'hostilité rappeler à l'abbé de Solesmes des devoirs auxquels celui-ci n'avait jamais contrevenu, des obligations auxquelles il n'avait jamais songé à se dérober. Car l'ordonnance embrassait le règlement de beaucoup plus de questions que n'en avait abordé l'orageuse conversation du 24 novembre : elle rappelait que la dignité abbatiale n'a pas été créée pour le faste extérieur, — ce qui est vrai de toute dignité ecclésiastique, quelle qu'elle soit, et ne pouvait entraîner de conséquence personnelle à l'abbé de Solesmes; — mais elle ajoutait que cette dignité n'a pas d'existence légale, ce qui sous la plume d'un évêque semblait ou méconnaître l'autorité apostolique ou en appeler à l'autorité séculière.

Ce qui dépassait déjà la mesure, c'était l'inquiétude que l'évêque déclarait éprouver à la pensée que des sujets indignes accueillis dans le monastère n'y fussent témérairement ordonnés et ne s'en retournassent ensuite semer le scandale dans leurs diocèses d'origine. Nous éprouvons aujourd'hui quelque peine à en croire nos yeux, lorsque nous lisons de tels documents. Hélas! le comble n'était pas atteint encore : l'ordonnance était datée du 25 décembre; dès le lendemain, une lettre signée du secrétaire de l'évêché du Mans et adressée à tous les évêchés de France la rendit publique. Il s'agissait de sceller entre les chancelleries épiscopales un pacte d'union. Afin que chaque évêque dans son diocèse fût moins isolé du reste de l'épiscopat français, n'était-il pas souhaitable que les évêques échangeassent entre eux leurs lettres pastorales, mandements et ordonnances? « Si dans votre prudence et votre sagesse, disait le secrétaire au secrétaire, vous pensez que votre digne prélat soit disposé à permettre l'échange dont je vous parle, je vous prie de lui en faire la demande et de lui faire en même temps hommage, au nom de Mgr l'évêque du Mans, de l'ordonnance ci-jointe que Sa Grandeur a cru de son devoir de publier au sujet du nouvel abbé de Solesmes. »

Rien n'y manquait cette fois; et, à l'insu de l'abbé de Solesmes, la cause était portée devant ce tribunal de l'épiscopat français où le prévenu ne pouvait se défendre. Il n'y avait pas deux mois encore que dom Guéranger était rentré dans son monastère, honoré des faveurs apostoliques; et déjà il était, par le fait de cette inexplicable divulgation, dénoncé aux évêques comme un péril public.

L'ordonnance arriva à Solesmes le 29 décembre en la fête de saint Thomas de Cantorbéry. Elle était accompagnée d'une lettre où l'évêque disait :

En lisant Benoît XIV et la bulle de Pie VII, je me suis cru obligé en con-

science d'arrêter tout au commencement ce que je ne pouvais m'empêcher de qualifier d'abus, et de régler, sans qu'il y ait rien d'injurieux pour vous personnellement, les attributions des abbés de Solesmes, non sur de prétendues coutumes que je ne puis admettre, mais sur des pièces authentiques émanées de l'autorité pontificale. J'ai fait joindre ces pièces à une ordonnance que j'ai dressée, et je vous envoie le tout par la voiture de Sablé, ne pouvant vous l'adresser par la poste et ne voulant pas me servir d'un intermédiaire quelconque.

Le mystère dont l'évêque entourait cet envoi n'empêchait pas l'ordonnance de parvenir en ce moment même aux chancelleries épiscopales.

L'abbé Doney, qui fut plus tard évêque de Montauban, avait dès les derniers jours de décembre témoigné à Montalembert son inquiétude affectueuse : « A quels propos Mgr l'évêque du Mans vient-il de publier les règlements qu'il a cru devoir faire sur l'usage des privilèges du Rme abbé de Solesmes? » Et s'adressant à dom Guéranger lui-même : « Cette discussion est fâcheuse, disait-il, et peut devenir funeste. Si vous pouvez, en traitant à l'amiable avec l'évêque en personne, vous conserver en l'état où vous a placé votre institution canonique, ce sera le mieux assurément. Mais il faut prendre garde que l'épiscopat français n'intervienne; si l'on fait peur au pape de ce côté, il y a tout à craindre qu'il ne vous sacrifie, en sacrifiant ses propres actes. »

Lorsque l'ordonnance fut connue au monastère, elle provoqua autant d'indignation que de surprise. Un novice, le frère Gardereau, qui devait à l'intervention de Mgr Bouvier, nous le savons, d'être entré au monastère, se fit spontanément auprès de l'évêque l'interprète de tous dans une lettre courtoise autant qu'habile et que nous voudrions pouvoir rapporter tout entière. En termes mesurés et fermes, il lui demandait comment Solesmes avait à la fois mérité et le témoignage autrefois donné à cette institution « à lui si chère qu'il ne refuserait aucun sacrifice à son succès », et les injurieuses dispositions de l'ordonnance que l'évêque était supplié de retirer alors qu'il était temps encore (1). Hélas! nous savons qu'il n'était plus temps et que par une précipitation calculée l'évêque s'était interdit de revenir en arrière. Dès lors la réponse de Mgr Bouvier au novice de Solesmes ne pouvait que maintenir une ordonnance dont le retrait était devenu impossible par la publicité qu'on lui avait prématurément donnée (2).

En vain l'abbé de Solesmes ignorant encore cette divulgation se réclamait auprès de Mgr Bouvier, pour obtenir annulation de l'ordonnance, de l'affection dont il avait reçu les preuves les plus signalées.

C'est au nom de cette affection, disait dom Guéranger, que je viens aujour-

(1) Lettre du 1 janvier 1838.

(2) Lettre du 4 janvier 1838.

d'hui vous supplier de révoquer une ordonnance dont les effets ne seraient propres qu'à renverser, au premier moment de sa publicité, tout un passé de bienveillance de votre part, de confiance et de tendresse filiale de la nôtre. Je croyais que toute contestation entre vous et moi avait pris fin, Monseigneur, dès que je vous avais offert de n'user dans vos églises d'aucune distinction même prélatice, et pour cela de ne jamais accepter d'invitation d'y célébrer une messe ou un office public. J'étais loin de penser que vous dussiez chercher à restreindre mes droits en deçà même des murs de notre monastère. Si j'eusse prévu la moindre difficulté à ce sujet, je l'aurais abordée franchement; j'aurais essayé, je l'espère encore, avec succès de vous convaincre de la bonté de ma cause. Nous eussions examiné ensemble les termes de notre bref de fondation et en même temps ce qui a été statué sur ces matières, et je me flatte que nous nous fussions entendus. Quel n'a pas été mon étonnement et ma douleur quand j'ai vu l'ordonnance lancée avant cette indispensable précaution et qualifiant d'abusif tout ce que je pouvais avoir à alléguer sans qu'il eût été discuté!

Dom Guéranger s'appliquait ensuite à montrer le discrédit jeté sur lui par la couleur très personnelle de l'ordonnance; elle visait Solesmes, elle portait en tête le nom de son abbé et n'avait d'autre motif extérieur que l'incident de la vêtue du Carmel.

C'est moi, disait l'abbé de Solesmes, sans pouvoir être contredit, c'est moi qu'atteignent les insinuations de faste, de prétentions vaines, d'ingratitude envers un prélat qui m'a aimé comme un père; c'est l'abbaye elle-même qui est flétrie. Elle est désignée comme pouvant recéler des sujets indignes, comme s'il ne suffisait pas, au cas où l'abbé s'oublierait lui-même au point d'offrir à l'ordination des indignes, d'attendre l'ordination même pour leur appliquer les dispositions canoniques.

La lettre se terminait par une prière :

Les rapports que j'ai eus avec Votre Grandeur depuis quinze ans forment la plus honorable comme la plus douce partie de mes souvenirs. Laissez-moi vous supplier, Monseigneur, de ne souffrir pas qu'un de vos actes devienne pour moi la source d'un chagrin mortel. Par un acte de votre autorité comme de votre bonté paternelle, retirez, révoquez cette ordonnance qui m'est si amère et si triste pour vos enfants. Et s'il est besoin de statuer sur les relations de l'abbé de Solesmes avec Votre Grandeur, daignez permettre que ce soit la matière d'un entretien; et, dans cet accord qui a toujours existé, qui jusqu'ici a été pour Solesmes le premier des biens, qu'il soit arrêté un règlement qui, en proclamant les droits imprescriptibles que réserve à l'ordinaire le concile de Trente, laisse intacts l'honneur et les prérogatives de cette abbaye dont vous êtes le tuteur, de qui la vie est votre vie, et l'honneur votre honneur (1).

(1) Lettre du 7 janvier 1838.

Mgr Bouvier répondit aussitôt par une fin de non-recevoir courroucée : l'ordonnance avait été rendue nécessaire par l'obstination de l'abbé de Solesmes. L'évêque ajoutait : « J'ai formellement défendu aux membres de mon conseil de la communiquer au dehors, et je ne veux pas qu'elle soit rendue publique à moins que par hasard, ce que je ne puis croire, vous m'y forciez (1). »

Nous savons déjà comment cette volonté de Mgr Bouvier avait été obéie. Dès la première quinzaine de janvier, il n'était bruit dans tout le diocèse que de l'ordonnance. Réunions ecclésiastiques et salons la commentaient avec une surprise ironique. Les gens bien informés y ajoutaient encore le détail des paroles irritées que l'on prêtait à l'évêque. Etant données la compétence et la malignité qui s'étaient en pareille occurrence, il est facile de pressentir ce que devenait la petite question de droit régulier dans le charivari des conversations mondaines. Là non plus, dom Guéranger ne pouvait espérer avoir le dessus; mais il n'avait nul souci de se justifier devant ce tribunal. Comment d'ailleurs aurait-il pu le faire, lorsque les moindres imputations le disaient coupable, ici d'avoir reçu une profession de carmélite sans permission de l'évêque, là d'avoir célébré un mariage sans son autorisation. Les griefs grossirent jusqu'à devenir démesurés : une version très autorisée l'accusait d'avoir fait son entrée au Mans dans une voiture traînée par quatre chevaux blancs, d'avoir pris place sous le dais aux portes de la ville et d'avoir officié pontificalement à la cathédrale, malgré l'évêque.

Nul plaidoyer n'était possible. Aussi, après avoir signalé à Mgr Bouvier la malencontreuse publicité qui donnait naissance à tout ce bruit et comprenant trop bien le caractère nouveau que prenait la question, dom Guéranger se bornait-il à promettre à l'évêque tous éclaircissements qu'il ne lui était plus possible dorénavant de fournir de vive voix, l'évêque se refusant à l'entretien : « Je prépare, monseigneur, suivant votre désir, un exposé écrit des droits de notre congrégation; j'aurai l'honneur de vous l'adresser sitôt qu'il sera rédigé (2). » On pressent bien que l'auteur de l'ordonnance était fort peu préparé à accueillir un exposé qui en contredirait les dispositions. Les meilleurs arguments courent grand risque quand ils se heurtent au parti pris. La cause n'est plus intacte, lorsqu'un fait accompli a témoigné de la décision sur laquelle on ne veut pas revenir; et il y avait une part de contradiction dans l'engagement que prenait l'évêque en écrivant à l'abbé de Solesmes : « Si vous avez des privilèges particuliers fondés sur votre bref ou sur des indults spéciaux, *je pourrai les reconnaître sans aller contre les dispositions de mon ordonnance* (3). » On le voit, la condescendance n'allait pas loin et

(1) Lettre du 11 janvier 1838.

(2) Lettre du 21 janvier 1838.

(3) Lettre du 23 janvier 1838.

l'ordonnance demeurerait intangible. L'évêque était même encouragé dans cette voie par des auxiliaires inattendus. Dans une visite le préfet offrit à Mgr Bouvier, et ce devant témoins, de faire arrêter l'abbé de Solesmes, s'il osait paraître en public avec la croix pectorale. Dom Guéranger en fut averti.

De tout cela néanmoins, il parlait avec tranquillité dans ses lettres. Son âme ne semblait pas émue. Le sentiment du devoir accompli apaise et affermit.

Les consolations ne me manquent pas, écrit-il à Mme Swetchine. J'ai trouvé ici, à mon retour, une famille remplie de l'esprit de Dieu, de dévouement et de reconnaissance pour lui, d'estime, d'attachement et de confiance pour moi, et cela dans un degré tel que je pouvais à peine l'espérer.

Ce n'est pas dans l'histoire de Solesmes le dernier exemple d'une communauté où la persécution, à son insu, fait l'union étroite de toutes les âmes. Toujours préoccupé, même au milieu de la tourmente, de ne s'abriter que de Dieu et de la liberté religieuse, il ajoutait :

De grâce, si on parle devant vous de notre illégalité, gardez-vous de nous défendre avec chaleur... Dites tout simplement que la liberté religieuse oblige à tolérer même Chatel, malgré le républicanisme de sa secte, et à plus forte raison nous, qui sommes de la religion de la majorité et professons la soumission au Gouvernement. Nous ne pouvons donc pas être en cause : propriétaires chez nous, nous faisons, dans notre domicile, ce que nous voulons, ne réclamant, il est vrai, aucune sanction de la loi pour notre genre de vie...

Depuis que cette lettre est commencée, c'est-à-dire depuis moins de quinze jours, je suis en guerre ouverte avec Mgr l'évêque du Mans sur nos privilèges. Il est triste que la paix ait si peu duré (1).

Et Mme Swetchine ne lui ayant pas cédé qu'elle redoutait tout dissentiment avec l'évêque beaucoup plus qu'une interpellation à la Chambre :

Soyez tranquille, bonne et excellente amie, lui disait l'abbé de Solesmes, je ne ferai pas d'imprudences, parce que j'ai assez de droiture pour ne pas exagérer mes droits; mais je suis le tuteur de l'abbaye, dont les privilèges sont confiés à ma garde... Vous redoutez, dites-vous, ce qu'il y a de Hildebrand en moi : ceux qui connaissent ce saint et glorieux nom savent qu'il signifie longanimité, désintéressement dans la force et la fidélité. Ayez confiance, comtesse Mathilde (2).

Cependant, l'abbé de Solesmes adressait à Mgr Bouvier, sur sa demande, une copie du bref d'institution que la fameuse ordonnance n'avait donc pas consulté. Il s'étonnait en même temps de la communication faite à tous les évêques de France d'une pièce que l'évêque avait

(1) Lettre du 20 décembre 1837-3 janvier 1838.

(2) Lettre du 13 janvier 1838.

protesté vouloir garder secrète. Déjà il ne pouvait plus ignorer que l'acte épiscopal avait été porté plus loin encore; un exemplaire en avait été adressé au cardinal Sala, préfet de la congrégation des évêques et réguliers. Sans défense devant l'épiscopat de France, dom Guéranger pouvait du moins suivre Mgr Bouvier devant cette juridiction éminente. En travaillant à éclairer l'évêque, il recueillait par là même les éléments de sa défense auprès de la sacrée congrégation. De ce côté, sa situation était des plus simples : montrer qu'il n'avait provoqué l'ordonnance épiscopale par aucune usurpation de privilèges, distinguer dans les décrets dont s'autorisait Mgr Bouvier, à côté des dispositions devant lesquelles il s'inclinait, celles à qui il avait été dérogé par le bref apostolique et enfin solliciter de Rome le maintien dans son intégrité de l'acte pontifical qui trois mois auparavant venait de relever en France l'ordre bénédictin.

Poser ainsi la question, c'était simplement demander à Rome de ne pas se déjuger elle-même; et Mgr Bouvier dut être peu satisfait de recevoir du cardinal Sala, en réponse à l'ordonnance, un accusé de réception rappelant que les litiges et questions de cette nature avaient été prévus par les constitutions apostoliques. On ne saurait supposer, ajoutait la lettre, qu'un esprit bienveillant pour la vie religieuse, cette portion choisie du bercail du Seigneur, puisse attenter jamais en quoi que ce soit aux dispositions pontificales qui concernent l'état religieux. C'était sous forme voilée et discrète témoigner que Rome avait été surprise du caractère agressif de l'ordonnance. N'était-il pas plus sage de l'annuler? Que pouvait retirer Dieu de cette lutte obscure et sans gloire? Mgr Bouvier songea-t-il jamais à ce parti? Un sentiment d'affection et de justice fut-il réveillé en lui par la voix bien connue qui lui disait :

Votre Grandeur ne peut se dissimuler que la seule idée d'un débat entre elle et nous fait peser sur nous les préjugés les plus défavorables auprès du clergé et de l'épiscopat. Le bruit qui s'en est répandu à Paris dès le mois de janvier nous prive de l'argument de défense que nous ménageait, contre les menaces du Gouvernement, la bonne intelligence qui régnait entre notre maison et votre personne. Tout le fruit de cinq ans d'épreuves et de travail est compromis par l'ordonnance. Aux environs comme au loin, tous ceux qui ont pu la lire y ont vu non une mesure préventive contre des abus possibles, mais, comme elle le trahit évidemment, un système de répression contre des attentats réels à la discipline ecclésiastique. On a dû croire, et on croit en effet, que vous n'avez pu prendre un si grand parti, vous, Monseigneur, qu'après avoir épuisé tous les moyens de douceur à notre égard. Et c'est au début même de notre congrégation, à notre retour de Rome, aux premiers jours de notre existence que ce même prélat qui nous avait été un père a tourné contre nous tous ses efforts, comme pour défendre la discipline ébranlée par nos entreprises (1).

(1) Mémoire de D. Guéranger à Mgr Bouvier, 22 mars 1838.

Si dès la première heure Mgr Bouvier ne s'était pas interdit de revenir en arrière par le caractère décisif de ses prescriptions et la publicité donnée à son ordonnance, il aurait sans doute reculé devant des dispositions dont l'abbé de Solesmes, en son mémoire, démontrait la précipitation et l'illégalité. L'évêque ne pouvait en effet nourrir la prétention de refuser à l'abbaye de Solesmes des privilèges que le pape venait de lui concéder gracieusement, ni de la soumettre à des conditions que Rome lui avait formellement épargnées. Il y avait intrusion à vouloir définir les conditions intérieures d'une abbaye exempte, usurpation à lui disputer les avantages que le souverain pontife avait stipulés pour elle; n'y avait-il pas un peu de cruauté à déployer contre un monastère sans défense une énergie si inusitée?

Prendre tout le détail de la discussion canonique serait bien fastidieux aujourd'hui; il n'est point d'artifice qui suffise à donner de l'intérêt aux décisions juridiques dont s'appuie le plaidoyer de dom Guéranger. Une seule fois l'accent s'élève un peu, comme si la discussion canonique faisait place à l'expression d'un sentiment de surprise. L'évêque avait, pour obliger la dignité abbatiale à ne point paraître extérieurement, allégué ce motif que cette dignité n'a point d'existence légale aujourd'hui. Sous la plume d'un évêque catholique, le considérant était inattendu.

Cela suppose que l'abbé craint les gendarmes, monseigneur; il en est autrement, s'il croit à la validité de ses pouvoirs même dépourvus du contrôle civil. L'épiscopat n'a en Angleterre, en Irlande, en Belgique aucune existence légale; un jour viendra peut-être où il n'en aura plus en France : l'épiscopat en sera-t-il moins sacré pour cela? Les vicaires généraux que se donnent nos évêques au delà de ceux qui ont été agréés par le Gouvernement, n'ont-ils pas droit, au même titre, au respect des peuples et à l'obéissance du clergé? Que dirait l'évêque qui les a choisis, si quelque curé trouvait mauvais qu'ils fussent honorés comme tels, à raison de la reconnaissance légale qui leur fait défaut (1)?

Telle était la seule riposte que se permit le mémoire de dom Guéranger au milieu de l'amoncellement des textes canoniques. Au près de l'évêque qui s'était trop avancé pour reculer et qui dorénavant n'acceptait plus la discussion, tout était devenu stérile. Non content d'avoir saisi l'épiscopat par les voies que nous savons, il avait porté sa cause à Rome où son autorité personnelle, où l'appui d'autres évêques qui avaient uni sa voix à la sienne, où un exposé tendancieux des faits de la cause lui donnaient mille avantages et rendaient trop facile la tâche, désormais arrêtée pour lui, d'accabler l'abbé de Solesmes.

La discipline de l'exemption était pourtant chère à l'Eglise de Rome. Avant d'être élevé sur le trône de saint Pierre, le moine camaldule Maur Capellari, devenu Grégoire XVI, avait vécu sous la règle de saint Benoît.

(1) Mémoire de D. Guéranger à Mgr Bouvier, 22 mars 1838.

Comme moine et comme pape, son cœur l'inclinait vers les réguliers. Quelques années auparavant, lorsque la vie régulière avait fleuri en Belgique, l'archevêque de Malines, cardinal Sterckx, avait consulté le souverain pontife pour savoir de lui quelle était la situation de droit où se trouvaient les maisons religieuses renaissantes. La réponse de Grégoire XVI avait été décisive : les ordres religieux à leur retour se replaçaient sous la condition qui forme pour eux le droit commun : l'exemption. Le souverain pontife avait jugé à propos de motiver sa réponse : « L'exemption, avait-il ajouté, a pour elle les dispositions ecclésiastiques, l'expérience des siècles, la haine que lui ont témoignée incrédules et hérétiques (1). » La pensée de Rome n'était donc pas douteuse. Mais la question de droit se présentait ici mêlée à des éléments de fait qui à longue distance peuvent être facilement méconnus ou facilement travestis. La bienveillance dont jusque-là Mgr Bouvier n'avait cessé d'entourer le monastère naissant et qui s'était hautement témoignée à l'origine de ces longues négociations hier terminées, n'avait pu, croyait-on, faire place à une hostilité si nettement déclarée, sans laisser planer sur l'abbé de Solesmes une grande présomption d'iniquité ou d'ingratitude. De plus, il ne manque jamais, même dans les milieux les plus recommandables d'ailleurs, de ces hommes que des motifs inavoués portent à noircir les intentions, à travestir les actes, à faire de tout un grief; et la société même distinguée n'est aucunement à l'abri de cette disposition aisément mais imprudemment confiante qui donne circulation libre à tous les bruits inventés par la malignité. Il n'y a de fausse monnaie que parce qu'il y a de faux monnayeurs, mais aussi parce qu'il existe une honnêteté inattentive qui l'accepte sans y regarder.

L'amitié de Montalembert était voisine de l'audace. Un article qu'il avait donné dans *l'Univers* sur l'art religieux avait plu au ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, qui avait répondu en le nommant membre du comité des arts et monuments historiques, dont le ministre était président. Montalembert ne se crut pleinement entré dans la maison que lorsque dom Guéranger y fut entré avec lui; et, sur le ton d'un écolier qui vient de jouer un bon tour, il écrivait à son ami :

Je viens de vous faire nommer membre correspondant dudit comité; vous allez être couché dans le *Moniteur* et l'*Almanach royal* en toutes lettres : Dom Guéranger, abbé de Solesmes. Est-ce bien, cela (2)?

(1) *Statuta diœcesis Mechliniensis* (Edit. de 1872), appendix xxiii, *Epistola Illmi ac Rmi Dni Engelberti Sterckx arch. Mechlin. de juribus Ordinun regularium exemptorum*, p. 133.

(2) Lettre du 23 janvier 1838.

Dom Guéranger eût préféré que le jeune pair de France laissât Solesmes grandir dans l'ombre, au lieu de lui ménager ainsi mille petits équivalents d'une reconnaissance civile. Mais c'était fait : il eût été peu gracieux de se dérober. Dom Guéranger ne se révolta qu'un peu plus tard : il fut consulté cette fois.

Nous avons reçu, lui écrivait Montalembert, à notre séance d'aujourd'hui, invitation du ministre de lui désigner parmi nos correspondants un petit nombre de candidats à la croix d'honneur pour le 1^{er} mai. Le ministre m'a fait savoir confidentiellement qu'il ne serait pas fâché de comprendre parmi les candidats un de nos correspondants ecclésiastiques. Mérimée vous a désigné comme le seul *faisable* . Moi, j'ai demandé l'ajournement, afin d'avoir le temps de vous consulter (1).

Dom Guéranger refusa. Sa proposition pour la croix d'honneur, lorsqu'on lui en reparlait, ne manquait jamais de provoquer chez lui un accès de franche gaieté. Mais alors même qu'il devait en tempérer les excès, l'affection de Montalembert lui était un appui et une grande force. A la nouvelle des démêlés dont nous venons de parler, Montalembert lui écrivait :

L'orage gronde contre vous, mon pauvre ami, de tous côtés; je ne vois nulle part l'apparence de cette paix que vous proclamez en fête de toutes vos lettres. Votre lutte avec l'évêque du Mans est grave, mais il fallait s'y attendre tôt ou tard... L'important pour vous est d'empêcher que ces discussions ne deviennent publiques; car elles réagiraient d'une manière fâcheuse sur votre position *politique*.

Car ce qui est bien plus grave, c'est l'orage politique qui s'amoncele contre vous à la Chambre des députés. On a inséré dans je ne sais quel journal une espèce de proclamation officielle de votre reconnaissance ou création par Rome : le sot paragraphe a fait le tour de tous les journaux, les esprits se sont échauffés, et votre nomination comme correspondant du comité historique y a mis le comble. Plus de cent députés, m'a dit M. de Salvandy, sont venus se plaindre et demander ce que cela signifiait. Le ministre a pris peur et tremble de la lutte qu'il lui faudra subir devant la Chambre des députés... Vous feriez bien de lui adresser une lettre bien tournée, prudente et énergique à la fois, où vous exposeriez votre position française et légale, la liberté du domicile et de l'individu, etc... Mais la Chambre est d'humeur si mesquine que je ne serais nullement étonné que votre subside ne fût rejeté. Il faut vous y préparer... Mon très cher prélat crossé et mitré (malgré les Manceaux), vous êtes dans la pleine mer de l'adversité (2).

Il n'y avait que raillerie affectueuse dans la lettre de Montalembert; mais les lignes de Mme Swetchine à qui dom Guéranger, fidèle à la dis-

(1) Lettre du 18 avril 1838.

(2) Lettre du 24 février 1838.

création, n'avait parlé que sommairement, trahissaient plus d'inquiétude :

J'en suis encore à ce que vous m'avez dit de vos difficultés, à quelques articles de journaux qui ont produit une vague rumeur, à l'inquiétude et aux interrogations de vos amis à qui je ne sais que répondre. M. Lacordaire m'écrivait, il y a quelque temps, pour me demander ce qu'étaient ces démêlés. Personne n'en sait rien quant au fond; mais comme c'est précisément une raison pour que tout le monde en parle, je voudrais bien que vous me disiez sur tout ce que je dois en dire... J'attends que vous me fassiez mon thème.

Comment se fait-il qu'au milieu de tant d'hostilités extérieures, l'esprit de famille n'étende pas sa sollicitude même sur les branches latérales? Il me semble qu'en marchant de concert, ce qui est indépendant de nous est, par là même, dans une condition meilleure pour nous servir. L'épiscopat, qui n'a rien à redouter pour lui-même, n'ajouterait-il pas aux droits de sa propre liberté en la reconnaissant ailleurs de son plein gré (1)?

Dom Guéranger était sobre de détails.

Que voulez-vous, chère amie, que je vous dise de mon débat avec l'évêque? Il s'agit de droits, de prérogatives, de libertés qui n'ôtent rien ou presque rien à l'évêque et qui sont pour nous du plus haut intérêt, parce qu'ils forment notre héritage... Je crois que 1838 sera une année de combats, comme 1837 a été une année de succès (2).

La conversation continue.

Je vois, répond Mme Swetchine, que je suis condamnée à ignorer longtemps encore les détails de vos démêlés. Ce que je voudrais savoir, c'est à quel point les cœurs de part et d'autre sont aliénés. On m'a parlé d'une protestation envoyée à Rome et signée par quatorze évêques, M. l'évêque du Mans en tête. Je ne serais ni étonnée, ni effrayée des difficultés qu'amène toute situation nouvelle qui se fait nécessairement un peu aux dépens de ce qui existait... Les morts, s'ils revenaient, viendraient ôter un peu de place aux vivants... Ce qui fait ma peur, ce sont les petites passions, les intérêts d'amour-propre qui se mêlent souvent aux plus saintes causes, les torts qui surviennent, l'amertume qu'ils laissent après eux. Combien pour votre part je demande à Dieu que vous évitiez tout cela et vous sentiez disposé à faire tous les sacrifices qui vous paraîtront compatibles avec votre devoir (3)!

On le voit, le conseil de Mme Swetchine était à l'abnégation plutôt qu'à la résistance. Lacordaire allait plus loin et, s'autorisant d'une amitié qui lui donnait tous droits, s'appliquait à modérer l'intransigeance de l'abbé de Solesmes. Au sortir de ses prédications à Metz qui avaient été pour lui un réel triomphe, il écrivait de Paris :

Vous ne doutez pas, mon cher ami, du déplaisir que m'ont causé vos débats

(1) Lettre du 24 mars 1838.

(2) Lettre du 26 mars 1838.

(3) Lettre du 5 avril 1838.

avec l'évêque du Mans. On m'écrivit de Rome qu'on n'a pas été content de la raideur que vous avez mise dans tout cela. Je vous le dis simplement comme on me l'a écrit, et puisque vous me faites l'amitié d'avoir quelque confiance en moi, je vous ouvrirai mon cœur jusqu'au bout. Avant votre voyage de Rome, je ne vous connaissais que par quelques écrits; et l'impression qu'ils me laissaient au fond de l'âme, en un certain nombre d'endroits, était une sorte de répulsion pour le caractère absolu de votre pensée. En vous voyant de près, j'ai souvent saisi chez vous le même trait : je vous trouvais trop absolu en une foule de choses, acceptant trop dans leur rigueur des doctrines susceptibles de plus de modération. Ainsi par exemple, l'autorité politique des papes au moyen âge, la répression des hérétiques, les rapports de l'autorité spirituelle et temporelle : toutes choses, à mon sens, où la pratique de l'Église a été diverse selon les temps, et où ce qui est certain, catholique, nécessaire, est moins étendu qu'il ne le paraît au premier coup d'œil. Je ne vous cite cela que comme exemple. Enfin l'écueil qui me paraissait à craindre pour vous devant le pays et devant l'église de France était l'*absolutisme* de vos doctrines et de votre conduite. C'est là ce qui m'a souvent préoccupé... Il m'est revenu d'ailleurs que d'autres personnes se plaignaient de vous sous le même rapport. On ne vous le dira que bien peu. Mon amour pour votre œuvre, mon amitié pour votre personne m'ont engagé à vous parler à cœur ouvert (1).

Nous n'avons pas la réponse que fit dom Guéranger à cette ouverture de l'amitié. On ne saurait le méconnaître, Lacordaire avait touché juste. Nous ne contesterons pas, — dom Guéranger ne l'eût pas fait non plus, — l'exactitude de ce jugement. Les exemples mêmes qui viennent sous la plume de Lacordaire pour montrer les points où se trahit l'absolutisme doctrinal de l'abbé de Solesmes nous paraissent avoir une valeur décisive et topique. A distance et après l'expérience d'un demi-siècle, on serait tenté presque de trouver que cet absolutisme avait de bonnes parties et que la théorie des concessions et des accommodements a décidément peu réussi. Si l'*hypothèse* a ses nécessités, la *thèse* a ses droits, ne fût-ce qu'à titre d'idéal dont les efforts pratiques doivent s'inspirer, alors même qu'ils ne pourraient le réaliser pleinement. Quoi qu'il en soit, telle devait être la lettre écrite par Lacordaire, par Lacordaire jugeant dom Guéranger; et, quelle que fût la divergence originelle et profonde des deux tempéraments, l'amitié ne fut pas atteinte : Lacordaire pouvait tout dire, dom Guéranger savait tout entendre.

A la première heure, Montalembert n'avait songé qu'aux conséquences politiques du conflit; ému ensuite par une lettre qu'il avait reçue de Rome, de son beau-frère Werner de Mérode (2), il écrivait à son tour à l'abbé de Solesmes une lettre très effrayée (3). Les démêlés

(1) Lettre du 26 avril 1838.

(2) 21 avril 1838.

(3) 29 avril 1838.

avec l'évêque du Mans avaient fort impatienté Rome; le bruit courait dans les milieux romains que l'abbé de Solesmes s'était présenté en crosse et en mitre à la porte de l'abbaye pour y recevoir l'ordinaire. Un tel manque de déférence et le conflit qui en était né présageaient une belle et bonne décision de Rome contre des prétentions représentées comme exorbitantes, Rome n'aimant rien autant que ceux qui grandissent sans bruit. La princesse Borghèse, le P. Roothaan, le P. Rozaven, tous ceux qui s'étaient six mois auparavant intéressés à la restauration bénédictine, étaient, selon Werner de Mérode, peînés, outrés, presque scandalisés d'une attitude qui tournait à leur propre confusion.

Dom Guéranger fit face au plus pressé, écrivit là où il y avait urgence, dissipa les faux bruits, sema des informations utiles, puis laissa dire et attendit. Propos de salon ressemblent aux fongères qui naissent et meurent vite. Néanmoins, il fallait une dose de fermeté peu commune pour n'être pas ébranlé par l'effort d'une telle coalition à laquelle venaient s'adjoindre, comme il arrive toujours, les mesquines rivalités et jalousies qui se croyaient tout permis contre un homme, dès qu'il avait cessé de plaire, et s'assouvissaient en sécurité, certaines de l'impunité et même de la faveur silencieuse qu'elles trouveraient en haut lieu. O la triste nature humaine!

L'attention à Rome se portait tout entière sur l'affaire de l'archevêque de Cologne, qui n'avait pas cessé depuis plusieurs mois de défrayer les journaux et de provoquer mémoires et répliques des chancelleries; l'affaire de Solesmes était au second ou troisième plan. Quelques informations firent un peu de lumière, le bruit s'apaisa, et Montalembert, toujours attentif du côté de Rome et informé par son beau-frère, résu-
maît en ces termes son impression :

Mon pauvre cher ami, je vous plains de toute mon âme, et avant tout je vous engage à vous tranquilliser : on ne peut rien faire de grave contre vous, quelque mécontent que l'on puisse être. Je vous remercie infiniment de m'avoir fourni le moyen de répondre, selon la mesure de mes forces, aux calomnies dont vous êtes victime. Vous ne m'aviez jamais parlé que très vaguement de cette affaire, et je n'avais aucune idée de la justice de votre cause (1).

Pourtant les hostilités se poursuivaient sans trêve : tous les incidents recueillis par l'espionnage, grossis par la malignité, fournissaient matière à de nouvelles réclamations. Les lettres de l'évêque se succédaient, menaçantes, réclamant impérieusement des explications et des soumissions auxquelles il manquait toujours quelque chose : les heures d'un homme d'ailleurs inoccupé auraient pu à peine y suffire, et l'abbé de Solesmes, durement éprouvé et parfois jusqu'au danger de mort par

(1) Lettre du 10 mai 1838.

le retour de la fièvre gagnée à Rome, n'était point dispensé, au milieu de ces écritures sans fin, de pourvoir à la vie matérielle de sa maison, à son gouvernement, à sa formation monastique. On pressent ce qui lui restait de loisir pour la continuation du *Gallia Christiana*, pour le deuxième volume des *Origines de l'Eglise romaine*, et pour ces *Institutions liturgiques* dont la pensée lui était venue à Rome et dont la dédicace avait été gracieusement accueillie par le cardinal Lambruschini.

Sur ces entrefaites, il reçut du cardinal Sala, préfet de la congrégation des évêques et réguliers, sous la date du 25 avril 1838, une réponse à son mémoire. Elle dirimait ainsi la question portée devant le tribunal romain : le cardinal invitait l'abbé de Solesmes à renoncer à l'usage des pontificalia hors de son église, — il n'y avait jamais prétendu, — comme à l'usage de la croix pectorale hors du monastère; mais elle maintenait dans son intégrité le décret de Clément VIII concernant les ordinations des réguliers. Dom Guéranger était satisfait, il dit aussitôt sa reconnaissance. L'évêque du Mans averti le même jour goûta moins la réponse romaine. Il se souvint que d'après sa théologie les décrets des congrégations romaines n'obligeaient pas en France, ne donna nulle publicité à la lettre du cardinal préfet, s'efforça seulement de savoir ce que contenait celle que l'on avait adressée à l'abbé de Solesmes et ne désarma pas. L'année 1838 se dépensa en un échange fastidieux de lettres qui récriminèrent et qui justifient. Evincé et mécontent de n'avoir pu obtenir gain de cause complet, l'évêque se rejeta sur de menus incidents qui devenaient chaque jour la matière de reproches nouveaux. Il n'y avait d'autre interruption à cette pluie continue que celle nécessitée par une requête intéressée :

M. Méquignon me demande la permission de commencer une troisième édition de ma théologie. Si vous aviez la complaisance de me faire part un peu de vos observations, je vous en aurais une grande obligation (1).

Durant quinze ans de luttes sans trêve, dom Guéranger ne cessa de faire droit à cette invitation qui revenait périodiquement à chaque édition nouvelle.

Nous avons été entraîné à exposer avec étendue cette épreuve qui a durement pesé sur l'abbé de Solesmes. Elle a tenu une grande place dans les souffrances de sa vie et n'a pris fin que par la mort de Mgr Bouvier. Si le lecteur trouvait que c'est vraiment s'arrêter outre mesure à ce qu'on appelle volontiers des querelles de sacristie, il reconnaîtra aussi que nous ne pouvions nous en taire sous peine d'inexactitude. Dorénavant du moins et grâce aux détails qui précèdent, nous aurons

(1) Mgr Bouvier à D. Guéranger, 16 mai 1838.

le droit de n'y toucher plus que par voie d'allusion. Montalembert exultait :

Oh! Rome, disait-il, que tu es admirable! Je trouve cette décision merveilleuse comme tout ce qu'elle a fait jusqu'ici, en ce qu'elle vous donne gain de cause quant au droit, en vous ménageant l'occasion de faire un sacrifice délicat et volontaire quant au fait. C'est pour vous une double victoire, mon cœur en tressaille de joie. Seulement, maintenant que vous êtes sorti de cette épreuve, il faut vous préparer à une autre (1).

Lorsque dom Denys de Sainte-Marthe en 1710 avait, sur la demande du clergé de France, commencé la refonte du *Gallia Christiana*, il n'était seul ni pour recueillir les documents ni pour les classer et les mettre en œuvre. Il sollicita, non seulement de tous les monastères de sa congrégation mais de tous les savants de France, communication des bulles et diplômes, des chartes et inscriptions qui devaient servir à restituer les annales ecclésiastiques de notre pays. Vingt religieux, ses confrères, y dépensèrent leur vie; les treize volumes ne parurent qu'avec lenteur dans l'intervalle de soixante-dix ans; et c'est moins un problème de l'histoire littéraire, c'est bien plutôt un inexplicable prodige que M. Hauréau que rien n'avait préparé à cette œuvre gigantesque ait pu à lui seul, sans collaborateurs et sans l'aide d'aucuns documents connus, recueillir, classer, rédiger des faits sans nombre et terminer en moins de quinze ans les quatre volumes in-folio qui manquaient à l'œuvre des moines de Saint-Maur. Des travaux de cette nature ne s'improvisent pas, et si, comme on l'a dit, le temps se venge cruellement des œuvres auxquelles il n'a pas mis la main, c'est surtout sur le terrain de l'érudition. Les documents ne sont qu'aux mains de ceux qui les ont cherchés, trouvés, critiqués, comparés. M. Guizot avait pleine conscience de cette nécessité, lorsqu'il avait laissé à dom Guéranger le loisir de quatre ans avant de livrer à l'impression quelque chose du premier volume; mais au cours de deux ans les personnes avaient changé, les dispositions s'étaient modifiées, l'opposition de la Chambre avait fini par inquiéter le ministre, et la controverse avec Mgr Bouvier, très en faveur comme l'on sait auprès de la monarchie de Juillet, avait à ce point irrité le haut personnel gouvernemental que le ministre des cultes, M. Barthe, offrit à Mgr Bouvier de prononcer la dissolution de la communauté de Solesmes. L'évêque du Mans, nous le verrons plus loin, eut assez de modération pour écarter une offre si compromettante. C'était beaucoup trop déjà pour l'honneur épiscopal que le gouvernement eût osé faire cette proposition.

Or, l'épreuve que Montalembert voyait fondre sur son ami, c'était

(1) Montalembert à D. Guéranger, 29 mai 1838.

le retrait du subside accordé pour la continuation du *Gallia Christiana*. M. de Salvandy croyait devoir cette menue satisfaction aux exigences d'un parti qui s'indignait de voir les faveurs du gouvernement s'égarer si loin. « Vous recevrez sous peu, disait Montalembert, l'avis officiel du retrait. Que cela ne vous trouble pas. Répondez solidement, longuement et froidement. J'irai de mon côté *travailler* solidement le ministre et je crois que je réussirai. Soyez sûr du moins que votre *avoué* ne négligera rien (1). » On devinera le poids de cette communication et le prix de l'assurance que donnait Montalembert de son dévouement, si l'on se rappelle la détresse matérielle du monastère.

Des éclairs de bonheur venaient parfois traverser le ciel assombri. En accomplissant à la lettre le devoir de l'hospitalité rappelé par saint Benoît et en accueillant comme s'ils étaient le Seigneur lui-même les pèlerins que lui amenait là piété, la souffrance ou même simplement la curiosité, la jeune abbaye avait exercé dès sa première heure le ministère de charité et de lumière dont elle n'a jamais interrompu le bienfait. Les touristes ne manquaient pas, on le pense bien. L'affection chrétienne, qui à elle seule est un apostolat, ne connaît pas les exclusions; les indifférents avaient leurs entrées. Mérimée y vint, Taine y viendra. Tous recueillaient de leur séjour une impression salutaire. La solitude et le silence sont bons conseillers et l'air des monastères est assainissant. Les vocations y venaient pour s'y reconnaître et y mûrir, les préjugés pour s'y tempérer et se dissiper, la souffrance pour y puiser à la source des immortelles consolations. L'abbé se donnait largement aux âmes qui réclamaient ses conseils et son appui. Notre récit ne rappellera, parmi les hôtes innombrables qui affluèrent à l'abbaye, que les noms les plus connus. On ne saurait dénombrer les foules, et dom Guéranger aimait sur la fin de sa vie à reconnaître que, selon l'aimable prophétie de saint Benoît, les hôtes n'avaient jamais manqué au monastère.

Il y eut même à l'époque où nous sommes parvenus un visiteur extraordinaire. Il venait presque de l'éternité et ressemblait à un consolateur, alors même qu'il apportait un surcroît de douleur. Dom Guéranger avait fait à Rome la connaissance du pieux chanoine Filippo Ludovici custode des saintes reliques, à qui l'on doit la découverte, dans la catacombe de sainte Priscille sur la voie Salaria, du corps de sainte Philomène que la dévotion du curé d'Ars a rendue parmi nous si populaire. Une des fouilles qu'autorisait parfois le souverain pontife avait mis au jour le 28 novembre 1831, dans la catacombe de saint Cyriaque près de la voie Tiburtine, les ossements d'un jeune martyr; le petit tombeau était fermé de trois briques maintenues

(1) Lettre du 29 mai 1838.

par une légère couche de ciment où l'on voyait une palme avec l'inscription : LEONTIVS DEP. KAL. MAI. A l'intérieur, une petite fiole avec les traces encore visibles du sang qu'elle avait contenu. Depuis combien de temps les restes du martyr reposaient-ils dans leur étroit tombeau, on ne pouvait le définir avec une entière exactitude. Ouverte sous la persécution de Valérien en 257, la catacombe de saint Cyriaque avait accueilli encore les martyrs de la persécution d'Aurélien et de celle de Dioclétien; c'est donc entre 257 et 303 que l'adolescent avait donné à Dieu le témoignage du sang versé.

Le souverain pontife Grégoire XVI, en témoignage de son intérêt et de son estime, avait donné le saint corps à l'abbaye de Solesmes; et la statue de cire, où étaient incrustés les ossements échappés au lent travail de destruction de quinze siècles, était enfin parvenue à Solesmes à travers mille péripéties et après avoir un instant réjoui la piété de Mme Swetchine. La bénédiction toute privée donnée à l'humble châsse où devait reposer le corps du martyr, les manifestations de la vénération populaire, les cierges allumés, tout, jusqu'à l'appareil respectueux mais infiniment discret qui avait accueilli les saintes reliques, devint dans la suite grief et matière à conflit. Mais nous avons promis de n'en plus rien dire. Ce fut le 31 mai au jour octave de l'Ascension que vint se joindre à la joie de la triple profession émise le matin, la translation du corps de saint Léonce qui fut la joie du soir. Dom Guéranger avait fait préparer dans la crypte située sous le maître-autel de l'église abbatiale un arcosolium décoré de marbres et de peintures, à l'imitation des chapelles des catacombes, comme pour restituer à l'hôte aimé qui venait prendre possession de la crypte quelque chose de cette paix et de ce silence où il avait depuis son martyre doucement reposé.

Une autre joie se préparait pour dom Guéranger. Mme Swetchine la lui apprenait le 16 juin : « J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer aujourd'hui. Avant la fin de la semaine prochaine, vous posséderez M. Lacordaire dans vos murs. » Le projet, nous le savons déjà, était formé de longue date. Les démêlés avec Mgr Bouvier semblèrent un instant à Lacordaire un motif d'en ajourner l'exécution; puis il se ravisa : il arriva à Solesmes le 20 juin. Avant la station de Metz, la pensée de la vocation dominicaine demeurait encore très voilée sinon absente.

Toute mon ambition, écrivait-il à Mme Swetchine, est de créer en France un enseignement qui y manque. Toute église cathédrale devrait avoir une chaire comme celle que j'indique. C'est un besoin d'une époque où la jeunesse n'apprend nulle part sa religion et a néanmoins un désir immense de la connaître. Je m'estimerai heureux si je consomme ma vie à cette création que j'ai déjà bien avancée, puisque, après dix ans de sacerdoce, il n'y a presque pas de ville épiscopale où il ne dépende de moi d'être appelé à un enseignement

que M. Frayssinous avait borné à Paris et dont même il ne possédait pas la véritable idée (1).

Il est tout entier à cette idée qui le passionne :

J'ai reçu des demandes de Liège, de Grenoble, d'Aix. J'ai refusé Liège, Lyon, Marseille. Bref, je ne suis engagé qu'à Aix et Bordeaux. Vous voyez par là, chère amie, que je suis déterminé à continuer ma vie de province (2).

Mais lorsque Lacordaire arriva à Solesmes le 20 juin 1838, l'idée de la vie dominicaine prit le dessus. Malgré l'opposition qu'avaient rencontrée un peu partout ses premières ouvertures, il témoigna de son dessein d'examiner dans une retraite sérieuse la réalité de sa vocation. Le 25 juin, de l'abbaye de Solesmes il écrivait à Mme Swetchine :

C'est grand dommage, chère et bonne amie, que vous ne puissiez venir nous voir ici, car c'est un bien bel endroit où il ne manque que vous. Je m'y trouve parfaitement heureux et content. J'ai déjà dévoré en huit jours je ne sais combien de gros livres sur notre affaire, et j'y suis toujours plus confirmé... La seule considération qui m'effraie quelquefois, c'est de me trouver trop imparfait... Je me rassure néanmoins parce que je n'ai jamais rien fait avec plus de calme et de maturité... Le temps ne me presse pas, ce qui n'est pas l'ordinaire chez moi. L'abbé de Solesmes me croit tout à fait propre à cette bonne œuvre, il m'y encourage beaucoup.

A mots couverts, comme il avait coutume, Lacordaire avertissait son amie que la controverse avec l'évêque n'avait pas pris fin :

L'affaire de l'abbé de Solesmes n'est pas encore terminée (3).

Il écrivait aussi à Mme de la Tour du Pin :

Solesmes m'offre un asile très agréable, du loisir, des livres, des gens pieux et instruits, enfin une grande économie (4).

Malgré ce que nous en dit Lacordaire, la bibliothèque de la jeune abbaye était loin d'être bien fournie : le rayon dominicain n'y était représenté que par le bréviaire et les *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique* du P. Touron. Les constitutions dominicaines n'y étaient pas encore. Les entretiens vivants de l'abbé, le recueillement et la prière y suppléèrent; et lorsque, vingt jours après son entrée le 12 juillet, Lacordaire partit de Solesmes, il se rendait à Rome pour demander

(1) Lettre du 8 novembre 1837. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 152.

(2) Lettre du 22 mars 1838. *Ibid.*, p. 162.

(3) *Ibid.*, p. 163-164.

(4) *Lettres du R. P. Lacordaire à Mme la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin* (1864), 6^e lettre, 18 novembre 1837, p. 25.

l'habit au général des frères prêcheurs. On le pense bien, il avait été question du conflit avec l'évêque. Dom Guéranger avait certainement réussi à corriger l'impression première que Lacordaire en avait conçue. Voici en quels termes il raconte à l'abbé de Solesmes son entrevue avec Mgr Bouvier :

Mon cher ami, je suis arrivé au Mans jeudi à onze heures et demie, et presque aussitôt je suis allé rendre ma visite à l'évêque... Il a engagé la conversation sur votre affaire. Il ne m'a rien appris de nouveau et m'a confirmé dans la pensée qu'aucun accommodement ne pouvait venir de ce côté... Je n'ai donc rien de nouveau à vous dire, si ce n'est de vous engager à une grande modération dans les formes, à éviter la publicité et à écrire à vos amis de Rome avec le plus de détails possible...

Je n'ai pas besoin de vous remercier de votre bon et cordial accueil et de tous vos bons conseils. Je vous prie de me garder le secret jusqu'à ce que vous ayez de mes nouvelles de Rome, à moins que le bruit ne devienne public... Adieu, mon cher ami, vous ne doutez pas de mon zèle à vous servir dans toutes les occasions et particulièrement dans celle-ci. Rappelez-moi au souvenir de vos pères et croyez-moi bien à vous et à Solesmes (1).

Six jours plus tard, il écrivait encore de Paris :

L'internonce est venu me voir : je lui ai parlé de vous. Il m'a paru inquiet. Voici sa réflexion principale : « Il vaut mieux sacrifier des accessoires qu'exposer le fond. » Ce sont ses propres termes (2).

Par ailleurs, Montalembert recevait de son beau-frère les meilleures assurances. L'affaire de l'abbé de Solesmes était arrangée, disait Werner de Mérode (3). Elle l'était réellement moins qu'il ne pensait, et nous verrons dans la suite ce que l'affection de Lacordaire, entièrement gagné à la pensée de dom Guéranger, obtint à Rome par sa dévouée et très opportune intervention. Montalembert était renseigné par l'ami commun : « L'abbé Lacordaire, écrivait-il, m'a raconté de bien tristes choses sur l'obstination de Mgr Bouvier. Je vous recommande toujours la plus grande modération... Je ne sais encore si mon *Saint Bernard* sera assez avancé pour me permettre d'aller travailler avec vous cette année; mais je ferai mon possible (4). »

À cette heure-là même, l'évêque du Mans, outré de la résistance qu'il trouvait en face de lui, se laissa entraîner à une mesure vraiment extrême et contraire au droit, qui jetait le monastère dans une sorte d'interdit. Une lettre du 29 juillet disait à l'abbé de Solesmes :

Nous discutons à pure perte depuis trop longtemps. Je ne peux plus y tenir,

(1) Lettre du 15 juillet 1838.

(2) Lettre du 21 juillet 1838.

(3) Lettre du 29 juin 1838.

(4) Montalembert à D. Guéranger, juillet 1838

et ne veux plus le faire. Puisque malgré toutes mes observations, vous avez tant de privilèges, faites donc ce que vous voudrez. Mais je veux et entends que toutes les facultés ou permissions accordées à vous, à vos religieux ou à votre église, par mon prédécesseur ou par moi, avant l'érection de votre maison en abbaye ou depuis, cessent de plein droit le jeudi 9 du mois d'août prochain... Je ne puis rien ajouter aux protestations de sincère dévouement que je vous ai souvent faites.

Si, d'après l'enseignement catholique, les religieux exempts confessent dans leurs églises et enseignent en vertu de la juridiction et de l'autorité qui leur viennent du souverain pontife, l'Eglise a réglé néanmoins que l'approbation épiscopale est requise pour entendre les confessions, et la bénédiction ou licence épiscopale pour exercer le ministère de la prédication. Retirer l'approbation et la bénédiction, c'était réellement jeter l'interdit sur l'église du monastère. Les dispositions canoniques ont établi, depuis la bulle *Superna* de Clément X, que les facultés de prêcher et de confesser ne peuvent être retirées à un religieux qu'à raison d'un délit commis dans l'exercice même de ce ministère, et à tout un monastère qu'après avoir préalablement consulté le saint-siège. Il n'était pas au pouvoir de l'évêque de déroger à ces dispositions pontificales dont le dessein était précisément d'abriter les réguliers contre un accès de mauvaise humeur. En les rappelant respectueusement à l'évêque et en protestant de son obéissance, dom Guéranger résolut néanmoins pour éviter le scandale de ne pas s'en prévaloir; et, renonçant volontairement au bénéfice des concessions épiscopales, il s'abstint et ses religieux avec lui de donner des absolutions dont l'évêque était résolu à soutenir la nullité.

De nouveau, la congrégation des évêques et réguliers fut saisie. Les termes de la plainte épiscopale étaient habilement, nous allions dire perfidement calculés : le refus par les bénédictins de s'incliner devant les décisions du saint-siège avait contraint l'évêque à leur retirer le pouvoir de prêcher et de confesser; ils persistaient néanmoins dans l'intention de passer outre, et le gouvernement outré de leurs prétentions songeait sérieusement à disperser par la force la communauté rebelle. A part cette dernière menace qui n'était que trop réelle et de nature à inquiéter Rome, l'exposé épiscopal était en désaccord avec la protestation de l'abbé de Solesmes ainsi conçue :

Pour éviter tout scandale et donner une preuve de l'esprit de paix qui nous anime, nous avons résolu en chapitre, à l'unanimité, de suspendre l'exercice de la prédication et de la confession des séculiers, jusqu'à ce que le saint-siège consulté par nous ait répondu à nos demandes ou jusqu'à ce que Votre Grandeur témoigne qu'elle consent que nous usions de ces facultés... Par cette résolution, nous n'entendons nullement préjudicier à la validité des pouvoirs qui nous appartiennent en vertu de la bulle de Clément X; mais nous obéissons à

des motifs de nature supérieure. Puisse, Monseigneur, le souvenir de ces mesures cruelles et infamantes exercées sur des hommes inoffensifs ne vous être jamais amer! Nous le demandons à Dieu, au souvenir du bien que vous avez fait à cette maison qui souffre grandement aujourd'hui, et de vous (1)!

Mais le cœur de l'évêque était fermé et nulle réponse ne vint à cette adjuration filiale. Pendant ce temps, Lacordaire arrivait à Rome. Son amitié s'employa aussitôt auprès des cardinaux. Les explications qu'il donna éclairèrent le cardinal Lambruschini qui lui dit :

« Allez tout de suite chez le cardinal Sala, qui m'a parlé de tout cela l'autre jour avec inquiétude, et dites-lui ce que vous venez de me dire. » Le cardinal Sala était à table, poursuit Lacordaire; il me reçut néanmoins, m'écouta, me répondit avec calme, mais avec un accent de tristesse et de mécontentement : « L'abbé, m'a-t-il dit, a eu tort dans tous les procédés; il a agi avec faste, sans égard pour l'évêque qui était de plus son visiteur apostolique. En France les ordres religieux ne peuvent se soutenir que par la plus grande harmonie avec les évêques : du reste, présentez-moi un mémoire. » Le lendemain je lui envoyai un mémoire divisé par points de droit et de fait qui, je crois, ne sera pas sans modifier un peu son opinion. Aujourd'hui j'ai vu le pape. Il était prévenu sans doute par le cardinal Lambruschini; car lorsque je lui ai rendu compte de votre abbaye, en ajoutant qu'il y avait une petite discussion de droit avec l'évêque, il m'a répondu : « Ah! les évêques français n'aiment pas l'exemption; et pourtant il n'y a pas d'ordre religieux sans exemption. » En somme, mon cher ami, j'ai fait tout ce que j'ai pu. Je crois aujourd'hui le cardinal Lambruschini et le saint père bien disposés, mais le reste de la congrégation des évêques et réguliers vous est opposé. A moins que mon mémoire ne produise quelque fruit! Ayez soin de ne pas donner lieu à une seule réclamation nouvelle (2).

Le mémoire de Lacordaire eut un grand succès. Quelques jours plus tard, il s'en félicitait auprès de Mme Swetelme.

J'ai eu le bonheur encore de rendre à l'abbaye de Solesmes un service signalé qui a changé sa position, par un entretien avec le cardinal Lambruschini et par un mémoire que j'ai présenté au cardinal Sala, sur son invitation. Ce mémoire a réussi, comme je l'ai su hier par le général des jésuites qui m'a répété plusieurs fois : « Vous êtes venu bien à point pour cette affaire (3). »

Dom Guéranger n'attendit même pas l'effet de ces dispositions nouvelles et, par un acte de déférence auquel il associa sa communauté, s'engagea librement à ne rien faire contre les dispositions de la fameuse ordonnance, tout en réservant pour l'avenir le jugement définitif du saint-siège sur l'existence des droits, prérogatives et privilèges auxquels

(1) D. Guéranger à Mgr Bouvier, 13 août 1838.

(2) Lettre du 1^{er} septembre 1838.

(3) Lettre du 14 septembre 1838. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetelme*, p. 171.

il n'avait pas de titre à renoncer (1). En même temps que cet acte de soumission laissait entière la question de droit, il montrait au saint-siège quel était chez l'abbé de Solesmes le désir sincère de la paix, il calma un peu le courroux de l'évêque qui révoqua les rigueurs de son récent interdit. Lorsque l'abbé de Solesmes et l'évêque du Mans, le 8 octobre suivant, reçurent l'un et l'autre du cardinal préfet de la congrégation une lettre qui les invitait à une entente commune et, sans approuver l'ordonnance, réglait néanmoins à l'avantage de l'évêque les problèmes pratiques que les dispositions de l'ordonnance avaient soulevés, il se trouva que l'entente était partiellement rétablie : l'abbé de Solesmes pouvait en donner à Rome l'assurance. Ce ne fut qu'une trêve rapide dans ce long et épineux débat; pourtant les quelques jours de repos qu'elle valut à dom Guéranger lui laissèrent du moins le loisir d'une grande joie. Une lueur douce vint éclairer le déclin de cette année si pénible.

Dès son retour de Rome, l'abbé de Solesmes avait désiré que saint Benoît prît possession du nouveau monastère. Il s'était adressé dans ce dessein à l'évêque d'Orléans, Mgr de Beauregard, afin d'obtenir de lui un fragment des reliques de saint Benoît, gardées dans le trésor de l'église de Fleury. Sur l'heure, l'évêque d'Orléans, obligé de compter avec la vénération un peu jalouse des habitants de Fleury, s'excusa et ajourna toute promesse. Un an presque entier s'écoula et l'abbé de Solesmes pouvait regarder sa demande comme tacitement écartée, lorsqu'il reçut de Mgr de Beauregard l'assurance que ses pieux désirs allaient être comblés : l'évêque avait obtenu que fût distraite en faveur de l'abbaye de Solesmes une notable portion du crâne de saint Benoît. Mgr de Beauregard ne connaissait pas Solesmes et naturellement s'était adressé à Mgr Bouvier afin de savoir de lui ce qu'était l'abbaye nouvelle et par quelle voie la précieuse relique pouvait lui parvenir sûrement. C'était au plus fort des débats dont nous avons parlé. L'évêque d'Orléans ne reçut point de réponse (2). Sans doute il déplaisait à Mgr Bouvier que le patriarche des moines d'Occident s'en vînt, sous forme extérieure, reconnaître comme sienne la nouvelle abbaye. Il se ravisa pourtant, comme le témoigna peu après une lettre nouvelle adressée d'Orléans à dom Guéranger.

Comme en toutes choses, disait Mgr de Beauregard, je tâche d'accomplir toute justice, j'avais cru devoir prévenir Mgr l'évêque du Mans de mon dessein. Le prélat a été près d'un mois sans pouvoir me répondre; mais il me parvient à l'heure même une lettre de Sa Grandeur où il me demande de le rendre depositaire du saint trésor que je devais vous envoyer : il vous le remettra, m'as-

(1) D. Guéranger à Mgr Bouvier, 21 octobre 1838.

(2) Mgr de Beauregard à D. Guéranger, 7 septembre 1838.

sure-t-il, quand il aura terminé avec vous une affaire dans laquelle vous êtes, vous et lui, en dissentiment d'opinion. Il ne m'est pas donné, ajoutait l'évêque d'Orléans avec une nuance marquée de regret, de demander à ce prélat des explications sur une affaire qui m'est inconnue; mais j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai regardé comme inévitable, pour moi, de déférer à la demande de ce vénérable évêque. Je suis donc décidé à lui transmettre, comme il me le demande, la portion de reliques qui vous est destinée, et j'ai l'honneur de vous en prévenir. Je demande à Dieu d'être assuré sous peu que toutes choses sont terminées paisiblement (1).

On le voit, Mgr Bouvier faisait entrer le ciel et la terre dans ce blocus d'un genre tout nouveau : l'embargo était jeté même sur les reliques. Mme Swetchine soutenait dom Guéranger de sa vaillante parole.

Les forts, dit l'Écriture, seront puissamment tourmentés; quelle douceur, quelle onction, quelle paix céleste se montrent à travers ces affreuses tempêtes dont la foi seule peut triompher!... Ce que vous souffrez, ce qui s'élève contre vous me donne plus de confiance pour les destinées de Solesmes que tous ses premiers succès : vous et les vôtres auriez succombé déjà, si Dieu n'était pas votre pilote (2).

Le rapprochement des dates nous permet de supposer que le séquestre prononcé contre la relique de saint Benoît fut un des motifs qui déterminèrent dom Guéranger à l'acte de soumission conditionnelle dont nous avons parlé déjà, au prix duquel il pacifiait le présent et réservait l'avenir. Rien ne s'opposait plus désormais à la remise de la relique interceptée. Sur la fin de novembre, l'abbé de Solesmes se rendit au Mans et entra en possession de son trésor. Le monastère de la Visitation lui donna un reliquaire. Le 4 décembre, jour où le calendrier monastique a placé la fête de l'Illation de saint Benoît, la sainte relique, déposée d'abord sur l'autel de l'église paroissiale, fut portée solennellement, au son de toutes les cloches, au milieu d'un cortège vraiment triomphal, dans l'intérieur de l'abbaye dont elle bénit le cloître, le chapitre et les cellules. Tous les honneurs abbatiaux lui furent réservés : les chapelains portaient devant elle la mitre et la crosse. Durant huit jours entiers, le saint patriarche sembla gouverner à lui seul le monastère. L'octave de l'Illation fut fêtée encore par une procession qui rappelait la première. Chaque année à la même époque, l'exposition de la sainte relique rappelle et rappellera aux enfants de Solesmes ce qu'ils doivent de reconnaissance à Dieu et à saint Benoît pour la possession d'un tel trésor. Le reliquaire provisoire n'est plus. Il a fait place à un reliquaire d'argent massif, don d'une main généreuse et aimante, qui représente saint Benoît en buste, avec la relique enchâssée dans la poitrine. Depuis

(1) Lettre du 13 septembre 1838.

(2) Lettre du 28 octobre 1838.

son entrée au monastère de Solesmes, elle a présidé, comme un témoin auguste et aimé, à chaque profession monastique : toutes ont été réellement émises devant saint Benoît; puissent-elles, toutes, être gardées par lui! N'est-ce pas devant la relique sainte que l'abbé de Solesmes a médité la prière qu'adresse à saint Benoît son *Année liturgique* :

O patriarche des serviteurs de Dieu, Benoît, considérez du haut du ciel la vigne que vos mains ont plantée et voyez à quel état de dépérissement elle est déchuë. Jadis, en ce jour, votre nom était loué comme celui d'un père dans trente mille monastères, des côtes de la Baltique aux rivages de la Syrie, de la verte Erin aux steppes de la Pologne... Le vent brûlant de l'hérésie a eonsumé une partie de vos moissons, la cupidité a convoité le reste, et la spoliation, depuis des siècles, ne s'est jamais arrêtée dans son cours... Vous avez été dépossédé, ô Benoît, de ces milliers de sanctuaires qui furent si longtemps pour les peuples le principal foyer de vie et de lumière, et la race de vos enfants s'est presque éteinte... Relevez-la, multipliez-la, sanctifiez-la; faites fleurir chez elle l'esprit que vous avez déposé dans votre règle sainte, et montrez par vos œuvres que vous êtes toujours le béni du Seigneur (1)!

La joyeuse octave finie, travaux et sollicitudes ressaisirent l'abbé de Solesmes. Sans renoncer à poursuivre les *Origines de l'Eglise romaine*, nous voyons par ses lettres qu'il se tourna davantage du côté de ses *Institutions liturgiques*, sa « liturgique », comme il disait à Mme Swetchine. Le premier volume était sous presse. Pour tous ceux qui n'ignorent pas quelles sont les conditions de calme et de continuité impérieusement réclamées par le labeur de l'intelligence, ce sera à jamais le sujet d'un vif étonnement que la vie toute dévorée de l'abbé de Solesmes ait pu suffire encore à un travail étendu et suivi. On se rappelle que M. Guizot avait consenti au cours de 1835, et pour une période de cinq ans indispensable à la préparation du premier volume de continuation du *Gallia Christiana*, à la maigre allocation de quatre mille francs par an. M. de Salvandy était moins que M. Guizot au fait des exigences d'un travail d'érudition. Au commencement de 1838, il signifia à l'abbé de Solesmes que, si l'impression n'était commencée le 1^{er} juillet de la même année, le ministre rencontrerait auprès de la Chambre des objections invincibles. La Chambre, dont l'attention était alors distraite par d'autres soins, n'eut guère d'écho pour les déclamations périodiques et trop entendues de M. Isambert; les objections invincibles s'évanouirent d'elles-mêmes, ce qui n'arrêta point la menace de M. de Salvandy. La subvention de quatre mille francs fut retirée dès le mois de mars 1838. Ainsi disparaissait d'un trait de plume la moitié et plus du revenu annuel sur lequel vivaient les trente personnes qui composaient alors le monastère. On ne pouvait demander à l'abbé de Solesmes de ne pas réclamer. Il

(1) *L'Année liturgique, le Carême* (16 édit.), p. 548-549.

sollicita des explications qui ne vinrent jamais. M. de Salvandy fit la sourde oreille.

Tout entier à son projet d'obtenir pour Solesmes une situation politique reconnue, Montalembert apprit avec ennui la nouvelle de cette suppression. Il en était plus vexé que dom Guéranger lui-même, toujours peu soucieux de l'attache gouvernementale et qui, tout en regrettant une subvention très opportune, attendait son pain quotidien de Dieu plutôt que du ministère. Il se proposait d'ailleurs de poursuivre pour son compte, avec une sage lenteur, un travail que le gouvernement ne lui confiait plus mais auquel il était libre de s'intéresser toujours. Le désintéressement de l'abbé de Solesmes excitait l'amicale colère de Montalembert. En apprenant à son ami que l'évêque du Mans n'avait pas consenti à se servir contre Solesmes du bras séculier qui s'offrait à lui, dom Guéranger avait ajouté : « C'est bien tant pis (1). » En lui rapportant que le préfet avait proposé à l'évêque de faire arrêter l'abbé : « Malheureusement, ajoutait encore dom Guéranger, l'évêque a paré le coup (2). » Il faut faire dans de telles réflexions la part de l'humeur très prime-sautière de celui qui écrit. Mais Montalembert ne pouvait comprendre le malin plaisir de l'abbé de Solesmes à pousser ainsi sa barque contre les écueils. Il lui écrivait de Trélon (Nord) :

Mon très cher ami, je ne puis vous dissimuler que votre lettre m'a plongé dans une vive affliction. La suppression des quatre mille francs par Salvandy est déplorable. Comment ne m'en avez-vous pas informé dès le premier moment? Je serais intervenu avec fureur... Mais ce qui me paraît bien plus déplorable encore, c'est votre position devant Barthe et Mgr Bouvier. Ainsi donc les choses en sont venues là que c'est l'évêque qui vous protège contre le bras temporel! Et vous avez trouvé moyen de réunir sur le même terrain, par le même motif ou plutôt sous le même prétexte, les deux ennemis de l'ordre monastique que votre tactique devait tendre à désunir et à maintenir séparés!

De plus vous poussez l'aveuglement au point de regretter qu'on n'en soit pas venu à la violence! Mais, mon cher ami, savez-vous ce qui serait résulté de la violence? Ni plus ni moins que ce qui est advenu pour Melleray, alors qu'il y avait encore un *Avenir* et un *La Mennais* au monde. Personne ne vous tendrait la main... On verrait en vous un holocauste à la dignité épiscopale; le ministère se ferait de sa persécution un titre à la bienveillance des libérâtres; la presse libérale *sans exception* applaudirait à votre expulsion; et, pour comble de malheur, vous seriez défendu par de pâles journalistes et oublié au bout de huit jours.

Loin de moi, cher ami, la pensée de vous affliger : vous savez combien je vous aime, avec quelle tendre sympathie j'ai pris part à toutes vos épreuves. Mais vous me désespérez par la facilité avec laquelle vous me semblez com-

(1) Lettre du 19 novembre 1838.

(2) *Ibid.*

promettre les fruits de la victoire si complète de l'année dernière. Jamais vous ne me ferez croire qu'en cédant à la force pour conserver la vie, vous compromettez le droit... Encore une fois, *vivez* : vivre, pour vous, c'est avoir vaincu (1).

Lacordaire écrivait sur le même ton : « Vivez, c'est l'essentiel. »

Dom Guéranger avait bien l'intention de vivre, mais, plus exactement que ses amis, prenait conscience de tout ce qu'impliquait le débat. On aurait pu le supposer abattu ou fatigué d'une lutte très inégale où tout semblait ligué contre lui, il gardait néanmoins la fermeté d'esprit qui lui faisait écrire à Montalembert :

Je veux vous tranquilliser, mon très cher ami. Au lieu de regretter mon opposition à des actes arbitraires, je m'en félicite de plus en plus. Nous achevons une année de résistance canonique : voilà tout... Depuis des siècles, on n'avait vu un évêque gallican réduit à implorer Rome pour réduire des moines... Ne croyez pas que tous les évêques de France prennent fait et cause pour l'évêque du Mans; je sais le sentiment de plusieurs qui le blâment. Je reviens d'Angers, où j'ai passé une quinzaine de jours à l'évêché; et là, par ordre de l'évêque, j'ai usé de tous les privilèges que me conteste l'évêque du Mans. J'ai par devers moi, signée, contresignée et scellée, l'ordonnance qui accueille une colonie de Solesmes dans le diocèse d'Angers; mais gardez le secret de ceci, sauf pour Lacordaire. Et une autre fois ne me croyez pas si peu avisé. Six ans d'existence au temps où nous sommes, dans mon propre diocèse, malgré tous les préjugés de mennaisianisme, devraient vous interdire de désespérer si tôt de moi.

Quant au gouvernement, dans tout ceci nous ne l'avons pas craint. Heureux qui souffre persécution pour la justice! Si j'eusse fléchi, c'en était fait de l'existence des réguliers pour cinquante ans encore. Le gouvernement, au mépris du droit de propriété, de la liberté du domicile, de la liberté de conscience, aurait pu prononcer l'expulsion; on ne saurait nous dissoudre; nos vœux sont là : unis ou séparés, en France ou ailleurs, nous sommes moines bénédictins, prêts à rentrer, dès l'heure de la paix, comme les jésuites, et ennemis du gallicanisme d'autant plus résolu que nous serions plus meurtris de ses coups. Les terreurs pouvaient être avant notre constitution définitive et canonique par le saint-siège; mais depuis lors nous ne craignons rien; nous ne craignons qu'une chose, c'est que le principe de la liberté monastique vînt à périr : nous le confesserons devant tous les proconsuls du gallicanisme. *Væ mihi si non evangelizavero* (2).

Il est impossible de méconnaître en tout ceci l'esprit de prudence et l'affection dévouée qui inspiraient les conseils de Montalembert; on ne saurait contester non plus la fierté et la résolution de l'abbé de Solesmes. L'historien n'a aucunement le devoir de choisir entre les deux points de vue auxquels se plaçaient les deux amis : il est naturel d'ailleurs de préjuger en faveur de celui qui est le plus intéressé dans la cause, qui en a étudié les aspects divers et qui y va de sa vie. Aussi bien, les

(1) Lettre du 25 novembre 1838.

(2) Lettre du 25 décembre 1838.

hommes agissent comme ils sont; et il est telle structure d'âme qui d'avance fixe dans une large mesure la qualité des décisions qui seront prises. On rapporte que dans une des soirées de la Chênaie l'abbé de Lamennais, que le fil de la conversation commune avait entraîné à parler de la conviction religieuse, se tourna vers l'humble pendule qui marquait l'heure : « Voyez cette pendule, disait-il au groupe de ses jeunes amis, défendez-lui de sonner son heure, menacez-la de la décapiter et de la briser si elle désobéit : le moment venu, elle sonnera son heure quand même. Faisons comme elle, messieurs, et quoi qu'il puisse arriver, sonnons notre heure. » Retirons à l'anecdote tout ce qu'elle peut impliquer d'orgueil secret, d'attachement obstiné à une idée préconçue; laissons-lui le seul caractère d'une résolution consciente et fière que les difficultés et les hommes ne sauraient faire fléchir, parce qu'elle a conscience de ses motifs, parce qu'elle a pris ses racines dans la foi, nous aurons un côté de l'âme de dom Guéranger. A marquer ainsi son heure, on peut endurer dans le présent, mais on dessine et prépare l'avenir.

L'évêque d'Angers dont parle dom Guéranger dans sa lettre à Montalembert était Mgr Montaut de qui il avait en 1827 reçu le diaconat. Il y avait eu en effet entente ferme avec l'évêque en vue d'un établissement des moines en Anjou. Les circonstances traversèrent ensuite ce projet qui aurait en l'avantage de soustraire le monastère de Solesmes à l'oppression épiscopale. Ce n'est qu'après un long demi-siècle que l'Anjou devait voir enfin reflourir, au monastère de Glanfeuil, la vie bénédictine que saint Maur y apporta. De cette tentative de fondation angevine promptement avortée, il ne resta que l'opuscule intitulé : *Explications sur les corps des saints martyrs extraits des catacombes de Rome, et sur le culte qu'on leur rend*. La petite brochure avait été sollicitée par Mgr d'Angers comme réponse à des protestations jansénistes qui s'étaient élevées lors de la translation du corps de sainte Agape martyre, donné par Grégoire XVI à l'église du Bon-Pasteur d'Angers. Dom Guéranger se prêta d'autant plus volontiers au désir du prélat que la cause de sainte Agape était aussi la cause de saint Léonce. L'opuscule de vingt-cinq pages fut imprimé à Angers. Aucun honneur ne lui manqua : les épreuves furent corrigées et le bon à tirer fut donné par l'abbé Jules Morel.

Montalembert apprit avec joie l'accueil que préparait aux bénédictins l'évêque d'Angers.

Votre affaire d'Angers est excellente, lui écrivait-il dès les premiers jours de 1839. Votre lettre dernière a été une véritable consolation pour moi ainsi que pour Lacordaire.

Et tout aussitôt il se reprend à redouter l'intransigeance de son ami : Dieu veuille que le bien que vous annoncez dure; mais, au nom du ciel,

n'allez pas le compromettre par votre propre faute. Je ne puis que le répéter : Vivez, n'importe à quelle condition; vivez, tout votre avenir est là (1).

Il est important pour vous, ajoutait-il un peu plus tard, d'avoir une correspondance régulière avec nous. Lacordaire se plaint de ce que vous ne lui avez pas écrit un mot depuis son retour de Rome... Il fait de nombreux prosélytes; il partira avec deux ou trois pour Sainte-Sabine, à Pâques. Il publiera son admirable mémoire sur le droit d'être moine, à son retour en 1840 (2).

L'œuvre de Lacordaire à laquelle Montalembert faisait allusion s'appelait de son vrai nom : *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des frères prêcheurs*. Il parut, plus tôt que Lacordaire ne l'avait promis, dès le printemps de 1839 avant son départ pour Rome où il allait recevoir des mains du général l'habit dominicain. La cause de la liberté des ordres religieux était par lui portée au tribunal de l'opinion ou, si l'on veut, de l'équité publique. Négligeant toute autre juridiction, il s'adressait à *son pays* et venait avec la courtoise fierté de sa nature réclamer sa part des libertés conquises par tous, acquises pour lui. Il ne saurait entrer dans notre sujet de résumer l'éloquent plaidoyer de Lacordaire. Nulle part peut-être dans la variété de ses œuvres, on ne saurait trouver une expression plus complète de l'ensemble de qualités et d'habitudes qui forme sa physionomie intellectuelle. Nul aussi plus que dom Guéranger ne rendait hommage à la nature si élevée de Lacordaire; en réponse au reproche de silence que lui adressait Montalembert, leur ami commun, il lui disait : « J'écris à Lacordaire longuement; j'ai honte d'être en retard avec un homme dont je parle tous les jours, à qui je pense sans cesse, que j'aime comme un frère (3). » Nous ne serons pas surpris pourtant que le *Mémoire* n'ait point obtenu de dom Guéranger l'applaudissement sans réserve qu'il avait donné quelque temps auparavant à la *Lettre sur le Saint-Siège*. Il y avait plus d'un point de contact entre l'attitude de Lacordaire et celle de dom Guéranger dans la question des ordres religieux. Tous deux ne voulaient se réclamer que du droit commun, sans rien demander au gouvernement que ce qu'il ne pouvait refuser à personne; tous deux en appelaient à ce programme de liberté dont la charte de 1830 avait enregistré la promesse. Ils ne différaient ensemble que par un sous-entendu : la liberté pour Lacordaire était un idéal abstrait et universel dont il cherchait partout la réalisation; le vieux continent lui ayant semblé fermé à son idée, il avait été un instant sur le point d'aller en poursuivre jusqu'en Amérique le fuyant mirage. Pour dom Guéranger, la liberté était une condition de fait que le pays et le monde politique ne pouvaient, sous peine

(1) Lettre du 2 janvier 1839.

(2) Lettre du 22 janvier 1839.

(3) Lettre du 12 février 1839.

de forfaire à la parole de la charte, refuser à l'ordre religieux; mais elle était aussi la condition et la situation de droit d'une institution religieuse fondée et reconnue par l'Eglise.

Simple sous-entendu, dira le lecteur, réticence pure qui ne se traduit aucunement, puisqu'elle est réticence. Il y aurait erreur à le penser. Des attitudes extérieurement identiques, dont l'unité apparente est le fruit des circonstances ou du hasard mais qui se ramènent à des conceptions différentes, ne tardent pas, lorsqu'elles sont mises en demeure de se motiver, à trahir sous leur ressemblance fortuite et momentanée les divergences originelles d'où elles sont sorties. Les pensées, les opinions, les actes des hommes prennent souvent leur source dans une région lointaine, retraite de leur caractère personnel.

Sans méconnaître le talent et l'habileté accoutumée de son ami, l'abbé de Solesmes faisait donc quelques réserves. Il ne pouvait admettre que la situation des religieux fût illégale et ne reconnaissait pas comme loi les dispositions qui les proscrivaient. Aussi longtemps néanmoins que Lacordaire plaidait la cause générale ou que, pour justifier l'opportunité de sa restauration, il rappelait à un monde oublieux le glorieux apostolat, la doctrine, la floraison de sainteté qui avaient tant illustré l'ordre de Saint-Dominique, dom Guéranger applaudissait encore. Il n'en était plus de même au chapitre sixième intitulé : *de l'Inquisition*. « Fils d'un siècle dont il avait tout aimé » selon sa propre expression, Lacordaire s'était efforcé de retrouver jusque dans le glorieux passé de l'ordre qu'il voulait rendre à la France la conception de liberté qui lui était familière. L'Inquisition ou saint-office, ce tribunal établi dans la chrétienté par le concours de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, dans le but de rechercher et de réprimer les actes qui tendaient au renversement de la religion, avait naturellement trouvé peu de faveur auprès de lui; et, au lieu de se demander quel était historiquement le droit public de la société chrétienne au moyen âge, quelle était la légitimité des garanties que prenait alors l'Eglise de concert avec la société civile pour garder le peuple chrétien contre la peste hérétique, manichéenne ou judaïque, Lacordaire s'appliquait à voiler la face un peu austère de ce tribunal redouté. Les sévérités du saint-office ne venaient selon lui que de l'autorité civile et du bras séculier. Saint Dominique et les dominicains n'en avaient été ni les inventeurs, ni les promoteurs, ni les principaux instruments; en un mot, l'ordre des frères prêcheurs se désintéressait de l'Inquisition qui n'avait été dans l'histoire dominicaine qu'un accident, une fonction de ces temps-là, acceptée par les dominicains comme par tous, sans leur avoir été officiellement confiée.

Dans quelle mesure s'allièrent en l'esprit de Lacordaire, alors qu'il rédigeait ce chapitre sixième de son *Mémoire*, sa conception personnelle

de la liberté religieuse, une connaissance trop peu approfondie de l'histoire de l'Eglise et de l'ordre de Saint-Dominique, le désir d'accrediter sa personne et son œuvre auprès d'un public que des thèses austères eussent certainement rebuté, nous n'avons pas à le rechercher ici. Il nous suffit de constater avec M. Foisset le succès qu'obtint le *Mémoire*.

Lacordaire put s'applaudir d'avoir eu foi dans son pays, dit-il : ni à la tribune, ni dans la presse, nulle voix ne s'éleva pour contredire la sienne. Et pourtant il s'était résolument attaqué à des préjugés séculaires : il avait soutenu la légitimité des couvents et défendu l'Inquisition. Mais il l'avait fait en homme qui connaît son temps et qui ne demande point au courant de remonter vers sa source... Son point d'appui, c'était le principe de liberté, hautement proclamé, sinon observé par la Révolution française, hautement reconnu par la charte de 1830 : la liberté, c'est-à-dire le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui. Sur ce terrain, il était invincible (1).

Ecrivant à dom Guéranger, Mme Swetchine constate avec un peu d'inquiétude le même succès :

Si j'avais quelque influence, disait-elle, je pousserais à un plus long travail, à des consultations plus sérieuses...; mais c'est là ce que des gens bien autrement influents sur M. Lacordaire n'en auraient pas obtenu davantage. Le chapitre auquel vous trouveriez le plus à reprendre est celui précisément qui a paru le plus merveilleux : le chapitre de l'Inquisition, sur lequel du reste il est assez simple que votre jugement pieux et savant ne coïncide pas avec celui du monde, qui est précisément le contraire. Le système de M. Lacordaire une fois admis, il est vrai qu'il l'a étayé d'aperçus ingénieux et de vues assez philosophiques, lorsqu'il a montré que l'Inquisition religieuse ne s'est trouvée, en général, sombre et violente que par l'immixtion du pouvoir politique. L'essai qu'il croit y voir également du système pénitentiaire est assez adroit, surtout s'il importe encore davantage de se concilier les hommes que de les éclairer (2).

Mieux informé de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire des frères prêcheurs, homme de l'Eglise avant tout, peu enclin à méconnaître la part des papes ou de l'ordre de Saint-Dominique dans une institution défensive dont le christianisme n'a aucunement à rougir, dom Guéranger, sans prendre à son crédit chacune des sentences qui furent prononcées au cours de cinq siècles et plus, ne pouvait consentir à un exposé dont il contestait hautement l'exactitude, ni à un plaidoyer qui lui semblait une diminution. « Un gentilhomme ne renie pas son écusson (3) », écrivait-il à Montalembert. Il fit part à Lacordaire de ses expresses réserves. Elles furent peu accueillies; nous le voyons par une lettre de Lacordaire

(1) FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire* (1870), t. I^{er}, chap. x, p. 464-465.

(2) Lettre du 18 juin 1839. Comte DE FALLOUX, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 411-412.

(3) Lettre du 14 avril 1839.

à Mme Swetchine, datée de la Quercia le 10 août 1839 (1). Nous n'éprouvons en effet aucun embarras à reconnaître que le personnage qui dans le texte donné par M. de Falloux est désigné d'abord par l'indice M*** et ensuite par la périphrase « ce bon monsieur », n'est autre que dom Guéranger lui-même. Lacordaire répondit; sa lettre s'appliqua à démontrer que saint Dominique était le plus doux des hommes et que les constitutions de l'ordre ne recommandent d'autres moyens d'apostolat que la pauvreté et la prière, la prédication et la science divine. Cela est vrai et demeure toutefois compatible, — il le faut reconnaître et les fils de saint Dominique l'ont reconnu (2), — avec l'exercice de la charge qui leur fut confiée par les papes; mais la lettre de celui qui signe maintenant « frère Henri-Dominique Lacordaire » montre que sa conviction ne changera pas : « J'ai tenu, mon cher ami, à vous dire tout cela, afin que vous ne vous trompiez pas sur la direction de mes idées. Votre appréciation de l'esprit dominicain me paraît radicalement fausse; et dans tous les cas, j'en suis une autre que je crois la seule vraie, la seule utile, la seule chrétienne (3). » Lacordaire ne changea rien à son sentiment; dom Guéranger garda le sien, *salva amicitia* : on en trouve l'expression dans l'article que l'*Année liturgique* a consacré à saint Pierre martyr (4). Sans entrer dans les recherches de l'érudition proprement dite, le lecteur avisé pourra demander à un Espagnol, Jacques Balmès : *Du protestantisme comparé au catholicisme* (5), des développements que notre cadre nous interdit de lui donner ici.

Quelques mois auparavant, un double deuil avait coup sur coup frappé Montalembert : il avait perdu sa seconde fille Hildegarde encore au berceau, après trois jours de maladie, le 12 février; puis, le 4 mars, sa mère était morte à Londres.

Je remercie Dieu, écrivait-il, Dieu toujours si plein de miséricorde envers moi, de m'avoir permis d'arriver à temps auprès d'elle, pour lui rendre les devoirs d'un bon fils et recueillir de sa bouche l'expression très cordiale de sa reconnaissance.

Ce qui suit révèle toute l'amitié de Montalembert.

La mort de ma mère ajoute naturellement à ma fortune et me tire en partie de la gêne considérable où je vivais depuis mon mariage, devant pourvoir aux dépenses d'un ménage avec la même fortune, à peu près, que celle qui suffisait à mes besoins de garçon. Le premier usage que je compte faire de cette aug-

(1) Comte de FALLLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 204-205.

(2) R. P. Antonin DANZAS, *Etudes sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique* (1875), t. III, chap. XX, § III, p. 144 et suiv.

(3) Lettre du 10 août 1839.

(4) *L'Année liturgique, le Temps pascal*, t. II (15^e édit.), p. 422 et suiv.

(5) Chap. XXXIV et suiv.

mentation sera de payer les six mille francs que j'ai empruntés ici pour vous les prêter en 1835. Ainsi, mon cher ami, vous pouvez regarder ce prêt comme transformé en donation pure et simple, capital et intérêt. J'y mets une condition, c'est que Solesmes s'obligera à célébrer deux grand'messes par an à l'intention de tous les membres de la maison de Montalembert : l'une, le 3 octobre, anniversaire de ma sœur, pour les membres défunts, l'autre, le 19 novembre, pour les membres vivants... Dites-moi s'il n'y a rien d'irrégulier ou de trop exigeant dans ces conditions.

Quand pourrai-je aller vous voir? Dieu le sait. Dans un mois il me faudra retourner en Angleterre, et puis je compte mener mon Elisabeth au tombeau de son aïeule et passer peut-être l'hiver en Allemagne. Je sens bien cependant que « Saint Bernard » ne se fera bien que sous votre coule. Adieu, mon très cher ami, priez toujours pour moi. Je suis très préoccupé du devoir de soutenir *l'Univers*... Ecrivez-y donc. Adieu (1).

Les conditions proposées furent acceptées le 5 mai par le chapitre : aussi longtemps que vivra Solesmes, on y priera pour Montalembert et pour les siens.

La conversation avec Montalembert demeura quelques mois interrompue. En octobre, le noble comte en eut du regret et s'efforça de calmer le courroux de son ami par les superlatifs affectueux et souriants qu'il multipliait pour obtenir grâce.

Reverendissimo Padre, eccellentissimo amico, padrone colendissimo... me voilà casé pour l'automne et la moitié de l'hiver dans ce beau et doux séjour de Villersexel, que vous connaissez et où j'aime à retrouver votre souvenir... Je consacre tout le temps que me laissent une correspondance fatigante et mes devoirs de famille à mon « Saint Bernard (2) ».

Dom Guéranger pressait son ami, dans l'intérêt même de son livre, de se rendre près de lui.

Je suis désolé, lui disait-il, de tous ces voyages dont aucun n'aboutit à Solesmes. Vous ne ferez pas ailleurs votre « Saint Bernard »; vous ne le comprendrez qu'ici. Venez passer avec nous octobre et novembre, vous y aurez l'inauguration des deux messes (3).

Montalembert ne se défendait pas :

Où, certes, mon très cher ami, je sens bien que j'ai besoin de Solesmes pour donner à mon travail l'allure qui lui convient. Aussi bien, sans vous en demander même la permission, je compte vous tomber un jour à l'improviste, m'installer dans la meilleure chambre de la maison et n'en sortir que quand cela me conviendra. Je veux commencer « Saint Bernard » (je parle de la rédaction) là où j'ai fini « Sainte Elisabeth »... Mon Elisabeth y a déjà consenti.

(1) Lettre du 3 avril 1839.

(2) Lettre du 17 octobre 1839.

(3) Lettre du 14 avril 1839.

J'espère que vous recevez *l'Univers*, que vous le lisez avec attention, que vous en suivez le progrès... Qui nous eût dit que les scurrilités de Migne, qui excitaient nos rires homériques sous les cloîtres de Solesmes, auraient abouti à ce relèvement? Tout cela résulte, je crois pouvoir le dire, de mon intervention. Au mois de mai dernier le journal périssait. Je me suis longuement interrogé pour savoir ce que j'avais à faire dans cette circonstance... J'ai cru voir dans l'augmentation imprévue de ma fortune un motif de venir d'une manière décisive au secours du seul organe pur et quotidien du catholicisme : je me suis donc saigné à blanc de manière à assurer l'existence du journal, au moins pendant deux ans... Si vous pouviez, par vous-même ou par quelques-uns de vos pères, envoyer quelques travaux d'histoire ecclésiastique ou de liturgie, vous nous rendriez un service immense...

Ecrivez-moi longuement, mon cher ami, et dans le plus grand détail sur tout ce qui vous intéresse : dites-moi *tout* sur Solesmes. Parlez-moi surtout de votre situation pécuniaire; enfin traitez-moi en ami, avoué et dévot serviteur du saint monastère. Adieu, mon très cher... Mon Elisabeth vous salue avec un tendre respect. Tout le monde ici se souvient de vous avec affection. Adieu encore (1).

Les dispositions de Mgr Bouvier semblaient définitivement apaisées; elles sommeillaient seulement. La paix chez lui était armée et toujours menaçante. En cette situation d'esprit, le motif le plus léger suffit pour de nouvelles hostilités. Le 26 juin 1839, les élèves du collège de Château-Gontier visitaient dans l'après-midi l'abbaye de Solesmes. C'était l'heure des vêpres. L'abbé de Solesmes se rendait au chœur, suivi de sa communauté. Un des professeurs du collège, qui était en relations avec l'abbaye, demanda à dom Guéranger de bénir la jeune assistance. L'abbé refusa tout d'abord, pressentant le danger. Le professeur insista : principal, professeurs, élèves étaient à genoux. L'abbé pouvait-il se dérober sans causer quelque surprise et un peu de scandale? Il donna la bénédiction. Par malheur, le vicaire d'une paroisse voisine était présent; il en parla à son curé : de là, dénonciation, grossissements perfides, courroux de l'évêque, reprise des hostilités. Le professeur, qui avait si malencontreusement sollicité et presque extorqué la bénédiction, s'efforça mais en vain d'attirer sur lui seul l'orage qu'il avait étourdiment provoqué. Les explications les plus décisives ne réussirent pas à calmer l'irritation de l'évêque. Il s'était auparavant proposé de visiter l'abbaye; après ce puéril incident, il signifia aigrement qu'il ne voulait point y paraître, de peur que sa présence ne semblât autoriser de si graves abus (2).

Cette facilité au déplaisir s'attisait chez l'évêque de tout l'ennui de ses démêlés domestiques. Peu auparavant, il avait prétendu soumettre

(1) Lettre du 17 octobre 1839.

(2) Mgr Bouvier à D. Guéranger, 7 juillet 1839.

son chapitre cathédral à des statuts qu'il avait proposés, pour leur conférer toute autorité, non au pape mais au roi en son conseil d'Etat. Le chapitre du Mans s'émut, protesta contre un procédé si peu canonique et porta l'affaire à Rome. Le discrédit dont y avait souffert l'abbé de Solesmes s'atténua dans une mesure, lorsqu'on vit l'arbitraire de l'évêque susciter de vives protestations jusque dans son entourage immédiat. Mgr Bouvier comprit la nécessité de se rendre à Rome en personne, afin d'obtenir que fussent enregistrés par l'autorité compétente des statuts qui n'avaient jusqu'alors été homologués que par le roi. Son séjour fut de courte durée; il ne traita officiellement avec le cardinal secrétaire d'Etat et avec le souverain pontife que la seule question des statuts de son chapitre. L'ordonnance dressée par lui, insérée déjà au *Bulletin des lois*, demeura abrogée de fait; l'effort anticanonique qui avait demandé au pouvoir civil l'approbation de règlements ecclésiastiques fut déjoué; mais Mgr Bouvier eut l'habileté de dissimuler son insuccès derrière un artifice de rédaction : il fit revivre une ancienne ordonnance de Mgr de Pidoll, autrefois confirmée par Portalis et qui comprenait en grande partie les dispositions de l'ordonnance de 1839 reconnue caduque. Les droits du chapitre furent ainsi maintenus, en même temps que les vœux de l'évêque reçurent une part de satisfaction.

S'il n'eut pas assez de loisir pour suivre officiellement deux négociations qui auraient pu se nuire l'une à l'autre, en laissant supposer qu'il y avait dans son humeur habituelle certaines nuances autoritaires, l'évêque du Mans n'était pas homme à ménager celui en qui il croyait trouver un adversaire. Il n'avait guère de scrupules en fait de courtoisie, et dom Guéranger avait fait œuvre de prudence en écrivant au secrétaire d'Etat, cardinal Lambruschini, afin de prémunir par lui le souverain pontife et la congrégation des évêques et réguliers, où le cardinal Patrizi avait succédé au cardinal Sala, contre les plaintes et préventions qu'il avait trop de raisons de redouter. Le cardinal Lambruschini rassura dom Guéranger.

Je n'ai pas eu lieu de profiter de ce que vous me mandez dans votre lettre, disait-il. L'objet du voyage de Mgr du Mans n'a été autre que son affaire à lui. Il ne s'est occupé d'autre chose durant le peu de temps de son séjour ici et n'a dit mot que de cela dans ses entretiens soit avec Sa Sainteté, soit avec moi. Cela doit vous tranquilliser entièrement (1).

Pourtant Mgr Bouvier, dans une visite à Saint-Paul, avait eu le loisir de confier à l'abbé Vincent Bini, trop préparé peut-être à les écouter avec faveur, ses plaintes contre l'abbé de Solesmes; de son côté, l'abbé

(1) Lettre du 18 janvier 1840.

de Saint-Paul s'était laissé entraîner jusqu'à dire à l'évêque que le pouvoir épiscopal n'était pas désarmé, qu'il était possible après tout de déposer un abbé, de le mander à Rome et de l'interner dans un couvent. Ces mesures lointaines ne pouvaient produire aucun effet, surtout dès que dom Bini, au lieu du chapeau de cardinal qu'il rêvait depuis longtemps, eût réussi par l'étourderie de ses propos à s'aliéner la confiance de Grégoire XVI qui le retira de Saint-Paul pour l'envoyer à Pérouse. Comme compensation, l'abbé de Solesmes recevait alors du général des jésuites, le vénéré P. Roothaan, de l'abbé du Mont-Cassin et des moines de l'abbaye de Saint-Paul les marques les moins équivoques d'affectueuse fraternité. Mais ce n'était pas trop de la prudence de l'esprit le plus avisé pour déjouer une trame subtile qui fut ourdie à Rome à ce moment-là même et dont on serait tenté de contester le récit, si on ne savait par ailleurs à quelles extrémités se laisse parfois entraîner l'habileté poussée aux abois.

Des lettres venues de Rome au commencement de l'année 1840 représentèrent sous les plus noires couleurs à dom Guéranger la situation qui lui était créée et que la présence de Mgr Bouvier à Rome n'avait fait qu'aggraver encore. Ces lettres étaient d'un homme visiblement très bien informé : elles étaient signées d'un nom qui devait inspirer confiance, le nom d'un ancien postulant de Solesmes, originaire du diocèse du Mans, que l'abbé de Solesmes avait accueilli, hébergé, puis accrédité à Rome auprès de ses connaissances, après l'avoir reconnu impropre à la vie monastique. A en croire l'ancien postulant, Rome entière était fort irritée contre dom Guéranger; les jésuites l'avaient desservi en feignant de le soutenir; les bénédictins le regardaient comme un transfuge; il n'y avait qu'une voix contre son ingratitude et l'orgueil de ses prétentions. Et ce qui montrait bien la profondeur du discrédit où il était tombé, c'est que les rares amis demeurés quand même fidèles à l'abbé de Solesmes ne trouvaient d'autre excuse à offrir que celle de son âge et de son inexpérience; c'est aussi, — et ici la preuve eût été vraiment décisive, — que l'évêque du Mans, effrayé des conséquences que pouvait entraîner pour l'abbaye de Solesmes l'effort hostile de cette coalition, avait été contraint de prendre sa défense. Le plaidoyer de l'évêque avait réussi à grand-peine. Seule cette généreuse détermination de Mgr Bouvier était parvenue à suspendre au moins pour un temps la sévérité des mesures préparées contre l'abbé. Le signataire protestait de son dévouement; il disait son regret de n'avoir à transmettre que des nouvelles si affligeantes, mais il avait cru de son devoir d'en aviser aussitôt un bienfaiteur aimé et vénéré. Pour terminer, il dissuadait dom Guéranger d'envoyer à Rome un mémoire qui ne serait pas lu, qui n'aurait d'autre fruit que de consommer sa ruine, et lui suggérait l'unique parti à prendre en un tel péril : la soumission à l'évêque.

S'en remettre à la discrétion de Mgr Bouvier, là était le salut (1).

Le correspondant semblait bien informé : il fournissait des détails précis, il s'autorisait de son affection et de sa reconnaissance; dom Guéranger ne pouvait refuser son attention à de tels avis ni échapper aux craintes qu'ils provoquaient en lui. Heureusement, le lendemain lui parvenait la lettre du cardinal Lambruschini, plus rassurante. Il ne tarda pas à reconnaître une part d'in vraisemblance et d'étrangeté dans le rapport effrayant de la veille. Alors que le général de la compagnie de Jésus, au nom de tous les siens, entrait avec lui dans une sainte fraternité de prière et lui en adressait l'assurance solennelle (2), était-il croyable qu'au même moment le P. Janssen, le P. Rozaven, qui l'avaient si efficacement aidé, se fussent soudain tournés contre lui? L'était-il davantage que Mgr Bouvier eût subitement dessiné l'évolution inverse et qu'il fût devenu, lui, dans un élan de générosité inattendue, le défenseur de Solesmes en face de la coalition universelle qui s'élevait contre dom Guéranger? L'abbé de Solesmes ne retrouvait pas son évêque dans cette attitude de preux chevalier : il attendit que vînt le mot de l'énigme.

Vers le milieu de février, il reçut un billet très court de Mgr Bouvier qui lui témoignait le désir, lorsque l'occasion l'amènerait au Mans, de s'entretenir avec lui des intérêts de l'abbaye (3). Piqué d'une vive curiosité, l'abbé de Solesmes fit naître l'occasion et se rendit au Mans. Accueilli aussitôt au palais épiscopal, il apprit une fois de plus qu'à Rome tout était perdu pour lui et qu'il ne lui restait qu'une seule ressource, celle de se remettre aux mains et à la discrétion de l'évêque qui tenait dans les plis de son manteau la vie ou la mort de l'abbaye. Mgr Bouvier escomptait sans nul doute la terreur qu'avaient inspirée à l'abbé les effrayants rapports arrivés de Rome quinze jours auparavant : il attendait dom Guéranger à résipiscence et s'apprêtait à faire à l'enfant prodigue un accueil tempéré de gravité paternelle et de satisfaction contenue. Sa surprise fut grande, lorsque l'abbé de Solesmes se borna à lui offrir pour en prendre connaissance la lettre où le cardinal secrétaire d'Etat l'assurait de ses propres dispositions et de celles du saint père. Comprenant bien que le coup était éventé, Mgr Bouvier n'insista pas. L'entrevue devenait fort embarrassante; dom Guéranger l'abrégea en prenant respectueusement congé. Il se rendit de là chez le vicaire général qui avait accompagné l'évêque à Rome, et « qui sans doute, avait dit Mgr Bouvier au commencement de l'entretien, aura mille choses intéressantes à vous communiquer ». Chez le vicaire général, nouvel assaut, nouvel exposé de la situation

(1) Lettre du 18 janvier 1840.

(2) Le R. P. Roothaan à D. Guéranger, 28 août 1839.

(3) 16 février 1840.

désespérée de Solesmes à Rome, nouvelle déçue à la lecture de la lettre du cardinal secrétaire d'Etat.

Les choses humaines ont de ces retours inattendus, et les trop grandes habiletés ont souvent connu ces sortes de surprises : comment se peut-il faire que les ennuis mêmes auxquels s'expose cette obscure et louche diplomatie n'arrivent pas à inspirer à notre pauvre humanité sinon l'amour du moins la résolution de la droiture absolue? Conçues et accomplies dans les ténèbres, ces manœuvres sont souvent traînées à la lumière du jour par l'indiscretion ou par le remords de ceux-là mêmes qui y ont trempé. Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis les faits que nous venons de dire; à la veille d'une heure décisive de sa vie, pris d'ennui et de dégoût au souvenir de l'œuvre à laquelle il s'était prêté, l'auteur du rapport effrayant reçu de Rome s'exécuta lui-même : il écrivit à dom Guéranger pour lui révéler toute la trame, lui nommer ceux qui avaient dicté et revu son rapport et lui demander pardon de la souplesse étourdie qui l'avait fait se prêter à cette odieuse complicité (1). Dom Guéranger n'avait pas besoin pour pardonner d'être vengé à ce point; il s'attrista seulement d'une guerre où les armes étaient empoisonnées.

(1) Lettre du 3 septembre 1840.

CHAPITRE VIII

LES INSTITUTIONS LITURGIQUES ET L'ANNÉE LITURGIQUE

(1840-1842)

En définissant, au premier article des constitutions de la congrégation de France, le but que se propose la famille monastique dont il fut le père et le chef, dom Guéranger a tracé le programme de sa propre vie. « Renouveler la science de l'antiquité ecclésiastique, relever de l'oubli où elles sont tombées les saines traditions du droit canon et de la sainte liturgie, défendre contre tous assauts de la nouveauté les droits et prescriptions du saint-siège, employer au salut des âmes et consacrer à l'Eglise tout ce qu'il a de force », c'est, d'après l'autorité apostolique, le devoir de tout moine de la famille de Solesmes : ce fut tout d'abord la vie de l'abbé de Solesmes; il fit le premier ce qu'il inculqua aux siens. Dans cet accord de sa vie avec son enseignement, il marcha sur les traces de saint Benoît dont saint Grégoire nous dit : *Non potuit aliter docere quam vixit*. Et comme l'œuvre d'un homme s'inspire des besoins et des nécessités de son temps, cet amour de l'Eglise qui est l'âme même du travail monastique se traduit chez l'abbé de Solesmes en une réaction vigoureuse contre un triple ennemi : le gallicanisme, le jansénisme, le naturalisme. A cette tâche fut consacrée toute sa vie.

Le lecteur n'a pas oublié les articles du *Mémorial catholique* où dix ans auparavant dom Guéranger avait indiqué les caractères essentiels de la liturgie catholique. Son âme ne s'était plus détournée de ce point de vue; il pouvait dire dans la préface de ses *Institutions liturgiques* que son livre était le fruit de douze années d'études (1). Dès 1837, le cardinal Lambruschini en avait accueilli la dédicace. Seuls les esprits inattentifs pouvaient se dire que l'abbé de Solesmes, s'il nourrissait vraiment le dessein d'exercer une action sur son époque, aurait dû faire

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. I^{er}, préface de l'auteur, p. LXXV.

choix d'un autre sujet. N'était-il pas plus urgent de défendre la foi, de réfuter les erreurs philosophiques du temps que d'aller, au mépris de toutes les préoccupations du moment, prendre pied en une région si étrangère à la pensée générale? Or, il se trouva que, pour agir efficacement sur l'économie religieuse de son pays, l'abbé de Solesmes avait très précisément porté son effort sur le point central qui devait faire rayonner partout son action et déterminer une révolution dont lui-même n'avait sans doute pressenti ni toute l'étendue ni tous les fruits.

A la question naïve de la Samaritaine qui lui demandait comme à un prophète si c'était sur le mont Garizim ou sur la montagne de Sion qu'il fallait rendre à Dieu le culte qui lui est dû, le Seigneur avait autrefois répondu que le temps de ces mesquines rivalités était fini et que venait l'heure où les vrais adorateurs du Père céleste lui rendraient leur culte en esprit et en vérité; car c'est là ce que désire Dieu, ajoutait-il : des adorateurs en esprit et en vérité. Autrefois divisée, l'humanité revenait dans l'Eglise à son unité religieuse primitive. L'Eglise catholique n'est autre chose en effet que l'humanité nouvelle, régénérée en Notre-Seigneur Jésus-Christ et organisée en une société universelle. Elle n'a d'autre dessein sur terre que de glorifier Dieu et de sanctifier les hommes. Encore l'œuvre de sanctification et d'éducation surnaturelle qu'elle accomplit au cours du temps dans les âmes qui se confient à ses mains, se rapporte-t-elle comme à son terme à l'œuvre de glorification et d'adoration qu'elle remplit envers Dieu. Les âmes se sanctifient afin d'entrer plus profondément dans les conditions de cet esprit et de cette vérité où elles doivent adorer Dieu; les âmes s'élèvent pour que le culte qu'elles rendent à Dieu soit moins indigne de lui; leur éducation surnaturelle se poursuit dans le temps pour qu'elles puissent sans fin glorifier et louer Dieu durant l'éternité. C'est à Dieu comme terme et à sa gloire, qu'aboutit finalement tout l'ordre des choses.

Cette finalité chrétienne se traduit au centre même du culte religieux, en l'eucharistie, qui est sacrifiée pour glorifier Dieu et sacrement pour sanctifier les hommes; elle se traduit aussi dans la liturgie catholique. « Cet ensemble de symboles, de chants, d'actes, de cérémonies au moyen desquels l'Eglise », l'humanité renouvelée dans le Christ, « exprime et manifeste sa religion envers Dieu (1) », est tout à la fois la forme extérieure et visible du culte qu'elle rend à Dieu et aussi un enseignement vivant, une prédication souverainement efficace, parlant aux sens, à l'intelligence et au cœur de tous les chrétiens, en même temps qu'il forme le lien social de tout le peuple fidèle. Nulle fraternité, nulle fusion des âmes n'est comparable à celle qui se crée au sein de l'Eglise entre des hommes qui se groupent pour prier ensemble, pour communier

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. I^{er}, chap. I, p. 1.

ensemble, pour s'unir dans l'expression commune de leur foi, de leur espérance, de leur charité. Ainsi cette même liturgie qui rend gloire à Dieu et élève l'âme vers lui, fait encore les sociétés chrétiennes et prospères; même, malgré les frontières et les rivalités nationales, elle groupe et réunit dans le faisceau de la charité, dans la communion d'une même pensée, des âmes qui n'ont où qu'elles soient qu'un même Seigneur, un même baptême, une même foi.

Que l'on consente un instant à se placer à ce point de vue, peu familier peut-être aux intelligences modernes et pourtant élémentaire en soi, on apercevra aussitôt le rôle considérable de la liturgie dans l'économie chrétienne, la fonction qui lui revient dans l'éducation surnaturelle de l'homme et dans la formation de la société, comme aussi l'inévitable détriment qu'amène après lui tout délaissement, tout abandon même partiel de ce procédé divin. L'Eglise a les paroles de la vie éternelle; elle a seule les trésors de la vérité et de la grâce; elle a reçu de son Epoux dont elle transmet la vie et prolonge la mission le mode sacré de la prière, le secret des industries surnaturelles qui attachent les âmes à Dieu. Si le chrétien se dérobe à ce courant vivifiant, la foi perd aussitôt quelque chose de sa vigueur et de sa simplicité, la charité s'attiedit, la dévotion devient personnelle, étroite, mesquine, toute confinée dans des sentiments d'ordre factice et privé, dans des pratiques sans portée, dans de petits livres sans autorité. A porter témérement la main dans la région de ses œuvres vives, on a déconcerté l'esprit chrétien. On ne gagne rien à se soustraire à l'éducation surnaturelle donnée par l'Eglise, et il y a toujours grand dommage dans une dévotion livrée à elle-même, sans contact assidu avec la pensée commune, sans conscience au moins habituelle de ce grand corps de l'Eglise où elle puise la vie. L'apôtre redoutait comme un commencement d'apostasie ce particularisme qui s'isole de la famille religieuse. « Songeons les uns aux autres, disait-il aux Hébreux, pour nous porter mutuellement à la charité et aux bonnes œuvres; et ne nous séparons pas de nos assemblées religieuses selon la fâcheuse coutume de plusieurs. »

Si l'on reconnaît qu'il y a péril pour l'individu à s'isoler de ce grand ensemble et de son mouvement, on pressentira facilement aussi quel est le danger qui menace les églises particulières, lorsqu'elles renoncent délibérément à la forme authentique de la prière, telle que l'ont consacrée et les siècles, et les saints, et l'usage de l'Eglise mère et maîtresse. Nul ne songe à critiquer la large part de liberté laissée aux premiers siècles chrétiens dans les formules de la prière liturgique: c'est la condition ordinaire des époques de formation. L'absence de formulaire était alors compensée, dans des réunions d'ailleurs souvent peu nombreuses, par les dons charismatiques et l'action directrice de l'Esprit de Dieu. Bientôt la liberté originelle se précisa dans l'Eglise d'Occident en quelques types

liturgiques à contours précis : liturgie romaine, liturgie ambrosienne, liturgie gallicane, liturgie mozarabe, sans parler de certaines formes secondaires, relevant des premières et demeurant l'apanage exclusif d'une institution, d'une église particulière, d'une région de peu d'étendue. C'est ainsi que l'ordre monastique avait sa liturgie et que plusieurs églises, comme celles de Lyon, de Ravenne, d'Aquilée, avaient gardé aussi dans certaines particularités de leurs usages un vestige de l'antiquité vénérable à laquelle se rattachait leur berceau. Dans la suite des temps et en vertu de cette loi de statique sociale qui oblige un ensemble vivant à affirmer son unité centrale en proportion même de ses accroissements en étendue, comme l'arbre enfonce plus profondément ses racines en prévision de l'étendue de sa ramure, Rome, provoquée d'ailleurs par un mouvement spontané qui portait les peuples vers elle, témoigna très ouvertement de son dessein de ramener la catholicité à l'unité liturgique. On sait quel fut sur ce point l'effort de saint Grégoire VII. L'idéal romain était de rendre à la terre ses conditions antiques, alors qu'elle n'avait qu'une seule langue : *Eratque terra unius labii et sermonum eorumdem*. Ce fut le lent travail de huit siècles. On ne saurait dire qu'il fut définitivement achevé par le concile de Trente; à l'heure où se tint la vingt-cinquième session, le travail de la commission liturgique était encore incomplet; mais du moins, avant de se séparer, les pères du concile furent d'avis de confier au souverain pontife la correction du catéchisme, du bréviaire et du missel. Saint Pie V eut la gloire de donner au monde catholique le bréviaire et le missel réformés; il avait ainsi assuré l'essentiel de l'unité liturgique. Toutefois les usages légitimes des diocèses n'étaient pas supprimés; à défaut d'un titre immémorial, le souverain pontife réclamait seulement une possession de deux siècles en faveur des usages dont les évêques ne consentaient pas à se dessaisir.

Malheureusement, en France moins de soixante-dix ans après, l'unité fut rompue de nouveau; les préjugés gallicans, les luttes jansénistes, les longues dissidences qui se terminèrent à la déclaration de 1682 permirent à l'arbitraire des évêques de s'exercer encore dans le domaine de la liturgie pratique. Il n'y eut bientôt plus de limites à cet arbitraire effréné : chaque diocèse voulut avoir sa liturgie, chaque évêque voulut modifier, ajouter, retrancher; les auteurs parfois les moins recommandables furent invités à composer des bréviaires et des missels où il leur était facile de glisser leurs préjugés ou simplement de faire montre de leur esprit. On devine aisément les risques auxquels étaient livrés dans ces jeux redoutables l'unité de doctrine, la gravité de la liturgie, le sens de la prière. Les chrétiens d'un diocèse ne pouvaient sortir de leurs frontières, sans se trouver en face de variétés liturgiques et d'usages inconnus qui effaçaient à leurs yeux le témoignage visible de l'unité

chrétienne. Puis vint la Révolution et avec elle les tentatives schismatiques que favorisait outre mesure l'esprit séparatiste dont nous avons parlé. Le concordat nivela les anciennes circonscriptions diocésaines et procéda à une distribution ecclésiastique nouvelle. On aurait pu croire qu'il ne resterait rien des désordres qui avaient précédé.

Ce fut alors que se trahirent sous des aspects variés les lamentables conséquences qu'entraînait dans l'église de France renaissant de ses ruines la défection liturgique consentie par les évêques de l'ancien régime. Rome en était venue à regarder la plaie comme incurable et, désespérant d'apporter remède à un désordre si étendu et si invétéré, avait fini par lui abandonner le triste bénéfice d'une possession de fait contre laquelle elle ne réclamait plus que timidement. Au quatrième livre de son grand ouvrage sur la canonisation des saints, qui parut le lendemain même des audaces liturgiques de M. de Vintimille, Benoît XIV n'osait pas réclamer hautement en faveur des dispositions de saint Pie V que rien n'avait abrogées. Même après la bulle *Quod a nobis*, un trop grand nombre d'évêques se croyaient de bonne foi en possession du droit d'ajouter, de retrancher au bréviaire romain, et du droit plus exorbitant encore de publier un bréviaire tout nouveau. Aussi Benoît XIV se bornait-il à leur recommander comme plus sûr de demander l'avis préalable du souverain pontife, avant d'entrer dans l'exercice de ce droit qu'il n'était pas, on le voit, très éloigné de leur abandonner. Grâce à cette apparente connivence née du découragement, le malentendu arriva à un tel degré que les meilleurs parmi les évêques se demandaient si réellement Rome tendait à l'unité liturgique et si vraiment elle désirait que l'on fit retour aux dispositions de saint Pie V.

Tout est possible au sein du chaos. N'est-ce pas un signe des temps que cette unité liturgique à qui Rome découragée semblait avoir renoncé ait été un instant sur le point d'être restituée de façon inattendue, en exécution du trente-neuvième des articles organiques ainsi conçu : « Il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France. » Seules les préoccupations de la guerre lointaine où il succomba divertirent Napoléon de son dessein d'imposer à toute l'église de France, avec le catéchisme dont il l'avait dotée déjà, la liturgie de l'ancienne église d'Auxerre qu'on avait quelquefois vantée devant lui. On ne saurait méconnaître qu'il y avait urgence; depuis le nouvel état de choses, depuis le remaniement des circonscriptions diocésaines, alors surtout que les frontières des diocèses nouveaux créés à la suite du concordat ne coïncidaient nullement avec celles des diocèses anciens, un seul évêque, en vertu des hasards qui avaient groupé sous sa juridiction les lambeaux de plusieurs diocèses démembrés, se trouvait parfois en possession de deux ou trois liturgies différentes.

Nous nous écarterions de notre dessein, si nous voulions décrire

davantage le caractère incohérent et bigarré de cette variété liturgique. Les évêques souffraient du mal causé et sans cesse grossi par l'incurie de leurs prédécesseurs. Lorsqu'il monta sur le siège de Langres en 1835, Mgr Parisis eut d'abord un peu de peine à se reconnaître dans le dédale des usages liturgiques de son diocèse.

Elevé, nous dit-il de lui-même, par des prêtres vénérables, tous confesseurs de la foi, dans l'usage exclusif des liturgies modernes, je soupçonnais à peine qu'il pût y avoir des doutes sur leur légitimité non plus que sur leur orthodoxie. Or voici ce que je trouvai dans le diocèse de Langres. D'abord cinq liturgies respectivement suivies par les fragments des cinq diocèses dont se composait le nouveau diocèse de Langres; ensuite des usages divers à ne plus s'y reconnaître, implantés dans les paroisses par tous les curés qui s'y étaient succédé depuis quarante ans, ou simplement par les maîtres d'école; enfin, à la cathédrale, la messe dite et l'office chanté selon le rit romain, mais le bréviaire récite selon une édition semi-parisienne qui ne datait pas de dix ans.

Ce bréviaire « façonné » sur « une des dernières » éditions du bréviaire de Paris n'était naturellement en harmonie avec aucun des cinq missels en usage dans le diocèse nouveau.

Je me demandais avec un douloureux étonnement, poursuit Mgr Parisis, comment il se pouvait faire que dans l'Eglise catholique, dont le plus frappant caractère est l'unité, il pouvait se trouver des diversités si étranges, si incommodes et si scandaleuses. Je ne tardai pas à savoir que ce n'était pas du tout l'œuvre de l'Eglise, mais bien plutôt l'œuvre de l'homme ennemi qui avait jeté l'ivraie dans le champ et avait eu pour coopérateur dans cette œuvre de division les chefs mêmes des diocèses, égarés sans y réfléchir par les préjugés du protestantisme que d'ailleurs ils combattaient avec sincérité et réprouvaient avec énergie (1).

Aussi dès avant l'apparition des *Institutions liturgiques*, par une ordonnance du 15 octobre 1839 (2), l'évêque de Langres avait restitué son diocèse au rit romain. Cet acte sembla audacieux et les meilleurs parmi les collègues de Mgr Parisis, plus timides, se demandaient avec inquiétude de quel œil Rome verrait la conduite particulière d'un évêque ramenant son diocèse à la liturgie de saint Pie V.

Le résultat le plus naturel et le plus déplorable de cette situation avait été par toute la France le discrédit absolu dans lequel était tombée l'étude de la liturgie.

Dans toutes les écoles catholiques des différents pays de l'Europe, disait dom Guéranger dans sa préface des *Institutions*, la liturgie fait partie de l'enseignement; elle a ses cours et ses professeurs spéciaux. Pourquoi en France

(1) *Soixante ans d'expérience*. (Autobiographie manuscrite de Mgr PARISIS.) — FOLLIOLEY, *Montalembert et Mgr Parisis* (1901), chap. IV, p. 147-148.

(2) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. II, chap. XXIV, p. 624-627.

partage-t-elle l'oubli dans lequel est tombée momentanément la science du droit canonique? Il faut bien en convenir, c'est que l'objet d'une science a besoin avant tout d'être fixé et déterminé et que, tandis que les diverses églises de l'Europe sont en possession d'une liturgie immuable et antique, nos églises ne sont pas encore arrêtées sur leur bréviaire et leur missel. Comment bâtir sur ce sable? Quelle harmonie faire ressortir dans ces règles qui n'étaient pas hier et seront demain modifiées ou peut-être remplacées par des règles toutes contraires? Comment montrer la tradition, cette nécessité première de toutes les institutions catholiques, dans des formules et des usages tout nouveaux (1)?

Réagir contre un tel amoindrissement était le dessein précis de l'abbé de Solesmes, et sans nul doute son ardente pensée se félicita de pouvoir tout à la fois, en pesant sur un seul point, rappeler la tradition antique, aider à l'Eglise romaine, aborder de front le gallicanisme et parler de liturgie. Une seule de ces intentions diverses eût suffi : elles se trouvaient par un singulier bonheur toutes réunies dans le sujet qu'il avait choisi, disons mieux, dans le sujet que Dieu avait choisi pour lui.

Dom Guéranger ne se défendait que mollement du dessein de pousser par son livre à une révolution liturgique.

On nous demandera peut-être, disait-il, si venant aujourd'hui soulever des questions délicates, notre intention est de produire un mouvement en sens inverse et de troubler les consciences qui jusqu'ici sont demeurées dans la paix. A cela nous répondrons d'abord que nous ne pensons pas que notre faible parole puisse avoir un tel retentissement... Mais après tout, quand notre livre, appelant l'attention de ceux qui ont la mission de veiller sur les églises, contribuerait pour la plus légère part à arrêter de grands abus, à préparer en quelque chose un retour aux principes de tous les siècles sur les matières liturgiques, notre crime serait-il si grand (2)?... N'est-ce pas chose louable que de faire l'apologie de l'unité dans les choses de la religion? Est-il donc des points sur lesquels elle deviendrait dangereuse? N'a-t-elle pas existé, n'existait-elle pas encore, cette unité liturgique, en France, au cours du dix-septième siècle? Depuis que nous l'avons rompue, notre église a-t-elle éprouvé tant de prospérités (3)?

Le titre de l'ouvrage était tout pacifique et modeste : *Institutions liturgiques*, lisait-on en première page. Il ouvrait une série de cinq volumes destinés à initier les jeunes clercs aux mystères du culte divin et de la prière. Un simple coup d'œil jeté sur la table des matières avertissait que ce premier volume contenait l'histoire de la liturgie catholique jusqu'au concile de Trente et à la réforme de saint Pie V. Raconter les origines de la prière sociale de l'Eglise; puis, au sortir de la période de formation première, libre et spontanée, noter les efforts communs

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. I^{er}, préface, p. LXIX.

(2) *Ibid.*, p. LXXI.

(3) *Ibid.*, p. LXXV-LXXVI.

des peuples et des pontifes romains pour obtenir le règne de l'unité; dire le rôle de saint Grégoire le Grand; interrompre le récit par une brève description des liturgies orientales et l'énumération de ces liturgies particulières qui coexistèrent avec la liturgie romaine dans le patriarcat d'Occident; rappeler les altérations introduites dans les formes de la prière catholique au cours de l'époque si troublée qui, à travers l'exil d'Avignon et le grand schisme, va de Boniface VIII au concile de Bâle; enfin, au sortir de cette période d'anarchie religieuse, montrer la réaction puissante du concile de Trente, l'œuvre d'unité accomplie par saint Pie V et ramenant l'Occident tout entier à s'adresser à Dieu avec une seule voix et un même accent: il n'y avait, semblait-il, dans ce drame tout historique qui se déroulait devant le lecteur rien de polémique, rien d'agressif. On ne pouvait qu'y louer la solidité des principes, une grande aisance d'exposé, une très large information. Tout au plus un court chapitre, le quatorzième, avait-il signalé le venin d'une *hérésie antiliturgique*, non contenue dans les catalogues ordinaires et qui n'était somme toute que l'hérésie elle-même dans le contre-coup que la liturgie recevait parfois des erreurs doctrinales. Il est vrai que depuis la réforme cette hérésie antiliturgique prenait des contours plus arrêtés et semblait obéir à un mot d'ordre précis, à une formule née du protestantisme et que l'abbé de Solesmes s'efforçait de dégager nettement. Mais encore digression n'est pas agression; et de cette esquisse donnée à l'hérésie antiliturgique, le protestantisme seul avait lieu de se plaindre.

Je me trompe: avec le protestantisme, le gallicanisme pouvait se sentir atteint. Les parlements en effet avaient autrefois témoigné une évidente mauvaise humeur de l'adoption en France des livres romains; et quelques docteurs de Sorbonne l'avaient aussi repoussée par des considérants d'une saveur gallicane très prononcée. Ce serait ruiner l'autorité des évêques et des diocèses, disaient-ils, que donner entrée aux livres de Rome. Aussi bien les évêques ont pouvoir de police et de règlement intérieur dans leurs diocèses, tout autant que l'évêque de Rome dans le sien. Qu'advient-il de la liberté de l'église gallicane, si dans une question si considérable elle se soumet à l'Eglise de Rome? L'accessoire suit le principal, et cette première concession nous engagera à une soumission sans réserve. Et ne voyons-nous pas qu'en tout ceci ce n'est point de religion qu'il s'agit, mais seulement d'ambition? Pourquoi le coq gaulois s'inclinerait-il devant la superbe romaine? *Non cedit crista gallica romano supercilio* (1). Dom Guéranger rappelait ces souvenirs; mais à ces réserves près, son livre était d'allure historique et paisible. Seuls les hommes attentifs qui forment toujours le petit nombre,

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. I chap. xv, note F, p. 492.

et ceux aussi que l'affinité des doctrines ou de communes espérances ralliaient d'avance à la pensée de l'auteur, se disaient entre eux que ce traité si pacifique dans son ensemble n'en formait pas moins la majeure d'un argument d'ordre pratique, dont il faudrait bien quelque jour tirer la conclusion.

L'impression produite par un livre est rarement mesurée sur sa valeur absolue; chacun la ressent selon ses dispositions propres.

L'abbé de Solesmes, écrivait Mgr Bouvier, vient de publier un livre intitulé : *Institutions liturgiques*, et dédié au cardinal Lambruschini. On ne peut le nier, cet ouvrage révèle chez son auteur des talents plus qu'ordinaires. Mais ce sont toujours les mêmes prétentions, la même suffisance, et cet esprit de présomption qui caractérise le mennaisien. Il attaque nos usages, s'élève contre le mode d'instruction de nos séminaires, altère, falsifie, exagère les faits pour en venir à son but : déconsidérer l'épiscopat français (1).

On peut douter que telles fussent les dispositions et tel le dessein de dom Guéranger. Dans un autre camp, l'évêque de la Rochelle, Mgr Villecourt, ne dépensait pas moins de trois lettres pour féliciter l'auteur de son *admirable ouvrage* et discuter doucement avec lui.

J'en suis, disait-il au cours de l'une d'elles, à la 77^e page des *Institutions*. L'érudition dont elles abondent m'a aisément frappé, je dirais presque effrayé. Je m'attends que, nous autres Français, nous allons être terriblement battus. J'en prends mon parti d'avance; il faut être flagellé quand on le mérite (2).

Néanmoins il se croyait assez bien informé pour avertir dom Guéranger que celui-là même à qui étaient dédiées les *Institutions*, le cardinal Lambruschini, goûtait peu les résolutions précipitées des évêques qui suivraient l'exemple de Mgr de Langres et feraient retour au romain (3). Mme Swetchine donnait sa note personnelle :

Que j'en vienne donc à votre livre, mon cher ami, à ce magnifique livre dont j'ai parlé à tout le monde, je crois, excepté à vous. Il m'a fait tous les bonheurs à la fois... Il suffirait de ce livre pour conduire à la vérité intégrale un esprit droit; et quand vous ne traitez que de la liturgie, c'est toute la vérité catholique qui apparaît... C'est vraiment lumineux, et jamais l'érudition ne s'est montrée moins sèche. On sent sous votre robe de bénédictin un cœur tout brûlant d'amour pour Dieu... Vous savez que vous me ramenez toujours à votre sens; mais dans cette circonstance vous auriez ri de me voir abjurer une à une les belles phrases que me suggérait la thèse de la variété dans l'unité... Grâce à vous, je pense aujourd'hui et même je sens que l'unité liturgique est le plus

(1) Au R. P. Vaures (Lettre de Rome à D. Guéranger, 3 septembre 1840).

(2) Lettre du 30 novembre 1840.

(3) Lettre du 7 décembre 1840.

ferme rempart de l'unité de la foi. Il n'y a pas de nationalités pour l'Eglise : elle ne voit qu'une seule famille dans le genre humain (1).

Plus tard Lacordaire livrait aussi son impression qui est toute différente. Il a été rebuté par l'idée de l'hérésie *antiliturgique* qui selon lui n'a jamais existé, parce qu'on ne saurait démontrer historiquement qu'un cénacle d'esprits se soit jamais réuni ni concerté dans le dessein premier et principal de corrompre la liturgie catholique (2). Je crois que dom Guéranger n'eût pas contesté sur ce point; mais n'y a-t-il donc hérésie que moyennant cette entente formelle de plusieurs dans un but déterminé? Le concert préétabli, l'intention directe, la conscience précise et totale du but poursuivi, rien de tout cela n'est indispensablement requis pour constituer l'hérésie. Ce qui fait l'hérésie, c'est le désaccord formel avec l'Eglise. Alors même que, dans la pensée des agents humains qui s'éloignent ou se tournent contre elle, il n'y aurait pas la pleine conscience des résultats de leur indocilité, l'infiltration hérétique n'en existe pas moins; et si l'homme ne sait pas toujours tout le mal qu'il fait, il est un invisible ennemi qui réclame volontiers pour lui la pleine responsabilité des conséquences qu'il a prévues, voulues et procurées, plus encore par l'entraînement irréfléchi de ceux qui le servent que par une malice résolue et concertée. Nul mieux que Lacordaire lui-même n'a reconnu la collaboration donnée au mal par des agents non avertis.

Ce n'est pas que tous les rationalistes le soient de la même façon, dit-il dans sa *Lettre sur le Saint-Siège*, et aient une conscience claire de leurs vœux ni du but où tend de soi-même la puissance dont ils font partie. La plupart des hommes ignorent leur route; ils croient que l'univers s'arrête à l'endroit où ils sont fatigués et que les principes sont inconséquents comme les personnes ou n'ont pas plus de portée qu'elles n'en ont. Mais, poursuit-il admirablement, loin que cette portion aveugle et paresseuse diminue la force du pouvoir qui lui donne l'impulsion, elle le sert merveilleusement, *parce qu'elle forme des échelons* où s'arrêtent les âmes et les instruments qui ne pourraient pas aller plus loin. S'il n'existait aucune nuance entre l'erreur et la vérité, peu d'hommes seraient assez forts pour tomber dans l'erreur; ils ont besoin d'y descendre lentement et de se familiariser avec les ténèbres. C'est pourquoi, pour juger une puissance, il faut en poser le principe, déduire des conséquences accomplies celles qui en sortiraient inévitablement et, laissant de côté la foule qui ne sait jamais ce qu'elle fait, voir l'action d'où elle part (3).

Assurément il est impossible de mieux dire et de réprover en meil-

(1) Lettre du 9 septembre 1840. Comte DE FALLOUX, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 413-414.

(2) Lettre du 14 octobre 1843. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 372 et suiv.

(3) *Œuvres du R. P. H.-D. Lacordaire* (1872), t. IX, p. 39.

leurs termes tout amoindrissement du dépôt surnaturel confié à l'Eglise; mais aussi, qui pouvait interdire à dom Guéranger de parler de l'hérésie comme Lacordaire faisait du rationalisme, et de reconnaître que, sans cesser d'être elle-même, l'une tout comme l'autre a ses degrés et, chez ceux qui en sont les victimes, ses inconsciences?

« En lisant votre livre, écrivait Mme Swetchine, j'ai respiré un air de vérité pur et sans mélange. Donnez-nous bien vite votre second volume (1). » Dom Guéranger était tout gagné à ce dessein. C'est dans cette pensée qu'il se rendit à Paris. La bibliothèque royale s'était enrichie à la section des manuscrits des dépouilles de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. A côté des renseignements liturgiques qu'il cherchait, il y découvrit, selon le bonheur ordinaire de ceux qui travaillent, des documents qu'il ne cherchait pas et en particulier la chronique intitulée : *Sancti Petri Solesmensis cella*. Elle faisait partie d'un ensemble de matériaux préparés en vue de la publication du *Monasticon gallicanum* et fournit à dom Guéranger la base de la chronique donnée plus tard sous ce nom : *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*. La bibliothèque des jésuites, rue du Regard, lui fut aimablement ouverte. C'est là qu'il se rencontrait presque chaque jour avec un jeune diaere, très versé déjà dans la science ecclésiastique et dont la plume dévouée se prêta avec empressement aux nombreuses transcriptions des procès-verbaux des Assemblées du clergé. Ce collaborateur aimable s'appelait Charles Fillion; il terminait ses études au séminaire de Saint-Sulpice et voua dès lors à l'abbé de Solesmes un attachement qui ne s'est jamais démenti. La Providence voulut, pour la joie de l'un et de l'autre, que le jeune diaere rencontré à Paris fût élevé ensuite aux honneurs de l'épiscopat et qu'après un court passage à l'évêché de Saint-Claude, il fût transféré au siège du Mans afin d'y prêter à l'abbé de Solesmes son efficace collaboration à des œuvres dont nous parlerons dans la suite. Le séjour que dom Guéranger fit alors à Paris lui donna comme latéralement et d'occasion une part à des incidents qui intéressèrent l'église de France. Quelques personnes, et entre autres Mme de Montalembert, avaient réclaté son ministère. Il demanda des pouvoirs au vicaire capitulaire de Paris, Mgr Affre coadjuteur élu de Strasbourg, jusque-là réputé très gallican et adversaire déclaré du mouvement mennaisien. Dom Guéranger obtint plus qu'il ne demandait; le billet très aimable qui lui accordait les pouvoirs contenait encore une invitation à déjeuner pour le 26 mars (2). Dom Guéranger s'y rendit, croyant que l'invitation procédait d'un simple mouvement de curiosité. Sa surprise fut grande lorsque, après les protestations courtoises du premier abord, le vicaire capitulaire s'emparant de la conversation aborda les démêlés

(1) Lettre du 9 septembre 1840.

(2) Lettre du 23 mars 1840.

de Solesmes avec Mgr Bouvier, revendiquant avec aisance les droits de l'exemption régulière et parlant de l'Eglise comme aurait pu le faire un ultramontain convaincu. Puis vint la question du jour, la vacance de l'archevêché de Paris par la mort de Mgr de Quélen. « Combien il serait urgent aujourd'hui, poursuivait le coadjuteur de Strasbourg, qu'il y eût sur le siège de Paris un évêque qui fût l'ami des religieux et tendit la main à la direction mennaisienne désormais assagie et qui renouvelait en France l'esprit chrétien! » Sans dire ouvertement qu'il était disposé à devenir cet évêque prédestiné, Mgr Affre ne dissimula point qu'il était bien revenu pour sa part des préventions qu'il avait nourries autrefois contre le mouvement mennaisien; il reconnaissait que l'école qui avait accrédité en France l'ultramontanisme comptait des hommes de grande valeur, qu'ils s'étaient honorés par leur soumission au souverain pontife; des réponses un peu vives qu'il s'était autrefois attirées de l'abbé Gerbet, Mgr Affre ne semblait avoir gardé aucun pénible souvenir. Il devait sans tarder se rendre à Strasbourg auprès de Mgr Le Pape de Trévern et demanda à dom Guéranger s'il ne pourrait pas lui ménager une entrevue avec le comte de Montalembert. Montalembert et l'abbé Guéranger étaient tous deux invités à déjeuner pour le lendemain.

Très surpris de l'allure rapide de Mgr Affre, dom Guéranger fit part au comte de Montalembert, dès l'après-midi, de l'invitation. Montalembert se récria; il se souvenait, lui, et répondit : « Ah! vous voilà, vous aussi, séduit par l'abbé Affreux! » C'est le nom que le faubourg Saint-Germain avait décerné au coadjuteur de Strasbourg du jour où il avait osé déplorer discrètement, dans son mandement de vicaire capitulaire, que Mgr de Quélen en repoussant les avances du gouvernement de Juillet « n'eût pas toujours été heureux dans le choix de ses moyens ». Montalembert se fâcha, tourna en ridicule l'invitation selon lui suspecte et finalement piqué par la curiosité l'accepta. Il voulait voir. Le lendemain vint. A ce déjeuner à trois, le coadjuteur reprit la conversation de la veille, exposant son programme personnel sur ce que devaient être dorénavant l'évêque et le diocèse de Paris. Devant un homme politique dont il savait l'autorité, c'était faire acte de candidature ouverte. Mgr Affre se surpassa. Montalembert, gagné par l'idée soudaine d'assurer à Paris le triomphe de ses idées propres, s'engagea à aider de toute son influence celui-là même qui venait de leur donner une forme si complète. Mgr Affre alors se récria; il n'avait pas voulu du tout se désigner lui-même, mais seulement préciser les conditions auxquelles devait répondre, selon lui, le premier pasteur d'un diocèse dont mieux que personne il connaissait les besoins.

On prit congé. Montalembert était conquis tout entier : n'était-ce pas un triomphe et un signe que le coadjuteur de Strasbourg qu'il avait connu gallican fût amené à de telles déclarations et si spontanées?

Dom Guéranger demeurait perplexe; inquiet de la conversion si rapide de son ami, de l'ambition si peu voilée du coadjuteur, il s'efforçait de calmer l'enthousiasme : « Vous êtes allé bien vite, mon cher ami, lui disait-il; et si cet homme ne voulait que nous jouer? » Mais Montalembert, d'humeur rapide, n'entendait déjà plus rien. L'affaire de l'archevêché de Paris depuis trois mois défrayait tous les journaux, mettait en mouvement les partis politiques, faisait surgir une véritable mêlée de candidatures où se heurtaient confusément les noms de Mgr de la Tour d'Auvergne, de Mgr Matthieu, de Mgr Gousset, de Mgr Donnet, même de Mgr Bouvier. Montalembert ne résista pas à son entraînement : il fut le chef des « Affreux », dit son historien (1), et mena la campagne avec un tel entrain que, malgré l'abbé Dupanloup, malgré le boulevard Saint-Germain, malgré Mme Eugénie de Grammont la supérieure du Sacré-Cœur, malgré l'internonce Garibaldi qui s'était aussi fourvoyé dans cette bagarre, il fit triompher son candidat. Thiers était alors le chef du gouvernement : Thiers fut gagné. Le roi Louis-Philippe, pour n'être pas « affreux » lui aussi, n'eut d'autre ressource que de se déclarer « Africain ».

Mgr Affre témoignait d'ailleurs une grande reconnaissance à Montalembert qui écrivait à dom Guéranger : « Je vous remercie mille fois de m'avoir procuré la connaissance de M. Affre. Il me traite avec une confiance inouïe (2). » La nomination du coadjuteur de Strasbourg à l'archevêché de Paris fut inscrite au *Journal officiel* du 26 mai, après cinq mois de vacance du siège archiepiscopal. Dès le lendemain, Montalembert tout échauffé encore l'écrivait à son ami :

Enfin, mon très cher, voilà la bataille gagnée, mais quelle bataille! *L'Univers* de ce matin vous aura annoncé le résultat. Le joug de la coterie est enfin brisé, la porte est enfoncée : le résultat est entre les mains de Dieu. Au fond, je crois que c'est à vous que la nomination de M. Affre est due, car c'est vous qui m'avez intéressé à lui; et sans moi, je crois pouvoir affirmer qu'il n'aurait jamais été nommé... Ce qui m'a le plus embarrassé et affligé, c'est la violente opposition de l'internonce. Figurez-vous que M. Thiers me dit, il y a huit jours : « L'internonce a déclaré que M. Affre alarmera l'Eglise : qu'en pensez-vous? est-ce vrai? ou bien n'est-ce que le légitimisme qui parle par sa bouche? Avant tout, je veux être bien avec le pape. » Vous concevez l'embarras de ma position. Enfin la question est tranchée comme je l'ai voulu.

Et subitement dans la même lettre, comme s'il demeurait effrayé de sa victoire même, Montalembert se demande :

Mais nous, pouvons-nous compter sur M. Affre? J'ai tâché, avant le jour décisif, de lui arracher quelque déclaration positive sur les ordres religieux :

(1) R. P. LECANUET, *Montalembert*, t. II, chap. III, p. 67.

(2) Lettre du 11 mai 1840.

je n'y ai pas réussi. Pourvu, comme on nous en menace, qu'il ne cherche pas à faire la paix avec les autres à nos dépens! Enfin, il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Ecrivez-moi pour me rassurer, si vous le pouvez, sur cette scission avec l'internonce. J'en suis tout attristé au milieu de ce succès immense. Adieu. Priez pour moi. Mes deux Elisabeth vont à merveille grâce au ciel (1)!

Dom Guéranger, en s'associant à la joie de Montalembert, regrettait qu'il eût paru solliciter une déclaration expresse et comme une promesse de faveur envers les ordres religieux.

Vous avez eu tort, disait-il, de lui parler, antérieurement, des ordres religieux. Pourquoi mettre en question une protection qui ne saurait être refusée par un bon évêque?... Pourquoi faire croire que nous doutons de nos droits?... Vous avez toujours été trop pressé dans l'action. Je ne sais si dans le monde politique c'est là une tactique, mais dans les choses de Dieu cela nous porte rarement bonheur. M. Affre n'a-t-il point maintenant l'idée que dans tout cela nous cherchons des intérêts particuliers et non ceux de l'Eglise (2)?

Cette dernière lettre était datée de Solesmes où dom Guéranger était rentré avant que se terminât le tournoi mi-partie politique, mi-partie religieux, auquel il fut incidemment mêlé. « Mon second volume paraîtra à la Toussaint (3) », écrivait-il à Montalembert. Il s'en fallut de quelques mois. La mise en œuvre des documents recueillis à Paris ne pouvait se poursuivre sans interruption dans le cours d'un été où les hôtes affluèrent, amenés de partout par la réputation croissante de l'abbé. Il se devait, il se donnait sans mesure à l'éducation monastique des siens. Les lettres et les soucis d'argent qui n'avaient pas discontinué empiétaient sur les heures studieuses. Du moins voyait-il descendre sur l'humble famille la bénédiction de Dieu. Les âmes en quête de lumière venaient en grand nombre, les amitiés fortes et fidèles commençaient à former rempart autour de l'abbaye, les vocations se déclaraient. Un jeune sous-diacre du diocèse du Mans se présenta au cours de juillet 1840; il s'appelait Paul Piolin et devait, par une vie de travail patient et consciencieux, réveiller le souvenir de ces anciens moines de Saint-Maur courbés jusqu'à la fin sur leur tâche glorieuse. Il fut suivi de près à l'abbaye par un professeur de rhétorique au séminaire d'Autun, Jean-Baptiste Pitra, à qui la célébrité avait déjà commencé à sourire. Nous ne mêlerons pas à notre récit la biographie de ces deux moines. L'un d'eux a attaché son nom à l'église du Mans dont il a retracé l'histoire; l'autre appartient à l'histoire même de l'Eglise universelle; le choix de Pie IX l'a retiré de l'humilité de sa cellule pour l'élever aux honneurs du cardinalat. Tous deux ont trouvé pour fixer les traits de leur vie des his-

(1) Lettre du 27 mai 1840.

(2) Lettre du 2 juin 1840.

(3) Lettre du 6 février 1840

toriens de haute conscience (1). Alors même qu'ils comptent parmi les plus belles œuvres de dom Guéranger dont ils furent les disciples aimés, c'est à leurs biographes que nous prenons plaisir à renvoyer le lecteur; c'est à eux aussi que nous demanderons information dans la mesure où l'histoire de dom Guéranger est mêlée à leur histoire.

La solitude intellectuelle presque complète à laquelle l'abbé de Solesmes avait été jusqu'alors réduit se peuplait ainsi d'hommes avec qui il pouvait partager ses travaux et ses pensées. Mgr d'Autun, on le pense bien, ne consentit pas sans quelque résistance à se dessaisir d'un prêtre que tous regardaient déjà comme l'honneur et l'espoir du diocèse. A l'heure où sa vocation se décida, l'abbé Pitra n'avait pas encore terminé la série d'articles promise par lui aux *Annales de philosophie chrétienne* sur la fameuse inscription d'Autun, découverte l'année précédente et par lui révélée au monde savant. Puis un professeur de rhétorique est chose rare, malaisée à improviser; et surtout il y avait au cœur de l'évêque d'Autun, Mgr du Troussel d'Héricourt, une vive affection pour celui qu'il appelait familièrement « son bon abbé Pitra ». Ce ne fut qu'après une longue année d'attente que la vocation et les droits de la conscience triomphèrent. Le postulat ordinaire fut abrégé pour le frère Pitra à raison du stage qui lui avait été imposé.

Dom Guéranger sentit croître son affection paternelle et sa responsabilité envers Dieu, lorsque ce nouvel amant de l'antiquité chrétienne vint se placer sous sa direction. Sa correspondance extérieure se ralentit. Lacordaire termine son noviciat à la Quereia; Montalembert qui voyage en Bavière est tout entier à l'étude des abbayes cisterciennes dont le souvenir et la vie doivent illustrer son histoire de saint Bernard, et laisse à Mme de Montalembert le soin de raconter les épisodes du voyage d'Allemagne.

Je remercie Dieu chaque jour, dit la noble femme, de m'avoir menée à vous. Quelle douceur j'éprouve d'avoir ajouté des droits spirituels tout particuliers à votre si tendre et si solide affection pour René! En réfléchissant devant Dieu à cette grâce, il s'y joint comme un sentiment de repos parfait. Je me dis que nous sommes devenus vos clients spéciaux et qu'il faudra bien que vous nous portiez tous deux dans la voie de Dieu, comme le font les bons saints que je vois dans les vieux tableaux. On les représente presque toujours présentant à Notre-Seigneur ou à la sainte Vierge leurs protégés; et je n'ai pas manqué de remarquer bon nombre de pères abbés qui remplissent merveilleusement cet office. Leur chape renferme quelquefois un peuple tout entier de petits dévots bien humbles, parmi lesquels nous nous hâtons de prendre place...

Adieu, monsieur l'abbé et cher père en Notre-Seigneur. Je ne vous demande

(1) Alex. CELIER, *le R. P. dom Paul Piolin, ancien prieur de Solesmes, président de la Société historique et archéologique du Maine* (1895). — D. F. CABROL, *Histoire du cardinal Pitra, bénédictin de la congrégation de France de l'abbaye de Solesmes* (1893).

pas de prier pour moi, car je suis sûre que vous le faites. Vous connaissez les sentiments de respectueuse affection que vous a voués celle que vous appelez la seconde Elisabeth de René (1).

Montalembert ajoutait quelques mots à cette lettre pour être de moitié dans la vénération affectueuse qu'elle témoignait à l'abbé de Solesmes et décrivait d'un trait sévère la vie bénédictine en Allemagne.

A son tour et après s'être tue longtemps comme si elle n'osait interrompre le deuxième volume des *Institutions liturgiques* qui s'élaborait alors, Mme Swetchine, dans une longue lettre dont la collection Falloux ne donne que des fragments, se rappelle à la charité de l'abbé de Solesmes. La souscription autrefois organisée se mourait; dom Guéranger n'en avait guère de souci; mais l'âme de son amie vénérée, ces pages en font foi, montait vers la pleine lumière :

Si j'avais pu, mon cher excellent ami, aller vous faire ma petite visite à Solesmes, quel plaisir j'aurais eu à vous parler de vous et quel bien j'aurais retiré de vous parler de moi-même! Je crois, j'espère que vous me trouveriez encore en un tout autre état que celui où vous m'avez laissée. Les transitions abondent dans la vie spirituelle : c'est par une suite d'initiations et d'épurations que l'on est conduit à la dernière de toutes... C'était encore avec des imaginations propres que je bâtissais au fond de moi-même la maison de Dieu, obéissant extérieurement et alors pour la forme, tandis que sans cesse ma volonté prenait libre carrière pour s'affranchir de ce que la réalité lui semblait avoir d'intolérable. A présent que je m'attache à faire ce que je fais, à être ce que je suis, quand les révoltes viennent, j'ai le bon sens d'inviter le bon Dieu à continuer ses coups, afin de ne pas laisser inachevée la tâche de la bonne Providence. Je vois bien clairement les lacunes qui sont en moi, les vides béants, le manque d'accord, de fini : je suis une de ces idoles qui ne sont que grossièrement ébauchées, tout en se flattant de vouloir représenter Dieu (2).

Le lecteur aura facilement aperçu dans les larges emprunts que nous avons faits parfois aux lettres de Mme Swetchine le caractère d'intimité spirituelle que prenait spontanément sa conversation épistolaire avec l'abbé de Solesmes. Il était vraiment le guide de son âme. Et peut-être devrions-nous prendre occasion de ces lettres de conscience, afin de signaler dans son caractère patient et grave, austère et doux, sûr et délié, la direction spirituelle des âmes chez cet homme où le monde ne vit qu'un théoricien intransigeant. Dans l'oraison funèbre où il a résumé la vie et le caractère de dom Guéranger, Mgr Pie parlait ainsi aux moines de Solesmes :

Vous nous direz à quel point en lui le docteur était père, tout ce que son coup

(1) Lettre du 22 juillet 1840.

(2) Lettre du 9 septembre 1840. Comte DE FALLoux, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 415.

d'œil avait de pénétration, de clairvoyance, tout ce que son cœur lui dictait de tendresse et de bonté; avec quelle patience, quelle attention il écoutait, observait; avec quelle autorité, en quelques paroles, il avait le don de baser une vie entière; ayant pour règle de suivre dans les âmes les moindres mouvements de la grâce, mais de ne point les prévenir; se tenant toujours dans le vrai, avec un admirable équilibre, et y ramenant les esprits les plus extrêmes, sans leur rien ôter de ce qui leur était propre et devait leur demeurer; attentif, selon la recommandation de saint Benoît, à ne pas enlever la rouille si fortement que le vase fût exposé à éclater : en un mot, se dépensant tout entier au service intérieur et à la culture spirituelle de ses fils, comme s'il n'y avait rien autre chose au monde, et ne faisant rayonner par delà le monastère que ce qui débordait du dedans (1).

Devant ce témoignage d'un homme qui avait intimement connu l'abbé de Solesmes, la parole de Lacordaire semblera légère : « Un homme à théories raides qui pour un coup de canon d'il y a six cents ans perdrait un empire (2). » Lorsqu'il écrivait cette boutade irritée, Lacordaire avait gardé sans doute un peu d'ennui de la petite querelle, d'ordre d'ailleurs tout privé, sur l'esprit dominicain et l'Inquisition.

Il est trop vrai que l'abbé de Solesmes était incapable de faire de l'histoire à priori. « Depuis l'âge de douze ans, disait-il à Montalembert, j'étudie l'histoire ecclésiastique. Je suis sur ce point sans prétentions exagérées, mais cela me détermine pourtant à ne céder qu'à des faits. Il est impossible, aujourd'hui comme toujours, de bien savoir une chose si on ne l'a étudiée spécialement (3). » Il craignait dans l'histoire l'intrusion des tendances, du sentiment, du parti pris. Avouons de plus qu'il était aussi peu enclin à plaider les circonstances atténuantes pour la conduite de l'Eglise qu'éloigné de toute transaction doctrinale. Pour lui, l'histoire qui se compose de faits et de documents, et la doctrine qui forme le dépôt des vérités saintes, constituent l'une et l'autre des ensembles affranchis par leur nature même de toute chance de diminution. L'histoire ne se prête pas non plus que la doctrine à des remaniements qui sont des capitulations. Dom Guéranger croyait et sa famille tout entière croit avec lui que nul homme quel qu'il soit n'a qualité pour transiger sur des questions de fait ou de foi. L'histoire qui s'appuie sur le témoignage de l'homme, la foi qui repose sur le témoignage de Dieu, se présentent telles qu'elles sont : l'homme de génie lui-même n'a pas autre chose à faire qu'à les accepter. En vain voudrait-on les diminuer par déférence pour les idées du jour et à dessein de les rendre acceptables aux esprits dont elles sont la règle : ce calcul est toujours déjoué par

(1) *Oraison funèbre du T. R. P. dom Prosper Guéranger. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 49-50.

(2) R. P. LEGANUET, *Montalembert*, t. II, chap. II, p. 39.

(3) Lettre du 6 février 1840.

le résultat. Seule une prédication intégrale peut faire honneur à la vérité divine, qui n'a besoin que d'être connue, qui a le droit d'être dite tout entière. En vain espérerait-elle être mieux acceptée en se faisant petite; si elle consent à s'amoindrir elle-même, elle perd de son efficacité dans la mesure de ces diminutions qui l'inclinent devant les désirs d'un siècle, elle qui doit régler la pensée de tous les siècles. Ce n'est pas encore le moment de marquer l'attitude de dom Guéranger en face de ces tendances; les événements de sa vie mettront en pleine lumière la pureté sans tache et les fières exigences de sa foi.

Un peu de silence s'était fait entre Lacordaire et lui à la suite du dissentiment sur l'Inquisition. La rareté des lettres s'expliquait d'ailleurs par les travaux et les soucis de tous deux. Lacordaire avait achevé son noviciat, fait profession, porté l'habit dominicain à la chaire de Saint-Louis-des-Français; avec six autres Français, il s'était transporté à Sainte-Sabine où il mettait la dernière main à sa *Vie de saint Dominique*. Néanmoins le silence pesait à dom Guéranger, et lorsque Dieu frappa un grand coup tout près du P. Lacordaire en lui reprenant par la mort son premier compagnon, un frère très aimé, Pierre Réquédât, il se fit un devoir de lui dire la part qu'il prenait à sa douleur. Dans quels termes affectueux revint-il sur leur dissentiment, pour éviter que l'émotion première d'une contradiction résolue et un peu vive n'entraînât le refroidissement de cette amitié que Mme Swetchine avait souhaitée fraternelle, nous ne le savons pas, — on a retrouvé fort peu de lettres de l'abbé de Solesmes à Lacordaire, — mais nous en pouvons deviner la teneur par l'accent apaisé de la réponse. Lacordaire fut touché du souvenir donné à sa souffrance et sans vouloir rentrer en discussion il se borne à livrer le sentiment sous lequel il écrit l'histoire :

Nul plus que moi, dit-il, ne désire l'union de nous tous; nul n'est prêt à plus de sacrifices pour la maintenir. Mais pour cela il faut nous pardonner réciproquement des opinions dont la différence tient plus au caractère qu'à la science de chacun. J'ai toujours regardé *la force* comme un moyen malheureux en religion, produisant à la longue plus de mal que de bien: et il y a eu dans l'Eglise une suite non interrompue d'hommes qui ont été dans le même sentiment. D'autres ont eu moins de douceur dans l'esprit et ont été frappés des avantages immédiats d'une répression sévère... N'en parlons plus, et accordez-moi seulement pour l'avenir une plus grande tolérance (1).

Comme on le voit, il ne s'agit plus d'un point d'histoire mais seulement d'un acte de condescendance personnelle pour l'expression de la pensée d'autrui. Les deux esprits demeureraient sur leurs positions.

(1) Lacordaire à D. Guéranger, 14 octobre 1840.

Aux termes des constitutions approuvées par le souverain pontife, l'année 1840 ramenait une échéance que les dispositions trop connues de Mgr Bouvier rendaient inquiétante. La perpétuité abbatiale, nous l'avons vu, n'avait pas été reconnue sur l'heure et de plein droit. Tous les trois ans la communauté devait être interrogée sur le régime de son abbé et consultée sur l'opportunité qu'il y avait de le prolonger ou non durant un nouveau triennat. L'évêque diocésain, en sa qualité de visiteur apostolique, était investi de toute autorité pour procéder à l'examen du régime et pour présider le scrutin. L'abbé de Solesmes vit arriver sans joie une heure où il était dans une large mesure à la merci de Mgr Bouvier. Même, pour ne négliger aucun avantage, le visiteur apostolique exploitant la crainte fort naturelle qu'il inspirait s'efforça de reprendre en sous-œuvre le projet auquel il ne voulait pas renoncer d'amener l'abbé de Solesmes à se remettre à sa discrétion. Il lui députa l'abbé d'un monastère voisin, jusque-là très sévère pour son attitude envers l'évêque, afin de l'incliner à plus de déférence qu'il n'en avait témoigné jusqu'alors. Une telle invitation, adressée à la veille de la visite redoutée, pouvait être considérée comme une sorte de mise en demeure qui, si elle n'était accueillie, exposerait à de dures représailles. L'abbé vint, prit la parole au nom de l'évêque, fut éloquent, pressant, persuasif. Dom Guéranger déclara qu'il ne se départirait en rien de sa conduite, quoi qu'il pût en advenir. On discuta; les conversations ne tardèrent pas à montrer au mandataire de l'évêque qu'il y avait un côté de la question jusqu'alors trop négligé par lui. Il se rendit aux explications qui lui furent données et s'en retourna converti. Sa droiture parfaite ne lui permit pas de taire à l'évêque le changement survenu dans ses idées : c'était pour Mgr Bouvier un échec double que la conversion de son propre ambassadeur.

Il vint en personne, interrogea l'un après l'autre tous les religieux, se rendit au chapitre, présida le scrutin. L'unanimité des suffrages fut favorable au régime de dom Guéranger; il n'y avait rien à faire de ce côté. Seulement, pendant que se terminait l'enquête officielle, il s'en organisait une autre, à côté. Les prêtres qui accompagnaient l'évêque, d'autant plus libres de leurs mouvements que la communauté était toute réunie au chapitre, s'emparèrent d'un jeune commensal de l'abbaye, l'interrogèrent habilement et recueillirent de ses réponses ou maladroites ou naïves tout ce qui leur pouvait servir à réchauffer le courroux du visiteur. De nouvelles plaintes amenèrent de nouvelles explications. L'abbé de Solesmes n'eut pas de peine à relever l'indélicatesse du procédé dont on avait usé contre lui; n'eût-il pas été de la dignité épiscopale d'écarter du pied cette délation basse et rampante? Pourquoi ne pas s'en rapporter de préférence à ce qu'il avait vu de ses yeux, à ce que le témoignage des moines et de l'abbé lui avait révélé? Mgr Bouvier

avait rappelé l'interdit de 1838 et menacé de le renouveler (1). L'abbé de Solesmes crut devoir élever un peu la voix.

Vous menacez de nous interdire encore, monseigneur : permettez-moi de vous faire remarquer que mes religieux ne pourraient avec justice porter la peine de mes délits, que les âmes qu'ils dirigent dans le bien auraient le droit de se plaindre à Dieu d'une sévérité qui après tout ne rejallirait que sur elles. Quant à moi, mon ministère est bien restreint; mais chaque année Dieu s'en sert pour ramener quelque âme au bercail. Ce sont tantôt de vos diocésains, tantôt des étrangers. M'interdire, ne serait-ce pas empêcher ce bien? Il est, en ce siècle, beaucoup de gens qui ne viennent à la religion que par certaines portes : Solesmes a déjà été pour un grand nombre une porte de salut. Je vous dis ceci, monseigneur, non pour me prévaloir, mais pour vous dire tout. Dois-je ajouter que l'interdit de 1838 causa du scandale et qu'à Rome le cardinal Sala le désapprouva formellement comme une mesure acerbe prise contre de fidèles serviteurs?

Mgr du Mans avait été consulté, disait-il, par des évêques français sur ce que l'on devait penser de Solesmes; il calculerait sa réponse sur le degré de la soumission que lui témoignerait l'abbé (2). Le succès des négociations entamées pour obtenir l'abbé Pitra se trouvait donc mêlé à la discussion. Mais rien n'était capable de faire fléchir la conscience de dom Guéranger.

J'en appelle ici à votre équité, monseigneur. C'est l'évêque d'Autun qui vous a écrit, je le sais, je connais ceux dont il vous parle. Il dépend de vous de fortifier ou d'abattre leurs préventions. Si, dans cette occasion, vous jugiez devoir confirmer les défiances que ces prélats semblent avoir conçues contre nous, si une opposition à notre ordre se formait dans l'épiscopat, nous n'aurions d'autre ressource que de nous expliquer devant le public. Je vous le dis en toute sincérité, monseigneur, l'exposé de tout ce qui s'est passé en 1838, en 1839 et à Rome en 1840 ne nous serait peut-être pas défavorable. Je possède des révélations importantes sur les moyens employés cet hiver à Rome pour m'effrayer et me détourner d'y envoyer le fameux mémoire. Mais laissons tous ces sujets affligeants et, ensemble, faisons ce qui est en nous pour rétablir l'harmonie : vous en nous montrant l'indulgence d'un père, nous en vous témoignant une confiance filiale. Pour cela, monseigneur, les avances doivent venir d'en haut.

Sans perdre toute hauteur, le ton de la réponse épiscopale s'adoucit de beaucoup :

Je ne serai jamais plus heureux, disait l'évêque, que lorsqu'une parfaite cordialité régnera entre nous; vous savez à quoi cela tient. Elle n'aurait jamais dû être altérée; elle ne l'aurait pas été, si vous eussiez fait avec simplicité ce

(1) Lettre du 3 novembre 1840.

(2) *Ibid.*

que je vous demandais dès le commencement... Ne vous faites point illusion : la justification publique dont vous parlez vous perdrait sans ressource. Je n'ai aucun doute là-dessus. Il vaut infiniment mieux détruire les préventions par des correspondances particulières (1).

Une fois encore l'émotion s'apaisait, mais pour renaître.

Après son voyage d'Allemagne et d'Orient, Montalembert était revenu à Paris. Le journal *l'Univers*, qu'il s'était efforcé de relever et pour qui il avait sollicité la collaboration de dom Guéranger, ne lui apportait pas que des joies. A raison des sacrifices consentis pour le journal, Montalembert se croyait un titre à déterminer la ligne politique qu'il devait suivre; mais l'opposition de Bailly et surtout de Saint-Chéron le tenait en échec; et parfois, lorsque du Lac était absent, les lecteurs surpris se heurtaient à des insertions fâcheuses. L'homme qui devait retirer *l'Univers* de sa vie chétive y écrivait déjà, mais n'y possédait aucune autorité et ne s'élevait guère au-dessus du feuilleton. Un anonyme s'étant permis quelque jour une excursion assez téméraire dans les légendes des saints, Montalembert, outré, écrivait à dom Guéranger :

Je vous en conjure, mon ami, vous qui m'avez fait plus que personne connaître, comprendre et chérir l'hagiographie véritable, foudroyez par une solide réplique ce brutal anonyme : signez en toutes lettres, laissez là toute autre occupation pour le moment. Remplacez-vous à l'Avent de 1835, quand je faisais sous votre direction ces belles et saintes études. Pour moi, vous concevez que je ne puis guère mêler à une contestation radicale cette autre contestation. D'ailleurs je m'en tirerais beaucoup moins bien que vous. Je le répète, vous ne pouvez pas en conscience laisser passer sous silence cette grossière et stupide attaque contre la tradition, la liturgie, la foi des siècles catholiques. Aux armes donc! et pulvérisez-moi ce demeurant d'un autre âge.

Je vais retourner à Villersexel... pour travailler à mon « Saint Bernard ». Je fais une troisième édition de « Sainte Elisabeth » avec notes et additions. Si vous avez des remarques à me faire, comme vous me l'avez promis dans le temps, faites-le de suite. Aimez-moi, priez pour moi; ne soyez pas paresseux pour *l'Univers*. Gardez-moi ma vieille place dans votre cœur de père et de moine (2).

Dom Guéranger s'attristait de la mésentente; elle tendait à compromettre le seul journal qui fût à cette heure l'organe des catholiques. Aussi s'efforçait-il de calmer son ami : « *L'Univers*, lui disait-il, ne peut se passer de vous (3). » Quelque peu de confiance qu'il eût dans des articles isolés, il interrompit la rédaction de son deuxième volume des *Ins-*

(1) Lettre du 7 novembre 1840.

(2) Lettre du 14 décembre 1840.

(3) Lettre du 18 novembre 1840.

titions pour écrire l'article réclamé. Il l'adressa aussitôt à Montalembert; mais il était trop tard. « Envoyez directement votre article à l'*Univers*, lui fut-il répondu; mes relations avec ces hommes sont tout à fait rompues. Le P. Lacordaire fait tout ce qu'il peut pour les renouer, mais il n'en viendra pas à bout. » Et pour rendre la scission définitive, Montalembert réclamait à l'escarcelle bien appauvrie déjà du journal les avances qu'il se reprochait maintenant d'avoir consenties. Il disait pour un instant adieu au journalisme qui lui avait ménagé tant de déboires. Le livre de l'abbé Ratisbonne sur saint Bernard, malgré ses défauts, déflorait les recherches dont il s'était flatté d'avoir la primauté. En vain Lacordaire le pressait-il de renoncer à saint Bernard pour travailler de suite à un autre ouvrage sur la renaissance du paganisme. « C'est de sa part un conseil bien désintéressé, écrivait Montalembert, car cet ouvrage serait un cruel plaidoyer contre quelques-unes de ses plus chères convictions... Adieu, mon bon et précieux ami; combien cette saison de Noël me rappelle mes beaux jours de Solesmes et les Noël chantés avant complies!... Il faut absolument que je passe un autre Avent à Solesmes avant de mourir (1). »

En attendant l'Avent à Solesmes, Montalembert ne prenait pas son parti de manquer dom Guéranger lors de son voyage à Paris : « Ne pourriez-vous pas, lui demandait-il, différer votre voyage jusqu'à l'hiver de 1841 à 1842 (2)? » Mais il y avait urgence. Depuis la mort de Mgr Montault, l'abbé de Solesmes avait vu s'évanouir peu à peu son espoir d'une fondation dans le diocèse d'Angers. Il ne pouvait cependant renoncer à la pensée d'un second monastère, soit afin d'échapper à la tutelle redoutable de son évêque, soit afin de se préparer au diocèse de Paris une « cella » plus voisine des ressources en livres et manuscrits, nécessaires aux travaux dès lors commencés ou projetés dans son esprit. N'était-ce pas une indication providentielle que le commencement de faveur qu'il avait rencontré auprès du nouvel archevêque de Paris? Et s'il fallait quelque chose de plus, n'était-ce pas une invitation presque formelle que l'entrée au monastère de ces grands studieux qui devaient s'appeler dom Piolin et dom Pitra? L'abbé de Solesmes ne pouvait attendre de M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique et trop confiné dans sa fonction de grand maître de l'Université, le haut appui qu'il avait autrefois trouvé en M. Guizot; pourtant il ne désespérait pas de reconquérir le *Gallia Christiana* que M. de Salvandy lui avait retiré. Il partit dès le lendemain de la Purification. Montalembert venait de rentrer à Paris, appelé par la question de la liberté d'enseignement qui commençait à se poser et à la solution de laquelle il espérait encore gagner M. Villemain. Les rapports entre le ministre et le grand orateur

(1) Lettre du 25 décembre 1840.

(2) *Ibid.*

catholique étaient voisins de la sympathie : ces deux forces avaient intérêt à se ménager mutuellement; et lorsque Montalembert demanda pour l'abbé de Solesmes une audience, il lui fut répondu que son ami serait reçu avec un respectueux intérêt. L'archevêque de Paris témoignait aussi de sa bienveillance. Il mettait à la disposition de dom Guéranger dans un quartier tranquille de Paris, loin du bruit, en deçà des fortifications, le tout moyennant un loyer de six mille francs, un enclos planté d'arbres, d'une superficie de cinq arpents, tout proche de la chapelle de l'infirmerie Marie-Thérèse, qui eût été desservie par les moines. La portion bâtie pouvait abriter facilement une douzaine de religieux.

Les négociations se poursuivirent durant la première quinzaine de février. Toutefois, elles furent pour l'abbé de Solesmes reléguées au second plan par un épisode d'un puissant intérêt où se mêlait, à son affection pour le P. Lacordaire, la joie de voir triompher la liberté religieuse. En écrivant à Mme Swetchine le 4 novembre 1840 pour lui apprendre son prochain retour en France, le P. Lacordaire s'était annoncé comme voulant prendre solennellement possession de tout son droit :

Mon retour, disait-il, prouvera mon entière liberté, la confiance de mon ordre qui m'envoie tout seul en France; il donnera une nouvelle preuve que le rétablissement des dominicains français n'est pas une chimère. On verra notre robe... Je compte reparaître en chaire sous notre habit (1).

Mme Swetchine répondait :

Plus j'y pense, et je n'ai pas fait autre chose depuis hier, plus je me convaincs que ce projet annoncé, gravement exécuté, avec poids et mesure, aura un très bon effet. Le bonheur de revoir votre visage fera la fortune de votre habit de dominicain; vous attirerez à vous tout ce qui ne vous connaît pas encore, et tous les liens seront resserrés entre vous et ceux qui vous connaissent déjà (2).

Le dimanche 14 février, la jeune société de Paris, qui se rappelait les éloquents conférences de 1836, se réunit autour de la chaire de Notre-Dame dès sept heures du matin. A dix heures, il ne restait plus de place dans la grande nef centrale; à onze heures, les nefs et les chapelles latérales étaient remplies à leur tour : douze mille auditeurs assez disposés, disait dom Guéranger, à porter l'orateur en triomphe. Au premier rang, le P. de Ravignan, l'abbé Combalot, l'abbé Dupanloup, l'abbé Deguerry, et, ce qui était nouveau, le ministre de la justice et des cultes, M. Martin (du Nord), des pairs de France, des ambassadeurs, des députés;

(1) Comte DE FALLoux, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 255.

(2) *Ibid.*, lettre du 17 novembre 1840, p. 257.

MM. de Chateaubriand et Guizot s'étaient dissimulés dans l'auditoire. Montalembert et dom Guéranger étaient présents, comme bien on pense, et voisins. On avait voulu détourner Lacordaire de paraître en habit de frère prêcheur : cela ressemblait à un défi et le gouvernement de Louis-Philippe s'était ému. Lacordaire avait tenu bon. L'archevêque de Paris fit son entrée à midi et demi; puis le prédicateur monta en chaire, embrassa d'un regard la foule et commença : *Honora patrem tuum et matrem tuam ut longo vivas tempore*. Quel pouvait être le rapport de ces paroles avec le thème d'un sermon de charité pour les pauvres de Saint-Vincent-de-Paul, les auditeurs eurent à peine le loisir de se le demander. Lacordaire montrait à la pensée de tous les deux patries, les deux cités à qui nous appartenons, la France et l'Eglise, les droits de l'une, la vocation de l'autre; ce que l'Eglise avait fait de la France en donnant à cette nation son droit d'aïnesse dans la foi, ce que la France avait fait pour l'Eglise par la main de Clovis, de Charles Martel, de saint Louis, de Napoléon.

Les premières intonations de la voix étaient fausses, dit-on, soit qu'il y eût effort pour parvenir jusqu'aux points les plus reculés de la vaste cathédrale, soit que l'orateur fût ému d'avance d'une pensée que l'auditoire ne partageait pas encore avec lui, soit qu'il eût ressenti la fatigue de toutes ces âmes pesant sur lui. La substance même du discours était ordinaire : des tableaux historiques rapides, brossés plutôt qu'achevés, mais dramatisés par une parole d'une surprenante puissance. L'action de Lacordaire, mûrie encore dans le silence de la vie religieuse, était vraiment dominatrice. Montalembert et l'abbé de Solesmes étaient ravis, transportés. « Il nous arriva à tous deux, disait dom Guéranger, d'être à ce point remués par les accents de l'orateur que nous nous tenions à nos chaises pour ne pas faire d'extravagances et n'éclater pas en applaudissements. » Pourtant dom Guéranger était naturellement très maître de lui. Le discours sur la vocation de la nation française tel qu'il a été recueilli et retouché ne justifie pas pleinement cet enthousiasme; c'est le sort ordinaire de ces puissantes improvisations de se perdre dans l'éclat même de leur jet soudain. Aussi bien le fruit de ce discours fameux était-il beaucoup moins dans sa teneur même exacte que dans l'acte de courage qui en fit tout le succès : une prise de possession résolue de la liberté religieuse.

Après avoir frappé ce grand coup, Lacordaire reprit le chemin de Rome où l'attendait cette part providentielle de tribulation qui ne saurait manquer aux œuvres surnaturelles. Dom Guéranger séjourna à Paris quelque temps encore. Le commencement du carême l'y surprit; et ce fut de Paris même, cette année-là, qu'il fit parvenir aux religieux de son monastère les conseils et encouragements paternels selon l'usage dans l'ordre bénédictin, *in capite Quadragesimæ*, avec l'indication des

lectures prescrites à chacun d'après le chapitre quarante-huitième de la règle. Avant même de remonter en la chaire de Notre-Dame comme nous l'avons raconté tout à l'heure, le P. Lacordaire avait sur la demande de M. Desgenettes inauguré son ministère de frère prêcheur, le 31 janvier de cette même année, à Notre-Dame-des-Victoires en présence de Mgr Donnet archevêque de Bordeaux. Le curé de Notre-Dame-des-Victoires invita dom Guéranger à y prendre la parole le 7 mars. L'abbé de Solesmes y trouva l'occasion de montrer, par un coup d'œil rapide sur les grands faits de l'histoire ecclésiastique, la série des combats soutenus par l'Eglise, se terminant à des victoires, et ces victoires elles-mêmes obtenues par l'intervention de la sainte Vierge. N'était-ce pas une nouvelle victoire de l'Eglise et de Marie que l'institution à Notre-Dame-des-Victoires de cette archiconfrérie déjà puissante où tant d'âmes égarées avaient retrouvé la grâce, et la foi, et le salut? Et n'était-ce pas aussi à Notre-Dame, la vraie Débora, que s'appliquait l'éloge prophétique : *Cessaverunt fortes in Israel, donec surgeret Debbora, donec surgeret mater in Israel?* Le journal qui a conservé le souvenir de cette prédication n'adresse à la parole de l'abbé de Solesmes qu'un seul reproche, sa trop grande brièveté. Ce serait plutôt un éloge; le curé de Notre-Dame-des-Victoires devait d'ailleurs ensuite selon sa coutume monter en chaire et appeler les prières de tous sur les pécheurs dont on sollicitait la conversion. Il plut au saint curé de rappeler à son auditoire ce que l'Eglise et la civilisation devaient à l'ordre de Saint-Benoît : il dit ce que l'on était en droit d'attendre de ce jeune prélat à qui selon la parole de l'Écriture sa science et sa prudence tenaient lieu de cheveux blancs, et réclama affectueusement sa part personnelle dans la situation éminente de celui qu'il avait guidé autrefois dans les premiers pas de sa vie sacerdotale.

Toutes choses conclues et après avoir reçu les assurances de Mgr Affre au sujet de la fondation de Paris, averti d'ailleurs par les protestations de sa santé souvent éprouvée, dom Guéranger reprit avec grande joie le chemin de Solesmes. Ses forces physiques et sa dévotion trouvaient leur compte à ce qu'il s'arrêtât à Notre-Dame de Chartres : il aimait Notre-Dame, et la grande cathédrale, et ses gloires. Au premier volume des *Institutions*, lorsqu'il faisait le recensement des travaux et œuvres liturgiques du onzième siècle, il s'était arrêté avec une complaisance marquée aux trois répons composés par Fulbert, le saint évêque de Chartres, pour la Nativité de la sainte Vierge. « Tels sont, disait-il avec un accent de tristesse, les admirables répons composés pour l'église de Chartres par le pontife qui posa les fondements de la merveilleuse cathédrale... Un roi les nota, la France entière les adopta, l'Europe les répéta après la France. Aujourd'hui ces doux chants ne retentissent plus dans les divins offices, et Chartres même, infidèle à

son Fulbert et à la douce Vierge qu'il chanta, Chartres les ignore (1). » Peut-être ces regrets hantaient-ils encore l'âme de l'abbé de Solesmes le 16 mars 1841, lorsqu'il se présenta à la cathédrale de Chartres pour y dire sa messe. Un jeune vicaire s'avança courtoisement vers lui, rapporte l'historien du cardinal Pie (2), se mit obligeamment à sa disposition et, après un premier échange de politesses : « Serait-il indiscret, mon père, de vous demander à quel ordre vous appartenez? » Dom Guéranger répondit qu'il était bénédictin. « Bénédictin de Solesmes? » reprit le jeune prêtre avec un sentiment que surprit son interlocuteur. La réponse affirmative ne fit qu'accroître l'intérêt affectueux témoigné au pèlerin. C'est alors qu'un geste de dom Guéranger laissa apparaître l'anneau abbatial jusque-là inaperçu ou dissimulé. « Mon révérend père, ne seriez-vous pas dom Guéranger? » Le vicaire qui interrogeait ainsi était âgé de vingt-six ans : il s'appelait Louis-Edouard Pie. Il ne connaissait que de nom l'abbé de Solesmes, mais avait lu ses œuvres et les avait goûtées.

L'amitié de l'abbé de Solesmes et du futur évêque de Poitiers naquit ainsi sous le regard de Notre-Dame. L'autel majeur fut aussitôt préparé pour le prélat; puis la messe dite, la visite archéologique commença. Ensemble on explora la cathédrale, puis Notre-Dame de Sous-terre, l'église abbatiale de Saint-Pierre; ensemble on fut à la bibliothèque, au petit séminaire de Saint-Chéron où l'on dîna. Le soir, visite à Mgr de Chartres dont l'accueil fut parfait. L'abbé de Solesmes ne se donna congé de repartir que le lendemain au soir, 17 mars, pour arriver à Solesmes le 19 après une halte rapide au Mans. Dès ce moment, des rapports suivis empreints de confiance et d'amitié s'établirent entre l'abbé de Solesmes et ce jeune prêtre que Dieu préparait à l'église de Poitiers. « La singulière harmonie de pensées et de sentiments qui s'était subitement manifestée entre eux (3) » ne se démentit pas au cours de ces quarante années de combats et de travaux qu'ils devaient fournir ensemble, rappelant ces glorieuses amitiés qui dans les siècles d'autrefois avaient donné tant de fruit à l'union de saint Athanase et de saint Antoine, de saint Hilaire et de saint Martin, de saint Fulbert lui-même avec saint Odilon de Cluny.

Comment une fraternité surnaturelle n'eût-elle pas réuni ces deux âmes, animées d'une même dévotion envers l'Eglise et sa liturgie sainte? En toutes deux les mêmes pensées germaient en même temps. Au cours de cette année où paraissaient les *Institutions liturgiques*, l'abbé Pie déplorait les innovations dont avait souffert l'église de Chartres en des

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. I^{er}, chap. XI, p. 297.

(2) Mgr BAUNARD, *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers* (2^e édit.), t. I^{er}, chap. IV, p. 122-123.

(3) Lettre de l'abbé Pie à dom Guéranger, 6 avril 1841.

termes qui semblent l'écho de la plainte que nous avons recueillie tout à l'heure sous la plume de dom Guéranger? En 1840, au jour de la Nativité de Notre-Dame, rappelant le souvenir de saint Fulbert à qui Chartres devait de solenniser cette fête, il disait : « Ce bienheureux évêque a composé aussi des hymnes et des antiennes pieuses à la gloire de la Nativité de Marie, chants d'amour que les voûtes de ce temple ont répétés pendant près de six siècles. Je ne sais quel esprit de destruction a rejeté de notre antique liturgie ces hymnes et ces répons dont l'accent pieux et le charme naïf offensaient un siècle malade de préjugés, un siècle où les bons eux-mêmes par une malheureuse contagion participaient au funeste esprit de l'incrédulité (1). » Le deuxième volume des *Institutions* était en germe dans ces réflexions. L'abbé Pie avait abordé au sujet de la liturgie chartraine l'enquête plus étendue que dom Guéranger poursuivait sur la liturgie romaine; d'avance ils communiaient dans l'amour de la prière et de la doctrine. Contractée sous de tels auspices, entre de telles âmes, la fraternité devait profiter à tous deux et à l'Église même. « Ce n'est que par instinct jusqu'ici, écrivait l'abbé Pie, que j'ai senti de l'aversion pour la nouveauté liturgique : mon instinct sera changé par vous en conviction raisonnée (2). » Il faut admirer néanmoins comment cet instinct était déjà chez l'abbé Edouard Pie parfaitement averti et à quel point ses lettres à dom Guéranger le montrent dès lors pleinement doué de cette précision et fermeté de détails, où se trahissent l'étude suivie et la compétence acquise.

Tous ceux qui avaient lu le premier volume des *Institutions liturgiques* réclamaient impérieusement le second promis depuis longtemps. Dès son retour à Solesmes dom Guéranger se remit à l'œuvre. Il ne tarda pas à s'apercevoir que l'étendue de ce deuxième volume dépasserait de beaucoup les proportions du premier. Les événements liturgiques, hélas! et les documents surabondaient. Une large information était plus facile, puisqu'il s'agissait de retracer l'histoire de la liturgie au dix-septième, au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, à une époque plus voisine de nous et contemporaine; elle était aussi plus indispensable à raison des colères que devait fatalement soulever l'assaut livré aux modernes liturgies et à l'esprit qui les avait inspirées. Dom Guéranger présentait l'orage sans en être autrement troublé. Sa conscience le soutenait dans son travail, et la Providence qui ménage ses ouvriers leur découvre rarement le lendemain dans toute sa réalité. Ce n'était pas une œuvre facile que de mettre aux mains du lecteur le fil qui le guiderait au milieu de l'effrayant labyrinthe créé en France par l'anarchie liturgique qui y sévissait depuis deux siècles et demi. Chaque diocèse avait son histoire, ses variétés, ses changements, ses tendances; on se ferait

(1) Lettre de l'abbé Pie à dom Guéranger, 6 avril 1841.

(2) *Ibid.*

une arme contre l'assaillant de toute affirmation, de tout détail qu'il ne pourrait justifier. Un exposé d'une si grande étendue donnerait ample matière à contestation; c'est chose si agréable à l'étourderie et au préjugé de repousser toute une thèse gênante à raison d'un point de détail que l'on se persuade être controuvé!

Sans doute les encouragements ne manquaient pas; ils venaient parfois à l'abbé de Solesmes sous la forme la moins équivoque. C'était un diocèse antérieurement engagé sur la pente du changement liturgique et qui avait suspendu le mouvement déjà dessiné et attendait comme pour voir la fin. C'était un liturgiste qui sous les dehors encore pacifiques du premier volume avait pressenti toute la portée menaçante du débat qui commençait et se faisait ouvrir les colonnes de *l'Univers*, afin d'écarter les conclusions d'ordre pratique redoutées par lui et même de rompre une petite lance en l'honneur des soixante-huit diocèses de France qui ne suivaient pas le rit romain. Aussi, malgré les retours de la fièvre, malgré les instances de ses amis qui se disaient oubliés, le travail de composition ne s'arrêta plus. En vain Montalembert lui adresse une joviale sommation inspirée par ses lectures des lettres de saint Bernard :

Amantissimo Patri et desiderabili domno Prospero, venerabili abbati Sancti Petri de Solesmis, Carolus, comes de Monte Aremberti, et ejusdem monasterii qualiscumque advocatus, declinare a malo (quod interpretatur a consueta pigritia) et facere quod bonum est (id est, diligentius scribere sicut pollicitus est). Eia! quid agis, pessime abbatule? Et dans quelle liturgie avez-vous trouvé des motifs de tenir envers moi une conduite pareille? Pendant que j'avale ici tous les jours des masses de latin monacal, vous ne trouvez pas le plus petit mot à m'écrire, vous qui, avec cette mauvaise foi qu'Isambert a si éloquemment dénoncée, m'aviez promis des renseignements sur la terre de Marigné... Sachez qu'au lieu de m'expédier des renseignements sur Marigné seulement, vous en aurez à me donner et de beaucoup plus étendus et plus précis encore sur la terre de Lathan en Anjou... Si, comme vous le prétendez, vous avez le désir de nous posséder dans votre Ouest, voici le moment et l'occasion d'y travailler (1).

Montalembert trouvait trop froid le château de Villersexel et songeait à s'établir, aux environs de Solesmes, dans la Mayenne ou l'Anjou. On devine la joie qu'en éprouvait dom Guéranger. Montalembert apportait à cette question la vivacité impatiente de son caractère.

Cette malheureuse acquisition d'une terre dérange toute mon existence et l'empêche absolument de se rasseoir. N'était cette fatigante incertitude, je sens que je travaillerais avec assez de zèle à mon Bernard. J'ai terminé les sermons sur le Cantique.

(1) Lettre du 16 mai 1841.

Suivent de longues questions sur l'ordre où il doit disposer ses lectures :

Par où dois-je commencer? Les choses ou les livres? Voilà la question; réponse, s'il vous plaît. Vingt fois par jour au moins je regrette de n'être pas à Solesmes. Cela abrègerait mon travail de moitié et le faciliterait des deux tiers. Je ne renonce pas à l'idée d'aller finir l'automne auprès de vous. Ma femme va très bien, Dieu merci! elle vous rend bien le tendre attachement que vous avez pour elle et qu'elle mérite si bien. Adieu, mon bon et excellent ami : gardez-moi toujours une place dans votre cœur (1).

Et lorsqu'il reçoit les renseignements détaillés sur le château de Lathan :

Très cher bon ami, je vous dois une réparation d'honneur, car je vous ai calomnié dans ma pensée. J'accusais votre silence, incompréhensible après vos promesses formelles de me renseigner sur la propriété de Lathan. Je n'ai reçu votre lettre qu'avant-hier (2).

Par malheur, Montalembert ne s'établit ni dans la Mayenne ni en Anjou, à quelques heures de Solesmes. Après avoir promené sa curiosité sur diverses propriétés situées en Bretagne, en Champagne et ailleurs, ses préférences ou peut-être celles de Mme de Montalembert le fixèrent en Bourgogne, au château de la Roche-en-Breny depuis devenu célèbre. Les destinées des hommes sont parfois suspendues à des décisions d'ordre matériel et en apparence insignifiant. Qui sait si, dans le rayon de Solesmes et le voisinage de dom Guéranger, cette amitié qui à tous deux était une force n'eût pas victorieusement résisté aux tristes malentendus qui devaient plus tard la troubler et l'emporter ensuite comme une feuille morte? Mais à quoi bon devancer les heures douloureuses? A l'époque où nous a amenés notre récit, l'abbé de Solesmes avait encore le pouvoir de calmer cette âme ardente où la tempête s'élevait facilement au souffle de la contradiction.

Consolez-vous de l'étrange conduite de MM. de *l'Univers*, lui écrivait-il. Voici de quoi compenser la réprobation dont ils frappent votre politique... M. l'abbé Letellier, vicaire de Saint-Jacques d'Angers, est arrivé de Rome un peu avant les fêtes de Noël. Dans une audience qu'il a obtenue quelques jours avant son départ, le saint-père lui a dit en propres termes, parlant de la France, que sa manière à lui de voir les événements de l'Europe était celle de M. de Montalembert; que vos lettres dans *l'Univers* résumaient sa propre conviction dans les conjonctures présentes, qu'il était rempli de la plus grande estime pour votre personne et vos idées. Il faut que vous sachiez que M. Letellier, excellent prêtre d'ailleurs, n'est pas de ceux pour lesquels vous pouvez être une préoccupation, qu'il n'a pas dit un mot qui fit allusion à vous, qu'il igno-

(1) Lettre du 16 mai 1841.

(2) Lettre du 20 septembre 1841.

rait ce que vous aviez ou n'aviez pas écrit dans *l'Univers*, en sorte que ce *motu proprio* du saint-père est entièrement produit par son estime personnelle. *Dunque, carissimo*, réjouissez-vous : vous avez pour vous le suffrage du père de la chrétienté; qu'il vous tienne lieu de ceux qui vous manquent! (1)

Montalembert accueillit avec joie le suffrage si précieux que lui donnait le souverain pontife mais persévéra dans sa colère contre *l'Univers*. « Quelle bonne œuvre vous feriez, écrivait Charles Sainte-Foi à dom Guéranger, si vous pouviez opérer une réconciliation entre *l'Univers* et Montalembert! C'est pourtant le seul journal catholique. MM. Bailly et du Lac sont des hommes conciliants, et le nom de Montalembert, comme patron du journal et garantie de sa politique, serait un si grand bien pour *l'Univers*! »

Dom Guéranger était gagné à ces idées et s'employait à les faire prévaloir; mais il devait compter avec l'humeur ombrageuse de son ami qui, une fois blessé, ne savait plus revenir en arrière et, raidi dans son mécontentement, se défiait des plus affectueuses interventions. « Vous savez sans doute, écrivait dom Guéranger, qu'on veut créer je ne sais quel journal catholico-légitimiste pour l'opposer à *l'Univers*. Je crois que nous ne devons pas tomber dans ce piège, mais bien soutenir *l'Univers* qui va beaucoup mieux depuis quatre ou cinq mois (2). » Toujours très courroucé, Montalembert répond : « Je suis très en garde contre *l'Union catholique*... Mais je ne conçois rien, mon très cher, au changement de votre langage sur *l'Univers*. Comment M. du Lac, pendant son séjour chez vous, a-t-il pu vous dominer à ce point? » Puis vient une diatribe des plus violentes contre les personnes et la politique du journal, s'achevant ainsi : « La plus rude épreuve que je trouve dans le monde, c'est de voir à quel point dans le clergé et chez les laïcs la pratique et la défense de la religion peuvent s'allier avec des misères et des bassesses qui répugneraient même aux impies, quand ils ont conservé quelque délicatesse. » L'âme de Montalembert souffrait de toute injustice atteignant ses amis : « Voyez, disait-il, ce pauvre abbé Combalot à qui l'intrigue et la jalousie de ce qu'on appelle de *saints prêtres* enlève toute occasion de prêcher et qui court le risque de mourir de faim! Quelle triste époque que la nôtre et combien souillée (3)! »

Même aux plus tristes époques, l'âme chrétienne ne doit pourtant que s'armer de courage, de patience et de charité, sous peine d'aggraver les maux qu'elle déplore. Dom Guéranger répondait affectueusement :

Vous vous méprenez, mon cher Charles, en pensant que le voyage et le séjour de du Lac à Solesmes ont inspiré ce que je vous disais relativement à *l'Univers*.

(1) Lettre du 11 janvier 1841.

(2) Lettre du 27 juillet 1841.

(3) Lettre du 20 septembre 1841.

Je vous ai écrit en juillet, et du Lac est venu à la fin d'août. Je n'ai pas eu le moindre rapport avec les rédacteurs depuis cet hiver. Je parlais donc en mon nom, quand je vous exprimais mon désir de voir un rapprochement entre vous et cette feuille. Vous ne doutez pas de la chaleur avec laquelle j'épouse votre cause; mais la question n'est point là : elle est plus haut. Je crois que le journal qui seul se trouve par le fait chargé de la défense des intérêts catholiques, devrait être aussi celui où vous écrivez, dussiez-vous pour cela faire preuve d'une générosité qui vous honorerait devant Dieu et devant les hommes. Vous voyez que je vous parle avec la franchise d'un moine et aussi de l'homme qui vous aime le plus au monde. Personne ne me dicte mon langage, nul ne sait que je vous écris. Je souffre seulement de voir qu'on va nous diviser. Et la grande raison de cette levée de boucliers qui va nous ramener dix ans en arrière, c'est que *l'Univers* n'est plus rien pour vous. Qu'il soit, lui et ses rédacteurs, tout ce que vous voudrez, ce n'en est pas moins un terrain à défendre. Il faut savoir faire la guerre (1)!

A distance, il est trop facile de reconnaître que dom Guéranger avait raison. Incapable de transiger sur toute question de foi ou de fait, il avait pour principe de passer outre aux froissements d'amour-propre pour réunir les âmes dans un faisceau d'action commune. Avant d'être amené par les dissentiments dont nous venons de parler à incliner Montalembert vers la conciliation, l'abbé de Solesmes écrivait à Lacordaire au jour même de la fête de saint Dominique. On lisait au réfectoire de Solesmes la *Vie de saint Dominique* qui réclamait une deuxième édition.

Nous avons entendu aujourd'hui le récit du B. Réginald; nous avons pensé au P. Réquédât et vous avons souhaité dans le Seigneur plusieurs Jourdain de Saxe. Ce matin, j'ai chanté la messe afin de recueillir plus solennellement les vœux de mes frères pour vous, très cher ami, et pour toute votre famille. Enfin la journée a été une fête pour nous, qui nous faisons honneur de vous être quelque peu parents en notre saint Dominique de Silos.

Ce n'est pas une médiocre consolation pour moi de vous exprimer cordialement toutes ces sympathies, après les jours de froideur qu'avaient eus entre vous et moi, mais non entre moi et vous, de faux et invraisemblables rapports. Heureusement nous nous sommes vus depuis; vous n'êtes point reparti sans m'avoir dit, comme il était juste, votre confiance et votre amitié d'autrefois (2).

Dom Guéranger encourage Lacordaire secoué par mille traverses pénibles, à Viterbe où sa santé avait été en grand péril, puis à Rome où la congrégation de la discipline régulière, au lieu d'ériger un noviciat français, avait divisé entre deux noviciats italiens les novices français, sans doute parce qu'ils étaient trop nombreux, en réalité pour soustraire à la direction de Lacordaire les jeunes gens qui s'étaient attachés à lui.

(1) Lettre du 28 septembre 1841.

(2) Lettre du 4 août 1841.

A Paris, M. Isambert tonnait contre l'audace de Lacordaire, prononçait l'éternel *Caveant consules* que la France a si souvent entendu et déclarait que les institutions modernes étaient en péril. Le gouvernement de Juillet s'obstinait à ne voir qu'un révolutionnaire dans le restaurateur de l'ordre dominicain; peut-être même la diplomatie française avait-elle réussi à inspirer à Rome quelque appréhension. Le cardinal Lambruschini demeurait convaincu que Lacordaire et les jeunes gens dont il était le chef ne rêvaient que séparation de l'Eglise et de l'Etat : « Voyez-vous, disait-il, Lacordaire et l'abbé de Lamennais, c'est tout un ! »

En demandant à Lacordaire le détail de ces dernières épreuves qu'il ne connaissait qu'imparfaitement, dom Guéranger en présentait le peu de réalité. Tout lui semblait le contre-coup un peu grossi du discours sur la vocation de la nation française : « Vous savez, très cher ami, combien vraiment la Providence vous a mis entre les mains la cause des ordres religieux qui renaissent en France : c'est pour cela que nous vous devons nos affections, nos sympathies, nos prières (1). » Lacordaire, de la Minerve, le 30 août, remerciait dom Guéranger de son fraternel souvenir : « Le démon nous a rudement travaillés selon les deux rits de Paris et de Rome, disait-il. Mais comme vous l'avez très bien aperçu de loin, rien n'a été grave au fond, ni à Paris ni à Rome. » Il met hors de cause l'ambassadeur de France qui s'est admirablement conduit envers les dominicains français.

A Paris, le gouvernement a eu peur des cris poussés par la presse irréligieuse, à l'occasion de la résistance publique des évêques au projet de loi de M. Villemain; et sans nous en vouloir, le ministère a décidé en conseil qu'on ne permettrait pas à un corps religieux de paraître publiquement sur la scène. C'est une question d'habit et de temps. Nous ferons là-dessus ce que les circonstances nous demanderont. La prise de possession a eu lieu; une immense et favorable publicité entoure notre berceau; personne ne pourra jamais dire que nous sommes rentrés en France comme des taupes, et c'est l'important. La prudence a le droit de se montrer après la force (2).

Lacordaire ne fait qu'une allusion discrète au retrait de parole de l'archevêque de Bordeaux qui, après avoir promis aux dominicains de les accueillir dans son diocèse, crut devoir déférer aux inquiétudes du gouvernement et lui faire savoir qu'il ne pouvait tenir sa promesse.

De son côté, l'archevêque de Paris, à la vue des informations que l'on prenait ostensiblement contre les jésuites, s'inquiétait à son tour et laissait parvenir à l'abbé de Solesmes l'assurance qu'il accueillerait les bénédictins comme il l'avait promis, mais à la condition qu'ils renonce-

(1) Lettre du 4 août 1841.

(2) Lettre du 30 août 1841.

raient à l'habit de saint Benoît, porteraient la soutane et ne se distingueraient en rien des prêtres séculiers.

Jamais il n'avait été plus opportun de maintenir unies les forces catholiques, alors que le gouvernement, selon une tactique qui lui devenait familière, se vengeait sur les religieux des vellétés d'indépendance qu'il rencontrait chez les évêques, alors que les évêques eux-mêmes, effrayés de la démonstration qu'ils avaient osée contre le projet de loi Villemain, se sentaient pris de panique devant les menaces du gouvernement. Ce n'était pas trop de toute la vigueur de Montalembert pour tenir tête au garde des sceaux et rallier les âmes inquiètes.

J'ai vu M. Villemain, écrivait-il à dom Guéranger le 20 septembre 1841, et ai eu avec lui une des scènes les plus violentes de ma vie. J'ai eu la douleur de l'entendre débiter toutes les pauvretés, toutes les niaiseries du gallicanisme officiel depuis Louis XIV, savoir : qu'il fallait des évêques dévoués qui prêchassent à leurs ouailles le dévouement au roi, que les évêques étaient des fonctionnaires publics salariés par l'État, tenant leur autorité à la fois du roi et du pape, tenus d'obéir comme les autres sujets du roi, etc., etc. Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'ai pas manqué à ma conscience et qu'au risque de perdre à jamais le peu d'influence que je peux exercer sur les nominations, j'ai protesté, au nom de mes amis et au mien, contre ces sottises. Je puis me vanter de l'avoir réduit au silence sur la question du *dévouement* et du *salaires*. Je lui ai dit tout net que je croyais entendre M. de Peyronnet s'adressant aux évêques de la Restauration et leur recommandant ce dévouement qui a produit de si jolis fruits, et pour la royauté et pour l'épiscopat. Après les explications les plus vives, la conversation s'est portée sur le terrain des ordres religieux, et ici, comme s'il eût été honteux de ses excès d'auparavant, je l'ai trouvé beaucoup plus traitable. Il a reconnu que le gouvernement n'avait ni l'intention ni le droit de gêner les religieux qui, comme les jésuites et les bénédictins de Solesmes, lui ai-je fait dire exprès, vivent tranquillement chez eux, ne réclamant d'autre liberté que celle de tous les citoyens français. Seule, la question du costume porté en public l'a embarrassé. Il a déclaré pourtant qu'il ne voulait pas avoir l'air de céder aux menaces de M. Isambert, mais qu'il examinerait à fond la question de légalité et de convenance, avant de se prononcer sur le *conseil* qu'il donnerait à Lacordaire. Lacordaire m'avait chargé de le consulter à ce sujet.

Il était naturel que Lacordaire, même après la généreuse tentative portée à la chaire de Notre-Dame, fût assez disposé à capituler sur ce point particulier, le port en public de l'habit dominicain. Le froc blanc attirait l'attention et les frères prêcheurs, ordre actif et sans cesse mêlé au monde, provoquaient par leur costume une curiosité que n'éveillait aucunement le costume noir, à couleur éteinte, du moine bénédictin. En tout cas la décision de dom Guéranger fut prise dès avant que l'archevêque de Paris eût signifié directement la condition mise à l'entrée des moines dans son diocèse. L'abbé de Solesmes eût préféré, on

le voit assez, que Lacordaire n'entrât point en pourparlers avec le ministre à ce sujet. Introduire auprès du gouvernement de Juillet même par voie indirecte une question de ce genre, n'était-ce pas compromettre de fait par une démarche personnelle la position jusque-là intacte de tous les ordres religieux? Montalembert le comprit et se tira d'affaire en homme avisé (1).

Je n'irai jamais rien demander de pareil à un laïque, eût-il la couronne impériale sur la tête..., écrivait dom Guéranger à son ami. Chartreux, cisterciens, capucins, carmes, bénédictins, nous portons tous notre habit; pourquoi demander si cela est à propos? Si on nous répond que non, il faudra donc briser en visière?

Nous porterons notre habit chez nous, nous le porterons dans notre église qui sera ouverte, nous le porterons chez nos amis, nous le porterons au dehors, à moins qu'il n'y ait danger. Si l'archevêque exigeait des mesures de prudence pour la rue, nous y aurons égard mais seulement dans la rue. Le privilège du froc ne peut pas être plus grand que celui de la soutane qui parfois pourrait exposer son indiscret porteur à être assommé. Si le clergé ne peut sans s'exposer à une répression légale ouvrir à notre habit ses églises et ses chaires, il faudra bien nous déguiser par instants. Mais plutôt que de ne porter pas ce saint habit dans notre monastère et dans l'église ouverte, nous ne viendrions pas à Paris. Voilà mon *ultimatum*.

Adieu, cher René, que rien ne vous détourne de votre *Saint Bernard*. Tout ce qu'on publiera auparavant ne fera qu'aiguïser l'appétit du public (2).

Montalembert avait plusieurs fois témoigné un peu d'impatience et de découragement, à l'apparition de plusieurs ouvrages qui défloraient son sujet et lui semblaient prendre dans les bibliothèques la place qu'il avait espérée pour lui. En attendant la *Vie de saint Bernard* que mille embarras reculaient, *l'Univers* annonça le 16 novembre 1841 l'apparition du premier volume de *l'Année liturgique, l'Avent liturgique*. L'auteur s'excusait par sa mauvaise santé du retard apporté à la publication depuis longtemps promise du deuxième volume des *Institutions liturgiques*; quelques jours de plus, et il aurait acquitté sa dette: le volume était sous presse. Montalembert lui en exprimait sa joie dans la même lettre où il disait avoir fait définitivement choix d'une propriété :

Je suis devenu acquéreur du château de la Roche-en-Breny, près de Rouvray, en Bourgogne... Ainsi me voilà à tout jamais loin de l'Ouest. Mais Dieu me garde de renoncer à Solesmes! J'en ai envie plus que jamais... Nous avons tous été ravis de votre prospectus de *l'Avent liturgique*, malgré l'ineffable maladresse de *l'Univers* en l'imprimant. Chacun veut se le procurer et s'en

(1) FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. II, chap. XII, p. 6-7.

(2) Lettre du 28 septembre 1841.

servir dès qu'il aura paru : mais voilà *l'Avent* commencé depuis deux jours, et nulle trace de réalisation des promesses du *pessimus abbatulus* (1).

Et pourtant l'affection de l'abbé avait été attentive en songeant tout d'abord aux habitants de Villersexel : « J'ai craint, leur écrivait-il, que l'éditeur ne vous fît pas assez tôt parvenir mon *Avent* : je vous en ai décoché d'ici un exemplaire. Puisse-t-il vous arriver à temps pour vous aider encore à savourer toute la moelle liturgique de ce saint temps (2)! » Les petites contestations au sujet de *l'Univers* firent silence; Montalembert se déclarait ravi de la lecture des *Institutions liturgiques*. D'être loin de Paris lui rendait son âme si affectueuse.

Vous savez, écrivait-il, si je vous aime toujours et beaucoup. C'est surtout en novembre et pendant l'Avent que j'éprouve pour vous une recrudescence d'affection. Car c'est pendant ces deux beaux mois de l'année ecclésiastique que vous m'avez initié aux beautés de l'année liturgique et que sous votre bienfaisante influence j'ai écrit mon *Introduction à sainte Elisabeth...* Je viens de travailler assez bien depuis deux mois. J'ai fait un bon chapitre sur la fondation du Portugal; mais cela ne suffit pas et je compte que l'été prochain vous m'enlèverez de vive force pour me mettre dans un *in pace* jusqu'à ce que j'aie fini mon *Saint Bernard*. Oh! comme je voudrais avoir fini ce livre et *commencé* l'autre avant que la sève de ma jeunesse ne soit éteinte! Je ne serai jamais rien de ce que mon ambition avait autrefois rêvé; mais il me semble que je pourrais encore léguer à la postérité catholique, qui un jour surgira peut-être, quelques pages qui lui montreraient que j'étais né pour un meilleur sort et une meilleure époque. Adieu, mon très cher bon ami. Je serai à Paris avant le 25. Mon Elisabeth vous salue avec un tendre respect : elle n'a pas assez compris la valeur du voisinage d'un Reinhartsbrünn comme Solesmes (3).

C'était, nous l'avons vu, les préférences de Mme de Montalembert qui avaient incliné vers la Roche-en-Breny.

Il serait presque superflu, aujourd'hui que le livre est aux mains de tous les catholiques, de dire aux lecteurs ce qu'était cet *Avent liturgique* qui parut alors sous les auspices de l'archevêque de Paris. Une préface générale qui n'a rien perdu encore de son éternelle actualité rappelle au chrétien quelle est la place qu'occupe la prière dans la vie individuelle et dans l'Eglise de Dieu, la société de la louange divine. Cette préface est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en reproduire ici même des fragments. *L'Avent liturgique* était le premier volume d'une série de petits traités conçus sur le même plan, qui, sous le nom d'Avent, Noël, Septuagésime, Carême, Passion, Temps pascal, devaient

(1) Lettre du 25 novembre 1841.

(2) D. Guéranger à Montalembert, 9 décembre 1841.

(3) Montalembert à D. Guéranger, 25 novembre 1841.

successivement embrasser toutes les périodes variées de l'année chrétienne et initier le fidèle à la pensée et à la prière de l'Eglise. La division de chacun de ces traités était calquée sur la division même du bréviaire et du missel. L'année chrétienne a pour dessein premier de reproduire en raccourci, au cours des douze mois dont elle se compose, toutes les périodes de l'histoire de la Rédemption. En chacune d'elles, la prière de l'Eglise, en tant qu'elle a pour centre une portion de la vie du Seigneur, forme le propre du temps; la portion qui a pour dessein de glorifier les saints leur a emprunté son nom, le propre des saints. Chacune de ces provinces de l'année chrétienne est précédée de son historique, car elle a été diversement conçue au cours de l'histoire; — de sa mystique, c'est-à-dire de la physionomie qui lui est donnée par le mystère qui est son principal objet; — de sa pratique enfin, apprenant au chrétien les dispositions intérieures où la grâce de Dieu le doit maintenir au cours de chaque portion de l'année chrétienne.

On le voit d'après ce simple exposé, et ceux-là le savent bien mieux encore qui en ont fait l'expérience, la petite collection qui porte ce nom, *l'Année liturgique*, se proposait de rendre accessible à tous les chrétiens le bénéfice de l'éducation surnaturelle que recueillent des mains et du cœur de l'Eglise, leur mère, tous les fidèles en communion avec sa liturgie et sa prière. Elle n'a eu aussi d'autre résultat et d'autre gloire, — mais cette gloire est la plus haute qu'un livre puisse ambitionner, — que d'imprimer en toutes les âmes qui l'ont lue et relue et pratiquée les traits et l'empreinte de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont les mystères passent et repassent chaque année sur elles, pour leur donner enfin la ressemblance de celui qui est selon l'apôtre le premier né entre beaucoup de frères.

A distance et lorsqu'on embrasse du regard l'œuvre de paix, de force et de lumière qui durant plus d'un demi-siècle s'est accomplie silencieusement dans les âmes, à la lecture d'un livre qui a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe et n'a cessé depuis lors de jouir de la faveur des prêtres et des fidèles, on peut se demander si *l'Année liturgique* n'a pas été la plus belle et la plus efficace de toutes les inspirations de l'abbé de Solesmes. Assurément les révolutions font plus de bruit, les œuvres humaines ont souvent plus d'éclat : les événements de l'histoire ne se produisent qu'avec fracas, au lieu que le bien surnaturel se fait sans bruit et se dérobe dans le silence. Mais qui pourrait calculer la pénétration douce et tranquille de cet enseignement universel dont les âmes lorsqu'elles l'ont une fois goûté ne peuvent plus se déprendre, comme si elles y reconnaissaient l'accent de l'Eglise et la saveur de leur baptême?

Nous n'avons qu'un but, disait l'auteur, et nous demandons humblement

à Dieu de l'atteindre, c'est de servir d'interprète à la sainte Eglise, de mettre les fidèles à portée de la suivre dans sa prière de chaque saison mystique et même de chaque jour et de chaque heure. A Dieu ne plaise que nous nous permettions jamais de mettre nos pensées d'un jour à côté de celles que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la divine Sagesse, inspire à son Epouse bien-aimée! Toute notre application sera de saisir l'intention de l'Esprit-Saint dans les diverses phases de l'année liturgique, nous inspirant de l'étude attentive des plus anciens et des plus vénérables monuments de la prière publique, et aussi des sentiments des saints pères et des interprètes antiques et approuvés; en sorte qu'à l'aide de tous ces secours, nous puissions offrir aux fidèles la moelle des prières ecclésiastiques et réunir, s'il est possible, l'utilité pratique et cette agréable variété qui soulage et qui réjouit (1).

C'est aux lecteurs sans nombre de *l'Année liturgique* de nous dire si cette prière a été exaucée, si ce programme a été réalisé. L'abbé de Solesmes n'a point terminé *l'Année liturgique*; la mort est venue chercher l'ouvrier, alors qu'il était sur l'autre versant de l'année chrétienne, après la semaine de la Pentecôte; mais, à l'exemple des prophètes anciens qui laissaient à leurs disciples la succession de leur manteau, il a confié à ses fils l'héritage de sa doctrine, de son esprit et de sa piété. L'œuvre a été poursuivie dans la même pensée; elle est achevée aujourd'hui: dans toute la teneur de son ensemble, l'abbé de Solesmes se reconnaît tout entier.

On ne vit pas dès la première heure la portée vraiment catholique de cet apostolat et son fruit multiple: le sens de la prière partout renouvelé, l'attachement à l'Eglise, l'intelligence de la liturgie sainte, le discrédit où commencèrent à tomber dès lors les petits livres sans doctrine et sans autorité, la réaction contre l'isolement souvent bizarre, toujours dangereux, où se confine encore trop souvent une piété toute privée, attachée à des pratiques individuelles. Il fallut de longues années, une pratique constante de ces petits traités qui se suivirent avec lenteur pour révéler à beaucoup les trésors de doctrine qu'ils offraient au public chrétien. On pourrait dire aussi avec l'abbé de Solesmes que la meilleure polémique est celle qui demeure inaperçue.

Le premier volume de *l'Année liturgique* contenait des pièces empruntées au rit gallican. L'auteur avait-il voulu témoigner un peu de condescendance à une liturgie de fait et très usitée en France? Ou bien avait-il nourri le dessein de mettre en opposition avec l'ampleur et la piété des prières romaines le pesant bagage des citations bibliques entassées par les novateurs dans les répons parisiens? La seconde hypothèse semble beaucoup plus plausible. Toujours est-il que Montalembert s'éleva contre le mélange, dans la première édition de *l'Avent liturgique*, de pièces

(1) *L'Année liturgique, l'Avent* (16^e édit., 1905), préface générale, p. xx.

romaines avec des répons du rit parisien : « Je ne comprends pas votre manière de mêler le parisien au romain dans cet *Avent* : vous auriez dû fouler aux pieds cet ignoble parisien au lieu de lui apporter le secours de votre livre (1). » Dans la seconde édition et avant même que le rit parisien eût disparu, disparurent de *l'Avent* les répons qu'on lui avait empruntés.

Il y eut dès la première heure des esprits avisés qui prononcèrent sur ce premier volume de *l'Année liturgique* le jugement de la postérité et des âmes.

Il m'est impossible de vous rendre tout le plaisir et toute la consolation que vient de me procurer, dans *l'Univers*, la lecture de votre *Introduction à l'Année liturgique*. O Dieu! que cela répond bien à ma pauvre petite façon de sentir et que cela même me rassure! Car, je vous l'avouerai, mon très révérend père, j'ai souvent eu besoin de me soulager de l'enseignement de certains gens et des méditations tirées de certains livres par la beauté des offices, par les formes douces et reposantes de la liturgie catholique. Enfin, me disais-je, voilà donc l'Église! Oh! vraiment elle est bien plus aimable que tout ce qui veut se substituer à elle. Mon très cher père, vous aurez fait un grand bien en nous rapprenant à tous, prêtres et laïques, à prier davantage avec l'Église, et moins avec ces petits manuels secs de dévotion, offerts à la piété isolée. Depuis quelque temps, j'étais tellement sous cette impression qu'il faut faire aimer à notre siècle la liturgie pour le rendre catholique, que dans ma petite sphère je me suis efforcé déjà, et je compte poursuivre tout l'hiver, de prêcher les saints, les anges, les reliques, les fêtes, les offices, les temples, les cloches, etc. Après cela, jugez du bonheur que j'ai ressenti en lisant votre *Introduction* qui venait m'encourager et me promettre des secours.

L'abbé Edouard Pie qui écrivait ces lignes, après avoir longuement exposé ses studieux projets et réclamé la censure de l'abbé de Solesmes sur un manuscrit qu'il voulait lui soumettre, terminait ainsi sa lettre :

En attendant, mon très cher père, faites-moi l'aumône d'une petite lettre, je vous prie, quand vous le pourrez. De nulle autre part l'encouragement ne me peut venir comme de vous, à la bienveillante amitié de qui je suis infiniment sensible. Donnez-moi bientôt la consolation de vous voir, au moins en passant... Monseigneur serait très flatté, si vous lui accordiez un petit séjour chez lui. Quant à moi, mon révérend père, je ne vous dirai jamais assez avec quelle respectueuse et filiale affection je suis, etc. (2).

Dans la lettre même où, lecture terminée enfin, il félicitait l'abbé de Solesmes du premier volume des *Institutions*, Montalembert s'étonnait que le gallicanisme si nettement mis en cause n'eût pas relevé le gant :

Votre dernière partie, lui disait-il, m'a plus intéressé encore que la pre-

(1) Montalembert à D. Guéranger, 25 novembre 1841.

(2) Lettre du 17 novembre 1841.

mière, tant à cause de ma plus grande liberté d'esprit (il était alors à Villersexel) que des arguments plus décisifs qu'elle contient. Ce que je ne conçois pas, c'est qu'on vous ait laissé passer jusqu'à présent sans réponse. Mais, hélas! cela n'est que trop facile à concevoir : il est impossible d'avoir plus et mieux raison que vous; et contre de tels avantages la conspiration du silence est l'arme unique mais toute-puissante (1).

Néanmoins le silence ne devait pas durer toujours. Une fois traqué, le parti gallican ferait tête; nous le verrons bien. En attendant, abordée devant le clergé et les savants dans le premier volume des *Institutions*, devant le peuple fidèle dans le premier volume de son *Année liturgique*, la question liturgique était devenue solesmienne, et c'était naturellement vers dom Guéranger que se tournaient dès lors les regards de cette portion de l'épiscopat qui demeurait attachée au rit romain. Le deuxième volume des *Institutions* n'avait pas encore paru, et déjà l'archevêque de Reims, Mgr Gousset, trop attentif pour se méprendre sur la portée des principes contenus dans le premier, proposait à l'abbé de Solesmes ce cas de conscience qui intéressait au plus haut point, disait-il, les évêques de France :

1^o Un évêque dont le diocèse a eu le bonheur de conserver jusqu'à ce jour la liturgie romaine peut-il canoniquement la remplacer par une autre liturgie?

2^o Un évêque dont le diocèse a écarté la liturgie romaine depuis le concile de Trente doit-il, lorsque la réimpression des livres liturgiques devient nécessaire, se conformer au droit commun, au rit romain?

3^o L'évêque dont le diocèse peut, aux termes du concile de Trente et des constitutions de saint Pie V et autres papes, conserver une liturgie particulière, par exemple le diocèse de Lyon, peut-il modifier cette liturgie autrement que pour se rapprocher du droit commun, de la liturgie romaine?

4^o Ce qu'un évêque ne peut seul, en matière de liturgie, le peut-il de concert avec son chapitre, *cum consensu capituli*?

C'était la matière d'un vrai manifeste de droit liturgique. Mgr Gousset demandait à dom Guéranger que la réponse lui fût faite par la voie de la presse.

Il est temps, disait-il, d'arrêter l'arbitraire qui a bouleversé déjà et continue à bouleverser encore tout ce qui appartient à la liturgie et au culte divin. Je sais qu'en ce moment l'archevêque d'une grande et ancienne métropole (Bordeaux) s'occupe à remplacer le romain par un rit particulier qui sera ou le parisien, ou plutôt un rit nouveau, un rit bâtard et sans nom (2).

L'abbé de Solesmes accepta. La réponse au cas de conscience forma plus tard la matière de la *Lettre à Mgr l'archevêque de Reims sur le*

(1) Lettre du 25 novembre 1841.

(2) Lettre du 21 décembre 1841.

droit de la liturgie. En même temps d'ailleurs qu'il interrogeait la science, Mgr Gousset consultait l'autorité romaine et lui donnait ainsi l'occasion d'intervenir. Nous verrons plus tard sous quelle forme elle le fit.

Il y eut un mouvement de surprise chez plusieurs, lorsqu'ils virent le nom de Mgr Affre réputé gallican au frontispice du volume de *l'Avent liturgique*. Le même sentiment de reconnaissance qui l'avait porté à dédier les *Origines romaines* à Mgr Bouvier avait déterminé l'abbé de Solesmes à honorer d'une dédicace un prélat qui venait de lui ouvrir son diocèse. Sans retirer absolument la parole donnée, l'archevêque de Paris effrayé, nous l'avons vu, par les menaces du gouvernement s'appliquait pourtant à réduire l'étendue des concessions premières et signalait l'inconvénient qu'il y aurait pour les religieux à se faire reconnaître comme tels par un habit particulier ou de toute autre manière (1). Il ajoutait pour excuser ce changement que les dispositions étaient moins favorables que lors de la dernière entrevue à Paris. Le conseil de l'archevêque avait témoigné peu de faveur et paru redouter de graves difficultés; l'archevêque ne les regardait pas comme probables mais au moins comme possibles, et demandait à l'abbé de Solesmes au lieu de les provoquer d'entrer dans le diocèse en se faisant petit, tout petit. Ne jamais porter l'habit religieux même dans l'intérieur de leur maison privée, se borner à dire la messe dans la chapelle de l'infirmerie, dire le bréviaire en commun, si on le voulait, dans l'intérieur, ne paraître ni en public ni dans aucun acte comme religieux : telles étaient les conditions; toutefois, l'archevêque laissait le droit de ne dénier pas sa qualité de religieux si on était interpellé (2). A ce prix, le diocèse était ouvert aux moines. Et le prélat témoignait en tout ceci être plus favorable que son conseil; encore fallait-il éviter, si grande était la peur du bruit, que ni *l'Univers* ni *l'Ami de la religion* ne fissent mention des religieux (3). Un souffle, une ombre, un rien, tout était redoutable.

Dom Guéranger se rendit à Paris : il voulait savoir déterminément si les difficultés soudainement apparues étaient vraiment insurmontables ou si elles n'étaient qu'une défaite. Toute la bienveillance de l'archevêque se borna en une courte entrevue à protester qu'il n'était pas hostile à la fondation et qu'il laisserait faire. Mais une fois de plus Mgr Affre retrouva, archevêque, l'habileté qui lui avait servi, lorsqu'il était vicaire général, et par l'abbé de Solesmes s'appliqua à reconquérir le comte de Montalembert qui n'avait guère tardé, nous le savons, à regretter son ardeur et s'était écarté de lui. Les griefs de Montalembert étaient précis : l'archevêque de Paris s'était si vite refroidi après avoir témoigné aux bénédictins un peu de faveur; il avait refusé à l'abbé Com-

(1) Lettre de Mgr Affre à D. Guéranger, 3 octobre 1841.

(2) *Ibid.*, 13 octobre 1841.

(3) *Ibid.*, 10 novembre 1841.

balot les lettres de vicaire général qui lui avaient été promises et avait accentué son hostilité persévérante contre l'ancienne école meunaisienne, en traversant la nomination de l'abbé de Salinis à l'évêché d'Angers et celle de l'abbé Gerbet à une chaire de la Sorbonne. Une telle attitude ne témoignait-elle pas ouvertement, malgré des protestations contraires et intéressées, que l'archevêque de Paris n'avait pas réussi encore à oublier son gallicanisme ni à pardonner la vigoureuse réfutation que la plume de l'abbé Gerbet avait infligée autrefois au traité de M. Affre, vicaire général d'Amiens, sur *l'origine, les progrès et la décadence de la suprématie temporelle des papes* (1)?

L'archevêque de Paris donna à dom Guéranger d'abondantes explications; mais c'était à Montalembert lui-même qu'il fallait les faire agréer; et quelques jours plus tard, lorsque l'archevêque de Paris se rendit auprès de Montalembert, croyant l'avoir apaisé, il ne reçut que cette réponse déconcertante : « Il est fâcheux pour vous, monseigneur, que dans toutes les occasions que vous avez eues de tenir votre parole, vous ayez eu de si bonnes raisons pour n'en rien faire. » Et comme l'archevêque insistait encore, protestant qu'il lui était infiniment douloureux de se voir méconnu par un homme à qui il devait tant, Montalembert l'interrompit avec son ordinaire vivacité mêlée cette fois de hauteur : « Non, monseigneur, lui dit-il, vous ne me devez rien : ce n'est pas vous dont j'ai voulu faire un archevêque de Paris, c'est celui qui me donna autrefois les assurances que vous reniez aujourd'hui. Ce dernier, je n'aurais rien fait pour lui, et je le tiens quitte envers moi de toute reconnaissance. » C'était la rupture : dom Guéranger ne pouvait plus se prêter à aucune tentative de rapprochement; plus tard seulement, le prélat et Montalembert renouèrent. Pour le moment, Mgr Affre demeura accablé. Chaque jour lui apportait une mortification nouvelle. L'évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, que ses opinions politiques avaient contraint après 1830 de s'exiler en Amérique, revint à Paris sur ces entrefaites; il rendit visite à Mgr Affre :

— Vous devez être bien étonné, monseigneur, de me trouver ici, dit en l'accueillant l'archevêque de Paris.

— En effet, répondait l'évêque de Nancy avec assez d'impertinence, je n'y avais pas songé.

Devant les dispositions nouvelles de l'archevêque, l'abbé de Solesmes renonça à une situation toujours offerte mais offerte à un prix qu'il ne voulait pas consentir, l'abandon de l'insigne religieux. Néanmoins il ne renonça pas à son dessein d'un établissement dans le diocèse de Paris. Il y avait avantage à se concentrer avant de s'étendre, on ne pouvait le méconnaître; mais aussi longtemps que la congrégation

(1) L'abbé DE LADOUÉ, *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école meunaisienne* (1872), t. 1^{er}, l. II, p. 120.

naissante ne comptait qu'un seul monastère, l'abbé de Solesmes demeurait à la merci de l'évêque du Mans. Paris devait lui procurer des sujets, des livres, des ressources; il l'espérait du moins. Mais la vie monastique était si complètement ignorée, aussi longtemps que le livre de Montalembert n'avait pas encore rappelé au public lettré ce que furent les moines d'Occident! Un institut religieux voué à l'étude et à la prière, sans ministère extérieur, sans collège comme moyen et milieu de recrutement, en relation assidue avec les bibliothèques mais non avec la société, ne devait pas attirer la vogue. Le siècle se porte ailleurs. Il faut bien ajouter aussi que si à Paris plus qu'en aucune autre ville de France les études pouvaient être poursuivies avec fruit, ce bénéfice lui-même ne pouvait qu'être acheté trop cher. Saint Benoît avait fort sagement déterminé dans sa règle que le monastère doit être pourvu d'une bibliothèque. Ce sont même ces asiles créés aux manuscrits par les monastères en même temps que le soin des moines à les reproduire qui nous ont conservé les œuvres de l'antiquité classique et des siècles chrétiens. Grâce à la prudente disposition de la règle, le travail peut se poursuivre à demeure sans empiéter jamais sur le recueillement et la régularité. Il devait en être autrement le jour où des études suivies ne seraient possibles que moyennant des visites journalières aux bibliothèques : la fatigue, la dissipation, l'abandon de la régularité monastique deviendraient inévitables. Tout essai de ce genre n'a guère d'autre résultat que de menacer la vie monastique en se heurtant à la formelle prescription de la règle : *Non sit necessitas monachis vagandi foras, quia omnino non expedit animabus eorum.*

Les intérêts en jeu dans la question étaient néanmoins d'une gravité telle que dom Guéranger crut devoir passer outre en se promettant de parer aux inconvénients. Il découvrit dans le faubourg Saint-Germain, sur ce territoire qui avait autrefois appartenu à l'abbaye du même nom, une maison qui pouvait être adaptée aux usages monastiques; il était facile d'y établir la clôture : au rez-de-chaussée trouvaient place un oratoire public, des lieux réguliers, un parloir. Après pourparlers avec le propriétaire, le bail fut signé le 1^{er} janvier 1842. Mgr Affre parut fort satisfait de cette conclusion qui le dispensait soit d'exclure les moines, soit de coopérer de façon directe à leur établissement; mais il avait eu sans doute l'esprit prévenu par Mgr Bouvier, car nous le voyons dans des conversations privées avec les visiteurs de l'archevêché poursuivre sur les religieux une enquête trop précise pour que les éléments ne lui en aient pas été fournis d'ailleurs. L'enquête portait sur le travail des moines de Solesmes, la valeur personnelle des hommes réunis autour de dom Guéranger, les rapports de l'abbé avec ses religieux, de l'abbé avec l'évêché, les ressources dont ils vivent, les visiteurs habituels du monastère, etc. Chose remarquable, l'archevêque de Bor-

deux avait de son côté les mêmes soucis avec des dispositions plus bienveillantes, nous semble-t-il.

Dom Guéranger rentra à Solesmes pour y célébrer la fête de saint Maur, le 15 janvier. Outre la solennité habituelle et presque patronale qu'on lui donnait toujours à Solesmes, elle fut marquée d'une triple profession : le P. Piolin, le P. Goussard et un religieux convers émirent les vœux de religion ce jour-là. L'abbé de Solesmes y donna l'habit de novice au F. Jean-Baptiste Pitra qui avait enfin triomphé de l'affection de l'évêque d'Autun. Lorsque de telles recrues apportaient à la vie solesmienne l'appui providentiel de leur dignité parfaite, de leur précoce maturité, de leur travail assidu, l'abbé de Solesmes n'avait-il pas le droit de compter sur l'avenir et n'était-il pas excusable de confier même à de jeunes profès des religieux plus âgés qui d'ailleurs spontanément et avec joie s'inclinaient devant les nouveaux venus? Il prépara donc au diaconat le P. Piolin qu'il destinait à la fondation de Paris. Ce ne fut pas sans appréhension, croyons-nous, qu'il en choisit le cellérier. Au trente-et-unième chapitre de sa règle, saint Benoît exige beaucoup du moine à qui est confiée la gestion des biens matériels du monastère. S'il n'est grave, consciencieux, soumis à son abbé, aimable envers les frères, mesuré dans ses rapports et contacts nécessaires avec le monde extérieur, comment pourra-t-il garder son âme et justifier au tribunal de Dieu tout l'exercice de ses délicates fonctions?

Le P. Etienne Goussard avait été d'abord novice de chœur à l'abbaye cistercienne de Bellefontaine au diocèse d'Angers, où il séjourna deux ans. Céda-t-il au goût prononcé de l'étude ou simplement à l'instabilité? on ne saurait le dire; mais son noviciat terminé, il refusa la profession cistercienne et dans les derniers mois de 1838 demanda à dom Guéranger d'être agrégé à l'abbaye de Solesmes. Les témoignages de ses supérieurs étaient bons; l'abbé de Solesmes s'entoura d'autres informations encore, accueillit enfin le candidat et afin de l'éprouver prolongea son postulat au delà des limites ordinaires. Il ne fut pas plus tôt novice de Solesmes, lui qui avait tant souhaité l'étude, que la comparaison qu'il fit de son ignorance avec la culture intellectuelle de ses frères le porta à se soustraire aux études novitiales, dont il avait besoin plus que tout autre, afin de travailler à son gré et de parvenir par des voies abrégées et des procédés tout personnels à cette plénitude d'information qu'il admirait autour de lui. Le maître des novices, qui était alors dom Gardereau, n'accorda à ces prétentions aucune faveur. Le novice se crut incompris. — c'est la ressource ordinaire des insoumis, — et dans une lettre d'un parfait galimatias déclara que s'il avait gardé le goût de l'état religieux il en avait perdu l'esprit. Il ne trouva pour résoudre cette antinomie d'autre procédé qu'un voyage en Amérique. L'abbé de Solesmes n'avait ni le désir ni le moyen de retenir M. Goussard sur cette pente. Le voyage

en Amérique se fit-il? Quels étaient les intérêts en jeu dans ce voyage? Nul n'en a jamais rien su. En avril 1841 l'enfant prodigue revenait, suppliait dom Guéranger de l'accueillir. On l'accueillit. Il fit profession en 1842.

A défaut de vertus monastiques très élevées, le nouveau profès était réputé posséder une entente très étendue des choses financières, ce savoir-faire pratique qui est une des qualités du cellérier. Nous savons déjà que l'abbé de Solesmes, exagérant son incompétence dans toutes les questions matérielles, abandonnait à dom Fonteinne tout l'ensemble d'une fonction dont il se désintéressait de façon absolue, sauf à fournir par ses travaux et ses relations personnelles aux exigences de son cellérier. L'erreur, car c'en est une, avait été commise une première fois. Elle le fut une seconde et dans des conditions plus graves; car, nommé cellérier de la petite maison monastique de Paris, le P. Goussard n'avait pas pour corriger les côtés intempérants de son caractère le frein qui retenait dom Fonteinne. En vain dom Guéranger s'efforça-t-il de le garder contre lui-même en députant auprès de lui le cellérier de Solesmes et en l'obligeant de prendre en toutes choses, durant les premiers mois d'installation, les avis de son aîné. Le concert, à bref délai, fut démontré impossible et dom Guéranger comprit que l'œuvre serait compromise dès ses premiers commencements, s'il ne consentait malgré l'état fort précaire de sa santé à retourner à Paris pour départager deux cellériers qui ne s'entendaient plus. C'était une dure loi pour un homme souffrant, laborieux quand même, absorbé par mille besoins et mille devoirs, de vivre au jour le jour, d'avoir non seulement à se débattre contre la pauvreté mais encore à lutter contre les exigences impérieuses de ceux-là mêmes qui convertissaient cette pauvreté en une vraie détresse, l'un par des projets toujours renaissants, l'autre par des spéculations dangereuses qui devaient tout engloutir.

Le 19 mars l'abbé de Solesmes et dom Fonteinne rentrèrent à Solesmes, pendant que le P. Goussard demeurait à Paris pour veiller aux derniers aménagements de la nouvelle maison monastique. Le P. Paul Piolin et le P. Louis David furent désignés pour la fondation nouvelle. Le 19 avril l'abbé de Solesmes se rendit à Paris avec eux. Il se fit accompagner aussi d'un jeune frère du P. Fonteinne qui lui était filialement attaché et dont il se servait volontiers à Paris pour le dépouillement des manuscrits et la transcription des pièces qui l'intéressaient le plus. M. Fonteinne avait essayé de la vie monastique à Solesmes, puis s'était retiré. Dom Guéranger ne l'avait jamais perdu de vue; peut-être le prenait-il avec lui dans le dessein de le ressaisir. Il n'eut jamais cette joie durant sa vie; mais c'est à sa bénédiction que M. Fonteinne dut de revenir au monastère un demi-siècle plus tard et, après quelques mois de persévérance, de mourir sous l'habit de saint Benoît.

La petite caravane s'arrêta peu de temps à Chartres; l'abbé Pie était absent. On arriva à Paris le 21 avril. En attendant que la vie monastique fût inaugurée dans la petite « cella », l'abbé de Solesmes disait sa messe chaque matin dans la chapelle privée de Mme Swetchine. Il y rencontra Lacordaire de retour de Bordeaux où il avait prêché le carême avec grand fruit, et sur le point de retourner à Rome. Montalembert s'y trouvait aussi : la réunion fut plénière. Mais Lacordaire devait se hâter; et il était déjà rentré en Italie, lorsque l'abbé de Solesmes établit la vie monastique dans la maison nouvelle en bénissant l'oratoire où il célébra ensuite la messe devant une assistance d'amis : Mme Swetchine, la duchesse douairière de La Rochefoucauld, le comte de Montalembert avec son beau-frère, M. Werner de Mérode, M. Thayer, etc. La bénédiction des lieux réguliers eut lieu l'après-midi et les exercices religieux commencèrent aussitôt après. La petite communauté se composait de six religieux; le R. P. Paul Piolin, ordonné prêtre le 21 mai, fut choisi pour en être le sous-prieur et remplit ses fonctions intérimaires avec une prudence et une fermeté qui lui valurent l'hommage de tous ses frères, moins toutefois le P. Goussard de qui l'irrégularité et les expédients aventureux ne pouvaient se donner libre carrière. Le titre de prieur était réservé; il fut dès le retour confié à dom Gardereau. Le prieuré de Paris était fondé. Nous reprendrons plus tard l'histoire de son existence troublée.

Lorsque dom Guéranger rentra à Solesmes, le deuxième volume des *Institutions liturgiques*, depuis longtemps promis, curieusement attendu, avait paru enfin. *L'Univers* du 14 juin en avait donné la préface où l'auteur s'excusait de son retard : sa santé l'avait contrarié souvent dans son travail; l'histoire de la liturgie au cours du dix-septième, du dix-huitième et enfin du dix-neuvième siècle ne pouvait être établie qu'à la condition d'avoir recueilli et consulté des documents presque sans nombre. L'auteur ne disait rien des anxiétés et épreuves de toute nature qui avaient traversé son œuvre. Une fois de plus, il expliquait le motif qui lui avait fait donner aux *Institutions* une introduction historique d'une telle étendue et prenait ses précautions contre l'effet de surprise que devaient inévitablement produire les révélations auxquelles son sujet l'avait entraîné.

L'histoire des deux derniers siècles liturgiques, disait-il, devra paraître quelque peu étrange à certains esprits préoccupés qui n'aiment pas qu'on les dérange ou qu'on trouble leur quiétude. Il est des hommes qui voudraient qu'on ne leur parlât jamais des choses auxquelles ils n'ont pas l'habitude de songer et qui se trouvent portés à nier de prime abord tout ce qu'ils ne rencontrent pas dans leurs souvenirs. Quoi qu'il en soit de l'effet que peut produire sur ces derniers la lecture de cette histoire, nous nous flattons du moins que les lecteurs sans préjugés rendront justice aux efforts qu'il nous a fallu

faire pour en rassembler les matériaux, tout imparfait d'ailleurs que puisse leur sembler le résultat (1).

Il ne se défendait aucunement de poursuivre, dans une de ses œuvres les plus osées, ce protestantisme mitigé qu'est le jansénisme, mais protestait d'avance contre les conclusions précipitées que des esprits mal avisés auraient pu tirer de son exposé historique. Certains incidents de polémique, provoqués douze ans auparavant par les *Considérations sur la liturgie*, lui imposaient cette réserve.

Nous éprouvons, dit-il, le besoin de protester contre un abus dans lequel, malgré nous, la lecture de notre livre pourrait peut-être entraîner quelques personnes. Il ne serait pas impossible que certains ecclésiastiques, apprenant par nos récits l'origine peu honorable de tel ou tel livre liturgique en usage dans leur diocèse depuis un siècle, crussent faire une œuvre agréable à Dieu en renonçant avec éclat à l'usage de ces livres. Notre but n'est certainement pas d'encourager de pareils actes qui n'auraient guère d'autre résultat final que de scandaliser le peuple fidèle et d'énervier le lien sacré de la subordination cléricale. Pour produire un bien médiocre, on s'exposerait à opérer un mal considérable. Nous désavouons donc à l'avance toutes démonstrations imprudentes et téméraires, propres seulement à compromettre une cause qui n'est pas mûre encore. Sans doute notre intention est d'aider à l'instruction de cette cause, et nous la voudrions voir jugée déjà et gagnée par la tradition contre la nouveauté; mais une si grande révolution ne s'accomplira qu'à l'aide du temps, et la main de nos évêques devra intervenir, afin que toutes choses soient comme elles doivent être dans cette Eglise de Dieu qu'il leur appartient de régir (2).

Cette position était sage et infiniment prudente. Mais il n'était douteux pour aucun esprit sérieux que, même avant l'apparition du deuxième volume des *Institutions*, la question du maintien ou de la suppression des liturgies nouvelles était dès lors nettement posée. Rome y était attentive; et les anglicans eux-mêmes de l'autre côté du détroit suivaient le débat avec intérêt.

Nous sympathisons du fond de nos cœurs, disait un critique anglican, avec l'auteur dont nous venons d'examiner l'ouvrage, en ce qu'il dit contre l'esprit de nationalité en religion. Nous ne pouvons ressentir le moindre attrait pour le parti gallican, en tant qu'il s'oppose à l'école ultramontaine. Les théories nationales nous paraissent recéler un subtil érastianisme et témoigner en même temps d'une véritable insouciance pour la plénitude et pour la liberté de l'Évangile (3).

L'histoire de la liturgie au cours du dix-septième et du dix-huitième

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. II, préface, p. VII-VIII.

(2) *Ibid.*, p. XIII-XIV.

(3) *British Critic*, octobre 1841. (*Institutions liturgiques*, loc. cit., p. XVIII.)

siècle est purement un épisode de notre histoire nationale. Le monde catholique tout entier a vécu durant tout ce temps en possession tranquille des livres liturgiques que lui avait donnés la réforme de saint Pie V, de Clément VIII et de Paul V. La France elle-même s'y était rangée d'abord, en dépit de l'opposition des parlements tout dévoués aux libertés gallicanes. Il y eut un demi-siècle environ d'obéissance où l'on vit poindre néanmoins les germes de la déviation liturgique qui suivit.

Le protestantisme dans son caractère essentiel consiste moins encore dans des formules dogmatiques opposées à celles du catholicisme que dans une révolte contre l'Eglise et son autorité. Peut-être ses premiers apôtres n'en eurent-ils pas conscience. Dans une mêlée, au milieu du tumulte et de l'apparente indécision des mouvements, seul le général en chef sait la raison des manœuvres de détail, l'intention stratégique et le but final auquel il fait concourir à leur insu des milliers d'instruments. Nous n'apercevons le caractère défini des êtres que dans leur développement, ni la portée réelle des événements que dans leur résultat définitif. Commencée par une querelle théologique, la Réforme aboutit à affranchir l'homme de la seule autorité religieuse qui existe, l'Eglise. Si elle ne réussit pas à séparer la France du centre de la catholicité, elle l'ébranla néanmoins dans sa fidélité séculaire; là où elle désespéra de s'établir tout entière, elle se réduisit, s'atténua et au moyen de diminutifs distilla quelque chose de son esprit.

Or, ce que l'abbé de Solesmes démasque et poursuit sans pitié dans ce qu'il appelle *l'hérésie antiliturgique*, dans le gallicanisme des parlements comme dans le jansénisme des évêques, n'est autre chose que cet esprit de révolte et de fausse liberté qui s'affranchit de l'Eglise, s'efforce de s'isoler d'elle et, dans toutes questions de discipline générale, de gouvernement, de liturgie et de pratique religieuse, échappe résolument à son contrôle directeur et à son action. C'est, en dehors même du côté hérétique, le côté schismatique du protestantisme. L'abbé de Solesmes reconnaissait le venin de l'hérésie dans ses formes réduites, le jansénisme en particulier, et s'armait de tout son amour de l'Eglise contre une secte qui pour la mieux combattre s'obstinait à feindre de lui appartenir. Alors même que l'on ne consentait à voir dans l'innovation liturgique que le fallacieux prétexte d'une latinité plus pure et d'une critique plus fine, il n'est personne qui n'eût le droit de s'étonner de cette tentative risquée au mépris des lois pontificales et d'y reconnaître une parenté fâcheuse avec l'hérésie qui venait de s'élever contre l'autorité de l'Eglise. Il était bien périlleux d'essayer sur le terrain de la liturgie cette même scission que le protestantisme avait consommée sur le terrain du dogme révélé.

Et combien cette fâcheuse solidarité dans l'œuvre néfaste venait à

s'accroître encore, lorsque l'implacable histoire révélait le caractère personnel des évêques novateurs, les titres de ces docteurs improvisés qui avaient renouvelé la littérature liturgique, les principes dont ils s'étaient inspirés, la physionomie qu'ils avaient imprimée à leur travail, les formes de dévotion qui avaient souffert, les affirmations dogmatiques qui n'avaient pas trouvé grâce, les insinuations doctrinales dont on avait çà et là répandu le venin de façon discrète et pour que l'intelligence chrétienne se trouvât à son insu imprégnée d'hérésie! Que pouvait attendre l'Eglise de prélats tels que Pavillon l'évêque d'Alet, François de Harlay l'archevêque de Paris, le cardinal de Bouillon? A quel travail d'ensemble pouvaient concourir des jansénistes notoires comme le Dr de Sainte-Beuve et Nicolas Le Tourneux? Quelle sécurité pouvait inspirer à des prélats qui eussent été soucieux de la piété et de l'orthodoxie la plume de Santeul et de Le Brun Desmarettes? Et ceux-là mêmes que leur modération entraîne à atténuer le principe de cette déviation peuvent-ils se refuser à y reconnaître les effets d'un vrai délire?

« Aujourd'hui, écrit dom Guéranger, les gens sérieux déplorent comme le principe de toutes nos perturbations sociales l'imprudence de ces publicistes du siècle dernier qui s'imaginèrent être les sauveurs de la société, parce qu'il leur plaisait de formuler sur le papier des constitutions à l'usage des nations qui, disait-on, n'en avaient pas. Joseph de Maistre les a flétris pour jamais, ces hommes à priori, et l'Europe ébranlée jusque dans ses fondements atteste assez leur damnable présomption. Ici, c'est bien autre chose. Voici des hommes qui veulent persuader à l'Eglise catholique, dans une de ses plus grandes et de ses plus illustres provinces, qu'elle manque d'une liturgie conforme à ses besoins, qu'elle sait moins les choses de la prière que certains docteurs de Sorbonne, que sa foi manque d'une expression convenable, car la liturgie est l'expression de la foi de l'Eglise. Bien plus, ces hommes présomptueux qui ont pesé l'Eglise, qui ont sondé ses nécessités, ne prononcent pas seulement que sa liturgie pèche par défaut ou par excès, dans quelques détails; mais ils la montrent aux peuples comme dépourvue d'un système convenable dans l'ensemble de son culte. Ils se mettent à tracer un nouveau plan des offices, nouveau pour les matériaux qui doivent entrer dans sa composition, nouveau pour les lignes générales et particulières. Les voici donc à l'œuvre : les livres de saint Pie V qui ne sont que ceux mêmes de saint Grégoire ne valent même pas la peine d'être nommés désormais; ceux de François de Harlay, malgré de graves innovations, sont trop romains encore. Il faudra que d'un cerveau particulier éclore un système complet *qu'on fera imprimer en faveur des églises qui doivent faire une édition du bréviaire!*

Et ces hommes que cent cinquante ans plus tôt la Sorbonne eût condamnés, comme elle condamna les rédacteurs des bréviaires de Soissons et d'Orléans..., ces hommes sans caractère qui ne peuvent être fondés dans leurs prétentions que dans le cas où l'Eglise serait moins assurée qu'eux-mêmes de la voie où les fidèles doivent marcher, ces hommes ne furent point repoussés; on les écouta, on leur livra nos sanctuaires... Nous ne craignons pas de le dire,

lorsque les églises de France seront revenues à l'unité, à l'universalité, à l'autorité dans les choses de la liturgie, et Dieu leur fera quelque jour cette grâce; lorsque cette suspension des anciennes prières catholiques ne sera plus qu'un fait instructif dans l'histoire, on aura peine à se rendre compte des motifs qui purent amener une semblable révolution au sein d'une nation chrétienne. On imaginera que quelques violentes persécutions enlevèrent alors toute liberté à nos églises et qu'elles se séparèrent ainsi des prières du siège apostolique et de l'antiquité pour échapper à de plus grands dangers. Mais lorsque, éclairés sur les événements, les fidèles virent qu'aucune contrainte ne fut employée pour produire un résultat si étrange; qu'au contraire on vota, de toutes parts, comme par acclamation, la refonte de la liturgie sur un plan nouveau et tout humain, et que cette œuvre fut confiée à des mains hérétiques, alors ils admireront la miséricorde divine envers l'église de France (1).

Le lecteur aurait pu ne voir que de l'indignation éloquente dans les paroles qui précèdent, si l'historien de la révolution liturgique n'avait montré à quelles mains avait passé l'œuvre de saint Pie V, de saint Léon, de saint Grégoire le Grand. Car il y avait quelque chose de plus intolérable encore que la prétention après seize siècles de christianisme de donner une liturgie à une église, comme si elle en eût été privée; c'est que pour accomplir cette révolution inouïe les évêques français se fussent constitués sous la dépendance de législateurs liturgiques sans titre, sans garantie, sans compétence, sans autorité. « Saint Grégoire disparaissait avec tout l'imposant cortège de ses cantiques séculaires pour faire place à des prêtres comme Le Tourneux, de Vert, Foinard, Petitpied, Vigier, Robinet, Jacob; à des diaques comme Santeul; à des acolytes comme Le Brun Desmarettes et Mésenguy; à des laïques comme Coffin et Rondet (2)! » Encore ces liturgistes improvisés dissimulaient-ils peu leur dessein : le curé Foinard se proposait ouvertement de créer un nouveau bréviaire « composé particulièrement de l'Écriture sainte », l'Église étant complètement malhabile à parler à Dieu, — un bréviaire « instructif, édifiant », ce qui sans doute jusqu'alors avait fait défaut, — un bréviaire « sans répétitions et très court (3) ». Il est permis de penser que c'était surtout dans cette dernière promesse qu'était concentré l'attrait du bréviaire nouveau.

Il est facile aussi de supposer les audaces auxquelles se livrèrent contre la tradition, des hommes imbus de toutes les idées de Launoy; — contre les prérogatives de l'Église romaine, des écrivains qui limitaient au silence respectueux la mesure de leur obéissance; — contre le culte de la sainte Vierge, des liturgistes qui s'inspiraient dans leur dévotion des principes de l'évêque de Castorie et des *avis salutaires*

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. II, chap. XIX, p. 225-227.

(2) *Ibid.*, p. 229.

(3) *Ibid.*, p. 230-231.

de la Vierge à ses dévots indiscrets. Peut-être ces altérations matérielles n'étaient-elles pas encore le pire résultat de ces odieuses innovations. En cessant d'être la voix des siècles, la voix de la tradition et de l'Église, pour devenir à l'abri des libertés gallicanes la proie des sectaires jansénistes et le véhicule de leurs doctrines, il était inévitable que la liturgie tombât dans le plus complet discrédit : elle descendit au rang vulgaire des compositions du génie humain. Foinard et Grancolas dotèrent le pays d'une nouvelle branche de littérature; le genre liturgique devint un genre littéraire comme un autre. Et de plus, lorsque des voix importunes croyant que la religion des évêques avait été surprise s'élevèrent pour signaler combien il était peu convenable à l'Église de recevoir de la main d'hérétiques notoires la formule authentique de sa prière, il se trouva des parlements pour condamner le texte de leurs remontrances à être lacéré et jeté au feu par autorité publique. Il était plus facile de faire intervenir le bourreau que de réfuter les critiques; et on peut facilement penser avec quelle dévotion se pouvait réciter une prière qui pour se défendre n'avait que les parlements et leurs arrêts.

Et si de ces réflexions affligeantes, dit l'abbé de Solesmes, nous passons à l'histoire de la révolution opérée dans le chant de nos églises au dix-huitième siècle, nous dirons des choses lamentables. Qu'on se représente l'effroyable tâche qui fut imposée aux compositeurs de plain-chant, lorsque du cerveau de nos docteurs furent éclos de nouveaux bréviaires et missels et que la typographie, encombrée comme elle ne l'avait jamais été en matière de ce genre, les eut enfin livrés au jour. On ne pouvait inaugurer ces chefs-d'œuvre sans prendre en même temps les mesures nécessaires pour que tout ce corps de pièces nouvelles pût être chanté dans le chœur des églises cathédrales, collégiales et paroissiales. C'étaient donc des milliers de morceaux qu'il fallait improviser. Qu'on se rappelle maintenant ce que c'est que l'antiphonaire grégorien : un résumé de la musique antique, un corps de réminiscences d'airs populaires, graves, religieux; une œuvre qui remonte au moins à saint Célestin, recueillie, rectifiée par saint Grégoire puis par saint Léon II, enrichie encore dans la suite à chaque siècle, présentant une variété merveilleuse de chants, depuis les motifs sévères de la Grèce jusqu'aux tendres et rêveuses complaints du moyen âge... Combien de centaines de musiciens emploiera-t-on pour ce grand œuvre? Où prendra-t-on des hommes au siècle de Louis XV pour suppléer saint Grégoire? Suffira-t-il de cinquante années pour une pareille tâche? Hélas! tant d'hypothèses sont inutiles. En deux ou trois années, tout sera prêt, composé, imprimé, publié, chanté, avec grand tapage de serpents, de basses, de grosses voix (1).

Le résultat fut ce qu'il devait être. Dom Guéranger laissait à une voix trop connue du dix-huitième siècle le soin de prononcer le jugement définitif sur la musique nouvelle.

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. II, ch. xx, p. 376-377.

Il n'est rien de plus ridicule et de plus plat, disait J.-J. Rousseau, que ces plains-chants accommodés à la moderne, prétintailés des ornements de notre musique et modulés sur les cordes de nos modes : comme si l'on pouvait jamais marier notre système harmonique avec celui des modes anciens qui est établi sur des principes différents (1).

Ce serait nous entraîner à des longueurs presque infinies que suivre l'auteur des *Institutions* dans tous les départements de l'art religieux où il constate les lamentables déchéances qu'entraîna l'innovation liturgique. Mais il était nécessaire d'indiquer à grands traits la thèse qui devait ensuite soulever de si vives contestations. Lorsque l'abbé Pie, juge éminent dans les questions de doctrine et très exact appréciateur en fait de courtoisie et de mesure, l'eut parcourue tout entière, il en écrivit son impression. Le tableau de l'anarchie liturgique en France lui avait semblé adouci; d'autres ouvrages qui parurent depuis furent en effet plus sévères que les *Institutions*.

Assurément, mon révérend père, vous y avez mis une grande mesure et une réserve extrême : vous y avez apporté tous les adoucissements possibles. Il eût fallu sacrifier la vérité ou dissimuler le fond des choses, si vous eussiez employé plus de ménagements. C'est ce que vous ne voudrez jamais, et vous ferez bien. Pour mon compte, je combats à outrance tout projet de replâtrage de rituel et de bréviaire chartrains. J'espère qu'on restera dans le *statu quo*, jusqu'à ce qu'un jour, les choses venant à changer ainsi que les personnes, nous donnions le premier exemple de la réaction, telle que vous l'entendez et la désirez. Il n'est pas juste assurément que le dix-neuvième siècle rejette indistinctement tout ce que lui ont légué le dix-septième et le dix-huitième : il y a quelques hymnes, quelques antiennes qui se sont popularisées et qu'on peut garder. Je suis enchanté que vous soyez de cet avis; mais, dans tout le reste, qu'il nous serait bon de revenir à la sainte antiquité et à l'unité (2)!

Le lecteur nous permettra d'appeler son attention sur ces dernières paroles : elles nous aideront à dissiper un malentendu. Les appréciations portées à la hâte par des esprits inattentifs ou précipités ont d'habitude une forme simpliste qui avoisine l'injustice. Quand il est arrivé à un homme d'être par une vigoureuse intervention la cause première d'un mouvement très étendu, ceux qui ne voient que le résultat préjugent l'intention et font honneur à son initiative de tout ce qu'elle a entraîné, volontairement ou non. Que la pensée de dom Guéranger ait été de provoquer le retour de la France à l'unité liturgique et de la rattacher ainsi, en dépit d'un gallicanisme qui ne voulait pas mourir, au centre de l'Eglise et de la société chrétienne, nul n'en peut douter. Il ne s'en cachait pas

(1) J.-J. ROUSSEAU, *Dictionnaire de musique*, t. II, p. 96. (*Institutions liturgiques*, loc. cit., p. 383.)

(2) Lettre du 30 août 1842.

d'ailleurs, et l'historien du dix-neuvième siècle n'aura nulle peine à reconnaître combien fut providentiel et combien opportun le coup de barre qui portait ainsi les églises de France vers Rome et sans en avoir conscience frayait la voie au concile du Vatican, préparait les fidèles à ces luttes dont on ne sort victorieux qu'à la condition de s'appuyer sur la pierre qui a reçu les promesses de Dieu. « Qui nous donnera, disait dom Guéranger en terminant sa longue enquête, de voir cette ère de régénération où les catholiques de France se verront ramenés vers ce passé de la foi, de la prière et de l'amour? Quand seront levés les obstacles qui retardent le jour où nos prélats s'uniront pour promouvoir ce grand œuvre (1)? » C'était la conclusion attendue; et pourquoi l'abbé de Solesmes eût-il écrit, s'il ne l'eût pressentie et désirée? Mais peut-être n'a-t-on pas assez remarqué la mesure discrète qui devait selon lui guider ce retour à l'unité. Parmi ceux-là mêmes qui se devaient de ne point parler à l'étourdie, combien n'en est-il pas qui ont imputé à dom Guéranger et à l'outrance voulue de la réaction qu'il provoqua le nivellement absolu auquel aboutit trop souvent cette réforme, en faisant table rase de tous les usages liturgiques particuliers qui eussent mérité de survivre?

L'abbé Pie ne s'était pas mépris sur la pensée de l'abbé de Solesmes; et à vrai dire il était difficile de la méconnaître, l'auteur des *Institutions* se défendant lui-même contre tout emportement.

Mais avec quel zèle, écrivait-il, avec quelle intelligence, avec quelle piété à la fois érudite et scrupuleuse, une œuvre pareille devrait être élaborée! Quelle sage lenteur, quelle discrétion, quel goût des choses de la prière, quel désintéressement de tout système, de toute vue personnelle, devraient présider à une si magnifique restauration!... Il faudrait s'y préparer de longue main, se rendre familiers les monuments de la liturgie, manuscrits et imprimés, non seulement de la France mais des diverses églises de l'Europe, ceux de l'Allemagne et de l'Angleterre surtout qui firent tant d'emprunts à nos livres et les enrichirent encore par des suppléments d'une ineffable poésie. Enfin ce merveilleux ensemble pourrait se compléter par quelques emprunts faits avec goût et modération aux derniers monuments de la liturgie française, afin que certains traits heureux, quoique rares, empruntés à l'œuvre moderne dans la partie que n'a point souillée la main des sectaires, ne périssent pas tout à fait; et aussi afin que les deux derniers siècles, auxquels il ne serait pas juste de sacrifier toute la tradition, ne fussent pas non plus déshérités totalement de l'honneur d'avoir apporté leur tribut au monument éternel et toujours croissant de la prière ecclésiastique. Ainsi régénérée, la liturgie de nos églises serait les délices du clergé et la joie du peuple fidèle (2).

Le souhait de dom Guéranger n'a été exaucé qu'en partie : son inten-

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. II, chap. xxiv, p. 637.

(2) *Ibid.*, p. 637-638.

tion a été dépassée. C'est le cas ordinaire du mouvement qui, lorsqu'il cesse d'être gouverné, trahit et déborde la pensée qui le détermina. Il reste à l'honneur de l'abbé de Solesmes d'avoir provoqué cette restauration, d'avoir prescrit la mesure discrète où elle se devait réaliser et d'avoir fixé pour jamais les conditions de sage lenteur, de préparation et d'information large auxquelles doivent satisfaire ceux qui font œuvre de restauration traditionnelle et travaillent pour honorer l'Église de Dieu.

D'Aix-la-Chapelle, où sa santé l'avait exilée un moment mais où elle avait le loisir des longues lectures, Mme Swetchine écrivait, charmée :

Cher excellent ami, vous pouvez être jaloux de votre volume, car c'est le rival que j'ai fait passer avant vous. Au lieu de vous écrire, je le lisais, préférant me taire plutôt que de ne pas vous parler de lui et enfin vous laissant penser tout ce que vous voudriez pendant que je dévorais ses pages. Je me suis convertie pleinement, sans arrière-pensée : j'ai trouvé votre argumentation si pressante, si circonvenante que, n'ayant plus un mouvement libre, j'ai été forcée de me rendre. Ce livre est à la fois le passé et le présent : et grâce à Dieu, c'est aussi comme cela que vous êtes bénédictin. C'est toute l'érudition, l'enchaînement des idées, l'intégralité de science qu'on leur reconnaissait : et puis l'animation, l'incisive rapidité, l'allure vive et franche qu'on poursuit particulièrement aujourd'hui. En outre de tous les mérites imaginables, vous êtes parfaitement amusant, piquant, malicieux, mais de cet enjouement qui est toujours grave, de cette malice qui est honnête et douce, qui sert puissamment la vérité et n'a jamais rien à se faire pardonner. Voilà un sujet traité en conscience, fouillé jusque dans ses entrailles, une étude vraiment complète et qui ne peut manquer de faire autorité (1).

Les félicitations venaient aussi du cardinal Lambruschini (2), alors que l'orage n'avait pas éclaté encore. Les protestations devaient venir à leur tour et non moins que les applaudissements montrer combien le coup avait porté juste et fort.

(1) Lettre du 24 juin 1842. Comte de FALLoux, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 416.

(2) Lettre du 14 août 1842.

CHAPITRE IX

LA GUERRE AUX INSTITUTIONS LITURGIQUES

(1842-1844)

Le monastère de Paris demeura d'abord sous la direction de dom Piolin comme sous-prieur; l'abbé de Solesmes se dessaisit ensuite de son prieur et maître des novices, dom Gardereau, et le prêta à la communauté nouvelle avec les mêmes titres.

Nous sommes arrivés hier au soir de fort bonne heure, écrit dom Gardereau à son abbé, sous les auspices de la Madone de Chartres et de l'univers, qui a écarté de nous toute espèce de contrariétés pendant cet heureux voyage. Chez elle, nous avons trouvé le *piissimus* abbé Pie, qui est bien le prêtre le meilleur et le plus aimable qu'on puisse rencontrer. Nous avons été hébergés et pilotés par lui avec toutes les attentions que nos pères sont accoutumés à rencontrer chez lui (1).

Suivent des détails sur la maison de Paris. Le nouveau prieur n'a qu'éloges à décerner à tous; seul le P. Goussard lui cause, dit-il, quelque inquiétude à raison de son irrégularité: « Je lui ai fait quelques observations qu'il a prises d'un air docile mais sans se corriger (2). »

Le P. Goussard caressait de grands projets. Son thème de cellérier était celui-ci: découvrir un prêtreur, riche naturellement, qui lui fournir la forte somme. Nanti de la sorte, il achèterait un gros immeuble, en revendrait une part avec bénéfice et de l'argent ainsi obtenu désintéresserait le prêtreur bienveillant; il en resterait assez pour s'établir à l'aise dans la portion de l'immeuble distraite et réservée à la communauté. Le rêve de Perrette! De là à s'aboucher avec d'anciens amis manieurs d'argent, à suivre la piste de tous renseignements financiers, à fréquenter la Bourse, il y avait peu de distance. L'entreprenant cel-

(1) Lettre du 18 juillet 1842.

(2) Lettre du 21 juillet 1842.

lérier l'eût franchie en un instant. La maison qu'il songeait à acquérir n'était rien moins que l'abbaye des Carmes, célèbre par le massacre des religieux qui y avaient été détenus en 1792. Mgr l'archevêque de Paris l'avait rachetée au commencement de 1842; et, soit que réellement il eût laissé entrevoir le dessein de la céder à une institution religieuse, soit que le P. Goussard en fût arrivé à ce degré d'ivresse financière où l'on ne distingue plus ses espoirs d'avec les réalités, l'acquisition de la maison des Carmes ne faisait plus de doute pour lui et formait déjà l'aliment quotidien des conversations. Le thème dont nous avons parlé plus haut était fort simple; deux conditions néanmoins faisaient défaut à ce brillant projet : on n'avait pas le prêteur et l'archevêque ne semblait pas du tout vouloir se dessaisir. A part cela, rien ne manquait au succès.

De loin, l'abbé de Solesmes s'efforçait sans toujours réussir de calmer ces audaces, lorsqu'il reçut au commencement du mois d'août 1842 un court billet du comte de Montalembert. Le séjour de la Roche-en-Breny n'avait pas été heureux; la santé de Mme de Montalembert s'était trouvée assez gravement compromise pour que les médecins eussent conseillé un séjour prolongé à l'île de Madère. Avant de s'imposer cet exil, Montalembert avait voulu prendre congé de Solesmes : « Mon bon ami, je suis homme de parole comme vous voyez. Je m'arrache aux douceurs d'un charmant voyage que j'aurais pu prolonger avec ma femme..., et je m'élançai vers Solesmes. Je pars ce soir (4 août); mais comme je compte m'arrêter au Mans..., je vous envoie ce mot d'avance (1). » Le surlendemain Montalembert était à Solesmes; il y demeura près de quinze jours. Les entretiens reprirent sur la défense de l'Eglise, sur la vie des anciens moines et les œuvres de saint Bernard. Lorsque Montalembert fit ses adieux, il emportait avec lui une abondante collection de notes et de livres qui devaient tromper les longues journées de solitude dans une île lointaine où sans doute les bibliothèques n'étaient ni nombreuses ni bien fournies.

A l'heure même de cette entrevue, se tenait non loin de Solesmes une autre réunion qui a sa place dans notre histoire. Le siège épiscopal d'Angers n'avait échappé à l'abbé de Salinis que pour échoir à M. l'abbé Angebault vicaire général de Nantes. La cérémonie de la consécration épiscopale eut lieu dans la cathédrale d'Angers. Le prélat consécrateur était Mgr de Hercé évêque de Nantes, assisté de Mgr Bouvier évêque du Mans et de Mgr Soyer évêque de Luçon. Les quatre évêques se réunirent ensuite afin de s'entendre sur cette question des réguliers qui n'avait jamais cessé de tenir une grande place dans les soucis de l'évêque du Mans, véritable président de la réunion. Il s'agissait pour

(1) Lettre du 4 août 1842.

lui, non plus seulement de maintenir intactes par une entente épiscopale plus étendue les dispositions de l'ordonnance de 1837, mais de reprendre par un effort pratique et concerté à certaines pages du dernier volume des *Institutions liturgiques*, qui étaient en désaccord avec sa théologie et lui semblaient constituer un péril pour l'église de France. Au chapitre dix-septième de son histoire de la liturgie, dom Guéranger avait eu bon de rappeler la prescription introduite au pontifical romain par Urbain VIII, relative à la promesse d'obéissance qu'émet tout prêtre séculier ou régulier dans la cérémonie de l'ordination. Mais tandis que le prêtre séculier promet obéissance à son évêque, le prêtre régulier promet comme il est naturel obéissance au prélat régulier de qui il dépend; et la formule en ce cas devient : *Promittis prelato ordinario tuo, pro tempore existenti, reverentiam et obedientiam?* Le but de la promesse d'obéissance exigée des prêtres dans leur ordination est de les lier à un centre ecclésiastique. Or, disait dom Guéranger, ce centre naturel est l'évêque pour ceux qui doivent exercer le sacerdoce dans le diocèse; mais les prêtres réguliers doivent se transporter souvent d'un diocèse à l'autre, changer de royaume et même de continent, auquel cas la promesse d'obéissance émise par le prêtre régulier à l'évêque qui l'ordonne deviendrait illusoire; la véritable dépendance à constater au moment de l'ordination est celle qu'il doit avoir envers son supérieur de droit et de fait (1).

Une disposition de cette nature si fondée qu'elle fût n'avait rien qui pût plaire aux évêques gallicans; on l'avait constaté un siècle et demi auparavant. En même temps qu'elle appelait sans succès d'ailleurs l'attention du souverain pontife sur la formule dangereuse qui s'était glissée au pontifical romain, l'Assemblée du clergé de France en 1650 donnait avis aux évêques du royaume de ne pas se servir du pontifical qui contenait cette dangereuse formule (2). Innocent X n'avait pas eu devoir céder à de telles injonctions; mais l'Assemblée de 1660 (3) puis celle de 1670 (4) avaient passé outre et s'autorisant des libertés gallicanes avaient proscrit l'usage d'un pontifical qu'elles regardaient comme attentatoire à l'autorité des évêques. Il eût été osé en 1842 de faire revivre des dispositions si résolument schismatiques; mais les premières éditions de la théologie de Mgr Bouvier étaient toutes pénétrées encore des principes qui avaient guidé les anciennes Assemblées du clergé de France. Pour l'évêque du Mans et l'évêque d'Angers, l'autorité épiscopale n'était rien si elle n'était tout. Le petit concile réuni à Angers

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. II, chap. xvii, p. 4-5.

(2) *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé*, t. III, p. 610-611. Pièces justificatives, n^o XVII, p. 74-75.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 793.

(4) *Ibid.*, t. V, p. 152-153.

leur fournit l'occasion de se concerter contre les usurpations des réguliers. Mgr de Nantes se désintéressait; l'évêque d'Angers voyait surtout le péril dans la liberté laissée aux cleres d'entrer sans le consentement de leur évêque dans un ordre religieux. Cette liberté est garantie par le droit canonique; mais Mgr Angebault n'avait pas accoutumé de lire et n'exceptait que la vénérable société de Saint-Sulpice de cette loi du consentement épiscopal. Il se trouva dans la réunion un prêtre qui fit remarquer timidement qu'aux termes du droit la société de Saint-Sulpice, n'étant pas une congrégation régulière, ne pouvait se soustraire en l'espèce à la loi dont l'exemptait Mgr d'Angers et que les communautés régulières qu'il y soumettait en étaient très précisément exemptes. L'évêque d'Angers parut surpris et comme ébloui d'une lumière trop vive, mais n'en demeura pas moins fidèle à sa pensée.

La question qui préoccupait Mgr Bouvier était tout autre; elle concernait l'ordination des réguliers après la profession émise. On aperçoit le lien de cette question avec la formule du pontifical rappelée il y a un instant. L'ordonnance de 1837 prétendait obliger les religieux profès offerts à l'ordination à présenter des lettres de leur évêque d'origine, comme si leur profession ne les avait pas fait appartenir à un centre ecclésiastique déterminé et à un prélat régulier, de qui ils dépendaient, à qui ils devaient obéissance et qui répondait de leur personne. L'évêque du Mans s'attacha à créer une inquiétude dans l'esprit des évêques présents, en leur faisant observer que le régulier ordonné par eux retomberait fatalement à leur charge du jour où il viendrait à quitter l'ordre; il y avait donc prudence élémentaire à n'ordonner un régulier profès que si l'évêque d'origine donnait son consentement à l'ordination. Le prélat régulier était ainsi évincé du droit de porter témoignage sur la personne d'un religieux qui lui appartenait. L'abbé de Solesmes était pris dans l'étau de ces deux forces épiscopales toutes deux voisines de lui; car les deux évêques, s'ils n'avaient ni l'un ni l'autre rallié à leur pensée leurs collègues présents, n'en avaient pas moins exposé les principes qui les devaient guider tous deux, l'un pour tarir le recrutement des religieux, l'autre pour déconsidérer dans son exercice le plus légitime l'autorité monastique.

C'est aussi durant le séjour de Montalembert que se firent entendre les premiers grondements de l'orage provoqué par le deuxième volume des *Institutions*. De Paris dom Gardereau écrivait à son abbé : « J'entends dire par ici que l'archevêque de Paris n'est pas si content de votre deuxième volume que du premier; mais je ne sais point les détails (1). *L'Univers* dans quatre lettres de l'abbé Pascal fit l'éloge du livre (2); mais *l'Ami de la religion* qui n'avait pas désarmé encore, en insérant

(1) Lettre du 23 août 1842.

(2) *L'Univers*, 30 juillet, 23 août, 6 et 21 septembre 1842.

le 13 août 1842 un article du P. Cahier élogieux aussi, lui fit subir d'autorité de fortes coupures et y joignit cette note menaçante : « On nous a adressé quelques réclamations graves au sujet des *Institutions liturgiques* de dom Guéranger... Nous ne demandons pas mieux que de voir la discussion s'établir dans *l'Ami de la religion* sur un point qui intéresse à un si haut degré la liturgie et le respect pour l'autorité (1). » C'était, tout en insérant les pages d'ailleurs frauduleusement diminuées de l'excellent père Cahier, témoigner ouvertement que le journal ne souscrivait pas aux éloges décernés par le jésuite à la doctrine, à la modération de l'abbé de Solesmes; c'était aussi inviter la contradiction à se produire.

Elle se produisit dès le 20 août. Un chanoine de Paris, vicaire général de Montpellier, professeur d'Écriture sainte à la faculté de théologie de Paris, entra en lice. Plus versé dans la littérature que dans les sciences liturgiques, M. l'abbé Dassance se proposait « moins encore de réfuter l'abbé de Solesmes et son apologiste le P. Cahier, que de rappeler, disait-il, des notions qu'on paraît trop oublier dans cette ardente controverse, suscitée parmi nous depuis quelques années sans grand profit pour la religion. » L'érudition ne suffit pas en ces matières; pour les traiter, dit l'écrivain que nous résumons à grands traits, il faut de plus un sens exquis, une critique judicieuse et une appréciation équitable de la part de vérité et de raison sur quoi se fonde l'opinion opposée; puis quelques mots sur les libertés de nos églises, sur la beauté des hymnes parisiennes, un éloge de Santeul par Bourdaloue, un *gémissement sur l'ignorance des anciennes hymnes où les moines avaient souverainement présidé*, la promesse enfin d'un article sur la légitimité des bréviaires de France : c'est toute la lettre de l'abbé Dassance (2). Le ton hautain et cavalier qu'il avait affecté masquait mal le peu de préparation qu'il y apportait. Coup sur coup dans le seul numéro du 10 septembre, *l'Ami de la religion* (3) insérait trois dures répliques. Le P. Cahier, pris à partie comme tenant des *Institutions*, était justement en verve ce jour-là. Il releva avec esprit les méprises de l'abbé Dassance, lui infligea une forte leçon d'histoire liturgique et de tous les hors-d'œuvre où il s'était jeté le ramena à ces deux questions précises : 1^o Avait-on le droit de changer la liturgie? 2^o L'exercice de ce droit a-t-il été entaché de quelque irrégularité? La question en effet était là tout entière; mais M. Dassance n'insista pas. L'article sur la légitimité des bréviaires nouveaux, qui devait être incessamment adressé au journal, fut retardé par le départ de M. Dassance pour Rome où il allait passer ses vacances. L'empressement que mit Mgr l'archevêque de Paris à le consoler en le faisant membre de son conseil put faire soupçonner que c'était par une sugges-

(1) *L'Ami de la religion*, n 3622, t. CXIV, p. 289, en note.

(2) *Ibid.*, n 3635, p. 337 et suiv.

(3) *Ibid.*, n 3644, p. 481 et suiv.

tion venue de plus haut que l'abbé Dassance avait ouvert cette polémique, dont il sortait meurtri par les lanières du P. Cahier et jurant mais un peu tard qu'on ne l'y prendrait plus.

Les derniers mois de 1842 ne furent guère marqués par d'autres événements qu'un nouveau voyage à Paris imposé par les besoins du monastère naissant. L'abbé Pie de son côté, et il s'excusait de cette coïncidence, venait à Solesmes en l'absence de dom Guéranger : « J'ai été bien enchanté de Solesmes, disait-il; qu'eût-ce été si je vous y eusse trouvé (1)? » A tous les soucis des deux maisons qui maintenant reposaient sur lui, l'abbé de Solesmes voyait s'ajouter encore des difficultés nouvelles sinon inattendues. Les dispositions qu'avait témoignées l'évêque d'Angers, Mgr Angebault, se traduisirent nettement, lorsqu'un jeune clerc de son diocèse, M. Camille Leduc, se présenta à l'abbaye pour y recevoir l'habit monastique. Sa vocation avait été longuement éprouvée et mûrie. Dieu lui-même lui a donné sa consécration la plus solennelle en l'appelant à la fondation d'une famille religieuse nouvelle qui, régie par la règle de saint Benoît et des constitutions approuvées à Rome, se dévoue sous ce nom bien connu « les servantes des pauvres » aux œuvres de la charité la plus héroïque.

Mais en 1842, cette vocation qui devait être si fructueuse se heurta à mille obstacles. Tout se coalisa contre elle; et lorsque dans la première quinzaine de septembre M. Camille Leduc vint revêtir l'habit monastique, ce fut contre lui et le monastère qui lui avait donné asile une vraie levée de boucliers. La famille où le jeune moine exerçait les fonctions de précepteur s'indigna; les parents protestèrent; l'évêque de qui toutes ces colères servaient le dessein se livra à des menaces. Rien n'y fit. La vocation de M. Leduc subit victorieusement tous les assauts. Bien plus le diocèse d'Angers ne cessa d'être une pépinière de vocations nouvelles; et l'évêque, demeuré sans défense contre cette éclosion persévérante à laquelle il ne comprenait rien, se désolait tout haut en écrivant à la marquise de la Bourdonnaie cette phrase légendaire : « Madame, une épidémie monastique s'est abattue sur mon diocèse. » Ce n'est pas qu'il ne s'efforçât de rentrer en possession de ce qu'il croyait être son bien; ses lettres à l'abbé de Solesmes exigent le retour de M. Leduc; son intention est de placer le fugitif dans un de ses petits séminaires; « plus tard, si les besoins du diocèse le permettent, il lui accordera peut-être de suivre son attrait. »

L'incident aurait eu peu de gravité et n'eût mérité qu'une brève allusion dans une vie où les épreuves abondèrent, si l'évêque d'Angers n'y eût trouvé le thème de plaintes contre Solesmes et s'il n'eût invité ses collègues de l'épiscopat à se concerter avec lui contre d'intolérables

(1) L'abbé Pie à D. Guéranger, 6 octobre 1842.

tentatives. Il s'adressa tout d'abord à l'archevêque de Paris, car c'était à Paris même que dom Guéranger avait dirigé le F. Leduc pour le soustraire aux importunités de tous. Mgr Affre n'hésita pas à faire cause commune avec son collègue d'Angers et Mgr Angebault dut tressaillir d'aise, lorsqu'il reçut cette réponse : « Non seulement je refuserai d'ordonner ce jeune homme (le F. Leduc), mais encore du jour où les moines l'auront fait ordonner soit à Rome, soit partout ailleurs, sans votre autorisation, j'interdirai la maison de Paris et la fermerai sans retour. » On le voit, les idées de Mgr Bouvier prenaient consistance. Il est permis de supposer que Mgr Affre eût réfléchi avant d'en venir à l'exécution de sa menace; mais on ne pouvait désormais se méprendre sur ses dispositions. Même il députa un de ses vicaires généraux auprès du jeune postulant pour faire une enquête dont le but avoué était de le faire renoncer à sa vocation. Encore qu'elle eût été habilement menée, l'enquête échoua contre une conscience résolue. M. l'abbé Jacquemet qui avait été pour la conduire à ses fins honoré, disait-il, de la confiance de Mgr l'évêque d'Angers, après avoir brandi la menace du mécontentement qu'éprouverait tout l'épiscopat français si les religieux bénédictins ne modifiaient leur ligne de conduite, autorisa le jeune postulant à consulter ses supérieurs sur la réponse définitive qu'il devait faire et lui demanda qu'elle lui fût remise par écrit : « Je crois que l'ordre de Saint-Benoît, daigna poursuivre le vicaire général, est destiné à faire beaucoup de bien; mais ce ne sera qu'autant qu'il sera soutenu par l'épiscopat français et qu'il aura son concours. Or, pour avoir ce concours si nécessaire, il faut que tout se passe dans l'ordre; autrement... » M. Jacquemet sembla envelopper mille sous-entendus terribles dans cette réticence. Le F. Leduc lui promit que sa réponse définitive lui parviendrait sous peu, soit par écrit, soit verbalement; on se sépara. La question n'était pas résolue; elle n'était qu'ajournée.

Pendant ce temps, Montalembert arrivait à l'île de Madère à travers mille péripéties dont il envoyait le détail à Mme Swetelune, en la priant d'en faire part à Solesmes. Il avait été assailli d'un orage affreux à l'heure de son arrivée; on avait débarqué à une lieue de la terre, et c'était en chaloupe, sans abri, en proie à une mer furieuse, que Montalembert et sa femme malade avaient été conduits à terre. Là, nouveaux dangers : les vagues se brisaient avec violence contre le rocher même où l'on devait aborder. Mme de Montalembert en ressentit grande fatigue, grand effroi; heureusement, sa santé n'en fut pas atteinte. Le lendemain, l'orage redoubla, brisa sur les rochers de la côte tous les bateaux qui étaient dans la rade et détermina une véritable inondation. La maison où Montalembert avait provisoirement rangé ses bagages fut envahie; les chers livres qu'il avait réunis avec amour pour charmer les ennuis de son exil furent cruellement endommagés.

Cent trente volumes, formant l'élite de ma bibliothèque, et en outre plusieurs très rares et précieux, empruntés à la Chambre des pairs et à Solesmes, ont été abîmés par une eau terreuse dont les taches sont ineffaçables. Un ennemi personnel n'aurait pas mieux choisi que cette funeste inondation les livres dont la perte devait m'être le plus sensible, tous ceux auxquels je tenais le plus, les compagnons de ma jeunesse, de mes premiers voyages, mon Dante, ma Bible, mon bréviaire, tout chargés d'annotations et de dates; tout cela a été abîmé d'une façon désolante, en même temps que mes beaux in-folio des historiens de France, de Baronius, etc. Et pour rendre ce malheur d'autant plus piquant, ma provision de papier blanc, les almanachs, les contrefaçons achetées à Bruxelles, etc., ont été soigneusement épargnés. Je vous parle avec détails de cette mésaventure, car il n'y a guère que vous et l'abbé de Solesmes parmi tous ceux que j'aime, qui puissiez apprécier cette douleur. Vous et lui savez que des livres sont des amis, et quelquefois les plus doux et les plus fidèles de tous.

Montalembert s'étendait ensuite sur l'absolue solitude où le laissaient l'absence de toute relation possible avec la société portugaise ou même anglaise de l'île, la nullité des journaux, l'irrégularité des paquebots apportant la correspondance d'Europe.

Nous sommes morts ici à tous les bruits du monde, disait-il. Je ne sais toutefois de quel œil j'envisagerais un second hiver dont nous parle quelquefois le médecin anglais que nous voyons. A chaque jour suffit son mal. Toujours est-il qu'il me semble qu'avec un cercle *très restreint* d'amis en plus, vous, les Thayer, Alexandrine et deux ou trois la Ferronnays, plus le prélat de Solesmes pour pontifier et nous sanctifier un peu, il ne nous manquerait rien pour être tout à fait heureux ici (1).

Il écrivait à l'abbé de Solesmes :

Reverendissime, doctissime, carissime, ma lettre à Mme Swetchine que je lui demande de vous communiquer vous mettra au courant de notre arrivée et de l'épouvantable *scurrilité* avec laquelle les torrents de Madère ont envahi mes trois caisses de livres... Nul ne peut mieux que vous se figurer ma douleur. J'ai souffert d'ailleurs pour vous comme pour moi, puisque la plus grande partie de ces chers livres doit vous revenir. Des trois volumes de Mabillon que vous m'aviez confiés, deux sont restés intacts; le troisième est imbibé mais encore présentable... *L'Avent liturgique* est sorti du déluge en assez bon état (2).

De Funchal la capitale de Madère, il écrivait le 8 et le 17 décembre, obligé par le retard du bateau de joindre ensemble deux courriers :

Mon très cher ami, je vous écris en ce saint jour de l'Immaculée Conception, fêtée avec vous et chez vous il y a sept grandes années... Ici, pas la *moindre* ressource sociale, intellectuelle, littéraire ou même religieuse quelconque..

(1) Montalembert à Mme Swetchine, 4 novembre 1842.

(2) Lettre du 4 novembre 1842.

Le climat est vraiment magnifique et mérite sa réputation; toujours de quinze à dix-huit degrés Réaumur. Nous nous sommes baignés hier dans la mer : elle était tiède. Cette chaleur peut être favorable aux végétaux, mais elle tend à transformer l'homme en légume. Nous cherchons à neutraliser cette tendance par la lecture assidue de *l'Avent liturgique*; nous en jouissons à trois (le troisième était un beau-frère de Montalembert) avec une intensité qui vous flatterait. Quelles belles choses vous avez tirées des ténèbres, surtout de l'anthologie des Grecs... Chaque jour j'admire davantage vos réflexions et vos prières : c'est avec sincérité que je vous en fais mon compliment très chaleureux. Il y a des pages admirables et beaucoup; en priant pour les gens, vous leur faites parfaitement la leçon... Ma femme en est ravie et s'écrie sans cesse : « Je ne croyais pas qu'un homme aussi spirituel et aussi malin pût être aussi intérieur. »

Ce furent pour Montalembert des heures de travail assidu et fructueux. Il lisait les annales de Mabillon avec ravissement.

Vous ne me les aviez pas assez vantées, dit-il à son ami. Je regrette amèrement de ne pas avoir lu les deux premiers volumes. Sachez que, grâce à cette lecture, je suis tout à fait arrivé au point où vous voulez me voir, c'est-à-dire à me prosterner de tout mon long devant les noirs comme devant la vraie grande souche monastique (1).

N'avez-vous rien reçu ni pour ni contre les *Institutions*, de la part d'aucun évêque depuis mon départ?... Je crois, d'après ce que me disent ma femme et mon beau-frère de l'attitude de Fornari en Belgique, que vous en serez content. Peut-être vous servira-t-il dans votre projet d'abbaye parisienne; mais vous savez combien ce projet me fait peur et combien je vous préférerais concentré avec toutes vos ressources morales et matérielles à Solesmes, comme de vrais moines chez eux.

On ne peut se dissimuler que l'affection de Montalembert n'eût reconnu avec sûreté le point faible d'un monastère de fondation contrainte, et situé à Paris.

Il y a dix jours que j'ai commencé à écrire mon chapitre préliminaire sur l'histoire monastique depuis Benoît jusqu'à Bernard : il sera immense. Je puis dire sans phrase que pendant ce travail c'est vous qui formez mon public et que j'ai sans cesse devant les yeux de l'esprit la crainte de votre critique, le désir de votre approbation et le souvenir des données si précieuses que je vous dois. Depuis que vous m'avez dit que vous comptiez sur mon livre pour augmenter le nombre des vocations monastiques, vous avez extraordinairement accru mon ardeur... Adieu, mon très cher et secourable ami. Que Dieu vous bénisse et vous conduise, surtout si vous allez à Rome. Ma femme vous aime et vous respecte infiniment comme un véritable abbé de Reinhartsbrunn (2).

L'abbé de Solesmes, en même temps qu'il apprenait à Montalembert

(1) Lettre du 8 décembre 1842.

(2) Lettre du 24 janvier 1843.

que de la nonciature de Bruxelles où il fut remplacé par Joachim Pecci, Mgr Fornari passait à celle de Paris, lui avait aussi livré le secret du voyage qu'il projetait à Rome, afin d'obtenir l'érection en abbaye du petit monastère de Paris. C'était peut-être presser un peu le mouvement; mais le nombre des moines était presque suffisant et, à la nécessité de tromper par un second monastère la gênante tutelle de l'évêque du Mans, se joignait le motif de prévenir les actes violents qui, nous l'avons vu, menaçaient l'œuvre monastique de Paris dès son berceau. La *Lettre à l'archevêque de Reims sur le droit de la liturgie* était presque terminée; encore quelques mois et elle pourrait être livrée au public. La situation matérielle de l'une et de l'autre maison monastique était sinon assurée du moins affranchie de tout souci immédiat. Dom Guéranger avait l'assurance de recueillir au cours de l'hiver les ressources nécessaires au monastère nouveau. Sans doute, l'ex-mauriste dom Groult, irrité depuis 1837 que Rome eût refusé de renouveler le titre de congrégation de Saint-Maur, avait tourné son humeur contre Solesmes, s'était peu à peu désintéressé et, au lieu d'affecter à des besoins trop réels les biens dont il n'était après tout que le dépositaire, les avait portés à une congrégation n'ayant nulle relation avec l'ordre de Saint-Benoît; mais dom Gardereau avait pris le bâton de pèlerin et s'était rendu en Bretagne, humble frère quêteur pour les besoins de la communauté. La collecte avait été modique mais suffisait à faire face aux nécessités les plus urgentes. L'abbé de Solesmes espérait quelques mois de trêve et la controverse contre les *Institutions liturgiques*, dont les éclats l'eussent peut-être retenu en France, n'avait pas encore commencé.

Il pouvait en effet négliger comme atteintes d'un grave anachronisme les protestations élevées par la *Revue ecclésiastique* au nom des « saints conciles œcuméniques de Constance et de Bâle » contre les *Institutions liturgiques* et les modernes ultramontains. Que répondre d'ailleurs à des adversaires qui lui reprochaient précisément ce dont il se faisait gloire?

La France, disait plaintivement la *Revue*, la France fléchit dans la lutte qu'elle soutenait glorieusement depuis longues années contre la doctrine de l'omnipotence papale. Depuis lors, à l'exemple de plusieurs autres contrées, cédant peu à peu à la séduction qui, sous prétexte d'une union plus parfaite avec le centre de la catholicité, entraîne les églises vers les idées de dépendance absolue et leur fait oublier leurs droits comme leurs devoirs, elle semble chaque jour renier quelque chose de son passé et abandonner quelques-unes de ses maximes. Nous sommes inondés aujourd'hui de productions où l'on adopte ouvertement les prétentions romaines. On ne discute même plus, on ne fait pas un doute de leur légitimité; mais, marchant fièrement sous de nouvelles bannières, certains écrivains ne s'attachent qu'à flétrir la doctrine de nos pères, à cet égard, de la note de schisme et d'hérésie. En présence de ce scandale, nos évêques restent muets ou applaudissent.

La *Revue* avait-elle quelque pressentiment, lorsqu'elle ajoutait : « Espérons toutefois que ce mouvement de désertion n'a pas encore gagné partout en France (1). »

Entendre constater ainsi le progrès de la pensée catholique n'avait rien qui pût déplaire à l'abbé de Solesmes; et, aussi longtemps qu'il ne s'élevait pour le quereller que des voix qui glorifiaient Saint-Cyran en décrivant les *Institutions*, loin de se plaindre, il se tenait pour satisfait. Son livre avait porté juste, puisque gallicans et jansénistes se sentaient atteints et s'armaient contre lui. Nous n'avons point réussi à découvrir l'anonyme qui tint la plume dans la *Revue*. Il ne nous semble pas que ce soit une plume laïque; elle se trahit par un ton d'autorité qui va jusqu'à la hauteur : elle ne discute pas, elle rend des arrêts.

L'année 1842 se termina sous d'heureux auspices. La France qui, depuis dix-sept ans écoulés et après le départ de Mgr Lambruschini, n'avait eu qu'un internonce dans la personne de Mgr Garibaldi, vit accréditer auprès de son gouvernement un nouveau représentant du saint-siège, Mgr Fornari qui venait de Bruxelles. Durant sa courte nonciature, 1841-1842, il s'était concilié l'estime de tous : le roi Léopold avait fait son éloge à son beau-père, le roi de France, qui négocia et obtint le transfert à Paris d'un prélat dont il espérait beaucoup de bien. La nomination de Mgr Fornari parut à *l'Officiel* du 10 décembre 1842. Diverses circonstances retardèrent la prise de possession jusqu'au 22 avril 1843; il n'eut même le titre de nonce qu'à dater du 7 juillet 1846. Or il s'était trouvé qu'en 1837, dans l'antichambre du cardinal Giustiniani dont il était alors le théologien, Mgr Fornari avait rencontré dom Guéranger. Une commune attente leur avait fait lier conversation; le jeune abbé de trente-deux ans avait laissé à son interlocuteur une vive impression. Nommé à Paris, il reçut dom Guéranger sur le pied de la plus confiante amitié.

Il y eut un autre sourire de Dieu sur le commencement de l'année 1843 : le F. Jean-Baptiste Pitra voyait se terminer l'épreuve de son noviciat. Il est très naturel de penser que l'abbé de Solesmes guettait avec impatience cette profession bénie. Dès le commencement de janvier, de Paris où il était retenu encore, dom Guéranger écrivait à celui qu'il appelait son cher grand fils, par allusion à sa haute taille et en songeant aussi à tous les espoirs qui reposaient sur lui :

Adieu, au revoir, cher grand fils. Vous le dites bien, je vous traite quelquefois en disciple bien-aimé; je ne doute ni de votre cœur ni de votre zèle, et j'aime à me reposer sur mon grand Bourguignon. Priez pour moi qui ai plus d'un souci. Que sainte Scholastique vous garde et vous donne mœurs de colombe. L'Église est menacée de grandes misères en France; je prévois des temps mauvais; préparons nos âmes, mais surtout aimons celui qui nous a aimés

(1) *Revue ecclésiastique*, novembre 1842, avril, juillet, août 1843.

le premier, qui veut que nous aimions sa noble Epouse qui n'a ni taches ni rides, quoi que fassent les hommes. Adieu encore. *Pax et gaudium in Spiritu Sancto* (1).

La date de la profession était marquée au ciel pour le jour de sainte Scholastique, 10 février 1843; ce fut aux premières vêpres de cette même fête, quarante-six ans plus tard, que la chère [et bien-aimée sainte appela à Dieu son client, son fidèle chevalier.

L'avenir du prieuré de Paris semblait assuré par cette profession : la vertu, la maturité de dom Pitra, les garanties qu'il avait données au cours de sa vie novitiale lui valaient de nombreuses années de vie monastique, et dom Guéranger le désignait dès lors dans sa pensée comme prieur du monastère nouveau. La présence de Mgr Fornari lui était un encouragement de plus à aller chercher à Rome la reconnaissance canonique de sa récente fondation et y donner des informations utiles : n'avait-il pas le droit d'espérer que l'effort de sa campagne liturgique, en portant la France vers Rome, disposerait en sa faveur des esprits jusqu'alors inquiets ou indécis? Il recueillait à cette heure-là même, du vicaire de Notre-Dame de Chartres, des indices assurés de ces bonnes dispositions.

Je voulais depuis quelques jours, écrivait l'abbé Pie, vous faire une petite confidence fort amusante. Notre excellent évêque, tout en désavouant et en refoulant l'humeur guerrière que certains de ses confrères lui avaient manifestée à votre égard, avait bien gardé néanmoins quelque ressentiment de vos reproches contre son bréviaire (que du reste il ne connaît que par ouï-dire). Sans en rien dire à personne, il a exposé confidentiellement à un Romain dont il a l'oreille tous ses griefs contre vous qu'il connaît peu, et contre votre ouvrage qu'il ignore tout à fait. Son but unique était de savoir jusqu'à quel point on serait disposé à Rome, sur les réclamations secrètes de quelques évêques, à vous faire prier d'é luder des questions qu'il jugeait irritantes. Il m'a fait venir il y a quelques jours pour me dire très gaiement qu'il était *enfonce* et que mon amitié pour vous avait gain de cause. Son correspondant l'avait prié de garder soigneusement le silence sur cette question, attendu, lui dit-il, que nonobstant la gloire et la bonne renommée qu'il s'est acquise à Rome, toute sa popularité échouerait complètement dans une semblable réclamation. Il y avait en particulier ces mots à peu près textuels : « Il n'y a pas moyen de toucher à l'abbé de Solesmes : les Romains espèrent beaucoup de cette réaction liturgique. » En somme, ajoutait l'abbé Pie, le bon évêque n'est nullement gallican si ce n'est de nom; et à part la mauvaise réputation que vous faites à la gravure de son missel, il est redevenu tout à fait ami envers vous (2).

L'heure était donc favorable. Rome bien disposée, quelques évêques

(1) Lettre du 8 janvier 1843.

(2) Lettre du 25 février 1843

mécontents, mais il fallait s'y attendre; çà et là, de menues polémiques qu'il était facile de négliger. Quand l'abbé Dassance revenu enfin de ses vacances de Rome reprenait la plume au commencement de février non pour démontrer, comme il l'avait promis, la légitimité des bréviaires gallicans, mais pour dissimuler une retraite définitive et pour ajourner ses critiques jusqu'à l'apparition du troisième volume des *Institutions*, il reconnaissait virtuellement en faisant ainsi défaut qu'un style rapide et léger et une certaine dose de littérature sont trop peu pour remuer une thèse de droit liturgique appuyée sur des documents historiques abondants (1). Il en était de même d'un autre défenseur des liturgies françaises, M. L. T. A. V. G. (les cinq initiales désignaient M. L. Tresvaux, ancien vicaire général), qui releva avec amertume l'ardeur déployée par les *Institutions* contre les bréviaires gallicans (2). « L'honnête M. Tresvaux, disait l'abbé Pie, mais de quoi se mêle-t-il? Il me disait un jour naïvement : « M. de Montalembert a écrit la vie de sainte Elisabeth, mais c'est un ouvrage où il n'y a pas *bien* de la critique. Moi, « poursuivait le bon chanoine, j'ai écrit la vie des saints de Bretagne, « mais j'ai de la critique, moi (3). » Il était attaché de cœur à tous les usages gallicans comme tels; qu'ils fussent gallicans, cela seul à ses yeux constituait leur légitimité, leur titre, leur beauté. Lorsque Mgr Affre décida la suppression du fameux bonnet pointu qui donnait un air d'astrologue aux chanoines de Paris, il eut à soutenir une lutte acharnée contre M. Tresvaux, qui ne céda que poussé dans ses derniers retranchements et devant la menace des foudres épiscopales.

Dom Guéranger ne dédaigna pas dans une lettre souriante (4) de relever les nombreuses bévues de M. Tresvaux, qui d'ailleurs reprit la parole trois mois plus tard mais pour s'enfermer un peu davantage. Il ne saurait entrer dans notre dessein de poursuivre en détail toutes ces contestations, aujourd'hui de peu d'intérêt et qui en leur temps ont trouvé leur historien dans un prêtre du diocèse de Besançon, M. l'abbé François Bergier : *Histoire de la controverse et de la réforme liturgiques en France au dix-neuvième siècle* (5). Nous nous bornerons seulement à recueillir dans la critique de M. Tresvaux la plainte que l'on enverra sous peu à tous les échos, à défaut de tout argument topique et de toute contestation sur le fond même de la question : « N'est-ce pas une chose très affligeante, disait en gémissant l'honnête chanoine, de

(1) *L'Ami de la religion*, 2 et 21 février 1843, n° 3706 et 3714, t. CXVI, p. 209 et suiv., p. 340.

(2) *Ibid.*, 17 janvier 1843, n° 3699, t. CXVI, p. 97 et suiv.

(3) L'abbé Pie à D. Guéranger, 25 février 1843.

(4) Lettre du 29 janvier 1843. *L'Ami de la religion*, 9 février 1843, n° 3709, t. CXVI, p. 257 et suiv.

(5) L'abbé J.-Fr. BERGIER, *Etudes liturgiques*. Deuxième partie. Quatrième étude. *Histoire de la controverse et de la réforme liturgiques en France*. (Besançon, 1861.)

voir un religieux français... se poser seul en agresseur de l'église de France (1)? » Pour les gallicans les droits de l'église de France devaient faire taire l'histoire même et la tradition de la catholicité. Le parti pris obstiné qui s'affranchit des principes ou l'indécision qui les ignore peuvent atteindre un tel degré que, jusqu'à l'heure tardive où la vérité qui parfois chemine lentement a enfin reconquis ses droits, les groupements se font sans loi, malédictions et applaudissements éclatent au hasard. Des journaux catholiques, comme *la Gazette de France*, *le Journal des villes et campagnes*, attaquaient vivement le livre de dom Guéranger; *le Globe*, journal saint-simonien, et *le British Critic* en disaient du bien.

Moins d'un mois après sa profession, dom Pitra fut désigné comme prieur de Saint-Germain de Paris, le nouveau monastère, 9 mars 1843. Rien n'était plus justifié que ce choix en dépit de la jeunesse monastique de l'élu. Son autorité fut aussitôt reconnue, aussitôt accueillie. Sous sa main, le prieuré prit une vie nouvelle; l'intelligence, la charité, l'activité, l'exemple du nouveau prieur donnaient l'élan au travail de tous. Dom Guéranger s'était imposé de présider à ces commencements dont il se promettait de grands fruits. Durant ce séjour à Paris, il fit connaissance plus intime dans le salon de Mme Swetchine avec un ami de Lacordaire qui devait se faire un nom dans la vie politique : il s'appelait Alfred de Falloux. Ce dernier témoigna affection et confiance à l'abbé de Solesmes, à tel degré qu'il lui demanda d'entendre lecture du manuscrit de la vie de saint Pie V qu'il venait de terminer. En entendant saint Pie V, l'abbé de Solesmes se récria presque et demanda au jeune auteur s'il ne redoutait pas que l'impopularité d'un tel sujet et d'un tel héros ne fit obstacle à son avenir politique et n'indisposât la société contre lui. M. de Falloux répondit sans hésiter que l'Eglise est au-dessus de tout, qu'il ne serait pas d'un catholique de rougir des saints et d'ailleurs qu'avant d'aborder son sujet il avait mesuré les chances que lui faisait courir la physionomie de saint Pie V. Dom Guéranger donna son attention à M. de Falloux jusqu'à la fin de la lecture. L'âge, les exigences de la vie politique, les influences de milieu, la fascination d'une société sur laquelle on se persuade ne pouvoir exercer d'action réelle qu'à la condition d'user des arguments qui sont accueillis et de voiler la vérité qui a cessé de plaire, tous ces éléments réunis ont dans la suite donné à M. de Falloux une nuance plus adoucie. Il n'est pas indifférent à l'histoire de marquer quels furent les commencements d'une vie qui ne se soutint pas à la hauteur de cette ferveur première.

La fête de saint Benoît trouva encore dom Guéranger au prieuré de Paris. Il écrivait à dom Gardreau pour se justifier de sa lenteur :

(1) *L'Ami de la religion*, 27 mai 1843, n° 3755, t. CXVII, p. 399.

Très cher père prieur, vous trouvez sans doute mon silence bien long. Cependant vous n'aurez pas encore aujourd'hui une longue lettre. Sachez pourtant que mardi prochain, jour de saint Benoît à quatre heures de l'après-midi, en présence de tous ses amis dont l'affluence sera nombreuse et brillante, votre ami tant désiré, M. du Lac, prend l'habit de postulant. Tout le Paris catholique en est remué, l'archevêque abasourdi et notre pauvre petit prieuré relevé à cent pieds. C'est presque passer du non-être à l'être. C'est un coup du ciel et les félicitations nous pleuvent de toutes parts (1).

La vêtiture eut lieu en effet devant une assistance où l'on remarquait Louis Veuillot, frère d'armes de M. du Lac, l'abbé de Guerry depuis curé de la Madeleine, l'abbé Cœur le futur évêque de Troyes, tous deux amis du nouveau postulant. Les difficultés de famille qui jusqu'alors s'étaient liguées contre la vocation de M. du Lac le ressaisirent ensuite et ne lui permirent pas d'arriver à la profession; mais de son contact avec dom Guéranger et avec dom Pitra qu'il édifia l'un et l'autre par sa docilité, il lui demeura même au milieu du monde et du journalisme un accent de gravité douce, un singulier amour de la doctrine, un grand esprit de sagesse et de mesure, l'estime et l'intelligence de la liturgie sacrée, en un mot la trace de son passage sous l'habit de saint Benoît.

Lorsque dom Guéranger, cette grande conquête achevée, reentra à Solesmes pour mettre la dernière main à la *Lettre sur le droit de la liturgie*, il laissait en bonnes mains le prieuré de Paris. Dom Pitra ne manquait pas de fermeté; il savait exiger l'obéissance à une règle qu'il observait scrupuleusement tout le premier. Cette fermeté n'était pas de trop pour réprimer les audacieuses équipées du cellérier, non plus que la finesse très avisée du jeune prieur ne lui était inutile devant les habiletés de Mgr Affre, très expert à sonder les projets d'autrui en feignant vouloir confier les siens propres. L'archevêque de Paris avait ou semblait avoir son projet de réforme liturgique. Chant et cérémonies lui paraissaient exiger des corrections et il témoignait vouloir s'appuyer pour les réaliser dignement sur la compétence de l'abbé de Solesmes et le travail de ses fils. Par ailleurs, il était peu favorable à l'accroissement de la maison monastique de Saint-Germain; il avait épousé, comme nous l'avons vu, avec une chaleur extrême les jalousies conçues par l'évêque d'Angers contre toute vocation monastique qui n'aurait pas au préalable obtenu son agrément; même il s'était montré résolu à invoquer pour avoir gain de cause l'intervention du bras séculier : « Les moines ne devront pas être surpris, disait-il ouvertement dans une lettre à l'évêque d'Angers, s'il advient que les évêques dans leurs conversations avec les chefs de l'administration civile articulent quelque jour leurs griefs contre les bénédictins en disant : « Nous avons

(1) Lettre du 19 mars 1843.

« dans nos diocèses des congrégations mutines qui nous gênent dans notre administration; veuillez donc nous en défaire. »

Sous des formes extérieures demeurées courtoises, la tension des rapports allait croissant. Le public y était parfois initié. Comme il arrive toujours, de mesquines rivalités exploitaient l'irritation des évêques et la portaient à un éclat. On ne tarda guère à voir se traduire dans les faits le concert qui s'était établi lors de la consécration épiscopale de Mgr l'évêque d'Angers. Lorsque l'abbé de Solesmes offrit à Mgr Bouvier, pour l'ordination de juin 1843, le R. P. Eugène Gourbeillon, l'un de ses premiers compagnons, originaire du diocèse d'Angers, l'évêque du Mans l'écarta nettement, parce qu'il n'était pas muni du consentement de l'évêque d'Angers. De cette mesure administrative qui équivalait à méconnaître l'existence canonique du monastère et le gouvernement de l'abbé, Mgr Bouvier donnait le motif. « Vous connaissez, écrivait-il, la raison de cette mesure. Vous n'avez point de moyen d'empêcher un religieux de quitter son monastère et de rentrer dans le monde. Un évêque aurait lieu d'être mécontent de voir dans le clergé de son diocèse un ecclésiastique à l'ordination duquel il n'a pas consenti. Nous sommes convenus de la nécessité de cette précaution à l'époque du sacre du nouvel évêque d'Angers (1). »

C'est devant l'effort de cette coalition que l'abbé de Solesmes prit définitivement son parti. Il ne lui restait plus d'autre ressource que de porter sa cause à Rome et d'aller la défendre en personne. Il dit adieu à Solesmes le 11 juin, revit à Paris le comte de Montalembert qui avait pu s'échapper de l'île de Madère et termina avec l'abbé Migne les négociations relatives à la patrologie. Une première fois elles avaient échoué devant le chapitre de Solesmes par suite de futiles oppositions. La présence à Paris de dom Pitra permit de les renouer. Le prieur de Saint-Germain de Paris, de concert avec l'abbé de Solesmes, consentit à fournir le dessin de l'ouvrage entier et à prendre ainsi la responsabilité de cette œuvre vraiment gigantesque dont l'abbé Migne avait conçu l'idée et promettait l'exécution. Il est facile aujourd'hui de reconnaître les lacunes et de signaler les imperfections de cette collection immense; telle qu'elle est pourtant, elle demeure et sera longtemps encore l'instrument préféré des hommes studieux. Depuis qu'elle a paru, des œuvres inédites nombreuses ont été découvertes qui n'ont pu y trouver place; elle conserve néanmoins l'honneur d'avoir recueilli en un corps unique toutes les voix de la tradition de l'Église catholique et tous les documents de son histoire, depuis les origines jusqu'à Innocent III et à Bessarion.

Le séjour de l'abbé de Solesmes à Paris se prolongea durant près d'un

(1) Mgr Bouvier à D. Guéranger, 6 juin 1843.

mois et demi, si vif était son désir de ne partir pour Rome qu'après avoir hâté l'impression de sa *Lettre à l'archevêque de Reims sur le droit de la liturgie*. Les exemplaires de cette lettre qui forme un opuscule de 137 pages in-8° devaient en effet lui être utiles à Rome. Les deux premiers volumes des *Institutions* avaient rappelé l'histoire de la liturgie; la *Lettre à l'archevêque de Reims* fixait le droit et définissait l'autorité de qui relèvent dans l'Eglise de Dieu les livres et les formes liturgiques. Si la liturgie est en même temps que la forme de la prière la voix de la tradition, si elle forme, selon la parole du pape saint Célestin dans sa lettre aux évêques des Gaules contre les pélagiens, l'organe de la foi de l'Eglise, *legem credendi statuat lex supplicandi*, la liturgie est par là même chose d'Eglise, elle relève de son autorité, et la fonction qu'elle remplit nous fait pressentir d'avance que l'Eglise ne saurait abandonner aux témérités humaines une cause où il s'agit de sa prière et de sa doctrine. Aussi, dès le cinquième siècle et depuis, les conciles ramènent-ils à des lois précises la forme authentique de la prière que les églises particulières reçoivent des églises patriarcales, comme la foi, comme l'Ecriture, comme tous les biens de l'ordre surnaturel qui descendent par la voie et la pente hiérarchiques. La lettre de l'abbé de Solesmes se ramène à une série de propositions qui déterminent la doctrine canonique sur le droit de la liturgie et donnent la solution aux problèmes qu'avait proposés l'archevêque de Reims. Un évêque particulier n'a en matière de liturgie, dans un diocèse où la liturgie romaine est en usage, aucun droit ni d'adopter une autre liturgie existante, l'ambrosienne par exemple, ni d'en créer de toutes pièces une nouvelle. Là où la liturgie romaine n'est pas en usage, l'autorité d'un évêque particulier ne s'exerce légitimement que dans les portions purement diocésaines du bréviaire ou du missel, qu'elle peut modifier pour des raisons graves; elle ne s'étend pas sur l'ensemble de la liturgie qui, sans être la liturgie romaine, bénéficie pourtant de la prescription bicentenaire établie par saint Pie V et se trouve ainsi placée en dehors des atteintes privées. Mais si un diocèse, et c'était là la condition de presque tous les diocèses de France, avait renoncé à la liturgie romaine postérieurement à la bulle de saint Pie V, de deux choses l'une : ou la liturgie substituée demeurerait romaine dans sa substance et pouvait alors, si la prescription était suffisante, demeurer en possession; ou bien c'était une liturgie remaniée profondément, de création récente, et la conscience de l'évêque devait alors l'incliner à revenir à la liturgie romaine.

Or il se trouva que l'archevêque de Reims, à l'heure même où il consultait l'abbé de Solesmes, s'était aussi tourné du côté de Rome afin d'interroger la pensée pontificale. Rome, nous le savons, avait longtemps gardé le silence. Benoît XIV avait semblé très condescendant : la situation liturgique de la France paraissait à ce point désespérée

que l'autorité religieuse souveraine craignait d'intervenir. Mais enfin, interrogée, elle n'avait pu se dérober. L'abbé de Solesmes n'ignorait pas la teneur de sa réponse; et discrètement il demandait à Mgr de Reims qu'il lui fût loisible d'insérer à la fin de sa lettre le bref par lequel Rome avait répondu; la parole pontificale garantirait ainsi de son autorité souveraine ces mêmes conclusions pratiques auxquelles avait abouti l'enquête canonique. Ce n'était pas la dernière fois que sa parole de docteur privé se confondait avec la parole de l'Eglise même dans une glorieuse unité. Mais, comme s'il avait eu le pressentiment exact de l'orage qui s'amoncelait contre lui et des colères qui étaient à la veille de se déchaîner, les dernières pages de sa *Lettre à l'archevêque de Reims* s'appliquaient à écarter le reproche d'avoir diminué l'honneur de l'épiscopat français.

Depuis quand, demandait-il, ne pourrait-on plus invoquer les prérogatives du siège apostolique, sans faire injure à l'épiscopat?... Si l'autorité du pontife romain se développe sans obstacle dans les églises, n'est-elle pas la meilleure sauvegarde du pouvoir des évêques dont la juridiction, menacée en tant de manières par des rivaux puissants, ne sera jamais plus inviolable que lorsque sa source divine se montrera plus à découvert (1)?...

Après cela, disait-il plus loin, me fera-t-on un crime de discuter certains points de droit, de la solution desquels il résulte que, dans le gouvernement de son diocèse, un évêque est borné par des lois générales contre lesquelles il ne peut agir, sans que ses actes soient frappés d'irrégularité ou même de nullité? Mais où voudrait-on en venir par cette voie? Il ne s'agirait plus seulement d'interdire l'étude de la science liturgique: il faudrait encore empêcher tout enseignement du droit canonique et placer par conséquent l'église de France dans une situation où jamais aucune église ne s'est trouvée... Or, qu'est-ce autre chose que le droit canonique dans sa plus grande partie, sinon l'ensemble des règlements par lesquels le pouvoir, aux divers degrés de la puissance hiérarchique, se trouve circonscrit dans certaines limites, afin que l'harmonie se conserve et se développe dans l'ensemble? La puissance épiscopale, si auguste, si sacrée, n'est-elle pas déjà restreinte en cent manières par les réserves apostoliques, et... l'histoire du droit ne nous montre-t-elle pas les conciles généraux et particuliers occupés sans cesse, pour le bien du corps ecclésiastique tout entier, à régler par des canons, pour la rendre plus efficace, cette autorité épiscopale par laquelle l'Esprit-Saint régit l'Eglise de Dieu (2)?

Réflexions toujours opportunes, puisqu'il n'y a point de pouvoir arbitraire dans l'Eglise de Dieu; mais réflexions inutiles, car elles ne devaient pas conjurer la tempête. Le pilote la pressentait. Il en avait conféré longuement avec Mgr Fornari; seulement la trop récente nomi-

(1) *Lettre à Mgr l'archevêque de Reims sur le droit de la liturgie. (Institutions liturgiques (2^e édit.), t. III, p. 580.)*

(2) *Ibid.*, p. 581

nation du représentant pontifical à Paris ne pouvait lui assurer dès la première heure toute l'autorité qu'il devait conquérir dans la suite. Le 25 juillet 1843, l'abbé de Solesmes quitta Paris. Il emmenait avec lui dom Paul Piolin, que l'atmosphère de Paris avait fatigué et dont il voulait user pour la formation bénédictine d'un monastère situé dans le diocèse de Valence, à Andaneette. Ce monastère se composait d'une dizaine de religieuses. Un petit pensionnat y était annexé. Muni des pouvoirs très étendus qu'il avait reçus de l'évêque diocésain, dom Guéranger dressa un règlement pour les sœurs, bénit leur oratoire, leur donna un commencement de forme monastique et leur laissa dom Piolin comme aumônier. L'entrevue avec l'évêque de Valence, Mgr de Chatrouse, fut des plus courtoises. On parla liturgie. L'évêque inclinait vers la thèse des *Institutions* en témoignant le regret que *des personnes graves* y eussent trouvé matière à dissentiments. La réflexion prêtait à l'ambiguïté. L'abbé de Solesmes interrogea; l'évêque lui apprit que Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, venait de s'élever contre lui. De bonne foi, l'évêque de Valence croyait même que si l'abbé de Solesmes se rendait à Rome, c'était dans le dessein de se pourvoir et d'en appeler. Dom Guéranger le détrompa. Ce que contenait au juste la brochure de Mgr d'Astros, l'évêque de Valence ne le pouvait dire; il en avait seulement entendu parler. On devine quelles durent être, depuis Valence jusqu'à Marseille, les réflexions de celui qui, forcé de s'éloigner du champ de bataille, recevait sans pouvoir le parer un coup aussi rude et, au cours d'une absence qui pouvait se prolonger, laissait à la pensée hostile tout le loisir de cheminer sans obstacle et de recueillir des adhésions.

Il se trouva heureusement que la *Lettre à l'archevêque de Reims sur le droit de la liturgie* et le bref de Grégoire XVI sur la même question parurent dans *L'Univers* quelques jours avant que fût annoncée la brochure de Mgr de Toulouse (1). A son arrivée à Marseille, l'abbé de Solesmes put apprendre que le factum dirigé contre lui portait ce titre : *L'Eglise de France injustement flétrie dans un ouvrage ayant pour titre : Institutions liturgiques par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, par M. l'archevêque de Toulouse*. Le titre n'est pas entièrement exact : Mgr d'Astros n'avait fait que prêter l'autorité de son nom à un pamphlet écrit par un de ses vicaires généraux, M. Baillès, alors d'humeur très gallicane. Elevé ensuite sur le siège de Luçon, M. Baillès devint de gallican, très ultramontain; d'orléaniste, très légitimiste; et, en quelques années d'épiscopat, parvint à fatiguer tellement le diocèse à lui confié que le pape qu'il soutenait trop, et le roi qu'il attaquait outre mesure, s'unirent pour l'inviter à résigner sa charge. Il se retira à Rome, fut nommé consultant de l'Index et mourut oublié.

(1) *L'Univers*, 1^{er} et 3 août 1843.

Mais dans le public le nom de Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, produisit un grand émoi. C'est respectueusement et avec le salut de l'épée que *l'Univers* (1) insérait la nouvelle en s'excusant courtoisement de garder, avec la plus grande partie de l'épiscopat de France, une pensée dont il ne pouvait faire le sacrifice, même aux talents, aux vertus, au noble caractère, aux éclatants services d'un prélat vénéré par toute l'église de France. De son côté *l'Ami de la religion* (2), un instant embarrassé du conflit trop visible qu'il y avait entre le bref de Grégoire XVI à l'archevêque de Reims et la brochure de l'archevêque de Toulouse, mit hors de cause le fond même de la question liturgique, afin d'établir que le dessein de Mgr d'Astros était simplement d'improver la manière dont le révérend père abbé a manié l'arme de la critique dans ses *Institutions*.

Imprudence, témérité, injustice, inconvenance, indignité, hauteur et mépris, telles sont les dispositions que découvrait au cœur de l'abbé de Solesmes l'auteur de la brochure. Il affectait de travestir en un pamphlet contre l'épiscopat de l'époque présente tout l'ensemble de documents historiques qui concernaient les deux derniers siècles, comme si l'épiscopat de 1840 eût été nécessairement solidaire de l'épiscopat de 1682, comme s'il eût été possible de se défaire des faits historiques avec de simples malédictions contre celui qui les amène au grand jour. La brochure n'abordait qu'avec assez de réserve la discussion historique; elle plaidait doucement pour la beauté des nouveaux bréviaires, touchait parfois aux faits avec cette mesure légère, rapide et comme distante, trop naturelle à ceux qui craignent de s'aventurer en pays peu connu; mais elle rachetait tout par un ton de hauteur extrême et à la fin par un accent de menace prophétique :

Cet auteur (l'auteur des *Institutions*) réussira probablement à éblouir quelques esprits par le zèle qu'il affecte pour l'autorité du saint-siège. Il est si naturel à des cœurs catholiques d'écouter avec confiance un homme qui se présente comme le vengeur des droits du vicaire du Christ! Mais nous laisserons-nous encore séduire par ces belles apparences, après la triste expérience que nous avons faite il n'y a pas bien longtemps? Avons-nous oublié cet homme qui défendait la religion catholique avec tant de zèle et d'éloquence, qui exaltait si haut la puissance du successeur de Pierre dans le même temps qu'il soulevait le jeune clergé contre les évêques? Après avoir brillé du plus grand éclat, il est tombé dans un épouvantable abîme. Voulons-nous éviter une semblable illusion? Posons ce principe, il ne nous trompera pas : que quiconque insulte les évêques, établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise, ne peut pas avoir un zèle sincère pour le chef suprême de l'épiscopat (3).

(1) Numéro du 10 août 1843.

(2) 8 août 1843, n° 3786, t. CXVIII, p. 257 et suiv.

(3) *L'Eglise de France injustement flétrie dans un ouvrage ayant pour titre : Institutions liturgiques par le R. P. dom Prosper Guéranger abbé de Solesmes*, par Mgr l'archevêque de Toulouse, p. 158

Et comme si l'auteur avait pris soudain conscience que l'insinuation et l'assimilation cette fois dépassaient toute mesure, il reprenait :

Dom Guéranger s'offensera peut-être du principe que nous posons et plus encore du rapprochement que nous nous permettons entre lui et un homme tristement fameux. Il sera blessé, nous n'en doutons pas, de tout ce que nous avons dit pour montrer combien son ouvrage mérite de blâme. Et nous, nous le disons en toute vérité, ce n'est qu'avec douleur que nous avons rempli une tâche aussi triste (1).

Ce long factum de 180 pages, jeté dans le public à un tel moment avec l'autorité d'un nom vénéré en France, fit-il hésiter dom Guéranger? Eut-il la pensée de rebrousser chemin? Il n'en existe nulle trace. Le texte de la brochure ne lui était point parvenu d'ailleurs; mais dom Pitra dès le commencement d'août, avec une vigilance et une affection qui ne se lassent pas, prenait sur chacune de ses nuits pour adresser au pèlerin de Rome le récit de tous les faits du jour. Le mois d'août fut témoin d'une lutte presque tragique où sous prétexte de liturgie laïques et clergé, revues et journaux, catholiques et incroyants, religieux et séculiers, nonces et archevêques se heurtaient, s'observaient, se menaçaient dans une mêlée confuse. Elle revit tout entière dans les lettres du prieur de Saint-Germain, tempérée par l'expression d'un dévouement filial que l'on sent à toute épreuve. En l'absence du général qui était loin, les officiers firent de leur mieux; on ne pouvait interdire à dom Pitra ni au F. du Lac de prendre parti, dans une cause qui d'ailleurs était celle de l'Eglise, pour le champion absent dont ils étaient les vrais fils. Il est telles répliques d'une précision presque foudroyante qui trahissaient la plume experte de du Lac, alors même que son nom ne paraissait pas. On dit que dans les rencontres armées certains coups accusent, par leur netteté et leur allure, la maîtrise de la main qui les a portés; mais il faut bien reconnaître qu'en l'absence d'Achille, les Achéens, s'ils ne pliaient pas, étaient écrasés par le nombre; le nom de Mgr d'Astros et l'aurole de confesseur de la foi qui lui était demeurée depuis son glorieux séjour à Vincennes entraînaient tout ce public confus et inattentif, qui trouve simple de se grouper autour d'une personne de grand renom plutôt que de s'obliger à l'étude des faits et des arguments de la cause. « Pour le clergé, disait le prieur de Paris, Mgr d'Astros ayant parlé, la cause est jugée (2). »

Ce n'était pas Mgr d'Astros, ce n'en était que l'ombre; mais le pseudonyme n'était point percé alors, et le respect d'un nom vénéré ne

(1) *L'Eglise de France injustement flétrie dans un ouvrage ayant pour titre : Institutions liturgiques par le R. P. dom Prosper Guéranger abbé de Solesmes*, par Mgr l'archevêque de Toulouse, p. 159.

(2) Lettre à D. Guéranger, 22 août 1843.

laissait pas le loisir de reconnaître les faiblesses sans nombre qui émail-
laient la discussion de M. Baillès.

Une fois en campagne, disait irrévérencieusement dom Pitra, l'auteur s'en va chevauchant d'ornière en ornrière, battant les broussailles, ruinant lui-même sa pauvre cause. Il fourmille d'assertions incomplètes, hasardées; la chronologie, l'histoire, la liturgie, tout y trébuche à qui mieux mieux. Entre mille autres gentilleses, figurez-vous que l'auteur du *Salve sancta Parens*, Sédulius, se trouve un contemporain de Ronsard : il est né en 1537 et mort en 1631. C'est textuel.

Ailleurs le prieur de Paris qui ne manquait pas de lecture disait que « sur près de deux cent cinquante assertions de faits ou de doctrine liturgique, il y en avait assez précisément deux ou trois qui se tiussent debout; tout le reste devait s'écrouler au premier choc. Autant la brochure est violente, passionnée, illogique, autant votre *Lettre* est calme, digne et raisonnée. Vous vaincrez ou plutôt la vérité triomphera. Seulement, il y avait urgence que vous fussiez à Rome avant qu'on ne vous eût prévenu (1). »

Lorsque dom Pitra traçait ces lignes, dom Guéranger quittait Marseille et mesurait avec une grande exactitude de coup d'œil toute la difficulté de la situation.

Il est bien entendu que je répondrai, écrivait-il au prieur de Saint-Germain avant de prendre le bateau; mais quand et comment? Voici que je tourne le dos à la France dans le moment où je devrais y rester. Les uns vont dire que je suis mandé à Rome, les autres que je vais m'y réfugier; et les Romains vont prendre peur, et le gouvernement finira par ouvrir les oreilles et par trouver, comme on le lui dit, que nous sommes peu *nationaux*, peu *organiques*; il n'arrivera pourtant que ce que Dieu voudra. Je vois d'ici l'archevêque de Paris et son entourage jubiler du tapage qui va se faire, jubiler de mon absence. C'est bien là un des plus jolis gâchis que le diable ait jamais faits (2).

La traversée fut heureuse; le bateau fit escale à Livourne pour aborder le 4 août à Civita-Vecchia. Le même jour dom Guéranger était à Rome et s'y réveillait en la fête de Notre-Dame-des-Neiges. Il y reprit aussitôt, malgré les accès de fièvre qui le ressaisirent bientôt et au milieu des soucis d'affaires épineuses et lentes, la vie de pieux pèlerin et de studieux archéologue qu'il y avait menée en 1837. Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Jean-de-Latran, toutes les basiliques romaines le revirent; il prit après quelques jours domicile au palais Saint-Calixte, près de Sainte-Marie du Transtévère, non loin de la basilique de Sainte-Cécile qui semble en 1843 avoir ravi pour jamais le cœur de son pieux client.

(1) Lettre à D. Guéranger, 1^{er} août 1843.

(2) Lettre du 1^{er} août 1843

Cette dévotion portera un jour ses fruits. L'abbé de Solesmes retrouva à Rome les amis et les appuis d'autrefois; et des premiers, le P. Roothaan, général des jésuites, « mon conseil le plus éclairé et le plus dévoué (1) », disait-il à dom Pitra. S'adresser à la congrégation des évêques et réguliers, c'était, selon le P. Roothaan, s'exposer à des lenteurs et peut-être courir à un échec, la congrégation procédant selon la stricte rigueur du droit, sans tenir compte des circonstances de fait. La marche à adopter était de rédiger un mémoire et d'en saisir le cardinal secrétaire d'Etat, qui remettrait la discussion à une commission cardinalice dont la pensée serait ensuite soumise à l'approbation pontificale. Il fallait se hâter. La presse française faisait chorus avec la brochure de Toulouse : le *Journal des Débats* qui recevait les inspirations de l'archevêché tonnait contre les démolisseurs ultramontains. Au lendemain des âpres discussions qui, pour obtenir la liberté de l'enseignement, avaient livré au jour les doctrines et les mœurs de l'Université, cette controverse ménageait au ministère une revanche inespérée; elle lui permettait de diviser le clergé, de s'unir aux évêques dans une même passion nationale et de poursuivre avec le renfort inattendu des crosses épiscopales l'engeance de ces ordres religieux en qui l'Université trouvait de si redoutables concurrents.

Ce n'était plus, on le voit, une question liturgique, mais à son occasion une vraie crise politique et religieuse soulevée par la passion gallicane. Il se rencontra des journaux catholiques pour maudire « cette petite église d'hommes antifrçais qui eussent détruit toutes nos libertés sous les débris de notre patrie. Remercions, ajoutaient-ils, la Providence d'avoir suscité la parole d'un grand évêque pour faire justice enfin de tant de folie ». Mgr Fornari, pour ses débuts, contemplait avec un peu de surprise et de désenchantement cette tempête soudaine. On lui avait tant parlé de ce beau et saint clergé de France, de ce clergé de Paris à qui rien au monde n'était comparable! Il était fort surpris de l'intervention de Mgr de Toulouse et voulait qu'il lui fût répondu, mais, ajoutait-il, avec égard et mesure. Inquiet d'abord, lorsqu'il apprit que l'archevêque de Paris préparait lui aussi une brochure contre les *Institutions liturgiques*, Mgr Fornari prit ensuite plus exactement conscience du sens et de la portée des événements : il arriva même à se féliciter d'une crise heureuse, plus bénigne somme toute que le sourd malaise qui avait précédé, crise où s'agitaient confusément toutes les vigneurs vitales et tous les germes de mort, mais crise profonde d'où la religion sortirait plus forte et la France rajeunie.

Un observateur attentif aurait pu en effet démêler depuis plusieurs années déjà les grandes lignes d'un plan d'investissement dirigé contre

1. (1) Lettre du 7 août 1843.

l'Eglise; il avait été dessiné par un noyau de parlementaires et de jansénistes, cantonné au conseil d'Etat. La formule se trouvait tout entière dans le *Manuel du droit public ecclésiastique français* de M. Dupin aîné, ayant à sa base et comme principes les libertés gallicanes garanties par les articles organiques. Hélas! aux divers degrés de la hiérarchie, les flatteurs et les ambitieux ne manquaient pas qui invitaient le gouvernement à mettre la haute main sur les affaires ecclésiastiques et, dans leurs mémoires écrits, recueillaient avec une avidité servile ces mêmes documents qui avaient autrefois préparé la constitution civile du clergé. Les gouvernements, quelle que soit leur étiquette, n'ont pas besoin de ces invitations. L'autorité religieuse leur est une rivale importune. Ruse et violence, séparation ou concordats, caresse ou persécution, tout leur est procédé pour aboutir à la constitution de l'église nationale ou, ce qui est tout un, à l'asservissement de l'Eglise. Les ordres religieux faisaient naturellement les frais de cette organisation nouvelle où ils n'avaient point de place; on les reconduisait aux frontières comme des poètes désormais inutiles, et la distribution éventuelle des situations dans cette Salente religieuse était allée assez loin pour que le nom du patriarche des Gaules eût été prononcé déjà.

Dom Pitra fut avisé par un vicaire général de Paris que le même jour où paraîtrait la lettre pastorale condamnant les *Institutions liturgiques*, la chapelle des bénédictins serait frappée d'interdit. Très déterminé à couvrir de sa personne les religieux menacés, Mgr Fornari fit porter à l'archevêque ses plus vives représentations : « Il y avait, disait-il, injustice et déloyauté tout à la fois à frapper une communauté pour son chef, aussi innocents d'ailleurs l'un que l'autre, et en l'absence de ce chef (1). » Les bénédictins n'étaient point les seuls que visât l'antipathie de l'archevêque de Paris; tout ce qui relevait de Rome lui était devenu importun. Il feignait de regarder l'exemption comme une dérogation injurieuse à son autorité. Le chapitre de Saint-Denis, composé alors de quelques évêques âgés ou infirmes, libres d'ailleurs de tout devoir de résidence, n'avait dû qu'à l'intervention du roi le bénéfice de l'exemption vivement disputé par l'archevêque. Une ordonnance archiépiscopale avait interdit aux jésuites de confesser rue de Sèvres et avait prétendu les répartir entre les diverses églises de Paris, sous couleur de les obliger de porter l'édification partout. L'historien de Mme Barat nous a révélé que les dames du Sacré-Cœur, confondues avec les jésuites dans une même défaveur, s'étaient pourvues à Rome et n'avaient dû qu'à une intervention du pape lui-même la cessation d'une tutelle jalouse. Les bénédictins n'étaient donc pas exception. La conduite de Mgr Affre provenait d'un système. Le livre des *Institutions* et sa

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 18 août 1843.

condamnation par Mgr de Toulouse n'étaient que l'incident heureux qui en motivait l'application.

Le 18 août Mgr Fornari remit à dom Pitra un exemplaire de la lettre de Mgr Affre; le lendemain elle parut dans *l'Ami de la religion* sous ce titre : *Circulaire adressée par M. l'archevêque de Paris à MM. les curés de son diocèse, relativement aux Institutions liturgiques du R. P. abbé de Solesmes*. Adressée aux curés, oui; mais l'insertion au journal faisait parvenir à tout un public très excité déjà le désaveu qu'il infligeait aux témérités des *Institutions liturgiques*. Le *Journal des Débats* avait eu la primeur de la nouvelle; *l'Ami de la religion* inséra sans une réflexion (1); *l'Univers* s'excusa :

Nous ne croyons pas nécessaire de rapporter la circulaire en son entier. Ce qu'elle contient de personnel au R. P. abbé de Solesmes ne nous regarde pas. Ainsi frappé à l'improviste et pendant son absence, pour un livre publié il y a deux ans, le savant auteur des *Institutions liturgiques* se justifiera à son retour, comme il le jugera convenable (2).

Cette brève réplique adressée d'une main très sûre, après avoir signalé le désaccord gênant de la circulaire avec le bref de Grégoire XVI à l'archevêque de Reims, ajoutait :

On comprend que dans une affaire aussi grave nous devons, nous laïques, nous borner au rôle de rapporteurs et nous contenter de prier pour que Dieu fortifie l'unité de son Eglise et nous préserve des embûches que de tous côtés nous tendent ses ennemis (3).

Il était aisé de reconnaître l'esprit qui animait toute cette campagne. L'antichambre épiscopale retentissait non seulement des éclats de la circulaire, mais des assertions qui en étaient le commentaire naturel : « Le pape règne, disait-on ouvertement, il ne gouverne pas! Ce sont les évêques qui gouvernent! En France, le pape n'a le droit de rien faire, si ce n'est par l'intermédiaire des évêques. Pas d'exemptions (4)! » Dans un tel état d'esprit, la réplique de *l'Univers* provoqua un courroux extrême. Dom Pitra fut sur-le-champ mandé à l'archevêché; on le somma de nommer l'auteur de l'article. Sur son refus de répondre, on exigea de lui un désaveu immédiat, formel, publié, écrit et signé séance tenante; le prieur de Paris répondit qu'il n'avait pas mission pour consentir à un acte si grave. L'interrogatoire ayant été infructueux, il fut signifié à dom Pitra que si l'article de *l'Univers* n'était pas désavoué au 15 septembre, le monastère serait fermé, l'archevêque ayant le droit de frapper sur une simple présomption. Bien plus, si dorénavant *l'Univers*

(1) 19 août 1843, n. 3791, t. CXVIII, p. 336 et suiv.

(2) *l'Univers*, 23 août 1843.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre de D. Pitra à D. Guéranger, 20 août 1843.

publiait un seul article sur la question liturgique, cette même mesure de rigueur serait appliquée sans aucun délai, les bénédictins devenant de la sorte et de par Mgr l'archevêque gérants et garants responsables du journal.

Le 15 septembre vint. Dom Pitra se rendit à Saint-Germain auprès de l'archevêque pour lui communiquer sa résolution : c'était un refus de désavouer l'article incriminé. La réponse de l'archevêque fut de la dernière violence; son premier mot, son dernier aussi furent : « Sortez de mon diocèse. » Tout pouvoir de confesser était retiré et dès le 22 la messe ne devait plus être célébrée au prieuré. Mgr Fornari porta au roi Louis-Philippe la nouvelle de ce despotisme ecclésiastique qui s'insurgeait contre le bref du pape et chassait de Paris jésuites et bénédictins.

— Qu'il est sot! qu'il est sot! répondit le roi.

— Votre Majesté verrait-elle de mauvais œil que le saint-siège prît des mesures pour mettre un terme à de tels excès?

— Non, dit le roi, que le pape agisse; je l'appuierai au besoin.

Le 22 septembre les choses se passèrent au prieuré comme de coutume : le représentant du saint-siège avait dans l'intervalle signifié à Mgr Affre que les bénédictins n'avaient pas à tenir compte d'un interdit prononcé *ab irato*.

Sur ces entrefaites l'archevêque de Paris essuya un nouvel échec. Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, qui s'était vaillamment déployé dans la question de la liberté d'enseignement, ne crut pas pouvoir acquiescer au désaveu que venait de prononcer Mgr Affre contre le livre de M. des Garets : *Le monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois*. Selon Mgr Affre (1), le livre manquait totalement de modération, et les modérés seuls avaient raison. Cette attitude avait de quoi déplaire à l'ardent évêque de Chartres. Son mécontentement s'accrut encore, lorsqu'il sut quelque chose du plan d'église nationale qui se poursuivait dans l'ombre. Le prélat octogénaire reprit aussitôt la plume pour ramener à sa portée et à ses limites le jugement prononcé par l'archevêque de Paris contre le livre incriminé.

Les défenseurs ardents du monopole ont fait grand bruit, disait-il, de ce jugement du pieux et savant archevêque et ils s'en sont hautement prévalus comme d'une décision presque souveraine et sans appel. Mais rien de plus vain que ce triomphe. Ils ignorent les lois de notre institution divine. Une prééminence honorifique n'y entraîne point une supériorité quant à l'enseignement. L'église de France ne connaît point de dictateur ni de patriarche, et l'autorité doctrinale de tous les premiers pasteurs y est absolument la même (2).

(1) *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté d'enseignement*, par Mgr l'archevêque de Paris (in-8). (*L'Ami de la religion*, 15 août 1843, n° 3789, t. CXVIII, p. 305 et suiv.)

(2) *L'Ami de la religion*, 3 octobre 1843, n° 3810, t. CXIX, p. 4.

Le coup était porté droit : Mgr Affre le ressentit.

De Rome, l'abbé de Solesmes suivait ces épisodes. Sa foi, son calme, son courage ne s'épurent pas un instant. « Dieu soit loué, écrivait-il à dom Pitra, les combats du Seigneur ont commencé; l'arène s'agrandit. Prions, soyons humbles, forts, prudents; et nous vainerons (1). » C'est en quelques mots toute la trempe de dom Guéranger. Sa foi affermie en Dieu ni ne mesurait le péril ni ne doutait de l'issue finale. Son mémoire était terminé, revu avec le P. Roothaan, et se ramenait aux points qui suivent :

1^o Maintenir à l'abbé de Solesmes le droit qui lui est injustement contesté par l'évêque du Mans de donner la tonsure et de conférer les ordres mineurs à ses religieux profès, puis de les offrir aux ordres majeurs lors des ordinations régulières. Ces religieux ne sauraient être considérés comme indignes pour ce fait seul qu'ils ont reçu de leur prélat régulier les ordres inférieurs; l'iniquité flagrante qui les écarterait des ordres majeurs les jette d'ailleurs à la merci de la loi militaire qui n'excepte de ses exigences, à partir de l'âge de vingt-cinq ans, que les seuls clercs engagés dans les ordres majeurs.

2^o Déclarer les religieux profès de vœux solennels dispensés de présenter des lettres dimissoriales de leur évêque d'origine, puisque les vœux solennels émis par eux les délient de toute attache à leur diocèse et les font appartenir à une famille religieuse déterminée, à leur monastère et à la pleine juridiction du prélat régulier.

3^o Reconnaître comme canonique et sans qu'il soit besoin d'érection nouvelle la maison monastique de Saint-Germain à Paris. Elle est située sur le territoire autrefois occupé par la grande abbaye bénédictine; ne pourrait-on pas la considérer comme l'héritière au spirituel seulement de l'ancienne abbaye dont elle est un rejeton, dont elle recueillerait les droits, sans qu'il fût procédé pour elle à la formalité de l'érection canonique?

Le mémoire qui sollicitait de l'autorité apostolique ces trois dispositions demandait aussi que l'examen en fût remis à une congrégation particulière dont les membres seraient choisis par Sa Sainteté.

Le cardinal secrétaire d'Etat promit son appui. Le 17 août Rome ne s'était point émue encore et, dans la brochure toulousaine contre les *Institutions liturgiques*, ne voyait que le dernier soupir du gallicanisme expirant. L'abbé de Solesmes ne semblait pas devoir rencontrer d'obstacles, sauf peut-être quant à la reconnaissance de la maison de Paris, tant sa cause était fondée en droit; il ne redoutait que la lenteur romaine qu'il trompait de son mieux par de pieux pèlerinages et des promenades archéologiques en compagnie du P. Marchi. Un

(1) Lettre du 14 août 1843.

envoi de France contenait des exemplaires de la *Lettre à Mgr l'archevêque de Reims sur le droit de la liturgie*; il s'empessa d'en faire hommage là où il était opportun; il parcourut aussi la brochure de Toulouse qui ne lui sembla point redoutable ni très digne de réplique, n'étaient les accusations de témérité et de calomnies qu'il se devait de relever: « Le nombre des bévues, des quiproquos, des falsifications, des traits d'ignorance théologique est immense; malheureusement, ajoutait-il, je n'ai pas ici tous les livres qui me seraient nécessaires. » En somme, le public pouvait attendre et, comme le disait en ces premiers jours le cardinal Lambruschini, « la lettre à l'archevêque de Reims était la réponse anticipée à la brochure de l'archevêque de Toulouse. » L'abbé de Solesmes n'en prenait pas moins l'engagement de répondre :

Mon devoir, disait-il dans une lettre qu'insérèrent non sans quelques retranchements *l'Univers* (1) et *l'Ami de la religion* (2), mon devoir est de justifier ma personne et mon livre des imputations dont l'un et l'autre sont l'objet dans l'opuscule du savant prélat. Le public jugera : c'est son droit. Je saurai conserver tous les égards qui sont dus à la personne et au caractère de Mgr l'archevêque de Toulouse. Il serait injuste de lui imputer directement les nombreuses méprises que la brochure renferme. Les grandes occupations de Mgr de Toulouse l'auront contraint d'emprunter le secours de quelque secrétaire; c'est ainsi que s'expliquent bien des passages erronés. Les matières liturgiques étant du genre positif, l'erreur y est d'autant plus facile que l'on n'en a pas fait une étude spéciale.

En mettant ainsi hors de cause, autant qu'il le pouvait, son vénérable adversaire, l'abbé de Solesmes ne savait peut-être pas si bien dire.

Pendant à Rome même les négociations avançaient peu et avec le temps prenaient fâcheuse tournure. Les mouvements révolutionnaires qui éclatèrent alors à Bologne détournaient-ils l'attention? A côté des informations données par Mgr Fornari, l'épiscopat gallican n'exerça-t-il pas une pression active sur les dispositions romaines? L'esprit du souverain pontife semblait prévenu; il témoignait ouvertement de son dessein de ne réveiller pas par des mesures d'autorité le vieux levain de gallicanisme qu'il eût été dangereux d'irriter davantage. Quels que fussent le dévouement et l'autorité du P. Roothaan, dom Guéranger eut bientôt conscience de se heurter à un parti pris de ménagements et de transactions, dont les privilèges des réguliers devaient faire tous les frais. Rien ne resterait donc de l'acte pontifical qui en 1837 avait restitué en France l'ordre bénédictin; au delà de Solesmes et de la vie bénédictine, les conditions de la vie religieuse seraient durement atteintes

(1) 6 septembre 1843.

(2) 5 septembre 1843, n° 3798, t. CXVIII, p. 457.

par une décision d'ordre général plaçant des congrégations jusque-là exemptes sous une mainmise redoutable pour elles.

L'abbé de Solesmes vit clairement le danger. L'audience pontificale, le 26 août, lui permit d'en mesurer toute l'étendue. Il ne pouvait se le dissimuler, les rumeurs venues de France avaient réussi à persuader au souverain pontife que la thèse toute romaine des *Institutions liturgiques* avait été discréditée par le peu de modération de celui qui s'en était fait l'avocat. Par crainte d'un mal plus grand et pour défendre les maisons religieuses contre une suppression violente dont on ne cessait d'agiter la menace, la décision pontificale inclinait visiblement à déférer aux exigences de la portion gallicane de l'épiscopat. Dom Guéranger, durant sa courte audience, eut le chagrin d'entendre Grégoire XVI lui redire les arguments de Mgr Bouvier : « Votre situation en France est extrêmement difficile, parce que le gouvernement ne reconnaît ni les vœux solennels ni l'exemption. » Il n'eût pas été respectueux de disenter avec le souverain pontife. Dom Guéranger sollicita la permission de soumettre au cardinal Lambruschini les observations qui lui semblaient de nature à éclairer la petite commission cardinalice dont le pape voulait, avant de prononcer définitivement, interroger la pensée. Le pape accorda; mais il demeurait visible que le désir de la paix avec les évêques l'emporterait auprès de lui. Le cardinal secrétaire d'Etat accueillit le nouveau mémoire; mais sur ces entrefaites il reçut aussi la pastorale de Mgr Affre contre les *Institutions liturgiques* : « Cela fait deux archevêques contre vous », disait-il avec un peu d'embarras; puis, faisant allusion à la part qu'avait prise dom Guéranger à l'élection de Mgr Affre, il ajoutait un peu ironiquement : « Vous êtes bien récompensé d'en avoir voulu faire un archevêque de Paris! » En apprenant à l'abbé de Solesmes que la commission cardinalice était élue, le secrétaire d'Etat ne crut pouvoir révéler ni les noms des cardinaux qui la composaient ni les jours où ils tiendraient séance. Ainsi à Rome sa cause se discutait dans l'ombre et le secret, sans qu'il lui fût laissé aucun moyen d'intervenir auprès de ceux qui allaient le juger. Il n'en eut pas moins la fierté d'interdire à dom Pitra d'accorder le désaveu, si durement exigé par l'archevêque, de l'article inermé.

Tout l'accablait à la fois : Rome et Paris étaient coalisés et pour surcroît les lettres des siens si impatiemment attendues ne lui parvenaient pas. Ceux qui ont connu les tortures aiguës de ces attentes en savent la douloureuse anxiété; elles arrachent aux âmes des cris qui ressemblent à des plaintes, comme le gémissement d'une créature à bout de forces et désespérée. Et l'abbé de Solesmes devait reconnaître encore que les pages de son mémoire étaient lues avec assez d'inattention pour que l'on confondît l'abbaye de Saint-Germain avec l'abbaye de Saint-Denis et qu'il semblât ainsi revendiquer, et au nom

de quel droit? la succession non ouverte d'un chapitre reconnu par le gouvernement. Au commencement de septembre, les dispositions d'abord favorables du cardinal secrétaire d'Etat avaient définitivement cédé à la crainte de voir l'épiscopat tout entier se rallier autour de Mgr l'archevêque de Toulouse; on parlait d'une soixantaine d'adhésions épiscopales à la brochure. Le cardinal, inquiet de tout ce bruit, outré de voir la cause de Rome exposée à un échec, oubliait le service rendu par la controverse liturgique et n'accueillait dom Guéranger que par cette dure exclamation : « Il était bien nécessaire de nous soulever cette question-là ! »

La cause semblait désespérée : le salut vint d'où nul ne le pouvait attendre. A ce moment-là même arrivait à Rome, et de la nonciature et du provincial des jésuites, la nouvelle de l'ordonnance prise par l'archevêque de Paris contre les pères de la compagnie de Jésus. L'ordonnance datée du 9 septembre interdisait aux pères de la compagnie de confesser dans leur chapelle et leur enjoignait de se disperser, pour entendre les confessions des fidèles, dans les diverses paroisses de Paris. Une telle mesure causa autant de scandale que de surprise; et pourtant telle était la terreur produite par ce *tumultus gallicus* qu'un prélat romain déclarait qu'il n'était pas aisé de réprimer les actes violents dont souffraient bénédictins et jésuites, puisque, après tout, c'était dans l'exercice de ses fonctions que l'archevêque se les permettait. Il y a pourtant, croyons-nous, une légère différence entre l'acte d'un évêque et un acte épiscopal régulier; nulle autorité ne s'exerce à l'arbitraire. On en prit lentement conscience. L'excès même des mesures qu'avait osées l'archevêque de Paris de concert avec quelques-uns de ses collègues fit voir qu'on ne pouvait livrer les réguliers à de telles audaces. Le revirement s'accomplissait à Rome à l'heure même où le P. Roothaan recevait de Paris cette plainte : « Le saint-siège va abandonner les bénédictins aux violences de l'archevêque de Paris. » Pareille à la lance d'Achille, l'hostilité de Mgr Affre, en prenant un caractère si violent, si étendu, si évidemment systématique, élargit la cause et sauva ceux qu'elle menaçait.

Malgré le silence mystérieux dont la commission cardinalice demeurait environnée, dom Guéranger ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait quelque chose de changé. Le cardinal secrétaire d'Etat se radouissait; même il félicitait l'abbé de Solesmes d'avoir un vrai ami dans la personne de Mgr Fornari. Les lenteurs duraient encore; mais il était permis maintenant, grâce à ce revirement inattendu, d'espérer que la solution serait favorable. Dom Guéranger respira. Il entrevit enfin l'heure de rentrer en France, le loisir de reconnaître ce que valaient et les soixante adhésions de l'épiscopat à la brochure de Toulouse et l'effort de l'archevêque de Paris pour faire condamner les *Institutions*

liturgiques par un concile national. Enfin le 18 octobre il reçut des mains du cardinal Acton un bref signé la veille par le souverain pontife, qui reconnaissait aux abbés de la congrégation, dès le jour même de leur institution, la jouissance de tous les privilèges des abbés du Mont-Cassin, et nommément d'être dès lors réputés bénits par le souverain pontife et de conférer licitement les ordres mineurs à leurs sujets profès. Un autre bref relatif aux lettres dimissoriales était adressé à l'évêque du Mans : il maintenait les droits du monastère et de l'abbé. Ordre était donné au représentant du saint-siège à Paris de le faire parvenir à l'intéressé, après l'avoir fait lire à l'abbé de Solesmes. La question de Saint-Germain et de sa reconnaissance canonique était écartée. Ce n'était pas tout ce qu'on avait espéré; ce n'était pas, il s'en fallait de beaucoup, tout ce qu'on avait pu craindre : il y avait largement de quoi bénir Dieu.

Mais lorsque dom Guéranger se rendit auprès du prélat consulteur qui avait devant la commission cardinalice donné son votum ou avis motivé sur l'affaire de Solesmes, il rencontra une proposition très inattendue. Il fallait redouter, disait le prélat en témoignant parler au nom de personnages plus élevés que lui, il fallait redouter une grande irritation de l'épiscopat gallican. Le bref à l'abbé de Solesmes, le bref à l'évêque du Mans, un autre bref à l'archevêque de Paris dont nous dirons un mot plus tard, donnaient pleine satisfaction au droit des réguliers, mais par cela même provoqueraient le mécontentement de plusieurs. Mgr d'Astros était un prélat âgé, un confesseur de la foi, honoré de la vénération publique, entouré d'estime et d'adhésions; il n'était pas éloigné d'entrer en pourparlers avec l'abbé de Solesmes et, si les explications fournies étaient suffisantes, de retirer sa brochure. N'était-il pas opportun et même décent de renoncer à l'engagement public pris dès la première heure de défendre les *Institutions liturgiques* et, après avoir reçu les satisfactions essentielles, d'épargner aux catholiques le spectacle d'une lutte pénible? Il ne fut pas difficile de pressentir que dans l'audience d'adieu le souverain pontife demanderait aussi qu'il ne fût pas répondu à l'archevêque de Toulouse.

L'abbé de Solesmes mesura le péril; des accusations graves demeurant sans réplique, la cause de l'unité liturgique ramenée de vingt ans en arrière, le gallicanisme triomphant, la cause romaine déconcertée, découragée : il prit sur l'heure son parti de ne s'exposer pas à un conseil dont il n'aurait pu déclinier l'autorité souveraine. Ses affaires de Rome étaient maintenant terminées; il fit à la hâte ses dernières visites au P. Roothaan et au P. Janssen. Le cardinal Lambruschini l'accueillit debout à la porte de son cabinet, le temps nécessaire pour lui signifier par trois fois de ne rien livrer au public sur les affaires dont il était venu à Rome chercher la solution. La recommandation fut encore renouvelée

ailleurs. L'avenir nous révélera bientôt le motif de cette discrétion. Un dîner chez le baron de Bussières permit à l'abbé de Solesmes de faire ses adieux à Gerbet et à son ami Falcinelli. Le 21 octobre il quittait Rome, après un séjour de près de trois mois coupés de mille anxiétés et souffrances. Civita-Vecchia, Livourne avec un écart sur Pise, Gênes, Marseille enfin le 25 octobre; puis, dans l'impatience de revoir un visage ami, Valence, Andancette où il arriva exténué de ce long voyage accompli tout d'un trait. Après quelques heures données au repos, dom Guéranger fit connaître aux membres de sa communauté, en leur imposant le secret, les solutions données par l'autorité pontificale aux problèmes qui lui avaient été soumis. La lettre était de forme officielle et solennelle, contresignée par le R. P. Piolin : elle disait les mesures adoptées par Rome pour assurer le triomphe de cette liberté monastique sans laquelle l'institution régulière ne saurait se maintenir ni fructifier dans l'Eglise de Dieu; elle disait aussi les encouragements apostoliques donnés à l'œuvre de Solesmes avec les faveurs liturgiques obtenues. Il nous plaît d'en signaler une seule où nous reconnaissons la piété filiale de l'abbé de Solesmes : aux litanies de la sainte Vierge, après l'invocation finale, *Regina sanctorum omnium*, les monastères de la congrégation de France devançant la définition solennelle pouvaient ajouter cette autre invocation : *Regina sine labe concepta*.

Le séjour à Andancette fut de courte durée. Dom Guéranger avait hâte de revoir Mgr Fornari et de prendre auprès de lui connaissance du bref adressé le 12 octobre à l'évêque du Mans. « C'est moins un bref ordinaire, lui disait Fornari, qu'une véritable constitution apostolique. » Les droits des supérieurs réguliers y étaient maintenus avec force, l'application en était faite de façon expresse à l'abbaye de Solesmes; le souverain pontife n'avait même pas dédaigné de répondre aux plaintes élevées par les évêques contre la liberté des vocations monastiques et le droit des prélats réguliers concernant les ordinations et les lettres dimissoriales. Si grave que lui parût le document adressé à Mgr Bouvier, l'abbé de Solesmes prit aussi grand intérêt à un autre bref du même 12 octobre, arrivé au nonce par le même courrier et destiné à l'archevêque de Paris. L'avertissement du pape y prenait des formes d'une grande sévérité. Au nom du salut des âmes, Grégoire XVI blâmait les entraves apportées à la liberté des confessions, l'appui donné aux ennemis de l'Eglise par des mesures qu'il taxait d'imprudences et de légèreté. *inconsultissima præscriptio* : tel est le nom que la vigueur apostolique donnait à l'ordonnance qui d'autorité avait prétendu disperser les jésuites dans les diverses paroisses de Paris. En livrant à dom Guéranger communication de ces précieux documents, le nonce ne put dissimuler qu'il avait encore une autre mission à remplir auprès de lui : il avait été chargé par la secrétairerie d'Etat de lui faire parvenir

une pressante invitation. « Mais il me semble, dit finement Mgr Fornari, qu'au lieu de vous traduire cette invitation, je ne puis mieux faire que vous donner à lire la note qui vous concerne; ce que j'y ajouterais serait de moindre valeur. » Dom Guéranger lut la dépêche italienne qui d'office chargeait le nonce de conjurer toute réponse à l'archevêque de Toulouse. Lecture achevée, l'abbé de Solesmes remit au nonce la note, le remercia, l'assura que sa mission était remplie; puis on parla d'autre chose. Les deux hommes s'étaient compris : se taire n'était pas possible; Mgr Parisis pensait de même. De contester publiquement avec Mgr Affre, jamais il ne fut question.

De Madère d'où il suivait avec une affection anxieuse tous ces événements, Montalembert écrivait à Mme Swetchine : « Quel triomphe pour dom Guéranger que ce bref du pape à l'archevêque de Reims! Cet ingrat ne m'a même pas envoyé sa lettre imprimée; mais je ne m'en associe pas moins à ses joies et à ses succès. En aura-t-il autant à Rome? C'est ce dont je doute beaucoup. Que Dieu lui soit en aide (1)! » Puis, lorsque le paquebot lui apporta la lettre de l'archevêque de Paris, il redouta une réplique.

Il est déplorable de voir un tel excès d'ingratitude et d'absurdité, écrivait-il à sa noble amie. Mais ce qui me fait trembler maintenant, c'est la pensée que l'abbé ne lui réponde. J'espère que vous ferez tout ce que vous pourrez pour le maintenir dans le silence. Il y a tant de force et de dignité dans le silence après la victoire. Et je regarde le bref du pape à l'archevêque de Reims comme l'une des plus étonnantes victoires que l'on ait pu remporter dans ce temps-ci. Que l'abbé continue son livre; ce sera la meilleure réponse. Sa cause est évidemment gagnée, et je défie aujourd'hui un évêque quelconque de faire une nouvelle liturgie (2).

Même après avoir invoqué l'autorité de Mme Swetchine pour retenir la plume ardente de l'abbé de Solesmes, Montalembert intervenait en son nom. Tout lui était enfin parvenu; seul le factum de Toulouse lui manquait encore.

J'ai été longtemps sans autre nouvelle de vous que la brutale circulaire de votre archevêque *Affreux*. Le bon P. Desgenettes nous écrit aujourd'hui que le dit *Affreux* a voulu convoquer un concile provincial pour vous condamner, mais qu'aucun des suffragants n'a voulu répondre à l'appel du métropolitain... Je vous souhaite de la prudence. Vous êtes très fin, comme disait cet admirateur de Voltaire qui vous trouvait de la ressemblance avec son idole : mais êtes-vous toujours assez prudent? Je ne le sais trop. Je vous conjure surtout, quand vous répondrez à l'archevêque de Toulouse, d'être extrêmement modéré... Votre lettre à l'archevêque de Reims est excellente; je l'ai lue avec le plus

(1) Lettre du 10 septembre 1843.

(2) Lettre du 12 septembre 1843.

grand plaisir. Quant à l'Affreux, ne lui répondez pas un seul mot... Si je vous recommande une extrême prudence dans la suite de la discussion, c'est que je ne vous regarde pas comme tout à fait libre de votre personne. Vous n'avez pas le droit comme moi de vous casser la tête. Vous n'appartenez pas seulement à la question liturgique mais encore et surtout à l'avenir des ordres religieux en France. C'est de vous seul, en ce moment, que dépend cet avenir. Vous avez, je le crois, vraiment assez fait pour l'affaire liturgique; elle ira maintenant d'elle-même. Vous aurez l'immense gloire d'avoir seul commencé le combat et rendu possible une victoire qui eût semblé, il y a vingt ans, la dernière des chimères.— A propos, que je vous dise donc que dans le *British Critic*, juillet 1843, il y a une note des plus aimables sur votre second volume : il est dit que c'est uniquement grâce à vous qu'on en viendra sur le continent à fréquenter et à comprendre les offices de l'Eglise (1).

Le séjour à Madère était studieux.

Je travaille beaucoup et avec beaucoup d'attrait, ajoutait Montalembert. Après avoir fini et expédié ma brochure sur la liberté d'enseignement (dont vous ne manquerez pas, j'espère, de me dire votre avis critique), je me suis replongé jusqu'au cou dans mon *Bernard*. Mais je suis de plus en plus effrayé des proportions que prend mon travail... J'ai rencontré sur mon chemin saint Anselme : comment ne pas parler et en détail de ce moine sublime et si peu connu?... Mon premier volume sera, je crains, ridicule : il y aura cinq ou six cents pages avant de prononcer le nom de Bernard. Cependant je cherche en vain un autre titre que celui d'*Histoire de saint Bernard* pour un travail qui sera à vrai dire un résumé de l'histoire monastique jusqu'en 1125 et la guerre des investitures... Qu'en pensez-vous, mon cher ami? Dois-je écrire cette histoire de 1085 à 1125 en détail ou en gros? Quand votre réponse m'arrivera, je serai peut-être à la veille de ce magnifique concile de Reims en 1119, où il y avait deux cent douze abbés auxquels Calixte II fit donner à chacun un cierge avant de procéder à l'excommunication de l'empereur Henri V. Ah! comme ils y allaient, ces bons papes, ces vrais grands papes, Français mais non gallicans! Ah! qu'ils entendaient bien la valeur du mot *acriter* que nous aimons tant! Ma femme et la petite Elisabeth vous demandent votre bénédiction monacale. Le ménage Thayer vous salue respectueusement et affectueusement. Quant à moi, je vous demande de prier toujours pour moi, votre avoué, et de m'aimer toujours comme par le passé. Vous n'aurez jamais de plus dévoué fidèle que moi (2).

Dom Guéranger était encore à Paris, lorsque parut la deuxième édition de la brochure de l'archevêque de Toulouse contre les *Institutions liturgiques*. Il était assez naturel de profiter de cette réimpression pour atténuer le désaccord trop visible entre la thèse toulousaine et le bref de Grégoire XVI à l'archevêque de Reims, pour constater le succès de

(1) Lettre du 11 novembre 1843.

(2) *Ibid.*

la brochure, pour traduire en adhésions formelles les lettres épiscopales dont plusieurs ne contenaient qu'un accusé de réception poli. On sentait poindre néanmoins un peu d'inquiétude au sujet de la réponse promise.

L'auteur des *Institutions liturgiques* annonce l'intention de justifier son livre, disait Mgr d'Astros. Je le plains. Que ne prend-il un chemin plus court et plus honorable : celui d'avouer qu'il s'est laissé emporter trop loin par son zèle et de condamner tout ce qu'il a avancé d'excessif et d'injurieux pour l'église de France? Pour moi, je me repose sur la vérité de ce que j'ai dit : le public, les évêques sont nos juges; ils auront les pièces sous les yeux. Le soin de mon diocèse et les circonstances où nous nous trouvons ne me permettent pas d'employer mon temps à soutenir une pareille polémique. J'aime d'ailleurs beaucoup cet oracle de saint Paul : *Si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei* (1).

Le vicaire général de Mgr d'Astros avait-il conscience plus exacte de l'infirmité de sa thèse? Voulait-il prendre congé d'une discussion plus lourde qu'il n'avait cru d'abord? Nous verrons plus tard qu'il trouva quand même le loisir d'essayer une réplique : peut-être eût-il mieux valu pour son honneur faire simplement défaut. Mais ce n'est pas l'heure encore d'en parler.

Le 28 novembre, dom Guéranger quittait Paris. A son passage au Mans il trouva Mgr Bouvier en possession du bref relatif aux lettres dimissoriales et lui fit part de la pensée de Rome concernant les ordres mineurs. Tout en reconnaissant que Rome s'était prononcée avec autorité et en s'inclinant devant les prescriptions pontificales, Mgr Bouvier, de concert avec l'évêque d'Angers, s'efforça de plaider auprès de Mgr Fornari contre le règlement qu'il ne subissait qu'à grand'peine. Le nonce était très armé; l'évêque du Mans reçut une forte leçon de droit canonique. Des évêques furent pressentis par lui et firent la sourde oreille. Ce n'est qu'un peu plus tard et par une autre voie qu'il parvint pour une heure à reconquérir tous ses avantages. En attendant il avisa l'abbé de Solesmes de son dessein de se présenter au cours de l'année suivante, vers Pâques, pour présider le scrutin triennal où la communauté avait de nouveau à se prononcer sur le gouvernement de son abbé.

L'abbaye était tranquille; mais une petite révolution avait éclaté autour d'elle, révolution municipale provoquée par le curé lui-même. L'abbé Jousse et la paroisse de Solesmes n'avaient jusque-là témoigné à l'humble abbaye que de la bienveillance. Lorsque M. Léon Landeau, maire de Solesmes, avait en 1842 choisi son domicile près de l'abbaye, son arrivée avait été saluée avec joie; l'industrie marbrière qu'il établissait sur les bords de la Sarthe assurait le travail et une part de bien-

(1) *L'Eglise de France injustement flétrie*, etc. (2^e édit.) Réflexions préliminaires, p. xx.

être à nombre d'ouvriers. Mais, converti par le père abbé de Solesmes, marié par lui, il avait élu l'église abbatiale comme son église les jours de dimanches et fêtes. Sans avoir lu Van Espen, M. Jousse était convaincu que l'on ne saurait être bon paroissien sans se confesser à son curé, sans assister à la messe de son curé, sans écouter le prône de son curé; être absent trois dimanches de suite constituait selon lui la matière suffisante d'un péché mortel. Son mécontentement ne s'était traduit d'abord que par un refus maussade d'entrer dans l'église abbatiale avec sa procession, selon l'usage. Des enfants étaient nés à M. Landeau; il avait à plusieurs reprises écarté la demande des parents, lorsqu'ils avaient sollicité que leurs enfants reçussent le baptême des mains de l'abbé de Solesmes, et son refus avait été assaisonné de cette réflexion qu'il était heureux d'avoir une occasion de montrer qu'il était le curé. Mgr Bouvier avait été mécontent de cette discourtoisie et l'en avait publiquement blâmé. Comme les grandes cités, les plus humbles bourgades ont leurs influences rivales, leurs divisions, leurs intrigues en petit. L'été de 1843 ramena les élections communales; et au cours de la période électorale on vit ce spectacle d'un genre assez nouveau : le curé ameutant contre les moines sa douce population, rappelant à chacun les souvenirs de la dîme et des droits seigneuriaux, faisant alliance avec des gens sans aveu contre la *Grande Maison* qui prétendait tout mener, etc. Le fruit de cette belle campagne fut d'éliminer du conseil municipal, avec M. Landeau, le cellérier du monastère qui jusqu'alors en avait fait partie. Chétif résultat, si on le mesure aux proportions minuscules du théâtre où il se produisit; mais la paix une fois rompue se retrouve à grand'peine, et de longues années de services furent requises pour effacer les mesquines suspensions que laissent après elles ces luttes obscures.

L'horizon était gros de bien d'autres orages. Depuis les lauriers gallicans recueillis à Toulouse et à Paris, l'évêque d'Orléans ne pouvait plus dormir. Mgr Fayet ne jouissait pas de l'autorité et de la considération qui entouraient Mgr d'Astros. L'évêque d'Hermopolis avait pu faire de M. Fayet un inspecteur général de l'Université; Mgr de Croy, archevêque de Rouen, avait pu le créer son vicaire général; puis la faveur de Louis-Philippe l'appela d'abord à la cure de Saint-Roch, de là à l'évêché d'Orléans, sans réussir pourtant à lui conférer dans le monde ecclésiastique cette estime assurée aux vrais caractères et que le talent seul, si brillant qu'il soit, ne suffit pas à conquérir. On prétendit que le rappel à Rome de l'internonce Garibaldi et la disgrâce où il demeura relégué de longues années expiaient la négligence qui avait laissé porter le curé de Saint-Roch au siège de saint Aignan. Mgr Fayet ne manquait pas d'esprit; il avait une plume alerte et rachetait son peu de compétence dans la question spéciale de la liturgie par le

désir de se signaler lui-même, par le dessein non pas seulement de relever certaines erreurs de détail qu'il croyait reconnaître dans les *Institutions* de dom Guéranger, mais surtout de repousser l'imputation, selon lui calomnieuse pour l'église de France, d'avoir reçu de mains sectaires la formule de sa prière publique. Il croyait d'ailleurs que même après la bulle de saint Pie V les évêques avaient conservé le droit de s'écarter de la forme prescrite par elle et de créer de nouveaux bréviaires; ce n'était là, disait-il, qu'affaire de discipline.

Des amis s'efforcèrent de le détourner de son dessein; mais Mgr Fayet se croyait une mission; et toute la vigueur que d'anciennes fonctions unies à d'anciens préjugés ne lui avaient pas permis de dépenser dans la cause de la liberté de l'enseignement, il crut la devoir épuiser pour la liberté de la liturgie. Résolument il écarta tous ceux qui le dissuadaient : c'était question de conscience. Une première lecture des *Institutions liturgiques* lui avait laissé entrevoir déjà, ce que nul n'avait aperçu encore, que sous prétexte de liturgie l'abbé de Solesmes savait l'un après l'autre tous les fondements de la foi catholique pour lui donner une base nouvelle et inconnue de tous les théologiens. Il avait voulu relire avec plus de soin; ses craintes premières s'étaient changées en certitude. Il avait fait part de ses observations à de graves théologiens; ils avaient reconnu que le système des *Institutions liturgiques* n'était autre chose que la transformation d'un système déjà condamné par l'Eglise, le mennaisianisme sans aucun doute. Et pour l'évêque d'Orléans, cela faisait si peu de doute qu'il annonçait d'avance la condamnation des *Institutions liturgiques* par Grégoire XVI ou ses successeurs et se promettait à lui-même de fermer la bouche à dom Guéranger, tant ses preuves seraient écrasantes. Son livre devait paraître d'ailleurs avec l'approbation de plusieurs de ses vénérables confrères.

Ces bruits de guerre et de combats n'avaient rien qui pût surprendre dom Guéranger; il y était attentif sans en être bien effrayé. Le moment était-il venu de répliquer à l'archevêque de Toulouse? N'était-il pas plus sage d'attendre et de répondre d'un seul coup à la critique de Toulouse et à celle d'Orléans? On s'épargnerait ainsi des redites. Et puis la réponse ne courrait-elle pas le risque de passer bien inaperçue au milieu du débat qui à cette heure-là même passionnait le public français, la question de la liberté d'enseignement? Enfin n'était-ce pas diviser les forces catholiques que soulever, à côté d'une question qui réunissait dans un élan presque unanime l'épiscopat français tout entier, une autre question toute latérale où l'on savait trop que l'épiscopat serait divisé? Diviser ce faisceau épiscopal, n'était-ce point faire le jeu du despotisme universitaire et retarder l'avènement d'une liberté précieuse? Les avis étaient partagés. Au dernier jour de l'année, du Lac, que des affaires de famille avaient momentanément fait sortir du monastère, en avait pris occasion

pour se renseigner sur les opportunités : l'évêque de Chartres, très ardent comme on sait et toujours sur la brèche, avait promis dès l'apparition du livre de Mgr Fayet d'écrire une de ces lettres retentissantes qui lui sortaient de la plume spontanément : il aurait protesté contre la diversion de l'évêque d'Orléans et déclaré qu'il fallait renvoyer à un autre temps toute autre querelle et grouper toutes les forces contre l'Université. « Plus j'y pense, ajoutait du Lac, plus je suis tenté de croire que le mieux serait d'ajourner votre réponse le plus possible (1). » L'abbé Pic était impatient. « Quand paraîtra votre lettre? demandait-il à dom Guéranger. Je voudrais bien qu'elle précédât la brochure orléanaise dont la publication ne saurait se faire longtemps attendre (2). » L'évêque de Chartres, l'évêque de Langres, Montalembert, Louis Veillot menaient campagne pour la liberté d'enseignement; le P. de Ravignan défendait la même cause en plaidant pour la compagnie de Jésus. Louis-Philippe était tellement ému de ce grand mouvement qu'il s'était efforcé, mais en vain, de faire revenir Mgr Affre sur l'invitation faite à Lacordaire de reparaître à Notre-Dame de Paris. Au milieu de cette mêlée, il y avait peu de chance d'être entendu.

Cependant, le mouvement produit par les *Institutions* s'étendait de proche en proche. L'évêque de Blois, qui n'avait pas réussi encore à se former la conscience au sujet de la question liturgique, ayant demandé si le saint-siège improuvait formellement la création pour son diocèse d'un nouveau bréviaire, reçut de Mgr Fornari à la fin de 1843 une lettre qui découragea la publication du bréviaire imprimé déjà. L'impulsion était donnée : Rennes, Strasbourg reprirent le bréviaire romain. Dans un synode présidé par Mgr Dufêtre, il s'en fallut d'une voix que le diocèse de Nevers se rangeât au même parti. Le cardinal Lambruschini, malgré l'humeur qu'il avait témoignée à l'abbé de Solesmes, s'applaudissait d'un ébranlement qui chaque jour rapprochait de Rome les églises particulières. L'abbé de Solesmes pouvait donc attendre et travailler. « Ma lettre à Mgr de Toulouse avance à grands pas (3) », disait-il à du Lac sans témoigner qu'il se ralliait à son sentiment, car du Lac, nous l'avons dit, plaidait pour le délai : il lui semblait que la paix pouvait se faire; Mgr d'Astros lui-même était intervenu auprès de Mgr Fayet pour le détourner d'écrire (4); et la publication devait être si inopportune (5)!

Au milieu de la querelle actuelle, disait du Lac, la polémique liturgique aura peu de retentissement, et ce peu vous attirera, je crois, beaucoup d'ennuis.

(1) Du Lac à D. Guéranger, 31 décembre 1843.

(2) Lettre du 25 janvier 1844.

(3) Lettre du 18 janvier 1844.

(4) Lettre de du Lac à D. Guéranger, 20 février 1844.

(5) *Ibid.*, 29 mars 1844.

Nos amis les plus dévoués ne s'en occuperont qu'avec répugnance; les tièdes et les indifférents crieront que vous venez jeter une pomme de discorde au milieu du clergé, quand il est battu en brèche de tous les côtés; les ennemis ne manqueront pas d'exploiter tout cela avec leur acharnement habituel (1).

Ces filiales représentations étaient pleinement autorisées chez le F. du Lac et par sa condition de religieux, car il était de la famille, et par le choix que dom Guéranger avait fait de lui pour surveiller sa prochaine publication. Du Lac invitait d'ailleurs l'abbé de Solesmes à venir à Paris au bureau de *l'Univers* pour juger exactement la situation. Or, le journal *l'Univers* à ce moment précis, c'était Louis Venillot et Montalembert, très étroitement, très affectueusement unis.

De Madère une fois encore, Montalembert en forme très aimable s'efforçait de modérer l'humeur combative de son ami.

Oh! que je voudrais vous prêcher, lui écrivait-il, et surtout vous instiller dans le cœur le sentiment de votre dignité, dignité si pure et si sainte, si unique de nos jours... Je tremble, poursuivait-il, que cette lettre n'arrive trop tard pour empêcher quelque brochure de vous en réplique à Mgr de Toulouse ou à Mgr Affre. Ah! comme vous les déconcerteriez davantage par votre silence (2).

Pendant la discussion à la Chambre des pairs sur la liberté d'enseignement amena Montalembert à Paris; il était attaché tout entier à cette cause qu'il défendit avec une vigueur superbe. « J'ai lu avec une bien vive joie les deux discours de Montalembert, écrivait le P. Lacordaire à Mme Swetchine; quelque difficile que vous soyez, il me semble que vous avez dû être contente. Il y avait foi, courage, talent, succès, quatre petites choses assez rares qui m'ont ravi (3). » Montalembert n'en était que plus résolu à écarter la controverse liturgique, et les lettres sont assez voisines comme date pour qu'il soit permis de conclure que la pensée de du Lac puisait un peu à l'ardente conviction de Montalembert.

Dès son arrivée à Paris, Montalembert écrit à Solesmes :

Mon très cher ami, me voici... et ma pensée se reporte de suite sur vous. J'apprends avec désespoir que vous êtes occupé à terminer votre réponse à l'archevêque de Toulouse. Ainsi donc, vous n'écoutez personne, vous contristez tous vos amis. Au lieu de remercier Dieu de la victoire si considérable et si inattendue que vous avez remportée par la seule apparition de votre livre, au lieu de laisser cette bonne cause faire son chemin toute seule comme elle le fait tous les jours, vous allez de nouveau aigrir et exaspérer contre vous des hommes qu'il importe de concilier. Vous allez invectiver contre cet arche-

(1) Lettre de du Lac à D. Guéranger, 29 mars 1844.

(2) Lettre du 12 décembre 1843.

(3) Lettre du 4 mai 1844. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 390.

vêque de Toulouse qui, le premier il y a six ans (en 1839), a parlé haut et ferme au duc d'Orléans en faveur de la liberté d'enseignement... Vous allez vous mettre à dos tous les évêques dans un moment où il est du devoir strict de tous les catholiques de les appuyer, de les encourager, de les maintenir dans la bonne voie où ils sont entrés. Ah! cher ami, c'est très mal et c'est très imprudent... Comment donc ne sentez-vous pas le prix du silence, de la réserve dans des circonstances comme celles-ci (1).

Et les adjurations enflammées poursuivaient longtemps sur ce ton. Montalembert chef de parti avait sa tactique. Nous ne la contesterons pas : celui qui écrit l'histoire n'a personne à défendre, personne à attaquer.

Il y eut sur ce terrain de la liberté d'enseignement une de ces rencontres affectueuses dans lesquelles s'effacent pour un instant toutes les divisions. Lacordaire l'a écrit sur l'heure même, mettant en lumière à son insu peut-être tout ce qu'il y avait d'instable dans ce concert momentané des catholiques.

Il n'y a pas quinze années encore, écrivait-il à Mme Swetchine, il y avait des ultramontains et des gallicans, des cartésiens et des mennaisiens, des jésuites et des gens qui ne l'étaient pas, des royalistes et des libéraux, des coterries, des nuances, des rivalités, des misères sans fond ni rive; aujourd'hui tout le monde s'embrasse, les évêques parlent de liberté et de droit commun, on accepte la presse, la charte, le temps présent. M. de Montalembert est serré dans les bras des jésuites, les jésuites dînent chez les dominicains. Il n'y a plus de cartésiens, de mennaisiens, de gallicans, d'ultramontains; tout est fondu et mêlé ensemble... Je ne crois pas que l'histoire ecclésiastique présente nulle part une aussi surprenante péripétie (2).

Sans doute, mais cette entente n'avait pas et ne pouvait avoir de lendemain. Il n'y avait ni lieu ni motif d'espérer permanence pour cette fusion des contraires. La politique comme la chimie a ses amalgames; ils sont de nature instable; et le désir d'assurer leur durée ne saurait suspendre indéfiniment les opérations nécessaires. La lettre à l'archevêque de Toulouse n'était pas encore terminée, et les partis devaient se ressaisir avant même qu'elle parût.

Trop soucieux de poursuivre l'effort de leur tactique, Montalembert et du Lac en demandant le silence à dom Guéranger oubliaient un peu que l'abbé de Solesmes, accusé devant le public catholique d'avoir faussé les textes, menti à l'histoire, calomnié l'Eglise, ne pouvait, alors surtout qu'il s'était engagé publiquement à répondre, dévorer silencieusement une flétrissure qui auprès de plusieurs semblait avoir déjà force de chose jugée. La question de la liberté d'enseignement n'était

(1) Lettre du 18 mars 1844.

(2) Lettre du 16 juin 1844. Comte de FALLoux, *op. cit.*, p. 393.

pas mûre, ce n'est pas la royauté de Juillet qui devait lui donner sa solution; l'honneur de l'abbé de Solesmes et la vérité n'avaient-ils donc qu'à attendre? Et après tout, que pouvait-on espérer de cette majorité de rencontre que les circonstances avaient recrutée mais que toutes les habiletés ne parviendraient pas à maintenir? La fragilité de ces ensembles est extrême; ils ressemblent aux éléments de la statue de Daniel qui manquent d'adhérence solide : *commiscebuntur sed non adhærebunt, sicuti ferrum misceri non potest testæ*; une petite pierre suffit à les renverser.

En dehors de toute considération personnelle, ces combinaisons politiques ne ravissaient pas dom Guéranger; la coalition confuse, anonyme, faisant taire tous dissentiments même légitimes, même nécessaires, l'inquiétait dans sa droiture et son sens surnaturel. C'était de la politique; et s'il était heureux, lui qui n'avait réclamé que le bénéfice du droit commun pour vivre, de voir les catholiques s'engager dans la voie de la défense légale, il ne pouvait se persuader ni que cette entente fût durable, ni qu'elle pût être efficace, ni qu'elle dût faire surseoir à l'exercice de tous droits, ni que les affaires de l'Eglise dussent être menées humainement au gré du siècle et de la politique. « Le grand mal chez nous, écrivait-il à du Lac, n'est point dans ce que la législation nous accorde ou nous refuse, mais bien dans ce que nous sommes (1). » Peut-être l'enivrement de la lutte empêchait-il beaucoup d'esprits de s'établir à ce centre d'observation où l'abbé de Solesmes se tenait obstinément; même en retardant sa réplique pour laisser passer la discussion à la Chambre des pairs, il déclara du moins que pour lui il n'y avait point de trêve avec les abus de la situation intérieure. Après tout, c'était question d'église et il s'y croyait compétent. Puis, revenant au côté personnel de la discussion :

J'admire, écrivait-il à du Lac, comment on peut trouver mauvais qu'un catholique, un prêtre, un moine, un prélat régulier cherche à *se défendre*, quand on l'a solennellement accusé de mensonges, de falsifications, de calomnies, d'attentats contre l'épiscopat, d'outrages à l'église de France... Je demeure depuis six mois sous le coup de ces accusations qui ont jeté sur moi une véritable déconsidération. Beaucoup d'ecclésiastiques, même bien disposés pour nos doctrines, se plaignent que je n'aie pu soutenir la bonne cause sans recourir à l'imposture; on me l'a écrit, on me l'a dit en face; et quand le moment est venu de me justifier enfin, quand mon plaidoyer, péniblement élaboré à travers mes fatigues, mes soucis, ma mauvaise santé, est au moment de venir rassurer mes amis, *l'Univers* par M. Taconet me fait savoir qu'il ne pourra m'avouer... Il est vraiment triste de n'avoir qu'une idée à la fois (2)!

(1) Lettre du 31 mars 1844.

(2) *Ibid.*

Du Lac avait conservé assez de liberté d'esprit pour comprendre les raisons de dom Guéranger et s'y rallier. Montalembert, tout à l'enivrement de sa campagne parlementaire, placé à la tête d'un épiscopat qu'il croyait guider à l'assaut de la liberté, sentant *l'Univers* devenir une force dans sa main, était moins disposé à se rendre et eût sacrifié aux exigences de la cause de la liberté d'enseignement toutes les questions catholiques du dedans. L'accord à maintenir dans le groupe lui semblait primer tout le reste. Il répondit à l'abbé de Solesmes une lettre grondeuse. Il avait vu l'archevêque de Paris; Mgr Affre avait avoué n'avoir jamais eu le temps de lire les *Institutions liturgiques*; il les avait condamnées par simple déférence à l'autorité de Mgr d'Astros. La conversation de l'archevêque de Paris avec le noble pair se termina sur ces mots : « Je n'ai pas de fiel, et si vous voulez m'amener le père Guéranger, je serai charmé de le voir. » C'était beaucoup de bonté.

Maintenant, poursuivait Montalembert avec une liberté entière qu'excusait l'amitié, je vous dirai que votre lettre m'a excessivement déplu et que je suis stupéfait de voir un moine, le moine du dix-neuvième siècle, juger les choses à un point de vue si étroit et si personnel. Vous semblez tout à fait oublier la crise miraculeuse où l'église de France est entrée, et la lutte si inattendue et si grandiose où elle s'engage de plus en plus contre le pouvoir civil, contre ce despotisme de l'Etat qui a dévoré les ordres monastiques avec tout le reste. Ce qui m'a surtout blessé dans votre lettre, c'est la disposition *individuelle* que j'y vois : ou toutes mes idées sur les vrais moines sont fausses, ou bien rien n'est moins monastique que cela. Quoi! vous voudriez vraiment être en dehors de la lutte? Vous consentiriez à voir étrangler à jamais la liberté d'enseignement, chasser les jésuites, enchaîner et déshonorer l'Eglise tout entière, pourvu qu'on vous laissât tranquilles dans votre coin? Ah! mon ami, ce sentiment est indigne de vous et de votre ordre. Vous êtes quant à présent en dehors de la lutte *en fait*; mais pour Dieu, ne vous en isolez pas par le cœur, par la sympathie; soyez un avec nous qui combattons pour vous, qui livrons, quoi que vous en disiez, vos batailles... Je ne veux pas endurer la pensée que vous alliez élever votre voix contre des évêques qui, comme Toulouse et Paris, ont pris si noblement position dans la lutte actuelle. Cela dérouterait tout le monde, et les bons catholiques plus que personne. Ce serait un crime de lèse-Eglise. Assurément, si jamais l'oubli des injures a été une vertu, c'est dans les circonstances présentes et à l'égard d'évêques qui sont sous le feu de l'ennemi... Il s'agit seulement de vous taire pendant un temps (1).

Et l'abbé de Solesmes rassure son ami :

J'ai ri d'un grand éclat de rire quand j'ai lu les phrases où vous me conjurez si gravement de ne pas refuser mes *sympathies* à la cause de la liberté d'ensei-

(1) Lettre du 2 avril 1844.

gnement, comme si j'eusse écrit un mot qui pût donner à entendre que mes sentiments sur ce point fussent autres que les vôtres et ceux de tous les catholiques... Vous m'accusez de voir les choses d'un point de vue tout personnel! Rien n'est pourtant moins personnel que ma politique qui n'a d'autre résultat pour le présent que de me placer continuellement entre l'enclume et le marteau. Et pourtant l'avenir de l'église de France est à ce prix. Elle ne sera sauvée ni par des pétitions ni par des mémoires au roi, mais par la réforme des doctrines et le rétablissement de la discipline romaine (1).

D'ailleurs, l'abbé de Solesmes prenait son temps et son heure. Sa réponse, lorsqu'elle verrait le jour, n'aurait rien de cette acerbe polémique que l'on feignait de redouter. Cependant, Montalembert avait le loisir, aux séances du 17 et du 26 avril puis du 8 mai, de remporter ses plus beaux succès. Dom Guéranger ne lui ménageait pas ses applaudissements : « C'est pour gagner des batailles que vous êtes revenu de Madère (2). » Il lui montrait une autre victoire; Louis Veillot était traduit en jugement pour avoir publié le compte rendu du procès Combalot.

Vous devriez défendre Veillot devant le jury, lui écrivait-il... Il nous faut rendre témoignage devant les tribunaux pour nos frères accusés aussi bien que devant la Chambre des pairs, comme saint Paul dans le Sanhédrin... Je suspens ma défense; mais au premier moment libre, elle tombera sur le camp du gallicanisme. Je me flatte, quand vous m'aurez lu, que vous comprendrez que je n'aie pu reculer, après avoir écrit de Rome dans les journaux il y a sept mois que je répondrais et à tout. L'archevêque de Reims et l'admirable évêque de Langres ont toujours été de cet avis. Je crois vous avoir dit déjà qu'il n'y a pas un mot direct contre M. de Paris (3).

Montalembert n'eut pas assez de loisir pour prêter à Louis Veillot l'appui de sa parole; un instant même il laissa sans réponse plusieurs lettres de Solesmes. On put croire qu'il gardait un peu d'ennui de cette petite contestation sur laquelle nous nous sommes un peu étendu, parce qu'elle aide à faire comprendre les deux âmes séparées par le conflit d'un instant, et aussi hélas! parce qu'elle dessine discrètement encore la ligne sur laquelle se fera la séparation. Tous deux aiment l'Eglise; tous deux veulent servir ses intérêts, l'un avec l'unique souci de ses droits et de sa vérité, l'autre avec une préoccupation des circonstances du moment, des exigences de la politique, des conditions de la société. L'abbé de Solesmes revenait souvent à la charge : il voulait la réforme intérieure de l'Eglise, la ruine du gallicanisme. Là était selon lui la condition première d'un parti vraiment catholique, d'un groupe-

(1) Lettre du 14 avril 1844.

(2) Lettre du 29 avril 1844.

(3) *Ibid.*

ment puissant de tous les évêques, succédant à la coalition confuse dont Montalembert se promettait selon lui trop de bien; là était aussi la condition de toute vraie liberté chrétienne et en particulier d'une loi fructueuse sur la liberté de l'enseignement. Amener Montalembert à cette conception eût été un triomphe; mais l'antagonisme est fatal entre l'esprit surnaturel et l'esprit politique. Les lettres sont lentes, elles sont saccadées et incomplètes. Montalembert ne se rendait pas. Même après la séance du 8 mai où il avait vengé victorieusement les religieux de ces ineptes calomnies qu'il faut tuer à chaque quart de siècle, il écrivait à Solesmes, adouci par le succès même de sa parole; mais il n'avait pas renoncé encore à son désir de maintenir à tout prix cette entente épiscopale qui ne durait en effet que grâce à la réticence. « Mon bon cher ami, disait-il, si vous ne me pardonnez pas mon silence en considération de mon discours sur les jésuites et les bénédictins, alors je ne vous connais plus et vous renie. » Il reconnaissait d'ailleurs que les évêques, s'ils le suivaient encore, avaient cessé de l'applaudir : « Ils sont excessivement froids pour moi depuis mes discours, ajoutait-il : c'est tout au plus si quatre ou cinq évêques m'ont félicité et cependant si j'ai défendu la cause de quelqu'un, c'est assurément la leur (1). » Il demeurait néanmoins convaincu encore que cette armée réellement divisée irait à l'assaut; si grande était sa générosité qu'il n'était pas éloigné de faire à la multitude confuse qu'il traînait après lui l'honneur d'un succès tout entier remporté par sa parole. Succès, disons-nous quand même, car la majorité qui accueillit la loi Villemain était bien réduite : le gouvernement et la commission n'obtinrent qu'une majorité de dix-huit voix. « Nous avons été battus, disait Louis Veillot; mais pour combien de temps? » Montalembert achevait sa lettre par ces mots où se retrouvent toute son amitié et sa foi : « Adieu, mon très cher ami, je vous aime plus que jamais. Je vous remercie et vous bénis de votre sollicitude pour mon âme. Je vous l'ai déjà dit, je me répète sans cesse : Dieu ne me demande pas de sauver son Eglise mais de sauver mon âme. Encore adieu : je vous embrasse de tout cœur (2). »

Sur les entrefaites, Mgr Bouvier vint à Solesmes faire la visite canonique et présider au scrutin secret sur le régime; à une seule voix près il fut unanimement favorable à dom Guéranger. Il n'est peut-être pas beaucoup de pouvoirs au monde qui, soumis périodiquement au verdict de leurs subordonnés, se tireraient si facilement d'affaire. Ce fut l'avis de Mgr Bouvier qui parut apaisé et presque confiant. Les litiges qui avaient été précédemment réglés à Rome ne semblaient pas avoir laissé en son esprit de traces fâcheuses; il se borna à demander à l'abbé de

(1) Lettre du 18 mai 1844.

(2) *Ibid.*

Solesmes que tout candidat aux ordres majeurs lui fût offert assez tôt pour qu'il eût le loisir de *consulter* l'évêque d'origine. Dom Guéranger le promit. Toute menace semblait conjurée : c'est à cette heure-là même que s'amoncelait sur l'œuvre de Solesmes l'orage effrayant où elle faillit sombrer tout entière.

CHAPITRE X

LA DÉFENSE DES INSTITUTIONS LITURGIQUES

(1844-1847)

Rome n'avait pas cru, il nous en souvient, pouvoir accorder la reconnaissance canonique au monastère de Saint-Germain aussi longtemps que les moines n'avaient pas la propriété de leur maison. Un titre canonique suppose pérennité. Il y avait donc pour la congrégation elle-même et pour le petit prieuré une mise en demeure constante de sortir de l'état précaire où il avait vécu jusqu'alors.

Les postulants affluaient; beaucoup se décourageaient dès les premières heures; aucun n'apportait la richesse, mais on avait triomphé des difficultés de premier établissement grâce à l'intervention de la maison mère. La bibliothèque du prieuré s'augmentait des hollandistes, de Trombelli, du dictionnaire de du Cange et d'autres richesses. En se levant à deux heures, en se couchant à dix, dom Pitra aidé par ses frères de Solesmes avait préparé texte et dissertations des six premiers volumes de la patrologie latine; M. Migne ne gardait que la responsabilité des titres extravagants et des annonces à grand tapage auxquelles il ne pouvait renoncer. On songeait à la fondation d'une revue; le nonce y applaudissait; dom Pitra proposait un titre, *Archives catholiques*; ce fut *Auxiliaire catholique* qui l'emporta. Les rapports étaient continus, alors même qu'ils étaient difficiles, avec *l'Ami de la religion* retourné à son gallicanisme, avec *l'Univers* qui entraînait bien que timidement encore dans sa voie définitive. Dom Pitra suffisait à tout et préparait de son mieux un établissement dans une maison à soi, avec possibilité de reconnaissance canonique.

La solution se présenta plusieurs fois. Il n'eût pas déplu à M. Migne, dépourvu encore du nombreux personnel qu'il recruta depuis, de donner à son imprimerie une étiquette bénédictine et savante. C'eût été pour lui une réclame fructueuse. Plusieurs emplacements s'offraient aux bénédictins : d'abord une maison, rue de Grenelle; puis une autre, rue

Cassette, un ancien monastère de bénédictines; le banquier avait même promis les avances nécessaires. Tout semblait sur le point d'aboutir, lorsque sur la fin d'avril 1844 le P. Goussard, cellérier du prieuré de Saint-Germain, arriva à Solesmes à l'improviste, porteur au nom de dom Pitra de propositions beaucoup plus importantes : il s'agissait de l'acquisition d'un immeuble situé rue Notre-Dame-des-Champs, composé de l'ancien hôtel de Laval-Montmorency et de bâtiments à usage d'industrie élevés par le sieur Santerre, le fils du conventionnel célèbre, le tout au prix de 450 000 francs. L'emplacement était convoité, disait-on, par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest : il y avait intérêt à la gagner de vitesse et en s'établissant aussitôt de se ménager le bénéfice d'une expropriation fructueuse. On pressent bien que l'idée était sortie tout armée de la tête du P. Goussard; mais il était parvenu à y intéresser le nonce lui-même, et le comte de Montalembert, et Mme Swetchine : dom Pitra s'y rangea à son tour.

Fort peu compétent en questions d'affaires et effrayé de l'étendue d'une acquisition qui dépassait de beaucoup les chiffres auxquels il avait coutume de songer, dom Guéranger témoigna peu d'enthousiasme pour les propositions du P. Goussard et déclara que si, par déférence pour l'approbation de personnes compétentes, il ne voulait pas faire tout échouer par son refus, il ne consentait pas davantage à figurer personnellement sur l'acte d'acquisition. Cette attitude faillit tout faire échouer; mais dom Guéranger tint bon malgré la mauvaise humeur du P. Goussard. Il ne voulait pas, il ne pouvait pas en justice et honnêteté donner la caution de Solesmes à de si grosses affaires. L'acquisition de la maison de Paris fut donc conclue sans qu'il y eût de recours légal contre Solesmes. Le P. Goussard signa seul au contrat; trois mois étaient réservés au cours desquels dom Guéranger pouvait soit signer s'il y consentait enfin, soit obtenir du vendeur qu'il acceptât au lieu du sien le nom de dom Pitra, ce qui sera aisé, disait dom Pitra lui-même, et ce qui advint de fait.

Il eût fallu se borner là. A une communauté une maison suffisait, maison déjà trop grande. Mais le P. Goussard rêvait illimité : il poursuivait une autre acquisition encore, une grande propriété à Auteuil désirée, assurait-on, par les dominicains. « C'est magnifique, écrivait dom Pitra à son abbé; on ne rêve pas comme cela. Je ne crains qu'une chose, c'est que ce ne soit trop beau, trop splendide pour des moines. Si pourtant Dieu nous donne Auteuil, il faudra bien nous y résigner. » A ces projets qui se greffaient les uns sur les autres, il y avait néanmoins un correctif : « Mais ne viendrez-vous pas, mon père, ne fût-ce que pour huit jours? Vous verriez tout ce tas de choses qui nous encomrent (1). » Mani-

(1) Lettre du 20 mai 1844.

festement, les idées du P. Goussard avaient tout fasciné. C'était un instant de griserie venant du succès des premières démarches. Dom Guéranger en éprouvait de l'inquiétude et se faisait rendre compte jour par jour des négociations. Il se fût rendu à Paris pour les surveiller de plus près, si la maladie du P. Fonteinne n'eût laissé peser sur lui seul le souci même matériel de sa maison de Solesmes. Son inquiétude devint de l'angoisse, lorsqu'il vit s'enfler démesurément les projets du P. Goussard.

Sur ces entrefaites se proposa une autre affaire, très belle et toute providentielle, écrivait le prier de Saint-Germain : au diocèse de Versailles, le château de Bièvres, un parc immense, des bois, des prairies et des terres labourables, des dépendances en très bon état. Une dame pieuse mettait le tout à la disposition des bénédictins pour un peu moins de trois cent mille francs avec facilités de paiements. L'affaire paraissait tellement inespérée que dom Pitra, dom Piolin et le P. Goussard inclinèrent tous trois à réaliser cette acquisition nouvelle et sollicitèrent de dom Guéranger la plus prompte réponse. « A lui seul, disait dom Pitra, Bièvres nourrira et paiera et meublera Paris (1). » On y trouvera le blé, le bois, le poisson, le lait; la petite rivière se prête à plus d'une industrie facile et en particulier à une papeterie. Pourquoi ne créer pas une imprimerie dans la maison de Paris? Les ateliers de Migne étaient à mi-route : c'est naturellement à Bièvres que le grand imprimeur fût venu s'alimenter. On travaillerait deux fois pour lui avec bénéfice des deux côtés. Bièvres était bien supérieur à Auteuil : Bièvres était hors de l'enceinte fortifiée; on y avait pour voisin M. Récamier qui mettait à la disposition des bénédictins sa bibliothèque très riche en éditions des pères. En cédant en bloc toute la portion superflue de l'immeuble Santerre, les bénédictins resteraient maîtres de l'hôtel avec jardin et avenue et vivraient des ressources de ce bienheureux Bièvres où coulaient le lait et le miel. Mme Swetchine avertie était plus satisfaite encore de la seconde acquisition que de la première : il eût été sage de se borner à la seconde. « Il n'y a qu'une voix à Paris sur notre belle opération », continuait dom Pitra. Les fonds s'offraient maintenant d'eux-mêmes après s'être tenus sur la réserve. Le crédit devenait énorme. « Paris nous donnera des ressources inespérables : la congrégation peut en faire son point d'appui; Solesmes sera décentralisé sous le rapport financier. Votre position se dégage et grandit d'autant. Qui sait même si Bièvres ne vous semblerait pas un lieu plus opportun que Solesmes pour y placer le noviciat (2)? »

Tout n'était pas absolument chimérique dans ces espérances que la suite devait si durement décevoir; mais un observateur attentif démêlait

(1) Lettre du 28 mai 1844.

(2) *Ibid.*

facilement la part de l'exagération. Le prieur de Saint-Germain pressait son abbé de solliciter à Rome et sans retard la reconnaissance canonique pour une maison religieuse désormais en règle, puisqu'elle était en possession non d'un mais de deux immeubles. Encore fallait-il obtenir cette reconnaissance avant le voyage à Rome de l'archevêque de Paris qui venait d'être mandé par le pape; les dispositions ouvertement favorables de Mgr Fornari devaient assurer le succès. « Malgré nos peines et les menées des malveillants, écrivait dom Pitra, il n'y a qu'une voix pour reconnaître que cette affaire est magnifique. C'est un grand coup qui sauvera la congrégation, nous l'espérons fermement. Tous nos amis nous en félicitent (1). » Cette fermeté d'espérance ne fut pas ébranlée par la nouvelle bientôt répandue que la compagnie du chemin de fer de l'Ouest avait renoncé à l'emplacement convoité par elle tout d'abord. Au prix d'infatigables démarches, dom Pitra aidé de dom Piolin réussit à recueillir les premiers fonds nécessaires pour couvrir les frais d'enregistrement, faire face aux premières exigences et assurer le crédit si nécessaire à une si aventureuse opération.

Le prieur de Saint-Germain était homme de science et de piété, mais mal à l'aise dans les détails et l'appréciation de questions matérielles. Il n'est pas douteux qu'une sage et prudente administration aurait pu tirer de la propriété de Bièvres un excellent parti. Sagesse, prudence étaient malheureusement ce qui manquait le plus au P. Goussard. Livré à des hommes d'affaires et à des courtiers de probité douteuse, le cellérier de Saint-Germain chargé seul de toute la gestion nouait dès lors les mailles de ce réseau inextricable où le pauvre prieur de Paris, après s'être débattu un instant, devait fatalement succomber. L'hôtel de Laval-Montmorency fut acquis par contrat régulier le 17 mai; la maison de Bièvres, le 3 juin. Peu favorable à la première acquisition, l'abbé de Solesmes n'avait pas applaudi à la seconde. Le P. Goussard, qui pour la seconde fois était venu au Mans afin d'emporter de haute lutte le consentement de dom Guéranger, ne reçut pas d'invitation de pousser jusqu'à Solesmes et dut s'en retourner à Paris. Il réclamait sur l'heure, à raison de l'urgence de l'acquisition merveilleuse, ou l'arrivée de dom Guéranger ou carte blanche : dom Guéranger ne vint pas; il conclut à carte blanche et pressa les décisions. Ce ne fut que le 31 mai après les échanges de paroles qu'une lettre de dom Guéranger vint dessiller tous les yeux.

Je serai longtemps désolé, lui répondait dom Pitra, de la peine que vous ont faite mes dernières lettres. Notre P. Goussard regrette avec moi de l'avoir peut-être augmentée. Dieu sait combien nous étions loin de penser à cette peine de notre père. C'est une illusion d'un moment que nous avait inspirée,

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 13 mai 1844.

d'abord l'accord si consolant qui n'a pas cessé de régner entre nous tous, puis l'assentiment de nos ennemis mêmes forcés de juger nos opérations excellentes (1).

Le malentendu était dissipé; mais à la faveur de ce malentendu, l'opération avait été consommée. On prit possession sur l'heure: Mgr Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles, fit bon accueil au prieur de Saint-Germain et témoigna son regret de quitter le diocèse de Versailles à l'heure même où les bénédictins y entraient (2). Il était aussi de toute justice de faire agréer par Mgr Affre le projet de se transporter de la rue Monsieur à la rue Notre-Dame-des-Champs. L'archevêque de Paris fut un peu moins aimable que l'évêque de Versailles; mais ayant appris que dom Guéranger devait bientôt se rendre à Paris, il se réserva de traiter toutes choses avec lui. En attendant et pour tirer parti des acquisitions faites, l'abbé de Solesmes décida que le château de Bièvres serait affecté au postulat et que dom Piolin en prendrait la direction avec le titre de prieur.

Montalembert, que les devoirs d'une campagne commune avait remis en relation avec l'archevêque de Paris, fut le premier à s'applaudir d'un rapprochement entre son ami et l'archevêque; il emmena dom Guéranger à l'infirmerie Marie-Thérèse où demeurait Mgr Affre. Gracieux envers Montalembert, l'archevêque qui se souvenait des coups qu'il avait portés fut glacial avec l'abbé de Solesmes. L'attitude était calculée; elle préparait le récit que l'archevêque fit à Montalembert, sous forme d'apologue et sans prononcer aucun nom, des déboires qu'il avait eus à souffrir de la part de certains religieux qu'il avait reçus dans son diocèse. La lettre pastorale écrite par lui, l'article de *l'Univers*, le refus de désaveu firent la matière de l'apologue; la conclusion était celle-ci: l'archevêque de Paris a-t-il le droit d'être satisfait? L'abbé de Solesmes compléta doucement le récit de l'archevêque, en lui rappelant qu'il avait lui-même en 1840 proposé aux bénédictins un pied-à-terre à Paris; le livre des *Institutions* avait été frappé sans avoir été lu, et pourtant l'archevêque de Paris s'était porté garant que les *Institutions* n'étaient qu'un tissu de faussetés et de calomnies; l'abbé de Solesmes n'avait-il pas le droit de se plaindre qu'un archevêque qui jusqu'alors lui avait été bienveillant eût cru devoir, dans une lettre rendue publique, accepter des imputations dont il serait bientôt fait justice? Mgr Affre se découvrit alors: « Mais, mon révérend père, je n'ai pas lu une seule ligne de votre livre. Je n'ai vu en tout cela qu'une chose: un archevêque étranger prenant la défense de la liturgie parisienne; que devait faire l'archevêque de Paris, sinon lui envoyer son

(1) Lettre du 31 mai 1844.

(2) D. Pitra à D. Guéranger, 5 juin 1844

adhésion? » Ce fut le tour de Montalembert : « Franchement, monseigneur, vous vous livrez en convenant que vous n'avez pas lu un livre que pourtant vous avez publiquement censuré. Si l'abbé de Solesmes est en mesure de prouver que le mémoire de Toulouse est cousu d'erreurs, vous serez avec votre lettre pastorale plus durement atteint que Mgr d'Astros avec sa brochure. » A ce coup, l'archevêque se tut et pour toute réponse passa son bras gauche au bras de dom Guéranger. Le bras droit était occupé par Montalembert. La promenade se poursuivit; mais on parla d'autre chose : une réconciliation tacite était intervenue. Il n'était plus besoin devant cette attitude nouvelle de hâter cette érection canonique que toute la maison de Paris réclamait à cor et à cri. Il est bien probable d'ailleurs que la demande adressée à Rome eût échoué.

Voici en effet ce qui s'était passé. Impuissant à convaincre Mgr Fornari, l'évêque du Mans que les deux brefs du 12 octobre 1843 avaient débouté avait pris une autre voie. L'ambassadeur de France à sa requête avait fait au cardinal Lambruschini de vives représentations au sujet des pontificalia et des ordres mineurs conférés par un abbé. C'était chose inusitée sans doute que l'appel à une juridiction civile dans des questions d'ordre tout ecclésiastique et tout intime; mais on savait le désir du cardinal Lambruschini d'éviter tout conflit, tout différend quel qu'il fût avec les puissances. La question deux fois résolue fut renvoyée par lui à la congrégation des évêques et réguliers. Dom Guéranger dut comprendre le sens exact du silence discret qu'on avait exigé de lui à son départ de Rome sur la teneur des décrets obtenus dix mois auparavant, lorsque lui parvint par le nonce Fornari une invitation formelle à renoncer à la collation des ordres mineurs et de la tonsure, à s'abstenir de l'usage des pontificalia même à l'intérieur du monastère, sauf le jour de la fête patronale et un autre jour au choix de l'évêque du Mans, visiteur apostolique. Le coup était rude; tout était remis en question et, au milieu des effrayantes sollicitudes qui pesaient sur lui, l'abbé de Solesmes était obligé de se distraire des intérêts les plus graves et les plus urgents pour éclairer Rome sur une situation que les rapports intéressés de l'ambassadeur avaient travestie.

Ces traverses cruelles, mêlées de souffrances et d'anxiétés, n'enlevaient rien à la confiance surnaturelle de dom Guéranger ni au calme de son âme faite de courage et de foi. S'il croyait de son devoir d'en appeler de l'autorité mal informée à l'autorité mieux informée, ce qui est le droit de tout homme et de tout chrétien, ce qui est le droit surtout du chef d'une famille religieuse, jamais il n'ajourna le devoir de l'obéissance. Il écrivait au cardinal Lambruschini : « La volonté de Sa Sainteté quelle qu'elle soit trouvera toujours en moi, éminentissime Seigneur, l'obéissance que je lui dois; et c'est un devoir sacré que j'acquiesce en

protestant tout d'abord et du fond de mon cœur de ma pleine et entière soumission à tout ce qui émane du siège apostolique. » Après avoir satisfait ainsi aux droits supérieurs de l'obéissance, il ne croyait pas déroger à la discipline en établissant en fait, que les relations avec l'évêque du Mans étaient meilleures qu'elles n'avaient jamais été; en droit, que Rome prêtait les mains à une diminution de son autorité, lorsqu'elle révoquait sur des rapports infidèles et calomnieux des dispositions considérables, fruit d'un mûr examen et qui n'avaient pas encore dix mois de date. Il restait peu d'espoir que ces représentations si fondées qu'elles fussent obtinssent gain de cause. Outre en effet que l'autorité ne saurait sans se nuire osciller comme un pendule, l'abbé de Solesmes ne pouvait se dissimuler que la question avait désormais une couleur politique et que là où l'évêque du Mans seul aurait pu être ramené en arrière, l'évêque du Mans avec l'appui du gouvernement et de l'ambassadeur était assuré du succès. Ainsi se reformait sur la petite congrégation monastique le réseau qu'elle croyait avoir déchiré; la tutelle extérieure allait devenir plus lourde que jamais; la déconsidération ne devait-elle pas fatalement atteindre une institution de qui s'éloignait la bienveillance apostolique?

Il y avait longtemps que des rapports affectueux s'étaient établis entre Mgr Parisis et l'abbé de Solesmes. Ils devinrent intimes durant le long et douloureux séjour de Paris. L'intervention de l'évêque de Langres contribua pour une large part à adoucir l'esprit de Mgr Affre. Il écrivait à dom Guéranger :

J'ai quitté Paris, mon révérend père, avec le regret profond de vous y avoir vu trop peu. J'ai l'espoir de m'en dédommager quelque jour en allant vous voir non plus à Paris où le temps s'éparpille en mille inévitables distractions, mais à Solesmes où je demande à Dieu d'aller près de vous éclairer mon esprit et reposer mon âme dans la retraite. Un évêque qui veut vraiment diriger son diocèse, surtout quand il s'agit de tout y restaurer, ne peut plus étudier sérieusement... Votre position avec l'archevêché de Paris m'occupe toujours beaucoup, moins à cause de vous qui trouverez toujours facilement à vous caser ailleurs, que dans l'intérêt de l'église de France qui dans ce moment n'a rien tant à craindre que des divisions entre ses chefs (1).

Nous l'avons vu déjà, les relations avec Mgr Affre étaient meilleures; il y avait détente sinon encore abandon. L'abbé de Solesmes en donnait la nouvelle à l'abbé Pie.

De son côté, Montalembert remerciait dom Guéranger des corrections préparées pour sa nouvelle édition de sainte Elisabeth. Il acceptait tout sauf une seule réserve.

(1) Lettre du 1^{er} juillet 1844.

Il n'y a que sur l'application du mot de *moine*, écrivait-il, que nous ne nous entendons pas tout à fait. Le sens exclusif que vous lui donnez est historiquement exact; mais il est également certain que ce mot a reçu dans le monde catholique une extension que vous n'avez ni le droit ni l'intérêt de contester... Vous me faites tout à fait l'effet de notre ami commun, le duc de Saint-Simon, qui avait toutes les peines du monde à reconnaître comme réels les duchés créés après le sien! C'est du reste une ressemblance qui ne vous fait pas tort à mes yeux... Adieu, je vous embrasse *ex imo corde philo-monastico* (1).

L'évêque de Langres avait appris avec grande joie l'apaisement de Mgr Affre et invitait l'abbé de Solesmes à hâter sa réponse à Mgr de Toulouse; lui-même se proposait pour une nouvelle campagne une série de publications, qui dans sa pensée revendiqueraient non pas seulement une liberté mais la série des libertés méconnues en France. En même temps que l'abbé Pie offrait à dom Guéranger un pied-à-terre monastique à Chartres, l'évêque de Langres parlait d'un château à acquérir dans son diocèse. Il réclamait une réponse immédiate (2). La tentation eût été forte de s'établir à Langres auprès d'un évêque dont l'amitié était acquise. Il était malheureusement trop tard. On était dès lors fixé à Paris, lié à la souffrance, prisonnier des splendeurs imprudemment acquises. Une sorte d'ironie des choses multipliait après coup des offres précieuses auxquelles il n'était plus désormais permis de songer. Un bénédictin lorrain, dom Fréchal, moine de Moyen-Moutier avant la Révolution et retiré à Vézelize dans le diocèse de Nancy, n'avait cessé depuis 1837 de proposer à dom Guéranger une fondation sur l'emplacement même de son ancien monastère. Tout récemment il avait insisté de nouveau au nom de ses soixante-dix-huit ans par l'organe de dom Brandès, et l'abbé de Solesmes crut qu'il y aurait affectueuse courtoisie envers un débris de la congrégation de Saint-Vanne de ne refuser ce qui était si instamment proposé qu'après examen et conversation. Passer à Nancy lui fut une occasion de revoir le P. Lacordaire. Les conversations d'autrefois furent reprises; l'exacte coïncidence des dates ne nous permet pas de douter, malgré qu'on ait effacé le nom, que la lettre du P. Lacordaire à Mme Swetchine dans son post-scriptum ne fasse allusion à cette rencontre : « J'ai revu M*** avec le plus grand plaisir; nous avons passé trois jours ensemble le plus cordialement du monde. Je l'ai trouvé très bien, sauf un peu de manie romaine; car on peut mettre de la manie partout (3). » Le lecteur qui sait les circonstances pensera peut-être que cette manie romaine ne

(1) Lettre du 17 juin 1844.

(2) Mgr Parisi à D. Guéranger, 27 octobre 1844.

(3) Lettre du 24 octobre 1844. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 405.

manquait ni de désintéressement ni de mérite et ressemblait fort à l'absolu dévouement.

Au prieuré de Saint-Germain, lorsqu'on vit malgré les assurances du P. Goussard banquiers et prêteurs se dérober, l'anxiété commença. Pour couvrir un déficit, on en ouvrit un autre. Au prix de bien des démarches et au moyen d'expédients, on parvint à faire face aux premières échéances; mais la situation demeura inquiétante.

Le P. Goussard qui y avait la plus large part de responsabilité s'épouventait en voyant approcher l'échéance de janvier; c'est alors que dom Pitra dont le dévouement à la congrégation était à toute épreuve demanda à son abbé et obtint la permission d'aller en Angleterre recueillir quelque ressource. L'itinéraire était déterminé d'avance : Douai, Londres, Oxford, Cambridge, Cantorbéry. Le voyageur était muni de lettres pour le D^r Newman, pour M. Phillips et Christophe Wordsworth très lié avec l'archevêque de Cantorbéry, le prélat le mieux renté de l'Angleterre. Mais nous contons ici un récit qui a trouvé son historien (1). Pendant que dom Pitra marche de mécompte en mécompte, revenons à Paris. La réponse de dom Guéranger à Mgr de Toulouse venait d'y paraître au commencement de 1845 sous ce titre : *Défense des Institutions liturgiques*. Dans la préface qui parut à *l'Univers* du 2 janvier 1845, dom Guéranger expliquait tout à la fois et le silence qu'il avait gardé si longtemps, et le motif qui l'avait déterminé à publier même tardivement sa réponse :

Plusieurs personnes dont les désirs sont pour moi des ordres, disait-il, m'ont témoigné leur étonnement de ne pas voir paraître la défense de mes *Institutions liturgiques*, si solennellement promise l'année dernière. Je remplis aujourd'hui mon engagement en produisant cette défense imprimée déjà depuis plus de huit mois.

J'avais eru pouvoir suspendre quelque temps toute réplique, dans la pensée que le public catholique, occupé tout entier des incidents de la grande controverse qui s'est élevée sur la liberté de l'enseignement, trouverait difficilement assez de loisir pour feuilleter les pages assez nombreuses de mon plaidoyer. Mais tout bien considéré, ce serait se flatter vainement que de s'imaginer qu'une telle controverse, dans laquelle est mise en question la liberté même de l'Église, doive s'assoupir de si tôt... Il m'était impossible de demeurer indéfiniment sous le poids des accusations si graves qui ont été portées contre ma personne plus encore que contre mon livre dans la brochure de Mgr l'archevêque de Toulouse... Mon illustre adversaire n'a point borné son attaque à des reproches sur mon indiscrétion en matière de droit liturgique et sur mon ignorance en fait d'histoire ecclésiastique. C'est ma réputation de catholique, c'est ma probité qu'il a mise en question, que dis-je? qu'il a anéantie autant qu'il lui était possible. Je suis accusé dans la brochure d'avoir voulu *flétrir*

(1) D. F. CABROL, *Histoire du cardinal Pitra* (1893), chap. VII.

l'église de France et d'avoir à cet effet entassé les calomnies, les falsifications les plus odieuses et les plus grossières : et de plus on a cru devoir pronostiquer sur moi la fin malheureuse de l'abbé de Lamennais.

Si pourtant j'ai quelque justification à produire, puis-je en gardant le silence prolonger indéfiniment le scandale donné à l'Eglise par la publication de mon livre? N'est-ce pas une obligation de chercher à dissiper des accusations qui, mettant en suspicion mon orthodoxie et ma probité, compromettent d'un seul coup ma réputation d'honnête homme, mon caractère sacerdotal et aussi l'honneur de mon ordre et de ma congrégation? Personne, je l'imagine, ne contestera mon droit et mon devoir en de telles circonstances; et tout homme désintéressé comprendra aisément que plus est élevé le caractère, plus haute la dignité de mon accusateur, plus aussi devient grave pour moi l'obligation de me laver des impressions fâcheuses qu'ont dû faire naître contre ma moralité les insinuations expresses dont il a cru devoir me poursuivre (1).

En taisant la part qu'y a prise son auteur, la préface signale le mouvement liturgique qui porte la France vers le centre de l'unité, non sans se railler un peu de la piteuse intervention de MM. Dupin et Isambert dans une question trop étrangère à leur compétence pour qu'ils pussent l'aborder sans péril. Ce compte réglé, le plaidoyer commence; il tient tout entier dans la lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse. L'abbé de Solesmes se fit une loi de joindre à la lettre un appendice où sont reproduites fidèlement, avec réponse en regard, les accusations de la brochure toulousaine. Il s'exposait à des longueurs par ce dernier procédé; mais il y avait tout à la fois et droiture parfaite et habileté souveraine à placer griefs et réponses face à face sous les yeux du public. Ceux qui avaient redouté que l'indignation d'ailleurs légitime de l'abbé de Solesmes ne fit explosion dans sa réplique lurent avec une surprise charmée les pages qui suivent, d'un calme et respectueux accent :

Monseigneur, dès les premières années de ma jeunesse, je sentis en moi un attrait puissant pour l'étude de l'histoire ecclésiastique; et je me reconnais grandement redevable à Dieu qui dans sa Providence paternelle fit naître en mon âme cette disposition, dont l'un des principaux résultats devait être de fixer les facultés de mon intelligence sur un objet grave à la fois et surnaturel.

De bonne heure j'appris donc à m'identifier avec les destinées de la sainte Eglise catholique, colonne et fondement de la vérité. De bonne heure j'appris à compatir à ses souffrances, à suivre ses combats, à jouir de ses triomphes, à soupirer pour sa liberté. Je compris que tout cœur catholique devait aimer cette mère commune des enfants de Dieu, cette Epouse sans tache ni ride qui a ravi le cœur de notre divin et aimable Sauveur Jésus-Christ. C'est pourquoi je lui dévouai pour jamais, à cause de son Epoux, tout ce que mon cœur aurait

(1) *Défense des Institutions liturgiques. Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse*, préface, p. 1-v. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV.)

d'amour sur cette terre, tout ce que mes faibles efforts pourraient produire dans la sphère étroite qui m'était réservée.

Mais dans la recherche des monuments à l'aide desquels l'œil catholique aime à suivre la marche de l'Eglise à travers les âges, je ne me bornai pas à ces premiers siècles, resplendissants de la pourpre des martyrs en même temps qu'illuminés par la doctrine des pères; je voulus accompagner l'Épouse du Christ jusqu'aux dernières épreuves de son pèlerinage, et l'histoire contemporaine du sacerdoce me sembla mériter mon attention et mon étude, non moins que celle de l'Eglise au moyen âge et dans les siècles primitifs.

J'avais quinze ans, monseigneur, lorsque votre nom m'apparut pour la première fois. Il brillait d'un éclat immortel sur l'une des plus sombres pages des annales de l'Eglise en ce siècle.

Un joug de fer pesait sur la chrétienté : Rome était veuve de son pontife qui languissait dans les fers. Les plus fidèles serviteurs du siège apostolique expiaient leur courage dans la captivité; les églises, frappées de viduité par la mort de leurs évêques, tombaient aux mains des mercenaires. Le siège de Paris, capitale de l'Empire, était usurpé avec scandale par un homme qui n'avait pas su respecter la double barrière des bienfaits et des serments; et sur l'Eglise s'étendait une terreur rendue plus profonde encore par le silence que gardaient les sentinelles d'Israël.

Cependant le cri du pontife captif se fit entendre. Il réclamait pour ces droits sacrés de la hiérarchie, dont la violation entraîne la ruine de l'édifice entier du christianisme : mais aucune voix n'osait servir d'écho à celle du pontife. D'affreux périls attendaient celui qui eût osé transmettre à l'oreille du coupable prélat l'anathème lancé contre sa prévarication. Tout à coup, dans l'église de Paris un prêtre se leva et dénoua au faux pasteur l'arrêt apostolique qui flétrissait sa conduite. Quelques heures s'étaient à peine écoulées, et ce prêtre avait entendu se fermer sur lui les verrous d'un cachot à Vincennes.

Ce prêtre dont le nom vivra à jamais dans les fastes de la liberté ecclésiastique, ce prêtre qui ne fléchissait pas lorsque tant de pontifes tremblaient, ce fut vous-même, monseigneur. Avec quelle vénération je lus un nom si glorieux! Avec quelle admiration je recueillis le récit d'un si généreux sacrifice! Depuis lors, je désirai ardemment voir et connaître le glorieux confesseur de cette époque redoutable durant laquelle, pour emprunter la parole du prophète, on peut dire que *toute tête était languissante, tout cœur abattu, tout genou tremblant*.

L'occasion tant désirée se présenta lors du séjour que vous eûtes lieu de faire à Paris, monseigneur, à l'époque de votre translation sur le siège métropolitain de Toulouse. Je m'empressai avidement d'assister aux saints mystères célébrés par vous, d'entendre les exhortations que votre voix paternelle prononçait quelquefois au milieu des cérémonies saintes. Je ne me rassasiais pas de contempler le dernier confesseur de la liberté ecclésiastique, le prêtre devenu pontife qui n'avait pas craint d'exposer sa vie pour le lien sacré de Punité et de la subordination canonique. Depuis lors, rien n'a été capable d'altérer en moi le culte sincère que vous avait voué ma jeunesse; mais j'étais loin de croire qu'un jour dût venir où votre voix me dénoncerait devant l'Eglise comme un écrivain dangereux et téméraire.

Vous avez cru dans votre sagesse, monseigneur, devoir attaquer par un écrit imprimé mes *Institutions liturgiques*; et certes je respecte les intentions qui vous ont fait agir. Il me serait même doux de m'avouer vaincu dans le combat, si j'avais la conscience de ma défaite; malheureusement je ne l'ai pas, cette conscience. Je pourrais, il est vrai, garder le silence et ne pas entreprendre ma justification; mais d'autre part il me semble qu'un devoir impérieux, celui de défendre la vérité, me presse de prendre la parole et de présenter des explications nécessaires, je dirai plus, car je m'en flatte, une justification complète (1).

L'abbé de Solesmes donne en un mot l'économie de sa défense : répondre dans la lettre aux contestations élevées contre les principes des *Institutions*, satisfaire dans l'appendice aux objections de détail. Il écartait avec un sourire les qualificatifs un peu énergiques qui émailaient la brochure toulousaine : imprudence, témérité, injustice, absurdité, calomnie, fureur, blasphème, indécence, obscénité, rien ne manquait aux *Institutions liturgiques* dont le style par surcroît portait en lui, d'après Mgr d'Astros ou son vicaire général, les caractères qui font le jeune impie. Il n'avait non plus besoin que d'un mot pour demander à la loyauté même de son adversaire justice de l'accusation de fausserie élevée contre lui. A l'heure où il écrivait sa défense, peut-être l'abbé de Solesmes ne savait-il pas encore combien il touchait juste en déchargeant son adversaire vénéré de certaines erreurs contenues dans la brochure.

Vous avouerez-vous toute ma pensée, monseigneur? Bien des pages de votre brochure... m'ont porté à croire, et j'ai accueilli cette pensée avec bonheur, que d'autres mains que les vôtres avaient conduit la rédaction de l'opuscule auquel je répons en ce moment. J'en trouverais une preuve dans ce qui est écrit, page 70, que Sédulius est né en 1537 et mort en 1631. L'antiquité ecclésiastique vous est trop familière, monseigneur, pour qu'on puisse vous imputer avec justice un tel anachronisme... Au reste, dans la seconde édition de votre brochure, le public verra avec plaisir que cette erreur a été corrigée. Je regrette qu'on n'ait pas modifié de même la page 130 où l'on attribue des hymnes à saint Augustin, dont les œuvres sont cependant bien plus connues encore que celles de Sédulius (2).

Ce n'était encore là que bagatelles; mais au cours de la discussion même, Mgr d'Astros dut regretter d'avoir laissé donner son nom à l'œuvre de son vicaire général. La question liturgique, telle qu'elle avait été posée par les *Institutions*, se ramenait à trois points de fait qui font la matière et la division de la lettre : L'unité des formules liturgiques est-elle le vœu de l'Eglise? L'unité liturgique a-t-elle été brisée en France

(1) Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse, p. 1-4. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV.)

(2) *Ibid.*, p. 8.

par les novateurs, en particulier au cours du dix-huitième siècle? Rapporter ces principes, est-ce jeter le trouble dans les diocèses de France et pousser à des bouleversements violents dans les choses de la liturgie (1)? Que l'unité liturgique constituât un des vœux de l'Eglise, outre que les *Institutions* l'avaient mis en pleine lumière, le bref de Grégoire XVI à l'archevêque de Reims venait de le constater; et n'était-ce pas merveille que dans les mêmes pages Mgr de Toulouse se prétendît être en accord avec le bref pontifical, alors qu'au lieu de rechercher l'unité par l'adoption de la liturgie romaine, il se bornait à faire l'éloge du bréviaire de Paris et proposait ouvertement le retour des diocèses de chaque province à la liturgie de la métropole? Ce n'était pas œuvre facile de concilier de telles assertions: l'abbé de Solesmes, après en avoir signalé l'incohérence, constatait une fois de plus que l'Eglise de France avait trahi le vœu de l'Eglise et en rompant l'unité liturgique s'était dérobée à une prescription formelle de l'autorité apostolique. C'était un fait notoire qu'il était pleinement loisible à tout historien et à tout catholique de relever; tout le crime de l'auteur des *Institutions* avait donc été de raconter ce fait inouï dans les fastes de l'Eglise, avec plus d'étendue qu'on ne l'avait fait avant lui, en signalant les auteurs, les motifs, les incidents de l'innovation liturgique: il n'avait fait qu'œuvre d'historien.

Mais aussi était-il digne d'un historien français de dénigrer l'Eglise de France? A cela l'abbé de Solesmes pouvait aisément répondre que l'historien doit s'affranchir de l'étroit préjugé de la nationalité: la vérité historique n'a pas de frontières; mais il allait plus loin.

Si en ma qualité de Français je suis tout aussi zélé qu'un autre pour l'honneur de ma nation, en revanche comme catholique je fais profession de n'avoir d'autre patrie que Rome... Je ne crois pas pouvoir adhérer d'une manière inviolable, en matière de christianisme, à un autre centre qu'à celui qui, établi par Jésus-Christ, possède l'infaillibilité de la doctrine et la plénitude de la juridiction... Je ne me rangerai donc aux actes ecclésiastiques qui ont lieu dans ma patrie qu'autant qu'ils seront en harmonie avec la direction donnée par le siège apostolique; je redouterai les conséquences de ces actes dans la proportion où cette harmonie me semblera moins visible; je m'en défierais tout à fait, si je voyais évidemment Rome d'un côté et la France de l'autre. Encore une fois je ne comprends pas l'Eglise autrement. Et si mon langage manque de courtoisie, je le regrette; mais je parle en France comme je parlerais en Espagne, au Mexique, aux Etats-Unis, en un mot partout où les vraies notions de la foi et de la discipline existent par le fait, il est vrai, mais non en vertu d'une promesse divine.

Je vous avoue, monseigneur, que j'ai lu avec peine certains endroits de votre

(1) *Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse*, p. 9 et suiv. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV.)

brochure dans lesquels vous avez cru pouvoir dire que *l'église de France fut toujours, après l'Eglise romaine, la plus ferme colonne de l'Eglise de Jésus-Christ* (1), qu'*aucune autre église, après celle de Rome, ne peut se glorifier d'avoir été protégée d'une manière plus éclatante* (2). Ces sortes de rapprochements, dont l'intention certainement n'a rien de mauvais, me semblent peu conformes au respect que nous devons porter à cette Eglise mère et maîtresse, dont la solidité appuyée sur la parole de Jésus-Christ ne saurait convenablement être mise en parallèle avec la fidélité plus ou moins constante de toute autre église particulière. Les dons de la miséricorde divine, soit qu'ils s'appliquent aux particuliers, soit qu'ils aient pour but les nations, semblent bien plutôt l'objet d'une humble reconnaissance qu'un sujet de *se glorifier*, surtout en présence d'une œuvre aussi divinement imposante que la permanence du siège apostolique, dans l'infaillible enseignement de la foi, pour le salut de tout le troupeau de Jésus-Christ. Je crois dans ma simplicité que l'humilité et le silence sur les grâces reçues disposent davantage le ciel à nous en continuer l'aumône; et quand j'entends des catholiques français, prêtres ou laïques, parler de manière à faire croire qu'il y aurait dans l'église de France quelque garantie de plus que dans toute autre église pour la conservation de la foi et de l'unité, je m'inquiète et même je ne comprends pas (3).

L'abbé de Solesmes voyait dans l'attachement croissant des fidèles et du clergé de France au saint-siège une garantie beaucoup plus assurée de la persévérance de notre foi. La France par son attitude dénonçait cette fameuse déclaration de 1682, que Bossuet laissait aller où elle voudrait et dont Mgr d'Astros entraîné par les exigences de sa position avait essayé une justification timide : « Déclaration malheureuse, avait-il dit, car elle refroidit l'affection de l'Eglise romaine pour l'église de France (4). » Il s'en fallait d'assez peu que l'Eglise romaine ne fût coupable de s'être laissée refroidir dans son affection pour l'église de France par une déclaration que les prélats de 1682 n'avaient rédigée que *guidés par leur attachement à la foi, par leur désir de conserver inviolable l'autorité du saint-siège* (5). Et comment expliquer, si ce n'est par une aberration qui tenait presque du prodige, que les souverains pontifes eussent à plusieurs reprises annulé une déclaration conçue dans de tels sentiments? Rien de plus serré comme discussion que les pages où l'abbé de Solesmes écarte le reproche d'avoir imputé la note d'hérésie à l'église de France, d'avoir inscrit au catalogue des hérésies une hérésie nouvelle dont nul n'avait encore entendu parler, l'hérésie antiliturgique, et ce, dans le malin plaisir d'y ranger doucement tous les évêques de

(1) *L'Eglise de France injustement flétrie*, etc., p. 6.

(2) *Ibid.*, p. 14.

(3) *Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse*, p. 23-25. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV.)

(4) *L'Eglise de France injustement flétrie*, etc., p. 21.

(5) *Ibid.*

son pays. On ne pouvait contester ni le témoignage de l'histoire montrant à quels esprits et à quelles mains était due l'innovation liturgique, ni le témoignage des évêques et des papes dénonçant les erreurs qui s'étaient glissées dans les bréviaires nouveaux, ni surtout l'applaudissement donné par des jansénistes notoires à leur publication.

C'est au terme de cette discussion que dom Guéranger relève le procédé audacieux qui, à la fin de la brochure toulousaine assimilant à la témérité de Lamennais la conduite de dom Guéranger, présentait pour l'un la chute de l'autre.

Vous avez cru, monseigneur, devoir me jeter à la tête le nom de l'abbé de La Mennais, dans le but d'amener votre lecteur à faire un rapprochement entre un homme tombé dans les plus coupables erreurs et moi, prêtre et religieux catholique qui défends les droits de l'unité. Et c'est après avoir si mal prouvé que j'ai calomnié l'église de France à propos de faits qui après tout sont du domaine de l'histoire, que, cherchant contre moi dans l'avenir des armes que ni le passé ni le présent ne vous fournissent, vous vous hasardez à prophétiser sur moi une chute pareille à celle de ce prêtre infortuné : *Dom Guéranger, dites-vous, monseigneur, s'offensera peut-être; il sera blessé, nous n'en doutons pas* (1). Non, monseigneur, je ne suis ni *offensé* ni *blessé*; je vous plains seulement de la dure nécessité qui vous a contraint, pour attaquer mon livre, de lui faire dire si souvent ce qu'il ne dit pas, pour prédire ensuite sur de si étranges motifs l'apostasie de son auteur (2).

Avant de prendre congé de son adversaire, l'abbé de Solesmes s'excusait de l'étendue donnée à sa réponse.

Le moment est venu, monseigneur, de clore cette lettre déjà beaucoup trop longue, mais l'importance du sujet, la vigueur de votre attaque, la gravité des reproches que vous m'avez adressés m'ôtaient la possibilité d'être court dans ma *défense*. J'ai parlé avec liberté et franchise, comme il convenait devant le public au tribunal duquel vous avez cru devoir en appeler contre moi. C'est à lui maintenant de juger et de prononcer. Que si, dans le cours de cet écrit, il m'était échappé quelque chose qui outrepassât les bornes de la légitime défense, je serais prêt à le désavouer comme contraire non seulement à mon devoir mais encore à mon intention.

Enfin, monseigneur, permettez-moi de finir cette lettre comme je l'ai commencée, en rappelant le souvenir de l'action glorieuse qui, il y a trente ans, vous marqua pour jamais du sceau des confesseurs de la liberté ecclésiastique. Qu'importe, après tout, que vous ayez vaincu ou non aujourd'hui dans cette polémique d'un moment avec un homme obscur, quand l'Eglise garde chèrement la mémoire des combats que vous avez livrés pour elle sur le plus formidable des champs de bataille. Regardez en arrière, monseigneur, votre triomphe

(1) *L'Eglise de France injustement flétrie*, etc., p. 159.

(2) *Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse*, p. 66-67. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV.)

est assez beau. Si donc en ce moment, par la permission divine, je me trouvais avoir remporté une humble victoire, ce ne serait pas à moi qu'elle serait due mais à la vérité seule, à la vérité qui est au-dessus de tous, parce qu'elle est la lumière et la vie (1).

Dom Guéranger adressa sa *Défense des Institutions liturgiques* au cardinal Lambruschini qui avait reçu la dédicace du livre lui-même. Le secrétaire d'Etat ne trouva pas au milieu de ses occupations le loisir de parcourir la brochure; fidèle au sentiment qui lui avait fait réclamer le silence, il exprima à l'abbé de Solesmes le déplaisir qu'il éprouvait de voir se poursuivre, sans espoir de bons résultats, une polémique toujours vive et qui provoquait de dures répliques (2). Peut-être l'éminence Lambruschini eût-elle pensé autrement si elle avait pu lire. Quelques années devaient suffire pour justifier au tribunal même des plus prévenus cette polémique, dont l'histoire exposée avec une courtoisie respectueuse faisait seule tous les frais.

Bien des lecteurs qui avaient reculé effrayés devant les deux volumes des *Institutions liturgiques* lurent la *Défense*, et ceux-là mêmes qui avaient dissuadé l'abbé de Solesmes de répondre ne purent s'empêcher de rendre hommage à sa modération autant qu'à sa puissance contenue. L'abbé Edouard Pie, dont le vaillant évêque de Chartres venait de faire son vicaire général, félicitait dom Guéranger :

Votre réponse à Mgr de Toulouse, malgré ce que vous m'en aviez lu, a été pour moi une jouissance tout à fait neuve encore. Attaqué dans les principes autant que dans les détails de votre ouvrage, vous aviez la tâche ingrate de revenir sur des vérités ou des faits déjà établis et par conséquent connus en partie de vos lecteurs. Malgré cela, votre *Défense* est aussi nouvelle de fond que de forme; indépendamment de vous et de votre adversaire, de votre supériorité victorieuse et de sa faiblesse authentiquement et juridiquement démontrée, votre œuvre est pour les lecteurs de vos *Institutions* et de votre *Lettre à Mgr de Reims* un complément utile : en passant par le même chemin, ils apprennent beaucoup de choses qu'ils ignoraient et ils voient sous un nouveau jour ce qu'ils avaient vu déjà (3).

Le vénérable curé de Notre-Dame de Chartres, M. Lecomte, qui était en tiers dans l'amitié qui unissait son ancien vicaire l'abbé Pie avec dom Guéranger, parlait ainsi de la *Défense* : « Je l'ai lue consciencieusement depuis la première syllabe jusqu'à la dernière. J'ai dégusté avec sensualité ce bon sens exquis, cette raison et ce sel de raison, cette érudition qui ne fait jamais défaut, cette fermeté de foi que nul sophisme,

(1) *Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse*, p. 86-87. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV.)

(2) Lettre du 14 avril 1845.

(3) Lettre du 8 mai 1845.

nulle autorité usurpatrice n'ébranlent, cette logique polie mais accablante (1). » Jules Morel et Alfred de Falloux se réunissaient dans un même sentiment d'admiration. Il faut dire toutefois que ce dernier gardait une préoccupation : l'esprit public en France admettrait-il une si verte semence faite à un archevêque en cheveux blancs, même par un abbé? Désormais, lorsque Montalembert à la tribune aborderait avec un peu de vigueur les Portalis et les Villemain, ces derniers ne se consoleraient-ils pas ironiquement en disant qu'après tout ils sont traités exactement comme le sont d'habitude les confesseurs de la foi, lorsqu'ils tombent aux mains des ultramontains, réguliers et séculiers? Jamais, disait le comte de Falloux, et c'était là pour lui un article additionnel à la déclaration du clergé de France, jamais on ne doit réfuter un évêque français qu'en renonçant d'avance et spontanément à la moitié de ses moyens et à la meilleure. Il rendait toutefois au livre de dom Guéranger qui l'avait éclairé cette justice, qu'il était peu séant à un évêque d'écrire l'histoire de la liturgie comme un avocat général du temps pouvait écrire l'histoire des jésuites (2).

Un hommage inattendu vint couronner tous ces hommages. Au diocèse d'Angers, le dernier jour de 1844, M. le vicaire général Bernier, s'adressant à Mgr Angebault au nom du clergé du diocèse, avait témoigné ne pouvoir mieux affirmer sa vénération pour son évêque qu'en adressant une violente apostrophe à « ces jeunes ultramontains qui exagèrent les prérogatives de la chaire indéfectible de Pierre pour ravalier les droits de l'épiscopat et qui trouvent plus commode d'étaler des sentiments d'obéissance pour un pouvoir qui est à cinq cents lieues que de se conformer en toute simplicité et sans parade au pouvoir diocésain dont le voisinage gêne leur esprit rebelle (3). » De telles paroles, adressées à l'évêque d'Angers dont les dispositions étaient trop connues, empruntaient aux circonstances de temps et de lieu un sens très précis. Solesmes n'était pas nommé mais très directement visé. Les membres du clergé surpris ou indignés demandèrent un peu vivement à l'évêque quelques explications; Mgr Angebault répondit qu'il s'agissait des protestants qui voulaient s'établir à Angers, ce qui était difficile à concilier avec la physionomie ultramontaine des rebelles dénoncés. Quant à l'abbé Bernier pressé à son tour, il déclara avoir visé les tendances presbytériennes de l'abbé Clavel et du *Bien social* (4). Ce qu'il n'avait pas consenti à reconnaître tout d'abord, le vicaire général d'Angers, emporté par sa passion gallicane et ému par les progrès de l'idée romaine, le proclama bien haut six mois plus tard dans une circulaire qu'il adressa

(1) L'abbé Lecomte à D. Guéranger, 8 mai 1845.

(2) L'abbé J. Morel à D. Guéranger, 14 janvier 1845.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

de lui-même à tous les curés du diocèse (1). Elle avait pour dessein de les prémunir contre les excès du journalisme religieux, dénouçait *l'Univers*, *l'Union de l'Ouest*, Louis Veuillot; désignait, sans les nommer pourtant, le comte de Montalembert et M. de Falloux comme des esprits dangereux et brouillons; enfin prenait résolument position contre le mouvement liturgique et celui qui l'avait inauguré.

En appelant sur la lettre de M. Bernier l'attention de dom Guéranger, M. de Falloux l'invitait à répliquer.

Puisque M. Bernier a eu l'heureuse pensée de vous comprendre, en des termes véritablement indécents, dans une aussi mesquine querelle, ne pouvez-vous pas riposter vous-même, en demandant à l'évêque de quel droit son grand vicaire vous signale à son clergé sous de telles couleurs?... Et si vous avez des raisons de penser que le recours à l'évêque soit inefficace, ne pourriez-vous me répondre une lettre destinée à être communiquée aux membres principaux de notre clergé? Enfin, mon révérend père, veuillez accorder quelques instants de votre précieux temps et de votre attention à cette malheureuse affaire qui, vue de Paris, est minime, et, envisagée en Anjou, peut faire très grand bien en forçant notre évêque à ouvrir les yeux sur les bords de l'abîme où on le pousse. En tout cas, mon révérend père, veuillez me pardonner mon indiscrétion par mon intention. J'abrège ma lettre autant que je puis et me trouve heureux, même en cette circonstance, de vous renouveler l'hommage invariable de l'attachement le plus respectueux, le plus reconnaissant et le plus dévoué (2).

L'abbé de Solesmes ne voulait pas dépenser son temps en menues escarmouches, alors surtout que la victoire se dessinait complète. Il laissa à d'autres le soin de répondre aux exagérations qui le représentaient assez disposé « à mettre tout en combustion pour quelques hymnes ou quelques antennes à coup sûr bien innocentes (3) ». M. Théodore de Quatrebarbes répliqua fort pertinemment au vicaire général (4); mais M. Bernier voulut avoir le dernier mot. Il donna à sa brochure un titre qui eût suffi à lui seul pour décourager le lecteur le plus déterminé : *Observations à M. le comte de Quatrebarbes sur sa réponse à une lettre sur le journalisme religieux* (5). La discussion se perdit dans les sables. Ce ne fut pas avant 1847, dans sa réponse à Mgr Fayet, qu'il plut à dom Guéranger de faire une allusion incidente à la part qu'avait prise M. l'abbé Bernier dans la querelle liturgique.

(1) *Lettre sur le journalisme religieux*, 8 juin 1845 (in-8° de 18 pages).

(2) Lettre du 19 juin 1845.

(3) *Lettre sur le journalisme religieux*, p. 10.

(4) *Réponse à la lettre de M. l'abbé Bernier, vicaire général du diocèse d'Angers, sur le journalisme religieux et l'Union de l'Ouest*, par M. le vicomte DE QUATREBARBES, 16 juin 1845 (in-12 de 12 pages).

(5) 29 juin 1845 (in-12 de 12 pages).

Depuis la fin de 1844 et durant toute l'absence de dom Pitra, dom Guéranger séjourna à Paris dans cet hôtel Montmorency où le petit monastère s'était retiré au sortir de la rue Monsieur. Le séjour de Solesmes avait incontestablement ses peines; la détresse s'y était fait sentir souvent. Le gouvernement des âmes dans un monastère ne va pas sans un travail incessant, mêlé d'anxiétés multiples et de problèmes quelquefois douloureux et sans cesse renaissants : l'éducation des âmes est à ce prix. Mais au monastère de Paris où la pénurie était extrême, l'abbé de Solesmes se trouvait en face de difficultés nouvelles inhérentes à la situation de tout monastère établi dans une grande ville. La solitude, le recueillement, la paix, le silence, tous les éléments indispensables à la prière et à l'étude s'obtiennent malaisément dans une maison monastique noyée en un centre populeux où tous les bruits d'alentour viennent fatalement retentir. Cette séparation du monde par la retraite et par la clôture, qui forme la condition première de la vie monastique, ne saurait qu'à grand-peine être réalisée au milieu d'une cité bruyante. Les parloirs courent risque d'être plus fréquentés que la cellule et le temps de la prière facilement se dissipe en conversations. Alors même que l'obédience et la bénédiction de son abbé l'accompagnent, le moine ne saurait faire un pas hors de son monastère sans être aussitôt ressaisi par tous les bruits et les spectacles d'un monde auquel il a dit adieu; l'impression qu'il en reçoit est plus vive pour cette raison même que sa retraite l'en a désaccoutumé. N'en retirât-il que le seul souvenir et l'image importune de ce qu'il a vu, de ce qu'il a entendu, cela seul serait au détriment de sa prière; et, consciente de ce danger, la sagesse de saint Benoît a voulu que les moines voués un instant à des œuvres extérieures, dès leur retour dans le cloître, expient par la prière tout ce que les bruits et le contact du monde pourraient avoir laissé de trace en leur esprit : *ne quid forte subriperit in via visus aut auditus malæ rei vel otiosi sermonis.*

Une vie de prière et de contemplation a de telles exigences. Elles sont douces et tutélaires à l'âme fidèle; et, si parfois elles semblent importunes, c'est à l'âme qui en a le plus pressant besoin, à l'âme faible qui n'est encore ni assez attachée à Dieu, ni assez affranchie d'elle-même pour que le monde ait pour elle perdu tout charme, tout attrait. On comprend dès lors que, sans cesser jamais d'être affectueuse et paternelle, telle en un mot que l'a déerite saint Benoît, l'autorité régulière qui s'adapte aux circonstances, aux conditions, aux personnes, devait revêtir à Paris une forme plus austère, et que la condescendance s'y devait tempérer de vigilance et d'un peu de sévérité. La dignité de la vie monastique l'exigeait. Les âmes avaient ici plus besoin d'être contenues et maintenues; et des écarts, qui dans la solitude de Solesmes pouvaient être sans portée réelle, eussent été redoutables au centre

de Paris. Et pourtant c'était Solesmes que les moines de Saint-Germain voulaient reproduire.

Ajouterons-nous que depuis la dure expérience de 1836, où il avait vu l'unanimité de sa maison lignée contre lui, l'abbé de Solesmes n'avait jamais recouvré l'assurance tranquille dans l'exercice de son pouvoir? L'épreuve de la première heure avait sinon ruiné du moins ébranlé sa sécurité. Il n'avait rien diminué sans doute de son dévouement, de sa patience, de sa charité auprès des âmes; mais peut-être savait-il mieux leur faiblesse; peut-être avait-il perdu quelque chose de cette fermeté nécessaire qui soutient, alors même qu'elle blesse un peu. De l'étude de la règle autant que des douloureuses expériences de la vie, cet homme vaillant et fort s'était composé dans la direction des siens un système fait plutôt de douceur et de tempéraments, d'expédients et de patience. Il attendait avec une rare longanimité l'heure de la grâce et n'employait qu'à la dernière extrémité la répression sévère. Il avait appris de Dieu l'extrême condescendance. Rien n'est plus facile à distance que de blâmer cet effacement calculé de l'autorité paternelle et l'éloignement qu'il professait pour toute mesure hardie ou violente; les âmes que cette disposition a sauvées plaideront devant Dieu pour les erreurs qu'elle n'a pu arrêter. Dieu se joue au milieu des activités humaines; et, en exigeant de chacun la probité de ses actes et la droiture de ses intentions, il nous élève vers lui par le bien que nous essayons de faire et aussi par la souffrance que nous attirant ces imperfections desquelles nulle nature créée n'est complètement affranchie.

Nous l'avons vu, dom Guéranger peu compétent ès choses d'administration abandonnait à son cellérier un département où il croyait ne rien entendre. Paris avait calqué Solesmes aussi sur ce point; seulement le cellérier de Paris n'avait que de l'audace, une habileté dangereuse et les seules apparences du savoir-faire. Jaloux de tenir en main et à lui seul toute la trame de ses savantes combinaisons, il avait réussi par mille procédés divers à écarter tout contrôle et à décourager tout effort qui aurait pu le dessaisir de cette gestion qu'il détenait comme un fief et qui abritait ses infractions sans nombre. C'était trop peu d'avoir doté Saint-Germain de deux maisons pour une; il fallait s'ingénier maintenant et trouver des ressources pour faire face aux échéances convenues. Le F. du Lac dans le midi de la France, dom Pitra en Angleterre s'y employèrent sans beaucoup de succès mais avec un rare dévouement. Le cellérier qui était l'auteur de cette détresse voulut faire quelque chose de son côté et montrer qu'il était capable de dénouer les problèmes qu'il avait créés. Des excursions entreprises sous divers prétextes le conduisirent jusqu'à Alger. Andancette dont il avait entendu parler se trouva sur le chemin. Il n'ignorait pas que la supérieure avait consenti antérieurement un prêt modique à la congrégation; il se pro-

posa, lui, d'obtenir davantage. De son côté, la supérieure, mère Almas, sans appui réel dans le diocèse de Valence, était bien aise d'abriter sa petite communauté du nom des bénédictins de France. A raison de l'appui qu'il en attendait, la supérieure d'Andancette fut par le cellérier élevée à la plus haute perfection : « Je ne puis m'empêcher intérieurement de la comparer à sainte Thérèse, écrivait-il. Bonté, simplicité, humilité, abnégation et dévouement sans bornes, tout se trouve en elle (1). »

Au péril de cette situation si complexe, si tendue, se joignaient au commencement de 1845 les inquiétudes politiques. La crise provoquée par la question de la liberté d'enseignement n'avait aucunement pris fin; et comme les ordres religieux fournissaient, alors comme souvent, à tout gouvernement aux abois une diversion toujours prête; comme d'ailleurs les jésuites semblaient, plus que les autres groupements religieux, préparés à user de cette liberté de l'enseignement que le public catholique et l'épiscopat réclamaient avec ardeur, le gouvernement résolu à ne l'accorder pas usa du stratagème tant renouvelé depuis. Il s'en alla, dans l'arsenal poudreux des dispositions tombées en désuétude, réveiller les lois contre les congrégations non autorisées, « les lois existantes » comme on a dit depuis; il invoqua le concordat, les articles organiques, le péril de la société laïque, tous les arguments ordinaires de la haine, de l'hypocrisie et de la peur. L'adresse de la Chambre des députés devait contenir un paragraphe où la majorité solliciterait des mesures répressives contre les ordres religieux.

Dénoncé déjà à Rome par la voie même de l'ambassadeur, l'abbé de Solesmes, encore qu'il ne fût pas visé le premier, ne pouvait augurer rien de bon pour sa famille religieuse de cette discussion parlementaire. Il écrivait de Paris aux moines de Solesmes pour leur recommander la discrétion, la prudence, une attitude tranquille aussi éloignée de la peur que de la bravade (2). Et comme si c'eût été trop peu des menaces politiques, trop peu des angoisses matérielles où il se débattait, il voyait encore refluer vers lui, sous une forme particulièrement douloureuse, le mécontentement qu'avait provoqué dans une fraction de l'épiscopat le succès de sa campagne liturgique. Toute une province ecclésiastique avait adressé au pape une lettre collective afin d'obtenir contre l'abbé de Solesmes interdiction d'écrire sur les matières liturgiques. Il le savait; ce fut pourtant une surprise lorsque le nonce Fornari lui donna connaissance sur la fin de janvier 1845 des mesures prises contre lui. L'ambassadeur de France au nom de son gouvernement avait réclamé contre l'érection de l'abbaye de Solesmes, contre les empiétements de l'abbé. Dans l'intérêt même de l'institution monastique, la congrégation des

(1) R. P. Goussard à D. Guéranger, 31 janvier 1845.

(2) Lettre du 11 février 1845.

évêques et réguliers avait cru devoir confier le monastère de Solesmes à l'évêque du Mans comme délégué apostolique jusqu'à terminaison de la crise actuelle, — l'ambassadeur de France en était averti; — et pour que rien ne manquât à ces dures dispositions, il était entendu que toutes les maisons créées par Solesmes n'auraient jamais que le caractère d'un abri, non la réalité et la dignité de monastère : aucune fondation future, quelle qu'elle fût, n'aurait pour résultat de faire cesser la lourde tutelle que l'évêque du Mans exerçait sur l'abbaye de Solesmes en vertu de la délégation apostolique.

L'écrasement était complet. Il y a peu d'exemples, dans l'histoire des institutions religieuses, d'une telle détresse; et peut-être l'âme de dom Guéranger y eût-elle succombé, s'il n'avait eu près de lui pour adoucir sa souffrance l'affection généreuse du noncé apostolique. N'ayant pu détourner le coup, Mgr Fornari s'appliqua à l'adoucir par les consolations de l'amitié et les espérances qu'il fit entrevoir. Des triomphes de ce genre n'ont qu'un temps, l'abbé de Solesmes le comprit; et lorsqu'il dut porter à la connaissance des moines de Solesmes la dure situation à laquelle la congrégation était réduite, il le fit sans une plainte, sans un murmure, d'une âme calmée et qui puisait dans la vaillance même de sa résolution de quoi faire taire sa souffrance. Ce qu'il voulait obtenir des siens ce jour-là, ce n'était pas seulement la discrétion et la prudence dont il avait parlé récemment, c'était la soumission à une crucifiante épreuve : il voulut en donner l'exemple. Nous ne saurions taire cette page.

Chers et bien-aimés frères, j'ai contenu dans mon cœur aussi longtemps que je l'ai pu mon triste secret; il ne m'est plus possible maintenant de le garder. Notre congrégation souffre persécution, et la plus cruelle de toutes. Un pacte déplorable a été conclu entre le gouvernement français et un évêque dans le but d'arrêter notre développement encore si faible et de transformer en délits nos actes les plus légitimes et les plus autorisés. Une machination ténébreuse, dont nous tenons les fils, a été ourdie pour effrayer le souverain pontife. L'ambassadeur de France à Rome a porté plusieurs fois depuis quatre mois au cardinal secrétaire d'Etat les récriminations du prélat et celles de M. Martin du Nord. On s'est plaint de l'érection de Solesmes en abbaye, de notre élévation à la dignité abbatiale, des prérogatives conférées à cette prélature, des ordres mineurs et de la tonsure conférés par nous, de l'exemption accordée au monastère. On a annoncé l'intention, si ces prérogatives n'étaient pas immédiatement retirées par le saint-siège, de poursuivre, au nom des articles organiques de la loi du 18 germinal an X, nos personnes et nos établissements, avec menace d'étendre ces mesures aux autres congrégations non autorisées. Enfin on promettait la paix et la tolérance, si Rome voulait bien donner satisfaction aux évêques et à la législation méconnue.

Effrayé d'une si étrange situation, le très saint père a cru devoir accorder pour le bien de la paix et pour éviter de plus grands maux une partie des demandes exorbitantes qu'on lui faisait. Dès le 7 septembre dernier nous étai-

adressée une lettre de la sacrée congrégation des évêques et réguliers. Elle nous transmettait les ordres de Sa Sainteté. En nous inclinant par obéissance, nous voulûmes garder le secret dans l'espérance qu'il serait possible d'obtenir revision d'une sentence rendue sans l'audition des parties. On agissait à Rome en notre faveur : mais nos ennemis avaient la voix plus haute, avec le triste avantage de pouvoir menacer le père commun des fidèles.

Le prélat, comprenant que par l'érection d'un nouveau monastère allait s'évanouir la tutelle exercée sur Solesmes, a dit alors que la visite apostolique de l'abbaye avait été entravée par nous, qu'il n'y jouissait d'aucune liberté, qu'il était urgent de lui soumettre totalement le monastère. L'ambassadeur a parlé dans ce sens, au milieu des cent voix de la presse dénonçant le péril créé en France par l'existence des ordres religieux. Le 9 janvier, une nouvelle lettre de la sacrée congrégation est venue nous apprendre que nos demandes d'érection étaient mises à néant et notre abbaye soumise *pleno jure* à l'évêque du Mans, délégué apostolique. Il était ajouté que nous aurions toujours le droit d'ouvrir de nouvelles maisons, sans toutefois que leur nombre pût faire cesser l'autorité de l'évêque du Mans sur Solesmes.

Le gouvernement a été informé de tout par Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat. Que la volonté de Dieu soit faite! Il est dur à votre chef, chers et bien-aimés frères, de survivre, dans son office déshonoré, à la liberté et à la gloire légitime de la congrégation. Notre cœur est profondément blessé; mais nous avons dû promettre à Son Excellence le nonce apostolique, qui a été vaincu avec nous et qui nous prodigue les soins de l'amitié la plus tendre, de ne pas abandonner un poste que la difficulté des temps a rendu plus que jamais au-dessus de nos forces. Nous retiendrons donc encore cette crose avilie; et si nous n'osons espérer des temps meilleurs, nous nous consolons par les fruits de salut et de sanctification que la grâce de l'Esprit-Saint et votre fidélité produiront dans vos âmes.

Priez pour nous, frères chéris dans le Seigneur; priez pour l'Eglise et pour le siège apostolique; priez pour la personne du souverain pontife et pour ses conseillers; priez pour nos ennemis et nos persécuteurs. Nous avons la confiance que nos épreuves ne diminueront en rien l'attachement que vous professez tous pour les droits du siège apostolique (1).

Nul ne démentit l'espoir de l'abbé de Solesmes. Sa sereine et généreuse résignation se répandit sur toute sa famille monastique. Il crut pouvoir la louer de sa fidélité :

Alors même que le pape nous afflige, il demeure toujours notre père chéri; rien ne nous séparera de lui ni de ses intérêts qui sont ceux de Jésus-Christ même. Voyez le bel exemple des jésuites sous Clément XIV; comparez les services rendus par eux et ceux rendus par nous, le coup qui leur fut porté et celui qui nous atteint; vous verrez comme Dieu nous ménage. Soyons donc fils d'obéissance, toujours fidèles, et aujourd'hui plus que jamais : c'est la glorieuse marque des réguliers (2).

(1) Lettre du mardi de la quinquagésime, 1845.

(2) Lettre du 11 février 1845.

Les mesures, qui alors défendirent en paraissant la sacrifier la congrégation bénédictine de France, ressemblent si étrangement à celles qui furent quelques mois plus tard prises contre la compagnie de Jésus qu'il est difficile de n'y pas voir un procédé systématique adopté par la cour romaine pour détourner l'orage. Le gouvernement de Juillet irrité de l'attitude agressive prise par l'épiscopat feignait d'être très ému des réclamations de la gauche parlementaire, afin d'accroître d'autant l'étendue des concessions que la peur arracherait à la politique pontificale. M. Paul Thureau-Dangin nous a retracé dans son *Histoire de la monarchie de Juillet* (1) le récit de la mission à Rome du comte Rossi, des laborieuses négociations qui aboutirent à la comédie parlementaire des 2 et 3 mai 1845 et au piteux résultat dont MM. Thiers et Dupin durent se déclarer satisfaits. Dans la cause des jésuites comme dans celle des bénédictins, Rome crut devoir déférer aux plaintes du gouvernement; mais les bénédictins furent plus rudement touchés : il y avait grande distance entre l'état de minorité où les maintenait la volonté apostolique, et la dispersion volontaire et l'effacement momentané où la compagnie de Jésus se retira alors.

Ces traverses politiques ne simplifiaient pas, on le pense bien, l'œuvre ingrate que s'étaient entreprise ceux qui voulaient relever le prieuré de Saint-Germain. Non que la somme à recueillir sur l'heure fût énorme, — il s'agissait de trouver une quarantaine de milliers de francs, — mais d'autres paiements plus considérables se dissimulaient derrière les premières échéances; et comme il advient souvent, chacun se retirait prudemment d'une nacelle qui faisait eau de toutes parts. Les banquiers qui, dans la pensée d'exploiter le crédit et le nom des bénédictins, s'étaient tout d'abord montrés fort empressés, se dérobaient maintenant. Le cellérier de Paris, soit désir de relever son crédit soit dessein de compromettre Solesmes par une solidarité matérielle qui aurait entraîné la maison mère dans le gouffre creusé par lui, s'efforçait de couvrir du nom de dom Guéranger ses opérations, ses acquisitions et ses dettes. L'abbé de Solesmes n'y pouvait consentir. S'il avait laissé faire les acquisitions, il ne les avait aucunement encouragées et n'avait pas consenti que son nom parût dans aucun acte. L'eût-il voulu qu'il n'eût pu le faire, tant le P. Fonteinne propriétaire, lui aussi, du monastère de Solesmes était opposé aux projets du P. Goussard, d'hypothéquer Solesmes pour sauver le prieuré de Paris.

Par ailleurs, dom Guéranger se rendait bien compte qu'à défaut de la solidarité matérielle, il y avait entre les deux maisons une fraternité morale qu'il ne pouvait dénoncer, et que si le P. Goussard avait été imprudent, dom Pitra ne s'était aventuré après lui que dans le dessein

(1) T. V, l. V, chap. VIII.

de servir la congrégation elle-même et avait un titre qu'on lui vînt en aide. Pendant que dom Piolin, prieur de Bièvres, engageait les biens de sa famille d'une somme de trente mille francs, dom Guéranger à son tour souscrivit pour quinze mille francs à prendre sur les biens de la Providence. Tous ces sacrifices, consentis d'assez bonne grâce sous la pression d'événements désormais plus forts que tous les calculs humains, entraînent, on le pense bien, des froissements inévitables entre les personnes. Encore si au prix de ces efforts la catastrophe avait pu être conjurée; mais il était si difficile de racheter même par une gestion prudente les conséquences fatales de l'erreur première; et il s'en fallait de tout, même après des acquisitions téméraires, que la prudence et la sévère économie présidassent à la gestion du P. Goussard. Nous devons passer sous silence des détails étranges qui siérait peu à la dignité de l'histoire et sembleraient empruntés à un journal de la vie mondaine, des dilapidations scandaleuses et qui trahissaient l'inconscience. L'abbé était absent, l'autorité des deux prieurs était ouvertement méconnue; le désordre en arriva bientôt à un tel degré que la ruine des deux maisons devint inévitable, dans l'incapacité même où elles se débattaient soit de garder un tel cellier soit de s'en défaire.

C'est pourtant au milieu de ces épreuves et de ces périls que commença à paraître la revue bi-mensuelle, intitulée *l'Auxiliaire catholique*, qui dans la pensée de dom Guéranger devait donner un organe et une expression à l'école de Solesmes. Il s'en était ouvert à l'abbé Sionnet qui accepta avec empressement et devint le propriétaire gérant de la revue : dom Guéranger, dom Pitra, dom Gardereau, le F. du Lac lui donnèrent de la vogue par leurs articles; mais la mort de l'abbé Sionnet survint au bout de deux ans en 1846. Après lui *l'Auxiliaire catholique* cessa de paraître.

Le désir de parler au public était à ce moment partagé par beaucoup. Chose remarquable, à peu près à la même époque, — nous l'apprenons par les lettres de Lacordaire à Mme Swetchine, — le restaurateur des dominicains avait tenté lui aussi de se faire une place dans la presse. *L'Univers*, à qui la plume de Louis Veuillot donnait dès lors une couleur très arrêtée, devait selon lui faire place à un journal de polémique moins rude et de chrétienne modération. A la suite du P. Lacordaire, le P. de Ravignan, Dupanloup, Montalembert, Beugnot, Lenormant, de Coux entraient dans la combinaison de ce *journal fameux* qui devait paraître en octobre ou novembre et qui ne parut pas. Lacordaire rentra dans le calme de sa vie. Il avait à Paris un pied-à-terre où la fête de saint Dominique réunit en 1844 autour de lui plusieurs amis dévoués, l'abbé de Solesmes, M. Desgenettes et le P. de Ravignan; le P. Danzas et Etienne Cartier en furent aussi.

A l'époque où nous sommes parvenus, les lettres à Mme Swetchine nous laissent entrevoir au cœur de Lacordaire un sentiment qui peut-être eut sa part dans l'attitude nouvelle prise alors par lui. Ce n'était ni malveillance ni éloignement; mais Lacordaire avait le souci très légitime de cette famille religieuse qu'il avait relevée et dont il aimait la sécurité. Dans la même lettre où il raconte à sa vénérée correspondante la réunion du jour de saint Dominique (1), nous le voyons, bien qu'avec des formules abondantes, sinon prendre son parti du coup qui atteignait les jésuites, du moins reconnaître que c'était à ce prix que les autres ordres religieux avaient acheté la sécurité de leur existence. Il avait à plusieurs reprises blâmé l'outrance doctrinale de dom Guéranger et son incapacité à sacrifier dans le présent par un calcul d'habileté ce que lui aurait peut-être restitué l'avenir. Lacordaire estimait volontiers les actes par leurs résultats; dom Guéranger les mesurait davantage aux principes. Peut-être le dominicain n'était-il pas éloigné de voir, dans la sévérité des mesures qui de Rome atteignaient jésuites et bénédictins, une part de réprobation pour tout ce qui dans ces deux ordres religieux était en désaccord avec les exigences de la société actuelle. Nous ne croyons pas exagérer sur ce point la disposition de Lacordaire que son historien nous semble avoir suffisamment reconnue (2). De plus, lorsque Lacordaire, bon administrateur, esprit d'ordre et de précision, vit les embarras financiers où s'étaient imprudemment engagés les bénédictins, il ne put retenir une appréciation sévère. Dom Pitra avait eu le dessein de se rendre à Metz pour y trouver un secours d'argent; il fit solliciter la recommandation de Lacordaire auprès des grandes familles que lui avait attachées la station de 1837; mais l'air soucieux, affecté, empreint de réserve froide que provoqua cette demande, montra bientôt que la conversation sur ce point n'avait aucune chance d'aboutir. C'est auprès du P. de Ravignan que dom Pitra songea alors à se pourvoir; là il reçut meilleur accueil.

Nous ne pouvons que raconter sommairement les péripéties du triste drame qui se poursuivait. L'abbé de Solesmes avait célébré à Bièvres la fête de l'Assomption, lorsque, à l'issue des secondes vêpres, l'abbé Dupanloup se présenta. Il venait avec mission de l'archevêque de Paris pour obtenir cession de toute la portion non nécessaire aux bénédictins de la maison située rue Notre-Dame-des-Champs. L'archevêque avait le projet d'y transporter le petit séminaire de Paris dont M. Dupanloup était le supérieur. Dom Guéranger transmit aux deux propriétaires cette proposition, les laissant libres de l'accepter ou non, mais leur faisant observer qu'ayant à faire face le 10 septembre à une échéance

(1) Lettre du 7 août 1845. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 420.

(2) FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. II, chap. XIII, p. 101-102.

de cent mille francs, et l'archevêque ayant promis de payer comptant, accepter sa proposition, c'était s'épargner un gros souci. De son côté l'archevêque, ayant reconnu dans quel pressant besoin se trouvaient les vendeurs pour faire face à l'échéance, éleva ses conditions dans la proportion même du service qu'il avait conscience de leur rendre; et cette plus-value que l'on avait espéré réaliser en vendant toute la portion superflue de la maison de Paris s'évanouit du même coup. Un instant même, l'archevêque parut effrayé du devis de son architecte et feignit de se retirer complètement. Ainsi après avoir écarté par son autorité toutes les offres antérieures à la sienne, Mgr Affre, sous prétexte qu'il n'avait rien signé encore, se fût dérobé et eût précipité la catastrophe. Le vicaire général de Paris, M. Eglée, le rappela à un sens plus exact de la situation; mais l'archevêque n'en avait pas moins épouventé ceux avec qui il voulait traiter, et ce fut pour l'homme de loi chargé de rédiger l'acte de cession la matière d'une grande surprise de voir combien peu de parti les bénédictins tiraient de l'immeuble qu'ils abandonnaient.

L'échéance de septembre assurée, dom Guéranger reprit la route de Solesmes non sans inquiétude : la difficulté était reculée, elle n'était pas résolue. Dom Piolin écrivait à son abbé : « Nous savons maintenant par une dure expérience que la résidence d'une grande ville entraîne de grands embarras et coûte beaucoup. » Le P. Goussard reprit ses habituelles exigences, s'affranchit de la règle plus qu'il ne l'avait fait encore et, toujours sous prétexte d'affaires, revêtit l'habit laïque. Dom Guéranger lui avait retiré la gestion de Bièvres pour la confier au F. Camille Leduc dont le dévouement eût sauvé la maison si elle avait pu être sauvée. Aux dettes anciennes s'ajoutaient celles créées chaque jour par l'inconscience du cellérier. Le 12 septembre 1845 dom Pitra arriva à Solesmes. La situation à Paris était devenue intolérable; il ne restait plus pour y mettre un terme que la ressource dernière, la liquidation.

Dom Gardereau, prieur de Solesmes, se rendit à Paris afin de seconder dom Pitra et bientôt afin d'attirer à lui seul toute l'affaire; l'abbé de Solesmes voulut donner à dom Pitra un peu de repos, bien nécessaire après tant de fatigues, auprès de l'excellent M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Troyes et depuis de Dijon. Dom Gardereau ne réussit point d'abord à s'orienter au milieu du désordre de la gestion financière; mais, grâce à l'intervention de Mgr Fornari, il trouva bientôt lumière et appui auprès de M. Alexandre Guillemain, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, qui avait autrefois accueilli Henri Lacordaire durant son stage d'avocat à Paris. M. Guillemain ne pouvait suivre personnellement tous les détails d'une cause si compliquée; il la remit aux mains d'un jeune avocat, habile, actif, dévoué, M. Ernest Lesobre. Un peu d'espoir revint. Reconnaître les dettes éparses et dont

le détail augmentait tous les jours, fixer le passif, trouver acquéreur pour la portion de la maison que les moines avaient occupée jusqu'alors, apaiser la nuée des créanciers qui s'abattait sur la maison à la nouvelle de la débâcle, transférer à Bièvres toute la communauté pour ne laisser à Paris que ceux qui devaient aider à l'œuvre de la liquidation, ce fut le travail de dom Gardereau. Il fallut bientôt reconnaître que ce n'était pas seulement de Paris qu'il faudrait s'éloigner mais aussi de Bièvres; et alors commença la dispersion des deux communautés. Le secours de Dieu vint; il fit trouver un abri à chacune de ces tristes épaves portées de-ci de-là par la tempête qui avait tout dispersé. Dom Guéranger ne pouvait donner dans l'étroite enceinte de la maison mère un asile à tous les moines des deux maisons disparues; du moins ses paroles consolatrices et son affection allèrent visiter chacun dans sa retraite et gardèrent au cœur de tous l'amour du cloître disparu et de la vie commune violemment déchirée.

A l'heure même où disparaissaient les deux maisons de Paris et de Bièvres, parvint à Rome un bruit auquel les allures du cellérier de Paris donnaient peut-être un air de vraisemblance. Dom Guéranger était accusé d'agiotage. Il avait, disait-on, spéculé à la Bourse et perdu des sommes fabuleuses. D'où émoi du cardinal Ostini, préfet de la congrégation, qui enjoignit à Mgr Bouvier comme délégué apostolique de recueillir sur la situation financière de la maison de Paris toutes informations utiles. L'évêque du Mans, on le pense bien, se mit aussitôt en demeure d'accomplir ce mandat.

Je vous prie, écrivait-il à dom Guéranger, de me faire un rapport circonstancié, clair et exact de ce qui s'est fait à Paris et à Bièvres, de l'état actuel de toutes choses, de vos engagements personnels, de ceux que peuvent avoir contractés vos religieux, des moyens d'y faire face. Je transmettrai vos réponses à la congrégation afin qu'elle juge, en connaissance de cause, ce qu'il sera expédient qu'elle décide, s'il y a quelque chose à décider. Mettez-moi dans le cas de répondre au plus tôt, et de le faire de la manière la plus catégorique possible. Il ne s'agit plus de taire la vérité, ni de ne la dire qu'imparfaitement. Nous userons de la discrétion nécessaire; mais tout doit être clairement énoncé (1).

L'abbé de Solesmes se récusait; il ne lui était pas possible de fournir des renseignements précis sur des affaires très complexes et au cours même de la liquidation. Au lieu de Mgr Bouvier, ce fut Mgr Fornari saisi de son côté qui raconta au cardinal Ostini le détail de la crise que traversaient les bénédictins à Paris. La situation était difficile, avouait Mgr Fornari; mais Rome pouvait néanmoins se rassurer: l'embarras momentané où se trouvaient les bénédictins ne pouvait avoir aucune

(1) Lettre du 29 novembre 1845.

suite scandaleuse. « Je puis répondre personnellement, ajoutait-il, que les religieux dont on a souci sont des hommes d'honneur et que leur malheur ne doit inspirer aucune défiance. » En même temps, le représentant du saint-siège, surpris du caractère pour le moins rigoureux de l'intimation adressée par l'évêque, félicita dom Guéranger d'avoir répondu à Mgr Bouvier par une fin de non-recevoir. L'affection du digne prélat croissait avec la détresse de ses amis. Dom Pitra, que l'affectueuse hospitalité de M. Guignard avait relevé, et avec lui dom Gardereau et l'avocat Lesobre arrivèrent par leurs efforts réunis à faire circuler un peu d'air et de lumière dans le sombre réduit où le cellérier avait entassé toutes les audaces de son étonnante gestion. Le 12 octobre parvenaient enfin à l'abbé de Solesmes pour calmer son anxiété ces lignes de M. Lesobre : « Je suis arrivé à empêcher toutes les poursuites : j'ai vu tous les créanciers, et ceux qui n'ont pas adhéré encore à l'atermoiement n'attendent pour le faire que quelques éclaircissements que je serai bientôt en mesure de leur fournir. »

Encore fallait-il faire face au plus pressé : verser des acomptes ou donner des garanties aux créanciers. Grâce à l'active intervention de Mgr Fornari, il se forma un comité de secours que composèrent avec lui le comte de Montalembert, le comte Alain de Kergorlay, M. Amédée Thayer, sénateur, M. Baudon, auditeur au conseil d'Etat, le vicomte de Bussières et d'autres; M. Lesobre était leur conseil. Le comte de Montalembert ne pouvait consentir alors aucun sacrifice d'argent, mais il seconda de toute son autorité les efforts de Mgr Fornari. Aux noms que nous venons de citer et dont le dévouement sauva Solesmes, s'adjoignirent plus tard le marquis de Saint-Seine, le marquis de Vogüé, le vicomte Alfred de Falloux. MM. Alain de Kergorlay, Amédée Thayer et Baudon ne tardèrent pas à se porter solidairement garants les uns à l'égard des autres des avances faites à la congrégation.

Il était trop naturel d'exiger d'une institution que l'on sauvait de la ruine au prix d'une telle générosité qu'elle concourût elle-même à son relèvement financier. Ce concours prit deux formes qui toutes deux à des titres divers constituaient pour la maison mère un pesant fardeau. Le comité de secours demanda que des quêtes fussent organisées en France et ailleurs pour aider à éteindre les dettes. S'il était trop juste que Solesmes s'y employât, rien pourtant n'était plus étranger aux conditions de la vie monastique que la fonction de frère quêteur, qui ne s'improvise pas non plus que toute autre; les éléments personnels groupés autour de dom Guéranger n'étaient point capables d'assurer le succès de ces quêtes, et dom Guéranger avait trop de discrétion pour imposer une obédience aussi extraordinaire à ceux qui ne s'y prêtaient pas volontiers. Plusieurs s'offrirent, mais les seules quêtes un peu fructueuses furent celles des deux prieurs, dom Pitra et dom Gardereau.

La deuxième exigence très régulière en soi était peut-être plus lourde encore : outre les obligations personnelles contractées par dom Guéranger, outre celles souscrites par dom Piolin, le comité imposait à la maison mère, qui déjà ne vivait qu'au jour le jour, la contribution pour elle énorme de soixante mille francs. Ici le comité se heurta à un obstacle personnel très déterminé à ne céder pas. Le cellérier de Solesmes, demeuré résolument étranger à toutes les affaires de Paris, repoussait la pensée d'hypothéquer une maison qui était son bien dans le but de relever une gestion dont il n'avait cessé de blâmer les audaces. Si justifiée qu'elle fût légalement et à son point de vue restreint, cette prétention était pourtant intolérable, — il y a d'autres lois que celles de la justice absolue; — et, malgré sa détresse la maison mère, aussi longtemps qu'elle était debout, ne pouvait renier la solidarité étroite qui l'unissait aux maisons disparues, alors surtout que des chrétiens de grande générosité, guidés seulement par leur esprit de foi, venaient d'eux-mêmes au secours de la cause bénédictine. Ce qui augmentait encore la résistance de dom Fonteinne, c'était la détresse financière connue de lui seul où se trouvait alors l'abbaye mère. Elle ne vivait elle-même que d'expédients. Où trouver les soixante mille francs exigés d'une escarcelle déjà vide? Mais cet argument décisif, le cellérier de Solesmes ne consentit jamais à le faire valoir par une sorte de fierté secrète qui lui interdisait de livrer à quiconque, même pour obtenir son appui, les difficultés d'une situation à laquelle il se sentait fort de suffire à lui seul. Un instant, ce conflit faillit tout faire échouer et rejeter en pleine mer ceux qui touchaient au port. « Je suis entièrement maître du terrain, écrivait l'avocat; encore faut-il que je ne sois pas entravé dans mon action par un des membres de l'ordre. » Et il faisait entrevoir le scandale immense qui naîtrait inévitablement d'un procès intenté par les créanciers impatientes. Montalembert insistait : le comité se refusait à tout nouvel effort avant d'avoir obtenu l'acquiescement signé du cellérier de Solesmes. Les lettres de dom Guéranger portent les traces de l'anxiété de ce conflit où dom Fonteinne perdait l'abbaye en se persuadant qu'il la défendait. Un instant, l'avocat conseil découragé renouça à poursuivre le cours des affaires. Les instances de dom Gardereau, les industries de l'abbé, les menaces d'un procès retentissant, un voyage de M. Lesobre à Solesmes finirent par avoir raison de l'obstination du cellérier. Ce n'était qu'un pas mais décisif vers la solution.

A cette heure-là même dom Guéranger terminait en hâte le deuxième volume de *l'Année liturgique*, premier du temps de Noël. Les signatures dernières, garantie donnée par Solesmes aux créanciers, furent échangées à Paris sur la même petite table de travail où le père abbé venait d'écrire les pages qu'il consacre au premier jour de l'année et à la fête de la Circouconcion. Les douleurs poignantes qui l'étreignaient alors n'ont rien

enlevé à son esprit de sa liberté, à son âme de sa piété, à sa plume de son onction.

Auprès de Mgr Fornari à qui il porta ses remerciements, de qui il reçut consolations et encouragements, il apprit que la polémique liturgique n'était point finie encore. Après avoir un instant hésité dans son dessein, Mgr Fayet, évêque d'Orléans, qui n'ignorait rien des affaires cruelles où se débattait l'abbé de Solesmes, eut l'heure opportune de prendre en mains contre un adversaire qu'il croyait désormais diminué et occupé ailleurs la cause du gallicanisme si maltraité par les *Institutions liturgiques*. Or, il se trouva qu'à ce moment-là même la situation sans laisser d'être pénible cessa d'être menaçante et se détendit. La maison de Paris fut acquise par l'archevêque au même prix ou à peu près où l'avaient obtenue les bénédictins. La propriété de Bièvres, grâce à l'activité de M. Lesobre, fut vendue par parcelles; et pendant que dom Pitra prenait le bourdon de pèlerin, visitait Troyes, puis Langres, en quêteur dévoué, en érudit infatigable, recueillant l'obole pour le monastère et les pages inédites pour son *Spicilegium Solesmense*; pendant que dom Gardereau de son côté frappait à la porte des presbytères de Bretagne, partout affectueusement accueilli et prenant son parti avec bonne humeur de toutes les surprises de son odyssée, dom Guéranger respirait un peu jusqu'à l'alerte prochaine. Mme Swetchine lui écrivait : « Mon cher et excellent ami, ce ne sont pas des consolations que je vous donne; pour les hommes comme vous, c'est le Maître qui s'en charge. Seulement, à la vue de ces grands coups, on s'humilie et on se recueille, en suivant les mouvements de la main de Dieu qui achève ses saints (1). »

Vers la fin de l'année parut l'œuvre de Mgr Fayet. *L'Ami de la religion* devenu l'organe du gallicanisme en avisa ses lecteurs (2). Le livre avait pour titre : *Examen des Institutions liturgiques de dom Guéranger abbé de Solesmes, et de sa lettre à Mgr l'archevêque de Reims* (3). Il était signé de l'évêque d'Orléans; mais il est à peu près certain qu'un abbé Barbier, familier de l'évêque, y avait sa large part. L'œuvre était annoncée « comme un modèle de discussion également forte, brillante et polie; et l'histoire, disait *l'Ami de la religion*, n'avait jamais été invoquée et mise en scène avec plus d'éloquence et de vérité (4) ».

A la lecture, le livre de Mgr Fayet ne soutenait pas la pompe de ces éloges. Par une lettre à *l'Ami de la religion*, dom Guéranger avertit respectueusement Mgr Fayet de son dessein de lui répondre :

(1) Lettre du 3 octobre 1845.

(2) 4 et 16 décembre 1845, nos 4150 et 4155, t. CXXVII, p. 541 et suiv., p. 649.

(3) Certains exemplaires portent un titre modifié : *des Institutions liturgiques de dom Guéranger et de sa lettre à Mgr l'archevêque de Reims*, par Mgr l'évêque d'Orléans.

(4) *Loc. cit.*, p. 649.

Monseigneur, vous avez cru devoir attaquer mes *Institutions liturgiques*, parce que vous avez reconnu dans les deux premiers volumes de cet ouvrage des principes faux et dangereux, un obstacle à la paix de l'Église, un instrument de trouble dans le clergé. Je dois respecter les motifs qui vous ont porté à prendre la plume. Mais catholique, religieux et prêtre, les accusations que vous avez dirigées contre moi m'imposent, sous ce triple rapport, l'obligation de présenter à l'Église de France l'apologie de mes écrits et de mes intentions. C'est le seul moyen de lever le scandale dont j'aurais été l'auteur ou l'occasion.

J'ai cru devoir, monseigneur, prendre la liberté de vous avertir de cette résolution, en vous offrant l'hommage du profond respect avec lequel je suis, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur (1).

En insérant de fort mauvaise grâce la lettre de l'abbé de Solesmes, *l'Ami de la religion* résumait très exactement, tout en regrettant de n'en pouvoir donner le texte, la réponse de l'évêque d'Orléans. Nous sommes plus heureux que *l'Ami de la religion* : Mgr Fayet ne laissait à dom Guéranger, comme catholique, religieux et prêtre, d'autre ressource que de rétracter loyalement les erreurs qui lui avaient échappé, d'autre issue que de rétablir les faits volontairement altérés par lui. L'évêque protestait que sa critique eût été beaucoup plus sévère s'il n'avait été contenu par le souci de l'ordre bénédictin que dom Guéranger était venu rétablir en France; sa polémique s'était arrêtée, respectueuse, devant cette considération. « Je n'en professe pas moins, ajoutait-il avec un sentiment qu'il est difficile de démêler, la plus haute estime pour votre personne et la plus sincère admiration pour vos talents, tout en regrettant l'usage auquel vous les consacrez dans cette triste controverse (2). »

Le ton de cette lettre et en particulier les dernières lignes que nous venons de citer n'ont rien de commun avec l'accent général qui règne dans *l'Examen*. Si l'on avait pu un instant oublier que l'écrivain était un évêque, que la question était d'ordre ecclésiastique, que l'adversaire était un religieux, que les livres visés ne contenaient que des documents historiques, enfin que la thèse attaquée par Mgr l'évêque d'Orléans avait notoirement la faveur du saint-siège, il eût été possible d'applaudir au ton alerte, rapide, incisif de Mgr Fayet; c'était du Cormenin, avec plus d'apprêt, moins de liberté, moins d'esprit aussi. Il est difficile de soutenir au cours d'un pamphlet de plus de cinq cents pages l'intérêt d'une discussion trop souvent personnelle, souvent hautaine, quelquefois volontairement blessante et goguenarde. Selon Mgr Fayet, dom Guéranger est un ignorant, un novateur, un révolté qui, non content de nourrir sur la liturgie des idées jusqu'alors inouïes, s'efforce par un procédé dangereux de convertir en questions dogmatiques des causes

(1) *l'Ami de la religion*, 25 décembre 1845, n 4159, t. CXXVII, p. 727-728.

(2) Lettre du 18 décembre 1845.

de pure discipline; dom Guéranger ignore le catéchisme, la grammaire et pour comble écrit l'histoire comme Voltaire lui-même sans autres matériaux que ses pensées et ses désirs : telle était la politesse et telle l'urbanité qui circulaient dans tout le livre avec cet accent de rhétorique emportée qui simule la passion. *L'Examen* se terminait sur cet aphorisme étonnant qui résumait toute la pensée de l'évêque d'Orléans : « Quand nous aurons sauvé la religion qui périt, il sera temps de raisonner de liturgie (1). »

Le livre fut accueilli avec peu de faveur. Des évêques en accusant réception témoignèrent à Mgr Fayet qu'ils n'avaient pas été édifiés. « Il a oublié en parlant qu'il est évêque », disait Mgr Parisis. « J'ai lu avec soin le livre de Mgr Fayet, écrivait Montalembert; c'est bien ce qu'il faut pour réussir auprès du clergé superficiel et critique. Je ne vous dis pas de ne pas répondre, mais répondez tard et modérément. » Encore répondre n'était-il pas chose facile; dom Guéranger ne pouvait user ici du mode de réfutation qui lui avait autrefois servi contre la brochure de Mgr d'Astros. Dans une occasion analogue saint François de Sales se trouva lui-même embarrassé : « Il est malaisé, disait-il, de tenir posture avec celui qui escrime de seule rage sans règle ni mesure. » L'étendue de l'ouvrage, son style emporté, sa façon tantôt moqueuse tantôt irritée ne se prêtaient pas à une réfutation méthodique et suivie.

En attendant que dom Guéranger dont la santé était encore fort éprouvée pût reprendre la plume, il lui vint de l'aide. Avec cette ferme et lumineuse sobriété unie à l'à-propos de chacun de ses écrits de circonstance, l'évêque de Langres, Mgr Parisis, fit paraître à la fin de janvier 1846, sous ce titre : *De la question liturgique*, une courte brochure où, sans prononcer le nom de l'abbé de Solesmes et en témoignant nettement son regret du ton que l'évêque d'Orléans avait donné à sa polémique, il exposait les motifs de conscience qui l'avaient déterminé sept ans auparavant à ramener son diocèse de Langres à la liturgie romaine. Il en prenait occasion pour répondre aux objections souvent élevées contre cette forme du retour à l'unité et pour déclarer qu'à son humble avis, si la décision pratique devait être laissée à l'évêque, il était néanmoins loisible à tout homme compétent de discuter la question doctrinale toujours ouverte. C'était une ferme réponse au délit d'usurpation doctrinale élevé contre dom Guéranger par l'évêque d'Orléans. Aucune formule d'indignation en effet n'avait paru suffisante à Mgr Fayet pour repousser l'intolérable prétention qu'il supposait à l'abbé de Solesmes de vouloir enseigner les évêques de France.

Aux félicitations qu'il reçut de dom Guéranger, Mgr Parisis répondait en se justifiant de sa réticence : « J'ai voulu, disait-il, dégager entière-

(1) P. 491.

ment la question de principes de la question de personnes et ai dû écarter à tout prix le soupçon d'être votre défenseur. Certes je ne rougirais pas de l'être; mais en me plaçant à vos côtés, nous n'aurions repoussé l'ennemi que sur un flanc, tandis qu'il s'agissait de le bloquer (1). » Mgr Doney, évêque de Montauban, donna publiquement son adhésion motivée à la brochure de Mgr Parisi (2). *L'Univers* ne voulait pas s'engager encore. « Veullot serait dévoué, écrivait du Lac, mais Taconet a peur. » Du Lac parvint enfin à y faire paraître des articles qui furent depuis réunis en un volume (3) : *la liturgie romaine et les liturgies françaises*. Le savant et spirituel bibliothécaire de Troyes, M. Guignard, sans négliger aucunement la question doctrinale où ses études préférées lui donnaient pleine compétence, se chargea de répondre dans son opuscule, *Réflexions d'un laïque présentées à Mgr l'évêque d'Orléans sur son Examen des Institutions liturgiques*, à toute la portion railleuse et ironique de l'*Examen*. Les rieurs ne furent pas toujours du côté de l'évêque. Mgr Fayet était désavoué déjà par la plus grande partie de l'épiscopat; et, malgré la réclame empressée de *l'Ami de la religion*, son livre était trouvé un peu léger, lorsque parut la *Nouvelle défense des Institutions liturgiques*.

Elle était conçue sous forme de *Lettres à Mgr Fayet*. Au lieu de l'accent narquois, léger, badin qu'avait adopté son spirituel adversaire, dom Guéranger ne s'écarte jamais de la gravité et du respect. Il n'a besoin pour se défendre du dessein qu'on lui a prêté de vouloir régenter l'épiscopat que de rappeler le titre et l'intention du livre même à propos duquel il a été si vivement incriminé :

Après avoir consacré de longues années à l'étude des monuments de la science liturgique, la pensée m'est venue de composer un ouvrage dans lequel fussent résumés, autant qu'il est possible à ma faiblesse, tous les principes et tous les faits de cette science. Je ne me suis point dissimulé les difficultés d'une entreprise qui n'avait encore été tentée par personne; mais le nombre immense et la gravité des travaux que les savants français et étrangers ont publiés sur diverses branches de la liturgie m'encouragèrent à tenter un essai auquel j'ai cru pouvoir donner le titre peu ambitieux d'*Institutions*. Après tout, si je succombais sous le poids de la tâche que je m'étais imposée, il n'en résulterait pour tout malheur qu'un livre de plus à ajouter à la longue liste de ceux qu'un zèle désintéressé a fait entreprendre et que l'insuffisance de l'auteur l'a contraint d'arrêter. Quoi qu'il en soit du résultat final de mes efforts, le courage jusqu'ici ne m'a point abandonné: et, s'il plaît à Dieu, je poursuivrai de mon mieux l'œuvre que j'ai entreprise (4).

(1) Lettre du 4 février 1846.

(2) *L'Univers*, 10 février 1846.

(3) *Ibid.*, du 3 novembre 1846 au 12 janvier 1847.

(4) *Nouvelle défense des Institutions liturgiques*. Première lettre à Mgr l'évêque d'Orléans. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV, p. 245-246)

Et la première lettre à Mgr d'Orléans se poursuit de ce ton modeste, mesuré et pourtant résolu, comme si les épigrammes de l'adversaire n'avaient pas porté. Elle rappelle que, dans son dessein de recueillir les documents de la liturgie, l'auteur s'est trouvé en face de formules nouvelles qu'il n'a pu ignorer et devant une innovation liturgique dont il a dû tracer l'histoire, fixer l'esprit, apprécier l'autorité. Cette déviation liturgique du dix-huitième siècle, limitée d'ailleurs à notre seul pays, a naturellement provoqué deux questions :

Comment excuser les prélats qui donnèrent la main à des changements déplorables? En quel sens décider la question pratique qui résulte d'une situation aussi irrégulière? En présence de ces deux problèmes dont, je l'avoue, le second me semblait plus grave de toutes manières que le premier, il me parut qu'il n'y avait qu'à procéder avec franchise, et je me fis un devoir de me montrer conséquent à des principes qui étaient au-dessus de moi (1).

L'abbé de Solesmes écarte d'un mot l'idée de cette rétractation que Mgr Fayet avait déclaré attendre de lui.

Exiger une rétractation était sans doute prématuré, dit-il, par la raison qu'il me semblait évident que je pourrais facilement dégager mon livre et ma personne des imputations de l'*Examen*. Une rétractation émise, quand il n'y a pas eu erreur, serait un scandale de plus. Permettez-moi donc, monseigneur, d'aborder sans tarder davantage un sujet qui importe si fort à l'honneur de ma foi et de mon orthodoxie et de *dire à l'Eglise* mes réclamations. Je serai grave, monseigneur, dans un sujet de si haute gravité, et j'espère n'employer pour ma défense que des armes convenables, dignes à la fois de la cause que je soutiens et du caractère sacré dont vous avez l'honneur d'être revêtu (2).

Quelle est l'idée des *Institutions liturgiques*? Le livre de l'abbé de Solesmes a-t-il été pour l'église de France une occasion de troubles? Quelle a été la méthode de Mgr l'évêque d'Orléans dans l'*Examen*? Est-il fondé à attaquer la définition de la liturgie donnée dans le livre des *Institutions*? Jamais l'abbé de Solesmes n'a été plus ferme, plus précis, plus pressant que dans l'étude de ces quatre questions. La modération promise ne se dément pas un instant. Le succès de la première lettre montra au public que les forces de la défense avaient grandi en proportion même de la vigueur de l'attaque. On ne s'attendait pas à voir un écrivain qui ne manquait pas de trait et d'esprit écarter avec un sourire la pluie de sarcasmes que l'évêque d'Orléans avait fait fondre sur lui. Il n'est pas possible d'être plus finement ni plus poliment dédaigneux. Après avoir cité bien des traits d'un goût assez douteux qui émaillaient l'*Examen* :

(1) *Nouvelle défense des Institutions liturgiques. Première lettre à Mgr l'évêque d'Orléans. (Institutions liturgiques, 2^e édit., t. IV, p. 250.)*

(2) *Ibid.*, p. 253-254.

Je me résignerais bien volontiers à ces légers sarcasmes, et je vous assure même, monseigneur, que les efforts que vous avez faits ailleurs pour me donner une couleur grotesque ne m'ont pas mis de mauvaise humeur. Je me sens même d'assez bonne composition pour en rire avec le public. Après tout, je sais qu'il serait par trop sévère d'exiger qu'un grand écrivain, à qui la nature a départi une incontestable souplesse de talent, renoncât à faire usage de toutes ses ressources dans un volume de cinq cents pages. Toutes ces libertés de style n'ont rien qui me choque; elles ont même l'avantage de rendre un livre d'une plus agréable lecture, et le commun des lecteurs est si peu grave aujourd'hui qu'on peut quelquefois sentir le besoin de ranimer son attention par quelques traits spirituels et de bon goût. Il est donc bien entendu, monseigneur, que je ne me plains pas de ces procédés, que je n'en crains nullement la portée; et que, si votre *Examen* n'eût renfermé contre la cause que je soutiens et contre mon caractère que des scurrilités de ce genre, je me serais bien aisément résigné au silence. Je ne reviendrai plus sur cette manière de poursuivre un livre et je renonce à faire assaut sur ce terrain. D'ailleurs le genre de Pascal pour être convoité n'est pas toujours accessible, et n'écrit pas ses *Petites lettres* qui veut. Nous passerons donc à des détails d'une tout autre portée (1).

Dom Guéranger avait pu sans beaucoup d'effort écarter le grief d'avoir voulu se faire le précepteur des évêques ou d'avoir troublé l'église de France; il lui était bien facile encore de montrer l'âpreté voulue et la passion que Mgr Fayet avait apportées dans son *Examen*. Or, la passion est rarement bonne conseillère. Dans les mêmes pages où il reprochait à dom Guéranger de ne donner aucune définition arrêtée des matières traitées dans ses *Institutions*, Mgr Fayet avait critiqué longuement la définition de la liturgie conçue comme « l'ensemble des symboles, des chants et des actes au moyen desquels l'Eglise exprime et manifeste sa religion envers Dieu (2). » Aujourd'hui encore, nous ne trouvons rien à reprendre à cette définition qui coïncide exactement avec le défini et répond à toutes les exigences de la plus sévère logique; c'est pourtant sur ce point qu'avait porté la critique de l'évêque d'Orléans. Evidemment il y avait un malentendu. Depuis longtemps, on a remarqué qu'à la racine des discussions surtout les plus violentes se trouve le sophisme de l'ignorance du sujet, *ignoratio elenchi*. Mgr Fayet s'indignait de voir confondre le culte et la liturgie; le culte divin selon lui se rapportait à la vertu de religion, il n'avait rien à démêler avec la liturgie. Au lieu d'être l'expression sociale de la vertu de religion, la liturgie, selon Mgr Fayet, n'avait avec la vertu de religion ni avec l'Eglise elle-même aucun rapport nécessaire; elle n'établissait non plus aucune communication avec Dieu; elle n'était qu'un scénario

(1) *Première lettre à Mgr l'évêque d'Orléans. (Institutions liturgiques, 2^e édit., t. IV, p. 256-258.)*

(2) *Institutions liturgiques, 2^e édit., t. I^{er}, chap. I, p. 1.*

de pure fantaisie, la traduction libre, en formes extérieures symboliques et sans doute variables, arbitraires, des actes intérieurs de la religion. Dom Guéranger ne pouvait consentir à cet abaissement doctrinal de la liturgie. Ce lui fut une occasion de donner une leçon de ce même catéchisme qu'on l'accusait d'ignorer et de rétablir entre le culte intérieur et le culte extérieur un lien méconnu par l'*Examen* (1).

Cette leçon fut magistralement écrite. Mgr Fornari témoigna vivement son admiration, et l'évêque de Langres écrivait :

Mon bon et révérend père, il y a deux heures que la première partie de votre nouvelle défense m'est arrivée. Je l'ai lue sans désemparer et sans m'asseoir. Je veux que le même courrier vous porte en échange mes félicitations les plus sincères et les plus complètes. Vous n'avez rien fait de mieux. Si, comme je l'espère et le demande à Dieu, vous traitez ainsi les autres questions sur lesquelles l'évêque d'Orléans vous attaque, votre triomphe est irrévocablement assuré et, ce que vous désirez bien davantage, le triomphe de la cause sainte dont vous êtes le premier défenseur. Dans les admirables notions que vous nous donnez de la liturgie, vous m'avez instruit, édifié, pénétré. Ne manquez pas d'envoyer à Rome le plus tôt possible quelques exemplaires de cette excellente brochure (2).

De bons esprits s'étaient demandé comment l'abbé de Solesmes parviendrait à étreindre sous sa forme insaisissable et captieuse l'*Examen* de Mgr Fayet. Le succès de dom Guéranger grandit de cette préoccupation même. Malgré l'inquiétude secrète qu'inspiraient sans cesse à Montalembert les polémiques de dom Guéranger, il ne put se contenir.

Mon très cher ami, écrivait-il, je veux vous dire combien je suis charmé de votre réponse à Mgr Fayet. Ce n'est pas que j'approuve entièrement *le fait* de la réponse; mais, cette question tranchée, je crois qu'il était difficile de s'acquitter mieux de cette tâche. Quand j'ai reçu votre opuscule, je venais de lire le délicieux, l'admirable écrit de Mabillon contre l'abbé de Rancé. J'en étais ravi et me disais à part moi : Voilà comment l'abbé de Solesmes devrait répondre à ses adversaires! Eh bien! je vous ai lu aussitôt après Mabillon et j'ai trouvé que vous étiez digne d'être son successeur et son représentant. Votre ton est toujours resté calme, respectueux, modéré: votre discussion, solide et sérieuse. Je vais faire mon possible pour qu'il en soit parlé convenablement dans *le Correspondant* (3).

La presse fut silencieuse; mais la lettre n'avait pas besoin d'aide. Et c'est à l'heure même où la polémique de Mgr l'évêque d'Orléans succombait visiblement que parut une nouvelle brochure de Toulouse. Elle

(1) Première lettre à Mgr l'évêque d'Orléans. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV, p. 290 et suiv.)

(2) Lettre du 6 mai 1846.

(3) Lettre du 9 mai 1846.

s'appelaît : *Examen de la Défense de dom Guéranger et courte réfutation de sa lettre à Mgr l'archevêque de Reims*. Celui qui s'abritait du nom de Mgr d'Astros débutait ainsi :

Si avant de m'occuper de cet *Examen* j'avais lu l'ouvrage éloquent de Mgr l'évêque d'Orléans contre les *Institutions liturgiques* de l'abbé de Solesmes, je me serais à coup sûr dispensé de mettre la main à l'œuvre. Il relève en effet si victorieusement ses erreurs, qu'il lui enlève toute l'autorité qu'il pouvait avoir comme écrivain. Or, les attaques d'un auteur qui a perdu ainsi tout son crédit demeurent sans force; les traits qu'il lance ne peuvent blesser (1).

On ne pouvait certes mieux dire ni avec plus d'à-propos. Celui que l'on s'efforçait de mettre hors de cause comme discrédité, encouragé par le succès de sa première lettre, revint bientôt à la charge. La *deuxième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans* parut avant la fin de l'été 1846. Les premières lignes en résumant tout le contenu.

¶ Monseigneur, après avoir justifié mon livre des reproches que vous avez cru devoir lui adresser comme renfermant de fausses maximes sur la vertu de religion, j'ai à le défendre aujourd'hui de l'imputation que vous lui faites d'avoir enseigné des principes dangereux sur la tradition. La matière est grave, et d'autant plus que je souscris complètement à votre avis lorsque vous dites, monseigneur, que « la théologie est un pays où il y a bien peu de découvertes à faire; et que si tout système, au dire d'un bel esprit, est un voyage vers une région non encore explorée, ce n'est pas vers la théologie que les esprits voyageurs doivent prendre leur vol (2). »

On ne devait guère tarder à s'apercevoir mieux encore qui de l'abbé de Solesmes ou de l'évêque d'Orléans avait commis le délit de s'aventurer en terre théologique. Que « la liturgie n'ait aucun rapport nécessaire avec la vertu de religion (3) », que « la vertu de religion ne produisant que des actes intérieurs n'ait rien à démêler avec la liturgie (4) », c'était là des assertions déjà étonnantes; l'évêque d'Orléans ne poussait-il pas plus loin encore, lorsqu'il blâmait dom Guéranger de l'erreur capitale où il était tombé en attribuant à la liturgie un caractère et une valeur dogmatiques (5)? La liturgie était-elle autre chose qu'affaire de discipline (6)? Et implicitement, la discipline dans chaque diocèse appartenant à l'évêque, quel besoin de regarder au delà des monts pour régler, pour remanier les choses de la liturgie?

(1) Avant-propos, p. v.

(2) *Deuxième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans*. (*Institutions liturgiques*, 2^e édit., t. IV, p. 333.)

(3) Mgr FAYET, *Examen des Institutions liturgiques...*, p. 36.

(4) *Ibid.*, p. 40.

(5) *Ibid.*, p. 36.

(6) *Ibid.*, p. 229

Sur ces termes, il était difficile de s'entendre. Dom Guéranger disait formellement : la liturgie possède une valeur dogmatique; et, avant même de démontrer son dire, il l'abritait de la parole de Bossuet : « Le principal instrument de la tradition de l'Eglise est renfermé dans ses prières (1). » Pour le démontrer davantage, il n'invoquait à dessein que des autorités théologiques irrécusables pour son adversaire : Bossuet, Fénelon, le cardinal de Noailles, Laugnet, Nicole, Renaudot, Mabillon, Bergier. Tous commentaient l'axiome invoqué par le pape saint Célestin : *Legem credendi statuat lex supplicandi*, et témoignaient hautement non que l'abbé de Solesmes était le seul qui eût reconnu à la liturgie une valeur dogmatique, mais que Mgr Fayet était le premier à la méconnaître. L'évêque d'Orléans expiait durement ses appels réitérés à son catéchisme diocésain dont les enseignements selon lui démentaient les *Institutions liturgiques*. Ce n'était plus de plaisanter maintenant qu'il s'agissait. Avec une tranquille et imposante vigueur l'abbé de Solesmes montrait dans la liturgie un véritable lieu théologique, un instrument authentique de la tradition de l'Eglise, et de qui l'autorité supérieure à celle même des pères et des théologiens se confondait avec l'autorité enseignante et ordinaire de l'Eglise universelle. Altérer la liturgie par laquelle l'Eglise en même temps qu'elle honore Dieu professe sa foi et la transmet à ses fils, c'est donc toucher au dépôt sacré de la foi. « Quand il s'agit de la liturgie d'une église, il s'agit de l'instrument de la foi de cette église (2). » Qu'elle eût à lutter contre Arius, contre Nestorius, contre Pélage, contre Bérenger, c'est à l'autorité de sa prière que l'Eglise en appelait pour déterminer le contenu de sa foi : *Obsecrationum quoque sacerdotalium sacramenta respiciamus, quæ ab apostolis tradita in toto mundo, atque in omni Ecclesia catholica uniformiter celebrantur*, disait le pape saint Célestin (3). Les formules sacrées qui contiennent la tradition de l'Eglise sont donc inviolables comme sa doctrine elle-même. Et s'il fallait à cette autorité que l'on revendique pour la liturgie un autre appui que le témoignage de l'Eglise, on le trouverait encore dans l'effort séculaire des hérétiques pour la remanier et la travestir. Après les hérésies anciennes, le jansénisme ne s'est aucunement mépris sur la portée de cette prédication liturgique. La doctrine que les *Institutions* avaient exposée surtout au point de vue de l'histoire reçoit donc ici, des considérations théologiques dont elle s'entoure, un supplément de lumière.

Mgr Fayet garda le silence devant cette magistrale leçon que nous n'avons pu que réduire à ses grandes lignes; et le public chrétien estima

(1) BOSSUET, *Elats d'oraison*, I. VI. Edit. de Lebel, t. XXVII, p. 208.

(2) *Deuxième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans. (Institutions liturgiques, 2^e édit., t. IV, p. 370.)*

(3) S. CELESTINI I. *Epist. XXI ad episcopos Gallie de erroribus semipelagianorum*, cap. XI.

qu'en provoquant une telle réponse, l'évêque d'Orléans avait rendu un service signalé à la cause de l'unité liturgique. L'œuvre n'était pourtant point terminée encore; avant de prendre congé de son adversaire, l'abbé de Solesmes se promettait de rechercher en outre quel était l'intérêt supérieur de l'unité liturgique et s'il est vrai, comme l'avait prétendu l'*Examen*, que « les changements liturgiques n'intéressaient tout au plus que les règlements généraux ou particuliers que l'Eglise a faits sur cette matière (1) ».

L'*Univers* garda encore le silence et ne le rompit enfin qu'un peu plus tard lors de l'apparition du premier volume du *Temps de Noël*. L'abbé de Solesmes recueillait le suffrage des évêques : Langres, Reims, Digne, la Rochelle lui faisaient parvenir des félicitations. Le déplaisir qu'éprouvait Montalembert des polémiques de son ami s'apaisait cette fois : « Je vous fais mon bien sincère compliment sur votre seconde réplique à Mgr Fayet; elle est vraiment foudroyante et en même temps parfaitement digne et convenable. Aussi les gallicans n'ont-ils pas osé souffler. Quant à moi, j'en ai été ravi (2). » L'évêque de la Rochelle écrivait de son côté : « Vous devez bénir le ciel en voyant que vous n'avez pas travaillé en vain. Une révolution sensible s'opère dans les esprits, et vous verrez probablement avant le terme de votre carrière des changements dont je suis le premier à bénir le ciel (3). » L'excellent M. Pasquier, l'ancien aumônier du collège royal, devenu curé de Notre-Dame d'Angers, écrivait à son disciple toujours aimé :

Vous ne devez pas vous plaindre des attaques dont vous avez été l'objet; elles ont singulièrement contribué à éclairer la question liturgique. Vos lettres à Mgr d'Orléans produisent plus d'effet que vos *Institutions*. Tout le monde les lit. Elles ont déterminé beaucoup de prêtres, jusque-là indifférents ou hostiles, à lire votre grand ouvrage. En Anjou, la question a fait d'immenses progrès; on peut dire que tout le monde pense comme vous, les exceptions sont rares; les deux petits séminaires sont avec vous. On attend votre troisième lettre avec impatience. J'allais oublier de vous dire que Mgr l'évêque d'Angoulême (Mgr Régnier) a été dans l'enchantement de vos réponses; je le sais avec certitude (4).

Devant un tel mouvement, c'était trop peu que la réflexion du vicaire général Bernier s'efforçant de détourner l'attention des catholiques : « Pourquoi s'occuper de liturgie? demandait-il en gémissant; cette question n'est qu'un *grave enfantillage*. » C'était trop peu aussi que la réponse même de l'évêque d'Angers écartant la pétition de ses prêtres : « Je ne leur reconnais pas, avait-il dit, le droit d'initiative sur cette question de la liturgie; c'est à moi de la poser et de la résoudre. »

(1) Préface, p. ix.

(2) Lettre du 17 décembre 1846.

(3) Lettre du 6 février 1847.

(4) Lettre du 12 janvier 1847.

Les événements sont plus forts que les hommes. Alors même que l'appréciation de ses amis et la curiosité publique n'eussent pas appris à dom Guéranger l'intérêt que tous prenaient à ses écrits, les conversions les plus inattendues lui en auraient montré le succès. L'évêque de Quimper ramenait son diocèse à la liturgie romaine. Après avoir promis d'être le dernier évêque de France à l'imiter, l'évêque de Saint-Brieuc se rangea pourtant à la fin de 1846. Troyes, Périgueux, Montauban suivirent bientôt le même exemple; d'autres diocèses n'attendaient que l'heure opportune. La cause de la liturgie romaine triomphait trop, au sens de l'abbé de Solesmes. Dès avant que se fût prononcé le mouvement vers l'unité et pendant qu'il écrivait le deuxième volume des *Institutions*, nous l'avons vu se préoccuper déjà de l'esprit de mesure et de discrétion qui devait selon lui présider à ce retour vers l'antiquité.

Sans doute, disait-il, après s'être préalablement débarrassés de l'amas de nouveautés dont le dix-huitième siècle a encombré la liturgie, les diocèses devraient rentrer dans la forme romaine de l'antiphonaire, du responsorial, du sacramentaire et du lectionnaire de saint Grégoire, puisque la liturgie de l'Occident (sauf le droit de Milan et des Mozarabes) doit être et a toujours été romaine. Mais ce fonds inviolable des prières de la chrétienté une fois rétabli, avec les chants qui l'accompagnent et les mystères qui y sont renfermés, il serait tout à fait convenable que ces églises rentrassent en même temps en possession de cette partie nationale de la liturgie qui a ses racines dans l'ancien rit gallican et que les siècles du moyen âge ont tant ornée. En un mot, c'est la liturgie romaine-française que nous aimerions à voir ressusciter dans celles de nos églises qui prétendent à des privilèges spéciaux (1).

En recueillant les richesses liturgiques créées par des siècles de piété, cette admirable discrétion eût rattaché les fidèles de chaque diocèse à leur histoire, à leurs origines, à la saveur spéciale de leurs usages locaux, en même temps qu'elle eût été pleinement conforme aux dispositions pontificales, favorables aux liturgies qui pouvaient se réclamer d'une possession de deux siècles. Mais, le branle une fois donné, la révolution liturgique non plus que bien d'autres révolutions n'obéit à ces sages conseils.

De quel train inattendu marchent les choses! écrivait le vicaire général de Chartres. La question romaine va plus vite que vous-même ne le demandiez et ne le vouliez. Ces quelques vestiges de liturgie propre que nous avons gardés ou que nous avons acquis depuis Charlemagne jusqu'au seizième siècle et que l'Eglise nous autorisait à garder, d'ici trente ans nous en serons dessaisis à tout jamais par un retour pur et simple au romain. Le dix-septième et le dix-huitième siècle, en renouvelant indûment nos bréviaires légitimes, nous auront fait perdre la prescription qu'avait reconnue l'Eglise. Pour ma part, il me

(1) *Institutions liturgiques* (2^e édit.), t. II, chap. xxiv, p. 636-637.

semble que j'y regarderais avant de donner le pur romain à une église comme la nôtre. Ce que l'Eglise a sanctionné dans les coutumes particulières, je le verrais périr à tout jamais avec regret. La faute en aura été ici à Messieurs de 1783 : à moins qu'on ne dise que cette faute a été providentielle. Je serais très satisfait de savoir ce que vous pensez au juste à cet égard (1).

Nous savons déjà quelle était sur ce point la pensée de l'abbé de Solesmes et comme l'idée d'un nivellement matériel lui était antipathique. La rédaction des propres diocésains, alors même qu'elle a été intelligente, est loin d'avoir suppléé à ce trésor de rites vénérables et de formules consacrés par l'usage immémorial, qui ont disparu partout, balayés, emportés dans un pêle-mêle inique avec les innovations maladroites des siècles derniers.

Les choses humaines ont d'étranges retours; n'est-ce pas un grave sujet de méditation que ce double spectacle : la tentative schismatique du clergé de 1682 châtiée par l'acte souverain de Pie VII effaçant à jamais le titre, le nom, l'état des églises de France pour leur substituer un être nouveau; et les complaisances épiscopales pour des liturgies nouvelles, séparées, d'orthodoxie douteuse, aboutissant enfin par un sévère jugement de Dieu à l'effacement complet de ce que nos anciennes coutumes liturgiques avaient de plus respectable et de plus autorisé? Dieu qui n'a pas dédaigné d'adopter parfois, pour en faire ses églises, les maisons privées, les basiliques et les temples de la vie païenne, a aussi disposé que des institutions qui lui avaient appartenu dès l'origine, ayant été une fois détournées de leur fin vers des usages vulgaires et profanes, disparussent sans qu'il en demeurât pierre sur pierre, sans que les matériaux de l'édifice d'hier pussent se retrouver dans l'édifice nouveau.

Dans les intervalles que lui laissaient libres les soucis d'affaires et les alternatives d'une santé chancelante, l'abbé de Solesmes écrivit sa *troisième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans*. Elle parut en juillet 1847. Du domaine de la théologie, dom Guéranger passait à celui du droit canonique, et de la valeur dogmatique de la liturgie à l'importance disciplinaire de l'unité liturgique. Mgr Fayet avait semblé faire bon marché des droits de l'unité, en assurant que « tous ces changements liturgiques dont se plaignait l'abbé de Solesmes n'intéressaient tout au plus que les règlements généraux ou particuliers que l'Eglise a faits sur cette matière (2) ». Le malentendu était profond. Pour Mgr Fayet, la liturgie, isolée de Dieu avec qui elle ne nous met pas en communication, isolée de la vertu de religion avec qui elle n'a rien à démêler, isolée de la doctrine surnaturelle avec qui elle ne soutient aucune

(1) L'abbé Pie à D. Guéranger, 7 février 1847.

(2) Mgr FAYET, *Examen...* Préface, p. ix.

relation, privée ainsi de tout point d'appui réel et réduite à un symbolisme tout extérieur et arbitraire, était chose de peu de conséquence; tout au plus se maintenait-elle en rapport avec la discipline. Après avoir successivement restitué à la liturgie tous ses points de suture, l'abbé de Solesmes, afin de poursuivre l'œuvre commencée, se devait de montrer la gravité souveraine des dispositions de la discipline ecclésiastique qui concernent la liturgie.

« Ce n'est affaire que de discipline », avait dit l'évêque d'Orléans. Mais encore la discipline de l'Eglise n'est pas seulement un mode de pratique universelle adopté pour assurer l'uniformité; elle est souvent l'expression du dogme lui-même. La discipline et surtout la discipline générale de l'Eglise n'est autre chose en effet que la traduction d'une vérité ou d'un droit; les vérités les plus assurées, les droits les plus authentiques, il ne faut pas se lasser de le redire, courraient grand risque d'être démentis et méconnus, s'ils n'étaient, dans les faits, consacrés par une pratique constante, inscrits dans des institutions qui en sont l'organe, l'appui, la vivante revendication. Cette marche est la marche divine, et celui qui consentira à remarquer que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu non pas seulement apporter au monde une doctrine, une révélation abstraite, une religion, mais fonder une société et une humanité nouvelle, mais asseoir dans les faits et dans l'histoire la réalité vivante de son Eglise, reconnaîtra au même instant dans la discipline le lien de sa vie, le témoin, le gardien, l'organe de son droit et de sa vérité, la garantie de son état hiérarchique. « Et de là vient, dit l'abbé de Solesmes après avoir rejoint dans maints exemples la discipline et la doctrine, que toute attaque dirigée en principe contre la discipline se résout nécessairement en erreur dogmatique (1). »

La discipline générale de l'Eglise se ramène aux lois qui émanent de l'autorité apostolique : les décrétales, les décrets disciplinaires du concile de Trente, les règles générales données depuis sont à la fois l'affirmation et l'exercice de ce plein pouvoir de régir l'Eglise universelle, solennellement reconnu au pontife romain par le concile de Florence. L'Eglise de France n'échappe pas à cette subordination nécessaire, à ce pouvoir monarchique. Incidemment, l'abbé de Solesmes rappelle à M. Bernier que l'unité de l'Eglise n'est assurée que par la soumission de tous, fidèles et pasteurs, à l'autorité du souverain pontife (2). Aujourd'hui, ces assertions sont banales : la conception gallicane de la constitution de l'Eglise avait eu pour résultat d'en obscurcir la vérité dans bien des esprits qui n'étaient pas éloignés de considérer comme anar-

(1) *Troisième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans. (Institutions liturgiques, 2^e édit., t. IV, p. 462.)*

(2) *Ibid.*, p. 469 et suiv

chique la doctrine de la dépendance immédiate de tout fidèle et de tout pasteur à l'égard du pontife romain.

Cela étant, l'abbé de Solesmes énonçait ce principe si élémentaire et parfois si méconnu que nulle autorité ne peut réclamer l'obéissance que dans la mesure de son droit. Il y a peut-être des autorités absolues, il n'en est pas d'arbitraires, il n'en est pas d'illimitées. Plus fière que le stoïcien d'Horace, la conscience chrétienne ne sait pas ce que c'est que l'obéissance passive et simplement, résolument, elle ignore l'ordre donné par une autorité qui excède son droit : l'ordre alors n'existe pas pour elle, parce qu'il n'existe pas en soi. L'anarchie trouverait son compte dans ces excursions d'une autorité quelconque en dehors du domaine qui est le sien.

Ces principes une fois reconnus, il faut bien avouer que toute la question du droit de la liturgie est virtuellement résolue. Il ne s'agit plus que de rechercher si en fait les souverains pontifes ont voulu procurer l'unité de liturgie, s'ils ont déterminé sur ce point la discipline générale de l'Eglise et évoqué à eux, par une réserve apostolique et une limitation du pouvoir épiscopal, les questions qui concernent la liturgie. Il semblait que les deux volumes des *Institutions* eussent mis ces principes en pleine lumière; et la démonstration sans doute avait été complète, le désordre liturgique avait été dûment constaté, puisque l'archevêque de Toulouse dans sa deuxième réplique avait reconnu qu'il fallait trouver d'urgence un procédé pour restituer à la liturgie quelque chose de son unité. Seulement il s'était arrêté à mi-chemin, à un moyen terme étrange; et plutôt que de prendre son parti des dispositions de saint Pie V, il avait exhumé un canon du onzième concile de Tolède, vieux de huit siècles et hors d'usage à Tolède même, pour demander l'unité liturgique provinciale et l'adoption, par toutes les églises d'une même province, de la liturgie en usage dans l'église métropolitaine (1).

Dom Guéranger fait promptement justice de ce moyen terme (2) et montre dans la discipline de l'Eglise le droit de contrôle et de correction s'exerçant même sur ces liturgies orientales que le saint-siège a jugé à propos de maintenir dans la forme qu'elles ont reçue de l'antiquité; l'autorité du souverain pontife donnant droit de cité dans le patriarcat d'Occident à la liturgie milanaise et à la liturgie mozarabe; en un mot la loi de la prière ramenée sinon à l'unité matérielle absolue du moins à l'unité de direction. A ce point de vue élevé, les objections de l'évêque d'Orléans s'évanouissaient d'elles-mêmes. Il ne restait plus à l'abbé de Solesmes, pour achever cette démonstration à laquelle il ne fut pas

(1) Mgr D'ASTROS, *l'Eglise de France injustement flétrie...* (2^e édit.). Réflexions préliminaires, p. XI.

(2) *Troisième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans. (Institutions liturgiques, 2^e édit., t. IV, p. 499 et suiv.)*

répondu, que la question de l'hérésie antiliturgique abordée déjà dans la réponse à Mgr de Toulouse et que dom Guéranger se proposait de traiter avec quelque développement dans une quatrième lettre qui ne fut pas écrite; nous dirons tout à l'heure pourquoi.

Mgr Fayet ne connaissait pas dom Guéranger et ne l'avait jamais vu. La controverse le piqua de curiosité. Il voulut savoir d'un jésuite ami de l'abbaye de Solesmes à qui il avait eu affaire.

— Je me figure l'abbé de Solesmes, grand, maigre, sec, disait-il.

— Pardon, monseigneur, plutôt gras que maigre.

— Mais au moins, il est brun, n'est-ce pas? cheveux noirs, air sévère, empesé?

— Vous n'y êtes pas, monseigneur; dom Guéranger est très blond, les yeux bleus, très gai, jovial même.

— Vraiment, vraiment, reprit le prélat, je ne l'aurais jamais cru. Il est très savant, c'est incontestable, mais entouré comme il l'est! Il doit faire faire ses recherches par ses moines?

— Vous jouez de malheur; il ne supporte pas qu'on l'aide et corrige ses épreuves lui-même.

L'évêque ne poursuivit pas plus loin une enquête si souvent démentie; mais il prit depuis la controverse l'habitude de décerner l'adjectif « Guéranger » à tout ce qui lui était désagréable. Le mauvais temps l'empêchait-il de sortir: c'était un temps Guéranger; le vin était-il trouble: c'était un vin Guéranger; il assaisonnait de ce mot tout ce qui avait le malheur de lui déplaire. Sa mésaventure liturgique ne l'empêcha pas d'être en 1848 député à l'Assemblée constituante. Il succomba le 4 avril 1849 à une attaque de choléra, laissant le souvenir d'un homme d'esprit. Les lacunes de son caractère ne lui permirent pas de prendre l'autorité et l'ascendant que ses talents et sa parole auraient dû lui obtenir.

Ce serait courir à des redites que parler ici encore de l'accueil fait par le public à cette troisième lettre. En vertu de ce principe que rien ne réussit comme le succès, les colonnes de *l'Univers* s'ouvrirent, du 3 novembre 1846 au 12 janvier 1847, à cette série d'articles sur *la liturgie romaine et les liturgies françaises* dont il a été parlé déjà.

J'ai puisé à pleines mains, disait Melchior du Lac, dans les écrits du T. R. P. abbé de Solesmes, m'attachant à présenter un résumé fidèle, clair et rapide de ce que le savant bénédictin a dit de plus fort et de plus inattaquable sur les points particuliers que son élève rapproche pour en montrer le lien, en faire ressortir l'importance et en tirer les conclusions pratiques, applicables à la question débattue. Du reste, mon plagiat n'est pas un vol; je n'ai pris qu'après avoir demandé la permission du propriétaire, trop riche et trop prodigue de ses richesses pour la refuser (1).

(1) Melchior DU LAC, *la Liturgie romaine et les Liturgies françaises, détails historiques et statistiques* (1849). Avant-propos, p. II-III.

La cause liturgique était désormais gagnée en principe. « On vient de m'apporter votre troisième lettre à Mgr Fayet, écrivait Montalembert. Je n'ai pas le temps de la lire à tête reposée en ce moment; mais ce que j'en ai vu en la parcourant m'a beaucoup plu, forme et fond. Quelle gloire pour vous, mon ami, que cette marche graduelle et victorieuse de la liturgie romaine, qui *sans vous* était irrévocablement perdue parmi nous (1). »

(1) Lettre du 25 juillet 1847.

CHAPITRE XI

LA LOI SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

(1847-1849)

A l'heure où se remportaient ces avantages, dom Gardereau arpentait la Bretagne, tantôt à pied, tantôt dans une carriole trainée par un méchant cheval de louage, qui à travers mille fondrières conduisait le quêteur fort distrait à mille mésaventures. Villages, hameaux, fermes isolées, rien ne fut négligé. La quête eût été fructueuse, s'il lui eût été possible d'accepter des aumônes en nature; mais le numéraire manquait un peu en Bretagne, et c'est obole par obole qu'il fallait combler le déficit. Le digne pèlerin du dévouement trouvait le loisir d'édifier par sa parole les paroisses qu'il traversait; et de loin, sa loyauté et son affection s'employaient à déchirer les trames ourdies contre l'abbé de Solesmes. Pauvre nature humaine!

L'échéance définitive arrivait où la communauté de la maison mère devait se prononcer pour la dernière fois sur le gouvernement de dom Guéranger et le déclarer sans retour utile ou nuisible à la congrégation. Ambitieux, égarés, déçus par une illusion folle, certains esprits feignaient ne pouvoir se prononcer ou bien assuraient d'avance que l'abbé de Solesmes échouerait au scrutin; ils n'avaient trouvé d'autre issue à la situation que de provoquer une enquête sur l'administration et le gouvernement de l'abbé. Une enquête faite par un étranger désigné au hasard aurait sans doute, — du moins feignaient-ils de le croire, — renseigné les consciences indécises et fixé les incertitudes; à moins, c'était leur secrète et misérable espérance, que l'âpreté des plaintes portées à ce même étranger ne réussit à entraîner la déposition de l'abbé. L'évêque du Mans avait été saisi, pressenti dès longtemps et le chef de l'intrigue ne désespérait pas de retirer pour lui-même pied ou aile d'une sentence qui aurait fait de l'abbé de Solesmes un abbé *in partibus*. Il eut la hardiesse de livrer à dom Gardereau, bien que sous

une forme infiniment habile et discrète, la confiance d'un projet auquel il aurait voulu l'amener (1).

Ces phénomènes se rencontrent parfois dans le monde, dans les cloîtres aussi. Dans les cloîtres la charité de tous est telle que les coupables courent moins de risques qu'ailleurs; mais ils s'attirent parfois de dures leçons. Il en est peu qui aient été assénées d'une main plus ferme que celle qu'adressa dom Gardereau au moine ingrat et jaloux qui l'avait sollicité. Volontiers nous aurions épargné au lecteur ce triste spectacle; nous n'y avons fait allusion que pour lui montrer les basses et obscures pratiques auxquelles n'échappent ni la vertu, ni les services rendus, ni le plus paternel dévouement.

Trois sortes de personnes, disait dom Gardereau dans sa verte mercuriale, sont à mon avis un fléau insupportable en toute société, dans l'Eglise comme dans le monde: les meneurs qui dérangent tout et trouvent que tout va de travers, quand ils ne sont pas au timon; les entêtés à courte vue qui s'applaudissent, quand ils ont tout jeté par terre pour secouer un incident qui les ennuie; et les gens à système qui repoussent sans ménagement tout ce qui a le malheur de ne cadrer pas avec leurs préjugés. Que Dieu nous préserve tous deux, mon révérend père, d'entrer dans ces tristes catégories! Mais ne seriez-vous pas un peu dupe de votre humeur ardente, lorsque vous poursuivez avec tant d'insistance le projet de nous jeter à la refonte? Et n'êtes-vous pas sous le charme d'une préoccupation étrange, quand vous vous donnez pour mission de réformer de fond en comble l'état *intellectuel de notre pauvre congrégation*, aussi malade à peu près, me dites-vous, que son état matériel? Si cela est, c'est un grand bonheur qu'elle ait trouvé son médecin.

Et le pèlerin de Bretagne continuait durant de longues pages avec une verve que rien n'arrête et qui semble lui venir de cette forte terre qu'il avait tant sillonnée.

C'est une grande responsabilité que celle de réformateur, achevait-il enfin; et pour éviter l'illusion, quand on se croit une mission pareille, il faut une grande pureté d'intention, une charité éprouvée, une grande patience et surtout une humble défiance de soi et de son propre sens. Ces vertus-là sont un peu plus solides que ce mâle courage et cette fierté romaine dont vous rendez à Dieu tant d'actions de grâces (2).

La leçon échoua comme bien l'on peut penser. Aucun trait n'était capable de percer l'épaisseur du bouclier dont se couvrait le moine ambitieux. Les raisons n'ont point de prise sur de telles âmes; elles immoleraient le monde entier à leur illusion tenace. C'était en vain que l'abbé de Solesmes, plus mesuré que dom Gardereau parce qu'il était plus directement en cause, s'efforçait d'ouvrir les yeux du rebelle.

(1) Lettre du 22 février 1846.

(2) Lettre du 10 mars 1846.

« Vous assumez une grande responsabilité, lui disait-il, en concevant, en poursuivant, en exécutant des projets, en vue desquels vous n'avez ni la bénédiction du chef ni l'assentiment des membres (1). » Le rebelle répondait à son abbé être sûr de l'assentiment d'un assez grand nombre pour n'avoir rien à redouter. Et puis n'avait-il pas beaucoup mieux, ce qu'il appelait *sa conscience*?

» Ces outrances de l'esprit propre sembleront toucher à l'invraisemblable; et pourtant la sagesse de la règle bénédictine les a toutes prévues. Elles sont chez certaines trempes personnelles, obstinées ou violentes, la conséquence d'une déviation originelle. Bossuet a parlé de ceux qui appellent Dieu tout ce qu'ils pensent : c'est la perversion de la pensée. Il est tout aussi naturel à plusieurs d'appeler bien tout ce qu'ils veulent : c'est purement l'adoration de soi. Une fois engagé sur cette pente fatale, l'incapacité de se déjuger, une estime effrénée de soi, le refus obstiné de reconnaître que l'on a pu se tromper, finalement le vertige qui s'empare de toute volonté sans frein emportent aux derniers abîmes. Et ce qu'il y a dans ces expériences de plus lamentable peut-être, c'est que si elles épouvantent les bons, elles n'éclairent aucun de ceux qui les répètent et se disent tout en les répétant qu'ils n'iront pas jusque-là!

Un instant, le moine rebelle dissimula et feignit de renoncer à ses tristes projets; mais c'était afin de les poursuivre plus sûrement à Paris même où il pouvait sans témoin tisser sa trame ténébreuse et attendre l'échéance de ce scrutin décisif.

Il était d'autres souffrances plus cuisantes encore. La liquidation de Saint-Germain et de Bièvres n'avait pu s'achever sans mettre à nu le désordre et les malversations du cellérier. Dès que le soin d'apurer les comptes et de solder les dettes eut passé au comité de secours et à l'habileté de l'avocat conseil, le cellérier coupable n'avait, semblait-il, qu'à se retirer dans un grand silence. Il ne le comprit pas. Ni la gravité de ce récit, ni peut-être la mesure de charité due quand même à la misère morale la plus profonde ne nous permettraient de dire les procédés employés par lui, afin d'extorquer de l'argent à ceux qu'il avait jetés dans la détresse. Le chantage, la menace de papiers compromettants, les scènes de reproches et de larmes, les lettres suppliantes ou furieuses, toute la gamme en un mot des procédés trop familiers à ces lamentables situations; les plaintes portées à Rome, les menaces d'un pamphlet sous ce titre, *Comment se fonde une congrégation, ou les bénédictins de Solesmes de 1832 à 1848* (2); enfin, après l'établissement de la république de 1848, les sommations injurieuses, sous prétexte qu'avec le nouveau gouvernement « toute réclamation est entendue quand elle est juste et que

(1) Lettre de mars 1846.

(2) Lettre du 24 février 1848.

l'intrigue n'empêche plus d'aborder le pouvoir (1) : rien ne manqua. Puis le silence se fit. Trois ans plus tard, l'enfant prodigue revenait, racheté peut-être par les souffrances qu'il avait causées et par les prières qu'on n'avait cessé d'adresser à Dieu pour lui. Un reserit d'indulgente sécularisation mit un terme à ce douloureux épisode.

Lorsque les efforts du comte de Montalembert et de quelques chrétiens généreux eurent ramené un peu d'ordre et échelonné les créances qui n'avaient pas été éteintes sur l'heure, dom Guéranger crut le moment venu de ramener à Solesmes, malgré les instances du comité, les quelques religieux qu'il avait laissés à Paris comme un rideau durant que s'achevait l'œuvre de liquidation. Ceux-là mêmes qui voyaient un grand avantage au point de vue études à garder le pied-à-terre de Paris s'inclinèrent avec docilité devant la décision de leur abbé; il y eut un moine qui salua cette décision avec plus de joie que les autres, celui dont nous venons de parler tout à l'heure et qui échappait ainsi au contrôle de ses frères. D'ailleurs, pour se défendre personnellement contre toute chance de retour à Solesmes, il avait postulé auprès de Mgr Affre une situation qui le maintint à Paris après le départ pour la maison mère de tout le reste de la petite communauté. Au prix d'une grave infraction à la discipline religieuse, il s'assurait ainsi la complète franchise de toutes démarches et de toutes négociations. N'ayant pu obtenir de l'archevêque de Paris tout ce qu'il en attendait, il sollicita de l'abbé de Solesmes le pouvoir de sortir de la congrégation, puis, la permission accordée, ne se hâta nullement d'en user. Avant l'échéance d'octobre, dom Guéranger avait été appelé à Paris pour bénir le mariage de M. Lesobre; dom Br. s'efforça de conjurer ce voyage et de tenir son abbé éloigné de Paris, en lui écrivant que l'archevêque toujours très courroucé contre lui n'attendait que sa présence pour lui infliger un sanglant affront et lui interdire de célébrer la messe dans le diocèse (2).

L'archevêque n'avait jamais songé à de telles extrémités; seulement, il avait paru bon à dom Br. que dom Guéranger s'en crût menacé. L'abbé vint quand même et ne remarqua rien. Il put constater du moins qu'après avoir obtenu son exeat, le moine excorporé n'avait fait aucune démarche afin de s'assurer un gîte en dehors de la congrégation, mais qu'en échange il n'avait rien négligé, soit pour desservir l'abbé de Solesmes auprès de ses meilleurs amis, soit pour s'assurer dans le diocèse ces fonctions extérieures qui l'y devaient retenir. L'indépendance de son attitude avait surpris les laïques eux-mêmes. Après de l'archevêque, il s'était appliqué à discréditer cette congrégation où tout allait si mal, disait-il, qu'il avait été contraint de s'en séparer. On sait que Mgr Affre prêtait volontiers l'oreille à ces sortes de bruits;

(1) Lettre du 12 mars 1848.

(2) Lettre du 28 septembre 1846

on sait aussi que le religieux dont nous parlons correspondait avec Mgr l'évêque du Mans.

Aux lecteurs qui s'étonneraient de voir notre récit s'attarder à des événements en apparence si menus et si indignes d'être conservés par l'histoire, nous nous bornerons à répondre que leur pensée est la nôtre, mais que nous n'avons pu nous taire, sous peine de laisser inexplicquée la décision qui le 10 octobre 1846 fut, au nom de la congrégation des évêques et réguliers, notifiée par l'évêque du Mans. Elle était contenue dans une lettre latine signée par le cardinal préfet, adressée à Mgr Bouvier (1) et par lui transmise à l'abbé de Solesmes avec l'injonction suivante : « Communiquez-la franchement à tous vos religieux pour m'éviter la peine de le faire moi-même. Mais donnez-moi la certitude que vous l'avez fait, afin que je puisse en rendre compte à Son Eminence (2). » Or, la lettre que dom Guéranger était prié en ces termes de faire connaître à sa communauté portait dérogation formelle au texte des constitutions.

En effet, l'article quatre-vingt-quatorzième stipulait que l'abbé de Solesmes, confirmé dans sa charge par le vœu de sa communauté après trois triennats successifs, serait par le fait le supérieur à vie de son abbaye et partant de la congrégation bénédictine de France. Ce non-obstant et malgré la triple confirmation obtenue, la lettre du cardinal préfet s'opposait à la perpétuité et, pour de graves raisons non formulées d'ailleurs, décidait que ce bénéfice ne pourrait être acquis à dom Guéranger que moyennant une déclaration expresse de la sacrée congrégation. Ni dom Guéranger ni sa communauté ne purent se méprendre sur l'origine de cette mesure. L'affection de ses religieux, les lettres de dom Pitra, les encouragements de Mgr Fornari s'employèrent cette fois encore à adoucir au cœur de l'abbé de Solesmes ce que l'épreuve nouvelle contenait d'amertume.

C'est vers cette époque qu'il termina l'*Essai historique sur l'abbaye de Solesmes* où puisèrent ensuite à pleines mains, comme dans un recueil de tous les faits relatifs à l'ancien prieuré, ceux qui ont écrit sur l'histoire de Solesmes.

Cette même année 1846 vit s'accomplir une petite révolution toute intérieure qui achevait le caractère monastique de la communauté. Solesmes n'avait jusque-là célébré les heures de jour et de nuit que selon le bréviaire romain. La pénurie d'anciens bréviaires monastiques, la détresse d'argent, d'autres causes encore avaient retardé l'adoption du rit monastique complet. Les bénédictines du calvaire d'Angers ayant recueilli pour l'abbaye de Solesmes un nombre suffisant d'exemplaires, la fête de Noël de 1846 vit le retour au psautier et à l'office tels que saint Pie V les a fixés en 1612 pour les religieux de saint Benoît.

(1) 23 septembre 1846.

(2) Lettre du 10 octobre 1846.

Il semble que ce soit à dater de cette même époque que l'abbé de Solesmes a poursuivi plus activement ses recherches sur la martyre romaine, sainte Cécile. Trois ans s'étaient écoulés depuis son dernier voyage à Rome; mais l'impression qu'il avait alors reçue ne s'était pas effacée et sa dévotion à la fille des Cæciliï n'avait fait que s'accroître. Un de ses fils les plus aimés, le P. Louis David, avait été obligé par le refus de Mgr Bouvier d'aller demander à Rome le sous-diaconat; l'abbaye de Saint-Paul l'avait accueilli. Tout en cultivant ses goûts d'artiste et pèlerinant dans Rome, le moine exilé (si tant est que Rome puisse être un exil) recueillait pour son abbé tout ce qui dans l'épigraphie et l'histoire pouvait illustrer la vie de sainte Cécile.

Ses lettres d'un tour spirituel et rapide aidaient aussi l'abbé de Solesmes à suivre le mouvement de Rome et l'œuvre de la papauté. Grégoire XVI était mort le 1^{er} juin 1846. Le 16 du même mois l'évêque d'Imola était élu et prenait le nom de Pie IX. On sait quel enthousiasme éveillèrent dans toute l'Italie, à l'aurore de ce pontificat, les mesures élémentes et généreuses que la révolution devait si tôt décourager. Mais à la première heure le monde parut frissonner comme au début d'une ère nouvelle. La basilique de Saint-Paul se relevait alors, et Frédéric Ozanam écrivait à dom Guéranger :

Il est assurément honorable pour la papauté d'avoir terminé en si peu de temps un ouvrage qui aurait découragé bien des gouvernements européens. Mais dans ce moment la papauté se bâtit un autre temple, de pierres vivantes, avec les cœurs qu'elle gagne et qu'elle maîtrise : nous sommes les heureux témoins de cette gloire naissante de Pie IX. Ce pontife qu'on rencontre à pied dans les rues, qui cette semaine s'en allait un soir visiter une pauvre veuve et la secourir sans se faire connaître, qui prêchait il y a quinze jours au peuple assemblé à Saint-André della Valle, ce courageux réformateur des abus du gouvernement temporel semble vraiment envoyé de Dieu pour conclure la grande affaire du dix-neuvième siècle, l'alliance de la religion et de la liberté (1).

Beaucoup en France pensaient comme Frédéric Ozanam. Au milieu pourtant de cet hosanna, quelques esprits clairsemés, attentifs aux leçons de l'expérience, ne pouvaient se défendre d'un peu d'effroi.

Mais le jeune moine de Solesmes comme tout le peuple romain était sous le charme. Il pressait son abbé de faire à nouveau le voyage de Rome, d'exposer lui-même l'état de ses affaires, de prévenir par un empressement trop justifié les relations inexactes dont tout récemment encore il venait de souffrir. Le général des jésuites insistait en ce sens. Malheureusement, au milieu de la détresse de sa maison et alors que les affaires de Paris commençaient seulement à prendre meilleure tournure, aller à Rome était impossible autant qu'aller à Rome était nécessaire.

(1) Lettre du 29 janvier 1847.

L'heure eût été cependant bien opportune. A la mort du cardinal Polidori abbé commendataire de Subiaco, Pie IX par une très aimable attention pour les bénédictins s'était réservé ce bénéfice et avait pris possession du Sagro Speco et de l'abbaye de Sainte-Scholastique. Les dispositions personnelles du pape étaient excellentes; les amis de dom Guéranger le pressaient d'en user; après tout, il s'agissait d'obtenir justice et non de solliciter des faveurs. Il ne put s'y résoudre, tandis que ses moines parcouraient la Bretagne, la Lorraine, la Belgique, pour y trouver quelques maigres ressources que le voyage de Rome eût dévorées en un instant.

Le Rme dom Cabrol, abbé de Farnborough, a raconté dans la vie du cardinal Pitra comment le moine quêteur et savant sut faire servir à double fin ses voyages. Les richesses littéraires qu'il rencontra en chemin lui faisaient concevoir des plans merveilleux auxquels quinze ans plus tôt dom Guéranger eut prêté avidement l'oreille. Mais maintenant, meurtri par l'expérience et devenu plus modeste dans ses projets, il s'efforçait de tempérer affectueusement l'entrain de l'intrépide explorateur en qui pourtant il se retrouvait.

Mettez-vous bien dans l'esprit, mon cher père, que personne ici n'est doué de votre puissante facilité, de vos aptitudes et de votre entrain. Laissez-nous garder le silence, accomplir d'humbles travaux plus en rapport avec nos courts moments de travail, nos santés réduites, nos aptitudes mesurées, nos éducations scientifiques incomplètes. Le temps nous aidera; mais jusque-là soyons modestes à Solesmes (1).

Mais s'il n'entraît pas dans tous les projets de dom Pitra, il s'applaudissait de cette ardeur studieuse qui multipliait les découvertes, les lettres, les livres, avec une joyeuse et inépuisable fécondité; il profitait pour lui-même des voyages de son fils très aimé.

J'ai trop à vous remercier, lui disait-il, de votre lettre d'Amsterdam et de l'aimable concours que vous voulez bien prêter à mes travaux (2)... J'imprime, en le composant, le troisième volume des *Institutions*. Ma santé succombe sous le poids de mille tracasseries. Les charges sont si lourdes du côté de Paris que je ne sais encore quand vous pourrez vous reposer à Solesmes, et c'est là une de mes dures croix (3).

Un mouvement se produisit alors dans l'Eglise de France. Les luttes que les évêques avaient ensemble soutenues pour réclamer la liberté d'enseignement avaient-elles éclairé l'épiscopat sur l'avantage qu'il y avait pour lui à se concerter en vue d'un but commun? La question

(1) Lettre du 22 avril 1847.

(2) Lettre du 19 juillet 1847.

(3) Lettre du 8 octobre 1847.

liturgique avait-elle rappelé au sein des églises l'importance d'un retour aux usages canoniques anciens? L'Eglise voulait-elle réclamer sa part de liberté intérieure, alors que toutes les libertés se trouvaient inscrites dans la charte? Il est certain du moins que la question des conciles provinciaux était dans l'air. En sa qualité de canoniste, l'abbé Bouix, fréquemment consulté sur les formes régulières usitées dans ces réunions provinciales, s'adressa à l'abbé de Solesmes qui s'efforça de le satisfaire; de l'abbé Bouix la lettre passa aux mains de Mgr Fornari. Au milieu même des inquiétudes où il était maintenu, l'abbé de Solesmes devenait sinon le régent, comme l'avait affirmé Mgr Fayet, du moins le conseil écouté du parti catholique. Montalembert l'interrogeait sur l'affaire épineuse du chapitre de Saint-Denis qu'il avait à traiter à la Chambre des pairs et où il ne pouvait que choisir entre ces deux alternatives : se ranger aux prétentions ouvertement scandaleuses de l'archevêque de Paris, ou faire alliance avec M. Dupin et les gallicans.

Que faire, demandait-il, dans une situation si délicate? Tout le monde m'interroge et je ne sais que répondre. Je sais bien qu'en *défendant* le projet, je vexerai beaucoup plus le gouvernement qu'en l'attaquant (comme il compte que je le ferai). Mais vraiment, je ne sais comment faire, moi ultramontain, pour soutenir une œuvre qui consacre implicitement ou explicitement tout ce que nous détestons le plus : articles organiques, libertés gallicanes, etc., etc. Mandez-moi comment je puis me tirer de ce grave embarras (1).

Mgr Affre ne voulait pas d'exemption d'où qu'elle vînt. Le ministre au contraire prétendait que « le chapitre de Saint-Denis étant une institution à la fois religieuse et politique, fondée pour consacrer par le sceau de la religion les plus beaux souvenirs de notre histoire et partant, placée sous l'autorité du roi lui-même, devait trouver dans cette situation d'exception le principe de son indépendance à l'égard de l'autorité diocésaine ». Cet exposé de motifs n'avait pas semblé trop audacieux, et M. Dupin n'avait pas reculé devant l'étonnante conception d'un groupe de prélats affranchis de l'évêque diocésain par ce seul fait qu'ils avaient pour primicier le roi Louis-Philippe en personne. La question traitée par Montalembert sur les bases indiquées par son ami lui fournit, dans la séance du 19 mai, l'occasion d'un vif succès. M. Dupin surtout visé était pourpre de colère.

Un autre souci touchait de plus près le comte de Montalembert, le souci de son livre. Il demandait avec un peu d'anxiété quel parti il devait prendre au sujet de son histoire de saint Bernard. La remanier, selon la pensée de M. Dupanloup? La publier telle quelle? Il s'en préoccupait depuis près de deux ans, dans les rares intervalles que lui laissaient les affaires politiques. Sans dissimuler à son ami les imperfections néces-

(1) Lettre du 10 mars 1847.

saïres qu'avait entraînées un travail de rédaction si souvent interrompu, l'abbé de Solesmes revoyait les épreuves et, ne comptant pas sur les larges loisirs qu'eût exigés une refonte totale de l'œuvre, plaidait pour qu'elle parût telle : « Défiez-vous de la pusillanimité, disait-il; Dieu ne permettra pas que vous fassiez une faute dans la publication d'un livre entrepris dans un zèle si pur et mené à fin à travers tant d'incidents extraordinaires. Ce livre est une dette envers Dieu; le refaire est impossible. Qu'y a-t-il donc à faire? Le publier (1). »

Je voudrais pouvoir me ranger à votre avis, répondait Montalembert, et laisser mon livre tel qu'il est; d'un autre côté les sévères critiques de M. Dupanloup me bouleversent sans me convaincre absolument. Je vis ainsi dans la plus pénible incertitude. Je vais me recueillir à la Roche-en-Breny où je compte passer le reste de l'année, et s'il le faut j'y commencerai la refonte de ce travail qui a déjà consumé les plus belles années de ma vie (2).

Un premier volume avait paru pour disparaître presque aussitôt, mis au pilon par Montalembert lui-même; peu d'exemplaires en ont survécu. Le deuxième volume qui commençait avec saint Grégoire VII fut en partie livré à l'impression; peut-être n'en reste-t-il rien de plus que les deux articles sur saint Anselme insérés dans *le Correspondant* de 1844 (3). L'œuvre, reprise et complètement refondue, prit le nom depuis bien connu des lecteurs catholiques : *les Moines d'Occident*.

Nous n'avons pas à redire ici les circonstances soudaines et quelque peu vengeresses où la révolution de 1848 fit justice du régime né de la révolution de 1830, ni la surprise éprouvée par les vainqueurs qui n'avaient songé qu'à renverser un ministère et se trouvaient avoir détruit un régime, ni l'absence, au commencement de cette république issue d'une émeute, du caractère impie et sectaire qui avait marqué la révolution de Juillet. Ces événements d'ordre général ne sauraient avoir de place en notre récit que dans la mesure où ils ont atteint la vie de dom Guéranger et affecté l'histoire de Solesmes. Mais le fruit le plus ordinaire des révolutions est de compliquer tous les problèmes antérieurs et de les faire entrer dans une phase aiguë. Des changements brusques ne s'accomplissent point dans la machine sociale, sans déconcerter aussitôt le monde du travail et sans inquiéter la masse des intérêts qui a besoin de tranquillité. C'est alors que l'on voit remonter à la surface de la société profondément remuée tous les ferments de désordre, de cupidité et d'envie qui sommeillent en temps de paix. Le travail s'arrête, le commerce languit, l'industrie cesse de produire, faute de sécurité;

(1) Lettre du 23 mars 1847.

(2) Lettre du 25 juillet 1847.

(3) *S. Anselme, Fragment de l'introduction à l'Histoire de saint Bernard. (Le Correspondant, t. VII (1844), p. 145 et suiv., p. 289 et suiv.)*

si la situation se prolonge, à la vie saine et normale succèdent le marasme, l'inquiétude; tous les ressorts se détendent, la misère va croissant, les fortunes privées s'écroulent. Les efforts du pouvoir appauvri et déconsidéré échouent à résoudre les problèmes qui naissent les uns des autres; les passions antisociales s'exaspèrent jusqu'à la démence et à la férocité.

On sait quel fut très promptement sous l'action des doctrines socialistes le caractère de la révolution de 1848 et, au bout de quelques mois de régime, à quel degré l'impunité couvrit les pires exactions de toutes les tyrannies locales. On peut aussi facilement pressentir combien durement la détresse générale se traduisait dans un monastère qui n'avait jamais connu que la pauvreté la plus extrême et dont les finances étaient à ce moment-là même lourdement obérées. N'y avait-il pas dans cette situation effrayante un motif d'incliner à la proposition du comité de secours qui, pour garantir ses avances, insistait afin que remise lui fût faite de l'immeuble tout entier de Saint-Pierre de Solesmes? A ce prix non seulement les prêteurs auraient eu un gage, mais les moines eussent été déchargés de toute la gestion matérielle qui de leurs mains eût passé aux mains du comité. La combinaison n'était pas sans de notables avantages; et pourtant, malgré la sécurité qu'elle eût donnée à une heure si difficile et si troublée, l'abbé de Solesmes ne put consentir à acheter ce bien-être par la cession à des mains laïques, même sûres, même généreuses, d'un bien ecclésiastique dont il avait la garde. Et pendant que l'œuvre des quêtes était déconcertée en France par la pénurie de tous, il s'appliqua, avec une confiance invincible mais au milieu d'inquiétudes qui le firent blanchir en quelques mois, à soutenir cette abbaye qui semblait à chaque heure sur le penchant de sa ruine. « Le quart d'heure est bien dur pour le crédit, écrivait-il à dom Pitra; ce sera miracle si nous nous tenons debout, et pourtant je l'espère de Notre-Dame (1)... Nous vivons au jour le jour entre les mains de la Providence, *quæ ventura sint ignorantes* (2). »

Nul n'était à l'abri d'un coup de main. A Lyon, le commissaire du gouvernement provisoire, Emmanuel Arago, avait rendu un arrêté aux termes duquel les congrégations et corporations religieuses non autorisées, et spécialement la congrégation des jésuites, étaient et demeureraient dissoutes. Il fallait prévoir le lendemain. Dom Pitra était en Angleterre. « Ne pourriez-vous à tout événement, lui écrivait l'abbé de Solesmes, nous trouver un monastère où nous puissions vivre selon nos constitutions? Pensez à cela. En cas de déroute, nous ne serions pas loin de la France où nous rentrerions tôt ou tard (3). » Dom Gardereau

(1) Lettre du 11 mars 1848

(2) Lettre du 30 mars 1848

(3) Lettre du 8 mai 1848.

qui avait élu la France comme terrain d'action avertissait son abbé du peu de fruit de ses efforts.

Que vais-je faire à présent? demandait le quêteur avec un sourire. Entre tous les genres d'industries que la révolution a découragées je crois que la mienne se place au premier rang; et comme chacun ferme hermétiquement ses coffres par précaution pour l'avenir, je n'ai à spéculer maintenant ni sur Paris ni sur la province (1). Néanmoins, ajoutait-il, je suis toujours ici à attendre vos ordres, prêt à partir, prêt à rester. J'ai encore de quoi payer les frais de mon retour et quelques pains pour ma collation quadragésimale. Hier je suis allé voir M. de Montalembert qui vous supplie de mettre en sûreté, si ce n'est fait déjà, les titres de propriété et tous papiers importants. Il dit qu'il n'y a pas de temps à perdre. Gare les coups de fusil! (2)

Dom Gardereau parlait avec faveur du projet dont il a été question plus haut et qui consistait à faire de la dette de Solesmes une dette *consolidée* par l'abandon au comité de tous les biens de la congrégation; mais, nous le savons, la détermination de son abbé était prise sur ce point.

Pour ajouter encore à l'anxiété de ces jours terribles, *l'Univers* lui apprit soudain que M. de Montalembert était sous le coup d'une grave maladie. Là du moins il ne tarda pas à être rassuré et par une lettre de Montalembert lui-même.

Mon bon ami, ne vous inquiétez pas outre mesure de ce que dit de moi *l'Univers* d'aujourd'hui. Il est vrai que j'ai frisé de très près une fièvre cérébrale et que j'ai reçu ce que le médecin appelle *un grave avertissement*. Je compte en profiter pour changer mon régime, modérer mon zèle, me dérober pour quelque temps aux travaux politiques... Je ne sais si je n'irai pas vous voir à Solesmes. Cela me ferait grand bien; car ce qui me tue, c'est l'indiscrétion, l'importunité, l'incessante insistance des faiseurs catholiques et autres: ce n'est pas du tout le travail régulier et suivi. En attendant, on me défend toute occupation: j'ai voulu toutefois vous écrire de ma propre main pour vous rassurer complètement. J'ai été bien coupable envers vous par mon long silence; mais depuis que j'ai eu le malheur de devenir *propriétaire rural*, je ne connais plus la liberté d'esprit ni le repos. Priez pour moi et comptez sur mon inviolable attachement (3).

A la vue de la révolution triomphante, il éprouvait un insurmontable dégoût pour les devoirs de la vie publique.

Mon ami, *plenus sum sermonibus*, et cela depuis trois mois, et cela toutes les fois que je pense à vous. J'en ai trop à dire et je succombe sous le poids de tout ce que je voudrais verser dans votre cœur de moine et d'ami. Il faut

(1) Lettre du 4 mars 1848.

(2) Lettre du 16 mars 1848.

(3) Lettre du 18 février 1848.

que vous ayez bien mal compris la révolution de Février et sa portée pour avoir pu désirer mon élection. Quant à moi, j'en ai été désolé dès l'origine et je le suis de plus en plus à mesure que je vois l'Assemblée et la situation. Il n'y a rien, absolument rien à faire pour moi au milieu de cette affreuse et honteuse débâcle. Je ne suis pas au fond un homme de lutte, ni un homme de révolution; je suis un homme d'étude et au besoin de reconstruction. Mon temps est passé, ma carrière active, finie. Je ne suis plus bon qu'à me plonger dans quelque retraite, si le monde en contient encore, pour y faire, défaire et refaire mon « Monasticon ». Il est possible que j'aborde cette tribune nouvelle; mais ce sera avec la conviction d'y faire un naufrage encore plus triste que celui du P. Lacordaire.

Voyez-vous, mon ami, il n'y a rien au-dessous de ce pays-ci. Le voilà jugé, et jugé par ce fameux suffrage universel... J'ai cru de bonne foi à la transaction tentée, par la Restauration et la monarchie de Juillet, entre le passé et l'avenir, entre le bon sens et la folie. Maintenant tout est détruit et, je le crains bien, tout est impossible. Il se peut que l'excès du mal, de la ruine matérielle, amène une sorte de réaction monarchique. Mais ce n'est pas de là que peut sortir une régénération morale et intellectuelle. Je pense donc que nous roulerons graduellement jusqu'au fond de l'abîme où nous attendent les Grecs du Bas-Empire, l'Asie mineure, l'Afrique et les républiques espagnoles de l'Amérique.

Reste l'Eglise. Oui, comme vous me le dites si bien, j'aime et apprécie plus que jamais cette impérissable patrie qui ne nous sera point enlevée. Mais je suis inquiet du clergé. Peut-être n'avez-vous pas vu les discours de certains eurés de Paris qui ont qualifié Notre-Seigneur Jésus-Christ de *divin républicain*? C'est toujours le même esprit, l'adoration servile de la force laïque et du pouvoir vainqueur. Malheureusement cet esprit gallican se complique et s'envenime par les tendances démagogiques qui ont infecté le clergé à un degré que je ne soupçonnais pas. Toutefois j'espère et je crois que l'Eglise sortira triomphante de cette immense épreuve.

Et après cette confiance d'un ton découragé et d'une amertume peut-être excessive, mais qui néanmoins appréciait la situation actuelle et pressentait l'avenir avec une perspicacité presque prophétique, Montalembert témoignait par un mot ses inquiétudes au sujet de Solesmes, au sujet de Rome aussi où le désordre était à son comble :

Et vous-même, cher *abbatule*, et ce *pusillus grex* de Solesmes, comment pourrez-vous résister à cette tempête? Et Pie IX? Non, je vous le dis en vérité, il y a trop de choses à dire : je n'y suffirais jamais. Je vous conjure seulement de prier beaucoup pour moi et de m'écrire le plus souvent que vous pourrez. Vous ne sauriez croire à quel point d'abattement je suis tombé. Il me faut absolument changer de devise (la devise des Montalembert était : *ne peur ne espoir*); car j'ai excessivement peur de l'avenir et je suis sans courage. Ma femme en a bien plus que moi. Au premier jour nous serons balayés par les communistes ou par la dictature. Adieu, mon ami. Sachez que je compte plus que jamais sur votre affection et que j'en ai plus que jamais besoin (1).

(1) Lettre du 24 mai 1848

L'état d'esprit du comte de Montalembert était partagé alors par bien des catholiques. On avait cru de bonne foi au gouvernement parlementaire et à l'efficacité des grandes discussions publiques; on en avait espéré l'affranchissement de l'Eglise, l'essor de toutes les libertés, un accroissement de l'équité générale, la diffusion de l'esprit politique jusque dans les masses populaires appelées à intervenir dans le gouvernement du pays. Le réveil fut très dur. L'émeute révolutionnaire révélait soudain à la bourgeoisie ce que la stabilité des institutions et la sécurité des intérêts avaient perdu en perdant l'esprit chrétien, en même temps que l'anarchie déchaînée livrait les âmes à ce despotisme où se réfugiaient d'elles-mêmes les sociétés lasses de désordre et épouvantées par l'audace. La séance du 15 mai, où l'Assemblée se vit envahie par une foule de gens sans aveu n'ayant à la bouche que la menace et le blasphème, fut pour beaucoup une sévère leçon de choses. Aussitôt on vit se rejeter en arrière, effrayés des conséquences inattendues de leurs dogmes politiques, ceux qui de bonne foi avaient placé au premier rang de ces dogmes une souveraineté nationale qui s'affirmait de la sorte.

Le P. Lacordaire, aidé de Frédéric Ozanam, de Coux, Jourdain, l'abbé Maret, avait fondé l'*Ere nouvelle* et essayé un instant d'endiguer le courant démocratique; même afin de soutenir sa candidature à l'Assemblée constituante, il avait paru dans les clubs et poussé la condescendance jusqu'à en prendre le ton et parler du *citoyen* Montalembert; enfin, élu à Marseille, il avait lors de l'ouverture de l'Assemblée donné un gage éclatant à la démocratie, en prenant place aux rangs de l'extrême-gauche. Il ne parla que deux fois, sans aucun succès; le surlendemain de la séance du 15 mai il donna sa démission de représentant. La déception de Lacordaire fut plus grande, car il revenait de plus loin que Montalembert. « Montalembert est un peu noir, écrivait Mme Swetchine, mais excellent, d'une droiture, d'une sincérité pour lui de tous les temps, mais avec un accroissement sensible d'empire sur lui-même. N'avez-vous pas été très content de sa profession de foi à ses électeurs? Rien ne m'a paru plus fier, plus courageux et plus loyal (1). »

« Montalembert était un peu noir », disait la vénérée correspondante; mais les craintes de Montalembert ne tardèrent pas à être de beaucoup dépassées par les événements. M. de Falloux avait eu le courage de demander et la faveur d'obtenir la dissolution des ateliers nationaux; cet acte résolu avait irrité à l'extrême les agitateurs parisiens dont ces ateliers formaient la réserve. Ce fut l'étincelle. L'insurrection éclata et, malgré les sages mesures prises par le général Cavaignac, ensanglanta Paris pendant cinq jours. L'ordre finit par avoir le dessus, mais à quel prix? Plus de cinq mille hommes périrent dans cette lutte fratricide;

(1) Mme Swetchine à D. Guéranger, 19 avril 1848.

deux représentants du peuple y trouvèrent la mort; douze généraux y furent tués ou grièvement blessés. On sait le dévouement de Mgr Affre et l'acte généreux qui termina glorieusement sa vie. Du moins son dernier souhait fut exaucé; et lorsqu'il expira le 27 juin, le calme renaissait : son sang fut le dernier versé. M. Adolphe Baudon et le frère de M. Thayer avaient tous deux été dangereusement blessés; et comme si e'eût été trop peu pour les catholiques français des douleurs de leur patrie, le P. de Ravignan qui revenait de Rome était à peine moins épouvanté de ce qu'il avait vu en Italie.

Que vous êtes heureux au milieu même de vos misères, écrivait Montalembert, de pouvoir vous livrer à ces études si douces et si pures qui faisaient naguère aussi la force et la consolation de ma vie! (Dom Guéranger écrivait alors la vie de sainte Cécile.) Pour moi, enchaîné comme un forçat sur cette odieuse galère de la vie politique, je rame, mêlé malgré moi à cette chiourme qui *constitue* aujourd'hui... Je sens que je m'use et m'épuise en pure perte dans cette *boutique*, d'où il ne peut rien sortir de durable ou de pur. En me retirant de la vie publique, je retremperais mon âme dans la solitude, dans l'étude, dans la contemplation des jugements de Dieu; et s'il lui plaît de faire commencer de mon vivant l'œuvre de restauration, je me serais trouvé peut-être avec ce qu'il fallait de force et d'expérience pour servir d'instrument à cette œuvre. Maintenant, au contraire, je vais consumer le peu que je vauX à étayer une société qui ne peut pas manquer de s'écrouler sur ma tête. Que la volonté de Dieu soit faite! ce n'est pas moi qui ai dirigé les votes des électeurs du Doubs... Mes journées s'écoulent entre les maudits comités, les bureaux, les séances publiques, les réunions particulières du soir, enfin toutes ces formes que la folie parlementaire a inventées pour déguiser le néant de ses faits et de ses dires. Ajoutez à cela les importuns innombrables, les correspondances, les sollicitations sans fin, et comprenez à quel point je voudrais être à Solesmes ou partout plutôt qu'ici.

Malgré ces dégoûts, le catholique prenait le dessus.

Vous résumez toutes mes pensées, ajoutait-il, quand vous dites : « Tout est perdu sans retour jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de refaire le monde par l'Eglise. » Mais hélas! que nous sommes loin du moment où tout le monde le comprendra! Voyez cette loi sur l'instruction primaire! Et puis est-il bien sûr que Dieu voudra refaire le monde? Je serais plutôt tenté de croire que le monde a fait son temps. Mais peu importe, du reste. Ce qui importe, c'est que l'Eglise soit sauvée en France, et je crois qu'elle le sera. La mort de notre pauvre archevêque en est pour moi le gage assuré (1).

A ce moment-là même il y avait eu détente dans les rapports de Montalembert avec *l'Univers*. Au jugement du noble comte, il ne pouvait y avoir qu'applaudissements pour l'appréciation de Louis Veullot sur

(1) Lettre du 5 juillet 1848.

la crise, sur ses causes, sur le remède qu'il y fallait apporter. Mais sur *l'Ere nouvelle* qui survivait au départ de Lacordaire, le jugement était vif :

C'est toujours la même servilité dans la même médiocrité; il est impossible de délayer plus tristement le mot indigne et si peu catholique d'Ozanam : « Passons aux barbares. » Oh! que vous avez raison de dire qu'il nous faut étudier la vie des saints des premiers siècles, précisément afin de voir comment l'Eglise a toujours résisté aux barbares, au lieu de les courtiser! Adieu, cher, très cher ami, priez pour moi qui suis triste et seul (1).

L'abbé de Solesmes soutenait son ami. Sans nourrir aucune illusion sur l'état présent de la société, il croyait possible de la sauver et voulait que Montalembert fût de ceux qui le tenteraient courageusement en croisés, en apôtres. Il le félicitait d'avoir échappé à la fusillade près de l'hôtel de ville.

N'est-il pas vrai, mon cher ami, que nous porterons plus volontiers désormais la responsabilité d'avoir mis M. Affre sur le siège de Paris? Voilà bien la force de l'Eglise, cette force qui usera toutes les autres. Il a été vraiment évêque en ce jour; c'est là une des plus belles pages de l'Eglise. Notez que ce dévouement n'a rien de surprenant : il est normal dans un pasteur (2).

L'Eglise grandira infailliblement, écrivait l'abbé Pie, au milieu de cet abaissement universel. La politique n'est plus qu'anarchie, la philosophie qu'anarchie; la prospérité matérielle, dernière gloire des nations athées, s'évanouit. Nos intérêts vont avoir besoin de Dieu. C'est la matière qui semblait surtout irréconciliable avec le christianisme, et c'est elle qui va se voir forcée de demander l'aumône à Jésus-Christ et à son Evangile : la boutique sent qu'elle a besoin elle-même que l'église soit ouverte et fréquentée. Dieu est au milieu de cette agitation de tant de passions, où l'Eglise est la seule force qui n'ait rien perdu (3).

Il était néanmoins évident que, dans cette tourmente qui secouait la société française tout entière, les esprits et les espoirs se tourneraient d'eux-mêmes vers le régime politique qui avait la réputation de personifier avec la gloire militaire de la France la vigueur résolue dans la répression du désordre. Comme la première république la seconde aboutirait à un Napoléon. Les sociétés prises de peur et menacées dans leurs intérêts se réfugient auprès de ceux qui leur garantissent ou leur promettent un peu de sécurité.

En attendant ce terme prévu, le gouvernement de la république semblait attentif à ne faire pour les sièges épiscopaux et métropolitains que des choix qui fussent ratifiés avec bonheur par les catholiques.

(1) Lettre du 5 juillet 1848.

(2) Lettre du 2 juillet 1848.

(3) L'abbé Pie à D. Guéranger, 27 septembre 1848.

C'était un bon augure de plus pour les réunions provinciales tant souhaitées. Un instant même, malgré le triste souvenir qu'avait laissé le concile national de 1811 et le caractère toujours incomplet des assemblées du clergé de France, on songea à un concile national : la France eût été simultanément dotée de son assemblée laïque et de son assemblée ecclésiastique. Et lorsque l'évêque de Langres voulut au préalable s'assurer quelles étaient sur ce point les dispositions du gouvernement, le désir de conquérir l'appui de la force morale de l'Eglise était tel que le général Cavaignac déclara qu'il ne serait fait aucune opposition au dessein des évêques. Le nonce en référa à Rome. Pour corriger la couleur gallicane qu'aurait eue presque fatalement une assemblée des évêques de France groupés ensemble par le seul fait de leur nationalité, l'idée naquit de la faire convoquer par le pape lui-même qui l'eût présidée dans la personne d'un légat; les abbés bénédictins y eussent siégé après les évêques. Tout se serait passé selon les formes canoniques anciennes; les conciles provinciaux eussent appliqué à chaque province les dispositions générales prises par l'assemblée plénière; les synodes diocésains eussent continué l'œuvre des conciles provinciaux. Afin d'écarter toute idée d'un patriarcat national, Bourges avait été proposé au gouvernement et accepté par lui comme siège du futur concile.

Dom Pitra alors à Paris était naturellement l'interprète auprès de Solesmes des pensées du nonce et de Mgr de Langres. Déjà sur tous les points de discipline qui devaient être présentés aux délibérations, on sollicitait renseignements, informations, mémoires (1). Dom Guéranger goûta peu l'idée d'un concile national.

C'est une grave question que ce concile, écrivait-il, et je n'en suis que médiocrement content. Notre épiscopat est sans traditions et consentira d'autant moins à accueillir une direction. Rien n'est mûr pour un concile aussi vaste dans un temps où l'on aurait beaucoup à faire pour tenir canoniquement un simple concile provincial. Si le concile se tient, il faudra imprimer, pour son usage, un programme comme on fit en 1811, où *quant aux formes* on ne s'y prit pas trop mal... Mais ce synode national m'inquiète de plus d'une façon (2).

Et après avoir modéré sur ce point l'enthousiasme de dom Pitra, il calme encore la dévorante ardeur qui eût porté Solesmes à des entreprises littéraires démesurées.

Vous êtes incorrigible avec votre *Gallia Christiana*. Qui est capable ici, excepté vous, d'un tel travail? Hélas! il faudrait que vous fussiez ici à poste fixe; vous nous seriez bien utile de toutes façons. Et peut-être m'opposerais-je bien vite à des travaux de pure science qui rappelleraient les derniers temps de notre ordre en France et lui ont fait tant d'honneur devant le monde.

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 15 novembre 1848.

(2) D. Guéranger à D. Pitra, 16 novembre 1848.

Soyons théologiens, sachons l'Écriture sainte et la tradition. Croyez-vous que des moines colligeant des chartes sans importance pour la doctrine seront d'une grande utilité à cette Église que tout le monde trahit? Nous sommes des moines, dit-il avec affection et avec fermeté à ce fils dont il était fier, nous sommes des moines et non des membres de l'Académie des Inscriptions. Vous accordez les deux choses dans votre personne, mais vous êtes un homme à part. Vous êtes, vous, de la quatrième génération des bénédictins français; elle est encore loin. Vous seul avez pris les devants...

J'en viens à votre idée de l'imprimerie nationale pour votre *Spicilège* et m'empresse de vous dire que je l'approuve de tout mon cœur. Si le nouveau président s'entoure de ministres honnêtes, vous réussirez; et ce sera un des plus beaux jours de ma vie (1).

Le nouveau président, c'est Louis Bonaparte, comme Montalembert l'avait nettement annoncé à son ami dans une lettre plus désolée encore que les autres. Nous savons à quel point il souffrait de sa solitude. Le parti catholique un instant groupé autour de lui se désagrègeait pour se reformer autour d'Alfred de Falloux

Celui-ci est excellent, ajoutait Montalembert, et fait ce qu'il peut pour que la désertion dont je suis l'objet me soit moins visible et moins pénible. Je m'en consolerais mille fois, si je pouvais sortir de cette vie politique qui a perdu tout charme et toute illusion pour moi. Je n'aspire plus qu'à la vie studieuse et rurale (2).

D'amers dissentiments lui rendaient sa situation plus pénible encore : une dure polémique avait failli éclater entre Lacordaire et lui.

Oh! que j'aimerais bien mieux être à Solesmes et entendre la *dulcis cantilena* dont parlait Orderic Vital! Adieu, mon ami, priez beaucoup pour moi; je n'en ai jamais eu plus besoin, car jamais je n'ai été plus à terre. Je n'en reste pas moins votre fidèle et humble avoué (3).

Et dans une autre lettre :

Ma triste vie ne me rend pas infidèle à mes affections, à mes souvenirs. Le vôtre est sans cesse présent à mon âme. Je soupire après le repos laborieux de Solesmes, je souffre de votre dénuement auquel je cherche en vain un remède. Je jouis des bons travaux de dom Pitra; je jouis surtout des triomphes successifs de la liturgie romaine, dont tout l'honneur vous revient. Vos lettres me font toujours grand bien à l'âme et au cœur (4).

Il y eut pourtant des éclairs de joie au milieu des souffrances où se débattait un peu fiévreusement l'âme endolorie de Montalembert. Alors

(1) Lettre du 13 décembre 1848.

(2) Lettre du 4 novembre 1848

(3) *Ibid.*

(4) Lettre du 28 mars 1849.

qu'on ne savait pas encore le parti que prendrait Pie IX en face de la révolution qui désolait les Etats de l'Eglise, Montalembert avait prononcé sur les affaires de Rome, devant la France attentive, un discours qui lui avait valu les applaudissements des catholiques. Pie IX l'avait solennellement remercié de sa courageuse intervention. Malgré ses propres inquiétudes, la France avait le filial souci de Rome et du pape. Le sentiment général s'affirmait avec une telle netteté que le gouvernement de la république, par l'organe du général Cavaignac, offrait à Pie IX l'hospitalité et toutes garanties *pour sa personne*. Le prince Louis Bonaparte en hérita et, quelques jours avant l'élection présidentielle, rendit publique une lettre qu'il avait adressée au nonce et par laquelle il désavouait toute connivence avec le prince de Canino, fils aîné de Lucien Bonaparte, alors compromis dans le travail des sectes.

Je ne veux pas, disait le prince prétendant, laisser accrédi-ter auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino. Je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise était intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie (1).

Réserve faite de ce qu'il y avait d'habileté dans ces paroles, elles prouvaient du moins au jugement de tous que la cause de l'Eglise grandissait et que s'appuyer sur les catholiques était désormais une condition de succès.

Montalembert eût pu se consoler de bien des ennus en voyant se relever ensemble la cause de l'ordre et l'influence de l'Eglise : il avait sa large part du succès obtenu; et dans la personne du nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes, M. de Falloux, toutes ses idées arrivaient au pouvoir où elles étaient portées par une habileté et une souplesse qu'il ne possédait pas au même degré. Ce n'était pas trop des qualités maîtresses de M. de Falloux pour grouper autour de lui et associer à une œuvre commune, dans la commission chargée d'élaborer la loi sur la liberté de l'enseignement, Montalembert et Cousin, Thiers et l'abbé Dupanloup. Mais M. de Falloux avait le génie de la transaction. « Nous allons à merveille dans notre commission d'enseignement (2) », écrivait Montalembert à dom Guéranger. En effet, l'habileté du ministre, l'éloquence de l'abbé Dupanloup, l'appui de M. Thiers que les événements de l'année avaient ramené à des idées très conservatrices, parvinrent tout d'abord à établir l'entente; les contestations ne commencèrent qu'à dater de juin 1849, lors du

(1) *L'Univers*, 8 décembre 1848.

(2) Lettre du 25 av il 1849.

dépôt du projet de loi avec l'exposé de ses motifs. L'histoire de la controverse sur la liberté de l'enseignement a été si souvent racontée qu'elle est épuisée aujourd'hui; il ne reste plus rien à glaner après le R. P. Le Canuet (1) non plus qu'après M. Eugène Veillot (2).

Un projet de loi, dans lequel on s'était efforcé de concilier des tendances et des intérêts contradictoires, devait fatalement déplaire à plusieurs. Ce n'était pas chose simple, malgré ce que M. de Falloux en a dit depuis, « d'appeler les représentants de tous les partis sincères à une œuvre collective dans laquelle chacun eût son propre ouvrage et sa propre solidarité à protéger (3) ». Ce n'était pas non plus un calcul élémentaire que de « réclamer le concours de tous les partis, sans assurer d'avance la prépondérance à aucun, sauf à celui de la liberté »; ni « d'appeler à l'honneur ceux qui avaient pris part au combat, en s'assurant toutefois que les anciens combattants croyaient l'heure de la paix venue (4) ». Il ne pouvait sortir d'un tel dessein qu'une œuvre composite. Encore fallait-il lui donner son nom : était-ce une loi de conciliation, était-ce une loi de liberté?

Dès la première heure, Louis Veillot dénonça le vice du projet : « Qu'avons-nous demandé, toujours et unanimement? La liberté. — Que nous offre le projet? Une faible part du monopole (5). » Ni l'archevêque de Lyon, ni l'évêque de Chartres, ni Mgr Parisis, ni le P. de Ravignan n'étaient satisfaits. Était-ce en effet une loi de liberté, cette loi qui consacrait le monopole et la dépendance de toutes les écoles prétendues libres, en leur imposant les grades de l'Université, les examens de l'Université, les livres de l'Université, la surveillance de l'État exercée par l'Université? Durant de longues années les journaux avaient retenti de protestations contre le joug et contre les doctrines du monopole universitaire; ni les doctrines n'avaient changé, ni le joug n'était devenu plus tolérable; d'où venait un revirement qui lui soumettait les écoles catholiques? Quelle déception qu'une commission instituée en vue de la liberté de l'enseignement et invitant les catholiques à sceller d'eux-mêmes leur servitude!

Par ailleurs, les réponses ne manquaient pas aux défenseurs du projet. S'ils étaient un peu faibles à en justifier les dispositions, ils se rejetaient volontiers sur la violence de leurs adversaires, sur le danger des idées trop absolues, sur l'absence d'esprit politique de ceux qui ne trouvaient pas que le projet fût le meilleur possible, sur la sage lenteur qu'il faut apporter à des conquêtes que l'on veut rendre définitives, enfin sur

(1) *Montalembert*, t. II, *la Liberté d'enseignement*.

(2) *Louis Veillot*, t. II, 6^e édit., chap. XIII, p. 345 et suiv.

(3) A. DE FALLOUX, *l'Evêque d'Orléans*, (*Le Correspondant*, t. CXIII (1878), p. 336.)

(4) *Ibid.*

(5) *L'Univers*, 29 juin 1849.

l'esprit de discipline qui devait grouper tous les catholiques autour de leur chef incontesté, le ministre de l'instruction publique. A la suite de cette discussion, soutenue d'un côté par *l'Univers* et Louis Veillot, de l'autre par *l'Ami de la religion* et M. l'abbé Dupanloup bientôt élu évêque d'Orléans, il y eut parmi les catholiques et jusque dans les rangs de l'épiscopat un peu d'indécision et comme de flottement. Montalembert désolé de cette division des catholiques défendait de son mieux cette loi à laquelle il avait donné son travail.

Votre lettre a été pour moi une véritable consolation, écrivait-il à l'abbé de Solesmes, au milieu des clameurs ingrates et perfides dont je suis assailli de toutes parts au sujet de la loi Falloux. L'acharnement de *l'Univers* me désole et me paraît en contradiction avec l'excellente attitude qu'a prise depuis quelque temps ce journal. C'est du Lac qui est l'âme de cette opposition... Votre jugement sur la loi est excellent. Je l'ai communiqué à l'évêque de Langres, qui est loin d'être aussi opposé qu'on le dit, et ne demande que quelques modifications encore possibles pour défendre la loi avec énergie. Foisset est tout à fait de notre avis; l'abbé Gerbet aussi. Quant à moi, quand même je trouverais la loi beaucoup plus mauvaise, je ne donnerais pas au monde catholique le scandale de me voir lever la bannière de la séparation contre Falloux, qui est désormais le chef naturel du parti catholique (1).

Le dévouement de l'abbé de Solesmes à M. de Falloux se fût certainement arrêté en deçà de la limite où Montalembert était résolu à suivre son chef; du moins n'est-il pas douteux que l'impression première de dom Guéranger ait été favorable au projet de loi. Pour lui, c'était un progrès; sous la pression des circonstances, une brèche était ouverte à la muraille du monopole, elle s'élargirait ensuite. Il n'avait d'ailleurs aucune peine à se ranger à un projet que Falloux, l'abbé Dupanloup, Montalembert avaient ensemble conçu et approuvé. Ce qui manquait encore viendrait dans la suite. Le devoir présent, c'était de maintenir l'union entre les catholiques. La loi n'était point parfaite sans doute; mais on verrait plus tard à l'achever. Dans des lettres qui nous manquent mais dont Montalembert remercie son ami, l'abbé de Solesmes s'attachait à maintenir cette union si nécessaire.

Votre seconde lettre sur la loi Falloux m'a fait grand bien, dit encore Montalembert. Je n'ai nulle envie de me brouiller avec *l'Univers*, mais je prévois que les choses tourneront mal. Je vous engage à en écrire très sérieusement à du Lac ou à Veillot. La division mise par eux et par eux seuls (car les autres critiques sont sans valeur et sans autorité) aura les plus funestes suites. Les évêques commencent à se remuer (2).

Il s'en fallait de beaucoup pourtant que les catholiques, après la vive

(1) Lettre du 11 juillet 1849.

(2) Lettre du 15 juillet 1849.

polémique menée par *l'Univers* contre le projet de loi, s'y fussent ralliés; et de tous les journaux qui avaient autrefois combattu le monopole universitaire, deux seulement, *l'Ami de la religion* où écrivait M. l'abbé Dupanloup, et *l'Union de l'Ouest*, le journal de M. de Falloux, persévéraient encore à le soutenir. Sur ces entrefaites à propos d'une loi sur la liberté de la presse, M. de Montalembert, ramené en arrière par le spectacle des émeutes passées, par la crainte d'une dictature du lendemain, réclama des mesures de répression contre les excitations de la presse antisociale, fit le procès de l'opposition politique et s'accusa lui-même du haut de la tribune de l'indiscrétion avec laquelle il s'était précédemment attaqué au pouvoir. *L'Univers* trouva excessif ce *mea culpa* et le dit tout haut, avec mesure pourtant.

Vous voyez, mon bon ami, la conduite de *l'Univers*, écrivait Montalembert à dom Guéranger. Il fait ce qu'il peut pour détruire le parti catholique, et il n'y réussira que trop. C'est la plus grande des folies, si ce n'est le plus grand des crimes.

Il sonnait à la rescousse :

Tous mes amis doivent venir à mon secours; c'est pourquoi je réclame spécialement le vôtre. Autorisez-moi à publier ce qui dans vos deux lettres se rapporte au projet de loi, ou bien écrivez-m'en une autre destinée à la publicité. M. Dupanloup a été on ne peut plus frappé de votre approbation, et il prétend que vous ferez une chose très utile pour vous-même en faisant connaître votre opinion. « Il a gagné sa bataille liturgique, me disait-il de vous; il ne lui reste qu'à se mettre bien avec *l'épiscopat modéré*, et cette lettre fera l'affaire (1). »

Montalembert voulait savoir aussi l'impression de l'abbé de Solesmes sur le congé qu'il avait donné, deux jours auparavant, à son attitude d'opposition.

Quant à mon discours d'avant-hier, ajoutait-il, je suis convaincu que vous l'approuverez. Il a eu un succès prodigieux dans l'Assemblée et dans la presse conservatrice. Dites-m'en toutefois votre avis avec une entière franchise.

L'évêque nommé d'Orléans unissait ses instances à celles de Montalembert.

Mon révérend père, écrivait-il, M. de Montalembert vient de me communiquer vos lettres et votre pensée sur le projet de loi et l'étrange polémique soulevée contre lui; permettez-moi de vous dire combien vos réflexions me semblent justes, et quel regret j'éprouverais que vous ne les rendiez pas publiques. Le bon sens n'est pas assez commun aujourd'hui; il faut que ceux à

(1) Lettre du 23 juillet 1849.

qui Dieu le garde en une circonstance difficile en fassent part à leurs frères : *Sine invidia communico* (1).

Sans trouver absolument irréprochable le projet de loi, dom Guéranger ne croyait pas tout d'abord que l'on pût obtenir davantage et s'attribuait de voir *l'Univers* suivre une ligne qu'il estimait dangereuse. Il écrivit à Montalembert une troisième lettre qui fut publiée dans *l'Ami de la religion* du 28 juillet 1849. Elle déplorait la division dont souffrait le parti catholique et l'attribuait à un amour indiscret de l'absolu, qui faisait dédaigner à plusieurs ce que la Providence leur offrait.

Je ne reconnais pas le génie du catholicisme, disait-il, dans le dédain avec lequel on accueille un si puissant moyen de faire le bien. Le zèle se prête à tout; il met le temps à profit et ne s'abstient pas d'agir sous le prétexte qu'il ne peut faire tout ce qu'il désire. Si les apôtres eussent attendu la liberté religieuse pour commencer leur prédication, nous serions encore païens. Cependant, mon très cher ami, que rien de tout ceci ne vous décourage. Nos amis de *l'Univers* verront bientôt la question au même point de vue que nous. Ils ont assez fait ressortir les défauts du projet; il faudra bien qu'ils l'envisagent du côté pratique (2).

Mais dom Guéranger ne tarda pas à reconnaître que la désunion ne pouvait être conjurée que dans des conversations; il se rendit alors à Paris et prit en mains le rôle de conciliateur. Il déjeunait avec du Lac et dînait avec Montalembert. La question était à ce moment assez indécise pour que l'abbé Pie, évêque nommé de Poitiers, inclinât vers le projet de loi. De la lettre de dom Guéranger à *l'Ami de la religion*, *l'Univers* qui la regrettait n'avait pas gardé rancune. « Nous rendrons le bien pour le mal, disait Veuillot; je répondrai au père abbé en faisant sur son histoire de sainte Cécile les articles promis. » « En vérité, disait l'abbé de Solesmes, il est triste d'être en lutte avec de si braves gens. » Mais la condescendance s'arrêtait là; sur le fond de la question du Lac et Louis Veuillot étaient intraitables. Leur opposition s'augmentait encore de l'ennui qu'ils éprouvaient tous deux de voir Montalembert subir l'influence de l'abbé Dupanloup. L'abbé de Solesmes combattit de son mieux et quelquefois jusqu'à onze heures du soir, auprès de son ami Montalembert, le revirement politique dont le discours du 21 juillet avait été le manifeste. Mgr Fornari était gagné au projet de loi. Mais il aurait fallu réunir tout l'épiscopat pour amener à un concordat avec l'Université des hommes qui lui avaient fait une guerre sans trêve et trop justifiée par les plaintes que Montalembert lui-même avait autrefois élevées contre elle.

(1) Lettre du 23 juillet 1849.

(2) *L'Ami de la religion*, n° 4806, t. CXLII, p. 253-254.

On était alors en France vivement préoccupé des affaires de Rome. De son rocher de Gaëte, Pie IX avait fait appel aux puissances catholiques afin de réprimer l'insurrection. Naples et l'Autriche avaient répondu mais en laissant à la France le principal rôle. C'était d'ailleurs à la France que le pape était résolu de demander l'hospitalité. Les troupes françaises avaient débarqué à Civita-Vecchia et étaient entrées à Rome le 29 juin. Tout le parti démocratique et violent en France s'était soulevé, comme bien on pense, contre une expédition qui mettait au service du pape, et pour réprimer la révolution, la force de notre armée. Louis-Napoléon, se sentant appuyé par les catholiques et le parti de l'ordre, avait passé outre et mettait son honneur à soutenir les droits du souverain pontife. Clameurs et interpellations se multipliaient; le ministère était maintenu dans une alerte continuelle.

M. de Falloux, qui avait été fort sensible à l'intervention de dom Guéranger en faveur de son projet de loi, l'invita à dîner au ministère le soir du 4 août. Il s'y rencontra avec le P. Lacordaire, Auguste Nicolas, Fresneau et d'autres notabilités du parti catholique. La question romaine était à l'ordre du jour; avant même de se mettre à table, on la discutait déjà. Avec l'audace qui lui était familière, le P. Lacordaire ne craignait pas d'émettre l'opinion que le pape pouvait fort bien se passer de ses Etats, qu'avec Rome et quelques dépendances il lui serait facile de soutenir son rôle, en même temps que la chrétienté pourrait se cotiser pour lui faire un traitement honorable. « Paroles emportées par le vent, dira-t-on, paroles qui pouvaient donner lieu peut-être à un avertissement fraternel (1) »; mais aussi, thèmes infiniment dangereux auxquels le P. Lacordaire prêtait l'éclat séduisant de son éloquence. On écoutait en silence. M. de Falloux un peu souffrant, à demi couché sur un canapé, ne livrait rien des intentions du gouvernement dont il avait le secret. Mme de Falloux regardait l'abbé de Solesmes avec anxiété comme pour implorer une réponse, et Auguste Nicolas le poussait doucement du coude : laisserait-il passer cette étonnante déclaration? L'abbé de Solesmes se leva :

— Nul plus que moi, dit-il gravement, n'admire l'éloquence du P. Lacordaire; mais je crois, comme prêtre et comme religieux, devoir protester hautement contre la pensée qu'il vient de nous traduire. Les propriétés de l'Eglise sont sacrées; nul n'y peut porter la main sans sacrilège.

— C'est le côté mystique de la question, répartit vivement le P. Lacordaire; je me place, moi, exclusivement au point de vue politique; et tout en respectant les opinions d'autrui, je garde ma conviction personnelle.

(1) FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. II, chap. XIV, p. 164.

La question fut reprise au dîner; Lacordaire put constater que son avis n'était point partagé. Dom Guéranger et lui se serrèrent la main avant de se quitter; ce fut leur dernière rencontre. Le surlendemain, M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, repoussait une nouvelle interpellation sur les affaires de Rome. Une interminable et venimeuse harangue de Jules Favre insista au cours de deux séances pour le retrait des troupes françaises. M. de Tocqueville s'effaça; M. de Falloux prit sa place et dans un courageux et magnifique discours, haiché par les interruptions de la gauche, vengea la politique du gouvernement français en un si fier langage que le président Dupin ravi malgré lui imposait silence aux interrupteurs : « Si vous ne savez pas respecter la tribune, respectez au moins le talent. Vous êtes une assemblée délibérante, sachez écouter tout ce qui peut vous faire honneur (1). »

Lorsque l'abbé de Solesmes repartit, il avait arrêté quelques violences et obtenu la suppression de quelques articles; mais son rôle d'arbitre avait échoué : la réunion n'était pas faite. « Outre la passion qui régnait des deux côtés, il était difficile, disait l'arbitre lui-même, de trouver un terrain sur lequel on pût s'entendre. Il y a du bon et du mauvais dans la loi; les uns ont le tort de la combattre tout entière, les autres de la soutenir tout entière. Montalembert est désarçonné; les exagérations de son dernier discours le poursuivent toujours. Il est entré dans une quinte de réaction exagérée. Je le remonte comme je peux. C'est tout au plus si j'avance. »

Il est visible qu'à Paris et au cours de ses entretiens avec les hommes de l'un et l'autre parti, l'appréciation de dom Guéranger sur la loi d'enseignement s'était notablement modifiée. Il lui était apparu que l'on ne pouvait se ranger au projet que dans l'hypothèse où il serait impossible d'obtenir mieux et de conquérir la liberté entière. L'indécision même des évêques et la faveur de la presse laissaient croire que l'Eglise avait le droit de réclamer d'autres avantages que ceux assurés par le projet de loi. Et dès lors, n'était-ce pas trahir l'Eglise que s'arrêter à mi-chemin de la liberté? L'épiscopat et les catholiques n'avaient-ils pas mieux à faire qu'à solliciter d'une institution née du despotisme et dont ils n'avaient cessé de dénoncer l'esprit, les doctrines et le danger; une part seulement de son privilège usurpé? N'était-ce pas reconnaître le droit de l'Etat à enseigner que d'incliner ainsi devant l'Université l'auguste majesté de celle qui a reçu de son fondateur dont elle poursuit l'œuvre le droit d'enseigner toutes les nations? L'Eglise était vraiment en cause, car ce n'était pour personne un mystère que seule elle serait capable de bénéficier de cette loi de liberté. Par suite, n'y avait-il pas une contradiction flagrante, après avoir dénoncé le monopole, d'en

(1) Séance du 7 août 1849. (*L'Univers*, 8 août.)

solliciter une part; après avoir décrié l'Université, de lui demander à son foyer une situation humble et asservie? Au lendemain d'une loi acceptée par les catholiques et consacrant la vassalité de leur enseignement, leur condition ne serait-elle pas aggravée et demeureraient-ils encore recevables à réclamer la liberté entière, après avoir renoncé au droit de la posséder en s'évinçant eux-mêmes et en consentant à la loi?

Ces réflexions amenèrent dom Guéranger à une appréciation du projet de loi très sensiblement différente de celle qu'il avait eue tout d'abord. Il reconnut qu'il s'agissait non de la loi seulement mais de tout un système auquel la loi appartenait. Encore si ses défenseurs, — et elle n'avait guère d'autres défenseurs que ses auteurs mêmes, — se fussent bornés à dire : « Le projet de loi laisse beaucoup à désirer, mais le malheur des temps est tel que rien de plus n'est possible. » Parler ainsi eût sauvé les droits de la vérité, et l'Eglise n'eût semblé que s'incliner avec une maternelle compassion devant les exigences d'une société malade envers qui on use de condescendance, parce qu'elle est trop faible encore pour porter le remède qui la sauverait. Mais tenir ce langage était difficile, alors que les esprits les moins suspects d'un christianisme exagéré, épouvantés par la marée montante des doctrines impies et antisociales, eussent consenti aux mains de l'Eglise des avantages beaucoup plus larges. Le projet de loi n'était donc plus une transaction : il contenait tout un système; il recélait le vice de l'erreur libérale; l'Eglise était admise par l'Etat à exercer ses droits, l'Etat accordait à l'Eglise par une concession généreuse sa place dans la société; la loi était accueillie, parce qu'elle faisait un départ équitable des droits de chacun; en un mot, la loi était bonne en *thèse*. Ce point de vue ne pouvait sourire à dom Guéranger et il recula effaré dès qu'il l'aperçut.

Montalembert allait, lui, d'un autre côté. Nous nous rappelons le *mea culpa* que lui avaient inspiré les violences de la révolution et le reproche qu'il s'était adressé publiquement d'y avoir aidé par son opposition politique d'autrefois. Le 13 mai 1849, les électeurs des Côtes-du-Nord et du Doubs l'avaient choisi comme leur représentant à l'Assemblée législative. Après avoir opté pour le Doubs, il crut pourtant devoir se rendre à Saint-Brieuc pour remercier les électeurs de Bretagne auxquels il se dérobaît. *L'Ami de la religion* publia son discours.

J'ai travaillé depuis bientôt vingt ans, avait-il dit, à amener la conciliation entre la religion et la liberté séparées par un funeste malentendu. Aujourd'hui que cette conciliation est heureusement et irrévocablement consommée, j'ai voulu me dévouer à une autre conciliation, à une autre union, à celle des hommes de cœur et d'honneur de toutes les opinions, au sein de ce grand parti honnête et modéré qui est la force et le salut de la France (1).

(1) *L'Ami de la religion*, 21 août 1849, n° 4816, t. CXLII, p. 480.

Il y avait peut-être témérité dans ce syncrétisme politique : l'expérience n'autorise guère à fonder de tels espoirs sur des groupements sans consistance. Bientôt l'orateur arrivait à la loi d'enseignement :

Je n'en suis, disait-il, ni l'auteur ni l'éditeur responsable; mais je la défendrai, parce qu'elle offre les bases d'une transaction excellente, d'une paix honorable pour tout le monde. J'ai fait longtemps et plus que personne la guerre pour cette grande cause, mais je ne l'ai faite que pour arriver à une paix digne et féconde où il n'y aura de victoire que pour le bien et d'humiliation pour personne (1).

Ce n'était plus, si l'en faut, l'allure prise lors du procès de l'école libre. Dom Guéranger s'en préoccupa; et deux heures avant son départ de Paris, alors que tous le croyaient en route pour Solesmes, il voulut employer ce dernier instant à s'entretenir avec son ami. Tout ce que les discussions et les allées et venues de ce rapide séjour ne lui avaient pas laissé la liberté de dire à son gré, il le lui écrivit à loisir, affectueusement, avec la liberté de l'amitié et du dévouement. L'abbé de Solesmes regrette le cours nouveau qu'ont pris les idées de Montalembert depuis la révolution de Février et les émeutes de la rue : pourquoi renoncer à son attitude première, à cette mission d'opposition qui sous la monarchie de Juillet a créé son influence? Cette opposition n'avait d'ailleurs rien de systématique, rien d'inavouable par conséquent; elle réclamait la liberté, elle servait l'Eglise, elle était appuyée par l'épiscopat; encore une fois pourquoi y renoncer? Qu'y a-t-il de changé? Les gouvernements ne s'élèvent-ils plus contre Dieu et contre son Christ? Au lieu de se laisser entraîner dans je ne sais quel positif d'alliances personnelles et de compromis, pourquoi ne garder pas son indépendance? pourquoi ne pas se borner à ce qu'il a fait jusqu'à l'heure présente? pourquoi n'être pas fidèle à sa coutume de dégager en toute question, de produire et soutenir l'idée catholique, de s'y maintenir fermement sans aller d'un extrême à l'autre?

L'abbé de Solesmes prenait exemple dans la loi sur la liberté de l'enseignement.

Elle peut être dans le vrai, cette loi, disait-il, à condition qu'elle ne touchera pas l'Eglise. Je l'approuve toujours dans les facilités qu'elle donne de créer des établissements libres; je la bénis en ce qu'elle peut être une entrave pour les écoles socialistes; je ne me scandalise pas de la voir compatible avec la permanence de l'Université. Mais vous ne pouvez, vous, vous dispenser de l'attaquer, en ce qu'elle amalgame les hommes de l'Eglise avec des laïques et des ennemis de notre foi; en ce qu'elle altère la notion de l'enseignement qui ne doit jamais émaner que de l'Eglise dont les droits peuvent être méconnus, sans doute, mais jamais confondus avec ceux de ce qu'on appelle l'Etat; en

(1) *L'Ami de la religion*, 21 août 1849, n° 4816, t. CXLII, p. 480.

ce qu'elle compromet les personnes ecclésiastiques en les engrenant dans les rouages de la machine gouvernementale... Revenez tout bonnement au principe de liberté, c'est une prémisse admise de tous ou du moins qui doit l'être. Comme vous, j'exècre l'être abstrait que tant de sots et de scélérats appellent *liberté*; mais prenez ce mot malsonnant dans le sens de *droit* : vous pourrez le défendre, vous le devrez. Non pas assurément que vous deviez craindre de parler ensuite le langage catholique : du reste, vous l'avez toujours fait, et vous voyez comment il a réussi dernièrement à M. de Falloux dans son remarquable discours sur Rome.

Faites comme vous avez toujours fait. Oublions le discours sur la presse, avec ses désaveux si injustes pour vous.

M. de Falloux a bien du talent, bien du cœur : je l'admire comme un grand homme, je l'aime comme un homme de la Providence; mais son rôle, sachez-le bien, ne détruit pas le vôtre. Il est un homme d'Etat; vous, vous êtes un homme de parti et du plus saint de tous les partis, du seul parti qui sauvera la société, en ne se laissant pas absorber dans les expédients de la politique de ce temps. Oui, que M. de Falloux grandisse encore; mais vous, ne vous effacez pas, n'abdiquez pas; les catholiques ont besoin de vous. Conservez mieux votre sang-froid, évitez les extrêmes, gardez-vous des influences, n'admirez jamais que ce qui est chrétiennement admirable et fiez-vous à Dieu qui veille sur vous.

Il est clair que les catholiques de la commission de l'enseignement ont été joués par les universitaires; il est manifeste d'un autre côté que le remaniement du projet se fait dans un but tout politique et perfide pour le clergé; préparez-vous donc à dégager votre solidarité, et, quand le jour sera venu, montez à la tribune pour demander la liberté comme à la Chambre des pairs. Si vous souteniez le projet purement et simplement, vous feriez une faute qui rejaillirait sur votre vie entière.

Il faut que je m'arrête, mon cher ami; j'aurais beaucoup à dire encore, mais ceci suffira. Soyez désormais plus indépendant sans être inaccessible à l'expérience; soyez humble sans être pusillanime; mais surtout soyez pieux dans la pratique. Vous avez besoin de Dieu et de la prière. On ne fait bien les affaires de Dieu qu'autant qu'on se tient près de lui. Adieu. Je sais à l'avance que tout m'est permis près de vous. Courage, rien n'est perdu. Je prierai demain pour vous Notre-Dame de Chartres avec la confiance que vous me comprenez ou que vous me comprendrez plus tard (1).

Entre le Montalembert d'autrefois et le Montalembert d'aujourd'hui, l'abbé de Solesmes préférerait ouvertement le premier et lui demandait de revivre. Il ne nous appartiendrait pas, dans une histoire qui raconte ce qui fut, de pressentir ce qu'eût été, pendant les vingt années qui suivirent, la vie de Montalembert si cette voix avait été écoutée. Ecrite le 11 août, la lettre de dom Guéranger ne reçut pas de réponse. Des amis lui firent savoir qu'elle n'avait pas été goûtée, que Montalembert demeurait fidèle au projet de loi et persévérerait à le regarder depuis son discours à

(1) Lettre du 11 août 1849.

Saint-Brieuc comme une transaction excellente (1). Le silence prolongé de Montalembert lui faisait craindre une rupture. « Non, lui répondait Mme Thayer, une rupture entre vous deux, cela n'existe pas et n'existera jamais. Charles n'a pas eu un moment à lui (2). »

Une réponse vint enfin le 30 septembre de la Roche-en-Breny. Sous une forme encore mesurée, elle témoignait que l'impression avait été dure.

Je suis stupéfait et affligé, disait Montalembert, nullement offensé ni blessé. Je vous laisse tous les droits de l'amitié la plus vraie et vous conjure d'en user jusqu'à extinction. Cette amitié a pour première condition la franchise la plus entière mais aussi la plus réciproque; c'est pourquoi je vais vous répondre le cœur sur la main.

J'ai d'abord été stupéfait de votre langage sur la loi Falloux. Quoi! c'est vous qui m'avez trois fois écrit pour m'encourager à maintenir et à défendre cette loi, vous qui m'avez écrit la première fois spontanément et la troisième fois publiquement pour me fortifier dans cette voie! C'est vous, le même vous qui venez maintenant m'écrire que je ne puis me dispenser d'attaquer cette même loi! Mais quelle autorité voulez-vous que vos conseils et vos exhortations exercent désormais sur moi? Et d'où vient ce brusque changement depuis vos lettres de Solesmes? Uniquement de ce que vous êtes venu à Paris y respirer, en compagnie de Veillot et de du Lac, cette atmosphère fatale du journalisme qui ternit les plus éclatantes lumières et qui infecte plus ou moins les âmes les plus droites et les plus pures, lorsqu'elles ont le malheur d'y vivre! Je ne sais plus de quel pape on a dit qu'il était venu comme un lion et parti comme un chien; mais je dirai de vous et de votre récent voyage à Paris que vous êtes venu comme un moine et parti comme un journaliste!

On le voit, Montalembert avait l'invective éloquent et rapide. Toujours il avait été soucieux de l'influence que *l'Univers* exerçait sur son ami; mais peut-être en reprochant à dom Guéranger mieux informé l'évolution qu'il venait d'accomplir, ne se souvenait-il pas assez de l'amende honorable qu'il venait lui-même de faire en public en disant un adieu si solennel à son opposition d'autrefois, non plus que des anathèmes éloquents autrefois lancés à l'Université, anathèmes qu'il retirait maintenant, en demandant pour l'Église l'asile et la tutelle de l'Université.

De ce qui l'avait stupéfait dans la lettre de dom Guéranger, Montalembert passait à ce qui l'avait affligé.

J'arrive à ce qui m'a surtout affligé dans votre lettre, c'est-à-dire au dissentiment profond qui nous sépare sur l'attitude que j'ai prise depuis quelque temps et que je suis plus que jamais résolu à garder. Je suis affligé, laissez-moi le dire, encore plus pour vous que pour moi.

(1) Mme Thayer à D. Guéranger, 24 août 1849,

(2) Lettre du 27 septembre 1849

Comment dom Guéranger, l'homme du droit, de la vérité, le moine en un mot, s'en venait-il lui proposer toute une série de considérations empruntées au présent, à sa popularité, à sa prétendue mission d'opposition? Montalembert rééditait son discours sur la presse et s'accusait d'avoir éprouvé en défendant autrefois le bien trop de plaisir à attaquer les dépositaires du pouvoir. C'est un sentiment qui l'honorait mais dont il s'était accusé très publiquement une fois déjà et dont après tout il eût suffi de livrer l'expression à son confesseur. Mais Montalembert était en proie à une contrition qui ne pouvait se satisfaire par une seule amende honorable. Oui, il s'était trompé en croyant pendant toute la durée de la monarchie de Juillet que l'on pouvait concilier la liberté, la religion, l'ordre, avec une part de révolution. La catastrophe de 1848 lui avait dessillé les yeux; il voulait dorénavant combattre partout l'esprit révolutionnaire, l'esprit démocratique déguisé sous le nom d'*opposition* qu'il appelait *systematique*. Après avoir contribué plus que personne, disait-il, à délivrer la jeunesse catholique de l'idolâtrie monarchique professée autrefois, il voulait désormais consacrer sa vie « à combattre une autre idolâtrie bien autrement coupable, honteuse et contraire à l'Esprit de Dieu, à la tradition catholique : l'idolâtrie révolutionnaire (1) ».

Qu'il y ait une idolâtrie révolutionnaire, nul n'en doute; mais que le projet de loi y apportât un remède plus assuré qu'une plus large mesure de liberté donnée à l'Eglise, il fallait être bien déçu pour le penser. Et quant à ce rôle d'opposition non pas systématique mais judicieuse, mais éclairée, mais équitable dont Montalembert ne voulait plus parce qu'il lui trouvait une saveur de révolution, il ne pouvait empêcher même en y renonçant solennellement qu'il n'eût été sa gloire en même temps que le levier puissant de la liberté pendant les vingt années qui avaient précédé. Les hommes n'ont point heureusement d'action sur leur passé et ne sauraient le supprimer par un désaveu. Même quand il les démentait ou semblait les oublier, Leuctres et Mantinée plaidaient pour lui. M. de Falloux lui-même a marqué ce rôle de Montalembert en des pages qui resteront (2). Après tout l'opposition, contenue dans les sages et judicieuses limites que Montalembert feignait d'oublier, n'a rien de commun avec l'esprit révolutionnaire. Malheur au gouvernement politique qui ne serait ni contenu, ni averti, ni éclairé par elle! il ne pourrait être tempéré que par la révolution.

A ce que dom Guéranger lui disait de son rôle, de sa mission et de son influence, Montalembert répondait :

(1) Lettre du 30 septembre 1849.

¶ (2) Comte de FALLOUX, *le Parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu* (1856), § 2, p. 13-14.

Je n'ai pas songé à tout cela lorsqu'en 1830 je suis entré dans la lice pour y défendre l'Eglise et la vraie liberté. Je ne veux pas y songer davantage aujourd'hui. Je n'ai jamais eu qu'un seul but : servir et professer la vérité aux dépens de mon ambition, de mes intérêts, de mes goûts mêmes. Pas plus qu'en 1830, je ne sépare la vérité de la liberté; mais je sais aujourd'hui ce que je ne savais pas alors, que la liberté, la vraie, la sainte liberté, la liberté du bien, la seule que l'Eglise autorise et défende, est incompatible avec la démocratie, avec la révolution, en un mot avec l'esprit moderne (1).

Nous sommes bien forcés de nous arrêter à cette lettre-programme, que Montalembert avait mis près de deux mois à élaborer et qui dessinait sa vie nouvelle. N'y a-t-il pas quelque exagération dans cette haute générosité qu'il mettait à faire litière de tout ce qu'il abandonnait pour entrer dans sa voie nouvelle? L'abbé de Solesmes lui avait dit et lui redira avec une patiente affection que sa mission, son influence, son action, son autorité étaient non son bien à lui mais le bien et la propriété de l'Eglise, et qu'il ne les pouvait dilapider. Mais en une heure de crise aiguë et violente, certaines âmes détruisent avec une froide âpreté l'œuvre de leur vie et démentent tout ce qu'elles ont pensé. Comme Jouffroy dans une nuit célèbre, Montalembert démolissait pièce à pièce.

Je sais très bien, ajoutait-il, que les catholiques ne me suivront pas dans cette voie. Ils ont déjà subi la contagion révolutionnaire. Je sens parfaitement l'isolement qui se fait autour de moi par la jalousie des uns, par la timidité des autres. Mais cela ne m'arrêtera pas. Après des réflexions aussi profondes et aussi prolongées que le comporte un genre de vie comme le mien, mon parti est définitivement pris. Aussi ne me suis-je jamais senti plus rassuré et plus résolu. Plus rassuré, car l'ambition, l'intérêt personnel, le désir du succès humain me conseilleraient un tout autre chemin. Plus résolu, parce que le bien et le mal ne s'entre-choquent plus dans mon âme : l'harmonie y est rétablie. Je suivrai désormais sans écart et sans hésitation la voie tracée avant moi par les hommes que j'avais depuis longtemps choisis pour maîtres : Edmond Burke et le comte de Maistre (2).

L'honneur et aussi le danger de tels hommes consistent en ce qu'ils sont autour d'eux un principe puissant d'orientation. Si leurs actions retentissent dans l'histoire, la ligne générale de leur activité a une influence plus décisive encore et plus étendue. La vie de l'église de France, de 1848 à 1870 et au concile du Vatican, a ressenti le contre-coup de la détermination prise dans le secret de la conscience de Montalembert. La chute de la monarchie de Juillet, les troubles de 1848, les violences du parti démagogique l'avaient violemment rejeté en arrière et le firent

(1) Lettre du 30 septembre 1849.

(2) *Ibid.*

douter des principes qui l'avaient guidé jusque-là. Il se crut coupable de la révolution qu'il n'avait pas provoquée et regarda comme sa victime une monarchie qui n'avait succombé que sous ses propres fautes. Un vif remords lui vint d'erreurs qui n'étaient pas les siennes; il s'en accusa publiquement. Restait, cette confession faite, à assurer la marche de la société désarmée; restait surtout la nécessité de trouver un point d'appui contre la fureur de cette révolution qu'il se reprochait d'avoir déchaînée. Dès lors entre le despotisme d'en haut et le despotisme des masses qu'il détestait presque également, il ne vit d'appui pour l'ordre social que dans l'aristocratie des honnêtes gens venus de tous les partis.

C'est alors qu'il fit alliance avec Mgr Dupanloup et bien d'autres membres de cette commission de la loi sur la liberté de l'enseignement, où se groupaient en vue d'un projet de relèvement social, des intérêts opposés, des tendances diverses, intérêts assouplis, tendances momentanément comprimées par des craintes communes. Cet aréopage politique créé par M. de Falloux, où étaient représentés le pouvoir, l'Université, l'Eglise, où l'abbé Dupanloup discutait avec M. Thiers et l'amenait à sa pensée, où Montalembert catholique résolu voisinait avec l'incroyance de M. Cousin, — cette réunion où l'épiscopat n'avait pas trouvé place parce que la présence de Mgr Parisis eût éclipsé le rôle de l'abbé Dupanloup, où Louis Veillot ne pouvait au nom de la presse prendre séance parce qu'il était d'ores et déjà tenu comme irréductible et partant révolutionnaire; — ce comité de la loi d'enseignement sembla à Montalembert l'idéal du gouvernement, le noyau d'une entente de tous les gens de bien, quel que fût leur parti, la société conservatrice en raccourci, la transaction érigée en système, les expédients devenus principes, l'oligarchie de l'Assemblée faisant équitablement sa part à chacun. C'est au moyen de ce faisceau conservateur qu'on échapperait dorénavant aux révolutions et à la Révolution, en prenant son parti de ce qui était, en prenant son point d'appui dans le bon sens de chacun. La loi d'enseignement était à ses yeux l'expression de ce système nouveau.

Dom Guéranger vit le péril naissant d'une déviation première; il avertit. Il lui fut répondu dans les termes que nous avons vus déjà et qui auraient pu le rebuter; il ne se découragea pas. Avec cette douce et patiente longanimité qui naît de l'amitié profonde, il reprend après quelques jours le thème de ses premiers conseils qui n'ont pas été bien compris. Il met à son compte ce que sa lettre hâtive du 11 août avait d'indécision et d'obscurité. Montalembert ne veut plus pactiser avec la révolution : tout est pour le mieux.

Moi non plus, je ne suis pas révolutionnaire, dit l'abbé de Solesmes, et n'ai à coup sûr rien de commun avec l'esprit moderne.

— Mais vous voulez faire de moi un homme de l'opposition!

— Entendons-nous, mon très cher ami. Je n'ai jamais songé, à Dieu ne

plaise, à vous engager dans la lutte contre l'autorité, dans l'alliance avec ses ennemis; mais est-ce donc s'attaquer à l'autorité que de *s'opposer* par les voies légitimes aux abus, aux entreprises par le moyen desquels l'autorité se perd en perdant la société? Une telle conduite est un devoir sacré pour tout membre d'une assemblée politique. Sans doute il y faut de la discrétion, de la mesure, du respect, je l'accorde, car c'est le christianisme même; mais compter qu'un pouvoir humain quelconque peut se passer d'un contrôle, c'est voir l'humanité dans des conditions où elle n'est pas. Et en exerçant à la tribune, selon l'occasion, une opposition de cette forme, vous faites acte de catholique et non de révolutionnaire...

Parlons maintenant de la loi de l'enseignement. Je ne vous ai pas dit de l'attaquer; je vous ai dit seulement, si je m'en souviens bien, qu'elle a des parties que vous ne pouvez pas défendre. Vous me reprochez d'avoir varié; je me serais trompé en l'approuvant que je ne serais que plus obligé de me rétracter. Heureusement mes lettres n'ont pas eu d'influence sur l'adoption que vous avez faite de ce projet; elles sont postérieures. Voici encore ma pensée. Si la loi passe, moi qui n'y aurai pas contribué, je la regarderai comme un bien, parce qu'elle améliore la situation générale en ouvrant une voie pour les écoles catholiques, parce qu'elle est peut-être la seule loi possible aujourd'hui malgré ses déplorables restrictions; mais dire qu'elle est bonne, que je voudrais la défendre dans tous ses détails, non assurément. Vous l'avez dit vous-même, c'est une *transaction*; il s'ensuit donc qu'elle doit contenir des points peu agréables aux parties transigeantes. Or, assumer la défense directe de ces points-là, c'est ce que je ne pourrais faire, c'est ce que je regrette de vous voir faire. Je ne me fais pas à l'idée de vous entendre consacrer à tout jamais l'Université. Mon bon ami, l'Université, c'est le mal, c'est la révolution, c'est l'incroyance : vous l'avez éloquentement prouvé.

On le voit, ce que l'abbé de Solesmes demandait à son ami, c'est, au moyen de réserves formelles sur les portions fâcheuses de cette loi, de laisser au moins la porte ouverte à des perfectionnements ultérieurs et de les confier à l'avenir, si le présent ne s'y prêtait pas. Il n'est pas douteux que cette réserve fût sage.

Puis l'abbé de Solesmes livrait lui-même le secret des flottements de sa pensée au sujet de la loi.

Lorsque le projet de loi parut, dit-il, je courus vite à l'endroit où était formulée la liberté des écoles catholiques; je ne m'attendais pas même à trouver si bien. Je fus content et si content que je ne songeai même pas à approfondir le reste. Je vis bien en général que l'Université restait debout. Je n'étais pas insensé au point de ne pas m'y attendre; je m'y résignai de bon cœur et peu après je vous écrivis. Relisez mes lettres; vous n'y trouverez rien qui consacre l'ensemble du projet avec ses *conseils*, ses *approbations*, etc. La lettre qui fut publiée insista uniquement sur le bien réel de voir tomber les entraves qui jusqu'alors avaient empêché l'Église de jouir du droit d'élever ses enfants, sur l'aveuglement qu'il y aurait de prétendre avoir toutes ses aises pour faire le bien, sur le temps perdu en luttes inutiles pour une liberté abstraite. J'en

suis toujours là; et je regrette que *l'Univers* malgré mes efforts n'ait pas modifié sa ligne de conduite dans ce sens.

Dans mon voyage de Paris, sans renoncer à mon premier point de vue, j'ai enfin compris la loi et senti les sacrifices qu'il faut faire pour jouir des bénéfices qu'elle apporte. Cela m'a causé une grande peine, parce que je vous sentais engagé. Autre chose est pour nous catholiques, qui ne sommes ni journalistes ni représentants, d'accepter ce qu'il y a de bon dans la loi, lorsqu'elle aura passé; autre chose est pour un homme influent comme vous d'avoir à défendre d'ensemble tout un projet de loi qui renferme autant de mauvais que de bon. C'est là tout le cas de conscience, et vous voyez que le bon évêque de Langres, bien qu'il fasse comme moi des concessions, ne se sent pas le cœur à l'aise.

Vous n'êtes pas juste, mon bon ami, ou vous êtes dans une grave illusion, quand vous dites que je suis venu dernièrement à Paris comme un moine et que j'en suis parti comme un journaliste, que l'atmosphère de Veillot et de du Lac a opéré en moi cette transformation. Sachez donc bien que ces deux excellents hommes n'ont point d'autres principes que vous et moi sur l'autorité et l'esprit révolutionnaire, sur l'opposition et sur les dangers de l'esprit moderne. Ils sont catholiques : ils doivent donc être amis de l'autorité. Moi qui suis leur aîné, prêtre, religieux, plus théologien qu'eux, je n'aurais eu garde de me laisser prendre à leur influence. Au contraire, je leur ai été utile peut-être, et si je me fusse trouvé là lors de la publication de la misérable lettre du président à Edgar Ney, je pense que l'article de Veillot sur cette lettre aurait été tout autre.

Mais, mon cher ami, n'allons pas accuser d'esprit révolutionnaire d'honnêtes gens, parce qu'ils ne pensent pas comme nous sur une matière aussi délicate que la loi de l'enseignement. Dites plutôt qu'ils sont trop les hommes du passé, que leur répulsion pour l'Université et les amalgames atteste une persistance honorable dans des principes qui au fond sont les plus sûrs et dont l'abandon, même pour une bonne fin, nous sera funeste tôt ou tard. Vous les trouvez tels que vous les avez formés, non dans vos quarts d'heure de libéralisme, mais dans vos plus admirables moments de zèle et d'impopularité. Moi qui trouve qu'ils vont trop loin, je les estime dans cette attitude : ils conservent les anciennes maximes, ils ont des traditions. *L'Ami de la religion*, dans sa quiétude et son contentement de la loi, n'en a pas.

Vous le voyez, mon bon ami, j'ai été franc comme toujours. Je demande à Dieu que vous me compreniez mieux; mais j'espère que votre amitié ne me fera pas trop attendre une réponse dans laquelle vous me ferez au moins l'honneur de ne plus m'accuser d'esprit moderne. De mon côté, quand je vous écrirai, j'aviserai à ne pas vous donner le change par le vague de mes expressions. J'avais pensé que vous me connaissiez assez pour être en garde contre toute fâcheuse interprétation. Votre situation m'alarmait et m'alarme encore; dans ces instants, on pèse peu les expressions, alors qu'on écrit à un ami intime de qui on est pleinement connu (1).

Le dialogue, au fond si douloureux parce que nous y sentons la triste

(1) Lettre du 7-10 août 1849.

fissure, se poursuit lentement. Deux mois et demi plus tard, Montalembert reprend la parole pour justifier une fois de plus le désaveu public qu'il avait prononcé lors de la discussion de la loi sur la presse, presse mandite, disait-il, « qui a tué la société temporelle et qui, pour peu qu'on la laisse durer, tuera en France du moins la société spirituelle. Votre complaisance pour cette presse et vos incroyables tergiversations sur la loi Falloux vous ont enlevé, je ne vous le cache pas, une partie de cette autorité que vous exerchiez sur moi. Reprocher à un homme de profiter de l'expérience et de rendre hommage à la vérité, c'est pour un prêtre et un moine le plus bizarre des rôles. Laissez-le donc aux *infaillibles de l'Univers* (1) ». L'abbé de Solesmes pouvait reconnaître que son plaidoyer n'avait pas réussi.

Bien plus la blessure s'était envenimée; Montalembert l'irritait de lui-même. A ce degré d'émotion on cesse de mesurer les coups : l'abbé de Solesmes complaisant pour la liberté de la presse révolutionnaire! C'est sans doute au cours de sa longue vie la seule circonstance où ce reproche lui fut adressé, et nous avons appris de lui-même en quoi ont consisté ses tergiversations sur la loi Falloux. Était-ce donc un congé définitif que Montalembert donnait à cette longue amitié de quinze ans qui avait été sa force et sa sécurité? L'abbé de Solesmes aurait pu le croire. Mais l'affection vraie et profonde n'a point de susceptibilité; elle transige sur les questions de dignité privée. Il s'agissait dans la personne de Montalembert, de l'Eglise, de l'union des catholiques entre eux, de l'influence de Montalembert qui était le bien de l'Eglise : dom Guéranger même éconduit ne cessa de disputer son ami à sa direction nouvelle et durant longtemps encore retarda par d'affectueux efforts une rupture qui était désormais inévitable.

Vous me dites, mon très cher ami, que *j'ai perdu une partie de l'autorité que j'exerçais sur vous*. Je n'ai jamais prétendu à cette autorité. Si vous me l'avez concédée dans le passé, c'est sans doute parce que vous saviez que je vous aime et que nos principes nous unissent étroitement. Je ne vous aimerai pas moins à l'avenir. Mais vous êtes une trop grande préoccupation pour moi, comme ami et comme catholique, pour que je puisse m'abstenir de vous dire ce que je pense de vos actes, aussi longtemps que vous me maintiendrez les droits que vous voulez bien me reconnaître encore. Je ne m'engage pas à ne jamais vous contredire; mais vous devez sentir que mes avis sont toujours ceux d'un homme désintéressé et qui n'aura jamais en vue que Dieu et vous... Faites de mes sermons l'usage que vous voudrez; mais il me semble que rien de ce qui vient de moi ne saurait vous blesser : c'est ce qui m'a toujours mis si fort à l'aise avec vous (2).

L'intérêt supérieur de cet incident nous a fait le poursuivre un peu

(1) Lettre du 29 novembre 1849,

(2) Lettre du 26 décembre 1849,

au delà de l'époque où nous étions parvenu. L'année 1849, qui s'achève sur cet épisode dont la vie de Montalembert et l'histoire de l'Eglise devaient si péniblement se ressentir, amena à l'abbé de Solesmes des douleurs et des travaux de plus d'un genre. Elle s'était ouverte par la perte de son père, M. Pierre Guéranger. Quelques jours de malaise et une mort paisible avaient terminé au Mans, chez M. Edouard Guéranger, une vie de dévouement et de piété. Ses quatre fils dont deux étaient honorés du sacerdoce entouraient sa couche et recueillirent son dernier soupir.

Une proposition assez inattendue vint faire trêve à cette douleur privée. La Propagande avait chargé Mgr Fornari de trouver en France les éléments d'une mission apostolique en Norvège. Un mémoire sur l'état de ce pays avait fait concevoir de magnifiques espérances : la liberté de conscience y avait été reconnue, les catholiques étaient nombreux et malheureusement privés de secours, les protestants eux-mêmes n'avaient aucun esprit sectaire et semblaient se prêter à l'enseignement catholique. Mgr Fornari croyait possible de faire ériger la Norvège en vicariat apostolique séparé de la Suède; il demanda à l'abbé de Solesmes s'il ne lui plairait pas de recueillir l'héritage de saint Anchaire. A l'origine il eût suffi d'un petit nombre de religieux. Le chapitre fut favorable à cette proposition qui rappelait les travaux apostoliques du passé. Dom Guéranger adressa au souverain pontife une lettre-mémoire où étaient indiquées les bases sur lesquelles se pouvait établir cet apostolat. C'était un règlement pratique où il s'était appliqué à concilier les prescriptions monastiques et les exigences de la vie de missionnaire, l'autonomie nécessaire à l'institution nouvelle et le lien hiérarchique qui l'unirait à la congrégation qui lui donnait naissance. La lettre de l'abbé de Solesmes (1), par le fait des lenteurs et des difficultés qu'entraînait le séjour de Pie IX à Gaëte, ne fut transmise qu'après d'assez longs retards. Dans l'intervalle les ouvertures faites par les rédemptoristes de Bavière furent accueillies avec faveur; le projet solesmien fut abandonné. A diverses reprises et comme pour témoigner à la congrégation de France du champ où elle devait exercer son action, plusieurs tentatives de lointain apostolat furent ainsi découragées.

On n'avait pas abandonné l'idée de ce concile national et plénier qui devait réunir tout l'épiscopat français. Sans méconnaître ce que contenait encore de vague gallicanisme un projet qui en une mesure aurait rappelé les anciennes assemblées du clergé de France, l'époque difficile et troublée que traversait alors l'Eglise eût trouvé de singuliers avantages à l'entente des évêques sur des problèmes exclusivement français, celui de la liturgie par exemple. D'ailleurs, on l'a vu, les treize prélats,

(1) 12 mars 1849.

qui en février 1849 s'étaient adressés au souverain pontife pour lui demander de convoquer le concile national, avaient pris toute précaution contre un apparent retour au nationalisme des anciennes assemblées du clergé et avaient sollicité de Pie IX la présidence d'un légat pontifical. Malgré ces réserves, le souverain pontife ne crut pas devoir autoriser cette assemblée. Montalembert s'en étonnait : « Le pape a refusé l'autorisation de tenir un concile sollicité par l'archevêque de Paris et d'autres; pourquoi? Je n'en sais rien (1). » On aurait pu le pressentir pourtant; car, dans sa réponse à la supplique des évêques, le souverain pontife rappelait les coutumes anciennes et les usages canoniques, en exprimant son désir que conformément aux prescriptions du concile de Trente chaque métropolitain français convoquât son concile provincial: là était l'expression normale de la vie de l'Eglise. On ne pouvait espérer sans doute que ces réunions provinciales produisissent sur l'heure tout leur effet utile. Les divergences étaient trop grandes entre les prélats; ils avaient longtemps vécu isolés les uns des autres, sans contact avec les peuples confiés à leurs soins; une longue désuétude des lois canoniques avait effacé les traditions de l'Eglise sur plus d'un point; mais les conciles provinciaux aideraient à leur restitution et la majorité des évêques désormais affranchie de tout reste de gallicanisme saurait où prendre son point d'appui pour la réforme de l'église de France.

A Gaëte, l'âme du souverain pontife attentive aux maux de toute l'Eglise en demandait le remède à la protection de la sainte Vierge. L'encyclique *Ubi primum* avait paru en février 1849. En même temps qu'elle accordait aux évêques du monde entier l'office et la messe de la conception de Marie, elle interrogeait la foi et la tradition des églises particulières au sujet du privilège de l'Immaculée Conception. La dévotion de l'abbé de Solesmes, sa profonde connaissance de la tradition, les usages monastiques adoptés par lui avaient devancé la définition préparée par l'encyclique. Les *Institutions liturgiques* se poursuivaient, s'imprimaient même; l'*Histoire de sainte Cécile* était terminée. Il était d'ailleurs assez familier à dom Guéranger de mener de front plusieurs travaux et une étude sur Notre-Dame ne peut nuire à rien. La pensée lui vint de contribuer pour sa part et au nom de sa famille monastique à la définition du privilège de la Mère de Dieu. Mgr Fornari l'y inclinait. Mgr Fayet venait de mourir à Paris victime du choléra. Les circonstances presque tragiques de sa mort et de sa sépulture avaient enlevé à l'abbé de Solesmes tout désir de poursuivre l'examen d'un livre désormais deux fois oublié. Il avait un peu de loisir, des encouragements; il possédait les matériaux d'une large information; la piété d'ailleurs trouvait son compte dans l'œuvre projetée : le *Mémoire sur l'Immaculée Conception*

(1) Montalembert à D. Guéranger, 11 juillet 1849.

fut résolu. Sans qu'il l'eût aucunement cherché, son action s'étendait au bien de toute l'Eglise; et, comme il arrive d'ordinaire dans les desseins de Dieu, les circonstances extérieures aidaient à cette diffusion.

Lorsque l'évêché d'Orléans devint vacant, dom Guéranger, qui depuis longtemps déjà avait noué avec M. de Falloux de bonnes relations resserrées encore à l'occasion de la loi sur l'enseignement, crut l'occasion opportune de suggérer au ministre de l'instruction publique et des cultes la nomination du vicaire général de Chartres, M. l'abbé Pie. Il regardait comme un bienfait pour l'Eglise l'élection à l'épiscopat d'hommes de forte doctrine; et, dans son trop court passage au ministère, M. de Falloux seconda dignement cette pensée. L'abbé de Solesmes apprit de Montalembert qu'il avait été devancé auprès du ministre :

Mon excellent ami l'abbé Dupanloup est nommé à Orléans. Il a accepté après de longues hésitations; l'offre lui avait été faite avant que votre lettre sur l'abbé Pie ne m'arrivât... Mais M. de Falloux, qui connaît l'abbé Pie et l'aime, m'a dit que votre recommandation était décisive en sa faveur pour la première vacance. Le nonce, à qui j'en ai parlé ce matin, est du même avis. Vous pouvez donc regarder sa nomination comme certaine pour la prochaine fois, sauf l'imprévu (1).

L'imprévu ne vint pas. La parfaite modestie de l'abbé Pie n'avait rien pressenti. Dans une longue lettre adressée à dom Guéranger, il est aisé de reconnaître que leurs deux âmes avaient le même souci. Il y était question de sainte Cécile et du décret sur l'Immaculée Conception : « Si vous étiez évêque, demandait l'abbé Pie, et consulté par le saint-siège, quel avis donneriez-vous sur la question elle-même et sur l'*expédience*? Ouvrez-moi votre pensée tout entière sur ce grave sujet... Avez-vous eu connaissance du mémoire épiscopal rédigé à Tours en juillet 1848? Le concile plénier des églises de France n'est pas abandonné. »

Et la longue lettre se terminait ainsi : « Adieu, mon très cher père. J'aurais mille autres choses à vous dire. Ne viendrez-vous pas à Paris après les élections pour vos recherches? Et alors ne me donnerez-vous pas une bonne journée? Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur. Que deviendront vos dernières lettres à votre défunt adversaire? L'Eglise perdra-t-elle cela à sa mort? Connaissez-vous des sujets vraiment éminents à proposer pour l'épiscopat (2)? »

Oui sûrement l'abbé de Solesmes en connaissait et il dut un peu sourire de la question. Le 12 mai 1849, *l'Ami de la religion*, en même temps qu'il annonçait que M. l'abbé Dupanloup était allé attendre sa préconisation auprès du tombeau de saint François de Sales, apprenait

(1) Lettre du 12 avril 1849

(2) Lettre du 3 mai 1849.

au public que Mgr Guitton, évêque de Poitiers, avait succombé à une attaque d'apoplexie au presbytère de Notre-Dame de Niort (1). Le comte de Falloux se souvint de sa promesse. Le 24 mai, la nomination de M. l'abbé Pie paraissait à *l'Univers*. L'historien de Mgr Pie a raconté les résistances de l'élu (2). « Mon très cher père, écrivait-il à l'abbé de Solesmes, que ce fardeau est accablant pour moi et que j'aurai du mal à reprendre assez mon cœur, donné depuis si longtemps à Notre-Dame de Chartres, pour pouvoir en porter quelque partie à mon épouse de Poitiers! Plaiguez-moi, priez pour moi et encouragez-moi. J'aurai bien souvent besoin de vous! » Et il donne tout le dessin de l'histoire de Notre-Dame de Chartres, de sa chère cathédrale, histoire préparée déjà depuis plusieurs années et qui désormais ne sera pas écrite. « Adieu, mon très cher père. Vous savez combien je suis et serai toujours vôtre. N'avez-vous pas été un peu complice de l'obstination de M. de Falloux à me faire évêque si vite? Je le crains pour vous (3). »

L'abbé de Solesmes écrivit un peu plus tard :

Je vous ferai ma confession tout entière. Lorsque vous m'écrivîtes, peu de temps avant votre nomination à Poitiers, pour me demander si j'avais quelques noms que l'on pourrait proposer pour l'épiscopat, j'avais par devers moi l'engagement formel du ministre que le premier siège vacant serait pour vous. Sur les entrefaites, l'excellent évêque de Poitiers fut enlevé de ce monde. J'eus à peine besoin de rappeler les promesses que l'on m'avait faites : vous fûtes nommé aussitôt. Si j'y ai fait quelque chose, ce sera une recommandation pour moi auprès de saint Hilaire dont le crédit n'est pas à dédaigner. Voilà, mon cher seigneur, le fond de ma petite intrigue; encore ai-je tout lieu de penser que l'affaire eût pu aller sans moi, car ma lettre trouva le ministre dès l'abord parfaitement disposé à votre endroit (4).

Lorsque sa nomination vint le surprendre, le vicaire général de Chartres se plaisait à la lecture de *l'Histoire de sainte Cécile* que dom Guéranger venait au printemps de 1849 de livrer au public.

L'Histoire de sainte Cécile, telle qu'elle parut alors et dans une deuxième édition en 1853, n'avait pas toute l'étendue que les découvertes de M. de Rossi et les derniers travaux de l'abbé de Solesmes lui donnèrent dans la suite. Mais à ceux-là mêmes qui ignoraient au milieu de quelles épreuves elle avait été écrite, *l'Histoire de sainte Cécile* révéla néanmoins un côté jusqu'alors peu soupçonné de l'âme de dom Guéranger. Dans la deuxième partie consacrée à la discussion critique des actes de sa chère

(1) Numéro 4773, t. CXLI, p. 378-379.

(2) Mgr BAUNARD, *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers* (2^e édit.), t. I^{er}, chap. VII, p. 206 et suiv.

(3) Lettre du 4 juin 1849.

(4) Lettre du 17 juin 1849.

sainte et à l'histoire de son culte, on retrouvait les qualités bien connues déjà : une érudition très informée et une grande vigueur de logique; mais, pour redire les actes de la vierge romaine, la première partie de l'*Histoire de sainte Cécile* s'était empreinte d'une grâce et d'une délicatesse parfaites, d'un accent de piété et de poésie inattendu, d'une tendre admiration pour la glorieuse fille des Cæcili qui, après avoir été montrée à son siècle parée de sa triple beauté de vierge, d'apôtre et de martyre, revenait apporter aux chrétiens d'un siècle déchu les grandes leçons de sa vie.

Dans ce siècle aveuglément asservi au culte du sensualisme, disait la préface, n'est-il pas temps de protester, par les fortes leçons de notre foi, contre un entraînement auquel échappent à peine les enfants de la promesse? Depuis la chute de l'empire romain, vit-on jamais les mœurs aussi gravement menacées? On s'étonne des théories sociales qui se produisent de nos jours; on en est même à redouter leur application violente... La propriété a contre elle l'appât universel du gain; la famille est plus menacée encore par l'instinct effréné du plaisir (1).

A cette corruption des mœurs, à peine moindre que celle de l'empire romain et bien autrement coupable dans une chair qu'a revêtue le Christ, dom Guéranger opposait l'idéal de la vierge romaine; cette leçon n'a pas cessé d'être opportune. A l'insensibilité qui se traduit par le relâchement de tous les liens de la fraternité chrétienne et même simplement sociale, il rappelle l'ardeur de zèle, le fervent apostolat que sainte Cécile exerce autour d'elle sur l'âme des siens conquis à Jésus-Christ par sa parole.

Verbo potens fit particeps
Apostolorum gloriæ.

Les chrétiens ne peuvent ignorer, dit dom Guéranger, que la puissance du mal ne dort ni ne se repose jamais, qu'elle pousse toujours plus avant ses conquêtes, que ses apôtres et ses auxiliaires sont partout, que ses plans marchent à grands pas vers leur réalisation. Ils le savent et ne font rien pour s'opposer au torrent. Heureux encore quand ils se bornent à traverser, par un simple refus de s'y associer, l'œuvre de réaction généreuse que quelques-uns des nôtres, espérant contre toute espérance, osent tenter malgré les douleurs d'un cruel isolement! Heureux quand ils ne se scandalisent pas par les démarches du zèle, quand ils ne désavouent pas ceux qui croient devoir encore parler et agir, quand ils ne vous adressent pas cet axiome de l'égoïsme : que le mal est trop grand et qu'on a assez à faire de songer à soi!...

Enfin il emprunte au martyre de sainte Cécile la généreuse réprobation, dès l'origine du christianisme, d'une disposition « qui suffirait à la longue pour rendre incurable l'abaissement d'une nation ».

(1) *Histoire de sainte Cécile vierge romaine et martyre*, préface, p. ix.

Cette disposition est la peur, et l'on peut dire qu'elle s'étend aujourd'hui aussi loin qu'il est possible. Peur de perdre ses biens ou ses places, peur de perdre son luxe ou ses aises, peur enfin de perdre la vie. Il n'est pas besoin de dire que rien n'est plus énervant et partant plus dangereux pour ce monde que cette humiliante préoccupation; mais avant tout, il faut convenir qu'elle n'a rien de chrétien... Cécile nous apprendra comment on se défait du sentiment de la peur. Au temps où elle vécut, la vie était moins sûre qu'aujourd'hui. Alors on pouvait bien avoir quelque raison de craindre; cependant on était ferme et les puissants tremblèrent souvent à la voix de leur victime (1).

Nous ne croyons pas devoir faire de plus larges emprunts à un livre devenu familier à la piété chrétienne. Il a été traduit et publié souvent. Sur la fin de sa vie, l'abbé de Solesmes a remanié son premier ouvrage, et, sous ce titre, *Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles*, a recueilli tous les documents qui pouvaient éclairer les origines de Rome chrétienne. Sa piété a voulu que le monument élevé à la chère sainte fût plus achevé et que la noble figure de la patricienne rayonnât en un cadre singulièrement agrandi.

(1) *Histoire de sainte Cécile, vierge romaine et martyre*, préface, p. XIV, XVI.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES DE PROSPER-LOUIS-PASCAL GUÉRANGER

(1805-1829)

La fin du dix-huitième siècle et la vie religieuse.....	1
La commende. Lornéie de Brienne.....	3
La commission des réguliers. Son œuvre de destruction.....	6
L'Assemblée nationale. Le comité ecclésiastique.....	8
Prosper-Louis-Pascal Guéranger. Sa famille. Son enfance.....	13
Le lycée d'Angers.....	17
Le séminaire du Mans.....	19
Réaction contre le gallicanisme. L'abbé F. de Lamennais.....	24
L'abbé Guéranger, sous-diacre, secrétaire particulier de Mgr de la Myre-Mory... ..	27
L'ordination sacerdotale. Le canonat.....	30
Adoption du bréviaire et du missel romains.....	32
L'abbé Guéranger accompagne son évêque aux eaux de Bourbonne.....	33

CHAPITRE II

L'ABBÉ GUÉRANGER A PARIS. — PREMIERS TRAVAUX LITTÉRAIRES

(1829-1831)

L'abbé Guéranger à Paris.....	39
Lamennais.....	40
Relations de l'abbé Guéranger et de Lamennais.....	42
Mort de Mme Guéranger.....	46
Mort de Mgr de la Myre-Mory.....	48
L'abbé Guéranger, administrateur à la paroisse des Missions étrangères.....	50
Les <i>Considérations sur la liturgie catholique</i>	54
La révolution de Juillet.....	61
Evolution de Lamennais.....	63

Le journal <i>l'Avenir</i>	65
<i>De la prière pour le roi</i>	67
<i>De l'élection et de la nomination des évêques</i>	69
Voyage à Paris.....	72

CHAPITRE III

SOLESMES

(1831-1833)

Les ordres religieux en France au commencement du dix-neuvième siècle.....	75
Essai de rétablissement des mauristes. Les trappistes de Melleray.....	77
L'abbé Guéranger rêve de restauration bénédictine.....	78
Ses visites au prieuré de Solesmes.....	79
Il s'ouvre de son projet.....	82
Les premiers pourparlers.....	84
Négociations infructueuses à Rome.....	86
Confiance inébranlable de l'abbé Guéranger.....	89
Soulèvement légitimiste dans l'Ouest. Précigné.....	90
L'encyclique <i>Mirari vos</i>	94
Le premier règlement.....	98
Chateaubriand. Les premiers bienfaiteurs.....	102
Le prieuré de Solesmes loué pour trois ans.....	104
Les premiers livres; les premières réparations.....	106
Quêtes. Visite à Melleray.....	107
Voyage et quête à Paris. Mme Swetchine. D. Groult.....	110
Derniers préparatifs d'installation.....	113

CHAPITRE IV

LES DÉBUTS D'UNE RESTAURATION BÉNÉDICTINE

(1833-1835)

Le premier jour de vie monastique.....	115
Dévouement de Mme Swetchine à D. Guéranger et à son œuvre. Leur correspondance ..	116
<i>L'Ami de la religion</i> et Solesmes.....	120
Relations avec les anciens mauristes.....	123
D. Antoine de Beauregard et D. Guéranger.....	125
Confiance tranquille de D. Guéranger.....	127
Mgr Bouvier, évêque du Mans.....	130
Pénurie matérielle et solitude morale.....	131
Mme Swetchine s'adresse à D. Guéranger.....	133
Visite de Mgr Bouvier.....	135
Bilan de la première année.....	136
La traduction des œuvres de saint Alphonse de Liguori. La préface du premier volume	136
Projet d'approbation pontificale caressé par Mme Swetchine, écarté par D. Guéranger	140
L'année 1835.....	143

CHAPITRE V

UN ESSAI DE RÉVOLUTION MONASTIQUE A SOLESMES

(1836)

Premier séjour de Montalembert à Solesmes.....	147
L'échéance du 1 ^{er} janvier 1836.....	150
La continuation du <i>Gallia Christiana</i> confiée à Solesmes.....	151
D. Guéranger à Paris. Ses lettres à Solesmes demeurent sans réponse.....	156
Les moines décrètent la déposition et l'expulsion de leur prieur.....	158
Election de D. Groult d'Acy.....	163
Réglementation des rapports de la communauté avec D. Guéranger.....	164
Intervention de l'évêque et fin de la crise.....	165
Conception bénédictine de l'autorité.....	168
Les vœux de cinq ans. Nouvelles vocations.....	170
Intimité de la correspondance de D. Guéranger et de Montalembert.....	170
D. Guéranger se décide à aller à Rome solliciter la reconnaissance apostolique. Les constitutions	172

CHAPITRE VI

ROME ET L'APPROBATION DES CONSTITUTIONS

(1837)

Montalembert prépare la venue de D. Guéranger à Rome.....	177
Le livre des <i>Origines de l'Eglise romaine</i>	179
Le voyage et l'arrivée à Rome.....	183
Premières visites.....	185
Le P. Rozaven. D. Vincent Bini.....	186
L'audience pontificale. Le nom de « Congrégation de Saint-Maur ».....	188
Les lenteurs de la négociation.....	191
La commission cardinalice.....	192
Vie de D. Guéranger à Rome. Nouvelles de Solesmes et de France.....	194
Lettre de Mme Swetchine.....	196
Décision de la commission cardinalice et confirmation apostolique.....	197
Profession monastique de D. Guéranger.....	200
D. Guéranger est atteint du choléra.....	202
La part de D. Guéranger dans la vocation dominicaine de Lacordaire.....	205
Le retour à Solesmes par Villersexel et Paris.....	210

CHAPITRE VII

LA QUERELLE DES « PONTIFICALIA »

(1837-1840)

L'exemption monastique.....	215
Origine du litige.....	218

Inquiétude du gouvernement au sujet de Solesmes.....	219
Ordonnance épiscopale du 25 décembre 1837.....	221
Réclamation affectueuse de D. Guéranger.....	223
Sa sérénité. Son mémoire à l'évêque.....	225
D. Guéranger membre du Comité des arts et monuments historiques.....	229
Lettres de Montalembert, de Mme Swetchine, de Lacordaire à D. Guéranger sur ses démêlés avec l'évêque.....	230
Première impression et réponse de Rome au mémoire de D. Guéranger.....	232
Menace de retrait du subside pour la continuation du <i>Gallia Christiana</i>	235
Le corps de saint Léonce.....	236
Visite de Lacordaire.....	237
Nouvelles mesures de l'évêque contre Solesmes et recours à Rome.....	239
Efficace intervention de Lacordaire.....	241
La relique de saint Benoît.....	242
Retrait de l'allocation gouvernementale pour le <i>Gallia Christiana</i>	244
Conseils affectueux et prudents de Montalembert. Résolution de D. Guéranger.....	245
Bienveillance de l'évêque d'Angers.....	247
Le « Mémoire pour le rétablissement en France des frères prêcheurs ».....	248
Générosité de Montalembert envers Solesmes. Son « Saint Bernard », <i>l'Univers</i>	251
Mgr Bouvier reprend les hostilités; il se rend à Rome.....	253
Le cardinal Lambruschini rassure D. Guéranger.....	254
Rapports effrayants envoyés de Rome à l'abbé de Solesmes. Le mot de l'énigme.....	255

CHAPITRE VIII

LES INSTITUTIONS LITURGIQUES ET L'ANNÉE LITURGIQUE

(1840-1842)

La liturgie; son rôle dans l'économie chrétienne.....	259
Les innovations liturgiques en France.....	262
Les <i>Institutions liturgiques</i>	264
Mgr Affre; sa nomination à l'archevêché de Paris.....	269
Nouvelles recrues.....	272
Visite et récriminations de l'évêque.....	277
Malentendus de Montalembert et de <i>l'Univers</i>	279
Projet d'établissement à Paris. Lacordaire et le discours sur la vocation de la nation française.....	280
D. Guéranger et l'abbé Pie.....	283
Efforts pour réconcilier Montalembert avec <i>l'Univers</i>	286
Relations affectueuses de D. Guéranger et de Lacordaire.....	289
Le port de l'habit religieux.....	290
<i>L'Année liturgique</i>	292
Questions de Mgr Gossset à D. Guéranger.....	297
La fondation de Paris. Difficultés de Mgr Affre.....	298
Inauguration de la vie monastique à Paris.....	302
Le second volume des <i>Institutions liturgiques</i>	303
Comment l'abbé de Solesmes entendait le retour à l'unité liturgique.....	309

CHAPITRE IX

LA GUERRE AUX INSTITUTIONS LITURGIQUES

(1842-1844)

Les rêves du P. Goussard.....	313
La réunion épiscopale d'Angers.....	314
Les débuts de la polémique liturgique. L'abbé Dassance.....	316
L'entrée à Solesmes de M. Camille Leduc.....	318
Montalembert à l'île de Madère.....	319
La <i>Revue ecclésiastique</i> et les <i>Institutions liturgiques</i>	322
Mgr Fornari nonce à Paris. Profession de D. Pitra.....	323
Polémique de M. L. Tresvaux, ancien vicaire général.....	325
D. Pitra, prieur de Saint-Germain de Paris. M. du Lac.....	326
Motif dernier qui décide D. Guéranger à partir pour Rome.....	328
La <i>Lettre à l'archevêque de Reims sur le droit de la liturgie</i>	329
Le livre de Mgr d'Astros contre les <i>Institutions</i>	331
Transformation de la lutte liturgique en France.....	335
Circulaire de Mgr Affre contre les <i>Institutions</i> . Ses menaces et ses actes contre le prieuré de Paris.....	337
D. Guéranger à Rome. Les négociations. La solution pontificale.....	339
Départ précipité de Rome. D. Guéranger chez le nonce à Paris.....	343
Retour de D. Guéranger à Solesmes.....	347
Projets belliqueux de Mgr Fayet contre les <i>Institutions liturgiques</i>	348
Efforts pour conjurer toute réponse de D. Guéranger aux attaques contre les <i>Institutions</i>	349

CHAPITRE X

LA DÉFENSE DES INSTITUTIONS LITURGIQUES

(1844-1847)

Les acquisitions du P.-Goussard.....	359
Démarches de Mgr Bouvier auprès du gouvernement.....	364
Mgr Parisi et D. Guéranger.....	365
La <i>Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse</i>	367
L'incident Bernier.....	375
D. Guéranger au monastère de Paris. Douceur de son gouvernement.....	377
Difficultés de la situation. Mesures de Rome contre l'abbé de Solesmes.....	379
Embarras financiers du prieuré de Paris.....	382
Attitude nouvelle de Lacordaire.....	384
La fin de la fondation parisienne.....	384
La liquidation. Le comité de secours.....	385
<i>L'Examen des Institutions liturgiques...</i> par Mgr Fayet.....	389
<i>De la question liturgique</i> par Mgr Parisi; <i>Réflexions d'un laïque</i> par M. Guignard.....	391
La <i>Première lettre à Mgr l'évêque d'Orléans</i>	392
La <i>Deuxième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans</i>	396
Nombreux retours à la liturgie romaine. Sentiment de l'abbé Pie.....	399
La <i>Troisième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans</i>	400

CHAPITRE XI

LA LOI SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

(1847-1849)

Une trame domestique contre l'abbé de Solesmes.....	405
Une nouvelle décision de la congrégation des évêques et réguliers.....	409
<i>L'Essai historique sur l'abbaye de Solesmes</i> . Adoption du bréviaire monastique.....	409
Avènement de Pie IX.....	410
D. Guéranger consulté par l'abbé Bouix, par Montalembert.....	411
La révolution de 1848.....	413
Etat d'esprit de Montalembert.....	415
Projet de concile national.....	419
Découragement de Montalembert. M. de Falloux, ministre de l'instruction publique et des cultes.....	421
Le projet de loi sur la liberté d'enseignement.....	422
Impression première de D. Guéranger.....	424
Le pouvoir temporel du pape.....	427
Evolution de D. Guéranger dans son appréciation sur la loi d'enseignement....	428
Ses conseils à Montalembert.....	430
La réponse-programme de Montalembert.....	432
Explications de D. Guéranger. Froissement de Montalembert.....	435
Mort de M. P. Guéranger. Proposition de la Propagande.....	439
Le concile national écarté par Pie IX. L'encyclique <i>Ubi primum</i>	439
Nomination de l'abbé Pie à l'évêché de Poitiers.....	441
<i>L'Histoire de sainte Cécile</i>	442

ERRATA

Page 77, 15^e ligne, *au lieu de* 1826, *lire* : 1828.

Page 330, 8^e ligne, *au lieu de* privé se confondait, *lire* : se confondrait.

Page 331, 11^e et 12^e ligne, *au lieu de* Mgr de Chatrousse, *lire* : Mgr Chatrousse.

Page 331, 39^e ligne, *au lieu de* et le roi qu'il attaquait, *lire* : et le pouvoir qu'il attaquait.



PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET C^{ie}

Rue Garancière, 8



		BQT
		4019
Dom Guéranger.		.G8
		v.1
DATE	ISSUED TO	

Dom Guéranger.

BQT
4019
.G8
v.1

